



Bulletin Officiel

N°7597 Jeudi 23 avril 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

3

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR
LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

9

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

13

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

BANQUE ZITOUNA -AGO-

19

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - COMAR -AGE-

20

ZITOUNA TAKAFUL -AGO

21

ZITOUNA TAKAFUL -AGE

22

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO ET AGE

BANQUE ZITOUNA -AGO-

23

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - COMAR -AGO-

26

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - COMAR -AGE-

28

ZITOUNA TAKAFUL -AGO

30

ZITOUNA TAKAFUL -AGE

34

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

36

DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS DES PARTS D'UN FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE BENEFICIAIRE D'UNE PROCEDURE ALLEGEE

FCPR AMEN TAAHIL 1

37

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 09/01/2026)

ANNEXE II

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

- SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH -
- SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB-
- SOCIETE SMART TUNISIE

ANNEXE III

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- DAAM SUBORDONNE 2026-1

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI
- HANNIBAL LEASE
- TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB (ETATS FINANCIERS ELABORES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS)
- LA COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE COMAR
- SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE
- TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB
- FCP GAT VIE CROISSANCE
- FCP GAT VIE MODERE
- ZITOUNA TAKAFUL

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE – UBCI
- HANNIBAL LEASE
- BANQUE ZITOUNA
- TUNIS INTERNATIONAL BANK -TIB (ETATS FINANCIERS ELABORES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS)

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوفية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛

- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أن العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية وسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram- Tunis

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 12 mars 2026, invite les actionnaires à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra vendredi 24 avril 2026 à 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
2. Lecture du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
3. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
4. Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
5. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
6. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
7. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
8. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions qui y sont visées ;
9. Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
10. Fixation des jetons de présence ;
11. Nomination des membres du comité de contrôle de conformité aux normes bancaires islamiques ;
12. Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales ;
13. Pouvoirs pour les formalités

Le Conseil d'Administration informe les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »

Siège Social : Immeuble COMAR, avenue H. Bourguiba -1001 TUNIS

Messieurs les Actionnaires de la **COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »** sont convoqués à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se tiendra le **vendredi 24 avril 2026 à 16h30** au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Opération de split : réduction de la valeur nominale de l'action de 30 DT à 10 DT ;
2. Augmentation du capital social de la Société par incorporation de réserves ;
3. Modification corrélative des Statuts ;
4. Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance,
ZITOUNA TAKAFUL Building Les Jardins de Carthage 1090.

Messieurs les actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL S.A sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 24 avril 2026 à 11 heures du matin** au siège social de la société, sis à Boulevard qualité de la vie, ZITOUNA TAKAFUL Building, Les Jardins de Carthage 1090, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025
3. Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2025
4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025
5. Quitus aux Administrateurs
6. Dotation au fonds social
7. Affectation des résultats de l'exercice 2025
8. Désignation des Commissaires aux Comptes
9. Renouvellement de mandat et mise à jour de la composition du Comité de Supervision Sharaïque
10. Rémunération des Membres du Comité de Supervision Shaarique au titre de l'exercice 2026
11. Fixation des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2026
12. Ratification des taux de commissions Wakala et Moudharaba au titre de l'exercice 2026.
13. Information des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les Membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales
14. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance,
ZITOUNA TAKAFUL Building Les Jardins de Carthage 1090.

Messieurs les actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL S.A sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le vendredi 24 avril 2026 à 12 heures du matin** au siège social de la société, sis à Boulevard qualité de la vie, ZITOUNA TAKAFUL Building, Les Jardins de Carthage 1090, Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du Capital social de la société
2. Modification des Statuts
3. Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**BANQUE ZITOUNA**

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram- Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2026.

Première résolution : Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Deuxième résolution : Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2025, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **54 563 497, 663 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **40 751 374,099 DT** soit au total un résultat distribuable de **95 314 871,762 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **245 357,791 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **53 500 000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- D'affecter le reliquat, soit **41 569 513, 971 DT** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)	245 357,791
Aux réserves pour réinvestissements exonérés	53 500 000,000
Aux résultats reportés	41 569 513,971

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciale exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à.....

Les actionnaires intéressés par lesdites conventions n'ont pas participé au vote.

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Septième résolution : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales d'allouer une enveloppe de 2 MDT bruts à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Huitième résolution : Nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamique :

L'Assemblée Générale, décide de désigner en qualité de membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, messieurs :

- M. Mounir TLILI,
- M. Mounir GRAJA,
- M. Anis EL GUIZI,

Et ce pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2028,

L'Assemblée Générale décide, en outre, de fixer la rémunération allouée à chacun des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques comme suit :

Membres	Libellé	Montant Net (DT)
M. Mounir TLILI	Annuel	
	Jetons de présence	
M. Mounir GRAJA	Annuel	
	Jetons de présence	
M. Anis EL GUIZI	Annuel	
	Jetons de présence	

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Neuvième résolution : Information de l'Assemblée Générale Ordinaire, des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, et du Directeur Général conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président, les membres du conseil d'administration et le Directeur Général dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

Dixième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »

Siège Social : Immeuble COMAR, avenue. Habib. Bourguiba -1001 TUNIS

La compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances comar publie ci-dessous le projet de résolution qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire le 24 avril 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R », réunie le 24 Avril 2026 à 17h00 au siège de la société, Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis, et après lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et du rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2025, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2025, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion dudit exercice.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve lesdites conventions et approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant dans ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions de direction occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate l'arrivée à échéance des mandats d'administrateurs de Messieurs Slaheddine LADJIMI, Hakim BEN YEDDER, Karim BEN YEDDER, Bernard Paul MARSEILLE, et Madame Selma BELLEGHA, ainsi que celui de la société PARENIN S.A lors de la présente assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer, en qualité d'administrateurs pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

- Monsieur Slaheddine LADJIMI ;
- Monsieur Hakim BEN YEDDER ;
- Monsieur Karim BEN YEDDER ;
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE ;
- Madame Selma BELLEGHA ;
- La société PARENIN.

En conséquence, la composition du Conseil d'Administration sera comme suit :

Administrateur	Echéance du mandat, qui prendra fin lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de :
- Monsieur Nebil BEN YEDDER	2026
- Monsieur Hakim BEN HAMOUDA	2026
- Monsieur Abdelkader	2026

BOUDRIGUA	
- La société SICOF	2027
- AXA (1er siège)	2027
- AXA (2ième siège)	2027
- Monsieur Slaheddine LADJIMI	2028
- Monsieur Hakim BEN YEDDER	2028
- Monsieur Karim BEN YEDDER	2028
- Monsieur Bernard Paul MARSEILLE	2028
- Madame Selma BELLEGHA	2028
- La société PARENIN	2028

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

Constatant qu'un montant de **2 901 000 dinars**, inscrits au passif du bilan au crédit du compte « réserve spéciale d'investissement » rempli désormais les conditions permettant son reclassement, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter ledit montant au compte « **Réserve pour toutes éventualités** ».

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du bénéfice de l'exercice, s'élevant à **82 150 542,784 dinars**, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

Résultat Net	82 150 542,784
Bénéfice distribuable	82 150 542,784
Dividende 2025	-53 000 000,000
Réserve pour toutes éventualités	29 150 542,784

Et fixe la date de mise en paiement des dividendes au plus tard le

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut des jetons de présence pour l'exercice 2026 à **200 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité permanent d'audit pour l'exercice 2026 à **40 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération brute du comité des risques pour l'exercice 2026 à **40 000** dinars.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS EXTRAORDINAIRE

COMPAGNIE MEDITERRANEENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES « COMAR »

Siège Social : Immeuble COMAR, avenue H. Bourguiba -1001 TUNIS

La compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances Comar publie le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire le 24 Avril 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R. », constatant que le capital actuel est entièrement libéré et après avoir eu lecture du rapport du Conseil d'Administration concernant l'opération de split et d'augmentation du capital social de la société, approuve ledit rapport et décide de porter le capital social de la COMAR de 75 millions à 100 millions de dinars.

Cette augmentation de 25 millions de Dinars sera opérée en deux phases comme suit :

Première phase : le fractionnement (split) de la valeur nominale de l'action COMAR de 30 Dinars actuellement, à 10 Dinars après réalisation de l'opération, par application d'un rapport de fractionnement de trois (3) actions pour une (1) action détenue.

A partir de ce jour, le capital social de la COMAR se composera de 7 500 000 actions d'une valeur nominale de 10 dinars chacune.

Deuxième phase : porter le capital social de 75 000 000 dinars à 100 000 000 dinars, par incorporation d'un montant de 25 000 000 dinars prélevé sur les « Autres réserves pour toutes éventualités » et l'émission de 2 500 000 actions gratuites, d'une valeur nominale de dix (10) dinars chacune, à raison d'une action nouvelle pour trois actions anciennes. Les nouvelles actions portent jouissance à partir du 01 janvier 2025 et seront, dès leur création, soumises à l'ensemble des dispositions statutaires en vigueur.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

Les actionnaires pourront acquérir ou céder le nombre d'actions ou de droits nécessaires pour permettre l'attribution d'un nombre entier d'actions nouvelles à chacun d'eux, la répartition ne pouvant en aucun cas, avoir pour résultat l'attribution d'une fraction d'action nouvelle.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère au conseil d'administration tous pouvoirs, pour la réalisation de la résolution précédente et pour faire en général tout ce qui est nécessaire pour la réalisation de cette augmentation du capital.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit et donne mandat au Conseil d'Administration pour procéder à la mise à jour corrélative des statuts :

ARTICLE 6 « NOUVEAU » : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à cent millions (100 000 000) de dinars, divisé en dix millions (10 000 000) d'actions de 10 dinars chacune entièrement libérées.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, agissant sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités légales de dépôt, de publicité et de publication requises par la législation en vigueur.

Mise aux voix cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Projet de Résolutions AGO

ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance,

ZITOUNA TAKAFUL Building Les Jardins de Carthage 1090.

Projet de Résolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire de Zitouna Takaful qui se tiendra le 24 Avril 2026.

PREMIERE RESOLUTION : Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2025, approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 et quitus aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2025, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne en conséquence, quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice clos au 31/12/2025.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

DEUXIEME RESOLUTION : Approbation des conventions prévues au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les conventions qui y sont citées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

TROISIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport du comité de supervision charaïque

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité de Supervision Charaïque relatif à l'exercice 2025, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

QUATRIEME RESOLUTION : Dotation au fond social

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au fonds social ZITOUNA TAKAFUL une dotation correspondant à 2 % des bénéfices nets de l'opérateur au titre de l'exercice 2025, soit un montant de 147 598 Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation des résultats de l'exercice 2025

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les résultats nets de l'exercice 2025 comme suit :

1. Résultat de l'Opérateur (DT)

Résultat de l'exercice 2025	7 379 894,734
Report à nouveau antérieur	746 966,101
Bénéfice distribuable	8 126 860,835
Réserve légale	-406 343,042
Réserves pour réinvestissement exonéré	-7 000 000,000
Solde 1	720 517,793
Prélèvement pour fonds social	-147 597,895
Solde 2	572 919,899
Report à nouveau	572 919,899

2. Résultats du fonds des Adhérents (DT)**a. Résultats du fonds des Adhérents Général**

Surplus de l'exercice 2025	1 219 342,206
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés	0,000
Solde 1	1 219 342,206
Réserves pour réinvestissement exonéré	0,000
Solde 2	1 219 342,206
Provision d'équilibrage	-365 802,662
Solde 3	853 539,544
Surplus à distribuer	-609 671,103
Reliquat Surplus du fonds des adhérents affecté au compte provisions d'équilibrages	243 868,441

b. Résultats du fonds des Adhérents Familial

Surplus de l'exercice 2025	572 990,256
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés	0,000
Solde 1	572 990,256
Réserves pour réinvestissement exonéré	0,000
Solde 2	572 990,256
Provision d'équilibrage	-171 897,077
Solde 3	401 093,179
Surplus à distribuer	-286 495,128
Reliquat Surplus du fonds des adhérents affecté au compte provisions d'équilibrages	114 598,051

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

SIXIEME RESOLUTION : Désignation des Commissaires aux Comptes

Constatant l'arrivée à échéance des mandats des cabinets « KPMG » et « FORVIS MAZARS », Co-Commissaires aux Comptes, lors de la présente assemblée, l'assemblée générale ordinaire, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer, le cabinet représenté par et le cabinet représenté par, en tant que Co-Commissaires aux Comptes de la Société ZITOUNA TAKAFUL pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

SEPTIEME RESOLUTION : Renouvellement de mandat et mise à jour de la composition du Comité de Supervision Charaïque

Constatant l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Abdessattar KHOULDI, membre du comité de Supervision Charaïque lors de la présente assemblée L'Assemblée Générale Ordinaire décide, le renouvellement de son mandat pour une période de trois ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

En conséquence, la composition du Comité de Supervision Charaïque sera comme suit :

Membre	Echéance du mandat
Monsieur Mounir TLILI	Lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027
Monsieur Jilani BELLAGHA	Lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2027
Monsieur Abdessattar KHOULDI	Lors de l'AGO qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

HUITIEME RESOLUTION : Rémunération des Membres du Comité de Supervision Charaïque au titre de l'exercice 2026

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut global des honoraires des Membres du Comité de Supervision Charaïque au titre de l'exercice 2026 à Soixante-dix mille dinars (70 000 Dinars), répartis comme suit :

- Le Président du Comité de Supervision Charaïque : Un montant annuel brut de 12 500 Dinars.
- Les Membres du Comité de Supervision Charaïque : Un montant annuel brut de 9 375 Dinars.
- Il est également alloué aux membres du Comité de Supervision Charaïque une indemnité de présence brute fixée à 1 562 dinars. Cette indemnité est versée, à titre individuel, à chaque membre au terme de chaque réunion régulièrement convoquée et tenue par le Comité.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

NEUVIEME RESOLUTION : Fixation des jetons de présence des Administrateurs au titre de l'exercice 2026

Conformément à la 7^{ème} résolution de l'AGO du 25/04/2025, l'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant brut global des jetons de présence alloués aux administrateurs ainsi qu'aux membres des différents comités issus du conseil d'administration au titre de l'exercice 2026 à 930 mille Dinars.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

DIXIEME RESOLUTION : Ratification du taux de la commissions WAKALA et du taux de la commission MOUDHARBA au titre l'exercice 2026

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les taux de rémunération au titre de l'exercice 2026 comme suit :

- Taux de commission Wakala : 30%
- Taux de commission Moudharba : 25%

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

ONZIEME RESOLUTION : Fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les Membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions des articles 192 et 209 du Code Des Sociétés Commerciales, prends acte des fonctions de responsabilités occupées par les Membres du Conseil d'Administration, dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de Conseil de Surveillance.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à ...

DOUZIEME RESOLUTION : Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE**ZITOUNA TAKAFUL**

Siège Social : Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance,
ZITOUNA TAKAFUL Building Les Jardins de Carthage 1090.

Projet de resolutions à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale extraordinaire de Zitouna Takaful qui se tiendra le 24 Avril 2026.

PREMIERE RESOLUTION : Augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société ZITOUNA TAKAFUL réunie le 24/04/2026 à 12h00, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de cinq millions (5 000 000) de dinars en numéraires, pour le porter de trente millions (30 000 000) de dinars, entièrement libérés, à trente-cinq millions (35 000 000) de dinars.

En représentation du montant de cette augmentation, il sera créé cinq millions (5 000 000) d'actions nouvelles (NS) d'une valeur nominale d'un (1) dinar chacune, émises au prix unitaire d'un (1) dinar par action, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription.

Les cinq millions (5 000 000) d'actions nouvelles souscrites (NS) porteront jouissance en dividende à partir du 1^{er} janvier 2026 et seront soumises à toutes les dispositions statutaires. Elles seront immédiatement assimilées aux actions anciennes.

Les détenteurs d'actions anciennes pourront souscrire à titre irréductible au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (1) action nouvelle pour six (6) anciennes.

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auront pas été souscrites à titre irréductible.

Les actions non souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital, et dans la limite de leurs demandes et du nombre d'actions non souscrites à titre irréductible.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, le Conseil d'Administration pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant souscrit à condition que celui-ci atteigne trois quart ($\frac{3}{4}$) du montant de l'augmentation envisagée

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION : Modification des Statuts

Sous condition suspensive de la réalisation de l'augmentation du capital, décidée en vertu de la première résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 6 des Statuts comme suit :

« Article 6 (Nouveau)

Le capital social est fixé à la somme 35 000 000 dinars, divisé en 35 000 000 actions d'un dinar de nominal chacune ».

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION : Délégation de Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au Conseil d'Administration de la société pour assurer la réalisation et la constatation de la présente augmentation de capital, et notamment pour la fixation des dates d'ouverture et de clôture des souscriptions et procéder à la modification corrélative des Statuts et pour faire en général tout ce qui est nécessaire pour la réalisation de cette opération.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au Directeur Général de la société ou à son mandataire afin de recevoir les souscriptions et les versements afférents à l'augmentation du capital, procéder à la déclaration de souscription et de versements et effectuer toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR

Siège social : 6 Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La Société Industries Chimiques du Fluor informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'Administration, réuni le mardi 14 avril 2026, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2025 et a arrêté les états financiers au 31 décembre 2025.

Il ressort que les états financiers font apparaître un résultat net bénéficiaire au 31/12/2025 de 11 971 416 TND, contre 21 453 470 TND au titre de l'exercice 2024. La Société a réalisé un chiffre d'affaires de son activité principale de 163,5 millions de dinars en 2025, contre 166,3 millions de dinars en 2024, soit une légère baisse de 1,7 %, principalement liée au recul des volumes vendus de 8,5 % et à un effet de change défavorable, partiellement compensés par la hausse des prix de vente moyens en devise (+11 %).

La production de fluorure d'aluminium a, par ailleurs, diminué de 16,5 % en raison de l'arrêt programmé des installations au quatrième trimestre 2025, destiné au remplacement d'un tronçon du four, composant clé de l'outil industriel. Cette opération s'inscrit dans une démarche proactive de maintenance et de sécurisation des capacités de production.

En outre, la marge brute a reculé de 36 %, sous l'effet conjugué de la hausse des coûts de vente, liée à l'augmentation des coûts d'achat des matières premières, et de l'augmentation des frais fixes unitaires, résultant de la baisse du niveau de production.

Le Conseil d'Administration a également décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 2 juin 2026 à 09h30, à l'Hôtel SHERATON – Tunis, et de proposer la distribution d'un dividende par action de 3 DT au titre de l'exercice 2025.

AVIS DES SOCIETES

Démarrage des souscriptions des parts d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée :

FCPR AMEN TAAHIL 1

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée

Régis par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents

Agrément du CMF N°11-2026 du 9 mars 2026

Visa N° 26-1175 du 6 avril 2026

La société de gestion AMEN CAPITAL porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR AMEN TAAHIL 1 » commence selon les dispositions du prospectus d'émission le lundi 6 avril 2026.

Le fonds « FCPR AMEN TAAHIL 1 » présente les caractéristiques suivantes :

Dénomination :	FCPR AMEN TAAHIL 1
Siège social :	Immeuble AMEN BANK, Tour C, 5ème étage Avenue Med V, 1002, Tunis
Forme juridique :	Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée
Textes applicables :	Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents
Objet social :	La participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés
Montant cible :	40 000 000 Dinars réparti en 40 000 Parts de 1 000 Dinars chacune
Durée :	10 ans à compter de la date de sa constitution avec possibilité de prorogation de deux périodes successives d'un an chacune
Date d'agrément :	9 mars 2026
Date de visa :	6 avril 2026
Fondateurs :	AMEN CAPITAL et AMEN BANK
Gestionnaire :	AMEN CAPITAL
Dépositaire :	AMEN BANK
Distributeur :	AMEN CAPITAL

Pour plus d'informations sur le fonds « FCPR AMEN TAAHIL 1 », un prospectus d'émission visé par le Conseil du Marché Financier en date du 6 avril 2026, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	134,041	134,048
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	188,436	188,425
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	154,421	154,440
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	169,248	169,270
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,031	159,052
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	166,586	166,614
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,039	151,025
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,482	62,488
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	45,973	45,980
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	153,423	156,398	156,422
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	136,711	136,732
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	136,855	136,878
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	115,794	118,343	118,359
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	109,354	109,372
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	110,417	110,435
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	103,548	103,562
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	23,481	23,881	23,885
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	166,520	166,495
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,047	158,058
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,088	15,086
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	231,474	231,511
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	129,317	129,332
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	135,458	135,481
24	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	18,955	18,958
25	FCP AFC AMANETT	AFC	12/09/23	118,456	120,735	120,756
26	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	116,747	116,754
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
27	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,591	2,592
SICAV MIXTES						
28	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	88,152	88,202
29	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	184,907	184,758
30	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	147,824	147,657
31	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	142,210	142,228
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
32	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	225,997	225,415
33	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	789,762	788,429
34	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	250,788	251,236
35	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	144,124	143,892
36	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	204,025	203,978
37	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	239,394	238,586
38	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	219,333	218,701
39	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	41,122	41,005
40	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	122,921	122,850
41	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,511	1,509
42	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,710	1,708
43	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	122,830	122,617
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
44	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 253,870	3 267,954
45	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	391,181	394,705
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	4,874	4,889
47	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,111	4,122
48	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	60,524	60,824
49	FCP HAYET MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,607	1,608
50	FCP HAYET PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,749	1,771
51	FCP HAYET VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	1,888	1,924
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	23,613	23,929
53	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	18,946	19,092
54	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	24,613	25,044
55	FCP VALEURS SERENITE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 080,420	7 112,842
56	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	145,115	148,686
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE						
57	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,003	100,017
SICAV ACTIONS						
58	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	147,505	147,237
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
59	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,193	2,241

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
SICAV OBLIGATAIRES								
60	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/25	5,070	115,396	117,100	117,116
61	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/25	5,643	102,688	104,511	104,528
62	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/25	7,498	109,606	111,948	111,962
63	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	19/05/25	6,241	106,649	108,416	108,432
64	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	27/05/25	5,962	113,422	115,541	115,536
65	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/25	6,898	108,706	110,762	110,780
66	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	27/05/25	6,810	105,118	107,400	107,403
67	CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	30/05/25	6,336	110,429	112,526	112,544
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/25	7,378	109,834	111,888	111,907
69	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/25	6,210	107,493	109,215	109,230
70	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	103,820	103,836
71	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	30/05/25	7,282	106,787	108,887	108,904
72	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/25	5,307	110,948	112,934	112,951
73	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/25	6,486	106,487	108,543	108,560
74	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	108,874	108,879
75	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	27/05/25	5,848	110,520	112,330	112,344
76	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	23/04/25	6,482	105,846	107,732	107,749
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
77	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/25	5,662	117,088	118,999	119,016
78	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	6,456	109,161	111,687	111,673
79	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	5,640	113,276	115,398	115,415
80	FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	26/03/25	6,916	109,143	112,144	112,118
81	FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	21/05/25	79,601	1 070,423	1 093,830	1 093,811
82	FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	21/05/25	684,035	10 822,868	11 090,726	11 089,974
83	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	15/05/25	5,990	107,686	110,367	110,378
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
84	FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	30/05/25	7,559	109,650	113,370	113,569
85	FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	-	-	103,736	107,169	107,351
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/25	1,101	78,965	90,305	90,422
87	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	28/05/25	4,741	155,675	176,488	176,336
88	SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	30/05/25	0,817	18,242	19,262	19,223
89	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	426,152	425,672
90	S' TRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	27/05/25	51,781	2 891,070	3 260,918	3 251,995
91	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	23/05/25	2,477	69,803	74,354	74,262
92	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	13/05/25	2,111	55,540	57,386	57,384
93	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	113,691	113,672
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
94	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	22/05/25	0,999	22,169	26,241	26,151
95	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	12/05/25	0,468	22,160	26,882	26,884
96	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	12/05/25	0,507	18,899	21,796	21,825
97	FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/25	3,545	110,938	121,671	121,575
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	113,875	114,118
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	116,546	116,626
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UCFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	119,453	119,472
101	UBCI - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	17/04/25	3,885	124,419	139,099	138,959
102	FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	17,134	17,060
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	136,614	136,066
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	116,237	116,090
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
105	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	30/05/25	2,899	139,211	150,095	149,497
106	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	213,086	212,173
107	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	29/05/25	7,550	192,130	219,258	219,748
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	4,407	242,027	261,954	265,594
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	5,027	219,120	231,934	233,492
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/25	6,909	215,171	226,214	227,937
111	MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	26/05/25	0,614	37,315	41,418	42,058
112	MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	16/04/25	681,187	13 009,997	14 410,080	14 577,709
113	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/25	4,633	129,894	148,833	151,486
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7 386,319	7 494,960
115	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	03/04/25	0,475	13,365	15,045	15,104
116	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/25	11,714	199,905	223,711	224,126
117	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	16 437,279	16 513,433
118	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	21/05/25	450,839	13 163,282	14 790,603	14 986,847
119	FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	28/04/25	752,405	11 616,258	12 771,588	12 938,971
120	MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	16/04/25	677,813	12 861,389	14 308,227	14 494,645
121	FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	28/04/25	772,740	11 789,353	12 946,457	13 149,146
122	FCP PROSPER + CEA	BTk CONSEIL	12/02/24	29/05/25	0,478	13,205	15,219	15,918
123	MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	16/04/25	1,113	132,793	146,848	148,626
124	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	-	-	161,038	177,176	179,253
125	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	-	-	121,171	139,720	140,815
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
126	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/25	6,064	138,852	156,911	156,440
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
127	FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	11/04/25	37,985	1 357,067	1 519,984	1 540,381

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du Collège Délégué
M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la « Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-» en « Société Tunisienne d'Assurance Takaful - Al Baraka Assurances- » et le changement de son siège social, l'ouverture au public du FCPR NOUMOU ainsi que par la clôture de la liquidation de FCP IRADETT 50, FCP HELION SEPTIM et des deux Fonds Commun de Créances FCC BIAT- CREDIMMO 1 et FCC BIAT- CREDIMMO 2, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650

67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73.Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75.Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6.Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10.Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11.Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12.Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13.Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14.Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15.BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16.Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18.Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21.Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22.Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24.Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26.Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27.ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221

28.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211

66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendès France -5100 Mahdia-	73 680 274
67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Sfax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International «SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA""- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115

103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendès France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
105.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING*	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences,El Menzah,1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	Immeuble Henda, Bloc A, Bureau A1, Rue de l'île Rhodes, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

Avis des sociétés

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES

« SAH »

SIEGE SOCIAL : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

1- Indicateurs Individuels

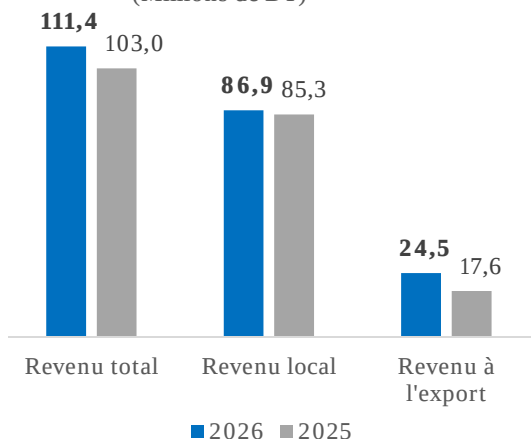
La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité individuels relatifs au 1^{er} trimestre 2026 :

Indicateurs	1er Trim 2026	1er Trim 2025	Variation en %	Cumul au 31/12/2025
Revenus (1)	111 420	102 976	8,2%	481 597
(Hors Taxes)				
Local	86 919	85 339	1,9%	396 527
Export	24 501	17 637	38,9%	85 070
Production valorisée (2)	118 105	109 155	8,2%	444 256
Investissement (3)	2 954	4 493	-34%	17 854
Structure d'endettement (4)	295 900	243 368	21,6%	287 728
Endettement à CT	255 500	209 930	21,7%	250 329
Emprunt à LMT	40 400	33 437	20,8%	37 400

Chiffres non audités exprimés en milliers de dinars, hors taxes et nets des RRR

- (1) Les revenus réalisés au 31 mars 2026 s'élèvent à 111.4 millions de dinars contre 103 millions de dinars au 31 mars 2025, soit une croissance de 8.2%.
- (2) La production est calculée selon la formule : revenus hors taxes + variation des stocks de produits finis et des encours. Elle enregistre une variation proportionnelle à la variation des revenus et prend en compte les stocks des commandes non encore livrées
- (3) Les investissements au 31 mars 2026 s'élèvent à 2.9 millions de dinars contre 4.5 millions de dinars pour la même période en 2025.
- (4) L'endettement s'élève au 31 mars 2026 à 295.9 millions de dinars contre 287.7 millions de dinars au 31 décembre 2025.
- (5) Les chiffres de l'exercice 2025 sont des chiffres retraités après audit.

Evolution des ventes nettes cumulées au 31 mars (Millions de DT)



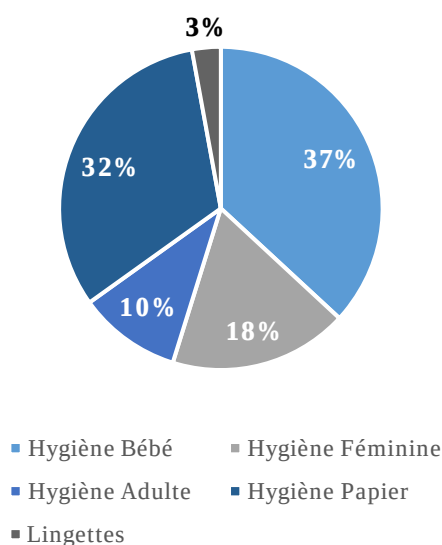
Revenus

Au 31 mars 2026, SAH Tunisie a reporté des ventes nettes cumulées de 111.4 millions de dinars, soit une croissance de 8.2% par rapport à l'exercice 2025.

Marché local : Le chiffre d'affaires local cumulé s'est établi à 86.9 millions de dinars, soit une Légère croissance de 1.9% par rapport à l'année précédente.

Marché à l'export : Au 31 mars 2026, les ventes à l'export cumulées de SAH Tunisie ont atteint 24.5 millions de dinars, soit une croissance de 38.9%. L'amélioration des ventes à l'export a été principalement impactée par la reprise du marché Libyen.

Répartition des ventes par gamme au 31 mars 2025



Répartition des ventes par gamme : Au 31 mars 2026, les ventes d'hygiène bébé représentent 37% des ventes totales de SAH Tunisie, suivies des ventes des articles d'hygiène papier avec 32%. Les contributions des gammes féminine et adulte se sont respectivement établies à 18% et 10%.

Investissement

Les investissements ont atteint 2.9 millions de dinars au 31 mars 2026, et correspondent principalement à la construction d'une unité de production et de dépôt à Béja.

Endettement

Le niveau d'endettement global est passé de 287.7 millions de dinars au 31 décembre 2025 à 295.9 millions de dinars au 31 mars 2026, soit une hausse de 8 millions de dinars dont 3 millions de dinars proviennent des billets de trésorerie.

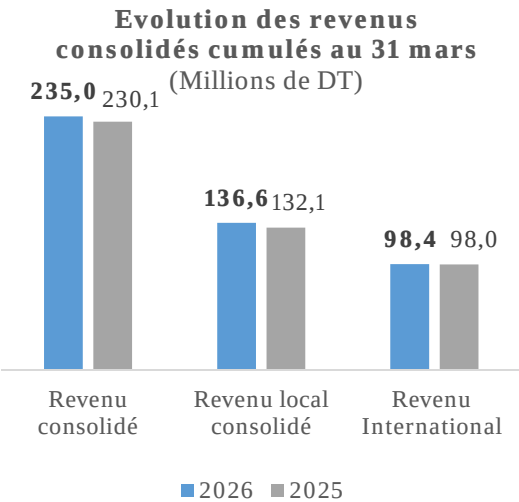
2- Indicateurs Consolidés

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité consolidés relatifs au premier trimestre 2026

Indicateurs	1Trim 2026	1Trim 2025	Variation en %	Cumul au 31 déc-25
Revenus Consolidés (Hors Taxes)	234 971	230 112	2,1%	981 054
Local consolidé	136 577	132 132	3,4%	618 116
International	98 394	97 979	0,4%	362 938

Chiffres non audités exprimés en millions de dinars, en hors taxes et nets des RRR

Les chiffres de l'exercice 2025 sont des chiffres retraités après audit.

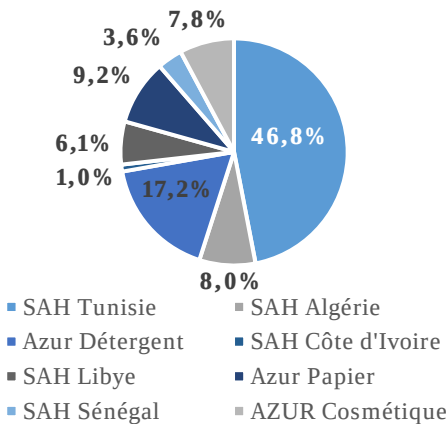


Performances commerciales

Au 31 mars 2026, les revenus nets consolidés du groupe SAH ont atteint 235 millions de dinars contre 230.1 millions de dinars à fin mars 2025, soit un chiffre d'affaires additionnel de 4.9 millions de dinars et une hausse de 2.1%.

L'augmentation des revenus nets consolidés à fin mars 2026 est tirée par la performance commerciale de SAH Tunisie, suivie par Azur Cosmétique dont les revenus nets ont atteint 18.2 millions de dinars, en augmentation de 31.2% par rapport à la même période en 2025, ainsi que par la croissance de l'activité de SAH Senegal qui s'est améliorée de 47.3% par rapport au premier trimestre 2025.

Contribution des sociétés du groupe dans les revenus nets consolidés au 31 mars 2026



La répartition des revenus nets consolidés (retraités des ventes inter-groupe) par filiale montre que SAH Tunisie contribue à hauteur de 46.8%, suivie par Azur Détergent et Azur Papier dont les ventes représentent 17.2% et 9.2% des ventes globales, respectivement. La contribution d'Azur Cosmétiques s'est établie à 7.8.%.

3- **Perspectives 2026**

Le groupe SAH prévoit pour l'année 2026 une croissance de ses revenus à travers :

- La reprise des lettres de crédit pour la Libye,
- Le développement des exportations de ses produits cosmétiques vers de nouveaux marchés ;
- Le maintien de sa part de marché sur le marché local et à l'étranger,
- La prospection de nouveaux marchés à l'export (La Mauritanie et la France).

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE - STB-

Siège Social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

La société Tunisienne de Banque publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2026.

(EN DINARS)

Arrêté au 31/03/2026	AU 31/03/2026	AU 31/03/2025	VAR%	AU 31/12/2025 (3)
1- Produits d'exploitation bancaires	337 957 837	352 930 090	-4,24%	1 452 542 053
- Intérêts	190 525 856	225 368 217	-15,46%	882 103 719
- Commissions en produits	31 361 737	32 683 636	-4,04%	136 125 144
- Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	116 070 244	94 878 237	22,34%	434 313 190
2- Charges d'exploitation bancaires	174 433 994	188 896 890	-7,66%	753 989 952
- Intérêts encourus	171 492 456	185 857 781	-7,73%	737 649 061
- Commissions encourues	2 941 538	3 039 109	-3,21%	16 340 891
3- Produit net bancaire	163 523 843	164 033 200	-0,31%	698 552 101
4- Autres produits d'exploitation	612 843	668 848	-8,37%	1 775 674
5- Charges opératoires	88 768 151	81 641 267	8,73%	335 795 931
- Frais de personnel	65 891 644	58 137 129	13,34%	237 962 678
- Charges générales d'exploitation	22 876 507	23 504 138	-2,67%	97 833 253
6- Structure du portefeuille	5 118 549 842	4 249 581 553	20,45%	4 885 719 665
- Portefeuille-titres commercial	229 871 863	427 282 757	-46,20%	100 890 461
- Portefeuille-titres d'investissement	4 888 677 979	3 822 298 796	27,90%	4 784 829 204
7- Encours des crédits (1)	8 633 749 937	9 507 326 192	-9,19%	8 643 558 489
8- Encours des dépôts , dont	12 926 570 157	11 435 652 376	13,04%	12 508 095 662
- Dépôts à vue	4 717 468 205	4 081 195 824	15,59%	4 380 980 460
- Dépôts d'épargne	5 095 980 803	4 696 763 938	8,50%	4 993 243 347
9- Emprunts et ressources spéciales	368 624 907	571 851 787	-35,54%	500 884 037
10- Capitaux propres (2)	1 342 413 924	1 281 701 842	4,74%	1 277 586 247

(1) Les crédits sont présentés en encours nets des agios réservés et des provisions à l'exception de la dotation aux provisions du 1^{er} trimestre 2026.

(2) Les capitaux propres sont présentés hors résultat net de la période .

(3) Données auditées .

*BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES
INDICATEURS D'ACTIVITE
TRIMESTIELS ARRETES AU 31/03/2026*

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES INDICATEURS D'ACTIVITE

Les indicateurs d'activité trimestriels de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 mars 2026 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les Normes comptables (NCT 21, 22, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les revenus sont pris en compte en résultat de l'exercice à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe B2, B3 et B4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés dans un compte de bilan « Agios réservés ».

Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

2.2. Règles de classification et de constatation des revenus du portefeuille titres

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

2.2.1 Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Le portefeuille d'investissement est composé de :

- Titres de participation : Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque. Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.
Les plus-values ne sont comptabilisées qu'au moment de la cession.
Les dividendes sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.
Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage à la date d'arrêté des comptes et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées.
- Titres d'investissement : Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances.
Les revenus des titres à revenus fixes sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixes est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

2.2.2 Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial est composé de :

- Titres de transaction : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois
- Titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement soit la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

2.3. Règles de prise en compte des charges sur les dépôts de la clientèle et des ressources d'emprunts.

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.4. Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change.

Les opérations de change manuel des billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération.

Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellé en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation au cours de change en vigueur à la date d'arrêté. L'écart dégagé est comptabilisé dans un compte de bilan « Ecart de conversion ».

FAITS SAILLANTS AU 31 MARS 2026

A fin mars 2026, les indicateurs d'activité et de performance de la Société Tunisienne de Banque ont évolué comme suit :

1) Les dépôts de la clientèle ont enregistré une progression de 1.490,9 millions de dinars ou 13.04% entre mars 2025 et mars 2026 pour s'établir à 12.926,6 millions de dinars provenant des variations différenciées suivantes :

- Dépôts à vue : + 636,3 millions de dinars ou + 15.59% pour s'établir à 4.717,5 millions de dinars et représenter 36.49% de l'ensemble des dépôts à fin mars 2026 contre 4.081,2 millions de dinars à fin mars 2025.
- Dépôts d'épargne : + 399,2 millions de dinars ou 8.50% pour atteindre 5.096,0 millions de dinars ou une part de 39.42 % contre 4.696,8 millions de dinars une année auparavant.
- Dépôts à terme : +487,3 millions de dinars ou +21,31% qui se sont établis à 2.774,0 millions de dinars et ont représenté une part de 21.46 % à fin mars 2026 (2.286,7 millions de dinars en mars 2025).

2) Les ressources d'emprunt se sont élevées à 368,6 millions de dinars à fin mars 2026, en régression de 203,2 millions de dinars ou 35.54% par rapport à leur niveau à fin mars 2025 (571,9 millions de dinars) :

- Emprunts obligataires et privés : - 165,1 millions de dinars ou - 64.64%
- Ressources spéciales : - 38,1 millions de dinars ou - 12.05%

3) Les crédits nets à la clientèle (Hors la dotation aux provisions relative au premier trimestre 2026) ont régressé de 873,6 millions de dinars ou 9.19% pour s'établir à 8.633,7 millions de dinars au terme du premier trimestre 2026 contre 9.507,3 millions de dinars une année auparavant.

4) Le portefeuille titres commercial a atteint un encours de 229,9 millions de dinars, soit une baisse de 197,4 millions de dinars ou 46.20% par rapport à son niveau enregistré à fin mars 2025 (427,3 millions de dinars).

5) Le portefeuille titres d'investissement a enregistré une hausse de 1.066,4 millions de dinars ou 27.90 % pour s'établir à 4.888,7 millions de dinars à fin mars 2026.

6) Le produit net bancaire s'est stabilisé à 163,5 MD.

Cette situation résulte de l'effet de :

- **La baisse des Produits d'exploitation bancaire** de 15,0 millions de dinars ou 4.24 % pour s'établir à 338,0 millions de dinars à fin mars 2026.

- **La baisse des Charges d'exploitation bancaire** de 14,5 millions de dinars ou 7.66%, lesquelles se sont établies à 174,4 millions de dinars à fin mars 2026 contre 188,9 millions de dinars au terme du premier trimestre 2025.

7) Les charges opératoires ont progressé de 7,1 millions de dinars ou 8.73% et se sont établies à 88,8 millions de dinars à fin mars 2026.

8) Le coefficient d'exploitation s'est situé à 54.28 % au terme du premier trimestre 2026 contre 49.77 % une année auparavant.

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE SMART TUNISIE

Siège Social : 9-9 Bis impasse n°3 rue 8612 ZI, CHARGUIA 1, 2035 Tunis

La société SMART TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2026 :

1er Trimestre 2026

<i>En milliers de dinars (KDT)</i>	1er Trimestre 2026 **	1er Trimestre 2025 **	Var %	Cumul Au 31.12.2025*
1. Total des revenus (hors taxes)	104 924	83 341	26%	444 491
2. Coût d'achat des marchandises vendues (hors taxes)	-88 491	-70 868	25%	-384 288
3. Charges financières	-3 574	-3 309	8%	-15 947
4. Produits financiers	508	530	-4%	6 107
5. Trésorerie nette	824	-5 817	-114%	-1 634
6. Délai moyen de règlement des fournisseurs	31	33	-6%	30
7. Nombre de points de vente	3	3	0%	3
8. Surface totale des points de vente	4 000	2 000	100%	4 000
9. Masse salariale	2 451	2 358	4%	10 935
10. Effectif moyen	221	210	5%	215

* Chiffres audités

** Chiffres non audités

Commentaires des indicateurs

Les revenus réalisés durant le premier trimestre 2026 s'élèvent à 104 924 KDT en augmentation de 26%.

Le coût d'achat des marchandises vendues pour le 1er trimestre 2026 s'élève à 88 491 KDT contre 70 868 KDT pour la même période de 2025.

Les charges financières supportées au cours du 1er trimestre 2026 s'élèvent à 3 574 KDT en augmentation de 8% par rapport au 1er trimestre 2025

La trésorerie nette s'est établie à 824 KDT au 31.03.2026 contre - 5 817 KDT au 31.03.2025 en nette amélioration.

La masse salariale au 31.03.2026 s'élève à 2 451 KDT en augmentation de 4 % par rapport au 31.03.2025.

L'effectif moyen est passé de 210 à 221 salariés au 31.03.2026, affectés au renforcement des nouvelles activités.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2026. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 pour tout placement sollicité après le 30/04/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné «DAAM Subordonné 2026-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société « DAAM Tamweel » réunie en date du **04 juin 2025** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires dans la limite d'un montant maximum de 50 millions de dinars qui vient s'ajouter aux 43 millions de dinars déjà approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire ayant statué sur les comptes de l'année 2023 dans un délai de cinq ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

La même Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et les conditions de l'emprunt, dans les limites définies par le Conseil d'Administration.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **19 février 2026** a approuvé la résolution par circulation du Conseil d'Administration du **29 janvier 2026** relative à l'émission d'un emprunt obligataire subordonné par appel public à l'épargne « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » selon les conditions suivantes :

Montant : 10 millions de dinars ;

Taux d'intérêts :

- Taux variable : TMM+2,5% brut l'an au minimum et TMM+3,5% brut l'an au maximum ;
- Taux fixe : 9,50% brut l'an au minimum et de 10,50% brut l'an au maximum.

Durée : 7 ans

Le Conseil d'Administration a également délégué à la Direction Générale les pouvoirs de fixer les taux et la durée, à la veille de l'émission selon les conditions de marché prévalant à cette date.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d'intérêt de l'emprunt comme suit :

- Taux fixe de 9,60% brut l'an sur 7 ans dont 5 ans de grâce et/ou ;
- Taux variable de TMM + 2,60% brut l'an sur 7 ans dont 5 ans de grâce.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

L'emprunt obligataire subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » est d'un montant de 10 000 000 dinars, divisé en 100 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné seront ouvertes le **29/04/2026** et clôturées sans préavis au plus tard le **11/05/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (10 000 000 DT) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **11/05/2026**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **25/05/2026** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **29/04/2026** aux guichets **d'UNION CAPITAL**, intermédiaire en bourse sis au 1, Place Pasteur -1002- Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission

DAAM Tamweel a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce, afin de soutenir le développement de son activité dans les meilleures conditions.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations subordonnées seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

• **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations.

Ils sont également prévus par la Note 25 de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance relative à la définition des éléments constitutifs des fonds propres nets, des fonds propres nets de base et des fonds propres complémentaires, et les éléments de l'actif pris en considération pour le calcul des risques encourus ainsi que leurs quotités.

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur au présent emprunt obligataire subordonné recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées détenues, délivrée par « DAAM Tamweel », mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalité de paiement:

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **11/05/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **11/05/2026** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- Taux fixe sur 7 ans dont 5 ans de grâce : Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Taux variable sur 7 ans dont 5 ans de grâce : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) **+2,60%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Païement :

Les intérêts sont payés à terme échu le **11/05** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **11/05/2027**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **11/05/2032**.

La dernière échéance est prévue pour le **11/05/2033**.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations sont amortissables sur deux tranches d'un montant annuel de 50 dinars par obligation subordonnée, soit la moitié de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la 6^{ème} année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **11/05/2033**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

▪ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **9,60%** l'an.

▪ **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2026 à titre indicatif, qui est égale à 7,377% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,977%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,60%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

▪ **Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « DAAM SUBORDONNE 2026-1 » sont émises pour une durée de 7 ans dont 5 ans de grâce.

▪ **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Cette durée est de **6,5 ans** pour les obligations du présent emprunt.

▪ **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration

s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La durée d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La durée est de **5,118 années** pour les obligations du présent emprunt.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

Rang de créance : En cas de liquidation de « DAAM Tamweel », les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au niveau de l'actualisation du document de référence « DAAM Tamweel 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Notation de la société :

En mai 2025, l'agence de notation internationale spécialisée dans le secteur de la microfinance MicroRate a procédé à la notation institutionnelle de la société « DAAM Tamweel », lui attribuant la note « **β** » à long terme. La perspective de la note est stable.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

<https://admin.microrate.com/assets/72ecb090-0369-4895-b92f-3ad72be0b0d8/DAAM0325%20MIR%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY.pdf>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation MicroRate a attribué en date du **29/01/2026** une notation à long terme « **BB** » avec perspective stable selon l'échelle locale tunisienne à l'emprunt obligataire subordonné « DAAM SUBORDONNE 2026-1 » objet de la présente note d'opération.

Ci-après le lien de MicroRate relatif à cette notation :

[https://admin.microrate.com/assets/dfc11364-e59f-4251-9b22-91c69059ce03/DAAM0925%20CREDIT%20SUBORD%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20\(V.2\).pdf](https://admin.microrate.com/assets/dfc11364-e59f-4251-9b22-91c69059ce03/DAAM0925%20CREDIT%20SUBORD%20FINAL%20FRENCH%20SUMMARY%20(V.2).pdf)

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes à tout investisseur intéressé aux guichets d'UNION CAPITAL, intermédiaire en bourse sis au 1, Place Pasteur -1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligataires

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue de registre des obligataires de l'emprunt « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres

Il existe un seul emprunt obligataire en cours émis par « DAAM Tamweel » qui est négocié sur le marché obligataire, il s'agit de l'emprunt « DAAM 2025-1 » émis par appel public à l'épargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,10% et/ou TMM+2,60%.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt subordonné, « DAAM Tamweel » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « UNION CAPITAL » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

« DAAM Tamweel » s'engage, dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **DAAM SUBORDONNE 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

La souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à des taux fixes.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire subordonné « DAAM Tamweel 2026-1 » visée par le CMF en date du **14/04/2026** sous le n° **26/1176**, du document de référence « DAAM Tamweel 2025 » enregistré auprès du CMF en date du 07/08/2025 sous le n° 25/004, de son actualisation enregistrée auprès du CMF le **14/04/2026** sous le n° **25/004/A001**, des indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2026 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 pour tout placement sollicité après le 30/04/2026.

La note d'opération, le document de référence « DAAM Tamweel 2025 » ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public sans frais auprès de DAAM Tamweel, 30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheireddine - 2060 Lac 3, Tunis, UNION CAPITAL, Intermédiaire en Bourse, 1 Place Pasteur 1002 Tunis Belvédère, et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2026 ainsi que les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2025 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard respectivement le 20/04/2026 et le 30/04/2026.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Fehmi Laourine et Mr Tarek SAHLI.

BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2025
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2025	31/12/2024
<u>ACTIF</u>			
<i>AC 1</i> - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	111 657	87 570
<i>AC 2</i> - Créances sur les établissements bancaires <i>et financiers</i>	5.2	709 160	686 090
<i>AC 3</i> - Créances sur la clientèle	5.3	3 514 826	3 290 567
<i>AC 4</i> - Portefeuille-titre commercial	5.4	428 569	158 104
<i>AC 5</i> - Portefeuille d'investissement	5.5	559 909	642 253
<i>AC 6</i> - Valeurs immobilisées	5.6	153 983	153 670
<i>AC 7</i> - Autres actifs	5.7	166 158	157 645
TOTAL ACTIF		5 644 261	5 175 899
<u>PASSIF</u>			
<i>PA 1</i> - Banque Centrale et CCP	5.8	566 311	292 723
<i>PA 2</i> - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	179 319	188 100
<i>PA 3</i> - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	3 910 652	3 779 710
<i>PA 4</i> - Emprunts et Ressources spéciales	5.11	158 055	54 838
<i>PA 5</i> - Autres passifs	5.12	240 644	312 097
TOTAL PASSIF		5 054 982	4 627 468
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>CP 1</i> - Capital		100 008	100 008
<i>CP 2</i> - Réserves		419 327	394 327
<i>CP 4</i> - Autres capitaux propres		3	3
<i>CP 5</i> - Report à nouveau		4091	
<i>CP 6</i> - Résultat de la période		65 851	54 093
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.13	589 280	548 431
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 644 261	5 175 899

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2025
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2025	31/12/2024
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
<i>HB 1</i> - Cautions, avals et autres garanties données	<i>5.14</i>	976 085	836 322
<i>HB 2</i> - Crédits documentaires	<i>5.15</i>	564 689	529 008
<i>HB 3</i> – Actifs donnés en garantie	<i>5.16</i>	512 000	274 000
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		2 052 774	1 639 330
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>			
<i>HB 4</i> - Engagements de financement en faveur de la clientèle	<i>5.17</i>	214 439	374 869
<i>HB 5</i> - Engagements sur titres (Participations non libérées)	<i>5.18</i>	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		214 447	374 877
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
<i>HB 7</i> - Garanties reçues	<i>5.19</i>	2 911 759	1 882 025
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		2 911 759	1 882 025

ÉTAT DE RÉSULTAT
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025
(EN MILLIERS DE DINARS)

	Notes	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
Produits d'exploitation bancaire :			
PR 1 - Intérêts et revenus assimilés	5.20	391 450	368 838
PR 2 – Commissions	5.21	76 381	77 855
PR 3 / CH 3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	5.22	62 514	25 723
PR 4 - Revenus du portefeuille d'investissement	5.23	40 245	47 438
Total produits d'exploitation bancaire		570 590	519 854
Charges d'exploitation bancaire :			
CH 1 - Intérêts encourus et charges assimilées	5.24	-207 255	-189 336
CH 2 - Commissions encourues		-12 309	-9 811
Total charges d'exploitation bancaire		-219 564	-199 147
PRODUIT NET BANCAIRE		351 026	320 707
PR 5 / CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	5.25	-20 614	-17 829
PR 6 / CH 5 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	5.26	3 522	4 960
PR 7 - Autres produits d'exploitation		129	241
CH 6 - Charges de personnel	5.27	-148 288	-135 220
CH 7 - Charges générales d'exploitation	5.28	-68 507	-75 229
CH 8 - Dotations aux amortissements des immobilisations		-23 082	-10 186
RESULTAT D'EXPLOITATION		94 186	87 444
PR 8 / CH 9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	5.29	-1 967	3 671
CH 11 - Impôts sur les sociétés	5.30	-26 368	-37 022
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		65 851	54 093
PR 9 / CH 10 - Pertes provenant des éléments extraordinaires		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		65 851	54 093
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		65 851	54 093
RESULTAT PAR ACTION (DT)	5.31	3,292	2,704

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025
(EN MILLIERS DE DINARS)

<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2025	Exercice clos le 31/12/2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION		
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	521 785	471 696
Charges d'exploitation bancaire décaissées	-224 217	-194 478
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers	-32 331	-66 771
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	11371	2
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	-245 979	-350 221
Dépôts / Retraits de dépôts auprès de la clientèle	134 168	384 152
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	-270 465	-178 888
Titres de placement / titres de transaction	-249 483	-142 867
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	-54 917	256
Sommes versées à l'État	-10 192	-50 002
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation	-420 261	-127 121
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	47 543	42 960
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	78 569	-26 402
Acquisitions / cessions sur immobilisations	-23 192	-31 858
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement	102 920	-15 300
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Emission / Remboursement d'emprunts	109 500	0
Augmentation / diminution des ressources spéciales	-5 302	-21 542
Dividendes versés	-24 980	-24 981
Plus ou moins-value sur cession Titres	864	3 073
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement	80 082	-43 450
VARIATION DE TRÉSORERIE	-237 259	-185 871
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	118 967	304 838
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	5.32 -118 291	118 967

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100.007.645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit ayant été abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relatives aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, détenue à raison de 38,997% par Serenity Capital Finance Holding.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune.

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2025
Actionnaires Tunisiens	648	17 760 140	88 800 700	88,794
<i>Personnes Morales</i>	<i>48</i>	<i>12 286 201</i>	<i>61 431 005</i>	<i>61,426</i>
<i>Personnes Physiques</i>	<i>600</i>	<i>5 473 939</i>	<i>27 369 695</i>	<i>27,368</i>
Groupe CARTE	3	7 972 387	39 861 935	39,859
SERENITY CAPITAL FINANCE HOLDING	1	7 800 000	39 000 000	38,997
CARTE ASSURANCES	1	52 638	263 190	0,263
CARTE VIE	1	119 749	598 745	0,599
Groupe TAMARZISTE	6	2 517 355	12 586 775	12,586
PERSONNES PHYSIQUES	4	297 092	1 485 460	1,485
LE PNEU	1	184 196	920 980	0,921
MENNINX HOLDING	1	2 036 067	10 180 335	10,180
Groupe Mohamed RIAHI	2	994 000	4 970 000	4,970
DELTA FINANCES	1	105 000	525 000	0,525
WINDY INVEST PART.	1	889 000	4 445 000	4,445
Famille SELLAMI	12	1 903 195	9 515 975	9,515
PERSONNES PHYSIQUES	8	1 054 084	5 270 420	5,270
STRAMICA	1	595 652	2 978 260	2,978
STIB	1	95 955	479 775	0,480
CNT	1	151 701	758 505	0,758
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029
Famille Héritiers TAHER BOURICHA	5	972 189	4 860 945	4,861
PERSONNES PHYSIQUES	4	936 172	4 680 860	4,681
AMATAB	1	36 017	180 085	0,180
Héritiers SADOK BEN SEDRINE	12	1 170 725	5 853 625	5,853
PERSONNES PHYSIQUES	12	1 170 725	5 853 625	5,853
Héritiers JEMAA BEN SEDRINE	5	467 307	2 336 535	2,336
PERSONNES PHYSIQUES	5	467 307	2 336 535	2,336
Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	318 626	1 593 130	1,593
PERSONNES PHYSIQUES	1	250 772	1 253 860	1,254
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339
Famille BOUAOUADJA	4	272 736	1 363 680	1,364
PERSONNES PHYSIQUES	4	272 736	1 363 680	1,364
ASSURANCES	1	12 370	61 850	0,062
FONDS	7	29 804	149 020	0,149
Autres Personnes Morales	27	104 395	521 975	0,522
Autres Personnes Physiques	562	1 025 051	5 125 255	5,125
Actions rompues	-	17 676	88 380	0,088
Provenant d'attributions gratuites		17 676	88 380	0,088
Actionnaires Etrangers	7	2 223 713	11 118 565	11,118
<i>Personnes Morales non résidentes</i>	<i>1</i>	<i>2 217 766</i>	<i>11 088 830</i>	<i>11,088</i>
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	2 217 766	11 088 830	11,088
<i>Personnes Physiques</i>	<i>6</i>	<i>5 947</i>	<i>29 735</i>	<i>0,030</i>
Personnes physiques	6	5 947	29 735	0,030
TOTAL	655	20 001 529	100 007 645	100,000

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31/12/2025

Les états financiers au 31/12/2025 de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers au 31/12/2025 de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Crédits sur ressources ordinaires,
- Comptes débiteurs de la clientèle,
- Crédits sur ressources spéciales,
- Autres crédits à la clientèle, et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0) :

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1) :

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais sont encore assurés et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2) :

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3) :

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4) :

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360, jours et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés, et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provisions collectives

La banque constitue des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Le montant des dotations aux provisions complémentaires constituées, au 31 décembre 2025, s'élèvent à un montant de 7 470 KDT.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque jusqu'au 31 décembre 2025, s'élèvent à 60 396 KDT.

c- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque s'élevaient, au 31 décembre 2024, à 19 004 KDT. Au 31 décembre 2025, lesdites provisions additionnelles sont passées à 22 424 KDT.

Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont prises en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3), ou parmi les « actifs

compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) Titres d'investissements : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance, suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) Titres de participation : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) Parts dans les entreprises associées : Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable, et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement).
- d) Parts dans les entreprises liées : Ce sont les actions et parts de capital détenues par la banque dans la société mère et dans les entreprises filiales.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et de parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

À la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Les titres d'investissement :
- A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.
- le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts, et sont prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en diminution du résultat du 31-12/2025 pour leurs montants se rapportant à la période allant du premier janvier au 31 Décembre 2025. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-12/2025 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31-12/2025 sont diminuées du résultat.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Immeubles	5 %
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel informatique	25 %
- Matériel informatique - les grandes machines d'exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20%
- GLOBAL BANCAIRE FLEX CUBE	14.2%

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté, utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

3.7 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel.

A partir du deuxième semestre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

En effet, une convention d'assurance « indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur » a été signée avec la société CARTE VIE. Cette convention a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif permettant à la banque de faire face à l'exécution de ses obligations envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

Les cotisations payées par l'UBCI sont comptabilisées en charge de la période parmi les « charges du personnel ».

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles de la réglementation fiscale en vigueur. Les dotations aux provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

4. FAIT MARQUANT DE LA PERIODE CLOSE LE 31 DECEMBRE 2025

4.1 INSTITUTION D'UNE TAXE CONJONCTURELLE AU PROFIT DU BUDGET DE L'ETAT POUR LES ANNEES 2024 ET 2025

Dans le but du renforcement des ressources budgétaires de l'Etat, la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2025 a institué une Contribution non conjoncturelle au profit du Compte de diversification des sources de sécurité sociale fixée à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés ;

Cette taxe conjoncturelle s'ajoute à celle déjà prévue par la Loi de Finances pour la gestion de l'année 2024 et fixée aussi à 4% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés ;

A ce titre, la charge supportée par la banque, en 2025, au titre des deux contributions conjoncturelles s'élève à **4 372 KDT** (Cf. note **5.30**).

4.2 RESULTATS DE CONTROLE FISCAL APPROFONDIE

La banque a reçu en date du 23 décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque en date du 16 Juin 2025 portant sur un redressement de 2 216 KDT.

Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en les acceptant.

Dans le cadre des dispositions de l'article 74 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2025, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 16 Juin 2025 portant sur :

- Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative s'élevant respectivement à 1 501 KDT et 630 KDT.
- L'abandon total des pénalités de retard.

Au 31 Décembre 2025, tous les montants dus ont été payés.

5. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 5.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 Décembre 2025 un montant de 111 657 KDT contre 87 570 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Caisse	44 752	43 878
Comptes ordinaires BCT	66 906	43 692
TOTAL EN KDT	111 657	87 570

NOTE 5.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 Décembre 2025 un montant de 709 160 KDT contre 686 090 KDT au 31 Décembre 2024 et se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Banque Centrale de Tunisie	460 111	302 409
Banques de dépôts	0	67 132
Pension livrée	0	109 999
Banques non-résidentes	42 444	31 700
Organismes financiers spécialisés	206 605	174 274
Créances rattachées :	0	576
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	0	31
- A la pension livrée	0	545
Total en KDT	709 160	686 090

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale de Tunisie	460 111	-	-	-	460 111
Banques de dépôts	0				0
Banques non-résidentes	42 444	-	-	-	42 444
Organismes financiers spécialisés	206 605			-	206 605
Créances rattachées :	0	-	-	-	-
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires	0	-	-	-	-
TOTAL EN KDT	709 160	-	-	-	709 160

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Banque Centrale (1)	-	-	460 111	460 111
- Placements en devises	-	-	460 111	460 111
Banque de Dépôts (2)			0	0
- Placements en devises			0	0
Banques non-résidentes (4)	-	-	42 444	42 444
- Comptes Nostri	-	-	42 444	42 444
- Comptes Lori	-	-	0	0
Organismes financiers spécialisés (5)	206 605	-	0	206 605
- Comptes ordinaires	-	-	0	0
- Prêts en dinars	206 605	-	0	206 605
Créances Rattachées (6)	-	-	0	0
- Aux comptes des établissements financiers et bancaires			0	0
Total Établissements Bancaires et Financiers en KDT (1) + (2) + (3) + (4) + (5) + (6)	206 605	-	502 555	709 160

NOTE 5.3- CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2025 à 3 514 826 KDT contre 3 290 567 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Crédits sur ressources ordinaires	-1	3 247 920	3 025 519
- Activités hors leasing		2 959 194	2 765 577
- Activité de leasing		288 726	259 942
Comptes débiteurs de la clientèle	-2	172 832	169 693
Crédits sur ressources spéciales	-3	22 058	22 254
Autres crédits à la clientèle	-4	304 012	284 585
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		15 646	9 670
TOTAL BRUT EN KDT		3 762 467	3 511 721
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		-18 190	-13 236
Moins : Provisions	-5	-229 451	-207 918
- Provisions individuelles		-169 055	-154 992
Dont provisions additionnelles		-22 424	-19 004
- Provisions collectives		-60 396	-52 926
TOTAL NET EN KDT	-6	3 514 826	3 290 567

(I) Crédits sur ressources ordinaires

Les crédits sur ressources ordinaires enregistrent l'ensemble des effets détenus par la banque et qui matérialisent les créances qu'elle a octroyées à ses clients. Il s'agit d'effets de transactions commerciales et de billets de mobilisation représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux ou en contentieux sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2025 à 304 012 KDT contre un solde de 284 585 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Créances douteuses	240 304	193 770
Valeurs impayées	30 083	29 373
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	33 073	51 815
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devise (i)	552	9 627
Total des autres crédits à la clientèle	304 012	284 585

- (i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

Provisions au 31 décembre 2024	207 918
Dotations sur provisions individuelles	20 905
- Dont provisions additionnelles	4 862
Dotations aux provisions collectives	7 470
Reprises sur provisions	-6 841
Provisions au 31 Décembre 2025	229 451

- (6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 Décembre 2025 :

	31/12/2025	31/12/2024
Engagement total créances classées C0 et C1	3 522 163	3 308 685
Engagement total des créances classées C2, C3 et C4	240 304	203 036
Engagement Total Brut	3 762 467	3 511 721
Moins : Agios réservés sur créances classées	-18 190	-13 236
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 744 277	3 498 485
Moins : provisions individuelles	-169 055	-154 992
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	3 575 222	3 343 493
Moins : Provisions collectives	-60 396	-52 926
Total des engagements nets d'agios et de provisions	3 514 826	3 290 567

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon leur classification se présente comme suit au 31 Décembre 2025 :

	31/12/2025	31/12/2024
<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	3 522 163	3 308 685
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	965 019	807 176
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	240 304	203 036
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	8 185	8 670
Engagement Total Brut	4 735 671	4 327 567
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	-18 190	-13 236
Créances clientèle nettes d'agios réservés	4 717 481	4 314 331
<i>Moins : Provisions individuelles (Bilan)</i>	-169 055	-154 992
<i>Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)</i>	-1 989	-1 989
Total provisions individuelles	-171 044	-156 981
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	4 546 437	4 157 350
<i>Moins : Provisions collectives</i>	-60 396	-52 926
Total des engagements nets d'agios et des provisions	4 486 041	4 104 424

NOTE 5.4– PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 428 569 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 158 104 KDT au 31 Décembre 2024. Il se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Titres de transaction (BTA-BTC)	410 643	155 347
Créances rattachées sur titres de transaction	17 927	2757
TOTAL EN KDT	428 569	158 104

NOTE 5.5– PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 Décembre 2025 à 559 909 KDT contre 642 253 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Titres de participation (i)	3 299	3 299
Parts dans les entreprises liées (ii)	10 384	9 415
Titres d'investissement	528 379	604 388
Créances rattachées aux titres d'investissement	19 254	26 552
TOTAL BRUT	561 316	643 654
<i>Moins : Provisions pour dépréciation des titres</i>	-1 408	-1 401
TOTAL NET (iii)	559 909	642 253

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

Raison Sociale	VC au 31/12/2025	Tx de particip.
SIDCO-SICAR	1 648	10%
NOUVELLE SOTIM	800	5%
TAPARURA (SEACNVS)	150	7%
EL KANAOUET	128	3%
DEMURGER	120	9%
SEDAT	115	11%
COTUNACE	100	1%
SICAB	100	3%
SOTUPILE	63	0%
SCHNEIDER	48	20%
FRDCM	22	0%
SIMAC	5	1%
Total des titres de participation en KDT	3 299	

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et provisions y afférentes se présente comme suit Le tableau des mouvements sur titres et provisions afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2024	Créances rattachées 2024	Total au 31/12/2024	Acquisitions / Régularisations	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2025	Créances rattachées au 31/12/2025	Total au 31/12/2025	Provisions au 31/12/2024	Dotations au 31/12/2025	Reprises sur provisions au 31/12/2025	Cumul des provisions au 31/12/2025	VCN au 31/12/2025
Titres de participation	3 299	-	3 299	-	-	3 299	0	3 299	-1 392	-7	-	-1 399	1 900
Parts dans les entreprises liées	9 415	-	9 415	969	-	10 384	0	10 384	-9	-	-	-9	10 375
Titres d'investissement	320 385	13 901	334 286	26 228		360 514	13 897	374 411	-	-	-	-	374 411
Emprunt National	241 000	10 501	251 501		-151 501	100 000	4 549	104 549	-	-	-	-	104 549
SICAR Fonds gérés (*)	43 003	2150	45 153	22 850	-138	67 865	809	68 674	-	-	-	-	68 674
Total en KDT	617 102	26 552	643 654	50 047	-151 639	542 062	19 255	561 317	-1 401	-7	-	-1 408	559 900

(*) Les SICAR Fonds gérés au 31/12/2025 se présentent et sont évalués comme suit :

Fonds / FCPR	Date de souscription	VC de la Participation
FONDS UBCI MEDIBIO 2017	11/05/2017	100
FONDS UBCI RECALL 2017	03/10/2017	78
FCPR SWING2	28/10/2021	10 000
FONDS UBCI PROLATEX 2022	31/12/2022	438
FONDS UBCI ULC 2022	31/12/2022	7 250
FONDS UCDS 2023-1	26/06/2023	15 000
FONDS UCDS 2023-2	28/12/2023	10 000
FONDS UCDS 2024-2	13/01/2025	6 345
FONDS UCDS 2024-1	13/01/2025	18 654
Total en KDT		67 865

NOTE 5.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 153 983 KDT au 31 Décembre 2025 contre 153 670 KDT au 31 Décembre 2024 et s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs brutes en début de période	344 632	311 033
Acquisitions	23 831	34 664
Cessions / Apurements	-881	-1 065
Valeurs brutes en fin de période	367 582	344 632
Amortissements	-212 389	-190 962
Provision pour dépréciation d'immob en cours	-1 209	0
Valeurs nettes en fin de période	153 983	153 670

Au 31/12/2025 aucune garantie ou sureté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2025 se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/24	Acquisitions	Cession / Apurements	Reclassements 2025	V. Brute au 31/12/25	Total Amortissement au 31/12/24	Dotations amortissements /provisions 2025	Cessions/ Apurements	Total Amortissements /Provisions 31/12/25	V.C.N au 31/12/25
Immobilisations Incorporelles	74 192	1 897	-54	99 366	175 401	-71 233	-15 713		-86 946	88 455
Agencements et aménagements	55 266	842	-152	406	56 362	-44 551	-2 138	153	-46 536	9 826
Immobilisations d'exploitation	38 888	-	-305		38 583	-31 090	-1 068	254	-31 904	6 679
Immobilisations hors exploitation	134	-	-	-	134	-134	-		-134	0
Terrains	40 387	-	-152	-	40 235		-	0	0	40 235
Matériel de Transport	1 325		-38		1 287	-852	-145	38	-959	328
Fonds de Commerce	788	-	-	-	788	-563	-16		-579	209
Mobilier et Matériels	47 620	2 275	-1	774	50 668	-42 538	- 2 793	-	-45 331	5 337
Immobilisations en cours	86 032	18 817	-179	-100 546	4 124		-1 209-		-1209	2914
TOTAL EN KDT	344 632	23 831	-881	-	367 582	-190 962	-23 082	445	-213 598	153 983

Description et traitement comptable des immobilisations hors exploitation :

La valeur brute des immobilisations hors exploitation s'élève au 31/12/2025 à 134 KDT. Ces actifs ont été acquis entre 1985-1997 et ce détaillent comme suit :

Date mise en service	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition	Amort. cumulés	Valeur comptable nette
01/06/1992	Immeuble Sfax Teniour	64	-64	0
01/04/1985	Appartement Sidi Bouzid	25	-25	0
01/11/1997	Immeuble Farhat Hached	45	-45	0
Totaux		134	-134	0

Ces immobilisations sont évaluées à leur valeur d'acquisition au 31/12/2025 à 134 KDT avec une valeur comptable nette nulle. A préciser que les constructions sont amorties linéairement à un taux de 5%, hors terrains.

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 166 158 KDT au 31 Décembre 2025 contre 157 645 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Débiteurs divers (i)	105 399	80 410
Fonds d'indemnités de départ à la retraite	29 259	25 145
Comptes de régularisation (ii)	32 578	21 882
Comptes de Stocks	141	151
Créances prises en charge par l'État	79	79
Charges à répartir	158	23
Comptes exigibles après encaissement (iii)	0	30 517
Total brut des autres actifs	167 614	158 207
Provisions pour dépréciation des autres actifs	-1 456	-562
Total net des autres actifs	166 158	157 645

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et avances au personnel	81 255	60 100
Dépôts et cautionnements constitués par la banque	909	502
Retenues à la source	684	610
Autres débiteurs divers	22 552	19 198
Total des débiteurs divers	105 399	80 410

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Charges payées ou comptabilisées d'avance	6 047	4 827
Produits à recevoir	17 271	8 191
Compensations reçues	17	578
Débites à régulariser et divers	9 242	8 286
Total des Comptes de régularisation	32 578	21 882

(iii) Les comptes exigibles après encaissement correspondent à des comptes transitoires totalisant un solde créditeur à hauteur de 23 570 KDT et sont classés au 31 décembre 2025 parmi les autres passifs. Cette rubrique s'élevait à un solde débiteur à hauteur de 30 517 KDT au 31 décembre 2024.

NOTE 5.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste a atteint 566 311 KDT au 31 Décembre 2025 contre 292 723 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	52 617	-
Emprunts au jour le jour et à terme	512 000	291 825
Dettes rattachées	1 694	898
Total en KDT	566 311	292 723

NOTE 5.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 179 319 KDT au 31 Décembre 2025 contre 188 100 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Banques de dépôt	(1)	164 500	179 500
Banques non-résidentes	(2)	3 387	8 518
Organismes financiers spécialisés	(3)	11 413	42
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		19	40
Total en KDT		179 319	188 100

(1) L'analyse du compte « Banques de dépôt » se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts au jour le jour et à terme	164 500	179 500
Total en KDT	164 500	179 500

(2) L'analyse du compte « Banques non-résidentes » se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	3 387	8 518
Total en KDT	3 387	8 518

(3) L'analyse du compte « Organismes Financiers » se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires	11 413	42
Total en KDT	11 413	42

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	2 163	-	1 224	3 387
- Comptes NOSTRI	2 163	-		2 163
- Compte LORI	-	-	1 224	1 224
Emprunt	-	-	164 500	164 500
Total Établissements Bancaires	2 163	-	165 724	167 887
Avoirs en compte	-	-	11 413	11 413
Total Établissements Financiers (2)	-	-	11 413	11 413
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	-	-	19	19
Total des dettes rattachées (3)	-	-	19	19
Total en KDT (1) + (2) + (3)	2 163	-	177 156	179 319

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 3 910 652 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 3 779 710 KDT au 31 Décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Comptes à vue	(i)	2 136 571	2 005 978
Comptes d'épargne	(ii)	1 114 154	1 032 550
DAT/BC échus non remboursés		10 855	9 615
DAT/BC et autres produits financiers	(iii)	462 661	552 584
Autres sommes dues à la clientèle		107 540	113 885
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	73 500	56 500
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		5 372	8 598
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT		3 910 652	3 779 710

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Compagnies d'assurances	5 959	3 188
Entreprises publiques	268 850	324 016
Autres clientèles commerciales	782 576	696 546
Comptes de non-résidents	477 072	444 613
Clients particuliers	602 114	537 615
Total des comptes à vue en KDT	2 136 571	2 005 978

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Comptes spéciaux d'épargne (a)	991 474	913 692
Comptes d'épargne investissement	229	42
Comptes d'épargne logement	68 957	89 654
Autres comptes d'épargne (b)	53 494	29 162
Total des comptes d'épargne en KDT	1 114 154	1 032 550

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Bons de caisse	192 120	325 185
Dépôts à terme	227 012	192 757
Placements en devises	43 529	34 642
Total DAT/BC et autres produits financiers en KDT	462 661	552 584

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	31/12/2025	31/12/2024
Sociétés privées	72 000	53 500
Particuliers	0	3000
Non clients	1 500	0
Total des certificats de dépôts en KDT	73 500	56 500

NOTE 5.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 158 055 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 54 838 KDT au 31 Décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts et Ressources Spéciales	48 555	54 838
Emprunt Obligataire	109 500	0
Total Emprunts et Ressources spéciales en KDT	158 055	54 838

Les emprunts sur Ressources Spéciales totalisent au 31/12/2025 48 555 KTND contre 54 838 KTND au 31/12/2024. Le détail au 31/12/2025 est le suivant :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
Ressources Étatiques :	3 913	3 913
- <i>FOPRODI</i>	0	0
- <i>FONAPRA</i>	3 913	3 913
Mobilisations des créances	449	449
Crédit BIRD	0	0
Ligne BIRD BCT dédiée au leasing	0	114
Ligne BAD BCT	0	428
Fonds Premier logement BCT	1 526	1 608
Ligne BERD 2	0	0
Emprunt AFD	12 494	20 371
Ligne FADES BCT	2 524	4 207
Autres fonds extérieurs :	26 241	22 128
- <i>Ligne Italienne</i>	5 797	6 197
- <i>Ligne FODEP</i>	0	0
- <i>Ligne Espagnole</i>	3 547	1 638
- <i>Ligne BEI</i>	0	0
- <i>Encours FADES</i>	39	39
- <i>Ligne SUISSE / PRASOC</i>	11 229	11 103
- <i>Ligne BIRD</i>	4 701	2 096
- <i>Ligne NATIXIS</i>	929	1 055
Dettes rattachées à des ressources spéciales	1 242	472
Subvention SUNREF AFD	167	1 148
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	48 555	54 838

NOTE 5.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 240 644 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 312 097 KDT au 31 Décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Provisions <i>(i)</i>	24 798	28 669
Engagement d'indemnités de départ à la retraite	27 230	23 176
Comptes de régularisation <i>(ii)</i>	66 646	166 330
Créditeurs divers	98 400	93 922
Comptes exigibles <i>(iii)</i>	23 570	0
Total en KDT	240 644	312 097

i. Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Provision en franchise d'impôt sur engagements par signature	1 989	1 989
Provisions pour risques et charges (*)	9 565	12 587
Provisions pour congés payés	13 244	14 093
Total Provisions en KDT	24 798	28 669

(*) Les provisions pour risques et charges sont analysées comme suit :

Description	SOLDE AU 31/12/2024	DOTATION 2025	REPRISE 2025	SOLDE AU 31/12/2025
Prov. risques latents	7 500	4 802	7 000	5 302
Erreurs diverses	943	127	0	1 070
Prov. affaires litigieuses	4 144	1 084	2 033	3 194
TOTAL EN KDT	12 587	6 012	9 033	9 565

ii. Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Charges à payer	51 709	48 732
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 394	1 428
Crédits à régulariser et divers	12 531	116 170
Succursales et Agences	13	
Total des comptes de régularisation en KDT	66 646	166 330

iii. Les comptes exigibles correspondent à des comptes transitoires totalisant un solde de 23 570 KDT. Cette rubrique présentait un solde débiteur à hauteur de 30 517 KDT au 31 décembre 2024 et était classée parmi les autres actifs.

NOTE 5.13 - CAPITAUX PROPRES

A la date du 31 Décembre 2025, le capital social s'élève à 100 008 KDT composé de 20 001 529 actions d'une valeur de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque s'élève au 31 Décembre 2025 à 589 280 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2024	100 008	10 000	-	61 607	322 720	3	54 093	548 431
Affectation résultat exercice 2024(*)	-	-	-	25 000	4 091	-	-29 091	0
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-	-25 002	-25 002
Résultat au 31/12/2025							65 851	65 851
Capitaux Propres au 31/12/2025	100 008	10 000	-	86 607	326 811	3	65 851	589 280

(*) : Décisions de l'AGO du 29 Avril 2025.

NOTE 5.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 976 085 KDT contre un solde de 836 322 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
En faveur d'établissements bancaires et financiers	567 571	543 749
En faveur de la clientèle	408 514	292 573
- <i>Cautions fiscales</i>	266	19 465
- <i>Cautions pour marchés</i>	189 285	149 726
• <i>En devises</i>	9 549	7 776
• <i>En dinars</i>	179 737	141 950
- <i>Cautions douanières</i>	32 908	43 541
- <i>Cautions diverses</i>	172 792	68 559
• <i>En devises</i>	84 347	27 902
• <i>En dinars</i>	88 445	40 657
- <i>Obligations cautionnées</i>	13 262	11 282
Total en KDT	976 085	836 322

NOTE 5.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 564 689 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 529 008 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Crédit documentaire en faveur des établissements financiers et bancaires	0	5 737
Crédit documentaire en faveur de la clientèle	564 689	523 271
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	364 235	364 832
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	200 454	158 439
Total en KDT	564 689	529 008

NOTE 5.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets finançables donnés par la banque en garantie du refinancement, figurant au passif, auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 512 000 KDT au 31 Décembre 2025 contre 274 000 KDT au 31 Décembre 2024, détaillé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Effets finançables donnés en garantie	292 000	0
BTA donnés en garantie	220 000	274 000
Total en KDT	512 000	274 000

NOTE 5.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 Décembre 2025, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 214 439 KDT contre 374 869 KDT au 31 Décembre 2024.

NOTE 5.18- ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE 5.19 - GARANTIES REÇUES

Au 31 Décembre 2025, les garanties reçues totalisent 2 911 759 KDT contre 1 882 025 KDT au 31 Décembre 2024.

Les garanties reçues se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	615 704	177 703
Garanties reçues des banques	733 252	526 473
- Garanties reçues des banques résidentes	165 681	0
- Garanties reçues des banques non-résidentes	567 571	526 473
Nantissements titres	34 967	42 283
Garanties reçues de la clientèle	1 527 837	1 135 566
Total des garanties reçues en KDT	2 911 759	1 882 025

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2025 comme suit :

Achat au comptant	32 277 KDT
Vente au comptant	32 245 KDT

- ✓ Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2025 comme suit :

Achat à terme	227 612 KDT
Vente à terme	94 289 KDT

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 391 450 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 368 838 KDT au 31 Décembre 2024. Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	18 667	37 107
Produits sur opérations de crédit	(ii)	353 917	308 520
Revenus assimilés	(iii)	18 866	23 211
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT		391 450	368 838

(i) Produits sur opérations avec les établissements bancaires et financiers

Les produits sur Opérations avec les établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Marché Monétaire au jour le jour	1 049	1 520
Marché Monétaire en devises	13 842	19 948
Autres	3 775	15 639
Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	18 667	37 107

(ii) Produits sur opérations avec la clientèle

Les produits sur opérations avec la clientèle se présentent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	301 599	252 581
Comptes courants débiteurs	20 409	27 652
Leasing	30 694	26 414
Crédits sur ressources extérieures	1 179	1097
Créances douteuses ou litigieuses	37	776
Total des Produits sur opérations de crédit	353 917	308 520

(iii) Opérations avec les établissements bancaires et financiers

Les Opérations avec les établissements bancaires et financiers se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Avals, cautions et acceptations bancaires	6 583	5 447
Commissions de découverts	8 374	3 589
Commissions sur billets de trésorerie	61	84
Report-Déport	3 718	12 386
Autres intérêts assimilés	130	1 705
Total des revenus assimilés	18 866	23 211

NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 76 381 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 77 855 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	53 556	56 590
Commissions de tenues de comptes	3 724	6 265
Commissions sur opérations de change manuel	226	173
Autres commissions	18 875	14 827
Total des commissions en KDT	76 381	77 855

NOTE 5.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 514 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 25 723 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Gains sur opérations BTA-BTCT	36 081	3 426
Gain sur Emprunt National	206	0
Gain sur titre de Placement	562	0
Pertes sur opérations BTA-BTCT	-52	0
Perte sur Titre de placement	0	0
Solde Gains/Pertes de change	25 717	22 297
Total en KDT	62 514	25 723

NOTE 5.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 Décembre 2025 un montant de 40 245 KDT contre 47 438 KDT au 31 Décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	25 958	27 347
<i>dont Intérêts sur BTA et BTC</i>	<i>23 935</i>	<i>25 247</i>
Dividendes sur portefeuille titres de participation	1 589	863
Dividendes sur parts dans les entreprises liées	5	
Intérêts sur emprunt national	12 694	19 228
Total des revenus du portefeuille d'investissement	40 245	47 438

NOTE 5.24 - INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 207 255 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 189 336 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	57 084	25 312
Intérêts sur les dépôts de la clientèle <i>(i)</i>	143 066	150 788
Charges sur emprunts	4 775	2 305
Report-Déport	2 330	10 931
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	207 255	189 336

(i) Le solde du compte Intérêts sur les dépôts de la clientèle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	27 067	32 569
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	42 075	45 683
Comptes d'épargne	66 978	66 141
Certificats de dépôts	6 945	6 395
Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle en KDT	143 066	150 788

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 20 614 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 17 829 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions <i>(i)</i>	35 361	33 783
<i>dont provisions collectives</i>	7 470	9 882
<i>dont provisions additionnelles</i>	4 862	3 631
Reprises sur provisions <i>(ii)</i>	-15 955	-27 234
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	-294	-2 667
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	5	694
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions	66	160
Créances radiées	1 771	10 467
Récupération sur créances radiées	-633	-41
Total en KDT	20 614	17 829

(i) Les dotations aux provisions au 31 Décembre 2025 se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	20 905	16 899
<i>Dont provisions additionnelles</i>	4 862	3 631
Dotations aux provisions collectives	7 470	9 882
Dotations aux provisions pour risques et charges	6 986	7002
Total des dotations aux provisions en KDT	35 361	33 783

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 31 Décembre 2025 se détaillent ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	6 841	17 921
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	294	2667
Reprises sur provisions pour risques et charges	9 114	9 313
Reprises sur provisions des autres actifs courants	0	0
Reprise Provisions Hors Bilan	0	0
Total des reprises sur provisions en KDT	15 955	27 234

NOTE 5.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (3 522) KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de (4 960) KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	-3 529	-3 645
Plus-values de cession sur titres	-	-1298
Dotation aux provisions	7	
Reprises sur provisions	0	-17
Total en KDT	-3 522	-4 960

NOTE 5.27 - CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique composé de la rémunération du personnel, des charges fiscales et sociales s'y rattachant et des autres charges liées au personnel est passé de 135 220 KDT au 31 décembre 2024 à 148 288 KDT au 31 décembre 2025, soit une augmentation de 13 068 KDT.

NOTE 5.28 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 68 507 KDT au 31 Décembre 2025 contre un solde de 75 229 KDT au 31 Décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Impôts et taxes	4 618	4 016
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	10 424	9 330
Travaux, fournitures et services extérieurs	37 562	46 267
Transport et déplacement	1 313	1 320
Frais divers de gestion	14 532	14 270
Autres charges d'exploitation	58	26
Total en KDT	68 507	75 229

NOTE 5.29 - SOLDE EN GAIN / PERTE DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Plus-value sur cession d'immobilisations	202	2 687
Pertes suite au redressement fiscal	-1 816	3 073
Autres produits exceptionnels	865	0
Autres pertes exceptionnelles	-1 216	-2 089
Total en KDT	-1 967	3 671

NOTE 5.30 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité, enregistrés au titre de l'exercice 2025, totalisent un montant de 26 368 KDT déterminé comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		87 710
+ Réintégrations (y compris les provisions)		28 658
- Déductions (y compris les provisions)		-26 719
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré		89 650
Réinvestissement exonéré		-35 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré		54 650
Impôt sur les sociétés (40%)	(1)	21 860
Contribution Sociale de Solidarité (4% selon LF 2024)	(2)	2 186
Taxe conjoncturelle (4% selon LF 2025)	(3)	2 186
Contribution au profit du Fonds National pour la réforme du système éducatif (0,25% selon LF 2024)	(4)	137
Total en KDT (1) + (2) + (3) + (4)		26 368

NOTE 5.31 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net attribuable aux actionnaires en KDT	65 851	54 093
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	3,292	2,704

NOTE 5.32 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 Décembre 2025, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de -118 291 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024
Caisses	44 752	43 878
Banque Centrale (comptes ordinaires)	66 906	43 692
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	42 444	31 700
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	460 112	302 409
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	0	67 132
Pension livrée	0	109 999
Banque Centrale (comptes ordinaires)	-52 617	-17 825
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	-512 000	-274 000
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	-119 500	-179 500
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	-48 387	-8 518
Total en KDT	-118 291	118 967

NOTE 5.33 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le Groupe CARTE

1- Contrats de bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE :

Les opérations et conventions conclues entre l'UBCI et les sociétés du Groupe CARTE se détaillent comme suit :

Contrats antérieurs à 2025 en KDT	Produits 2025	Charges 2025
Produits de prévoyance	405	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile		193
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaire	35	547
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 715	-
Produits d'épargne et de capitalisation	720	-
Total	2 875	740

2- Contrat souscrit par l'UBCI :

L'UBCI a signé, en date du 1er novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, la protégeant contre tout sinistre pouvant se produire au domicile de son client bénéficiant d'un crédit. Le premier bénéficiaire étant l'UBCI.

Les frais collectés avec le coût des crédits et la mise en place de cette couverture ont dégagé pour l'UBCI au titre 2025 un produit de 1 828 KDT.

3- Contrats d'assurance au profit du personnel de la banque avec la CARTE VIE :

Contrat	Date des contrats	Charges 2025 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire	04/01/2024	5 536
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	01/12/2021	2 805
Total		8 341

4- Contrats d'assurance pour risques divers avec la CARTE :

Contrat	Date contrat	Charges 2025 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	308
Total		658

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2025, d'un avenant de prorogation de durée de garantie pour une durée ferme de douze mois Allant du 1er mars 2023 au 28 février 2026.

5- Autres opérations avec le groupe CARTE :

1. L'UBCI a conclu avec la CARTE une convention de mise à disposition de personnel. Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2025.
2. L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE.
Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations facturées par INCOM au titre de 2025 et comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours, s'élèvent à 924 KDT.

3. L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 millions de dinars. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners détenue à concurrence de 65% par la banque d'affaire Cap Bank détenue à son tour par le groupe CARTE à concurrence de 37%.
4. L'UBCI a signé le 26/12/2022, avec la société de gestion Capsa Capital Partners, une convention de dépôt des titres et des fonds en vertu de laquelle cette dernière confie à l'UBCI qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par le FCPR « SWING 3 ». En contrepartie de ses services, L'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCPR « SWING 3 ».
Le montant des produits constaté à ce titre, en 2025, s'élève à 7 KDT.

B- Opérations avec BNP Paribas

- **Prestations de services informatiques et assistance à la migration liées au contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et aux avenants s’y rattachant :**

Au cours de 2021 et après la finalisation de l’opération de cession par le groupe BNP Paribas des actions représentant 39% du capital de la banque au profit du groupe CARTE entraînant le changement de contrôle de l’UBCI, un contrat « Transitional services agreement - TSA » a été signé entre la banque et BNP Paribas avec date d’effet le 19 mars 2021.

"Ce « TSA » définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l’UBCI jusqu’à la migration vers un nouveau système d’information."

Il a fait l’objet d’un premier avenant en date du 11 avril 2022 portant notamment sur la prorogation des délais d’utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques et une remise de 20% sur le total des coûts d’assistance à la migration.

Au cours de 2023, trois avenants au contrat TSA ont été conclus entre l’UBCI et BNP Paribas portant notamment sur la prorogation des délais d’utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Par ailleurs, au cours de 2024, deux avenants au contrat TSA ont été conclus entre l’UBCI et BNP Paribas en date du 01 juillet 2024 et du 13 novembre 2024.

Ces deux avenants ont porté notamment sur la prorogation des délais d’utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques ainsi que la révision de certains tarifs des services informatiques.

Les charges engagées par la banque au titre de 2025, relatives aux prestations de services informatiques et d’assistance à la migration s’élèvent à 2 291 KDT.

- **Placement en Dépôt à Terme :**

Les charges d’intérêts supportées par l’UBCI en 2025 au titre des placements effectués par BNP PARIBAS s’élèvent à 10 017 KDT.

C- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

- La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs de ses filiales, Hannibal SICAV et UBCI Univers actions et du fonds UBCI FCP-CEA. Le montant total des commissions au titre de 2025 s’élève à 280 KDT et se détaille comme suit :

Société	Commissions de dépôt et de distribution en KTND
Hannibal SICAV	139
UBCI Univers actions SICAV	29
UBCI FCP-CEA	113
Total	280

- La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Bourse l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Bourse 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2025 s'élève à 58 KDT.
- En 2025 l'UBCI a conclu deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) :
 - « Fonds UCDS 2024-02 » conclu le 10 janvier 2025 et portant sur un montant de 6 346 KDT
 Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 109 KDT et les produits des placements à 378 KDT
 - « Fonds UCDS 2024-01 » conclu le 10 janvier 2025 et portant sur un montant de 18 654 KDT
 Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 320 KDT et les produits des placements à 970 KDT
- En 2023 l'UBCI a conclu deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) :
 - « UBCI 2023-1 » conclu le 16 juin 2023 et portant sur un montant de 15 000 KDT.
 Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 258 KDT et les produits des placements à 228 KDT.
 - « UBCI 2023-2 » conclu le 26 décembre 2023 et portant sur un montant de 10 000 KDT.
 Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 172 KDT et les produits des placements à 185 KDT.
- L'UBCI a conclu en date du 26 décembre 2022, deux conventions avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR :
 - « UBCI-PROLATEX 2022 », portant sur un montant de 438 KDT ;
 Conformément à cette convention, le montant des frais de gestion pour l'exercice 2025 s'élève 8 KDT et les produits des placements à 7 KDT.
 - « UBCI-ULC 2022 », portant sur un montant de 7 250 KDT ;
 Conformément à cette convention, le montant des frais de gestion pour l'exercice 2025 s'élève 125 KDT et produits des placements à 110 KDT.
- En 2017, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) les conventions de fonds gérés suivantes :
 - « UBCI-MEDIBO 2017 », portant sur un montant de 100 KDT ;

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.

- « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 78 KDT.

Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.

- Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2025 s'élève à 36 KDT.
- L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention en remplacement de celle signée en septembre 2015 avec sa filiale UBCI Bourse ayant été absorbée par Union Capital en 2024.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque. Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.

- En date du 1er avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse, ayant été absorbée par Union Capital en 2024, une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

Ce Contrat a été résilié le 01/07/2025

Le montant des produits relatifs à 2025 s'élève à 15 KDT.

- L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS. Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.
- L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.
Dans le cadre de cette convention, l'UCDS a transféré en 2023 à l'UBCI un montant de 4 422 KDT du montant initial dudit fonds géré.

Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.

- L'UBCI a signé en date du 01 Juillet 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1er Juillet 2024, des bureaux de l'immeuble UBCI sis au 1 Place Pasteur 1002 Tunis moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.
Conformément à cette convention, le montant des produits de locations comptabilisés pour l'exercice 2025 s'élève 54 KDT.

- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL. Cette convention prend effet le 01 juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 KDT.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.
- L'UBCI a signé en date du 15 août 2025 un mandat de gestion des emprunts obligataires avec la société UNION CAPITAL (UC)

Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 913 KDT.

D- Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019.

Il est à noter que ce contrat a fait l'objet d'un avenant à la date du 28 août 2020 qui a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 novembre 2020.

Les charges supportées par la banque en 2025, au titre de ce contrat, s'élèvent à 1 742 KTND

E- Engagements des parties liées

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2025 comme suit :

Partie liée	Créances Bancaires au bilan	Autres Engagements
Groupe CARTE	68 555	29 742
Groupe SELLAMI	25 342	-
Société CFE Tunisie	27 063	-
Société HOLGED Tunisie (Groupe TAMARZISTE)	1 141	-
Groupe BOURICHA	161	-
Total des Engagements des parties liées	122 266	29 742

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent pour l'exercice 2025 comme suit :

- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien. Aucune charge n'est supportée à ce titre par la banque en 2025.
- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à **1 378 KDT** au titre de 2025. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant.

Les charges fiscales et sociales supportées au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à **380 KDT**

- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint s'élève à **641 KDT** dont une au titre de 2025. La banque a mis à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant.

Les charges fiscales et sociales supportées au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à **177 KDT**.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels. La charge comptabilisée à ce titre en 2025 s'élève à **565 KDT** dont **90 KDT** revenant aux membres des comités réglementaires.

NOTE 5.34 – CONTROLE EN COURS

En date du 16 Juillet 2024, la banque a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Les travaux de vérification sociale sont clôturés. La banque a reçu une première notification à laquelle elle a fait opposition en apportant les justifications nécessaires. A la date d'arrêté des présents états financiers et sur la base des informations disponibles à cette date, l'éventuel impact financier lié à ce contrôle a été convenablement couvert par une provision ;

NOTE 5.35 – PASSIFS EVENTUELS

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la banque, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE 5.36 – INFORMATIONS DE DURABILITE ET RISQUES CLIMATIQUES DANS LES ETATS FINANCIERS AU 31 12 2025

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, l'UBCI présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Mode de gouvernance

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration supervise globalement les risques auxquels la société est exposée, y compris les risques ESG et climatiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, la performance ou les perspectives.

Ses responsabilités incluent notamment :

- ✓ L'approbation des orientations stratégiques ESG ;
- ✓ Le suivi de la réglementation et la mise en conformité ;
- ✓ Le contrôle des exclusions éventuelles dans le financement ;

Les enjeux climatiques sont actuellement pris en compte dans le cadre général de gestion des risques, et la banque prévoit de renforcer progressivement leur supervision spécifique par le Conseil d'Administration à mesure de l'évolution du dispositif ESG.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre des orientations du Conseil d'Administration et de la prise en considération des critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions de gestion des risques, de conformité/RSE et d'audit interne, dont le périmètre intègre progressivement les enjeux ESG.

La direction RSE coordonne les parties prenantes internes, assure avec diligence et continuera de veiller à le suivi des procédures et des actions RSE, la mise à jour documentaire et la production du reporting ESG, et contribue à l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

2. Stratégie ESG

UBCI exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires et intègre progressivement les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

La banque est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, notamment à travers les financements accordés à une clientèle directement affectée par les changements climatiques, ainsi que par ses prises de participations, directes et indirectes.

Cette exposition résulte essentiellement des risques physiques et des risques de transition liés aux enjeux environnementaux et climatiques

Dans ce contexte, une démarche progressive a été engagée, visant principalement à :

- Intégrer les critères ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de gestion des risques, en tenant compte des risques climatiques et sociaux.
- Catégoriser les projets et créances selon leur niveau de risque ESG et climatique.
- Soutenir le financement des entreprises et des investissements productifs en tenant compte des principes de finance durable.
- Renforcer la transparence et la qualité du reporting ESG et extra-financier.
- Encourager la montée en compétences des équipes sur les enjeux RSE, ESG et changements climatiques.
- Améliorer la prise en compte des enjeux de durabilité dans les analyses sectorielles et le suivi des données ESG.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

À la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant, à ce stade, une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance de l'UBCI. Cette analyse fera l'objet de suivis et d'actualisations périodiques.

4. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, l'UBCI ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs ou qualitatifs formalisés, en l'absence d'enjeux ayant une incidence financière significative.

La banque prévoit toutefois, à mesure de la montée en maturité de ses données et systèmes, de définir progressivement des indicateurs complémentaires, tant qualitatifs que quantitatifs, relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier structuré de déploiement du dispositif de suivi et de reporting ESG.

NOTE 5.37 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Tunis, le 13 avril 2026

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

I- Rapport d'audit sur les états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de

589 280 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 65 851 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'UBCI au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 514 826 KDT, représentant 62% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 231 440 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers n° 3.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et n° 5.3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles mis en place par la banque.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ;

et

- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

3.2 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 467 831 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers n° 3.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 5.34 « Contrôle en cours » qui décrit que la banque a reçu en juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2023.
Les procédures de vérification par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale demeurent en cours. En conséquence, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, la banque a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note n° 5.35 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la banque n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable

correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non- détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ; et
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 13 avril 2026

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

**Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI

RAPPORT SPECIAL DES COMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

Tunis, le 13 avril 2026

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des nouvelles conventions suivantes :

Convention conclue avec les autres parties liées

Conventions conclues avec UNION CAPITAL

- L'UBCI a signé en date du 15 août 2025 une convention de mandat de gestion des emprunts obligataires avec sa filiale UNION CAPITAL.

Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 913 KDT

Conventions conclues avec UBCI Capital Développement SICAR

- En 2025, l'UBCI a conclu deux conventions de fonds gérés avec sa filiale UBCI Capital Développement SICAR (UCDS) :

- « Fonds UCDS 2024-02 » conclu le 10 janvier 2025 et portant sur un montant de 6 346 KDT.
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 109 KDT et les produits des placements à 378 KDT.
- « Fonds UCDS 2024-01 » conclu le 10 janvier 2025 et portant sur un montant de 18 654 KDT.
Conformément à cette convention, les commissions de gestion relatives à 2025 s'élèvent à 320 KDT et les produits des placements à 970 KDT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures et renouvelées au cours de l'exercice 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la CARTE et la CARTE Vie

Contrat de bancassurance conclu avec la CARTE et la CARTE VIE

L'UBCI a conclu une convention de partenariat de Bancassurance avec la CARTE et la CARTE VIE. Ladite convention a pour objet de mandater l'UBCI pour conclure des contrats d'assurance au nom de la CARTE et CARTE VIE et pour leur compte.

Les produits et charges liés à ces contrats au titre de l'exercice 2025, se présentent comme suit :

Natures des prestations	Produits 2025 en KDT	Charges 2025 en KDT
Produits de prévoyance	405	-
Convention collective d'assistance en Tunisie et au domicile	-	193
Produits d'assistance à l'étranger en cas de voyage et protection des cartes bancaire	35	547
Convention d'assurance Vie des emprunteurs mensuelle	1 715	-
Produits d'épargne et de capitalisation	720	-
Total	2 875	740

Contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE

L'UBCI a signé, le 1^{er} novembre 2002, un contrat d'assurance collective multirisque habitation avec la CARTE, qui mandate l'UBCI pour vendre et percevoir, pour son propre compte, des primes d'assurance liées aux services offrant une protection contre tout sinistre pouvant survenir au domicile des clients titulaires de comptes domiciliés à l'UBCI, qu'ils bénéficient ou non de crédits.

A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 1 828 KDT au cours de l'exercice 2025.

Contrats d'assurance au profit du personnel de la banque avec la CARTE VIE :

L'UBCI a souscrit un contrat d'assurance vie avec la CARTE Vie pour date d'effet le 1^{er} décembre 2021 et ayant pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

L'UBCI a signé, en date du 04 janvier 2024 un contrat d'assurance groupe pour le personnel de l'UBCI (Maladie, décès, invalidité) avec La CARTE.

Ce contrat ayant été autorisé par votre conseil d'administration réuni le 20 février 2024, prend effet à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction.

Contrat	Date des contrats	Charges 2025 en KDT
Contrats d'assurance collectifs à adhésion obligatoire	04/01/2024	5 536
Contrat d'assurance vie - Indemnité de départ à la retraite et exécution des obligations du souscripteur par la législation en vigueur	01/12/2021	2 805
Total		8 341

Contrats d'assurance pour risques divers conclus avec la CARTE

Contrat	Date contrat	Charges 2025 en KDT
Contrat d'assurance Flotte	11/03/2016	48
Contrat d'assurance « Global de banque »	02/03/2021	302
Contrat d'assurance « Cyber Risques » (*)	01/12/2021	308
Total		658

(*) : Ce contrat d'assurance a fait l'objet, en 2025, d'un avenant de prorogation de durée de garantie pour une durée ferme de douze mois Allant du 1er mars 2023 au 28 février 2026.

Convention de mise à disposition de personnel

L'UBCI a conclu avec la CARTE, une convention de mise à disposition d'une collaboratrice chargée de la mission d'assistance exécutive du Président du conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge n'a été supportée par la banque à ce titre en 2025.

Contrat cadre de prestations d'assistance technique

L'UBCI a signé, en date du 29 novembre 2021 un contrat cadre de prestations d'assistance technique avec la société Innovation Through Consulting & Management « INCOM », filiale du groupe CARTE. Cette dernière met à la disposition de l'UBCI ses consultants experts en implémentation, en gestion de projets technologiques et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les prestations facturées par INCOM au titre de l'exercice 2025, s'élevant à 924 KDT, ont été comptabilisées parmi les immobilisations incorporelles en cours.

Contrat « Transitional Services Agreement - TSA » et avenants s'y rattachant conclus avec BNP PARIBAS

Votre conseil d'administration réuni le 12 avril 2021 a autorisé un contrat TSA qui définit les services fournis par le groupe BNP Paribas pour assurer la continuité des processus informatiques de l'UBCI jusqu'à la migration vers un nouveau système d'information (complètement indépendant du groupe BNP Paribas).

Il a fait l'objet de six avenants après la première date de sa signature, dont deux au cours de l'exercice 2024, portant notamment sur une prorogation des délais d'utilisation de certains services et de mise à disposition au profit de la banque de certains logiciels et applications informatiques.

Les avenants signés en 2024 ont été autorisés par votre conseil d'administration, respectivement, en dates du 29 août 2024 et 28 novembre 2024.

Les charges engagées par la banque au titre de l'exercice 2025, relatives aux prestations de services informatiques et d'assistance à la migration, s'élèvent à 2 291 KDT.

Convention conclue avec les autres parties liées

Convention de dépôt des actifs et la distribution des titres

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 21 juin 2013, les conventions de dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et du fonds UBCI FCP-CEA.

Les commissions perçues par l'UBCI au titre de 2025 s'élèvent à 281 KDT et se détaillent comme suit :

Société	Commissions perçues
Hannibal SICAV UBCI	139
Univers actions SICAV	29
UBCI FCP-CEA	113
Total	281

Cette convention a fait l'objet d'une mise à jour, autorisée par votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2019, portant sur des dispositions complémentaires relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et à la loi FATCA.

Convention de mise à disposition du réseau

Votre conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et UBCI Bourse (ayant été absorbée par Union Capital) en date du 1^{er} décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients.

A ce titre, l'UBCI a constaté des produits à hauteur de 58 KDT au cours de l'exercice 2025.

Convention de Gestion de Fonds

Votre conseil d'administration a autorisé les conventions de gestion de fonds, conclues entre la banque et sa filiale UBCI Capital Développement SICAR, suivants :

- UBCI-MEDIBIO 2017 : Convention conclue le 11 mai 2017 portant sur 100 KDT.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.
- UBCI-RECALL 2017 : Convention conclue le 03 octobre 2017 portant sur un montant de 78 KDT.
Aucune charge n'a été supportée par la banque en 2025.
- UBCI-PROLATEX 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 438 KDT.
Au titre de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 7 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 8 KDT.
- UBCI-ULC 2022 : Convention conclue le 26 décembre 2022 portant sur 7 250 KDT.
Au titre de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 110 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 125 KDT.
- UBCI 2023-1 : Convention conclue le 16 juin 2023 portant sur 15 000 KDT.
Au titre de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 228 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 258 KDT.
- UBCI 2023-2 : Convention conclue le 29 décembre 2023 portant sur 10 000 KDT.
Au titre de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits d'intérêts des placements à hauteur de 185 KDT et des charges relatives aux frais de gestion à hauteur de 172 KDT.

Convention de location

L'UBCI a signé en date du 21 juin 2024 un contrat avec sa filiale UNION CAPITAL portant sur la location, à partir du 1er juillet 2024, des bureaux de l'immeuble de l'UBCI sis au 1 Place Pasteur et ce pour usage bureautique moyennant un loyer annuel de 66 KDT avec une révision bisannuelle de 5%.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni en date du 28 novembre 2024

Au cours de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits à hauteur de 54 KDT.

Convention de délégation de la fonction de RCCI

L'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse (absorbée par Union Capital), le 1^{er} avril 2020 une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et

du contrôle interne (RCCI). Cette convention ayant été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Ce contrat a été résilié le 01/07/2025

Au cours de l'exercice 2025, la banque a constaté des produits à hauteur de 15 KDT.

Convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité

L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires avec sa filiale UCDS.

Cette convention ayant été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, est entrée en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

Contrat de mutualisation des fonctions supports

Votre conseil d'administration réuni en date du 28 novembre 2024 a autorisé une convention de mutualisation des fonctions supports entre l'UBCI et UNION CAPITAL, effective à compter du 1er juillet 2024. Cette convention, à périmètre évolutif, couvre plusieurs domaines tels que l'entretien des locaux, les systèmes d'information, le conseil juridique, les ressources humaines, la communication et la conformité. Elle prévoit une rémunération annuelle forfaitaire de 15 000 DT hors TVA, avec un renouvellement automatique par tacite reconduction.

Contrat d'archivage

- L'UBCI a signé en date du 21 janvier 2025 un contrat d'archivage avec sa filiale UNION CAPITAL. Cette convention prend effet le 1^{er} juillet 2024, et stipule une rémunération annuelle forfaitaire de 1,2 KDT.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration réuni en date du 28 novembre 2024.

Contrat de transport et de traitement de fonds

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Ce contrat qui a été autorisée par votre conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1^{er} mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

Les charges supportées par la banque en 2025, au titre de ce contrat, s'élèvent à 1742 KDT.

Conventions conclues avec CAPSA CAPITAL PARTNERS

- L'UBCI a souscrit, en date du 25 octobre 2021, 10.000 parts du FCPR « SWING 2 », pour un montant de 10 000 KDT. Ce fonds est géré par la société de gestion Capsa Capital Partners.
- L'UBCI a signé en date du 26 décembre 2022, avec la société de gestion Capsa Capital Partners, une convention de dépôt des titres et des fonds en vertu de laquelle cette dernière confie à la UBCI qui accepte, la mission de dépositaire exclusif des titres et des fonds détenus par le FCPR « SWING 3 ». En contrepartie de ses services, L'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 0,1% H.T de l'actif net de FCPR « SWING 3 ».

Les produits de l'exercice au titre de cette convention s'élèvent à 7 KDT.

CAPSA CAPITALS PARTERS est détenue à concurrence de 65% par la banque d'affaire Cap Bank détenue à son tour par le groupe CARTE à concurrence de 37%.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et autorisés par le conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2025, comme suit :

- Votre conseil d'administration réuni le 29 avril 2022 a nommé Monsieur Hassine DOGHRI en qualité de Président du conseil d'administration.

Monsieur Hassine DOGHRI a renoncé à sa rémunération forfaitaire annuelle. Il bénéficie, conformément à la proposition du comité de nomination et de rémunération du 25 mai 2021 de la mise à disposition d'une voiture de fonction, avec chauffeur et de la prise en charge des frais de fonctionnement, d'assurance et d'entretien.

- Votre conseil d'administration réuni le 4 juin 2024 renouvelé le mandat de Monsieur Mohamed KOUBAA en sa qualité de Directeur Général.

Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de rémunération et validée par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.

- Votre conseil d'administration réuni le 4 juin 2024 a nommé Monsieur Noureddine TARHOUNI en qualité de Directeur Général Adjoint.

Sa rémunération a été fixée sur proposition du comité de nomination et de

rémunération et validée par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses fonctions, le Directeur Général Adjoint bénéficie, d'une voiture de fonction et des frais de carburant.

- Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	DG		DGA		Membres du Conseil d'administration (**)	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025 (*)	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Avantages à Court Terme	1 757	765	818	319	565	565
Total	1 757	765	818	319	565	565

(*) Ce montant est présenté en brut.

(**) Y compris la rémunération des membres des comités réglementaires.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 avril 2026

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine

**Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu’ils seront soumis à l’approbation de l’assemblée générale ordinaire en date du 28 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux Comptes M. Tarek SAHLI et M. Nouredine BEN ARBIA.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
ACTIFS			
	Notes		
Liquidités et équivalents de liquidités	4	9 098 304	20 893 313
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	633 313 623	618 182 848
Portefeuille-titres de placement	6	10 467 014	5 110 100
Portefeuille d'investissement	7	29 920 450	21 650 116
Valeurs Immobilisées	8	25 129 930	19 908 527
Autres actifs	9	6 442 153	6 371 703
TOTAL DES ACTIFS		714 371 475	692 116 606
PASSIFS		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
	Notes		
Concours bancaires	10	145 822	7 266
Dettes envers la clientèle	11	6 672 754	10 611 178
Emprunts et dettes rattachées	12	559 799 491	502 522 401
Fournisseurs et comptes rattachés	13	46 010 198	83 089 975
Autres passifs	14	10 756 815	8 274 005
TOTAL DES PASSIFS		623 385 079	604 504 824
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		20 070 612	16 465 761
Résultats reportés		7 396 020	5 923 522
Résultat de l'exercice		8 519 764	10 222 498
Total des capitaux propres	15	90 986 396	87 611 781
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		714 371 475	692 116 606

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2025
(Exprimé en dinars)

	31 Décembre <u>2025</u>	31 Décembre <u>2024</u>
ENGAGEMENTS DONNES	120 287 449	139 314 883
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	20 485 743	31 673 563
Garanties réelles	-	8 000 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	98 610 414	96 067 443
Engagements sur titres	1 191 292	3 573 877
ENGAGEMENTS RECUS	657 867 955	665 713 628
Cautions Reçues	473 727 629	469 153 449
Avals reçus	47 625 812	58 823 990
Garanties Reçues	6 291 188	6 291 188
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	130 223 325	131 445 000
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	87 801 415	69 700 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	87 700 000	69 700 000
Effets escomptés sur la clientèle	101 415	-

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	92 008 008	83 706 627
Intérêts et charges assimilées	17	(53 144 258)	(46 320 093)
Produits des placements	18	802 084	863 861
Autres produits d'exploitation	19	117 362	84 716
Produits nets		<u>39 783 195</u>	<u>38 335 110</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	20	13 796 196	13 125 245
Dotations aux amortissements	21	1 400 915	1 385 848
Autres charges d'exploitation	22	5 447 401	4 882 821
Total des charges d'exploitation		<u>20 644 512</u>	<u>19 393 914</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>19 138 683</u>	<u>18 941 197</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	3 893 350	1 804 703
Dotations nettes aux autres provisions	24	1 087 836	470 981
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>14 157 497</u>	<u>16 665 513</u>
Autres pertes ordinaires	25	(1 097)	(2 616)
Autres gains ordinaires	26	213 289	85 072
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>14 369 688</u>	<u>16 747 969</u>
Impôts sur les bénéfices	27	(4 874 937)	(5 437 893)
Contribution sociale de solidarité	27	(487 494)	(543 789)
Autre contribution	27	(487 494)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>8 519 764</u>	<u>10 766 287</u>
Contribution conjoncturelle	27	-	(543 789)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<u>8 519 764</u>	<u>10 222 498</u>
Résultat par action		0,775	0,932

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	28	500 491 015	464 580 974
Décaissements pour financement de contrats de leasing	29	(455 011 572)	(423 409 303)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	30	(19 674 143)	(18 580 679)
Intérêts payés	31	(54 806 720)	(46 977 095)
Impôts et taxes payés	32	(22 958 155)	(20 166 547)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(4 530 939)	10 674 586
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		(56 490 514)	(33 878 065)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	(861 951)	(426 622)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	34	201 119	370 452
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	35	(8 361 584)	(3 000 012)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	7&18	59 181	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		(8 963 235)	(3 056 182)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession d'actions propres		-	407 169
Dividendes et autres distributions	36	(5 144 159)	(4 546 754)
Encaissements provenant des emprunts	12	424 700 000	357 250 000
Remboursements d'emprunts	12	(366 035 658)	(307 965 887)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		53 520 184	45 144 528
Variation de trésorerie			
Trésorerie au début de l'exercice	4 et 10	20 886 047	12 675 767
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 et 10	8 952 482	20 886 047

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre 2025	Décembre 2024		Décembre 2025	Décembre 2024		Décembre 2025	Décembre 2024
Intérêts de leasing Intérêts de retard Variation des produits réservés Produits accessoires Autres produits d'exploitation	89 952 982	81 093 488	Intérêts et charges assimilés	53 144 258	46 320 093	Marge commerciale (PNB)		
	1 731 551	1 892 860						
	(1 464 572)	(992 188)						
	1 788 046	1 712 467						
	117 362	84 716						
Intérêts et produits assimilés de leasing	92 125 369	83 791 342	Total des intérêts et charges assimilés	53 144 258	46 320 093		38 981 112	37 471 249
Marge commerciale (PNB)	38 981 112	37 471 249	Autres charges d'exploitation	4 839 405	4 314 014			
<u>Sous total</u>	38 981 112	37 471 249		4 839 405	4 314 014	<u>Valeur Ajoutée brute</u>	34 141 706	33 157 236
Valeur Ajoutée brute	34 141 706	33 157 236	Impôts et taxes	607 996	568 808			
Produits des placements	802 084	863 861	Charges de personnel	13 796 196	13 125 245			
<u>Sous total</u>	34 943 790	34 021 097	<u>Sous total</u>	14 404 191	13 694 052	<u>Excédent brut d'exploitation</u>	20 539 599	20 327 044
Excédent brut d'exploitation	20 539 599	20 327 044	Dotations aux amortissements et aux résorptions	1 400 915	1 385 848			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :	9 566 512	7 230 457			
- Suite au recouvrement des créances	6 094 435	5 543 748	- Pour dépréciation des créances	385 170	312 928			
- pour dépréciation des actions cotées	87 084	121 883	- Collectives	41 250	4 677			
- Suite à la radiation de créances	4 258 079	-	- Pour dépréciation des titres	1 133 670	550 000			
- Pour divers risques et charges	-	-	- Pour risques et charges	-	1 614			
-Des autres actifs	-	120	- Des autres actifs	-	36 693			
Encaissement sur créances radiées	194 814	227 413	- Pour dépréciation des immobilisations	216 535	32 479			
			Créances Abandonnées	4 272 461	0 000			
Autres produits ordinaires	213 289	85 072	Créances radiées	1 097	2 616			
			Autres pertes ordinaires	4 874 937	5 437 893			
			Impôts sur les bénéfices	487 494	-			
			Autre contribution	487 494	543 789			
			Contribution sociale de solidarité	-	-			
<u>Sous total</u>	31 387 300	26 305 281	<u>Sous total</u>	22 867 536	15 538 994	Résultat net des activités ordinaires	8 519 764	10 766 287
Résultat des activités ordinaires	8 519 764	10 766 287	Contribution conjoncturelle	-	543 789			
<u>Sous total</u>	8 519 764	10 766 287	<u>Sous total</u>	-	543 789	Résultat net	8 519 764	10 222 498

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital à 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

L'assemblée générale extraordinaire du 16 juillet 2012 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de 10 Dinars à 5 Dinars et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2013, a décidé l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des valeurs mobilières et d'augmenter le capital social de la société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 8.700.000 dinars en numéraire pour le porter de 20.000.000 dinars à 28.700.000 dinars par l'émission de 1.740.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune.

Le prix d'émission a été fixé à 9,500 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 4,500 dinars de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription, avec jouissance à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 17 mai 2017 a décidé d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 11.480.000 dinars pour le porter de 28.700.000 dinars à 40.180.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Par apport en numéraire pour un montant de 13.776.000 dinars par la création de 1.722.000 actions nouvelles émises au prix de 8 dinars l'action, soit 5 dinars de nominal et 3 dinars de prime d'émission (3 actions nouvelles pour 10 actions anciennes). Les nouvelles actions ont été souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription. Elles portent jouissance au 1^{er} Janvier 2017.

- Par incorporation de réserves pour un montant de 2.870.000 dinars (1 action gratuite pour 10 actions anciennes) portant jouissance au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire réunie le 16 juin 2020 a décidé de procéder à des opérations d'augmentation et de réduction du capital de la société pour le porter de 40.180.000 dinars à 55.000.000 dinars et ce, simultanément, de la manière suivante :

- Augmentation du capital social d'une somme de 14.866.600 dinars par incorporation de réserves prélevées sur les comptes « Primes d'émissions » et « Résultats reportés » pour respectivement 13.996.000 dinars et 870.600 dinars. Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 14.866.600 dinars à la création et à la libération intégrale de 2.973.320 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.036.000 actions, à raison de 37 actions nouvelles pour 100 actions anciennes. Au terme de cette augmentation, le capital d'Hannibal Lease est porté à 55.046.600 dinars divisé en 11.009.320 actions de 5 dinars chacune. Elles portent jouissance à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- Réduction de capital social d'un montant de 46.600 dinars par l'annulation de 9.320 actions rachetées conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117. Au terme de cette réduction, le capital d'Hannibal Lease est ramené à 55.000.000 dinars divisé en 11.000.000 actions de 5 dinars chacune.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2025, à 55.000.000 Dinars composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007 ; et

- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) au taux de 0,2% sur la base des loyers pour les contrats conclus avant 2008, et des marges pour les contrats conclus à partir de janvier 2008.

- La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

- La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur

l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

3-3-2-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

3-3-2-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agriculture
 - b. Autres industries
 - c. Autres services y compris les agences de location de voitures
 - d. BTP
 - e. Commerce
 - f. Industries agroalimentaires y compris les oléifacateurs
 - g. Industries mécaniques et électriques
 - h. Industries pharmaceutiques
 - i. Promotion immobilière
 - j. Santé
 - k. Télécom et TIC
 - l. Tourisme y compris les agences de voyage
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025 TMMgi (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N) / n$$

Avec :

- $TM_{gi}(N)$: Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les $TM_{gi}(N)$ doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi} .

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

L'approche adoptée repose sur une analyse statistique des taux de migration observés sur les sept dernières années, avec exclusion de l'année 2020. Conformément aux principes

méthodologiques définis par la BCT, la même logique de classification a été appliquée aux secteurs, en utilisant les écarts types des taux de migration (10 ans) comme base de calcul des majorations, et en appliquant la classification des secteurs en trois catégories :

- Secteurs à haut risque : majoration égale à 3 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à risque moyen : majoration égale à 2 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à faible risque : majoration égale à 1 fois l'écart-type des taux de migration.

Les principales bases de cette méthode :

- Alignement avec les recommandations de la BCT en adoptant la même catégorisation des secteurs ;
- Approche fondée sur des données historiques propres à Hannibal Lease, garantissant une meilleure représentativité des risques réels encourus par notre établissement ainsi que les spécificités du produit leasing ; et
- Prise en compte de la volatilité sectorielle via une mesure statistique objective (écart-type).

Conformément au principe de prudence et dans une logique de cohérence méthodologique, tous les taux recalculés ont été appliqués, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs aux taux proposés par la BCT, afin d'assurer :

- Une application cohérente et systématique de la méthodologie à l'ensemble des secteurs sans ajustement subjectif ; et
- Une approche prudente et transparente, alignée avec les principes de gestion des risques et de conformité réglementaire.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPM_{gi} » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2018-2025 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des proviosns sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TP_{gi}(N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPM_{gi} : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPM_{gi}

Il est à noter que les TP_{gi} historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPM_{gi} » observés durant la période retenue (2018-2025), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPR_{gi} »

inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2025-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe i : } PC_{gi} = \text{Engts 0 et 1}_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

3-3-2-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement correspondant aux marges financières brutes (intérêts) sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- **Placements à long terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds d'amorçage, confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- **Comptabilisation des revenus des placements**

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

3-3-8 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-9 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisés par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-10 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Banques	9 097 938	20 893 099
- Caisses	365	214
Total	9 098 304	20 893 313

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Créances sur contrats mis en force	677 258 069	654 128 407
Encours financiers	624 530 552	603 592 050
Impayés	53 863 857	52 812 839
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	454 246	458 695
Intérêts échus différés	(3 216 822)	(3 050 238)
Valeurs à l'encaissement	1 626 236	315 060
Créances sur contrats en instance de mise en force	6 188 404	13 123 550
Total brut des créances leasing	683 446 473	667 251 957
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 585 133)	(7 101 527)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 272 204)	(29 382 687)
Provisions collectives	(8 131 444)	(7 746 274)
Provisions additionnelles	(419 362)	(239 636)
Produits réservés	(5 724 706)	(4 598 985)
Total net des créances leasing	633 313 623	618 182 848

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2024	616 715 600
Addition de la période	
- Investissements	359 195 188
- Relocations	14 168 579
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(320 874 069)
- Relocations	(12 296 092)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 069 591)
- Cessions anticipées	(18 475 481)
- Transfert en immobilisations corporelles	(5 705 243)
- Radiation de créances	(939 935)
Solde au 31 décembre 2025	630 718 956

5.1 Analyse par maturité

L'analyse de l'encours des contrats par maturité se présente comme suit :

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Créance à plus de cinq ans		43 089	371 437
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		424 855 837	419 196 185
- Créance à moins d'un an		317 994 271	303 244 856
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	742 893 196	722 812 478
- Revenus à plus de cinq ans		-	5 681
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		60 534 566	64 020 567
- Revenus à moins d'un an		69 688 760	67 418 752
Total des produits financiers non acquis	(2)	130 223 325	131 445 000
- Valeurs résiduelles	(3)	6 178 743	7 078 863
- Contrats suspendus	(4)	5 681 938	5 145 709
- Contrats en cours	(5)	6 188 404	13 123 550
Encours financiers des contrats de leasing	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	630 718 956	616 715 600

5.2 Analyse de l'encours par secteur d'activité et par type de matériel

5.2.1 Analyse par secteur d'activité

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Bâtiment et travaux publics	57 649 895	42 221 157
- Industrie	70 915 179	75 077 426
- Tourisme	52 986 497	49 279 568
- Commerce et services	352 070 596	359 017 640
- Agriculture	97 096 789	91 119 809
Total	630 718 956	616 715 600

5.2.2 Analyse par type de matériel

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Equipements	17 776 432	21 064 574
- Matériel roulant	520 211 567	490 877 358
- Matériel spécifique	80 087 602	78 735 457
Sous Total	618 075 601	590 677 388
- Immobilier	12 643 355	26 038 211
Total	630 718 956	616 715 599

5.3 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Clients ordinaires (1)	25 941 426	20 209 868
Inférieur à 1 mois	8 029 613	7 585 481
Entre 1 à 3 mois	7 894 794	8 183 918
Entre 3 et 6 mois	2 002 905	1 225 455
Entre 6 mois et 1 année	3 304 323	1 119 805
Supérieur à 1 année	4 709 791	2 095 209
Clients litigieux (2)	27 922 431	32 602 971
Total (1)+(2)	53 863 857	52 812 839

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

Encours financiers Impayés Contrats en instance de mise en force
CREANCES LEASING
Avances reçues (*)
ENCOURS GLOBAL
ENGAGEMENTS HORS BILAN
TOTAL ENGAGEMENTS
Produits réservés Provisions sur encours financiers Provisions sur impayés Provisions additionnelles
TOTAL DE LA COUVERTURE
ENGAGEMENTS NETS

ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
521 188 772 2 407 777 6 188 404	82 019 951 11 599 796 -	1 595 223 682 547 -	908 348 1 134 966 -	18 818 258 38 038 770 -	624 530 552 53 863 857 6 188 404
529 784 954 (6 276 626)	93 619 747 -	2 277 770 -	2 043 314 -	56 857 028 (396 128)	684 582 813 (6 672 754)
523 508 328	93 619 747	2 277 770	2 043 314	56 460 900	677 910 059
20 185 743	300 000	-	-	-	20 485 743
543 694 071	93 919 747	2 277 770	2 043 314	56 460 900	698 395 801
- - - -	- - - -	(87 071) - (78 961) -	(143 798) (91 811) (364 523) -	(5 493 837) (8 493 322) (26 828 721) (419 362)	(5 724 706) (8 585 133) (27 272 204) (419 362)
-	-	(166 032)	(600 132)	(41 235 241)	(42 001 405)
543 694 071	93 919 747	2 111 738	1 443 181	15 225 659	656 394 396

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)		0,33%	0,29%	8,08%
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2024		8,40%		
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés		7,29%	29,37%	73,03%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2024		71,26%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)
La baisse du taux de couverture des actifs classés de 71,26% à 69,10% est expliquée par l'effet compensé :
- d'une part par la radiation de créances d'un montant de 4 272 461 DT et de 216 535 DT d'abandons de créances.
- et d'autre part l'augmentation des créances douteuses et litigieuses, qui sont passées de 57 985 707 DT en 2024 à 60 781 984 DT en 2025, soit une aggravation de 4,82 %.

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Actions cotées	7 433 501	2 197 184
- Certificats de dépôts	3 000 000	3 000 000
- Titres SICAV	33 513	-
<u>Total brut</u>	<u>10 467 014</u>	<u>5 197 184</u>
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	-	(87 084)
<u>Total net</u>	<u>10 467 014</u>	<u>5 110 100</u>

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	pourcentage de détention
Délice Holding	300 000	5,000	8,171	2 451 377	12,788	0,273%
CITY CARS	66 070	1,000	14,960	988 388	19,620	0,367%
AIR LIQUIDE	26 636	25,000	149,938	3 993 736	150,370	1,627%
Total				7 433 501		

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	205	163,479	33 513
Total			

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Titres de participation	20 611 248	17 142 848
- Titres immobilisés	10 541 744	8 081 144
<u>Total</u>	<u>31 152 993</u>	<u>25 223 993</u>
A déduire :		
- Versements restant à effectuer sur titres	(1 191 292)	(3 573 877)
<u>Montant libéré</u>	<u>29 961 700</u>	<u>21 650 116</u>
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres	(41 250)	-
<u>Montant net</u>	<u>29 920 450</u>	<u>21 650 116</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres de participation" sont indiqués ci-après :

	<u>Montant total</u>	<u>Partie libérée</u>	<u>Partie non libérée</u>
<u>Solde au 31 Décembre 2024</u>	17 142 848	13 568 972	3 573 876
Souscription de la période			
- Société AMILCAR LLD	2 479 000	2 479 000	-
- Société HL SICAR	989 400	989 400	-
Libération de la période			
- Société NIDA	-	2 382 584	(2 382 584)
<u>Solde au 31 Décembre 2025</u>	<u>20 611 248</u>	<u>19 419 956</u>	<u>1 191 292</u>

Les titres de participation s'analysent au 31 Décembre 2025 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Société Amilcar LLD	99,16%	49 580	100	3 718 500 (*)	2014-2025
- Société immobilière ECHARIFA	19,00%	23 104	100	2 200 000 (**)	2010-2012
- Société NIDA	45,99%	11 382 653	1	13 703 348 (***)	2010-2013-2014-2016-2022-2023
- Société HL SICAR	98,94%	9 894	100	989 400 (****)	2025
<u>Total</u>				<u>20 611 248</u>	

(*) Au cours de l'année 2025, AmilcarLLD a réalisé deux augmentations de capital, la première par incorporation de réserves avec l'émission de 25.000 actions attribuées gratuitement aux actionnaires à raison de 2 actions nouvelles pour une ancienne et la deuxième par apport en numéraire et la création de 12.500 actions émises au prix de 200 dinars dont 100 dinars de prime d'émission.

(**) L'acquisition des 22.000 actions de la société immobilière ECHARIFA a été réalisée au prix de 100 dinars par action. Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.104 actions gratuites.

(***) L'acquisition des 5.443.986 actions de la société NIDA SA a été réalisée à raison de 2.606.011 actions au prix de 1 dinar par action, 1.333.331 actions au prix de 1.6 dinars par action, 754.644 actions au prix de 2 dinars par action et 750.000 actions au prix de 1.680 dinar l'action.

Par ailleurs, cette dernière a réalisé une augmentation de capital par incorporation des réserves, la part de Hannibal Lease est de 1.173.498 actions gratuites, Ensuite une augmentation de capital en numéraire dans laquelle Hannibal Lease a souscrit à 4.765.169 actions à titre réductible et irréductible.

(****) Au cours de l'année 2025, la société Hannibal Lease a procédé à la souscription et à la libération de 9.894 actions du capital de la société HL SICAR, d'une valeur nominale de 100 dinars chacune, soit un montant total de 989.400 dinars.

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
<u>Solde au 31 Décembre 2024</u>	8 081 144	8 081 144	-
Additions de la période			
- Fonds géré HL SICAR	2 510 600	2 510 600	-
Cessions de la période			
- Les sables du centre	(50 000)	(50 000)	
<u>Solde au 31 Décembre 2025</u>	<u>10 541 744</u>	<u>10 541 744</u>	<u>-</u>

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2025 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût unitaire d'acquisition</u>	<u>Montant Total</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100,000	100,000	10 000
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100,000	100,000	10 000
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100,000	102,889	11 112
- FCPR TANMYA	1,72%	500	1 000,000	1000,000	500 000
- FCPR Relance+	1,82%	500	1 000,000	1000,000	500 000
- Fonds d'amorçage "Health Tech Fund"	34,06%	10 000	100,000	100,000	1 000 000
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	59 216	100,000	101,325	6 000 032
- Fonds géré HL SICAR					2 510 600
<u>Total</u>					<u>10 541 744</u>

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	
Logiciels	33,3%	564 434	4 500	57 000	-	-	625 934	58 490	-	-	-	551 863	74 071
Logiciels en cours		36 693	-	-	-	-	36 693	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations		793 040	-	(57 000)	-	-	736 040	-	-	-	-	-	736 040
Total des immobilisations incorporelles		1 394 166	4 500	-	-	-	1 398 666	58 490	-	-	-	551 863	810 111
Terrain	-	5 670 140	-	-	-	-	5 670 140	-	-	-	-	-	5 670 140
Terrain hors exploitation (*)	-	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-
Immeubles	4% & 5%	13 871 980	-	-	-	-	13 871 980	611 641	2 931	-	-	4 167 552	9 704 428
Matériel de transport	20,0%	1 357 513	727 619	-	(359 918)	-	1 725 214	214 730	-	(359 918)	-	751 311	973 903
Equipements de bureau	10,0%	1 325 269	19 314	-	(740)	(2 155)	1 341 689	76 737	-	(542)	(2 155)	922 428	419 261
Matériel informatique	33,3%	758 895	89 643	-	-	(2 728)	845 811	63 129	-	-	(2 728)	747 790	98 020
Installations générales	10,0%	3 517 396	19 094	-	-	-	3 536 489	313 379	(2 931)	-	-	1 815 604	1 720 885
Autres matériels	10,0%	99 117	-	-	-	-	99 117	5 705	-	-	-	71 177	27 939
Immeubles hors exploitation (*)		-	5 705 243	-	-	-	5 705 243	-	-	-	-	-	5 705 243
Total des immobilisations corporelles		26 850 310	6 560 912	-	(360 658)	(4 883)	33 045 681	1 285 322	-	(360 461)	(4 883)	8 475 862	24 319 819
TOTAUX		28 244 476	6 565 412	-	(360 658)	(4 883)	34 444 347	1 343 812	-	(360 461)	(4 883)	9 027 725	25 129 930

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles et terrains hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables. Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

Concernant la constitution d'une provision pour les logiciels en cours : Le développement d'une plateforme de leasing digital a été abandonnée et les montants engagés ont été provisionnés.

Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations incorporelles : Il s'agit d'une avance d'un montant de 736 040 dont 686 542 DT payé pour l'acquisition d'un ERP de banque Digitale et le reliquat est relatif au montant d'une avance pour le développement d'un module spécifique métier.

Concernant la rubrique « terrain hors exploitation » totalement provisionnée : Dans le cadre du recouvrement d'une créance totalement provisionnée, Hannibal Lease a acquis un terrain auprès d'une relation. Ce terrain a été classé zone verte et pose un problème d'estimation de sa juste valeur.

- ✓ Il n'existe aucune immobilisation corporelle donnée en nantissement de dettes ;
- ✓ Il n'existe aucun engagement contractuel pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.
- ✓ Aucune indemnisation accordée par des tiers relative à des immobilisations corporelles dépréciée, perdue ou cédée n'a pas été constaté au niveau du résultat de la période.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Charges reportées	2 173 280	1 879 996
- Dépôts et cautionnements versés	76 292	76 292
- Fournisseurs, avances et acomptes	103 467	103 467
- Prêts au personnel	2 421 651	2 343 503
- Personnel, avances et acomptes	102 286	117 425
- Etat, compte d'attente TVA	1 074 108	1 692 909
- Produits à recevoir des tiers	190 800	35 275
- Débiteurs divers	208 649	68 814
- Charges constatées d'avances	304 529	266 928
Total brut	6 655 062	6 584 611

A déduire :

- Provisions	(212 908)	(212 908)
Montant net	6 442 153	6 371 703

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	675 567	-	675 567	675 567	-	675 567	-
Charges à répartir	33%	579 342	69 768	649 110	388 021	57 104	445 125	203 985
Frais d'émission des emprunts		11 002 557	1 210 170	12 212 727	9 313 883	929 550	10 243 432	1 969 294
TOTAUX		12 257 467	1 279 938	13 537 404	10 377 470	986 654	11 364 124	2 173 280

Les charges reportées englobent les frais d'augmentation de capital, les frais d'émissions des emprunts ainsi que les charges à répartir.

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbés selon le mode linéaire.

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élevant à D : 929.550 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Banques, découverts	145 822	7 266
Total	145 822	7 266

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Avances et acomptes reçus des clients	6 672 754	10 605 178
- Dépôts et cautionnements reçus	-	6 000
<u>Total</u>	<u>6 672 754</u>	<u>10 611 178</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Banques locales	343 877 652	252 857 130
- Banques étrangères	47 625 812	58 823 991
- Emprunts obligataires	150 662 000	169 820 000
- Certificats de dépôt	5 000 000	7 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>547 165 464</u>	<u>488 501 121</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 615 359	1 810 117
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	630 894	795 281
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 416 154	11 461 137
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(28 380)	(45 255)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>12 634 027</u>	<u>14 021 280</u>
<u>Total</u>	<u>559 799 491</u>	<u>502 522 401</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période	
					Solde	Echéances à plus d'un an
CERTIFICAT DE DEPOT						
Certificats de Leasing ELBARAKA BANK	6 000 000	Remboursement après 30 jours de la date de souscription de chaque certificat	6 000 000	(6 000 000)	-	-
Sous-total			6 000 000	(6 000 000)	-	-
Certificats de dépôt	5 000 000	Remboursement après 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80, 90, 180 ou 240 jours de la date de souscription de chaque certificat	80 500 000	(82 500 000)	5 000 000	5 000 000
Total des certificats de dépôts			80 500 000	(82 500 000)	5 000 000	5 000 000
Total des certificats de leasing et certificats de dépôts						
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
HL 2017/3	40 000 000	Annuellement (2019-2025)	-	(5 706 000)	-	-
HL 2018 SUB	20 000 000	Annuellement (2019-2025)	-	(1 390 000)	-	-
HL 2018/2	15 500 000	Annuellement (2020-2026)	-	(1 962 000)	1 962 000	1 962 000
HL 2020/1	15 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	(3 000 000)	-	-
HL 2020/2	40 000 000	Annuellement (2021-2025)	-	(8 000 000)	-	-
HL 2020/3	30 000 000	Annuellement (2022-2026)	-	(6 000 000)	-	-
HL 2021 SUB	15 000 000	Annuellement (2022-2028)	-	(3 000 000)	6 000 000	6 000 000
HL 2022/1	30 000 000	Annuellement (2023-2029)	-	(6 000 000)	17 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	Annuellement (2023-2027)	-	(2 100 000)	4 200 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	(8 000 000)	24 000 000	16 000 000
HL 2023 SUB	15 000 000	Annuellement (2024-2028)	-	(3 000 000)	9 000 000	6 000 000
HL 2024/1	40 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000
HL 2024 SUB	15 000 000	Annuellement (2025-2029)	-	(3 000 000)	12 000 000	9 000 000
HL 2025/1	40 000 000	Annuellement (2026-2030)	40 000 000	-	40 000 000	32 000 000
Total des emprunts obligataires	169 820 000		40 000 000	(59 158 000)	150 662 000	101 600 000
CREDITS BANCAIRES ETRANGERS						
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	Semestriellement (2019-2027)	-	(1 333 333)	2 666 666	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	Semestriellement (2019-2028)	-	(888 889)	2 222 223	888 889
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	Semestriellement (2019-2025)	-	(428 573)	-	-
KFW 12 MEUR (2021)	38 469 874	Semestriellement (2024-2030)	-	(5 918 442)	29 592 211	23 673 769
KFW 5,060 MEUR (2023)	17 088 126	Semestriellement (2024-2030)	-	(2 628 942)	13 144 712	10 515 770
Total des crédits des banques étrangères						
	58 823 991		-	(11 198 179)	47 625 812	36 856 206
						10 769 606

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période	
						Solde	Échéances à plus d'un an
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>							
BH 4 MDT (2018-1)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	418 188	-	(418 188)	-	-
BH 4 MDT (2018-2)	4 000 000	Trimestriellement (2019-2025)	422 263	-	(422 263)	-	-
BT 3MDT (2018)	3 000 000	Trimestriellement (2018-2027)	749 998	-	(333 334)	83 331	333 334
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	250 000	-	(250 000)	-	-
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	750 000	-	(750 000)	-	-
BARAKA 42.5 MDT (2020)	42 500 000	Mensuellement (2021-2025)	1 078 705	-	(1 078 705)	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	Trimestriellement (2020-2025)	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	Trimestriellement (2020-2025)	139 500	-	(139 500)	-	-
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	Trimestriellement (2020-2025)	390 000	-	(390 000)	-	-
BIAT 0,361 MDT (2020)	361 000	Trimestriellement (2021-2025)	57 000	-	(57 000)	-	-
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	Trimestriellement (2021-2025)	135 000	-	(135 000)	-	-
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000	Trimestriellement (2021-2025)	197 368	-	(197 368)	-	-
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000	Trimestriellement (2021-2025)	118 421	-	(118 421)	-	-
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000	Trimestriellement (2021-2025)	513 789	-	(513 789)	-	-
AMENBANK 10 MDT (2021)	10 000 000	Mensuellement (2022-2026)	4 583 946	-	(2 182 118)	2 401 829	2 401 829
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000	Mensuellement (2022-2026)	10 000 000	-	(5 000 000)	5 000 000	5 000 000
CITIBANK	50 000 000	Crédit relais	41 000 000	110 200 000	(101 200 000)	50 000 000	50 000 000
ABC	11 000 000	Crédit relais	11 000 000	11 000 000	(22 000 000)	-	-
BTE 5MDT (2022)	5 000 000	Trimestriellement (2022-2027)	2 795 074	-	(1 039 200)	1 755 875	1 142 612
STB 5MDT (2022)	5 000 000	Mensuellement (2022-2027)	2 500 000	-	(1 000 000)	500 000	1 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000	Mensuellement (2022-2027)	508 475	-	(203 390)	305 085	203 390
BIAT 15MDT (2022 - 2)	15 000 000	Trimestriellement (2023-2027)	10 138 852	-	(2 760 879)	7 377 973	3 059 780
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000	Trimestriellement (2023-2028)	5 250 000	-	(1 500 000)	3 750 000	1 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000	Trimestriellement (2023-2028)	3 250 000	-	(750 000)	2 500 000	1 000 000
BARAKA 11 MDT (2023)	11 000 000	Mensuellement (2023-2026)	7 427 970	-	(3 685 426)	3 742 544	3 742 544
BTE 10MDT (2023)	10 000 000	Mensuellement (2023-2028)	6 741 572	-	(1 963 884)	4 777 688	2 169 744
BARAKA 17 MDT (2023)	17 000 000	Mensuellement (2023-2026)	7 263 604	-	(6 169 816)	1 093 788	1 093 788
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	8 393 626	-	(1 766 253)	6 627 373	1 971 437
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2028)	8 374 599	-	(1 760 968)	6 613 631	1 965 538
ATTUARI 5MDT (2023)	5 000 000	Trimestriellement (2023-2028)	3 750 000	-	(1 000 000)	2 750 000	1 000 000
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000	Mensuellement (2024-2029)	13 500 000	-	(3 000 000)	10 500 000	3 000 000
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	8 833 333	-	(2 000 000)	6 833 333	2 000 000
BT 10MDT (2024)	10 000 000	Trimestriellement (2024-2029)	9 000 000	-	(2 000 000)	7 000 000	2 000 000
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2027)	4 148 908	-	(1 588 141)	2 560 767	1 767 009
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000	Mensuellement (2024-2027)	5 221 913	-	(2 260 680)	2 961 232	2 515 294
ATTUARI 10MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	9 207 649	-	(1 735 748)	7 471 900	1 927 233
BTL 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2024-2029)	4 500 000	-	(1 000 000)	3 500 000	1 000 000
BTE 10 MDT (2024)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	9 745 607	-	(1 625 343)	8 120 264	1 808 759
ATB 5 MDT (2024)	5 000 000	Mensuellement (2025-2029)	5 000 000	-	(1 000 000)	4 000 000	1 000 000
BIAT 10MDT (2024 - 1)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	9 628 884	-	(1 637 178)	7 991 706	1 824 625
BIAT 10MDT (2024 - 2)	10 000 000	Mensuellement (2024-2029)	9 872 886	-	(1 678 665)	8 194 221	1 870 862
BIAT 6MDT (2024-1)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	6 000 000	-	(1 031 756)	4 968 244	1 165 699

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BIAT 6MDT (2024-2)	6 000 000	Mensuellement (2025-2029)	6 000 000	-	(1 043 477)	4 956 523	3 793 574
BIAT 8MDT (2024-3)	8 000 000	Mensuellement (2025-2029)	8 000 000	-	(1 383 489)	6 616 511	5 064 079
AMENBANK 8 MDT (2025)	8 000 000	Mensuellement (2025-2029)	-	8 000 000	(800 000)	7 200 000	5 600 000
BARAKA 8 MDT (2025)	8 000 000	Mensuellement (2025-2028)	-	8 000 000	(2 178 327)	5 821 673	3 188 704
BARAKA 30 MDT (2025)	30 000 000	Mensuellement (2025-2028)	-	30 000 000	(6 662 799)	23 337 201	13 622 590
BTL 10 MDT (2025)	10 000 000	Trimestriellement (2025-2030)	-	10 000 000	(1 500 000)	8 500 000	6 500 000
BTL 5 MDT (2025)	5 000 000	Trimestriellement (2025-2030)	-	5 000 000	(526 316)	4 473 684	3 421 053
WIFAK 10 MDT (2025)	10 000 000	Mensuellement (2025-2028)	-	10 000 000	(2 732 532)	7 267 468	3 975 955
BTK 10 MDT (2025)	10 000 000	Trimestriellement (2025-2030)	-	10 000 000	(500 000)	9 500 000	7 500 000
BIAT 10MDT (2025-1)	10 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	10 000 000	(983 607)	9 016 393	7 049 180
BIAT 10MDT (2025-2)	10 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	10 000 000	(357 143)	9 642 857	7 500 000
BIAT 5MDT (2025-1)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	5 000 000	(178 571)	4 821 429	3 750 000
BIAT 5MDT (2025-2)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	5 000 000	(92 593)	4 907 407	3 796 296
BIAT 2,5MDT (2025-1)	2 500 000	Mensuellement (2025-2030)	-	2 500 000	(89 286)	2 410 714	1 875 000
BIAT 2,5MDT (2025-2)	2 500 000	Mensuellement (2025-2030)	-	2 500 000	(89 286)	2 410 714	1 875 000
BIAT 2MDT (2025-1)	2 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	2 000 000	(71 429)	1 928 571	1 500 000
BIAT 2MDT (2025-2)	2 000 000	Mensuellement (2026-2030)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 547 170
AMENBANK 10 MDT (2025)	10 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	10 000 000	(666 667)	9 333 333	7 333 333
AMENBANK 6 MDT (2025)	6 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	6 000 000	(200 000)	5 800 000	4 600 000
AMENBANK 3 MDT (2025-1)	3 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	3 000 000	(50 000)	2 950 000	2 350 000
AMENBANK 3 MDT (2025-2)	3 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	3 000 000	(50 000)	2 950 000	2 350 000
BT 5MDT (2025-1)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	5 000 000	(254 292)	4 745 708	3 728 540
BT 5MDT (2025-2)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	5 000 000	(254 238)	4 745 762	3 728 810
BT 5MDT (2025-3)	5 000 000	Mensuellement (2025-2030)	-	5 000 000	(172 414)	4 827 586	3 793 102
QNB 20 MDT (2025)	20 000 000	Trimestriellement (2025-2030)	-	20 000 000	(1 000 000)	19 000 000	15 000 000
<u>Total des crédits des banques locales</u>			252 857 130	298 200 000	(207 179 479)	343 877 652	199 693 026
<u>Total général</u>			488 501 122	424 700 000	(366 035 658)	547 165 464	338 149 231
							209 016 232

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	457 853	534 782
<u>Sous total</u>	<u>457 853</u>	<u>534 782</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs, retenue de garantie	59 081	60 863
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>61 732</u>	<u>63 514</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	1 158 426	3 886 065
- Effets à payer	44 332 186	78 605 615
<u>Sous total</u>	<u>45 490 612</u>	<u>82 491 680</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>46 010 198</u>	<u>83 089 975</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Personnel, rémunérations dues	-	100
- Personnel, provisions pour congés payés	503 909	451 977
- Personnel, autres charges à payer	1 000 000	1 100 000
- Etat, retenues sur salaires	290 093	272 020
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	351 321	496 365
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	9 111	3 700
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	5 075	-
- Etat, TVA à payer	2 830 747	1 134 576
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (voir note 27)	56 019	598 653
- Etat, contribution conjoncturelle (voir note 27)	-	543 789
- Etat, contribution sociale de solidarité (voir note 27)	487 494	543 789
- Etat, autre contribution (voir note 27)	487 494	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	162 580	154 309
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	15 117	13 559
- Produits constatés d'avance	5 868	7 473
- CNSS	639 774	582 594
- CAVIS	98 913	102 987
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	118 009	106 531
- Actionnaires, dividendes à payer	5 348	4 358
- Créiteurs divers	469 669	237 983
- Prestataires Assurances	-	2
- Diverses Charges à payer	769 923	602 561
- Provisions pour risques et charges	2 450 350	1 316 680
<u>Total</u>	<u>10 756 815</u>	<u>8 274 005</u>

Les provisions pour divers risques correspondent à un montant comptabilisé par la société afin de se prémunir contre les différents risques d'exploitation auxquels elle peut être exposée.

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 500 000	5 500 000
- Réserve spéciale pour réinvestissement		14 387 979	10 887 979
- Réserve pour fonds social		169 823	64 972
- Complément d'apport		12 810	12 810
- Résultats reportés		7 396 020	5 923 522
<u>Total des capitaux propres avant résultat de la période</u>	(C)	<u>82 466 632</u>	<u>77 389 283</u>
Résultat de l'exercice (1)		8 519 764	10 222 498
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(E)	<u>90 986 396</u>	<u>87 611 781</u>
Nombre d'actions (2)	(D)	11 000 000	10 967 934
Résultat par action (1) / (2)		0,775	0,932

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2025 à D : 55.000.000 composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2015, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31 décembre 2025 à D : 3.563.371 et se détaillent comme suit :

- Réserve spéciale pour réinvestissement	2 887 979
- Résultats reportés	675 392

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(E) Voir tableau de mouvements ci-joint

Les réserves du fonds social sont totalement affectées à des utilisations non remboursables.

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fonds social	Résultats reportés	Actions propres	Complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2023	55 000 000	5 011 083	7 887 979	43 380	3 764 376	(404 890)	10 532	10 218 162	81 530 622
Affectations approuvées par l'A. G. O du 30 Avril 2024									
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023		488 917	3 000 000	200 000	6 529 245 (4 400 000)			(10 218 162)	- (4 400 000)
Cession des actions propres						404 890	2 279		407 169
Encaissement de dividendes sur actions propres					29 901				29 901
Prélèvement sur fonds social				(178 408)					(178 408)
Résultat de l'exercice 2024								10 222 498	10 222 498
Solde au 31 Décembre 2024	55 000 000	5 500 000	10 887 979	64 972	5 923 522	-	12 810	10 222 498	87 611 781
Affectations approuvées par l'A. G. O du 30 Avril 2025									
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024			3 500 000	300 000	6 422 498 (4 950 000)			(10 222 498)	- (4 950 000)
Prélèvement sur fonds social				(195 149)					(195 149)
Résultat de l'exercice 2025								8 519 764	8 519 764
Solde au 31 Décembre 2025	55 000 000	5 500 000	14 387 979	169 823	7 396 020	-	12 810	8 519 764	90 986 396

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Intérêts de leasing	89 952 982	81 093 488
- Intérêts de retard	1 731 551	1 892 860
- Préloyer	115 045	74 713
- Frais de dossier	526 691	545 843
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	442 033	420 308
- Frais de rejet	704 278	671 603
Total des produits	93 472 579	84 698 815
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	865 325	932 475
Intérêts de retard antérieurs	35 762	70 589
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(2 334 052)	(1 955 288)
Intérêts de retard	(31 607)	(39 964)
Variation des produits réservés	(1 464 572)	(992 188)
Total des intérêts et des produits de leasing	92 008 008	83 706 627

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Intérêts des emprunts obligataires	16 724 701	17 384 737
- Intérêts des crédits des banques locales	30 899 831	22 883 428
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 716 147	4 424 715
- Intérêts des autres opérations de financement	866 448	788 974
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	929 550	811 913
Total des charges financières des emprunts (A)	53 136 676	46 293 767
- Intérêts des comptes courants	7 582	25 645
- Autres charges financières	-	680
Total des autres charges financières	7 582	26 326
Total général	53 144 258	46 320 093

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Dividendes	254 335	81 362
- Plus values sur cession des titres immobilisés	9 181	-
- Plus values sur cession des actions	17 884	186 652
- Plus values sur cession des titres SICAV	6 167	4 523
- Revenus des comptes créditeurs	327 590	315 062
- Moins values sur cession des titres SICAV	(78)	(1 194)
- Moins values sur cession des titres cotés	(95 958)	(24 029)
- Revenus des certificats de dépôt	170 976	291 484
- Revenus des fonds gérés	105 701	-
- Plus values latentes sur titres SICAV	36	-
- Jetons de présences reçus des filiales	6 250	10 000
<u>Total</u>	<u>802 084</u>	<u>863 861</u>

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'analysent comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Produits locatifs	-	42 587
- Commissions d'assurance	117 362	42 128
<u>Total</u>	<u>117 362</u>	<u>84 716</u>

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Salaires et complément de salaires	11 029 729	10 537 707
- Cotisations de sécurité sociale	2 065 108	1 896 355
- Autres charges sociales	701 358	691 183
<u>Total</u>	<u>13 796 196</u>	<u>13 125 245</u>

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	58 490	48 645
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 285 322	1 317 461
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	57 104	19 742
<u>Total</u>	<u>1 400 915</u>	<u>1 385 848</u>

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Achat de matières et fournitures	473 574	503 556
<u>Total des achats</u>	<u>473 574</u>	<u>503 556</u>
- Locations	595 152	498 845
- Entretien et réparations	161 872	122 268
- Primes d'assurances	423 155	379 386
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>1 180 277</u>	<u>1 000 499</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	463 294	397 045
- Publicités, publications, relations publiques	683 025	498 919
- Déplacements, missions et réceptions	236 030	198 053
- Frais postaux et de télécommunications	296 234	293 785
- Services bancaires et assimilés	256 198	208 404
- Autres	925 773	951 254
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>2 860 554</u>	<u>2 547 459</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	100 000	100 000
- Rémunération du comité d'audit	37 500	25 000
- Rémunération du comité de risques	37 500	25 000
- Jetons de présence	150 000	112 500
<u>Total des charges diverses</u>	<u>325 000</u>	<u>262 500</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	330 689	310 029
- T.C.L	221 790	199 201
- Droits d'enregistrement et de timbres	36 961	38 707
- Autres impôts et taxes	18 556	20 871
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>607 996</u>	<u>568 808</u>
<u>Total général</u>	<u>5 447 401</u>	<u>4 882 821</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 386 785	7 230 237
- Dotations aux provisions collectives	385 170	312 928
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(6 094 435)	(5 543 748)
- Dotation aux provisions additionnelles	179 727	220
- Créances abandonnées	216 535	32 479
- Créances radiées	4 272 461	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 919 228)	-
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(338 851)	-
- Encaissement sur créances radiées	(194 814)	(227 413)
<u>Total</u>	<u>3 893 350</u>	<u>1 804 703</u>

La radiation et les abandons des créances a fait l'objet d'une autorisation par le conseil d'administration ayant arrêté les états financiers et tenu le 28 Mars 2026.

En 2024, Hannibal Lease n'a pas réalisé des radiations de créances, ce qui explique cette variation entre 2024 et 2025.

NOTE 24 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	1 614
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	-	4 677
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 133 670	550 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations	-	36 693
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres immobilisés	41 250	-
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	-	(120)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(87 084)	(121 883)
<u>Total</u>	<u>1 087 836</u>	<u>470 981</u>

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Moins values sur cession d'immobilisations	78	-
- Pénalités	126	1 910
- Mise en rebut d'immobilisations	-	464
- Autres pertes ordinaires	893	242
<u>Total</u>	<u>1 097</u>	<u>2 616</u>

NOTE 26 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	201 000	57 665
- Autres gains sur éléments exceptionnels	12 289	27 407
<u>Total</u>	<u>213 289</u>	<u>85 072</u>

NOTE 27 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Résultat comptable avant impôt	14 369 688	16 747 969
A réintégrer		
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 386 785	7 230 237
- Dotations aux provisions collectives	385 170	312 928
- Dotations aux provisions additionnelles	179 727	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	1 133 670	550 000
- Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	1 614
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	-	4 677
- Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	-	36 693
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres immobilisés	41 250	-
- Reprises sur provisions fiscales	10 100 747	5 665 752
- Provisions fiscales 2022/2021 pour affaires en cours	15 797 939	15 769 822
- Créances abandonnées	-	-
- Moins values sur cession des SICAV	78	1 194
- Moins values de cession des actions cotées	95 958	-
- Diverses charges non déductibles	263 950	97 560
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	10 100 747	5 665 752
- Provisions fiscales 2022/2021 pour affaires en cours	15 797 939	15 769 822
- Plus values de cession des actions cotées	17 884	186 652
- Reprises sur provisions des autres actifs	-	120
- Reprise sur provision pour dépréciation des comptes d'actifs	36	-
- Dividendes	254 335	81 362
Bénéfice fiscal avant provisions	25 584 023	24 714 739
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	9 566 512	7 230 237
Provisions collectives déductibles	330 168	385 093
Provisions pour dépréciation de titres cotés	-	4 677
Bénéfice fiscal avant réinvestissement	15 687 343	17 094 732
Réinvestissements exonérés avec Minimum d'Impôt	3 500 000	3 500 000
Bénéfice imposable	12 187 343	13 594 732
Impôt sur les sociétés au taux de 40% (minimum d'impôt 0,2% du CA TTC)	4 874 937	5 437 893
A imputer		
- Acomptes provisionnels payés	4 687 286	4 672 022
- Retenues à la source	131 632	167 219
Impôt à payer (Report d'impôt)	56 019	598 653
Contribution sociale de solidarité	487 494	543 789
Contribution conjonctuelle	-	543 789
Autre contribution	487 494	-

NOTE 28 : Encaissements reçus des clients

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 4	52 812 839	44 785 543
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 4	(53 863 857)	(52 812 839)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 4	315 060	296 008
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 4	(1 626 236)	(315 060)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(10 605 178)	(6 869 304)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	6 672 754	10 605 178
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	-	6 000
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 4	458 695	622 318
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 4	(454 246)	(458 695)
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 4	(3 050 238)	(3 700 559)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 4	3 216 822	3 050 238
- TVA collectée		77 219 449	71 585 321
- TVA collectée sur avances et acomptes		618 802	(608 473)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 4 & 16	410 827 052	381 423 604
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16	3 636 959	3 690 042
- Créances radiées	- Note 23	(4 272 461)	-
- Créances abandonnées	- Note 23	(216 535)	(32 479)
- Encaissement sur créances radiées	+ Note 23	194 814	227 413
- Encours financiers radiés	+ Note 4	939 935	-
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 4	(1 872 487)	(1 192 628)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 4	1 069 591	366 697
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 4	18 475 481	13 918 648
Encaissements reçus des clients		500 491 015	464 580 974

NOTE 29 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	82 491 680	68 825 357
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(45 490 612)	(82 491 680)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 4	359 195 188	376 272 857
- TVA sur Investissements	+	58 820 392	60 802 769
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	(5 075)	-
Investissements dans les contrats de leasing		455 011 572	423 409 303

NOTE 30 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	(117 425)	(100 644)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	102 286	117 425
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(103 467)	(102 208)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	103 467	103 467
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(76 292)	(61 292)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	76 292	76 292
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(266 928)	(103 185)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	304 529	266 928
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	534 782	357 183
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(457 853)	(534 782)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 14	100	100
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 14	-	(100)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	451 977	366 893
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(503 909)	(451 977)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 14	1 100 000	1 050 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 14	(1 000 000)	(1 100 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	272 020	260 863
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(290 093)	(272 020)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	496 365	383 722
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(351 321)	(496 365)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	582 594	545 615
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(639 774)	(582 594)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	102 987	98 403
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(98 913)	(102 987)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	106 531	84 203
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(118 009)	(106 531)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	602 561	665 202
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(769 923)	(602 561)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	994 560	1 035 056
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(916 413)	(706 063)
- TVA, payée sur biens et services	+	848 045	915 212
- Charges de personnel	+ Note 20	13 796 196	13 125 245
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	5 447 401	4 882 821
- Impôts et taxes	- Note 22	(607 996)	(568 808)
- Charges à répartir	+ Note 9	69 768	138 165
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		19 674 143	18 580 679

NOTE 31 : Intérêts payés

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	1 210 170	1 037 558
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	3 700	20 972
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(9 111)	(3 700)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	11 461 137	11 499 558
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(10 416 154)	(11 461 137)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	2 605 398	2 992 964
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(2 246 252)	(2 605 398)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 12	(45 255)	(57 156)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 12	28 380	45 255
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	53 144 258	46 320 093
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(929 550)	(811 913)
<u>Intérêts payés</u>		<u>54 806 720</u>	<u>46 977 095</u>

NOTE 32 : Impôts et taxes payés

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en début de période	+ Note 14	598 653	3 176 100
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider en fin de période	- Note 14	(56 019)	(598 653)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 14	543 789	617 057
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 14	-	(543 789)
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 14	543 789	617 057
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 14	(487 494)	(543 789)
- Etat, autre contribution en début de période	+ Note 14	-	-
- Etat, autre contribution en fin de période	- Note 14	(487 494)	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	154 309	140 699
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(162 580)	(154 309)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	13 559	11 007
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(15 117)	(13 559)
- TVA payée		15 854 841	10 364 447
- Impôts et taxes	+ Note 22	607 996	568 808
- Autre Contribution	+ Note 27	487 494	-
- Contribution conjoncturelle	+ Note 27	-	543 789
- Contribution sociale de solidarité	+ Note 27	487 494	543 789
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 27	4 874 937	5 437 893
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>22 958 155</u>	<u>20 166 547</u>

NOTE 33 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	4 500	131 148
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	855 670	295 473
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	63 514	63 514
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(61 732)	(63 514)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition</u>		<u>861 951</u>	<u>426 622</u>

NOTE 34 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Moins values sur cession d'immobilisations	- Note 25	(78)	-
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 8	197	312 787
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 8	-	464
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 25	-	(464)
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+ Note 26	201 000	57 665
<u>Encaissements provenant de la cession</u>		<u>201 119</u>	<u>370 452</u>

NOTE 35 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Titres de participation acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	8 361 584	3 000 012
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>8 361 584</u>	<u>3 000 012</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Dividendes	+ Note 15	4 950 000	4 400 000
- Dividendes sur actions propres	- Note 15	-	(29 901)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	4 358	2 604
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(5 348)	(4 358)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 15	195 149	178 408
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>5 144 159</u>	<u>4 546 754</u>

NOTE 37 : Autres flux liés à l'exploitation

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	35 275	46 777
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(190 800)	(35 275)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	68 814	46 097
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(208 649)	(68 814)
- Placements en début de période	+ Note 6	5 197 184	14 997 165
- Placements en fin de période	- Note 6	(10 467 014)	(5 197 184)
- Produits constaté d'avance en début de période	- Note 14	(7 473)	(19 027)
- Produits constaté d'avance en fin de période	+ Note 14	5 868	7 473
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(237 983)	(229 726)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	469 669	237 983
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(2)	-
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	-	2
- Produits des placements	+ Note 18	278 344	271 343
- Moins values sur cessions titres cotés	- Note 18	(95 958)	(24 029)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	610 518	616 546
- Autres gains ordinaires	+ Note 26	12 289	27 407
- Autres pertes ordinaires	- Note 24 & 25	(1 019)	(2 152)
Autres flux liés à l'exploitation		(4 530 939)	10 674 586

Note 38 : Informations sur les parties liées :

Politiques de fixation des prix entre les parties liées :

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

Engagement Leasing

AMILCAR LLD

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « Amilcar LLD », dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, totalise la somme de 11 579 362 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 450 561 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 2 511 381 dinars.

NIDA SA

En 2025, HL a mis en force un contrat au profit de la société « NIDA SA », dans laquelle elle détient directement 45,99 % du capital, pour un montant de 100 061 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ce contrat s'élève à 2 818 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2025, à 52 914 dinars.

Société Financière Tunisienne

En 2025, HL a mis en force un contrat au profit de la société « Financière Tunisienne », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 102 644 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 505 477 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 17 151 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 143 820 dinars.

Société Immobilière ECHARIFA

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « Immobilière ECHARIFA », dans laquelle elle détient directement 19 % du capital, s'élève à 448 125 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ce contrat s'élève 19 269 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2025, à 139 787 dinars.

ECLAIR PRYM TUNISIE

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « ECLAIR PRYM TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, s'élève à 78 440 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ce contrat s'élève 489 dinars.

Ce contrat a été cédé au cours de l'exercice 2025.

PRYM FASHION TUNISIE

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « PRYM FASHION TUNISIE », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 441 989 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève 24 726 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 139 716 dinars.

STE Confection Ras Jebel

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE Confection Ras Jebel », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 71 396 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 5 339 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 32 912 dinars.

STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN

En 2025, HL a mis en force 2 contrats au profit de la société « STE LES INDUSTRIES NOUVELLES LIN », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour une valeur totale de 175 423 dinars.

A la clôture de l'exercice, le cumul des contrats mis en force et non échus s'élève à 477 335 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 38 968 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 307 536 dinars.

STE HERMES CONSEIL

Le contrat mis en force antérieurement au profit de la société « HERMES CONSEIL », ayant des liens avec un dirigeant de votre société, s'élève à 139 423 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ce contrat s'élève à 8 406 dinars.

L'encours financier de ce contrat s'élève, au 31 décembre 2025, à 63 484 dinars.

STE INVESTMENT TRUST TUNISIA

Le cumul des contrats mis en force antérieurement au profit de la société « STE INVESTMENT TRUST TUNISIA », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, totalise la somme de 743 246 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 56 813 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 390 011 dinars.

STE D&S JUICE & ICE CREAM

En 2025, HL a mis en force 3 contrats au profit de la société « STE D&S JUICE & ICE CREAM », dans laquelle elle a des dirigeants en commun, pour un montant de 1 287 885 dinars.

La marge brute réalisée en 2025 sur ces contrats s'élève à 112 253 dinars.

L'encours financier de ces contrats s'élève, au 31 décembre 2025, à 1 178 236 dinars.

Certificats de dépôt

Société Immobilière AL KADRIA

1- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis 21 décembre 2024 et échéant le 19 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 12.315 DT.

2- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 19 février 2025 au 4 février 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 74.963 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 1.000.000 DT.

Mme NADIA MEDDEB DJILANI

HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 septembre 2024 et échéant le 22 mars 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 19.378 DT.

NIDA SA

1- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant de 3.500.000 DT, émis le 8 octobre 2024 et échéant le 6 janvier 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 5.134 DT.

2- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 40.500.000 DT, durant la période allant du 6 janvier 2025 au 28 janvier 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 399.789 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 2.500.000 DT.

Invest Trust Tunisia

1- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 10 juin 2024 et échéant le 5 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 4.245 DT.

2- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 5 février 2025 au 19 février 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 26.771 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 500.000 DT.

Amilcar LLD

HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale Amilcar LLD, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 15 juillet 2025 au 22 décembre 2025, au taux facial de 8,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 33.924 DT.

HL SICAR

HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale HL SICAR, pour un montant global de 17.500.000 DT, durant la période allant du 23 juin 2025 au 20 décembre 2025, au taux facial de 8,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 147.360 DT.

Acquisitions de voitures

En 2025, HL a acquis auprès de sa filiale Amilcar LLD, dans laquelle elle détient directement 99,16 % du capital, trois véhicules pour un montant total de 189.000 dinars.

Gestion des fonds « HL SICAR »

Une convention de gestion a été conclue, le 18 Juin 2025, avec la société « HL SICAR » dans laquelle HL détient 98,94% du capital.

Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.510.600 DT.

En contrepartie, la société « HL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds géré, ainsi qu'un prélèvement de 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 31 décembre 2025, s'élève à 27.401 DT.

Location de voitures

Amilcar Location Longue Durée a conclu avec Hannibal Lease un contrat de location de voitures. Les voitures mises à la disposition de Hannibal Lease à fin 2025 sont au nombre de 22.

Les charges supportées au titre de l'année 2025 s'élèvent à 517.331 DT.

Convention d'assistance et de conseil

Le conseil d'administration réuni le 27 mars 2025, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50.000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2025 à 37.248 dinars hors taxes, soit 44.329 dinars toutes taxes comprises.

Rémunérations des dirigeants

Les rémunérations des dirigeants se détaillent comme suit :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025
Avantages à court terme	100 000	-	536 216	2 339	405 259	75 000	225 000	225 000
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	10 573	2 690	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	25 660	-	30 467	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	225 000	225 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	536 216	2 339	405 259	75 000	225 000	225 000

Le directeur général et le directeur général adjoint ne bénéficient d'aucun avantage à long terme et d'aucune indemnité de fin de contrat.

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

NOTE 41 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2024, la société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018, ainsi que sur les acomptes provisionnels de l'exercice 2019.

Un avis de redressement lui a été notifié en novembre 2024, réclamant un complément d'impôts et taxes de 2.713.262 DT, dont 1.356.631 DT de pénalités et générant un crédit d'impôt sur les sociétés pour un montant de 633.094 DT.

La société a formulé, dans les délais, une opposition aux résultats de cette vérification. Toutefois, l'administration fiscale n'a pas retenu les observations et arguments présentés.

La société a reformulé son opposition en avril 2025 et a saisi la commission de conciliation pour l'examen du dossier.

Afin de bénéficier de la remise des pénalités prévues par les dispositions de l'article 69 de la Loi de Finances pour l'année 2026, Hannibal Lease a renoncé à la procédure de conciliation.

En date du 16 mars 2026, la société a fait l'objet d'un arrêté de Taxation d'Office et a souscrit un calendrier de paiement du principal soit 1.356.631 DT et ce, par tranches trimestrielles, sur une période de 5 ans.

À la date d'arrêté des états financiers, Hannibal Lease a constitué les provisions nécessaires couvrant les risques liés à ce redressement.

NOTE 42 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, Hannibal Lease présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Mode de gouvernance

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration supervise globalement les risques auxquels la société est exposée, y compris les risques ESG et climatiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, la performance ou les perspectives.

Ses responsabilités incluent notamment :

- ✓ l'approbation des orientations stratégiques ESG ;
- ✓ le suivi de la réglementation et la mise en conformité ;
- ✓ le contrôle des exclusions éventuelles dans le financement.;

Les enjeux climatiques sont actuellement pris en compte dans le cadre général de gestion des risques, et la société prévoit de renforcer progressivement leur supervision spécifique par le Conseil d'Administration à mesure de l'évolution du dispositif ESG.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations du Conseil et prend en compte les critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions de gestion des risques, de conformité/RSE et d'audit interne, dont le périmètre intègre progressivement les enjeux ESG.

Le Responsable RSE coordonne les parties prenantes internes, assure le suivi des procédures et des actions RSE, la mise à jour documentaire et la production du reporting ESG, et contribue à l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

2. Stratégie ESG

Hannibal Lease exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires et intègre progressivement les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

La société est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, notamment à travers :

- les actifs financés (véhicules, équipements) ;
- les secteurs d'activité de sa clientèle ;
- la performance environnementale et sociale des biens financés sur leur cycle de vie ;

- la localisation des actifs et des clients, exposant à des risques physiques tels que inondations, vagues de chaleur et événements climatiques extrêmes.

Dans ce contexte, une démarche progressive a été engagée, visant principalement à :

- intégrer les critères ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de gestion des risques ;
- catégoriser les projets selon leur niveau de risque environnemental et social ;
- accompagner le financement des entreprises et des investissements productifs ;
- améliorer la maîtrise de l'impact environnemental des activités internes ;
- renforcer la transparence et la qualité du reporting extra-financier.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

À la date d'arrêté des états financiers au 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant, à ce stade, une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance d'Hannibal Lease. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation.

4. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, Hannibal Lease ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs ou qualitatifs formalisés, en l'absence d'enjeux ayant une incidence financière significative.

A l'état actuel des choses, Hannibal Lease ne dispose pas d'informations permettant d'estimer l'impact de l'exposition de sa clientèle au MACF.

La société prévoit toutefois, à mesure de la montée en maturité de ses données et systèmes, de définir progressivement des indicateurs complémentaires, tant qualitatifs que quantitatifs, relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier structuré de déploiement du dispositif de suivi et de reporting ESG.

NOTE 43 : Événements postérieurs à la clôture

- Infraction commise par le chargé de recouvrement de l'agence Sousse :

Les investigations menées par l'audit interne relatives à l'infraction commise, par le chargé de recouvrement de l'agence de Sousse et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement a fait ressortir une estimation préliminaire du préjudice d'un montant de 26 741 DT.

La société a déposé, en date du 23 janvier 2026, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis.

Le montant de l'infraction est totalement provisionné.

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des événements postérieurs, nous n'avons relevé aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2026 font apparaître un total du bilan de 714.371.475 DT, un bénéfice net de 8.519.764 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 8.952.482 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2025, les créances s'élèvent à 683.446 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 44.408 KDT et les agios réservés ont atteint 5.725 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 3-3-2 des états financiers.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce

sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le chargé de recouvrement de l'agence de Sousse et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement.

La société a déposé, en date du 23 janvier 2026, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 17 mars 2026.

Tunis, le 03 Avril 2026

Les commissaires aux comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

Horwath ACF

Nouredine BEN ARBIA

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

1- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 6.000.000 DT, durant la période allant du 19 février 2025 au 4 février 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 74.963 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 1.000.000 DT.

2- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant global de 40.500.000 DT, durant la période allant du 6 janvier 2025 au 28 janvier 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 399.789 DT

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 2.500.000 DT.

3- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant global de 2.000.000 DT, durant la période allant du 5 février 2025 au 19 février 2026, à des taux variants entre 8,5% et 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 26.771 DT.

L'encours des certificats de dépôt s'élève, au 31 décembre 2025, à 500.000 DT.

4- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale Amilcar LLD, pour un montant global de 4.000.000 DT, durant la période allant du 15 juillet 2025 au 22 décembre 2025, au taux facial de 8,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 33.924 DT.

5- HL a réalisé, en 2025, des opérations de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale HL SICAR, pour un montant global de 17.500.000 DT, durant la période allant du 23 juin 2025 au 20 décembre 2025, au taux facial de 8,5%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 147.360 DT.

6- Une convention de gestion a été conclue, le 18 Juin 2025, avec la société « HL SICAR » dans laquelle HL détient 98,94% du capital.

Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 2.510.600 DT.

En contrepartie, la société « HL SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1,25% du montant initial du fonds géré, ainsi qu'un prélèvement de 10% des revenus, dividendes, plus-values et tout autre produit dégagé par ledit fonds.

Le montant des commissions supportées au 31 décembre 2025, s'élève à 27.401 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

1- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de la Société Immobilière AL KADRIA dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 1.000.000 DT, émis 21 décembre 2024 et échéant le 19 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 12.315 DT.

2- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de Mme NADIA MEDDEB DJILANI, ayant des liens avec un dirigeant de votre société, pour un montant de 1.000.000 DT, émis le 23 septembre 2024 et échéant le 22 mars 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 19.378 DT.

3- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificats de dépôt auprès de sa filiale NIDA SA, pour un montant de 3.500.000 DT, émis le 8 octobre 2024 et échéant le 6 janvier 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 5.134 DT.

4- HL a réalisé, en 2024, une opération de financement sous forme de certificat de dépôt auprès de la société Invest Trust Tunisia dans laquelle elle a des dirigeants communs, pour un montant de 500.000 DT, émis le 10 juin 2024 et échéant le 5 février 2025, au taux facial de 9%.

Le montant des intérêts supportés à ce titre en 2025, s'élève à 4.245 DT.

5- Le conseil d'administration réuni le 27 mars 2025, a reconduit la convention d'assistance et de conseil conclue avec la société « HERMES CONSEIL » dirigée par Mr Abderrazak BEN AMMAR, administrateur de Hannibal Lease. Le niveau de rémunération annuelle rattachée à cette convention est plafonné à 50 000 dinars toutes taxes comprises.

La rémunération de cette société s'est élevée en 2025 à 37 248 dinars hors taxes, soit 44 329 dinars toutes taxes comprises.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024, a nommé Mr Hédi DJILANI en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société et il lui a fixé sa rémunération.

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024, a nommé Mr Mohamed Hechmi DJILANI en qualité de Directeur Général de la société et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu, de la prise en charge de la cotisation sociale, de l'assurance groupe et d'autres avantages sous forme d'une voiture de direction et la prise en charge des frais y afférents, ainsi que toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 30 avril 2024 a nommé Mr Rafik MOALLA en qualité de Directeur Général Adjoint et il lui a fixé sa rémunération.

Cette rémunération est composée de salaires et d'une prime de bilan s'il y a lieu ainsi que la prise en charge de l'assurance groupe. Il bénéficie en outre d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que de la prise en charge de toutes les charges de représentation liées à sa fonction.

- Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés, au titre de 2025, par des jetons de présence et des rémunérations, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2025

Les obligations et engagements de la société Hannibal Lease envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	PCA		DG		DGA		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025	Charge de l'exercice	Passif au 31-12-2025
Avantages à court terme	100 000	-	686 233	152 690	455 616	75 000	225 000	225 000
Rémunérations brutes	100 000	-	650 000	150 000	425 000	75 000	-	-
Charges sociales	-	-	10 573	2 690	-	-	-	-
Avantage en nature	-	-	25 660	-	30 616	-	-	-
Jetons de présence et autres	-	-	-	-	-	-	225 000	225 000
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
	100 000	-	686 233	152 690	455 616	75 000	225 000	225 000

Le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient, chacun d'eux, d'une voiture de direction avec la prise en charge des frais y afférents.

Par ailleurs, Monsieur Rafik MOALLA assure la fonction de Président du conseil d'administration de la filiale « Amilcar Location Longue Durée », qui lui sert à ce titre une rémunération brute annuelle de 60.000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 3 Avril 2026

Les commissaires aux comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

Horwath ACF

Nouredine BEN ARBIA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS ELABORES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Tunis International Bank -TIB -

Siège Social : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

Tunis International Bank -TIB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, élaborés conformément au référentiel IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 23 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes,. M. Mohamed Jamil GOUIDER cabinet C.M.G et M Bassem JEDDOU cabinet LEJ Audit.

BALANCE SHEET
As at December 31, 2025
(Amounts in US Dollars)

ASSETS	Notes	2025	2024
Bank demand and call deposits	3	51 315 300	55 152 105
Time deposits	4	186 465 229	207 559 645
Financial assets designated at fair value through P&L		630 298	527 966
Financial assets at fair value through other comprehensive income	5	40 058 399	37 105 187
Financial assets measured at amortized cost	6	71 452 891	59 654 427
Investments in associated companies	7	49 155 151	49 155 151
Loans and advances, net	8	185 115 149	178 126 817
Accrued interest and other assets	9	11 207 165	12 665 326
Property and equipment	10	1 401 364	1 132 358
TOTAL ASSETS		596 800 946	601 078 982
LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY			
LIABILITIES		417 423 073	428 656 637
Deposits from banks and financial institutions	11	163 709 810	170 586 000
Deposits from customers	12	234 973 776	238 726 481
Accrued interest and other liabilities	13	18 739 487	19 344 156
SHAREHOLDERS' EQUITY	14	179 377 873	172 422 345
Share capital		50 000 000	50 000 000
Reserves		38 174 790	36 206 897
Retained earnings		91 203 083	86 215 448
TOTAL LIABILITIES AND SHAREOLDERS' EQUITY		596 800 946	601 078 982

INCOME STATEMENT
For the year ended December 31, 2025
(Amounts in US Dollars)

	Note s	2025	2024
TOTAL INCOME		33 144 267	29 813 126
Interest income	15	15 681 766	20 019 457
Other income, net	16	17 462 501	9 793 669
INTEREST EXPENSES		3 311 810	3 442 442
Interest expenses	17	3 311 810	3 442 442
OPERATING INCOME		29 832 457	26 370 684
Salaries and benefits	18	4 918 208	4 304 107
General and administrative expenses	19	2 863 285	2 644 050
NET OPERATING INCOME (BEFORE WRITE DOWN AND PROVISIONS)		22 050 964	19 422 527
Provision for doubtful loans		400 000	363 105
NET INCOME FOR THE YEAR BEFORE TAX		21 650 964	19 059 422
Tax expenses		10 413 330	9 008 320
NET INCOME FOR THE YEAR		11 237 634	10 051 102
Number of shares		5 000 000	5 000 000
Earning per share	20	2,25	2,01

STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME
For the year ended December 31, 2025
(Amounts in US Dollars)

	2025	2024
PROFIT FOR THE YEAR	11 237 634	10 051 102
Net fair value loss (gain) from financial assets at fair value through other comprehensive income	967 894	675 042
Other comprehensive (loss) income for the year	967 894	675 042
TOTAL COMPREHENSIVE INCOME FOR THE YEAR	12 205 528	10 726 144

CASH FLOW STATEMENT
For the year ended December 31, 2025
(Amounts in US Dollars)

	2025	2024
OPERATING ACTIVITIES		
Net income of the year	11 237 634	10 051 102
Adjustments for :		
Depreciation	209 751	251 162
Social fund	-250 000	-240 000
Operating profit before changes in operating assets and liabilities	11 197 385	10 062 264
Changes in operating assets and liabilities		
Time deposits	21 094 416	-21 870 231
Loans and advances	-6 988 333	10 499 298
Accrued interest and other assets	1 458 161	-2 043 253
Deposits from banks and financial institutions	-6 876 191	-7 871 668
Deposits from customers	-3 752 705	27 072 883
Accrued interest and other liabilities	-5 102 092	-8 842 842
Net cash provided by operating activities	11 030 641	7 006 451
INVESTING ACTIVITIES		
Sales of financial assets designated at fair value through P&L	-	704 340
Purchase of financial assets at fair value through other comprehensive income	-	-739 993
Sales of financial assets at fair value through other comprehensive income	199 211	90 983
Purchase of financial assets measured at amortized cost	-22 229 500	-18 218 343
Sales of financial assets measured at amortized cost	12 641 600	17 491 186
Purchase of fixed assets net	-478 757	-68 168
Net cash used by investing activities	-9 867 446	-739 995
FINANCING ACTIVITIES		
Dividends paid	-5 000 000	-4 000 000
Net cash used by financing activities	-5 000 000	-4 000 000
Increase / Decrease in cash and cash equivalents	-3 836 805	2 266 456
Cash and cash equivalents as of January 1st	55 152 105	52 885 649
Cash and cash equivalents at 31 December	51 315 300	55 152 105

STATEMENT OF CHANGES IN SHAREHOLDERS' EQUITY
For the year ended December 31, 2025
(Amounts in US Dollars)

	Share Capital	Statutory Reserve	General Reserve	Revaluation Reserve	Investment FV reserve	Retained Earnings	Total
Balance at December 31, 2023	50 000 000	7 556 427	24 658 734	1 000 000	1 316 693	82 600 008	167 131 862
Net income for the period						10 051 102	10 051 102
Other comprehensive income					675 042		675 042
<i>Total comprehensive income</i>					<i>675 042</i>	<i>10 051 102</i>	<i>10 726 144</i>
Transfer to general reserve			1 000 000			-1 000 000	-
Dividends distributed						-4 000 000	-4 000 000
Transfer to social fund						-240 000	-240 000
Deferred Tax						-1 195 661	-1 195 661
Balance at December 31, 2024	50 000 000	7 556 427	25 658 734	1 000 000	1 991 735	86 215 449	172 422 345
Net income for the period						11 237 634	11 237 634
Other comprehensive income					967 894		967 894
<i>Total comprehensive income</i>					<i>967 894</i>	<i>11 237 634</i>	<i>12 205 528</i>
Transfer to general reserve			1 000 000			-1 000 000	-
Dividends distributed						-5 000 000	-5 000 000
Transfer to social fund						-250 000	-250 000
Balance at December 31, 2025	50 000 000	7 556 427	26 658 734	1 000 000	2 959 629	91 203 083	179 377 873

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

1. CORPORATE INFORMATION

The financial statements of Tunis International Bank for the year ended December 31, 2025 were authorised for issue in accordance with a resolution of the Board of Directors on February 2026.

Tunis International Bank S.A. (TIB) was established in June 1982 in Tunisia as a fully licensed Bank operating mainly with non-residents under the current Tunisian law 2009-64 of August 12th, 2009 and under the supervision of the Central Bank of Tunisia. The main activity of the Bank is corporate and private Banking and Money Market operations. The Bank is subject to 40% corporate tax for activities with residents and non-residents.

The Bank's registered address is 18, avenue des Etats Unis d'Amerique P.O. Box 81 – Le Belvedere 1002, Tunis, Tunisia.

TIB is a subsidiary of Burgan Bank (Kuwait), member of KIPCO Group (Kuwait).

2. ACCOUNTING POLICIES

2.1. Basis of preparation

The financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) as adopted by the International Accounting Standards Board (IASB).

The financial statements are prepared under the historical cost convention, except for financial assets classified at fair value through profit or loss, fair value through other comprehensive income and financial assets measured at amortized cost.

The financial statements are presented in US Dollars being the functional currency of the Bank.

2.2. Significant accounting judgments and estimates

In the process of applying the Bank's accounting policies, management has used its judgment and made estimates in determining the amounts recognised in the financial statements. The most significant use of judgment and estimates are as follows:

Impairment losses on loans and advances

The Bank reviews its non-performing portfolio at each reporting date to assess whether an allowance for impairment should be recorded in the income statement. In particular, judgement by management is required in the estimation of the amount and timing of future cash flows when determining the level of allowance required. Such estimates are based on assumptions about a number of factors and actual results may differ, resulting in future changes to the allowance.

In addition to specific allowances, the Bank also makes a collective impairment allowance against exposures which, although not specifically identified as requiring a specific allowance, have a collectively risk of default, based on historical experience, from the existing overall credit portfolio over its remaining life. In determining the level of collective allowances, management also refers to the composition of the portfolio, industry, collateral values, significant increase in credit risk, rating model, macro-economic variables and the Tunisian Central Bank requirements.

2.3. Summary of significant accounting policies

(a) Foreign currency translation

Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are translated at the functional currency rate of exchange ruling at the balance sheet date. All differences are recognised in the income statement. Income and expenses items incurred in foreign currencies are translated, into the functional currency monthly using the functional currency rate of exchange prevailing at that date.

(b) Financial Instruments

Recognition

A financial asset or a financial liability is recognised when the Bank becomes a party to the contractual provisions of the instrument. All regular way purchase and sale of financial assets are recognised using settlement date accounting. Changes in fair value between the trade date and settlement date are recognised in the statement of income or in other comprehensive income in accordance with the policy applicable to the related instrument. Regular way purchases or sales are purchases or sales of financial assets that require delivery of assets within the time frame generally established by regulations or conventions in the market place.

Classification and measurement

Initial classification and measurement of financial instruments

The classification of financial instruments at initial recognition depends on the business model for managing the instruments and on their contractual cash flow characteristics. Financial instruments are initially measured at their fair value, except in the case of financial assets and financial liabilities recorded at FVTPL, transaction costs are added to, or subtracted from this amount. When the fair value of financial instruments at initial recognition differs from the transaction price, the Bank accounts for the Day 1 profit or loss.

Business model assessment

The Bank determines its business model at the level that best reflects how it manages groups of financial assets to achieve its business objective. The Bank's business model is not assessed on an instrument-by-instrument basis, but at a higher level of aggregated portfolios and is based on observable factors such as:

How the performance of the business model and the financial assets held within that business model are evaluated and reported to the entity's key management personnel;

The risks that affect the performance of the business model (and the financial assets held within that business model) and, in particular, the way those risks are managed;

The expected frequency, value and timing of sales are also important aspects of the Bank's assessment.

The business model assessment is based on reasonably expected scenarios without taking 'worst case' or 'stress case' scenarios into account. If cash flows after initial recognition are realised in a way that is different from the Bank's original expectations, the Bank does not change the classification of the remaining financial assets held in that business model, but incorporates such information when assessing newly originated or newly purchased financial assets going forward.

Contractual cashflow characteristics

The Bank also assesses the characteristics of the contractual cashflow of the financial asset to identify whether the contractual cashflow is Solely for purpose of Payment of Principal and Interest (SPPI test).

‘Principal’ for the purpose of this test is defined as the fair value of the financial asset at initial recognition and may change over the life of the financial asset. The most significant elements of ‘interest’ within a lending arrangement are typically the consideration for the time value of money and credit risk. The Bank also considers relevant factors such as the currency in which the financial asset is denominated, and the period for which the interest rate is set during its assessment of the SPPI test.

The Bank reclassifies when and only when its business model for managing those assets changes. The reclassification takes place from the start of the first reporting period following the change.

Subsequent classification and measurement categories of financial assets

The Bank classifies all of its financial assets as either:

- Financial asset carried at amortised cost;
- Financial asset at fair value through other comprehensive income (FVOCI);
- Financial asset at fair value through profit or loss (FVTPL).

Financial asset carried at amortised cost:

A financial asset is carried at amortised cost if it meets both of the following conditions:

- It is held within a business model whose objective is to hold assets to collect contractual cash flows; and
- Its contractual terms give rise on specified dates, to cash flows that are solely payments of principal and interest on the principal amount outstanding.

Financial assets carried at amortised cost are subsequently measured at amortised cost using the effective interest method. Interest income, foreign exchange gains and losses, impairment and gain or loss on derecognition is recognised in the statement of income.

Cash and cash equivalents, Treasury bills and bonds with CBT and others, due from banks and other financial institutions, loans and advances to customers, certain investment securities and certain other assets are classified as financial asset carried at amortised cost.

Financial asset at fair value through other comprehensive income:

****) Debt instruments carried at FVOCI***

A debt instrument is carried at FVOCI if it meets both of the following conditions:

- It is held within a business model whose objectives are both to hold asset to collect contractual cash flows and selling financial assets; and
- Its contractual terms give rise on specified dates, to cash flows that are solely payments of principal and interest on the principal amount outstanding.

Debt instruments carried at FVOCI are subsequently measured at fair value with gains and losses arising due to changes in fair value recognised in OCI. Interest income and foreign exchange

gains and losses and gain or loss on derecognition is recognised in statement of income in the same manner as financial assets carried at amortised cost.

*****) Equity instruments carried at FVOCI***

Upon initial recognition, the Bank may elect to classify irrevocably some of its equity investments as equity instruments at FVOCI when they meet the definition of Equity under “IAS 32 Financial Instruments: Presentation” and are not held for trading. Such classification is determined on an instrument-by instrument basis.

Equity instruments carried at FVOCI are subsequently measured at fair value with gains and losses arising due to changes in fair value recognised in OCI and is not recycled to statement of income on derecognition.

Dividend income on equity instruments carried at FVOCI is recognised in statement of income, when the right of the payment has been established, except when the Bank benefits from such proceeds as a recovery of part of the cost of the instrument, in which case, such gains are recorded in OCI.

Financial assets carried at FVTPL:

Financial assets carried at FVTPL is initially recorded in the statement of financial position at fair value. The financial assets classified under this category are either designated by management upon initial recognition or are mandatorily required to be measured at fair value under IFRS 9.

Management designates an instrument as financial asset carried at FVTPL where even though it meets the classification criteria of financial asset carried at amortised cost or financial asset carried at FVOCI, this designation eliminates, or significantly reduces, the inconsistent accounting treatment that would otherwise arise. Such designation is determined on an instrument-by instrument basis.

Financial assets carried at FVTPL are subsequently measured at fair value. The changes in fair value are recorded in the statement of income. Interest earned or incurred on instruments designated at FVTPL is accrued in interest income using the effective interest rate method, considering any discount/premium and qualifying transaction costs being an integral part of instrument.

Dividend income from equity instruments measured at FVTPL is recorded in the statement of income as other operating income when the right to the payment has been established.

Subsequent classification and measurement categories of financial liabilities

Financial liabilities, other than financial guarantees and loan commitments, are measured at amortised cost or at FVTPL when they are held for trading and derivative instruments or the fair value designation is applied.

Due to banks, due to other financial institutions, deposits from customers, other borrowed fund and certain other liabilities are classified as financial liabilities carried at amortised cost.

Financial guarantees and loan commitments

In the ordinary course of business, the Bank issues financial guarantees, consisting of letters of credit, guarantees and acceptances.

Financial guarantees are initially recognised as off-balance sheet at fair value. Subsequent to initial recognition, the Bank's liability under each guarantee is measured at the amount initially recognised less cumulative amortisation recognised in the statement of income, which is the higher of ECL under IFRS 9 and provision required by the Central Bank of Tunisia instructions.

Undrawn loan commitments and letters of credits are commitments under which, over the duration of the commitment, the Bank is required to provide a loan with pre-specified terms to the customer.

Similar to financial guarantee contracts, under IAS 39, a provision was made if they were an onerous contract and the higher of ECL under IFRS 9 and provision required by the Central Bank of Tunisia instructions.

De-recognition

****) De-recognition of financial assets and financial liabilities other than substantial modification of terms and conditions***

A financial asset (or where applicable, a part of a financial asset or part of a group of similar financial assets) is derecognised where:

- The rights to receive cash flows from the asset have expired, or
- The Bank has transferred its rights to receive cash flows from the asset or has assumed an obligation to pay the received cash flows in full without material delay to a third party under a 'pass-through' arrangement; and either (a) the Bank has transferred substantially all the risks and rewards of the asset, or (b) the Bank has neither transferred nor retained substantially all the risks and rewards of the asset, but has transferred control of the asset.

When the Bank has transferred its rights to receive cash flows from an asset or has entered into a pass-through arrangement, it evaluates if and to what extent it has retained the risks and rewards of ownership. When it has neither transferred nor retained substantially all of the risks and rewards of the asset, nor transferred control of the asset, the Bank continues to recognise the transferred asset to the extent of the Bank's continuing involvement. In that case, the Bank also recognises an associated liability. The transferred asset and the associated liability are measured on a basis that reflects the rights and obligations that the Bank has retained.

Continuing involvement that takes the form of a guarantee over the transferred asset is measured at the lower of the original carrying amount of the asset and the maximum amount of consideration that the Bank could be required to repay.

A financial liability is derecognised when the obligation under the liability is discharged or cancelled or expires. Where an existing financial liability is replaced by another from the same lender on substantially different terms, or the terms of an existing liability are substantially modified, such an exchange or modification is treated as a de-recognition of the original liability and the recognition of a new liability. The difference in the respective carrying amounts is recognised in the statement of income.

*****) De-recognition of financial assets due to substantial modification of terms and conditions***

The Bank de-recognises a financial asset, such as loans and advances to customers, when the terms and conditions have been renegotiated to the extent that, substantially, it becomes a new

loan, with the difference recognised as a de-recognition gain or loss, to the extent that an impairment loss has not already been recorded. The newly recognised loans are classified as Stage 1 for ECL measurement purposes, unless the new loan is deemed to be purchased or originated credit-impaired (POCI).

When assessing whether or not to de-recognise a financing receivable, amongst others, the Bank considers the following factors:

- Change in currency of the loan
- Introduction of an equity feature
- Change in counterparty
- If the modification is such that the instrument would no longer meet the SPPI criterion

If the modification does not result in cash flows that are substantially different, the modification does not result in de-recognition. Based on the change in cash flows discounted at original effective interest rate, the Bank records a modification gain or loss, to the extent that an impairment loss has not already been recorded.

Fair value measurement

The Bank measures financial instruments, such as, derivatives, investment securities etc., at each reporting date.

Fair value is the price that would be received to sell an asset or paid to transfer a liability in an orderly transaction between market participants at the measurement date. The fair value measurement is based on the presumption that the transaction to sell the asset or transfer the liability takes place either:

- In the principal market for the asset or liability, or
- In the absence of a principal market, in the most advantageous market for the asset or liability.

The principal or the most advantageous market must be accessible to by the Bank.

The fair value of an asset or a liability is measured using the assumptions that market participants would use when pricing the asset or liability, assuming that market participants act in their economic best interest.

A fair value measurement of a non-financial asset takes into account a market participant's ability to generate economic benefits by using the asset in its highest and best use or by selling it to another market participant that would use the asset in its highest and best use.

The Bank uses valuation techniques that are appropriate in the circumstances and for which sufficient data are available to measure fair value, maximising the use of relevant observable inputs and minimising the use of unobservable inputs.

All assets and liabilities for which fair value is measured or disclosed in the financial statements are categorised within the fair value hierarchy, described as follows, based on the lowest level input that is significant to the fair value measurement as a whole:

- Level 1 - Quoted (unadjusted) market prices in active markets for identical assets or liabilities
- Level 2 - Valuation techniques for which the lowest level input that is significant to the fair value measurement is directly or indirectly observable
- Level 3 - Valuation techniques for which the lowest level input that is significant to the fair value measurement is unobservable

For financial instruments quoted in an active market, fair value is determined by reference to quoted market prices. Bid prices are used for assets and offer prices are used for liabilities. The

fair value of investments in mutual funds, unit trusts or similar investment vehicles are based on the last published net assets value.

For unquoted financial instruments fair value is determined by reference to the market value of a similar investment, discounted cash flows, other appropriate valuation models or brokers' quotes. For financial instruments carried at amortised cost, the fair value is estimated by discounting future cash flows at the current market rate of return for similar financial instruments.

For assets and liabilities that are recognised in the financial statements on a recurring basis, the Bank determines whether transfers have occurred between Levels in the hierarchy by re-assessing categorisation (based on the lowest level input that is significant to the fair value measurement as a whole) at the end of each reporting period.

For the purpose of fair value disclosures, the Bank has determined classes of assets and liabilities on the basis of the nature, characteristics and risks of the asset or liability and the level of the fair value hierarchy as explained above.

(c) Impairment of financial assets

The Bank records impairment of financial assets as the higher of expected credit loss "ECL" computed under IFRS 9 or the provisions as required by Central Bank of Tunisia instructions. Financial assets consist of loans and advances to customers, non-cash credit facilities, investment in debt securities measured at amortised cost or FVOCI and on balances and deposits with banks. Equity investments are not subject to ECL.

Expected credit losses under IFRS 9

The Bank performs an assessment at the end of each reporting period of whether there has been a significant increase in credit risk since initial recognition by considering the change in the risk of default occurring over the remaining life of the financial instrument. ECLs are estimated based on the present value of all cash shortfalls over the remaining expected life of the financial asset, i.e., the difference between:

- The contractual cash flows that are due to the Bank under the contract; and
- The cash flows that the Bank expects to receive, discounted at the effective profit rate of the financing facility.

The Bank applies a three-stage approach to classify and measure the ECL on the financial assets classified as credit facilities, as described below:

Stage 1: 12-month ECL

For financial assets classified as credit facilities where there has not been any significant increase in credit risk since their initial recognition or those credit facilities which are determined to have a low credit risk at the reporting date, the Bank classifies these facilities under Stage 1 and measures the loss allowance which is a result of defaults that are expected to arise over the next 12 months (12-month ECL) on these financial assets.

Stage 2: Lifetime ECL – not credit impaired

For financial assets classified as credit facilities where there has been a significant increase in credit risk since initial recognition but are not credit impaired, the Bank classifies these facilities under Stage 2 and measures loss allowance which is a result of defaults that are expected to arise over the lifetime (Lifetime ECL) on these financial assets.

Stage 3: Lifetime ECL – credit impaired

For financial assets classified as credit facilities which are in default and credit impaired, the Bank classifies these facilities under Stage 3 and measures loss allowance at an amount equal to 100% of net exposure i.e. exposure after deduction of eligible collaterals.

Staging of credit facilities

The Bank continuously monitors all financial assets classified as credit facilities and applies a series of absolute thresholds and other criteria to determine the staging. All financial assets classified as credit facilities that are more than 30 days past due are deemed to have significant increase in credit risk since initial recognition and are classified under Stage 2. All rescheduled credit facilities are classified under the Stage 2 unless it qualifies for Stage 3. The Bank also applies other criteria to determine a significant increase in credit risk for financial assets, such as:

- Deterioration in the customer rating of the borrower indicating default;
- A material decreases in the underlying collateral value where the recovery of the loan is expected from the sale of the collateral;
- A material deterioration in the customer's financial position in the opinion of the Bank causing concerns on the repayment ability;
- A material covenant breach in a committed facility;
- Filing for bankruptcy or liquidation;
- Downgrade in the facility's credit rating by 2 grades.

The transfer of credit facility from Stage 2 to Stage 1 is made after a curing period of 12 months from the satisfaction of all conditions that triggered classification of the credit facility to Stage 2.

Definition of default

The Bank considers a financial asset to be in default and therefore Stage 3 (credit impaired) when:

- The borrower is past due for more than 90 days on its credit obligation to the Bank;
- The borrower is facing significant financial difficulty;
- The borrower is assessed as credit impaired based on internal qualitative and quantitative assessment;
- Other indicators such as breach of covenants, customer being deceased etc;

The Bank assess whether objective evidence of impairment exists on an individual basis for each individually significant asset and collectively for others not deemed individually significant.

Measurement of ECLs

ECLs are probability weighted estimates of credit losses and are measured as the present value of all cash shortfalls discounted at the effective interest rate of the financial instrument. Cash shortfall represent the difference between cashflows due to the Bank in accordance with the contract and the cashflows that the Bank expects to receive. The key elements in the measurement of ECL includes exposure at default, probability of default and loss given default. The Exposure at Default ("EAD") is an estimate of the exposure at a future default date, considering expected changes in the exposure after the reporting date, including expected drawdowns on committed facilities, repayments of principal and interest, whether scheduled by contract or otherwise.

The Probability of Default ("PD") is an estimate of the likelihood of default over a given time horizon. Through-The-Cycle PD (TTC PD) are generated from the rating tool based on internal / external credit ratings. The Bank converts the TTC PD to Point In Time (PIT) PD term structure using appropriate models and techniques.

The Loss Given Default ("LGD") is an estimate of the loss arising in the case where a default occurs at a given time. It is based on the difference between the contractual cash flows due and those that the lender would expect to receive, including from the realisation of any eligible collateral after hair-cuts.

Incorporation of forward-looking information

The Bank incorporates forward-looking economic inputs that are relevant to the region in which the Bank is located, for both its assessment of significant increase in credit risk and its measurement of ECL. Qualitative overlays are made as and when necessary to correctly reflect the impact of the movement in the relevant economy on the Bank. Incorporating forward-looking information based on three probability-weighted scenarios increases the degree of judgement required. The methodologies and assumptions including any forecasts of future economic conditions are reviewed regularly.

(d) End of service benefits

Provision is made under the Tunisian Labour Law, employee contracts and the Bank internal procedure. This liability, which is unfunded, represents the amount payable to each employee and is a reliable approximation of the present value of the obligation as at the reporting date.

(e) Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents comprise cash and those balances of the demand and call deposits with Banks including Central Bank and financial institutions.

(f) Offsetting

Financial assets and financial liabilities are only offset and the net amount reported in the balance sheet when there is a legally enforceable right to set off the recognised amounts and the Bank intends to either settle on a net basis, or to realise the asset and settle the liability simultaneously.

(g) Interest income and expenses

The Bank recognises interest income and expenses on an accrual basis. The Bank does not recognise interest income on loans or other income earning assets which are classified as non-performing.

Loans and other income earning assets are classified as non-performing when these are classified as doubtful or loss, respectively class 2, 3 and 4 following the regulations issued by Central Bank of Tunisia, or when in the opinion of management, collection of interest and/or principal is doubtful.

When a loan is classified as non-performing, any interest income previously recognised but not yet collected is reversed. Interest on non-performing loans and other income earning assets under Central Bank of Tunisia guidelines is recognised in the statement of income only to the extent of cash received.

(h) Fixed assets and depreciation

Fixed assets are stated at cost less accumulated depreciation. Expenditures which extend the future useful life of assets or provide further economic benefits are capitalised and depreciated. Fixed assets are depreciated using the straight-line method over their estimated useful life.

3. BANK DEMAND AND CALL DEPOSITS

	2025	2024
Cash	437 166	364 111
Due from Banks	50 878 796	54 788 482
Less: Expected credit losses	(662)	(488)
	51 315 300	55 152 105

31 December 2025	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	20 476 949			20 476 949
Standard quality	30 401 847			30 401 847
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	50 878 796	-	-	50 878 796

31 December 2024	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	35 476 348			35 476 348
Standard quality	19 312 134			19 312 134
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	54 788 482	-	-	54 788 482

31 December 2025	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Opening ECL allowance</i>	488			488
Impact due to transfer between stages				-
ECL allowance for the year	174		-	174
Amounts written off				-
Foreign exchange adjustments				-
Closing ECL allowance	662	-	-	662

4. TIME DEPOSITS

	2025	2024
Up to 3 months	185 824 177	207 106 166
From 3 months to 1 year	686 318	469 219
Less: Expected credit losses	(45 266)	(15 740)
	186 465 229	207 559 645

31 December 2025	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Internal rating grade				
High quality	29 066 400			29 066 400
Standard quality	157 444 095			157 444 095
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	186 510 495	-	-	186 510 495

31 December 2024	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Internal rating grade				
High quality	40 000 000			40 000 000
Standard quality	167 575 385			167 575 385
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	207 575 385	-	-	207 575 385

31 December 2025	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Opening ECL allowance	15 740			15 740
Impact due to transfer between stages				-
ECL allowance for the year	29 526			29 526
Amounts written off				-
Foreign exchange adjustments				-
Closing ECL allowance	45 266	-	-	45 266

5. FINANCIAL ASSETS AT FAIR VALUE THROUGH OTHER COMPREHENSIVE INCOME

A - By nature	2025	2024
Listed securities	7 141 055	5 165 627
Unlisted securities	32 917 344	31 939 560
	40 058 399	37 105 187
B - By currency	2025	2024
US Dollars	16 538 111	16 151 310
Pound Sterling	10 055 840	9 370 300
Euros	3 516 600	3 112 800
Bahrain Dinars	3 133 301	3 131 640
Tunisian Dinars	2 510 170	2 410 609
Kuwaiti Dinars	4 303 742	2 927 890
Jordanian Dinars	635	638
	40 058 399	37 105 187

6. FINANCIAL ASSETS MEASURED AT AMORTIZED COST

A - By nature	2025	2024
Governments bonds and debt securities	56 931 826	49 979 009
Other bonds and debts securities	15 155 929	10 171 543
Less: Expected credit losses	(634 864)	(496 125)
	71 452 891	59 654 427
B - By currency	2025	2024
USD	52 574 323	44 184 093
EUR	19 513 432	15 966 459
Less: Expected credit losses	(634 864)	(496 125)
	71 452 891	59 654 427

C - By maturity

	2025	2024
Up to 3 months	2 995 719	7 297 798
From 3 months to 1 year	16 365 269	2 073 525
Over 1 year	52 726 767	50 779 229
Less: Expected credit losses	(634 864)	(496 125)
	71 452 891	59 654 427

31 December 2025

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Internal rating grade				
High quality	5 987 133			5 987 133
Standard quality	62 741 133	3 359 489		66 100 622
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	68 728 266	3 359 489	-	72 087 755

31 December 2024

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Internal rating grade				
High quality	5 980 268			5 980 268
Standard quality	43 254 035	10 916 249		54 170 284
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	49 234 303	10 916 249	-	60 150 552

31 December 2025

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Opening ECL allowance	344 703	151 422		496 125
Impact due to transfer between stages				-
ECL allowance for the year	143 380	(4 641)		138 739
Amounts written off				-
Foreign exchange adjustments				-
Closing ECL allowance	488 083	146 781	-	634 864

7. INVESTMENTS IN ASSOCIATED COMPANIES

The Bank has a participation in Gulf Bank Algeria (AGB), a Bank incorporated in Algeria. The shares of AGB are not listed in any public exchange.

8. LOANS AND ADVANCES, NET

	2025	2024
Bank and financial institutions	171 034 468	163 751 152
Corporate businesses, private and others	20 151 217	20 325 251
	191 185 685	184 076 403
Allowances for loan losses	(6 070 536)	(5 949 586)
	185 115 149	178 126 817

31 December 2025	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	11 931 611			11 931 611
Standard quality	161 268 307	12 690 440		173 958 747
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities			5 295 327	5 295 327
Total	173 199 918	12 690 440	5 295 327	191 185 685

31 December 2024	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	4 206 184			4 206 184
Standard quality	164 632 733	10 031 764		174 664 497
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities			5 205 722	5 205 722
Total	168 838 917	10 031 764	5 205 722	184 076 403

31 December 2025	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Opening ECL allowance	594 992	148 872	5 205 722	5 949 586
Impact due to transfer between stages				-
ECL allowance for the year	111 294	(79 949)		31 345
Amounts written off				-
Foreign exchange adjustments			89 605	89 605
Closing ECL allowance	706 286	68 923	5 295 327	6 070 536

8.1 Geographical analysis

	2025	2024
Middle East/Africa	185 115 149	178 126 817
	185 115 149	178 126 817

8.2 Maturity analysis

	2025	2024
Up to 3 months	12 049 004	24 273 258
From 3 months to 1 year	109 882 095	90 752 541
Over 1 year	63 184 050	63 101 018
	185 115 149	178 126 817

8.3 Allowances for loan losses

	2025	2024
Specific provision	5 295 327	5 205 722
General provision	775 209	743 864
	6 070 536	5 949 586

The movements of allowance for loan losses are as follows:

	Specific allowance	General allowance	Total
Balance at 31 December 2024	5 205 722	743 864	5 949 586
Allowances of the year	-	31 345	31 345
Exchange adjustment	89 605	-	89 605
Balance at 31 December 2025	5 295 327	775 209	6 070 536

In line with Central Bank instruction addressed to all banks in order to build up collective provision to cover potential risks arising from the ongoing, local as well as international, economic and financial environment. TIB has made a collective provision allocation amounting to 724 KUS\$. This amount has been calculated using, the maximum between, the model indicated in the CBT circular N°2012-02 of January 11th, 2012 followed by the circular N°2012-8 of March 2nd, 2012, the circular N°2012-20 of December 6th, 2012, the circular N°2021-01 of January 11th, 2021, the circular N°2023-02 of February 24th, 2023, the circular N°2024-01 of January 19th, 2024 and the circular N°2025-01 of January 29th, 2025 and ECL as per IFRS9.

8.4 Non-performing loans

	Loans and advances	Interest suspended	Provisions	Collateral held against NPL
Bank and financial institutions	3 951 458	159 457	3 951 458	-
Corporate businesses, private and other	1 343 869	92 319	1 343 869	500 693
	5 295 327	251 775	5 295 327	500 693

9. ACCRUED INTEREST AND OTHER ASSETS

	2025	2024
Accrued interest receivable	3 830 440	3 825 095
Prepayments	6 592 909	7 816 007
Deferred tax assets	783 816	1 024 224
	11 207 165	12 665 326

10. PROPERTY AND EQUIPMENT

	Net value 2025	Net value 2024
Land	700 000	700 000
Building	192 892	236 704
Office furniture and other fixed assets	508 472	195 654
Total net	1 401 364	1 132 358

11. DEPOSITS FROM BANKS AND FINANCIAL INSTITUTIONS

	2025	2024
Repayable on demand	7 872 785	295 753
Up to 3 months	155 837 025	170 290 247
	163 709 810	170 586 000

12. DEPOSITS FROM CUSTOMERS

	2025	2024
Up to 3 months	228 320 928	234 491 437
From 3 months to 1 year	6 652 848	4 235 044
	234 973 776	238 726 481

13. ACCRUED INTEREST AND OTHER LIABILITIES

	2025	2024
Accrued interest payable	307 858	324 664
Provision for non-cash credit facilities	208 118	7 903
Waiting for settlement	726 297	3 181 513
Accrued expenses	10 570 201	9 785 141
Retirement benefits provision	1 624 488	2 122 744
Deferred tax liabilities	2 939 875	1 994 347
Other liabilities	2 362 650	1 927 844
	18 739 487	19 344 156

14. SHAREHOLDERS' EQUITY

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Share capital	50 000 000	50 000 000
Reserves including: (a)	38 174 790	36 206 896
<i>Investments Fair Value reserve</i>	2 959 629	1 991 735
Retained earnings	79 965 449	76 164 347
Net profit of the period	11 237 634	10 051 102
	<u>179 377 873</u>	<u>172 422 345</u>

The ordinary general meeting of 2025 decided the allocation of 2024 net profit and retained earnings as follows:

Net profit 2024	10 051 102
Retained earnings as at 31/12/2024	76 164 347
	<u>86 215 449</u>

Allocation

Social fund	250 000
General reserve	1 000 000
Dividends distributed	5 000 000
Retained earnings as at 31/12/2025	79 965 449
	<u>86 215 449</u>

a- Reserves are detailed as follows :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Statutory Reserves	7 556 427	7 556 427
General reserve	26 658 734	25 658 734
Revaluation reserve	1 000 000	1 000 000
Fair value Reserve	2 959 629	1 991 735
	<u>38 174 790</u>	<u>36 206 896</u>

15. INTEREST INCOME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Interest on interbank placements	5 345 782	6 079 159
Interest on loans and advances	10 335 984	13 940 298
	<u>15 681 766</u>	<u>20 019 457</u>

16. OTHER INCOME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Investment income (16.1)	13 105 493	5 076 731
Foreign exchange	1 524 571	1 563 730
Fees and commissions	2 832 437	3 153 208
	<u>17 462 501</u>	<u>9 793 669</u>

16.1 Investment income

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Interest on financial assets at amortized cost	4 455 031	3 113 354
Dividends from investment in associated companies	7 477 544	-
Dividends from financial assets at fair value through OCI	1 273 659	1 836 689
Dividends from financial assets at fair value through P&L	18 169	43 397
Gains on financial assets at fair value through P&L	50 162	161 602
Losses on financial assets at amortized cost	-82 500	-
Investment fees	-86 572	-78 311
	<u>13 105 493</u>	<u>5 076 731</u>

17. INTEREST EXPENSES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Interest expenses on deposits and collaterals	1 584 189	1 341 909
Interest expenses on interbank deposits	1 727 621	2 100 533
	<u>3 311 810</u>	<u>3 442 442</u>

18. SALARIES AND BENEFITS

	2025	2024
Wages and salaries	3 728 063	3 382 492
Social security costs	901 542	657 162
Pension costs	275 000	255 000
Other	13 603	9 453
	4 918 208	4 304 107

19. GENERAL AND ADMINISTRATIVE EXPENSES

	2025	2024
Depreciation	209 751	251 162
Premises costs	241 580	280 387
IT costs	401 681	344 384
Communication	305 874	253 914
Marketing & Advertising costs	132 927	101 720
Board fees	270 000	250 250
Tax	28 545	35 153
Administration costs	1 272 927	1 127 080
	2 863 285	2 644 050

20. EARNINGS PER SHARE

	2025	2024
Net profit attributable to ordinary equity holders	11 237 634	10 051 102
Weighted average number of ordinary shares	5 000 000	5 000 000
Basic earnings per share	2,25	2,01

21. COMMITMENTS AND CONTINGENCIES

	2025	2024
Forward exchange contracts purchases	10 998 573	10 828 505
Forward exchange contracts sales	11 013 336	10 823 513
Letters of credit, guarantees and acceptances	11 867 238	7 208 588
	33 879 147	28 860 606

22. FAIR VALUE HIERARCHY

IFRS 7 specifies a hierarchy of valuation techniques based on whether the inputs to those valuation techniques are observable or unobservable. Observable inputs reflect market data obtained from independent sources; unobservable inputs reflect the Bank's market assumptions. These two types of inputs have created the following fair value hierarchy:

- **Level 1** – Quoted prices in active markets for identical assets or liabilities. This level includes listed equity securities and debt instruments on exchanges.
- **Level 2** – Inputs other than quoted prices included within Level 1 that are observable for the asset or liability, either directly (that is, as prices) or indirectly (that is, derived from prices).
- **Level 3** – Inputs for the asset or liability that are not based on observable market data (unobservable inputs). This level includes equity investments and debt instruments with significant unobservable components.

This hierarchy requires the use of observable market data when available. The Bank considers relevant and observable market prices in its valuations where possible.

	Level 1	Level 2	Level 3	TOTAL
Financial assets designated at FV through P&L				
Equity Securities	630 298	-	-	630 298
Debt Securities	-	-	-	-
Financial assets at fair value through OCI				
Equity Securities		32 917		
	7 141 055	344	-	40 058 399
Debt Securities	-	-	-	-
Financial assets measured at amortized cost				
Equity Securities	-	-	-	-
Debt Securities	71 452			
	891	-	-	71 452 891
Investments in associated companies				
Equity Securities		49 155		
	-	151	-	49 155 151
Debt Securities	-	-	-	-
	79 224	82 072		161 296
	244	495	-	739

23. INTEREST RATE RISK

Interest rate risk arises from the possibility that changes in interest rates will affect future profitability or the fair values of financial instruments.

The Bank's interest sensitivity position is based on maturity dates and contractual repricing arrangements. As at **31 December 2025** it was as follows:

	Up to 3 months	3 month to 1 year	Over 1 year	Non- interest bearing items	TOTAL
Bank demand and call deposits	50 878 134	-	-	437 166	51 315 300
Time deposits	185 778 911	686 318	-	-	186 465 229
Financial assets designated at fair value through P&L	-	-	-	630 298	630 298
Financial assets at fair value through other comprehensive income	-	-	-	40 058 399	40 058 399
Financial assets measured at amortized cost	2 995 719	16 365 269	52 091 903	-	71 452 891
Investments in associated companies	-	-	-	49 155 151	49 155 151
Loans and advances, net	12 049 003	109 882 095	63 184 050	-	185 115 149
Accrued interest and other assets	-	-	-	11 207 165	11 207 165
Property and equipment	-	-	-	1 401 364	1 401 364
Total assets	251 701 767	126 933 682	115 275 953	102 889 544	596 800 946
Deposits from Banks and financial institutions	163 709 810	-	-	-	163 709 810
Deposits from customers	228 320 928	6 652 848	-	-	234 973 776
Accrued interest and other liabilities	-	-	-	18 739 487	18 739 487
Shareholders' equity	-	-	-	179 377 873	179 377 873
Total liabilities and shareholders' equity	392 030 737	6 652 848	-	198 117 361	596 800 946

Currency wise interest rates are as follows:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	%	%
US Dollars		
Assets	1.95 – 10.06	4.20 – 11.20
Liabilities	1.75 – 5.95	2.00 – 5.95
Kuwaiti Dinars		
Assets	–	–
Liabilities	4.62 – 5.00	4.75 – 5.00
Tunisian Dinars		
Assets	7.49 – 10.05	7.97 – 10.50
Liabilities	2.00 – 8.04	2.00 – 8.50
Euros		
Assets	1.85 – 8.42	2.89 – 9.73
Liabilities	1.00 – 3.50	0.50 – 4.50
British Pounds		
Assets	–	–
Liabilities	0.15 – 5.65	0.15 – 5.90

24. CURRENCY RISK

Currency risk is the risk that the value of a financial instrument will fluctuate due to changes in foreign exchange rates. The Bank considers the US Dollar as its functional currency. Positions are monitored on a daily basis and hedging strategies are used to ensure positions are maintained within established limits. The Bank had the following net exposures as of 31 December 2025:

	<u>2025 - 000'USD</u>	
	<u>Long position</u>	<u>Short position</u>
Euros	-	-46
Tunisian Dinar	-	-272
Saudi Riyals	41	-
Canadian Dollar	53	-
Kuwaiti Dinar	559	-
Bahraini Dinar	-	-153
Libyan Dinar	4	-
Algerian Dinar	4	-
Swiss Francs	42	-
Arab Emirate Dirham	53	-
Pound Sterling	15	-
Other	6	-
	<u>777</u>	<u>-471</u>

25. LIQUIDITY RISK

The maturity profile of the assets and liabilities at **31 December 2025** was as follows:

	Up to 3 months	3 month to 1 year	1 year to 5 years	Undated	TOTAL
Bank demand and call deposits	51 315 300	-	-	-	51 315 300
Time deposits	185 778 911	686 318	-	-	186 465 229
Financial assets designated at fair value through P&L	630 298	-	-	-	630 298
Financial assets at fair value through other comprehensive income	-	-	-	40 058 399	40 058 399
Financial assets measured at amortized cost	2 995 719	16 365 269	52 091 903	-	71 452 891
Investments in associated companies	-	-	-	49 155 151	49 155 151
Loans and advances, net	12 049 004	109 882 095	63 184 050	-	185 115 149
Accrued interest and other assets	-	-	-	11 207 165	11 207 165
Property and equipment	-	-	-	1 401 364	1 401 364
Total assets	252 769 232	126 933 682	115 275 953	101 822 079	596 800 946
Deposits from Banks and financial institutions	163 709 810	-	-	-	163 709 810
Deposits from customers	228 320 928	6 652 848	-	-	234 973 776
Accrued interest and other liabilities	-	-	-	18 739 487	18 739 487
Shareholders' equity	-	-	-	179 377 873	179 377 873
Total liabilities and shareholders' equity	392 030 737	6 652 848	-	198 117 361	596 800 946

26. RELATED PARTIES BALANCES & TRANSACTIONS

December 2025				
	Major shareholder "BB"	Associated companies "AGB"	Others Related Parties	Total
Assets				
Bank demand and call deposits	24 863	-	167 982	192 845
Time deposits	-	-	50 000 000	50 000 000
Financial assets designated at fair value through P&L	-	-	430 022	430 022
Financial assets at fair value through other comprehensive income	-	-	2 420 404	2 420 404
Investment managed by a related party	-	-	200 276	200 276
Investments in Associated Companies	-	49 155 151	-	49 155 151
Loans and advances, net	-	-	1 000 180	1 000 180
Accrued Interest receivable	-	-	296 617	296 617
	24 863	49 155 151	54 515 481	103 695 495
Liabilities				
Deposits from Banks and financial institutions	31 857 054	-	18 474 314	50 331 368
Deposits from customers	-	-	16 452	16 452
Accrued Interest payable	23 295	-	5 358	28 653
	31 880 349	-	18 496 124	50 376 473
Off-Balance sheet				
Letters of credit, guarantees and acceptances	-	347 738	3 502 534	3 850 272
	-	347 738	3 502 534	3 850 272

December 2025				
	Major shareholder "BB"	Associated companies "AGB"	Others Related Parties	Total
Income Statement				
Interest Income	5 693	-	2 204 357	2 210 050
Other Income, net	-	7 477 544	155 664	7 633 208
Interest Expense	-437 484	-	-476 168	-913 652
Tax expenses	-	-1 121 632	-	-1 121 632
	-431 791	6 355 912	1 883 853	7 807 974

Key management compensation

Remuneration paid or accrued in relation to key management, including Directors and other Senior Officers was as follows:

	2025	2024
Short term employee benefits - including salary & bonus	1 055 465	969 636
Accrual for end of services indemnity	52 773	52 920
	1 108 238	1 022 556

27. SEGMENTAL INFORMATION

	2025	2024
Assets		
North America	30 711 134	28 195 851
Europe	79 835 527	89 207 224
Middle East/ Africa	486 254 285	483 675 907
	596 800 946	601 078 982

Liabilities

Europe	7 273 616	-
Middle East/ Africa	410 149 457	428 656 637
	417 423 073	428 656 637

	2025	2024
Investment Income		
Middle East/ Africa	12 087 615	3 549 364
North America	511 194	703 386
Europe	506 684	823 981
	13 105 493	5 076 731

Interest Income

Europe	2 182 413	2 854 422
Middle East/ Africa	13 499 353	17 165 035
	15 681 766	20 019 457

Other Income

Middle East/ Africa	4 357 008	4 716 938
	4 357 008	4 716 938

28. CREDIT RISK

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will fail to discharge an obligation and cause the other party to incur a financial loss. The Bank manages credit risk by setting limits for individual counterparties, and groups of counterparties and for geographical and industry segments. The Bank also monitors credit exposures, and continually assesses the creditworthiness of counterparties. In addition, the Bank obtains security where appropriate, enters into master netting agreements and collateral arrangements with counterparties, and limits the duration of exposures.

For details of the composition of the assets by geographic segment refer to note 27.

Credit risk in respect of derivative financial instruments is limited to those with positive fair values.

29. CONCENTRATIONS

Concentrations arise when a number of counterparties are engaged in similar business activities, or activities in the same geographic region, or have similar economic features that would cause their ability to meet contractual obligations to be similarly affected by changes in economic, political or other conditions. Concentrations indicate the relative sensitivity of the Bank's performance to developments affecting a particular industry or geographic location.

The distribution of assets and liabilities by geographic region is disclosed in note 27.

30. MARKET RISK

Market risk is defined as the risk of loss in the value of on or off-balance sheet financial instruments caused by a change in market prices, including changes in interest rates, foreign exchange rates and equity prices.

Independent Auditor's Report
To the Shareholders of Tunis International Bank,
Report on the Audit of the Financial Statements

Opinion

We have audited the accompanying individual financial statements of Tunis International Bank which comprise the individual balance sheet as at December 31st, 2025, the individual income statement, the individual statement of comprehensive income, the individual statement of cash flows, the individual statement of changes in shareholders' equity for the year then ended, a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

In our opinion, the individual financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Tunis International Bank as at December 31st, 2025 and of the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs).

Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* sections of our report. We are independent of the Bank in accordance with the requirements of the IESBA Code of Ethics for Professional Accountants, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Other Information in the Annual Report

The Board of Directors is responsible for the other information in the annual report. The other information comprises all information included in the annual report, but does not include the stand-alone financial statements of the Bank and our auditor's report thereon.

Our opinion on the financial statements does not cover the other information in the annual report and we do not express any form of conclusion thereon.

Our responsibility is to read the other information in the annual report and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated. If, based on the work we have performed, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

Responsibilities of the Management and Those Charged With Governance for the Financial Statements

The Board of Directors is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with IFRSs, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, the Board of Directors is responsible for assessing the Bank's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concerns basis of accounting unless the Board of Directors either intends to liquidate the Bank or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Bank's financial process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error; and issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with ISAs, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the planning and performance of the audit, we also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the management.
- Conclude on the appropriateness of the Board of Directors' use of the going concern basis of accounting and based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Bank's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Bank to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide the Board of Directors or its relevant committee with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

Tunis, March 23rd, 2026

Mohamed Jamil GOUIDER

Bassem JEDDOU

CMG

LEJ AUDIT

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR

Siège social : Immeuble COMAR, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurance et de Réassurance COMAR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 24 Avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M. Jaouhar BEN ZID (DATN) et Mme Emna RACHIKOU (FMBZ KPMG TUNISIE).

ACTIF DU BILAN AU 31/12/2025

ACTIF	Note	31/12/2025			31/12/2024
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC11 Investissements de recherche et développement		1 467 997		1 467 997	1 569 026
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques		32 635 399	26 419 361	6 216 038	5 444 077
AC13 Fonds commercial		15 000		15 000	15 000
	AC1	34 118 396	26 419 361	7 699 035	7 028 103
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		24 592 561	21 596 173	2 996 389	2 455 766
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		951 279	900 118	51 161	58 847
	AC2	25 543 840	22 496 291	3 047 550	2 514 613
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions		81 129 535	26 180 679	54 948 856	57 398 634
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		16 962 205	10 642 994	6 319 211	5 500 463
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		64 167 330	15 537 686	48 629 644	51 898 171
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations		387 948 177	58 082 050	329 866 127	309 265 295
AC321 Parts dans les entreprises liées		120 932 788	57 685 211	63 247 577	64 145 836
AC322 Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises		-	-	-	-
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		220 515 390	396 840	220 118 550	211 353 259
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation		46 500 000	-	46 500 000	33 766 200
AC33 Autres placements financiers		502 302 341	6 508 711	495 793 629	445 994 361
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		59 822 997	6 218 648	53 604 349	43 555 363
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		294 279 572	250 000	294 029 572	240 858 952
AC334 Autres prêts		7 376 620	40 064	7 336 556	8 076 894
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaire et financiers		140 820 000		140 820 000	153 500 000
AC336 Autres		3 152		3 152	3 152
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		15 065 978		15 065 978	15 102 214
	AC3	986 446 032	90 771 441	895 674 591	827 760 503
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provisions pour primes non acquises		11 154 599		11 154 599	11 487 742
AC520 Provisions d'assurance vie		-		-	-
AC530 Provisions pour sinistres (vie)		-		-	-
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)		67 047 071		67 047 071	78 589 485
	AC5	78 201 671	-	78 201 671	90 077 227
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		139 183 124	61 406 653	77 776 471	94 917 391
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		13 479 369		13 479 369	11 653 842
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		105 130 559	58 084 467	47 046 092	56 162 920
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		20 573 196	3 322 186	17 251 010	27 100 629
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		53 856 991	769 813	53 087 179	64 124 653
AC63 Autres créances		4 215 664	753 974	3 461 691	13 464 785
AC631 Personnel		110 341	98 000	12 341	10 993
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		584 651		584 651	11 223 990
AC633 Débiteurs divers		3 520 673	655 974	2 864 699	2 229 803
	AC6	197 255 779	62 930 439	134 325 340	172 506 829
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		4 096 782		4 096 782	10 454 182
AC72 Charges reportées		14 348 415	-	14 348 415	12 494 585
AC721 Frais d'acquisitions reportés		14 348 415		14 348 415	12 494 585
AC73 Comptes de régularisation Actif		28 789 747	-	28 789 747	22 471 672
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		18 985 310		18 985 310	13 102 000
AC733 Autres comptes de régularisation		9 804 437		9 804 437	9 369 672
AC75 Autres		107 449		107 449	84 430
	AC7	47 342 393	-	47 342 393	45 504 869
TOTAL DE L'ACTIF		1 368 908 111	202 617 531	1 166 290 579	1 145 392 144

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF AU 31/12/2025

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	31/12/2025	31/12/2024
		Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		75 000 000	75 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		201 356 876	175 755 499
CP4 Autres capitaux propres		31 664 180	31 664 180
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		308 021 055	282 419 679
CP6 Résultat de l'exercice		82 150 543	63 601 376
Total Capitaux propres avant affectation	CP1	390 171 598	346 021 055
PASSIF			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		4 687 499	4 298 334
		4 687 499	4 298 334
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 Provisions pour primes non acquises		75 642 783	74 059 612
PA320 Provisions d'assurance vie		525 653	792 648
PA330 Provision pour sinistres (vie)		5 663 965	4 193 129
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		401 176 996	412 462 193
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		-	-
PA341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		17 076 729	15 926 463
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		45 740 303	43 723 305
PA360 Autres provisions techniques (vie)		-	-
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		14 960 052	15 395 903
	PA3	560 786 481	566 553 252
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		79 091 822	90 960 701
		79 091 822	90 960 701
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		23 646 120	32 249 776
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		57 627 678	46 882 978
PA63 Autres dettes		26 175 170	41 098 319
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		4 274 213	4 085 576
PA632 Personnel		154 436	53 624
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		16 757 745	28 026 534
PA634 Créiteurs divers		4 988 776	8 932 585
	PA6	107 448 968	120 231 072
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif		24 097 301	17 324 307
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		553 747	479 157
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		23 543 554	16 845 150
PA73 Concours Bancaires et autres passifs financiers		6 910	3 423
	PA7	24 104 211	17 327 730
Total du Passif		776 118 981	799 371 089
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		1 166 290 579	1 145 392 144

RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE AU 31/12/2025

	Note	31/12/2025			31/12/2024
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes acquises					
PRNV11 Primes émises et acceptées		273 345 982	- 51 393 301	221 952 680	212 389 096
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		- 1 583 171	- 333 142	- 1 916 313	- 225 316
	PRNV1	271 762 810	- 51 726 443	220 036 367	212 163 780
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat					
		63 937 022		63 937 022	50 846 154
	PRNV3	63 937 022	-	63 937 022	50 846 154
PRNV2 Autres produits techniques					
		151 741		151 741	121 670
	PRNV2	151 741	-	151 741	121 670
CHNV1 Charges de sinistres					
CHNV11 Montants payés		- 150 304 859	10 758 127	- 139 546 733	- 139 472 045
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		10 134 930	- 11 542 414	- 1 407 484	- 11 611 036
	CHNV1	- 140 169 929	- 784 288	- 140 954 217	- 151 083 081
CHNV2 Variation des autres provisions techniques					
		435 851		435 851	2 335 684
	CHNV2	435 851	-	435 851	2 335 684
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes					
		- 1 985 224		- 1 985 224	- 1 742 307
	CHNV3	- 1 985 224	-	- 1 985 224	- 1 742 307
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition		- 51 180 900	- 189 280	- 51 370 180	- 43 809 504
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		1 853 831		1 853 831	166 749
CHNV43 Frais d'administration		- 26 664 137		- 26 664 137	- 24 838 812
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			12 531 312	12 531 312	12 448 887
	CHNV4	- 75 991 206	12 342 033	- 63 649 173	- 56 366 177
CHNV5 Autres charges techniques					
		- 5 192 431	- 98 229	- 5 290 660	- 818 169
	CHNV5	- 5 192 431	- 98 229	- 5 290 660	- 818 169
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage					
		- 476 793		- 476 793	- 2 077 182
	CHNV6	- 476 793	-	- 476 793	- 2 077 182
RTNV : RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		112 471 842	- 40 266 927	72 204 915	53 380 372

ETAT DE RESULTAT DE L'ASSURANCE VIE AU 31/12/2025

	Note	31/12/2025			31/12/2024
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées	PRV1	8 911 710	- 31 423	8 880 287	7 901 660
		8 911 710	- 31 423	8 880 287	7 901 660
PRV2 Produits de placements					
	PRV2	2 786 684		2 786 684	1 926 020
		2 786 684	-	2 786 684	1 926 020
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés	CHV1	- 1 692 183		- 1 692 183	- 1 455 698
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		- 1 470 836		- 1 470 836	702 979
		- 3 163 019	-	- 3 163 019	- 752 719
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie	CHV2	266 996		266 996	286 360
CHV22 Autres provisions techniques (V°Prov.pour égalisation)		- 1 540 205		- 1 540 205	- 2 056 274
		- 1 273 210	-	- 1 273 210	- 1 769 914
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes					
	CHV3			-	- 266
		-	-	-	266
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition	CHV4	- 999 181		- 999 181	- 726 584
CHV43 Frais d'administration		- 535 022		- 535 022	- 360 763
CHV45 Commissions reçues des réassureurs			4 713	4 713	6 578
		- 1 534 203	4 713	- 1 529 489	- 1 080 769
CHV5 Autres Charges Techniques					
		- 96 628	- 17 586	- 114 214	-
		- 96 628	- 17 586	- 114 214	-
RTV : RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		5 631 335	- 44 296	5 587 039	6 224 013

ETAT DE RESULTAT AU 31/12/2025

	Note	31/12/2025	31/12/2024
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie	RTNV	72 204 915	53 380 372
		72 204 915	53 380 372
RTV Résultat technique de l'assurance vie	RTV	5 587 039	6 224 013
		5 587 039	6 224 013
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements		94 628 317	81 815 274
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		13 923 590	6 875 672
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		5 548 129	2 625 485
	PRNT1	114 100 036	91 316 430
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	-	5 603 387	5 927 281
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-	3 656 159	5 720 564
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-	1 468 486	590 145
	CHNT1	10 728 032	12 237 990
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie	-	63 937 022	50 846 154
CHNT22 Produits des placements transférés vie	-	2 786 684	1 926 020
	CHNT2	66 723 706	52 772 174
PRNT2 Autres produits non techniques	PRNT2	1 039 514	1 552 346
		1 039 514	1 552 346
CHNT3 Autres charges non techniques	CHNT3	6 263 744	3 013 573
		6 263 744	3 013 573
Résultat provenant des activités ordinaires		109 216 022	84 449 424
CHNT4 Impôt sur le résultat	CHNT4	27 065 480	19 110 711
		27 065 480	19 110 711
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		82 150 543	65 338 714
PRNT4 Gains extraordinaires	PRNT4	-	-
		-	-
CHNT5 Pertes extraordinaires	CHNT5	-	1 737 337
		-	1 737 337
Résultat extraordinaire		-	1 737 337
Résultat net de l'exercice		82 150 543	63 601 376
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		82 150 543	63 601 376

Tableau des Engagements donnés et reçus

	2025	2024
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	0	0
Engagements de rachat de titres et d'actifs	0	0
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	1 542 730	1 713 504
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE AU 31/12/2025

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Encaissements : primes reçues des assurés	318 589 111	308 839 635
Encaissements : primes reçues sur acceptation	1 650	1 672 976
Décaissements : primes sur cessions	- 28 455 869 -	36 458 621
Décaissements : paiements des sinistres	- 137 983 610 -	144 233 185
Décaissements : paiements des sinistres sur acceptation	- -	2 817 438
Encaissements : sinistres sur cessions	1 611 125	16 853 494
Décaissements : Commissions versées aux intermédiaires	- 32 706 123 -	32 047 432
Encaissements : Commissions reçues sur cessions	6 787 225	10 866 342
Décaissements : Commissions versées sur acceptation	- -	440 732
Décaissements : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 45 891 153 -	44 955 832
Variation des dépôts auprès des cédantes	-	-
Variation des dépôts espèces reçues des cessionnaires	- 567 206	2 362 007
Décaissements : Acquisition de placements financiers	- 231 299 895 -	148 451 045
Encaissements : Cession de placements financiers	195 063 736	123 618 282
Encaissements : Produits financiers	77 958 150	75 522 730
Décaissements : Taxes sur les assurances versées au Trésor	- 30 077 353 -	29 010 286
Décaissements : Impôts payés	- 7 694 831 -	7 726 671
Autres mouvements	- 34 109 005 -	41 151 596
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	51 225 952	52 442 628
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 6 761 300 -	64 249
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	271 708	474 600
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	- 372 000 000 -	528 650 000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	351 766 400	501 150 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	- 26 723 192 -	27 089 649
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
Dividendes et autres distributions	- 30 863 647 -	21 977 207
Encaissements provenant d'emprunts	-	-
Remboursements d'emprunts	-	-
Variation des ressources spéciales	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 30 863 647 -	21 977 207
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	-	-
Variation de Trésorerie	- 6 360 887	3 375 772
Trésorerie de début d'exercice	10 450 759	7 074 988
Trésorerie de fin d'exercice	4 089 872	10 450 759

Notes aux états financiers au 31/12/2025

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (COMAR)
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 - Tunis
- Date de création : 1969
- Activité : Assurance et réassurance toutes branches
- Forme : Société Anonyme
- Législation applicable : Loi N° 92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du code des assurances
- Capital social : Soixante-quinze millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0000301L
- Matricule fiscal : 0000301LAM000
- Effectif au 31/12/2025 :

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres	278
Employés	73
Personnel contractuel	33

II. Note sur la Gouvernance environnementale, sociale et institutionnelle (ESG) / Durabilité

COMAR Assurances se positionne en tant qu'entreprise responsable, profondément engagée dans une démarche citoyenne intégrant les principes fondamentaux du développement durable au cœur de ses activités. Elle a élaboré une politique de responsabilité environnementale et sociétale qui est en parfaite harmonie avec les défis actuels liés au développement durable.

Cela illustre l'engagement de COMAR Assurances à renforcer la transparence, optimiser ses pratiques de gouvernance et s'aligner sur l'évolution des standards mondiaux.

Dans ce cadre, les informations sont présentées selon 5 axes clés :

- Gouvernance
- Stratégie de COMAR Assurances en termes de développement durable
- Risques et opportunités liés à la durabilité
- Approches suivies
- Indicateurs clés

1. Gouvernance

Les comités de gouvernance COMAR sont une émanation du conseil d'administration et travaillent sous son autorité exclusive, leur vocation est essentiellement d'assister le conseil sur des points spécifiques relevant de leurs compétences : comité d'Audit, comité des Risques, ...

Le Comité des Risques est responsable de l'analyse et du contrôle des risques se rapportant à l'assurance et de la supervision de la politique de gestion des risques.

Ils soumettent dans ce cadre au conseil des avis, des propositions et/ou des recommandations selon les besoins

2. Stratégie de COMAR Assurances en termes de développement durable

Pour COMAR Assurances, la stratégie de la compagnie répond à des objectifs clés tels que la promotion de la bonne santé et du bien-être, l'égalité des sexes, l'accès à une énergie propre et abordable, la création de travail décent et la réduction des inégalités

Ceci reflète l'engagement de COMAR Assurance en faveur du développement durable et de la gestion des enjeux sociaux et environnementaux, visant à mettre en place des pratiques de gestion efficaces dans la mesure du possible

COMAR assume sa responsabilité envers une variété de parties prenantes, parmi lesquelles figurent les clients, les fournisseurs, les employés, les agents, les collaborateurs des agents, les courtiers, les communautés locales et la société dans son ensemble. Son rôle en matière de responsabilité sociale et environnementale revêt une importance capitale.

Voici les trois axes majeurs de son engagement RSE :

- Engagement Culturel et Sportif ;
- Engagement Environnemental et Social ;
- Engagement Éthique et Responsabilité Sociale envers les Employés.

En suivant ces principes, COMAR s'efforce de créer un impact positif à la fois sur la société et l'environnement, tout en maintenant des pratiques commerciales responsables.

3. Risques et opportunités liés à la durabilité

COMAR Assurances adopte une approche structurée pour identifier et gérer les risques et opportunités ESG les plus pertinents. Les principaux risques incluent :

- L'évolution constante du cadre réglementaire ESG
- Les risques cyber sécurité
- Les perturbations opérationnelles liées au changement climatique : Le climat constitue un élément central du cadre de durabilité

En parallèle, la durabilité représente des opportunités stratégiques majeures : un cadre interne de finance et d'assurance durables en alignement avec les référentiels internationaux reconnus.

4. Approche suivie

COMAR reconnaît son exposition directe aux risques liés aux changements climatiques. Pour relever ces défis, elle s'est engagée à comprendre et à gérer ces risques en utilisant des modèles climatiques pour évaluer sa vulnérabilité.

COMAR Assurances est exposée :

- Aux risques physiques (événements extrêmes comme vagues de chaleur, inondations, tempêtes, incendies, élévation du niveau de la mer, etc.)
- Aux risques de transition liés au passage vers une économie bas carbone (changements réglementaires, technologiques et de marché)

- Aux risques migratoires liés aux mouvements des compétences sur le plan national et international

De plus, elle a développé des produits d'assurance adaptés aux événements climatiques extrêmes, tels que les inondations, les sécheresses et les incendies de forêt.

Par ailleurs, elle a mis en place des initiatives de sensibilisation pour :

- Encourager le reboisement : depuis 2022, la COMAR a pris des mesures concrètes visant à avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Cela s'est notamment traduit par sa participation à des projets de reboisement en collaboration avec l'association Tounes Clean up.
- Promouvoir le nettoyage des plages à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement, une action estivale annuelle en partenariat avec l'association Tounes Clean Up.
- Réduire sa consommation énergétique grâce à diverses mesures, telles que la rationalisation de l'utilisation des systèmes de climatisation/chauffage, la réduction de la consommation électrique pour l'éclairage, et la récupération des cartouches d'encre usagées par une société de recyclage.

Ces initiatives visent à encourager une utilisation responsable des ressources et à minimiser l'impact environnemental de ses activités.

Aussi la COMAR s'investit activement dans le domaine sportif en organisant depuis 38 ans le Marathon COMAR de Tunis-Carthage, en soutenant les athlètes handicapés et en sponsorisant des compétitions d'athlétisme. De plus, elle promeut l'athlétisme au niveau régional en organisant des courses dans diverses villes, telles que Kairouan, Monastir et Djerba.

Sur le plan culturel la COMAR encourage les écrivains locaux, organise les prestigieux prix littéraires COMAR D'OR depuis 29 ans, soutient la publication de matériel scolaire et facilite l'accès à la littérature pour les personnes non-voyantes en transformant les ouvrages COMAR D'OR en formats audio.

Aussi la COMAR soutient l'industrie cinématographique nationale via une couverture d'assurance pour les tournages de séries et de films tunisiens.

Dans le domaine social, la COMAR construit des écoles dans des gouvernorats défavorisés, soutient activement les associations civiles locales, sponsorise des clubs sportifs de proximité et apporte son soutien à l'association de lutte contre le cancer du sein ATAMCS.

Dans l'ensemble, la COMAR s'engage pleinement à jouer un rôle actif dans le développement de ses communautés et à promouvoir le bien-être social, culturel et sportif.

La compagnie a aussi mis en place des initiatives permettant d'assurer sa continuité d'activité en cas de risque de sinistre lié à des événements climatiques.

- Plan de continuité d'activité avec un site de repli physique, une infrastructure informatique redondée et des accès distants permettant aux collaborateurs des accès en télétravail en cas de sinistre

COMAR investie également dans la formation continue de ses collaborateurs afin de développer leurs compétences techniques et humaines et a mis en place un programme de gestion de carrières afin de fournir un environnement sain et propice à la fidélisation de ses ressources.

5. Indicateurs clés

COMAR Assurances réalise une évaluation continue de ses opérations sur le plan du développement durable en se référant aux indicateurs suivants :

AXE	INDICATEUR	FORMULE DE CALCUL
SOCIAL	Taux de fidélisation client	(Nombre de clients en fin de période – nouveaux clients) / Nombre de clients en début de période

INDICATEUR	DEFINITION / CONTENU	FORMULE DE CALCUL
Coût total de la consommation énergétique (Steg + combustible)	Montant total des charges liées à la consommation d'énergie de la société	Somme des charges liées à la consommation énergétique
Intensité financière des coûts énergétiques	Poids des coûts énergétiques dans l'activité de la société	Coût total de la consommation énergétique* / Chiffre d'affaires
Coût total de la consommation d'eau	Montant total des charges liées à la consommation d'eau sur la période	Somme des charges liées à la consommation d'eau
Impact financier des coûts liés à la consommation de l'eau	Importance des coûts d'eau dans les charges d'exploitation	Coût total de la consommation* d'eau / Chiffre d'affaires
Coût de l'absentéisme	Perte financière liée aux absences (salaires maintenus, remplacement, baisse de productivité)	Jours d'absence × Coût journalier moyen
Intensité financière de l'absentéisme	Impact de l'absentéisme sur les charges d'exploitation	Coût de l'absentéisme* / Chiffre d'affaires
Investissement moyen en formation par collaborateur	Dépenses de formation rapportées à l'effectif	Dépenses totales de formation / Nombre de collaborateurs
Taux d'investissement formation	Part des dépenses de formation dans la masse salariale	Dépenses de formation / Masse salariale

III. Faits marquants

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, COMAR Assurances n'a pas connu d'événements ou de fait marquants de nature à modifier de manière significative sa situation financière, son activité, ses résultats ou sa structure de gouvernance.

IV. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2022 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

❖ Postes du bilan

➤ 3.1 - Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

➤ 3.2 - Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Actifs corporels	Taux
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel informatique	33,33%
Logiciels	33,33%

➤ 3.3 – Placements

▪ 3.3.1 - Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Elément	Taux
Terrain	Non Amortissable
Immeubles d'exploitation	5%
Immeuble hors exploitation	5%

▪ 3.3.2 - Placements dans les entreprises liées et participations

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

▪ 3.3.3 - Autres placements

- Actions et autres titres à revenus variables

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Catégorie	Valeur d'inventaire
Actions cotées	Cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	Valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM (SICAV ; FCP)	Valeur liquidative du 31 décembre

- Obligations et autres titres à revenu fixe

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

- Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

➤ 3.4 – Créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

▪ 3.4.1 - Créances nées d'opération d'assurance directe

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

▪ **3.4.2 - Créances nées d'opération de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

▪ **3.4.3 - Autres créances**

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers. Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

➤ **3.5 - Autres éléments d'actif**

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

▪ **3.5.1 - Frais d'acquisition reportés**

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

▪ **3.5.2 - Différences sur prix de remboursement à percevoir**

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

➤ **3.6 - Capitaux propres**

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

➤ **3.7 - Provisions techniques**

▪ **3.7.1 - Provision pour primes non acquises**

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et au prorata temporis.

▪ **3.7.2 - Provision mathématiques (vie)**

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéfices, déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

▪ **3.7.3 - Provision pour sinistres**

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêté des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

▪ **3.7.4 - Provision pour participation aux bénéfices et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

▪ **3.7.5 - Provision pour égalisation et équilibrage**

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

▪ **3.7.6 - Autres provisions techniques**

- **Provision mathématique des rentes**

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques**

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente

- **Provision pour risques en cours**

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

❖ **Poste des états de résultat**

➤ **Produits des placements transférés et alloués**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

➤ **Les charges par destination**

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

❖ **Exemption à la présentation des états financiers consolidés**

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

❖ **Contrôle interne**

Le Plan Annuel d'Audit Interne établi pour l'année 2024 est fondé sur une approche basée sur les risques en cohérence avec les priorités et les objectifs arrêtés par la Direction Générale et le Comité Permanent d'Audit. Ce plan annuel comporte 3 missions entamées en 2023 et reconduites en 2024 et 3 nouvelles missions d'audit détaillées comme suit :

- L'audit du processus de suivi de la situation financière des affaires faisant partie d'un programme mondial

- L'audit du processus de validation technique et comptable des dépenses agences (sinistres, PB et frais généraux)
- L'évaluation du système de contrôle interne mis en place par la compagnie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme-Exercice 2024

Le plan annuel d'audit interne prévoit également d'autres missions de suivi, soit :

- Le suivi des recommandations des Commissaires Aux Comptes.
- Le suivi des plans d'action des missions d'audit clôturées courant la Triennie 2022-2024 et couvrant les domaines suivants :
 - La Gestion des contrats automobile sur Assurnet
 - Audit des processus de provisionnement et d'encaissement des recours relatifs aux dossiers sinistres Auto - Matériel
 - La gestion des placements
 - L'audit de l'encours des prêts accordés au personnel
 - L'audit du décompte des soldes des congés payés arrêtés au titre des exercices 2020-2021- 2022
 - L'audit des Méthodes de provisionnement des dossiers contentieux Auto Corporels (PSAP &Prévisions de recours à encaisser)
 - L'audit du processus de suivi de la situation financière des affaires faisant partie d'un programme mondial
 - L'évaluation du système de contrôle interne mis en place par la compagnie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme - Exercices 2018/2019/2020/2021/2022/2023.

V. Notes sur les postes du bilan

❖ Mouvements ayant affectés les éléments d'actif

➤ AC1 : Actifs incorporels

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2025 à **34 118 396 Dinars** contre **30 522 402 Dinars** au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvement 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2025
Investissement de recherche et développement	1 569 026	-101 029	1 467 997		1 467 997
Concessions, Brevets, Licences et Marques	28 938 376	3 697 022	32 635 399	26 419 361	6 216 038
Fonds commercial	15 000	0	15 000		15 000
Actifs incorporels	30 522 402	3 595 994	34 118 396	26 419 361	7 699 035

➤ **AC2 : Actifs corporels d'exploitation**

Les actifs corporels d'exploitation s'élèvent au 31/12/2025 à **25 543 840 Dinars** contre **25 469 451 Dinars** au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvement 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2025
Installations techniques et machines	24 355 303	237 258	24 592 561	21 596 173	2 996 389
Autres installations outillage et mobilier	1 114 147	-162 869	951 279	900 118	51 161
Actifs corporels d'exploitation	25 469 451	74 389	25 543 840	22 496 291	3 047 550

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2025	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2025
Agencements Aménagements & installations	12 549 394	10 229 188	2 320 206
Matériel de transport	1 578 678	1 285 200	293 478
Matériel Mobilier de Bureau	1 430 107	1 316 569	113 538
Matériel Informatique	9 985 662	9 665 334	320 328
Actifs corporels	25 543 840	22 496 291	3 047 550

➤ **AC3 : Placements**

Les placements bruts s'élèvent au 31/12/2025 à **986 446 032 Dinars** contre **925 260 311 Dinars** au 31/12/2024.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvement 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissements et provisions	Net au 31/12/2025
Terrains et constructions d'exploitation	16 930 705	31 500	16 962 205	10 642 994	6 319 211
Terrains et constructions hors exploitation	63 964 185	203 146	64 167 330	15 537 686	48 629 644
Terrains et constructions	80 894 890	234 646	81 129 535	26 180 679	54 948 856
Placements dans les entreprises liées	122 992 888	-2 060 100	120 932 788	57 685 211	63 247 577
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	219 405 982	1 109 408	220 515 390	396 840	220 118 550
Bons, Obligations et dépôts dans les entreprises avec lien de participation	33 766 200	12 733 800	46 500 000	0	46 500 000
Placements dans les entreprises liées et participations	376 165 070	11 783 108	387 948 177	58 082 050	329 866 127
Actions et autres titres a revenus variable	50 369 076	9 453 921	59 822 997	6 218 648	53 604 349
Obligations et autres titres à revenu fixe	241 108 952	53 170 620	294 279 572	250 000	294 029 572
Autres prêts	8 116 958	-740 338	7 376 620	40 064	7 336 556
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (CAT)	153 500 000	-12 680 000	140 820 000	0	140 820 000
Autres	3 152	0	3 152	0	3 152
Autres placements financiers	453 098 138	49 204 203	502 302 341	6 508 711	495 793 629
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	15 102 214	-36 236	15 065 978	0	15 065 978
Placements	925 260 311	61 185 721	986 446 032	90 771 441	895 674 591

▪ Autres placements financiers

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2024	Mouvement 2025	Brut au 31/12/2025	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2025
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	13 496 477	-38 697	13 457 780	882 305	12 575 475
SICAV	10 612 138	3 555 493	14 167 631	0	14 167 631
FCP	20 578 551	5 937 125	26 515 675	310 471	26 205 204
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	5 681 910	0	5 681 910	5 025 871	656 039
Obligations et autres titres à revenu fixe	241 108 952	53 170 620	294 279 572	250 000	294 029 572
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	153 500 000	-12 680 000	140 820 000	0	140 820 000
Autres prêts	8 120 110	-740 338	7 379 772	40 064	7 339 708
Total	453 098 138	49 204 203	502 302 341	6 508 711	495 793 629

▪ Participations et entreprises liées

- Entreprises liées

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans

les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	9 482 175	85 339 575	7 365 468	77,68%	73 860 190	44 796 054	29 064 137
CLINIQUE EL AMEN BEJA	378 948	10 231 596	1	0,00%	100	85	15
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	4 176 956	20 884 780	1	0,00%	10	9	1
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE (FG COMAR 2022/1)	4 176 956	20 884 780	3 028 000	37,49%	3 940 000	1 087 624	2 852 376
CLINIQUE EL AMEN GAFSA (FG COMAR 2022/1)	223 017	6 690 510	0	0,00%	0	0	0
CLINIQUE EL AMEN GAFSA_AA	223 017	6 690 510	0	0,00%	0	0	0
CLINIQUE EL AMEN LA MARSALA	49 350	3 503 850	1	0,00%	103	29	74
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	2 839 550	19 876 850	1	0,00%	10	5	5
CLINIQUE EL AMEN TUNIS (FG COMAR 2022/1)	240 996	13 254 780	0	0,00%	0	0	0
COMAR CI	874 778	8 747 780 000	393 651	45,00%	16 762 264	11 681 805	5 080 460
COMAR INVEST	30 000	150 000	24 540	81,80%	134 155	0	134 155
GMA	9 000	189 000	1 355	15,06%	135 500	119 600	15 900
HAYETT	150 000	15 000 000	100 643	67,10%	8 100 137	0	8 100 137
HAYETT_DA_1_6	0	0	4	0,00%	77	0	77
HAYETT_DA_1_3_07	0	0	2	0,00%	125	0	125
HAYETT_DA_1_4_03	0	0	2	0,00%	114	0	114
HEAVY SA	3 005 000	30 050 000	1 800 000	59,90%	18 000 000	0	18 000 000
HOPITAL PRIVE EL AMEN	40 000	120 000	1	0,00%	3	0	3
Total					120 932 788	57 685 211	63 247 577

- Entreprises avec lien de participation

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle

Entreprises avec lien de participation (au 31/12/2025)

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISION 2024	DOTATION 2025	REPRISE 2025	PROVISION 2025	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN BANK	30 264 000	151 320 000	10 045 719	28,77%	96 832 587	0	0	0	0	96 832 587
AMEN CAPITAL	58 823	588 230	2 499	4,25%	24 990	0	0	0	0	24 990
AMEN FINANCE COMPANY	1 000 000	88 000 000	192 859	19,29%	16 875 163	0	0	0	0	16 875 163
AMEN INVEST	20 000	2 000 000	4 000	20,00%	251 724	0	0	0	0	251 724
AMEN PROJECT	200 000	200 000	75 310	37,66%	42 806	0	0	0	0	42 806
COTUNACE	265 000	26 500 000	2 965	1,12%	300 000	0	0	0	0	300 000
ENNAKL AUTOMOBILES	30 000 000	30 000 000	3 446 297	11,49%	41 167 207	3 759 566	0	3 759 566	0	41 167 207
FIRST PAY	100 000	10 000 000	10	0,01%	50	0	0	0	0	50
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	100 642	30,50%	1 826 751	512 970	0	186 691	326 280	1 500 472
KAWARIS	33 000	3 300 000	8 947	27,11%	942 861	0	0	0	0	942 861
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	382 132	19,11%	3 887 293	0	0	0	0	3 887 293
SNB	180 000	18 000 000	39 000	21,67%	3 500 000	0	0	0	0	3 500 000
SPCS	3 555 000	35 550 000	62 500	1,76%	625 000	0	0	0	0	625 000
STLV	100 000	10 000 000	2	0,00%	200	0	0	0	0	200
SUNAGRI SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	80 784	0	10 224	70 560	169 440
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	3 328 666	16,64%	30 237 999	3 699 402	0	3 699 402	0	30 237 999
TUNISIE LEASING ET FACTORING	10 800 000	54 000 000	2 144 877	19,86%	23 053 400	0	0	0	0	23 053 400
TUNISYS	150 000	1 500 000	59 843	39,90%	707 359	0	0	0	0	707 359
TOTAL					220 515 390	8 052 723	0	7 655 883	396 840	220 118 550

Au 31/12/2025, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont été réalisées aux conditions du marché.

Obligation :

Société	Brut au 31/12/2024	Entrées 2025	Sorties 2025	Brut au 31/12/2025	Produits au 31/12/2025
AMEN BANK	11 266 200	10 000 000	2 866 200	18 400 000	1 521 252
TUNISIE LEASING	12 500 000	6 000 000	3 400 000	15 100 000	1 444 993
Total	23 766 200	16 000 000	6 266 200	33 500 000	2 966 245

Certificats de dépôts :

Société	Brut au 31/12/2024	Entrées 2025	Sorties 2025	Brut au 31/12/2025	Produits au 31/12/2025
AMEN BANK	10 000 000	279 000 000	276 000 000	13 000 000	1 518 823
TUNISIE LEASING	0	0	0	0	0
Total	10 000 000	279 000 000	276 000 000	13 000 000	1 518 823

➤ **AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques**

▪ **Parts des réassureurs dans les primes non acquises**

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à **11 154 599 Dinars** au 31/12/2025 contre **11 487 742 Dinars** au 31/12/2024.

Branche	2025	2024	Variation
Incendie	4 285 480	5 237 226	-951 746
RC	578 161	504 350	73 812
Transport	1 790 169	1 774 653	15 517
Dommages aux Biens	1 300 506	1 334 889	-34 383
Risques Agricoles	233 751	272 385	-38 634
Construction	2 689 127	2 040 626	648 501
Pertes d'exploitation	232 905	286 074	-53 169
Cautions	6 231	6 050	180
Assurance de personnes	38 270	31 489	6 780
TOTAL	11 154 599	11 487 742	-333 142

▪ **Sinistres à la charge des réassureurs**

La provision pour sinistre à payer vie et non vie s'élèvent à **67 047 071 Dinars** au 31/12/2025 contre **78 589 485 Dinars** au 31/12/2024.

Branche	2025	2024	Variation
Vie	0	0	0
Incendie	41 364 780	38 911 254	2 453 525
RC	6 109 678	17 923 860	-11 814 182
Automobile	8 443 718	9 480 983	-1 037 265
Transport	5 242 431	4 850 168	392 263
Groupes	100 717	379 818	-279 101
Dommages aux Biens	4 323 616	4 710 900	-387 284
Risques Agricoles	442 944	540 256	-97 312
Construction	3 706 851	4 400 033	-693 182
Perte d'exploitation	0	5 338	-5 338
Cautions	4 250	5 100	-850
Assurance de personnes	61 073	59 210	1 863
Acceptation	510 135	548 991	-38 856
Prévisions pour recours à encaisser	-3 263 121	-3 226 427	-36 695
TOTAL	67 047 071	78 589 485	-11 542 414

➤ **AC6 : Créances**

Le montant brut des autres créances s'élève à **197 255 779 Dinars** au 31/12/2025 contre **236 075 998 Dinars** au 31/12/2024.

Libellé	2025			2024		
	Brut	provision	Net	Brut2	provision3	Net4
Primes à annuler	- 4 625 143		- 4 625 143	- 3 665 123		- 3 665 123
Primes acquises et non émises	18 104 512		18 104 512	15 318 965		15 318 965
Autres Créances nées d'opérations directes	105 130 559	58 084 467	47 046 092	115 214 907	59 051 987	56 162 920
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	20 573 196	3 322 186	17 251 010	29 977 635	2 877 006	27 100 629
Créances nées d'opérations de Réassurance	53 856 991	769 813	53 087 179	64 894 465	769 813	64 124 653
Prêts au personnel	110 341	98 000	12 341	108 992	98 000	10 993
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	584 651		584 651	11 223 990		11 223 990
Débiteurs divers	3 520 673	655 974	2 864 699	3 002 167	772 364	2 229 803
Total	197 255 779	62 930 439	134 325 340	236 075 999	63 569 170	172 506 829

+ Pour évaluer la PAA, la prévision d'annulation est le montant obtenu en sommant les estimations d'annulations obtenues à partir des cadences d'annulation de chaque exercice. Les cadences d'annulation sont calculées à partir des moyennes des taux de cadencements historiques, des différentes années de développement. Les estimations d'annulation seront calculées pour chaque exercice en appliquant le taux de cadencement au chiffre d'affaires.

+ Pour la provision sur créance assuré, nous avons appliqué la méthode préconisée par le nouveau circulaire du CGA N° 01/2021 du 01/12/2021.

➤ AC7 : Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actifs s'élèvent à **47 342 393 Dinars** au 31/12/2025 contre **45 504 869 Dinars** au 31/12/2024.

Libellé	2025	2024
Avoirs en banque	3 849 497	10 252 073
CCP	242 826	198 732
Caisse	4 459	3 377
Frais d'acquisition reportés	14 348 415	12 494 585
Intérêts courus et non échus	18 985 310	13 102 000
Autres comptes de régularisation	9 804 437	9 369 672
Autres	107 449	84 430
TOTAL	47 342 393	45 504 869

❖ Mouvements ayant affectés les éléments du passif

➤ CP1 : Capitaux propres

	Capital Social	Réserve Légale	Prime d'Emission	Réserve pour Fonds Social	Réserve investissement exonérée	Réserve pour toute éventualité	Autre réserve pour toute éventualité	Réserve Spécial de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde 31/12/2024	75 000 000	7 500 000	250 000	3 301 022	30 995 318	16 965	164 687 512	668 862	63 601 376	346 021 055
Réserve légale										0
Réserve investissement exonérée										0
Réserve pour toute éventualité										0
Autre réserve pour toute éventualité							25 601 376		-25 601 376	0
Dividende distribués									-38 000 000	-38 000 000
Résultat 31/12/2025									82 150 543	82 150 543
Solde 31/12/2025	75 000 000	7 500 000	250 000	3 301 022	30 995 318	16 965	190 288 889	668 862	82 150 543	390 171 598

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2025 à 34 663 901 TND et se détaillent comme suit :

- Réserves pour fonds social 3 301 022
- Réserves pour toutes éventualités 16 965
- Réserves spéciales de réinvestissement 19 469 318 (*)
- Autres réserves pour toutes éventualités 11 626 596
- Prime d'émission 250 000

(*) ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

Au 31/12/2025 :

- La société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 30 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Action	Montant	%
SICOF	1 237 123	37 113 690	49,48%
PGI HOLDING	692 135	20 764 050	27,69%
AXA	384 923	11 547 690	15,40%
MUNICH RE	75 521	2 265 630	3,02%
PARENIN	72 103	2 163 090	2,88%
AUTRES	38 195	1 145 850	1,53%
Total	2 500 000	75 000 000	100,00%

➤ PA3 : Provisions techniques

Les provisions techniques s'élèvent à **560 786 481 Dinars** au 31/12/2025 contre **566 553 252 Dinars** au 31/12/2024.

Libellé	2025	2024	Variation
Provisions pour primes non acquises	75 642 783	74 059 612	1 583 171
Provisions pour sinistres	469 657 993	476 305 089	-6 647 096
Provisions mathématiques Vie	525 653	792 648	-266 996
Autres Provisions Techniques (non-vie)	14 960 052	15 395 903	-435 851
T O T A L	560 786 481	566 553 252	-5 766 772

▪ Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent à **75 642 783 Dinars** au 31/12/2025 contre **74 059 612 Dinars** au 31/12/2024.

Branche	2025	2024	Variation
Incendie	6 158 223	6 618 191	-459 967
Risques Agricoles	12 424 858	11 718 025	706 832
Automobile	47 337 383	46 870 536	466 847
Transport	2 018 337	1 900 000	118 337
Groupe	2 076 831	1 269 569	807 262
Construction	4 265 857	4 002 801	263 056
Acceptation	1 361 294	1 680 490	-319 196
Total	75 642 783	74 059 612	1 583 171

▪ Provisions pour sinistres

Les provisions pour sinistres s'élèvent à **469 657 993 Dinars** au 31/12/2025 contre **476 305 089 Dinars** au 31/12/2024.

Branche	2025	2024	Variation
Incendie	55 668 071	55 923 395	- 255 324
RC	39 198 748	53 696 563	- 14 497 815
Automobile	294 329 106	296 178 894	- 1 849 788
Transport	13 813 342	10 574 166	3 239 176
Groupe	6 637 641	7 110 183	- 472 542
Dommages Aux Biens	5 590 412	6 186 655	- 596 243
Risques Agricoles	591 661	773 806	- 182 145
Construction	4 186 948	4 906 400	- 719 452
Pertes d'Exploitation	344 000	354 400	- 10 400
Caution	45 000	46 000	- 1 000
Assistance	1 462 671	1 485 122	- 22 451
Accidents Corporels	1 199 769	1 061 260	138 509
Acceptation	8 414 770	9 538 716	- 1 123 945
Prévisions pour recours à encaisser	-30 305 144	-35 373 368	5 068 224
Sous-Total 1	401 176 996	412 462 193	- 11 285 197
Provision pour Egalisation vie	17 231 861	15 691 656	1 540 205
Provision pour Egalisation non-vie	28 260 298	27 523 527	736 771
Provision pour Equilibrage	248 143	508 122	- 259 979

Sous-Total 2	45 740 303	43 723 305	2 016 998
Provision pour SAP vie	5 663 965	4 193 129	1 470 836
Acceptation Vie	-	-	-
Provision pour PB à distribuer vie	-	-	-
Provision pour PB à distribuer non-vie	17 076 729	15 926 463	1 150 266
Sous-Total 3	22 740 695	20 119 592	2 621 102
Total	469 657 993	476 305 089	- 6 647 096

➤ **PA6 : Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à **107 448 968 Dinars** au 31/12/2025 contre **120 231 072** Dinars au 31/12/2024.

Libellé	2025	2024
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	23 646 120	32 249 776
Dettes nées d'opérations de Réassurance	57 627 678	46 882 978
Dépôts et cautionnement reçus	4 274 213	4 085 576
Personnel	154 436	53 624
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	16 757 745	28 026 534
Créditeurs divers	4 988 776	8 932 585
TOTAL	107 448 968	120 231 072

➤ **PA7 : Autres élément de passif**

Les autres éléments de passif s'élèvent à **24 104 211 Dinars** au 31/12/2025 contre **17 327 730 Dinars** au 31/12/2024.

Libellé	2025	2024
Charges à payer	19 946 693	13 756 600
Report de commissions reçues des réassureurs	553 747	479 157
Produits constatés d'avance	138 924	141 840
Autres	3 457 937	2 946 710
Concours Bancaires et autres passifs financiers	6 910	3 423
	24 104 211	17 327 730

VI. Notes sur les postes du résultat

➤ RTNV : Résultat technique non-vie

	Incendie	Accident Travail	Risques Divers	Automobile	Transport	Groupe	Dommages aux Biens	Construction	Acceptation	Total
Primes acquises										
Primes Emises	29 499 810	-	30 388 133	133 219 192	9 589 298	61 201 635	5 857 000	3 174 968	415 945	273 345 982
Variation des primes non acquises	459 967	-	706 832	- 466 847	- 118 337	- 807 262	-	- 263 056	319 196	1 583 171
Charges de Prestations										
Prestations et frais payés	- 12 810 430	- 463 380	- 6 797 550	- 82 656 863	- 1 788 172	- 44 369 910	- 808 853	- 416 014	- 193 687	- 150 304 859
Charges des provisions pour prestations diverses	386 446	34 885	15 833 274	- 3 754 844	- 3 503 119	- 1 342 293	596 243	719 452	1 123 945	10 093 989
Solde souscription	17 535 792	- 428 495	38 717 024	46 340 638	4 179 671	14 682 170	5 644 391	3 215 350	1 665 399	131 551 940
Frais d'acquisition	- 8 019 660	-	- 6 614 983	- 23 565 618	- 2 173 129	- 7 094 670	- 1 238 382	- 620 626	-	- 49 327 069
Autres charges de gestion nettes	- 2 943 466	-	- 2 820 052	- 13 821 977	- 1 642 052	- 4 055 865	- 830 572	- 550 153	-	- 26 664 137
Autres charges techniques	- 838 182	-	- 256 755	- 3 201 092	- 491 143	- 2 256 530	- 120 002	- 13 951	-	- 7 177 654
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 11 801 308	-	- 9 691 790	- 40 588 687	- 4 306 323	- 13 407 065	- 2 188 956	- 1 184 731	-	- 83 168 861
Produits de placements	9 137 118	835 782	7 588 044	39 921 913	1 680 875	2 947 914	726 214	1 099 161	-	63 937 022
Autres produits techniques				151 741						151 741
Solde financier	9 137 118	835 782	7 588 044	40 073 653	1 680 875	2 947 914	726 214	1 099 161	-	64 088 763
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 25 040 497	-	- 6 411 212	- 1 589 397	- 6 277 312	- 4 421 262	- 4 507 342	- 3 146 280	-	- 51 393 301
Part des réassureurs dans les primes non acquises	- 951 746	-	- 11 031	-	15 517	-	- 34 383	648 501	-	- 333 142
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 850 998	-	246 743	6 034	679 125	2 455 242	378 532	141 451	-	10 758 127
Part des réassureurs dans les charges de provisions	2 485 230	-	- 11 915 820	- 1 037 265	323 863	- 279 101	- 387 284	- 693 181	- 38 856	- 11 542 414
Commissions reçues des réassureurs	5 911 362	-	1 649 494	-	1 569 794	1 333 859	1 221 765	641 762	-	12 328 035
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	277 867	-	-	-	-	277 867
Part des réassureurs dans les frais reportés	- 10 905	-	- 17 075	-	2 058	-	- 4 126	- 44 543	-	- 74 590
Part des réassureurs dans les frais d'acquisition	- 189 280	-	-	-	-	-	-	-	-	- 189 280
Part des réassureurs dans les autres charges techniques	- 56 325	-	- 6 857	-	- 11 253	- 12 515	- 11 152	- 126	-	- 98 229
Solde de Réassurance	- 11 001 162	-	- 16 465 758	- 2 620 628	- 3 420 342	- 923 776	- 3 343 990	- 2 452 415	- 38 856	- 40 266 927
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	3 870 440	407 287	20 147 520	43 204 976	- 1 866 119	3 299 243	837 659	677 365	1 626 543	72 204 915

➤ **PRNT1 : Produits des placements**

Les produits de placements s'élèvent à **114 100 036 Dinars** au 31/12/2025 contre **91 316 430 Dinars** au 31/12/2024.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Revenus des placements immobiliers	-	2 588 326	2 588 326	2 568 977
Revenus des participations	47 769 590	2 663 619	50 433 209	41 652 662
Revenus des autres placements	6 440 827	42 439 343	48 880 170	42 130 100
Autres revenus et reprises des provisions pour dépréciations	11 506 818	691 513	12 198 331	4 964 691
Total produits des placements	65 717 235	48 382 801	114 100 036	91 316 430

➤ **CHNT1 : Charges de placements**

Les charges de placements s'élèvent à **10 728 032 Dinars** au 31/12/2025 contre **12 237 990 Dinars** au 31/12/2024.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2025	Total 31/12/2024
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs		1 357 568	1 357 568	1 204 704
Frais externes		1 341 121	1 341 121	920 389
Frais internes, pertes sur titres et provisions pour dépréciations	3 715 182	4 314 160	8 029 343	10 112 897
Total produits de Placements	3 715 182	7 012 849	10 728 032	12 237 990

➤ **Charges du personnel**

Les charges du personnel s'élèvent à **39 908 709 Dinars** au 31/12/2025 contre **34 008 353 Dinars** au 31/12/2024.

Rubriques	2025	2024
Salaires	28 884 335	24 347 287
Charges sociales	5 541 482	4 606 299
Autres	5 482 892	5 054 767
Total	39 908 709	34 008 353

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à **35 560 533 Dinars** contre **34 428 536 Dinars** en 2024.

➤ **PRNT2 : Autres produits non techniques**

Les autres produits non techniques s'élèvent au 31/12/2025 à **1 039 514 Dinars** contre **1 552 346 Dinars** au 31/12/2024.

Nature de Produit	2025	2024
Avance sur TFP	291 861	265 295
Plus-value sur cession d'immobilisation	271 708	474 600
Rétrocession QP commission emprunt national	0	145 810
Assistance technique de COMAR CI	181 264	260 626
Divers	294 682	406 015
TOTAL	1 039 514	1 552 346

➤ **CHNT3 : Autres charges non techniques**

Les autres charges non techniques s'élèvent au 31/12/2025 à **6 263 744 Dinars** contre **3 013 573 Dinars** au 31/12/2024.

Nature de charge	2025	2024
Part des frais généraux	5 904 575	2 304 859
Reg avance TFP	359 169	291 761
Divers	0	416 953
TOTAL	6 263 744	3 013 573

➤ Décompte fiscal

RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES (BENEFICE : B - DEFICIT : D)				109 216 022
I- REINTEGRATIONS				41 502 638
- Provisions non déductibles				
+Provisions pour dépréciation des actions non cotées				3 603 938
+ Provisions/SICAV;FCPR;OBLIGATIONS;AUTRES				26 863
+Provisions pour créances douteuses				37 146 759
- Provisions déductibles :				
+Provisions pour dépréciation des actions cotées en bourse				24 508
- Moins-value de cession des titres des organismes de placement collectif en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices.				87 589
-Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles.				262 989
-Abandon de créances non déductibles				164 999
frais cadeaux et réceptions				44 027
Contribution_Fonds National pour la Reforme de l'Education Nationale				140 966
II- DEDUCTIONS				40 989 660
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution				40 989 660
-Revenus de capitaux mobiliers soumis à la RAS libératoire				
-PAR/ Revenus de capitaux mobiliers				
-RAS libératoires de 20% à payer en 2021(n-1)				
- Résultat fiscal avant déduction des provisions (code B/P)				109 729 000
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal:				24 508
+Provisions pour titres cotés				24 508
+Provisions pour créances douteuses				0
- Résultat fiscal après déduction des provisions (code B/P)				109 704 492
- Résultat fiscal après déduction des Provisions et avant déduction des déficits et des amortissements.				109 704 492
- résultat fiscal après déduction des déficits et amortissements.(B/P)				109 704 492
IV- DEDUCTIONS DES BENEFICES OU REVENUS EXCEPTIONNELS NON IMPOSABLES				53 318 076
- Dividendes et assimilés. (2)				50 433 209
- Plus-value de cession des actions dans le cadre d'une opération d'introduction en bourse.				
- Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier				2 884 867
- Intérêts des dépôts et de titres en devises ou en dinars convertibles.				
V- Résultat fiscal avant déduction des bénéfices provenant de l'exploitation				56 386 417
VII- Bénéfice fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation (3)				56 386 417
Contribution Sociale				2 255 457
Contribution Sociale de solidarité				2 255 457
- Résultat imposable (code B/P)				56 386 417
				56 386 416
MINIMUM D'IMPÔT (20%) BENEFICE IMPOSABLE AVANT REINVESTISSEMENT)	20%			11 277 283
MINIMUM D'IMPÔT (CHIFFRE D'AFFAIRE)	0,2%	310 241 543,286		620 483
IMPÔT THEORIQUE				22 554 566
IMPOT SUR LES BENEFICES				22 554 566
IMPOTS AVANCES				15 488 993
IS A PAYER				7 065 573
- RESULTAT NET DE L'EXERCICE				82 150 543

➤ **Tableau de passage des charges par natures aux charges par destination**

Les charges par nature s'élèvent au 31/12/2025 à **110 581 575 Dinars** et se détaillent comme suit :

Libellé	Montant
Assurances de l'entreprise	186 665
Commissions	35 614 968
Dotations aux amortissements et aux provisions	6 071 623
Entretiens et réparations	746 881
Fournitures	1 024 129
Frais divers	2 605 955
Frais du personnel	39 898 674
Frais financiers	1 181 604
Frais postaux	906 907
Honoraires	6 333 367
Impôts et taxes	9 233 565
Loyers et charges locatives	57 149
Maintenances informatique	2 433 083
Missions et réceptions	293 851
Publicité	3 993 155
Total	110 581 575

Ces comptes sont soldés périodiquement par imputation dans les comptes par destination.

Charges par Destination	Montant
Sinistres	16 162 590
Acquisition	52 369 361
Administration	27 199 159
Autres Charges Techniques	4 700 071
Placements	4 245 819
Autres Charges Non Techniques	5 904 575
	110 581 575

VII. Engagements donnés et reçus

	2025	2024
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	0	0
Engagements de rachat de titres et d'actifs	0	0
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	1 542 730	1 713 504
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0

VIII. Transaction avec les sociétés du groupe

Primes et Prestations

Sociétés	Primes Emises	Prestations Régliées
AMEN BANK	5 292 960	4 103 419
AMEN INVEST	46 290	29 633
AMEN SANTE	84 384	127 943
CAFES BEN YEDDER	131 637	77 639
CAFES BONDIN	133 278	317 597
CAFES BONDIN&CAFES BEN YEDDER&GFB&SECA	605 724	263 641
CLINIQUE EL AMEN	99 449	937 125
CLINIQUE EL AMEN BEJA	75 151	116 503
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	116 264	70 326
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	60 606	171 000
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	77 892	506 814
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	134 870	169 381
COMAR IMMOBILIERE	13 228	4 000
DAR ZARROUK	4 696	5 890
EL IMRANE	25 770	6 851
ENNAKL	2 490 420	3 016 151
GFCO	148 537	138 420
HAYETT	20 872	-
HUILERIES BEN YEDDER	3 548	39
KAWARIS	99 291	9 305
LA GENERALE ALIMENTAIRE	115 176	151 798
MAJESTIC HOTEL	17 497	10 912
MEDITRAC	299 796	175 704
PARENIN	1 208 416	2 908 559
PGI	38 948	45 165
SICOF	1550,28	2058,63
SNB	307 009	220 995
STIF	12 067	3 582
TUNISIE LEASING ET FACTORING	9 698 956	24 867 344
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	89 318	51 908
TUNISYS	82 404	112 810
	21 536 005	38 622 512

Dividendes encaissés

Sociétés	Dividendes encaissés
AMEN BANK	33 140 108
AMEN CAPITAL	2 499
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	40
COMAR IMMOBILIERE	422 714
ENNAKL	3 056 713
HAYETT	4 025 720
HEAVY SA	1 440 000
MAJESTIC HOTEL	90 578
SNB	97 717
SPCS	30 050
TUNISIE LEASING ET FACTORING	2 473 775
TUNISYS	35 906
	44 815 819

Loyers encaissés

Sociétés	Revenus des Loyers
AMEN SANTE	167 615
CAFES BONDIN	46 747
EL IMRANE	75 777
HAYETT	149 744
TUNISYS	140 403
	580 286

IX. Notes sur l'Etat de flux de trésorerie

Le solde de la trésorerie s'élève au 31/12/2025 à **4 089 872 Dinars** contre **10 450 759 Dinars** au 31/12/2024 ce qui nous donne une variation de trésorerie au 31/12/2025 est de - **6 360 887 Dinars** contre **3 375 772 Dinars** au 31/12/2024.

Nature de flux	2025	2024
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	51 225 952	52 442 628
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-26 723 192	-27 089 649
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-30 863 647	-21 977 207
Variation de la Trésorerie	-6 360 887	3 375 772

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31/12/2025

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN
	31/12/2024	Acquisition	Cessions et/ou Reclassement	31/12/2025	31/12/2024		Augmentation		Diminutions		31/12/2025		31/12/2025
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Frais de recherche et développement	1 569 026	4 249 493	4 350 522	1 467 997							-	-	1 467 997
Concessions, Brevets, licences, marques	28 938 376	4 243 066	546 044	32 635 399	23 494 299		3 471 101		546 040		26 419 361	-	6 216 038
Fonds de commerce	15 000	-	-	15 000							-	-	15 000
Total des actifs incorporels	30 522 402	8 492 559	4 896 566	34 118 396	23 494 299	-	3 471 101	-	546 040	-	26 419 361	-	7 699 035
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	24 355 303	1 564 175	1 326 917	24 592 561	21 899 537		946 157		1 249 521		21 596 173	-	2 996 389
Autres installations outillage et mobilier	1 114 147	29 176	192 044	951 279	1 055 301		35 287		190 469		900 118	-	51 161
Total des actifs corporels d'exploitation	25 469 451	1 593 351	1 518 961	25 543 840	22 954 838	-	981 443	-	1 439 991	-	22 496 291	-	3 047 550
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	80 894 890	291 846	57 200	81 129 535	23 290 937	205 319	3 463 295	2 609 306	1 648 640	1 739 538	25 105 592	1 075 087	54 948 856
Placements dans les entreprises liées													
Parts	122 992 888	2 800 000	4 860 100	120 932 788		58 847 052		8 644 208		9 806 050	-	57 685 211	63 247 577
Bons et Obligation				-							-	-	-
Total Placements dans les entreprises liées	122 992 888	2 800 000	4 860 100	120 932 788	-	58 847 052	-	8 644 208	-	9 806 050	-	57 685 211	63 247 577
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	219 405 982	1 894 470	785 063	220 515 390		8 052 723		10 368 708		18 024 591	-	396 840	220 118 550
Bons et Obligation	33 766 200	295 000 000	282 266 200	46 500 000							-	-	46 500 000
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participati	253 172 182	296 894 470	283 051 263	267 015 390	-	8 052 723	-	10 368 708	-	18 024 591	-	396 840	266 618 550
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	50 369 076	216 919 238	207 465 317	59 822 997		6 813 713		2 482 645		3 077 710	-	6 218 648	53 604 349
Obligations et autres titres à revenu fixe	241 108 952	82 988 350	29 817 730	294 279 572		250 000		-		-	-	250 000	294 029 572
Autres Prêts	8 116 958	3 664 916	4 405 254	7 376 620		40 064		-		-	-	40 064	7 336 556
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers (CAT)	153 500 000	156 105 000	168 785 000	140 820 000							-	-	140 820 000
Autres	3 152	-	-	3 152							-	-	3 152
Total Autres placements financiers	453 098 138	459 677 504	410 473 301	502 302 341	-	7 103 777	-	2 482 645	-	3 077 710	-	6 508 711	495 793 629
Créances pour espèces déposées	15 102 214	3 739 169	3 775 404	15 065 978							-	-	15 065 978
Total Placements	925 260 311	763 402 989	702 217 268	986 446 032	23 290 937	74 208 870	3 463 295	24 104 867	1 648 640	32 647 889	25 105 592	65 665 849	895 674 591
Total Général	981 252 164	773 488 899	708 632 795	1 046 108 268	69 740 074	74 208 870	7 915 840	24 104 867	3 634 671	32 647 889	74 021 243	65 665 849	906 421 175

ANNEXE9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31/12/2025

	31/12/2025				31/12/2024
	Valeur Brute	Dépréciation	Valeur Nette	Juste Valeur	Valeur Nette
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	81 129 535	26 180 679	54 948 856	107 100 783	57 398 634
Actions et autres titres à revenu variable - Cotés	204 748 973	882 305	203 866 668	664 152 831	194 669 984
Titres à revenu variable - SICAV	14 167 631	-	14 167 631	14 210 111	10 612 138
Parts dans les FCP	26 515 675	310 471	26 205 204	27 342 207	20 294 943
Actions et autres titres à revenu variable - Non Cotés	155 838 894	63 107 921	92 730 973	128 278 141	93 477 393
Obligations et autres titres à revenu fixe	340 779 572	250 000	340 529 572	334 902 557	274 625 152
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	140 820 000		140 820 000	140 820 000	153 500 000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	15 065 978		15 065 978	15 065 978	15 102 214
Autres Prêts	7 379 772	40 064	7 339 708	7 339 708	8 080 046
TOTAL GENERAL	986 446 032	90 771 441	895 674 591	1 439 212 316	827 760 503

**ANNEXE 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER AU
31/12/2025**

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-3: 2021	N-2: 2022	N-2: 2023	N-1:	N:
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	106 280 651,319	97 805 884,574	66 876 591,704		
Provisions pour sinistres	37 468 244,000	59 499 662,000	83 252 920,000		
Total charges des sinistres	143 748 895,319	157 305 546,574	150 129 511,704		
Primes acquises	221 744 778,625	243 365 253,033	253 122 771,691		
%sinistres / primes acquises	64,83%	64,64%	59,31%		

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2021	N-3: 2022	N-2: 2023	N-1: 2024	N:
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	114 489 055,294	110 921 897,826	101 892 696,534	84 442 463,112	
Provisions pour sinistres	23 121 241,000	38 319 548,000	62 869 644,000	101 584 549,000	
Total charges des sinistres	137 610 296,294	149 241 445,826	164 762 340,534	186 027 012,112	
Primes acquises	221 744 778,625	243 365 253,033	253 122 771,691	262 365 888,488	
%sinistres / primes acquises	62,06%	61,32%	65,09%	70,90%	

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2021	N-3: 2022	N-2: 2023	N-1: 2024	N: 2025
Inventaire N					
Règlements cumulés	116 687 742,594	116 289 021,728	115 517 003,673	130 489 689,613	77 806 395,460
Provisions pour sinistres	16 008 114,000	22 321 897,000	41 253 235,000	58 377 065,000	80 198 892,000
Total charges des sinistres	132 695 856,594	138 610 918,728	156 770 238,673	188 866 754,613	158 005 287,460
Primes acquises	221 744 778,625	243 365 253,033	253 122 771,691	262 365 888,488	271 762 810,236
%sinistres / primes acquises	59,84%	56,96%	61,93%	71,99%	58,14%

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2025

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des Placements Immobiliers	-	2 588 326	2 588 326	2 936 986
Revenus des Participations	47 769 590	2 663 619	50 433 209	26 880 222
Revenus des autres placements	17 947 645	43 130 856	61 078 501	61 499 222
Total Produits de Placements	65 717 235	48 382 801	114 100 036	91 316 430
Interêts		- 1 357 568	-1 357 568	-7 862 878
Frais externes		- 1 341 121	-1 341 121	-920 389
Autres Frais	-3 715 182	- 4 314 160	-8 029 343	-3 454 723
Total charges de placements	-3 715 182	-7 012 849	-10 728 032	-12 237 990

ANNEXE 12 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE AU
31/12/2025

	Vie	Total
Primes acquises		
Primes Emises	8 911 710	8 911 710
Charges de Prestations		
Prestations et frais payés	- 1 692 183	- 1 692 183
Charges des provisions pour prestations diverses	- 2 744 046	- 2 744 046
Solde souscription	4 475 482	4 475 482
Frais d'acquisition	- 999 181	- 999 181
Autres charges de gestion nettes	- 535 022	- 535 022
Autres charges techniques	- 96 628	- 96 628
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 1 630 831	- 1 630 831
Produits de placements	2 786 684	2 786 684
Autres produits techniques		-
Solde financier	2 786 684	2 786 684
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 31 423	- 31 423
Part des réassureurs dans les primes non acquises		-
Part des réassureurs dans les prestations payées		-
Part des réassureurs dans les charges de provisions		-
Commissions reçues des réassureurs	4 713	4 713
Part des réassureurs dans la participation aux résultats		-
Part des réassureurs dans les frais reportés		-
Part des réassureurs dans les frais d'acquisition		-
Part des réassureurs dans les autres charges techniques	- 17 586	- 17 586
Solde de Réassurance	- 44 296	- 44 296
RESULTAT TECHNIQUE VIE	5 587 039	5 587 039

Informations complémentaires	
Provisions pour sinistres à payer - Année N	5 663 965
Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	4 193 129
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	-
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	-
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	17 231 861
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	15 691 656
Provisions mathématiques vie - Année N	525 653
Provisions mathématiques vie - Année N-1	792 648

ANNEXE 13 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31/12/2025

	Incendie	Accident Travail	RC	Automobile	Transport	Groupe	Dommages aux Biens	Risques Agricoles	Construction	Perte d'Exploitation	Caution	Assistance	Accident Corporel	Acceptation	Total
Primes acquises															
Primes Emises	29 499 810	-	8 729 211	133 219 192	9 589 298	61 201 635	5 857 000	1 027 011	3 174 968	1 879 279	115 394	10 217 178	8 420 060	415 945	273 345 982
Variation des primes non acquises	459 967	-	477 546	466 847	118 337	807 262	-	229 286	263 056	-	-	-	-	319 196	1 583 171
Charges de Prestations															
Prestations et frais payés	12 810 430	463 380	1 636 976	82 656 863	1 788 172	44 369 910	808 853	402 297	416 014	98 357	32 409	4 129 383	498 128	193 687	150 304 859
Charges des provisions pour prestations diverses	366 446	34 885	15 778 787	3 754 844	3 503 119	1 342 293	596 243	159 145	719 452	10 400	1 000	22 451	138 509	1 123 945	10 093 989
Solde souscription	17 535 792	428 495	22 393 476	46 340 638	4 179 671	14 682 170	5 644 391	554 572	3 215 350	1 791 322	83 985	6 110 246	7 783 423	1 665 399	131 551 940
Frais d'acquisition	8 019 660	-	1 432 619	23 565 618	2 173 129	7 094 670	1 238 382	219 705	620 626	550 173	53 414	2 176 786	2 182 286	-	49 327 069
Autres charges de gestion nettes	2 943 466	-	920 021	13 821 977	1 642 052	4 055 865	830 572	187 350	550 153	238 494	61 939	584 922	827 327	-	26 664 137
Autres charges techniques	838 182	-	134 636	3 201 092	491 143	2 256 530	120 002	24 000	13 951	42 951	15 709	17 041	22 418	-	7 177 654
Charges d'acquisition et de gestion nettes	11 801 308	-	2 487 275	40 588 687	4 306 323	13 407 065	2 188 956	431 054	1 184 731	831 618	131 062	2 778 749	3 032 032	-	83 168 861
Produits de placements	9 137 118	835 782	5 666 746	39 921 913	1 680 875	2 947 914	726 214	1 481 415	1 099 161	40 929	5 354	174 028	219 571	-	63 937 022
Autres produits techniques				151 741											151 741
Solde financier	9 137 118	835 782	5 666 746	40 073 653	1 680 875	2 947 914	726 214	1 481 415	1 099 161	40 929	5 354	174 028	219 571	-	64 088 763
Part des réassureurs dans les primes acquises	25 040 497	-	3 361 915	1 589 397	6 277 312	4 421 262	4 507 342	653 746	3 146 280	1 588 560	98 076	572 771	136 144	-	51 393 301
Part des réassureurs dans les primes non acquises	951 746	-	73 812	-	15 517	-	34 383	38 634	648 501	53 169	180	-	6 780	-	333 142
Part des réassureurs dans les prestations payées	6 850 998	-	48 945	6 034	679 125	2 455 242	378 532	197 799	141 451	-	-	-	-	-	10 758 127
Part des réassureurs dans les charges de provisions	2 485 230	-	11 814 182	1 037 265	323 863	279 101	387 284	97 312	693 181	5 338	850	-	1 863	38 856	11 542 414
Commissions reçues des réassureurs	5 911 362	-	824 913	-	1 569 794	1 333 859	1 221 765	194 652	641 762	503 891	24 404	57 024	44 610	-	12 328 035
Part des réassureurs dans la participation aux résultats		-	-	-	277 867	-	-	-	-	-	-	-	-	-	277 867
Part des réassureurs dans les frais reportés	10 905	-	14 331	-	2 058	-	4 126	-	44 543	243	-	-	2 501	-	74 590
Part des réassureurs dans les frais d'acquisition	189 280	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	189 280
Part des réassureurs dans les autres charges techniques	56 325	-	6 616	-	11 253	12 515	11 152	132	126	109	-	-	-	-	98 229
Solde de Réassurance	11 001 162	-	14 249 375	2 620 628	3 420 342	923 776	3 343 990	397 373	2 452 415	1 143 528	74 342	515 747	85 392	38 856	40 266 927
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	3 870 440	407 287	11 323 572	43 204 976	1 866 119	3 299 243	837 659	1 207 559	677 365	142 895	116 065	2 989 779	4 885 570	1 626 543	72 204 911

Informations complémentaires

[illegible]

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR
CATEGORIE D'ASSURANCE VIE AU 31/ 12/ 2025**

	Montant
Primes acquises	
Primes Emises	8 911 710
Variation des primes non acquises	-
Charges de Prestations	
Prestations et frais payés	- 1 692 183
Charges des provisions pour prestations diverses	- 2 744 046
Solde souscription	4 475 482
Frais d'acquisition	- 999 181
Autres charges de gestion nettes	- 535 022
Autres charges techniques	- 96 628
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 1 630 831
Produits de placements	2 786 684
Autres produits techniques	-
Solde financier	2 786 684
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 31 423
Part des réassureurs dans les primes non acquises	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	-
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-
Commissions reçues des réassureurs	4 713
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-
Part des réassureurs dans les frais reportés	-
Part des réassureurs dans les frais d'acquisition	-
Part des réassureurs dans les autres charges techniques	- 17 586
Solde de Réassurance	- 44 296
RESULTAT TECHNIQUE VIE	5 587 039

Informations complémentaires	
Provisions pour sinistres à payer - Année N	5 663 965
Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	4 193 129
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	-
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	-
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	17 231 861
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	15 691 656
Provisions mathématiques vie - Année N	525 653
Provisions mathématiques vie - Année N-1	792 648

**ANNEXE 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR
CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31/12/2025**

	Montant
Primes acquises	
Primes Emises	273 345 982
Variation des primes non acquises	- 1 583 171
Charges de Prestations	
Prestations et frais payés	- 150 304 859
Charges des provisions pour prestations diverses	10 093 989
Solde souscription	131 551 940
Frais d'acquisition	- 49 327 069
Autres charges de gestion nettes	- 26 664 137
Autres charges techniques	- 7 177 654
Charges d'acquisition et de gestion nettes	- 83 168 861
Produits de placements	63 937 022
Autres produits techniques	151 741
Solde financier	64 088 763
Part des réassureurs dans les primes acquises	- 51 393 301
Part des réassureurs dans les primes non acquises	- 333 142
Part des réassureurs dans les prestations payées	10 758 127
Part des réassureurs dans les charges de provisions	- 11 542 414
Commissions reçues des réassureurs	12 328 035
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	277 867
Part des réassureurs dans les frais reportés	- 74 590
Part des réassureurs dans les frais d'acquisition	- 189 280
Part des réassureurs dans les autres charges techniques	- 98 229
Solde de Réassurance	- 40 266 927
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	72 204 915

Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises - Année N	75 642 783
Provisions pour primes non acquises - Année N-1	74 059 612
Provisions pour sinistres à payer - Année N	431 482 140
Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	447 835 561
Prévisions de recours à encaisser - Année N	- 30 305 144
Prévisions de recours à encaisser - Année N-1	- 35 373 368
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	17 076 729
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	15 926 463
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	28 508 441
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	28 031 649
Provisions Mathématiques de Rente - Année N	14 958 255
Provisions Mathématiques de Rente - Année N-1	14 724 495
Provisions pour risques en cours - Année N	1 797
Provisions pour risques en cours - Année N-1	671 408

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et messieurs les actionnaires de **la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances, COMAR**

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 390 171 598 dinars, y compris un résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 82 150 543 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises et aux dispositions réglementaires applicables au secteur des Assurances en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005,

nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 14 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu
Limited

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Jaouhar BEN ZID

Emna Rachikou

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et messieurs les actionnaires de **la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances, COMAR**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Votre Conseil d'administration nous a informé des nouvelles conventions suivantes conclues au cours de l'exercice 2025 :

- **Opération avec la société EL IMRANE**

En date du 12 juin 2024, COMAR a conclu avec la société « EL IMRANE » une convention de placement en compte courant associé de 2 000 KTND, remboursables sur 3 échéances jusqu'à 28/03/2025. Un avenant à la convention de prêt a été signé le 29/07/2025, portant sur :

- La mise à disposition d'un nouvel échéancier portant sur un capital de 2 108 KTND, à compter du 1er juillet 2025
- portant intérêts à un taux brut de 10%, payables par trimestre
- remboursable in fine le 28/03/2026.

Les produits constatés à ce titre en 2025 s'élèvent à 216 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 25 juin 2025.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

Nous vous informons que l'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- **Opération avec SICAR AMEN**

En date du 29 novembre 2022, la COMAR a conclu une convention de gestion de fonds à capital risque avec la SICAR AMEN, en vertu de laquelle elle confie à celle-ci, la gestion d'un fonds à capital risque d'un montant total de 7 140 KTND.

A ce titre, la SICAR AMEN perçoit une commission de gestion de 0,5% l'an hors taxes sur l'encours du Fonds géré et sur une période maximum de 5 ans.

La COMAR sera rémunérée par les dividendes, les plus-values et les intérêts sur les placements qui seront encaissés par la SICAR AMEN dans le cadre de sa gestion du fonds durant la période du placement.

Le montant de commission de gestion au cours de l'exercice 2025, s'élève à 42 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

En date du 13/03/2024, une convention a été signée entre SICAR AMEN et COMAR Assurance, en vertu de laquelle elle confie à SICAR AMEN, qui accepte, au titre des ressources sur capitaux à risques, la gestion d'un fond d'un montant de 7 000 KTND libérable avant le 15/03/2024.

A ce titre, la SICAR AMEN perçoit une commission de gestion de 0,75% l'an hors taxes sur l'encours du Fonds géré « Fond COMAR 2024 » et sur une période maximum de 7 ans.

La COMAR sera rémunérée par les dividendes, les plus-values et les intérêts sur les placements qui seront encaissés par la SICAR AMEN dans le cadre de sa gestion du fonds durant la période du placement.

Le montant de commission de gestion au cours de l'exercice 2025, s'élève à 62 KTND.

- **Opération avec Clinique El Amen Nabeul**

En date du 12 décembre 2022, la COMAR a conclu avec la société « CLINIQUE EL AMEN NABEUL » une convention de placement en compte courant associé de 1.8 MD remboursable sur 3 ans et rémunéré à un taux égal à la moyenne arithmétique des TMM (publiés par la BCT) au titre des douze mois précédant la date de paiement des intérêts, majoré de 150 points de base.

Les produits constatés à ce titre en 2025 s'élèvent à 46 KTND.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 06 décembre 2022.

- **Opération avec COMAR Côte d'Ivoire**

Le conseil d'administration du 14 décembre 2021 a autorisé votre société à conclure avec la COMAR Côte d'Ivoire, détenue à hauteur de 45%, une convention d'assistance technique en vertu de laquelle elle s'engage à fournir toutes les prestations de conseil et de suivi, demandées par la COMAR Côte d'Ivoire et nécessaires au bon déroulement du programme de développement de cette dernière, à cet effet la COMAR mettra à sa disposition, sans aucune restriction, la totalité de son savoir-faire.

En contrepartie de ces prestations, la COMAR refacture à la COMAR Côte d'Ivoire les frais engagés dans le cadre de la mission d'assistance technique aux coûts réels, sur présentation de justificatifs précisant la nature des frais, la personne ayant accompli les prestations, le temps passé et le travail accompli.

Les taux journaliers prévus pour cette rémunération sont fixés selon le profil de la personne ayant accompli les prestations et seront révisés annuellement moyennant une majoration de 5%. Toutefois, les frais refacturés ne peuvent pas dépasser 3% du chiffre d'affaires de la COMAR Côte d'Ivoire. Cette convention a été signée le 1^{er} avril 2022.

Les produits constatés à ce titre au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 181 KTND.

- **Opérations avec TUNISYS**

Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS, dans laquelle elle détient 39,90% du capital, un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 26 KTND.

Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 140 KTND.

- **Opérations avec AMEN SANTE**

Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des bureaux à usage bureautique.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 199 KTND.

- **Opérations avec PGI Holding**

La COMAR a conclu avec la société PGI Holding, détenant directement et indirectement 77,71% du capital de la COMAR, une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine du développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique.

En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KTND hors taxes.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011. Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 a autorisé l'avenant à ladite convention qui a porté le plafond de la rémunération de 150 KTND à 160 KTND hors taxes.

Le montant comptabilisé à ce titre en charges de l'exercice 2025 s'élève à 190 KTND toutes taxes comprises.

- **Opérations avec la société HAYETT**

Au cours de l'exercice 2013, la COMAR a conclu avec la société HAYETT, dans laquelle elle détient 67,10% du capital, deux contrats de location, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2025, les loyers facturés par HAYETT s'élèvent respectivement par contrat à 46KTND et 12 KTND.

Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec la société HAYETT un contrat de location, portant sur un local à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2025, les loyers facturés par HAYETT à ce titre s'élèvent à 20 KTND.

Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant des loyers facturés par la COMAR, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 178 KTND.

Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2025, s'élève à 58 KTND.

- **Opérations avec la société CAFES BONDIN SARL**

Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2025, est de 56 KTND.

- **Opérations avec la société EL IMRANE**

COMAR a conclu avec la société EL IMRANE, dans laquelle elle détient 56,25% du capital, deux contrats de locations, au cours de l'exercice 2009, portant sur des locaux à usages professionnel. Au titre de l'exercice 2025, les loyers facturés par la COMAR s'élèvent à 90 KTND.

III. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants

Le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a renouvelé le mandat de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur. Le comité de rémunération du 23 juin 2020 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration à un montant brut de 300 KTND. En outre, il bénéficie d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Suite à l'arrivée à échéance du mandat de Monsieur Hakim Ben Yedder en tant que Directeur Général de la société, le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a décidé de nommer Monsieur Lotfi Ben Haj Kacem en tant que Directeur Général pour une durée de trois ans, expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2025.

Le même Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2023 a renouvelé le mandat de Monsieur Hakim Ben Yedder en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur. Le comité de rémunération du 8 juin 2023 a fixé la rémunération annuelle du Vice-Président du Conseil d'Administration à 250 KTND.

En outre, le Directeur Général et le Vice-Président du Conseil d'Administration bénéficient chacun d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Autres rémunérations

- Le comité de rémunération du 27 mai 2025 a décidé d'accorder à Monsieur Lotfi Ben Haj Kacem une rémunération de 350 KTND au titre de l'exercice 2025 et une prime de bilan de 310 KTND au titre de l'exercice 2024.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 200 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 50 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025.
- Les membres du Comité des Risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 40 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025.

Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, se présentent comme suit (en dinars) :

Président et Vice-Président du Conseil d'Administration

	Président du Conseil		Vice-Président du Conseil	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Rémunération	300 000	-	250 000	-
Total	300 000	-	250 000	-

Directeur Général

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Rémunération	350 000	-
Primes 2025 (provision)	310 000	310 000
Total	660 000	310 000

Membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Risques

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2025
Jetons de présence et autres rémunérations	290 000	296 857
Total	290 000	296 857

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales

Tunis, le 14 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmastu
Limited

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Jaouhar BEN ZID

Emna Rachikou

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

La Société Tunisienne de Réassurance TUNIS RE publie ci-dessous ses Etats financiers arrêtés au 31/12/2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 Avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mme Emna RACHIKOU représentant la société d'expertise comptable FMBZ-KPMG-Tunisie.

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2025				EN DINARS
		BRUT	AMORT/PROV	NET	NET	31/12/2024
AC1 ACTIFS INCORPORELS	(I)	10 463 292	3 061 358	7 401 935	6 334 962	
AC11 Investissements de recherche & développement	(I-1)	4 283 571	-	4 283 571	3 857 944	
AC12 Logiciels	(I-2)	6 179 721	3 061 358	3 118 363	2 477 018	
AC2 ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION	(II)	5 183 434	3 061 661	2 121 773	1 869 622	
AC21 Installations techniques & machines	(II-1)	4 598 608	2 669 136	1 929 472	1 732 536	
AC22 Autres installations, outillage & mobilier	(II-2)	584 826	392 525	192 301	137 086	
AC3 PLACEMENTS	(III)	610 770 403	9 481 766	601 288 636	548 234 861	
Réassurance Ordinaire		577 548 981	9 481 766	568 067 215	520 268 960	
Re Takaful		33 221 422	-	33 221 422	27 965 900	
AC31 Terrains & constructions	(III-1)	28 372 325	3 512 394	24 859 931	25 079 622	
AC311 Terrains & constructions d'exploitation		6 554 663	1 979 675	4 574 989	4 728 504	
AC312 Terrains & constructions hors exploitation		21 817 662	1 532 719	20 284 942	20 351 118	
AC33 Autres placements financiers	(III-2)	440 312 432	5 969 372	434 343 059	380 775 487	
Réassurance Ordinaire		416 213 552	5 969 372	410 244 180	361 498 876	
Re Takaful		24 098 880	-	24 098 880	19 276 611	
AC331 Actions, autres titres à revenu variable & parts dans des FCP		60 736 391	5 969 372	54 767 019	50 399 171	
AC332 Obligations & autres titres à revenu fixe		224 141 523	-	224 141 523	227 647 015	
Réassurance Ordinaire		214 361 523	-	214 361 523	219 487 015	
Re Takaful		9 780 000	-	9 780 000	8 160 000	
AC334 Autres prêts		1 390 108	-	1 390 108	1 344 819	
AC336 Autres		154 044 410	-	154 044 410	101 384 483	
Réassurance Ordinaire		139 725 530	-	139 725 530	90 267 872	
Re Takaful		14 318 880	-	14 318 880	11 116 611	
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	(III-3)	142 085 646	-	142 085 646	142 379 751	
Réassurance Ordinaire		132 963 104	-	132 963 104	133 690 462	
Re Takaful		9 122 542	-	9 122 542	8 689 289	
SOUS TOTAL 1		626 417 129	15 604 785	610 812 344	556 439 445	
AC5 PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES	(IV)	203 019 364	-	203 019 364	219 963 543	
Réassurance Ordinaire		198 217 819	-	198 217 819	213 414 986	
Re Takaful		4 801 545	-	4 801 545	6 548 556	
AC510 Provision pour primes non acquises	(IV-1)	54 872 850	-	54 872 850	52 110 612	
Réassurance Ordinaire		54 483 719	-	54 483 719	52 023 405	
Re Takaful		389 131	-	389 131	87 207	
AC531 Provision pour sinistres	(IV-2)	148 146 513	-	148 146 513	167 852 931	
Réassurance Ordinaire		143 734 100	-	143 734 100	161 391 582	
Re Takaful		4 412 413	-	4 412 413	6 461 349	
AC6 CREANCES	(V)	120 405 963	13 665 401	106 740 562	141 081 586	
Réassurance Ordinaire		102 245 293	11 437 051	90 808 242	123 720 635	
Re Takaful		18 160 670	2 228 350	15 932 320	17 360 951	
AC65 Créances nées des opérations d'acceptation	(V-1)	86 205 655	12 978 125	73 227 530	74 340 675	
Réassurance Ordinaire		75 561 423	10 749 775	64 811 648	64 307 014	
Re Takaful		10 644 232	2 228 350	8 415 882	10 033 661	
AC66 Créances nées des opérations de rétrocession	(V-2)	25 171 614	687 276	24 484 338	58 411 885	
Réassurance Ordinaire		21 157 447	687 276	20 470 171	54 479 733	
Re Takaful		4 014 167	-	4 014 167	3 932 152	
AC63 Autres créances	(V-3)	9 028 695	-	9 028 695	8 329 025	
Réassurance Ordinaire		5 526 424	-	5 526 424	4 933 887	
Re Takaful		3 502 271	-	3 502 271	3 395 138	
AC631 Personnel		98 001	-	98 001	76 085	
AC632 Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités publiques		5 268 828	-	5 268 828	4 625 696	
Réassurance Ordinaire		4 860 022	-	4 860 022	4 333 083	
Re Takaful		408 806	-	408 806	292 613	
AC633 Débiteurs divers		3 661 865	-	3 661 865	3 627 245	
Réassurance Ordinaire		568 400	-	568 400	524 720	
Re Takaful		3 093 465	-	3 093 465	3 102 525	
AC635 FPC		-	-	-	-	
SOUS TOTAL 2		323 425 327	13 665 401	309 759 926	361 045 129	
Réassurance Ordinaire		300 463 112	11 437 051	289 026 061	337 135 621	
Re Takaful		22 962 214	2 228 350	20 733 864	23 909 508	
AC7 AUTRES ELEMENTS D'ACTIF	(VI)	101 832 005	-	101 832 005	105 865 883	
AC71 Avoir en banques, chèques & caisse	(VI-1)	3 807 165	-	3 807 165	5 373 432	
Réassurance Ordinaire		2 208 507	-	2 208 507	3 316 731	
Re Takaful		1 598 658	-	1 598 658	2 056 702	
AC72 Charges reportées	(VI-2)	22 394 775	-	22 394 775	23 795 062	
Réassurance Ordinaire		20 917 775	-	20 917 775	21 739 737	
Re Takaful		1 477 000	-	1 477 000	2 055 325	
AC721 Frais d'acquisition reportés		22 394 775	-	22 394 775	23 795 062	
Réassurance Ordinaire		20 917 775	-	20 917 775	21 739 737	
Re Takaful		1 477 000	-	1 477 000	2 055 325	
AC722 Autres charges à répartir		0	-	0	0	
Réassurance Ordinaire		0	-	0	0	
Re Takaful		-	-	-	-	
AC73 Comptes de régularisation Actif	(VI-3)	42 188 594	-	42 188 594	42 770 373	
Réassurance Ordinaire		39 281 755	-	39 281 755	39 731 573	
Re Takaful		2 906 838	-	2 906 838	3 038 800	
AC731 Intérêts acquis non échus		9 409 373	-	9 409 373	8 775 611	
Réassurance Ordinaire		9 140 209	-	9 140 209	8 378 843	
Re Takaful		269 164	-	269 164	396 768	
AC732 Estimations d'éléments techniques-Acceptation		22 935 230	-	22 935 230	23 550 827	
Réassurance Ordinaire		20 582 800	-	20 582 800	21 128 691	
Re Takaful		2 352 430	-	2 352 430	2 422 136	
AC733 Autres comptes de régularisation		9 843 991	-	9 843 991	10 443 935	
Réassurance Ordinaire		9 558 747	-	9 558 747	10 224 039	
Re Takaful		285 244	-	285 244	219 896	
AC74 Ecart de conversion	(VI-4)	33 441 471	-	33 441 471	33 927 015	
Réassurance Ordinaire		28 528 797	-	28 528 797	29 263 026	
Re Takaful		4 912 674	-	4 912 674	4 663 989	
SOUS TOTAL 3		101 832 005	-	101 832 005	105 865 883	
Réassurance Ordinaire		90 936 834	-	90 936 834	94 051 067	
Re Takaful		10 895 170	-	10 895 170	11 814 816	
TOTAL DE L'ACTIF		1 051 674 460	29 270 186	1 022 404 274	1 023 350 457	
Réassurance Ordinaire		984 595 654	27 041 836	957 553 818	959 660 233	
Re Takaful		67 078 806	2 228 350	64 850 456	63 690 224	

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF
31/12/2025

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES	(I)		
CP1 Capital social	(I-1)	100 000 000	100 000 000
CP2 Réserves & primes liées au capital	(I-2)	91 836 663	87 736 225
CP3 Rachats d'actions propres	(I-3)	0	223 825
CP4 Autres capitaux propres		11 442 641	10 942 641
CP5 Résultat reporté	(I-4)	45 274 167	38 514 000
Réassurance Ordinaire		59 275 173	52 504 624
Re Takaful	-	14 001 006	13 990 624
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		248 553 471	236 969 041
Réassurance Ordinaire		262 554 477	250 959 665
Re Takaful	-	14 001 006	13 990 624
CP6 Résultat de l'exercice	(I-5)	26 980 208	21 406 176
Réassurance Ordinaire		28 672 032	21 416 558
Re Takaful	-	1 691 824	10 382
Total capitaux propres avant affectation		275 533 678	258 375 216
PASSIFS			
PA2 PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES	(II)	9 532 182	7 407 508
Réassurance Ordinaire		5 950 555	4 412 784
Re Takaful		3 581 627	2 994 725
PA22 Provisions pour impôts		-	-
PA23 Autres provisions		5 555 717	3 431 044
Réassurance Ordinaire		2 674 090	1 136 319
Re Takaful		2 881 627	2 294 725
PA24 Provisions pour risques		3 976 465	3 976 465
Réassurance Ordinaire		3 276 465	3 276 465
Re Takaful		700 000	700 000
PA25 Provisions sur Augmentation Légales		-	-
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	(III)	494 167 191	505 161 120
Réassurance Ordinaire		450 781 178	463 453 656
Re Takaful		43 386 013	41 707 465
PA310 Provisions pour primes non acquises	(III-1)	113 062 926	117 689 398
Réassurance Ordinaire		107 040 100	109 728 518
Re Takaful		6 022 826	7 960 881
PA331 Provisions pour sinistres	(III-2)	381 104 265	387 471 722
Réassurance Ordinaire		343 741 078	353 725 138
Re Takaful		37 363 187	33 746 584
PA361 Autres provisions techniques	(III-3)	-	-
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	(IV)	91 640 669	114 894 725
Réassurance Ordinaire		87 150 049	109 041 420
Re Takaful		4 490 621	5 853 306
PA6 AUTRES DETTES	(V)	103 024 439	85 041 876
PA621 Dettes nées d'opérations d'acceptation	(V-1)	21 959 834	25 232 521
Réassurance Ordinaire		21 765 550	24 669 237
Re Takaful		194 284	563 284
PA622 Dettes nées d'opérations de rétrocession	(V-2)	51 342 422	32 550 700
Réassurance Ordinaire		32 620 349	16 997 376
Re Takaful		18 722 072	15 553 324
PA63 Autres dettes	(V-3)	29 722 184	27 258 655
Réassurance Ordinaire		29 504 290	26 968 486
Re Takaful		217 894	290 168
PA632 Personnel		1 471 701	1 353 491
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		16 496 882	9 627 780
Réassurance Ordinaire		16 278 989	9 337 612
Re Takaful		217 894	290 168
PA634 Créditeurs divers		11 753 600	16 272 539
Réassurance Ordinaire		11 753 600	16 272 539
Re Takaful	-	0	0
PA635 FGIC Créditeurs		-	4 844
PA636 FPC		0	0
PA7 AUTRES PASSIFS	(VI)	48 506 114	52 470 011
PA71 Comptes de régularisation Passif	(VI-1)	20 620 360	21 974 039
Réassurance Ordinaire		12 700 632	13 614 345
Re Takaful		7 919 728	8 359 694
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs		11 022 553	10 450 865
Réassurance Ordinaire		11 006 079	10 434 595
Re Takaful		16 474	16 270
PA711 Estimation d'éléments techniques		760 693	1 180 191
Réassurance Ordinaire		736 066	1 159 270
Re Takaful		24 628	20 922
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		8 837 114	10 342 982
Réassurance Ordinaire		958 487	2 020 480
Re Takaful		7 878 627	8 322 502
PA72 Ecart de conversion	(VI-2)	27 885 754	30 495 972
Réassurance Ordinaire		25 854 706	28 126 707
Re Takaful		2 031 047	2 369 264
Total passif		746 870 595	764 975 240
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		1 022 404 274	1 023 350 456
Réassurance Ordinaire		957 553 818	959 660 233
Re Takaful		64 850 456	63 690 223

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE - VIE
31/12/2025

RUBRIQUES		NOTES	31/12/2025		EN DINARS	
			ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	31/12/2024 NET
PRV1 PRIMES ACQUISES		(I)	8 937 859	114 380	8 823 479	8 559 991
<i>PRV11 Primes</i>		<i>(I-1)</i>				
PRV111 Primes Ordinaire			9 313 541	114 380	9 199 161	9 545 620
PRV112 Primes Re Takaful			9 081 917	112 169	8 969 747	9 131 958
<i>PRV12 Variation de la provision pour primes non acquises</i>		<i>(I-2)</i>				
PRV121 Variation PPNA Ordinaire			231 625	2 211	229 414	413 662
PRV122 Variation PPNA Re Takaful			375 683	-	375 683	985 628
			517 005	-	517 005	1 454 517
			141 322	-	141 322	468 889
PRV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES		(III)	384 595	-	384 595	2 515 450
PRV41 Autres produits techniques Ordinaire			347 500		347 500	2 467 350
PRV42 Autres produits techniques Re Takaful			37 094		37 094	48 100
CHV1 CHARGES DE SINISTRES		(IV)	3 496 937	-	3 496 937	3 575 848
<i>CHV11 Sinistres payés</i>		<i>(IV-1)</i>				
CHV111 Sinistres payés Ordinaire			3 635 825	-	3 635 825	4 639 604
CHV112 Sinistres payés Re Takaful			3 287 924	-	3 287 924	3 688 059
<i>CHV12 Variation de la provision pour sinistres</i>		<i>(IV-2)</i>				
CHV121 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire			347 901	-	347 901	951 546
CHV122 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful			138 888	-	138 888	1 063 757
			66 721	-	66 721	359 827
			205 609	-	205 609	703 930
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION		(V)	4 578 151	83 913	4 494 238	4 130 598
<i>CHV41 Frais d'acquisition</i>		<i>(V-1)</i>				
CHV411 Frais d'acquisition Ordinaire			4 196 797	-	4 196 797	3 857 947
CHV412 Frais d'acquisition Re Takaful			4 080 892		4 080 892	3 502 218
<i>CHV43 Frais d'administration</i>		<i>(V-2)</i>				
CHV431 Frais d'administration Ordinaire			115 904	-	115 904	355 730
CHV432 Frais d'administration Re Takaful			381 355	-	381 355	471 949
<i>CHV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires</i>		<i>(V-3)</i>				
CHV441 Commissions Ordinaire			297 401	-	297 401	272 591
CHV442 Commissions Re Takaful			83 954	-	83 954	199 358
			-	-	-	-
			-	-	-	-
			-	-	-	-
<i>CHV45 Wakala</i>		<i>(V-3)</i>				
			-	83 913	83 913	199 298
CHV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES		(VI)	826 042	-	826 042	457 083
CHV51 Autres charges techniques Ordinaire			732 650		732 650	395 395
CHV52 Autres charges techniques Re Takaful			93 392		93 392	61 688
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT		(II)	694 795	-	694 795	647 687
PRNT31 Ordinaire			664 223		664 223	611 069
PRNT32 Re Takaful			30 572	-	30 572	36 618
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE			1 116 118	30 467	1 085 651	3 559 600
RTV Résultat technique vie Ordinaire			1 111 047	28 256	1 082 790	3 456 722
RTV Résultat technique vie Re Takaful			5 072	2 211	2 861	102 878

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

RESULTAT TECHNIQUE - NON VIE
31/12/2025

RUBRIQUES		NOTES	31/12/2025		EN DINARS	
			ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	31/12/2024 NET
PRNV1 PRIMES ACQUISES		(I)	238 864 986	66 255 558	172 609 428	170 203 186
<i>PRNV11 Primes</i>		<i>(I-1)</i>	233 862 831	69 017 796	164 845 035	171 823 799
PRNV111 Primes Ordinaire			210 381 161	66 305 673	144 075 488	148 712 132
PRNV112 Primes Re Takaful			23 481 669	2 712 123	20 769 546	23 111 667
<i>PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises</i>		<i>(I-2)</i>	5 002 155	-	7 764 393	-
PRNV121 Variation PPNA Ordinaire			3 205 422	-	5 665 736	-
PRNV122 Variation PPNA Re Takaful			1 796 733	-	2 098 657	-
PRNT3 PRODUITS DE PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT		(II)	10 000 477	-	10 000 477	8 188 936
PRNT31 Ordinaire			8 888 806		8 888 806	7 344 098
PRNT32 Re Takaful			1 111 671		1 111 671	844 838
PRNV4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES		(III)	11 633 989	-	11 633 989	10 002 640
PRNV41 Autres produits techniques Ordinaire			10 511 887		10 511 887	8 547 605
PRNV42 Autres produits techniques Re Takaful			1 122 102		1 122 102	1 455 035
CHNV1 CHARGES DE SINISTRES		(IV)	84 546 340	7 701 185	76 845 156	101 168 239
<i>CHNV11 Sinistres payés</i>		<i>(IV-1)</i>	90 774 909	27 407 602	63 367 307	75 589 616
CHNV111 Sinistres payés Ordinaire			84 601 474	26 370 416	58 231 058	69 778 249
CHNV112 Sinistres payés Re Takaful			6 173 435	1 037 186	5 136 249	5 811 367
<i>CHNV12 Variation de la provision pour sinistres</i>		<i>(IV-2)</i>	-	-	13 477 849	25 578 623
CHNV121 Variation de la provision pour sinistres Ordinaire			10 050 781	-	7 606 700	20 941 348
CHNV122 Variation de la provision pour sinistres Re Takaful			3 822 212	-	5 871 148	4 637 275
CHV4 FRAIS D'EXPLOITATION		(V)	75 212 968	11 090 800	64 122 167	63 460 185
<i>CHNV41 Frais d'acquisition</i>		<i>(V-1)</i>	54 066 666	-	54 066 666	54 233 804
CHNV411 Frais d'acquisition Ordinaire			47 436 410		47 436 410	47 182 430
CHNV412 Frais d'acquisition Re Takaful			6 630 257		6 630 257	7 051 374
<i>CHNV43 Frais d'administration</i>		<i>(V-2)</i>	21 146 301	-	21 146 301	19 826 410
CHNV431 Frais d'administration Ordinaire			15 484 500		15 484 500	14 328 644
CHNV432 Frais d'administration Re Takaful			5 661 801		5 661 801	5 497 766
<i>CHNV44 Commissions reçues des rétrocessionnaires</i>		<i>(V-3)</i>	-	5 430 224	-	-
CHNV441 Commissions Ordinaire				5 382 345	-	-
CHNV442 Commissions Re Takaful				47 879	-	-
CHNV45 Wakala		<i>(V-3)</i>	-	5 660 576	-	-
CHNV5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES		(VI)	24 280 290	-	24 280 290	13 302 195
CHNV51 Autres charges techniques Ordinaire			21 455 191		21 455 191	11 436 126
CHNV52 Autres charges techniques Re Takaful			2 825 100		2 825 100	1 866 068
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE			76 459 853	47 463 572	28 996 280	10 464 145
RTNV Résultat technique non vie Ordinaire			74 060 483	44 089 503	29 970 980	11 485 785
RTNV Résultat technique non vie Re Takaful			2 399 370	3 374 069	974 699	-

ETAT DE RESULTAT
31/12/2025

EN DINARS

RUBRIQUES	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
RTNV RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		28 996 280	10 464 145
Réassurance Ordinaire		29 970 980	11 485 785
Re Takaful	-	974 699	1 021 640
RTV RESULTAT TECHNIQUE VIE		1 085 651	3 559 600
Réassurance Ordinaire		1 082 790	3 456 722
Re Takaful		2 861	102 878
PRNT1 PRODUITS DES PLACEMENTS	(I)	38 390 791	35 071 874
Réassurance Ordinaire		36 924 532	33 824 235
Re Takaful		1 466 259	1 247 639
PRNT11 Revenus des placements	(I-1)	34 516 989	34 087 211
Réassurance Ordinaire		33 050 730	32 839 572
Re Takaful		1 466 259	1 247 639
PRNT12 Produits des autres placements		-	-
Réassurance Ordinaire			
Re Takaful			
S/Total 1a		34 516 989	34 087 211
Réassurance Ordinaire		33 050 730	32 839 572
Re Takaful		1 466 259	1 247 639
PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	(I-2)	3 150 693	617 040
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	(I-3)	723 109	367 624
S/Total 1		3 873 802	984 663
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique vie	(II)	694 795	647 687
Réassurance Ordinaire	-	664 223	611 069
Re Takaful	-	30 572	36 618
CHNT1 CHARGES DES PLACEMENTS	(III)	2 647 143	686 183
CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêt	(III-1)	-	-
CHNT12 Correction de valeur sur placement	(III-2)	434 910	585 635
CHNT13 Pertes provenant de réalisation des placements	(III-3)	2 212 233	100 549
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique non vie	(IV)	10 000 477	8 188 936
Réassurance Ordinaire	-	8 888 806	7 344 098
Re Takaful	-	1 111 671	844 838
PRNT2 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	(V)	16 599 761	16 216 495
Réassurance Ordinaire		12 520 492	11 868 526
Re Takaful		4 079 269	4 347 969
CHNT3 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	(VI)	22 886 580	20 399 072
Réassurance Ordinaire		17 763 309	16 593 301
Re Takaful		5 123 272	3 805 771
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES		48 843 489	35 390 234
Réassurance Ordinaire		50 535 313	35 400 616
Re Takaful	-	1 691 824	10 382
CHNT4 IMPOTS SUR LE RESULTAT	(VII)	18 219 401	11 653 382
Réassurance Ordinaire		18 219 401	11 653 382
Re Takaful		-	-
RESULTAT PROVENANT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		30 624 088	23 736 852
Réassurance Ordinaire		32 315 912	23 747 234
Re Takaful	-	1 691 824	10 382
PRNT4 GAINS EXTRAORDINAIRES		-	-
Réassurance Ordinaire		-	-
Re Takaful		-	-
CHNT5 PERTES EXTRAORDINAIRES	(VIII)	3 643 880,120	2 330 676
Réassurance Ordinaire		3 643 880	2 330 676
Re Takaful		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		26 980 208	21 406 176
Réassurance Ordinaire		28 672 032	21 416 558
Re Takaful	-	1 691 824	10 382
CHNT6/PRNT5 Effets des modifications comptables (nets d'impôts)			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		26 980 208	21 406 176
Réassurance Ordinaire		28 672 032	21 416 558
Re Takaful	-	1 691 824	10 382

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS RE TAKAFUL FAMILIAL
31/12/2025

RUBRIQUES		NOTES	31/12/2025		EN DINARS	
			ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	31/12/2024 NET
PRF1 PRIMES ACQUISES		(I)	372 947	2 211	370 737	882 550
PRF11 Primes émises et acceptées		(I-1)	231 625	2 211	229 414	413 662
PRF12 Variation de la provision pour primes non acquises		(I-2)	141 322	-	141 322	468 889
PRF2 PRODUITS DE PLACEMENTS			30 572	-	30 572	36 618
PRF21 Revenus des placements			30 572		30 572	36 618
PRF22 Produits des autres placements					-	-
Sous total 1			30 572	-	30 572	36 618
PRF23 Reprise de corrections de valeur sur placements					-	-
PRF24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change					-	-
Sous total 2			-	-	-	-
PRF3 PLUS-VALUES NON REALISEES SUR PLACEMENTS					-	-
PRF4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES		(III)	37 094		37 094	48 100
CHF1 CHARGES DE SINISTRES		(IV)			-	-
CHF11 Montants payés		(IV-1)	347 901	-	347 901	951 546
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		(IV-2)	205 609	-	205 609	703 930
Sous total 3			142 292	-	142 292	247 616
CHF2 Variation des autres provisions techniques					-	-
CHF3 FRAIS D'EXPLOITATION		(V)			-	-
CHF31 Frais d'acquisition		(V-1)	115 904		115 904	355 730
CHF33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		(V-2)	83 954		83 954	199 358
CHF34 commissions reçues des réassureurs Re Takaful		(V-3)		-	-	-
Sous total 5			199 858	-	199 858	555 087
CHF4 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS		(VI)	12 852	-	12 852	10 267
CHF41 Charges de gestion des placements			12 852	-	12 852	10 267
CHF411 Commissions Moudharaba			9 128		9 128	7 037
CHF412 Autres charges de gestion de placements			3 724		3 724	3 230
CHF42 Correction de valeur sur placements					-	-
CHF43 Pertes provenant de la réalisation des placements					-	-
CHF5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES		(VII)	80 539		80 539	51 421
Sous total 6			93 392	-	93 392	61 688
CHF6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage					-	-
CHF7 Moins-values non réalisées sur placements					-	-
RTF Surplus ou déficit de l'assurance Re Takaful Familial			5 072	2 211	2 861	102 878

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE
Tunis Re

ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS RE TAKAFUL GENERAL
31/12/2025

RUBRIQUES		NOTES	31/12/2025			31/12/2024	
			ACCEPTATION	RETROCESSION	NET	NET	NET
PRG1 PRIMES ACQUISES		(I)	25 278 402	2 410 199	22 868 203	21 491 682	
PRG11 Primes émises et acceptées		(I-1)	23 481 669	2 712 123	20 769 546	23 111 667	
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		(I-2)	1 796 733	301 924	2 098 657	1 619 985	
PRG2 PRODUITS DE PLACEMENTS		(II)	2 233 773	-	2 233 773	2 299 873	
PRG21 Revenus des placements			1 111 671		1 111 671	844 838	
PRG22 Produits des autres placements					-	-	
Sous total 1			1 111 671	-	1 111 671	844 838	
PRG23 Reprise de corrections de valeur sur placements					-	-	
PRG24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change					-	-	
PRG3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES		(III)	1 122 102		1 122 102	1 455 035	
PRG4 PLUS-VALUES NON REALISEES SUR PLACEMENTS					-	-	
Sous total 1a			1 122 102	-	1 122 102	1 455 035	
CHG1 CHARGES DE SINISTRES			9 995 647	-	11 007 397	10 448 642	
CHG11 Montants payés		(IV-1)	6 173 435	1 011 749	5 136 249	5 811 367	
CHG12 Variation de la provision pour sinistres		(IV-2)	3 822 212	-	5 871 148	4 637 275	
CHG2 Variation des autres provisions techniques					-	-	
Sous total 2			9 995 647	-	11 007 397	10 448 642	
CHG3 FRAIS D'EXPLOITATION			12 292 058	47 879	12 244 179	12 498 485	
CHG31 Frais d'acquisition		(V-1)	6 630 257		6 630 257	7 051 374	
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		(V-2)	5 661 801		5 661 801	5 497 766	
CHG34 commissions reçues des réassureurs Re Takaful		(V-3)		47 879	-	50 655	
CHG4 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS		(VI)	388 780	-	388 780	310 582	
CHG41 Charges de gestion des placements			388 780	-	388 780	310 582	
CHG411 Commissions Moudharaba			276 117		276 117	212 860	
CHG412 Autres charges de gestion de placements			112 663		112 663	97 722	
CHG42 Correction de valeur sur placements					-	-	
CHG43 Pertes provenant de la réalisation des placements					-	-	
CHG5 AUTRES CHARGES TECHNIQUES		(VII)	2 436 320		2 436 320	1 555 486	
CHG6 Variation de la provision pour égalisation					-	-	
Sous total 3			2 825 100	-	2 825 100	1 866 068	
CHG7 Moins values non réalisées sur placements					-	-	
RTG Surplus ou déficit de l'assurance Re Takaful Général			2 399 370	3 374 069	974 699	1 021 640	

ANNEXE 6
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS & DONNES

RUBRIQUES	31/12/2025				31/12/2024
	Envers les dirigeants	Entreprises liées et avec lien de participation	Autres	Autres	
HB1 Engagements reçus	-	-	-	-	-
HB2 Engagements donnés	-	-	-	-	-
HB21 Avals, cautions et garanties de crédit données					
HB22 Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus					
HB24 Autres engagements donnés					
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	-	-	-	-	-
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	-	-	-	-	-
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	-	-	-	-	-
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	-	-	-	-	-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
AU 31/12/2025

EN DINARS

RUBRIQUE	NOTES	31/12/2025	31/12/2024
I- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION :	X		
Encaissements des cédantes	X-1	114 324 032	102 115 377
Versements aux cédantes	X-2	- 26 515 394	- 52 941 459
Encaissements des rétrocessionnaires	X-3	39 367 665	22 824 579
Versements aux rétrocessionnaires	X-4	- 47 512 898	- 45 366 609
Encaissements liés à la cession de placements financiers	X-5	412 492 339	396 812 547
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	X-6	-467 114 267	-403 372 609
Produits financiers reçus	X-7	13 663 639	18 841 099
Encaissements des fournisseurs & du personnel	X-8	21 309 079	16 767 454
Décaissements aux fournisseurs & au personnel	X-9	- 29 643 876	- 38 322 594
Décaissements à l'Etat au titre des impôts & taxes	X-10	- 16 309 003	- 12 072 386
Flux provenant de la Gestion des Fonds		-	-
Flux provenant de l'exploitation		14 061 316	5 285 399
Flux affectés à l'exploitation		-	-
II- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	XI		
Encaissements provenant de la cession des imm. corporelles	XI-1	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. corporelles	XI-2	- 5 188 399	- 1 334 227
Encaissements provenant de la cession des imm. financières	XI-3	-	-
Encaissements des revenus sur immob. financières	XI-4	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. financières	XI-5	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition des imm. Incorporelles	XI-6	- 428 352	- 92 211
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement		-	-
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement		- 5 616 751	- 1 426 438
III- FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENTS	XII		
Encaissements suite à l'émission d'actions	XII-1	-	-
Décaissements suite à l'augmentation du capital	XII-2	-	-
Dividendes & autres distributions	XII-3	- 9 599 993	- 8 999 994
Flux provenant des activités de financements		-	-
Flux affectés aux activités de financements		- 9 599 993	- 8 999 994
IV- INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	XIII	- 410 839	- 169 298
VARIATION DE TRESORERIE	XIV-XV	- 1 566 267	- 5 310 331
Trésorerie au début de l'exercice		5 362 775	10 673 106
Trésorerie à la clôture de l'exercice		3 796 508	5 362 775

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

(montants exprimés en dinars)

1 PRESENTATION DE TUNIS RE

1.1 Création

La Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re, une société anonyme au capital social de 100.000.000 dinars dont le siège social, 12 Avenue du Japon Montplaisir 1002 Tunis, a été créée en 1981 à l'initiative des pouvoirs publics et avec l'adhésion des compagnies d'assurances et des banques.

1.2 Objet social

Tunis Re a pour activité principale les opérations de réassurance dans toutes les catégories, dans tous les risques et en tous lieux.

Cette activité consiste à accepter de couvrir des risques cédés ou rétrocédés par une entreprise d'assurance ou de réassurance moyennant le paiement par la cédante ou la rétro-cédante d'une prime appelée « prime de réassurance » et l'engagement du réassureur ou du rétrocessionnaire à apporter son concours financier en cas de réalisation du risque, c'est à dire en cas de survenance de sinistres.

Sur les risques acceptés, Tunis Re conserve des parts pour son propre compte et rétrocède la fraction qui dépasse sa capacité déterminée en fonction de la nature du risque accepté et de la structure de son portefeuille.

A côté des opérations de réassurance, elle a pour objet :

1. La réalisation des opérations de réassurance, de rétrocession, de rétakaful et de rétrotakaful de toutes natures, dans toutes les branches, dans tous les risques et en tous lieux.
2. La reprise, sous quelque forme que ce soit, de traités, contrats ou engagements de Réassurance et Rétakaful de tous organismes, entreprises, sociétés, compagnies ou associations tunisiennes ou étrangères.
3. L'étude, la constitution, le contrôle et l'expertise de toutes sociétés d'assurance, de takaful, de réassurance ou de rétakaful.

4. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous contrats, conventions et engagements d'assurance, de takaful, de réassurance, de rétakaful, de rétrocession ou de rétrotakaful.
5. L'étude, le contrôle et l'expertise de tous risques et sinistres et de toute indemnisation.
6. La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et la gestion de tout fonds de quelque nature et de quelque forme qu'ils soient, organismes, sociétés ou compagnies, associations, groupements et généralement toutes entreprises d'assurances, de takaful, de réassurance, de rétakaful ou de garantie.
7. La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises créées, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, fusions, alliances, souscriptions, ou achats de titres et droits sociaux, ou encore en association, en participation quelconque et se rattachant à l'objet de la Société et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet Social, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant présenter de l'utilité pour la Société, favoriser ou développer ses intérêts.

Tunis Re gère depuis 2011 un fonds Retakaful conformément aux normes sharaïques. Le modèle choisi est le modèle Hybride qui consiste dans la collecte et la gestion des primes sur la base de deux contrats distincts :

- ✓ Un contrat d'agent Wakala sous lequel l'opérateur gèrera les fonds et recevra un honoraire fixe (frais de wakalah). Il ne participera pas au bénéfice dégagé.
- ✓ Un contrat Tabarrou ou Ta'awoun par lequel les adhérents acceptent de réserver une partie de leurs primes en donation dans un fonds spécifique, qui permettra d'appliquer le concept d'entraide mutuelle et couvrira les pertes engendrées par un évènement survenu à l'un des participants.

Le capital alloué ou « Seed Capital » à cette activité est de 1 MD placé selon les règles de la Shariaa.

1.3 Mission

Depuis sa création, Tunis Re s'est penchée sur le développement du marché de réassurance en Tunisie répondant au besoin du marché local en réassurance en créant un courant d'affaires avec l'étranger. Par ailleurs, elle s'est vue assignée, depuis sa création, plusieurs missions au niveau national et international notamment :

- ⇒ Réduire les flux de transfert de la réassurance à l'étranger pour alléger les charges du poste « Assurances » de la balance des paiements ;
- ⇒ Favoriser l'exportation des services ;
- ⇒ Contribuer à la mise en place et au développement des Pools de Réassurance nationaux dont la finalité est d'augmenter la rétention du marché.

1.4 Effectif et charges salariales

L'effectif employé par Tunis Re au cours de l'exercice 2025 se présente par catégorie comme suit :

Catégorie I	51
Catégorie II	30
Catégorie III	10
Catégorie IV	5
Catégorie V	3
Total	99

Les frais de personnel au titre de la même période ont atteint le montant de 12 955 166 dinars, ventilés comme suit :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	9 119 685	8 380 340
Charges sociales	3 620 841	3 253 509
Autres charges	214 640	189 090
Total	12 955 166	11 822 939

1.5 Autres informations

Tunis Re gère pour le compte de l'Etat les Fonds de Péréquation de Change depuis 1999 et ce en vertu d'une convention avec le Ministère des finances fixant les conditions et les rémunérations de cette gestion et les Fond de Garantie des Assurés depuis 2011 et ce pour le remboursement des dégâts occasionnés par les mouvements populaires survenus entre le 17 décembre 2010 et le 28 février 2011.

2 LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025 :

Au cours de l'exercice 2025, plusieurs sinistres d'ampleur modérée ont été enregistrés, aussi bien sur le marché tunisien que sur les marchés étrangers. Bien qu'ils aient retenu l'attention, ces événements sont demeurés globalement maîtrisés grâce à une politique de souscription rigoureuse, à une diversification prudente du portefeuille ainsi qu'à une gestion proactive des engagements. Les chiffres ci-après sont donnés en KTND.

NOM SINISTRE	TOTAL
TUNISIE	
NOUVELAIR (RC)	3,374
STE CITY BOIS	2,877
TUNISAIR HANDLING	2,166
TIFFERT	865
OFFICE PLAST	730
STE TECHNOPACK	640
SOCIETE SOUAD GOURMANDISE	505
ÉTRANGER	
MARINA PINNACLE	996

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 Cadre comptable

Les états financiers présentés au titre de la période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025 sont établis conformément :

- Aux règles prévues par la norme comptable générale NC01 (telle qu'approuvée par l'arrêté du Ministre des finances du 30 décembre 1996) ;
- Aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances et/ou de réassurances (telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des finances du 26 juin 2000) ;
- Aux normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurances Takaful et Retakaful (NCT N°43 et 44) entrées en vigueur le 1^{er} janvier de l'exercice 2020 ;
- Les conventions, méthodes et dérogations comptables généralement admises pour les entreprises de réassurance.

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2025, la société a procédé à :

- La présentation du résultat technique consolidé (Ordinaire et Retakaful) par catégorie d'assurances vie et non vie.
- L'affectation des produits de placement alloués, transférés de l'état de résultat.

3.2 Les règles comptables :

- Tous les produits et les charges relatifs à l'exercice 2025 sont comptabilisés dans ce même exercice sans décalage.
- Les éléments comptables manquants relatifs aux acceptations de l'exercice 2025 font l'objet d'estimation lorsque les informations disponibles permettent de le faire. Les soldes positifs dégagés de ces estimations sont neutralisés par l'utilisation du compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de neutralisation ».
- Les soldes positifs des acceptations dont les comptes de l'année sont incomplets et qui n'ont pas fait l'objet d'estimation, ont été neutralisés en utilisant le compte de sinistres à payer. Cette charge est alors désignée « Provision de blanchiment ».
- La provision pour primes non acquises est calculée brute de charges d'acquisition ou de commissions de rétrocession lesquelles ont été reportées en inscrivant les premières à l'actif du bilan sous l'intitulé « Frais d'acquisition reportés » et les secondes au passif du bilan sous l'intitulé « Report de commissions reçues des rétrocessionnaires ».

- Dans le calcul et la détermination des provisions pour sinistres à payer, il a été tenu compte d'un chargement à titre de frais de gestion égal à 5% pour le marché tunisien, et de 7% pour le marché étranger.
- Tunis Re applique les règles de comptabilisation des opérations en monnaies étrangères telles qu'elles sont prévues par la norme comptable NC15 relative aux opérations en monnaies étrangères. Les modalités de conversion de ces opérations en dinars tunisien se traduisent par l'application des règles suivantes :
 - Les opérations comptabilisées au cours d'un mois sont intégrées en monnaie originale et converties en dinars tunisien sur la base du dernier cours moyens de change du mois précédent.
 - Une différence de change de ces opérations est calculée mensuellement sur la base des parités des mois M et M-1.
 - Les cours de change retenus pour l'exercice 2025 sont ceux publiés par la Banque Centrale de Tunisie pour les monnaies cotées et par la banque en ligne **boursorama.com** pour les monnaies non cotées en Tunisie.
- Tunis Re n'opère pas à une couverture spécifique contre le risque de change étant donné qu'elle dispose de comptes professionnels en devises (USD, EUR et GBP) utilisés pour les transferts reçus et émis en devises étrangères

3.3 Les modes et les méthodes d'évaluation appliquées aux états financiers de l'exercice 2025 :

3-3-1 Actifs incorporels :

Sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition ou au coût de production pour les logiciels développés en interne, ils sont amortis sur 3 et 10 ans.

3-3-2-Actifs corporels d'exploitation :

Les immobilisations corporelles d'exploitation figurent au bilan à leur coût d'acquisition et elles ont fait l'objet d'un amortissement linéaire appliqué sur la base des taux suivants :

Matériel de transport (amortis sur 5 ans)	20%
Aménagements et Installations (amortis sur 10 ans)	10%
Mobilier et matériel de bureau (amortis sur 10 ans)	10%
Matériel électrique et électronique (amortis 8 ou 10 ans)	12,5%/10%
Matériel informatique (amortis sur 7 ou 8 ans)	15%/12,5%
Matériel de rayonnage (amortis sur 20 ans)	5%

3-3-3-Les placements :

Les placements figurant au bilan sont composés des :

Placements immobiliers :

Les placements immobiliers se composent des terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation inscrits à l'actif du bilan au prix d'acquisition.

Une expertise réalisée au cours de l'année 2020 par l'expert immobilier M. Mouhddine DJERAD, a fait ressortir une juste valeur de 16,7 MD soit une plus-value estimée sur les constructions de 10,1 MD ;

Le nouveau terrain acquis en juin 2022 pour un montant de 2,7 MDT a été évalué à 3,2 MDT par l'expert immobilier M. Ali Taher MOULA, soit une plus-value de cinq cent mille dinars.

En Aout 2024, Tunis Re a procédé à l'acquisition d'un terrain sis à la perle du lac pour un montant total de 15,5 MD payable sur 8 trimestres à compter de aout 2024. La partie qui a été réglée s'élève à 9 MD. Ce terrain a fait l'objet d'une promesse de vente assortie d'une clause de réserve de propriété jusqu'à paiement intégral du prix de vente prévu en août 2026.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport) à leur valeur comptable font l'objet de provision. Les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées.

L'amortissement des constructions est pratiqué au taux de 2,5 %.

Placements financiers :

Les placements financiers se composent des :

- ✓ Participations ;
- ✓ Actions cotées ;
- ✓ Emprunts obligataires
- ✓ Parts d'OPCVM ;
- ✓ Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (en dinars et en devise) ;
- ✓ Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes en représentation des engagements techniques ;
- ✓ Prêts au personnel à plus d'un an.

Les placements sont inscrits au bilan pour leur valeur d'acquisition. Leur évaluation à la clôture de l'exercice est effectuée selon la nature de chaque type de placement. Tunis Re utilise la méthode du CMP pour les placements à revenus fixes et variable

Les titres cotés de même nature ont été évalués au cours boursier moyen du mois de décembre 2025 et les titres non cotés sont évalués à leur valeur mathématique correspondant à celle déterminée sur la base des états financiers les plus récents. Pour les participations étrangères, elles sont évaluées en tenant compte de la parité du dernier jour ouvrable de la période. La valeur des autres types de placements est déterminée par référence à leur valeur de remboursement.

L'évaluation du portefeuille placements financiers à la clôture de l'exercice a dégagé des plus-values non comptabilisées de 41.598 MDT et des moins-values provisionnées de 5.969 MDT.

Catégorie	Plus-value	Moins-value
Participations	34 353	2 077
Actions Cotées	4 649	2 879
OPCVM	1 753	13
FCPR	843	1 000
Total	41 598	5 969

Les créances pour espèces déposées auprès des cédantes et les dettes pour espèces retenues sur les soldes des rétrocessionnaires en représentation des engagements techniques figurent au bilan pour leur valeur d'inventaire exprimée en monnaie originale et convertie selon les cours de change retenus pour l'exercice 2025.

Les intérêts sur les dépôts auprès des cédantes sont comptabilisés dans l'état de résultat technique vie et non vie sous la rubrique « Produits de placement alloués » et ceux découlant des opérations de rétrocession figurent dans la rubrique « Autres charges techniques ».

3-3-4-Les provisions techniques

Il s'agit des montants constitués pour constater le report de la portion de primes ne se rapportant pas à la période de l'arrêté des états financiers ou bien pour régler, ultérieurement à ladite période, des sinistres relatifs à des événements réalisés antérieurement à la date de l'arrêté des états financiers.

Les provisions techniques constatées au 31/12/2025 comprennent :

- ✓ Les provisions pour primes non acquises PPNA : c'est la portion de primes qui, ultérieurement à la date du 31/12/2025, continue à garantir le risque jusqu'à la prochaine échéance ;
- ✓ La provision mathématique vie enregistrée au 31/12/2025 ;
- ✓ Les provisions pour sinistres à payer PSAP qui correspondent aux montants des sinistres non payés à la date du 31/12/2025 ;

Le calcul de ces provisions s'effectue comme suit :

- Les PPNA et les provisions mathématiques vie sont systématiquement enregistrées pour les montants communiqués par les cédantes. A défaut de cette information, on procède à leur calcul sur la base des caractéristiques des traités et en appliquant la méthode de prorata temporis pour les acceptations facultatives. Le calcul s'effectue sur les primes acceptées.
- Les PSAP communiquées par les cédantes sont systématiquement comptabilisées. Pour les sinistres survenus et non comptabilisés à la clôture de ladite période, on procède à leur inventaire par des estimations calculées sur la base des informations disponibles les concernant tout en tenant compte de l'expérience du passé des acceptations sinistrées chaque fois où les résultats paraissent pouvoir être remis en cause par des liquidations dans le futur.
- Les provisions techniques des acceptations sont portées au passif du bilan sous la rubrique « PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS » ; la quote-part des rétrocessionnaires dans ces provisions est portée à l'actif du bilan sous la rubrique « PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES »

3-3-5-Ecarts de conversion

Les actifs et les passifs en monnaies étrangères relatifs à des exercices antérieurs et figurant au Bilan au 31/12/2025, sont actualisés sur la base des cours de change retenus pour l'exercice 2025 (note 3.2).

Les différences de change constatées sont constituées des écarts de conversion figurant au bilan sous la rubrique « AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS » pour un montant de 33,441 MD et sous la rubrique « AUTRES PASSIFS » pour un montant de 27,885 MD.

3-3-6-Les produits techniques

Les produits techniques sont constitués :

- Des primes acceptées augmentées ou diminuées de la variation des provisions pour primes non acquises ;
- Des intérêts sur dépôts reçus des cédantes ;
- Des commissions reçues des rétrocessionnaires ;
- Des produits de placement alloués à l'activité technique. Ces produits sont calculés sur la base de la rémunération des flux de trésorerie net de l'activité technique par le taux de rendement moyen des placements ;
- Des plus-values de changes.

3-3-7-Les charges techniques

Les charges techniques sont constituées :

- Des charges de sinistres ;
- Des frais d'exploitation ;
- Des autres charges techniques.

Les charges de sinistres se composent des sinistres payés augmentées ou diminuées de la variation des provisions pour sinistres à payer.

Les frais d'exploitation comprennent les charges d'acquisition versées aux cédantes et les charges d'administration initialement enregistrées par nature. Les charges par nature sont comptabilisées aux comptes de la classe 9 avant de les affecter aux comptes de la classe 6 ventilées en charges techniques et charges non techniques.

Les autres charges techniques sont constituées des intérêts sur dépôt payés aux rétrocessionnaires, des charges de placement allouées à l'activité technique et des moins-values de change.

La méthode d'affectation des charges et produits en éléments techniques et non techniques consiste en l'affectation de tous les frais de gestion techniques sur les employés avant de les déverser sur les destinations et sur les catégories d'assurance. Ce traitement s'effectue en quatre séquences :

1ère Séquence :

Affectations des frais de gestion par employé, directement si possible, sinon en fonction de clés d'affectation à savoir :

- ✓ Effectif ;
- ✓ Masse salariale ;
- ✓ Superficie occupée, et
- ✓ Parc informatique.

2ème Séquence :

Déversement du total des charges des employés fonctionnels sur les employés opérationnels en fonction de la clé effectif opérationnel.

3ème Séquence :

Répartition des charges des employés opérationnels sur les destinations analytiques, en fonction des comptes rendus d'activité.

4ème Séquence :

Affectation des destinations analytiques par catégorie d'assurances moyennant des clés d'affectation à savoir :

- ✓ Primes acceptées ;
- ✓ Primes rétrocédées ;
- ✓ Primes nettes de rétrocession ;
- ✓ Sinistres réglés acceptation ;
- ✓ Sinistres réglés rétrocession ;
- ✓ Nombre de traités acceptés ;
- ✓ Nombre de comptes transformés ;
- ✓ Nombre de comptes transformés pondéré par montant ;
- ✓ Nombre de comptes affectés ;
- ✓ Nombre de comptes affectés pondéré par montant ;
- ✓ Nombre d'acceptations facultatives ;
- ✓ Nombre de traités de rétrocession, et
- ✓ Nombre de notes de couverture.

Pour l'activité Retakaful, les charges sont affectées dès l'origine, totalement et directement, soit au fonds des adhérents, soit au fonds de l'opérateur.

LES CENTRES DE TRAVAIL ET LEURS NATURE D'ACTIVITE

CENTRES DE TRAVAIL	NATURE D'ACTIVITE
• Direction Générale + Direction Générale. + Bureau d'ordre central + Direction des Fonds.	Fonctionnelle/Opérationnelle Fonctionnelle Autres activités Fonctionnelle
• Département Audit et ERM + Direction Audit Interne et Organisation + ERM + Conformité	Fonctionnelle Fonctionnelle Opérationnelle Opérationnelle
• Department Window Tunis Retakaful	Opérationnelle Opérationnelle
• Département Développement et Production + Direction Acceptations conventionnelles Tunisie. + Direction Acceptations conventionnelles Etranger + Direction Acceptations facultatives + Direction Marketing et statistiques	Opérationnelle Fonctionnelle Opérationnelle Opérationnelle Opérationnelle
✓ Département Exploitation et Rétrocession + Direction de Rétrocession + Direction de Recouvrement + Direction Gestion des Comptes : souscriptions conventionnelles	Fonctionnelle Fonctionnelle Fonctionnelle/Opérationnelle
✓ Département Support Fonctionnel + Direction du Système d'Information + Direction Gestion des Ressources Humaines & des biens + Direction Financières & Comptable + Direction Contrôle de Gestion	Fonctionnelle

3-3-8-Les Comptes de l'état de résultat

Les produits de placement affectés à l'activité technique sont venus en déduction dans le compte de résultat.

Une partie des charges par nature est imputée en **Autres Charges non techniques**. Il s'agit de la quote-part des charges par nature affectée à la gestion du Fonds FPC, des charges non incorporables et des dotations sur les provisions des éléments d'actif.

Une partie des produits est imputée en **Autres Produits non techniques** tel que les reprises sur provisions, la commission de gestion des fonds et les gains extraordinaires.

Les gains et les pertes extraordinaires enregistrent :

- ✓ Gains et pertes dégagés des cessions d'éléments d'actif.
- ✓ Contributions conjoncturelle et sociale de solidarité.

3-3-9-Les comptes hors bilan

Il n'existe aucun engagement donné ou reçu au cours de l'exercice 2025.

4 RESULTATS

4.1 Résultat technique

Le résultat des opérations techniques relatif à l'exercice 2025 arrêté au 31/12/2025 est soldé par un bénéfice de 30,082 MD représentant 17% des primes acquises nettes.

4.2 Résultat de l'exercice

Après intégration des éléments de la gestion financière, le résultat de l'exercice génère un bénéfice provenant des activités ordinaires de 32,316 MD. Conformément à la loi de finance et après la prise en compte de la contribution conjoncturelle, le bénéfice net de l'exercice est de 26,980 MD dégageant un taux de 26,98% de rentabilité du capital social.

5 Transition aux normes IFRS

Tunis Re, poursuit ses travaux sur les différentes phases liées au projet de mise en place des normes IFRS, aussi bien sur les volets actuariels que comptables,

Dans ce cadre, les différents retraitements des états financiers 2024, sous IFRS 4, ont été finalisé, faisant ressortir un impact modéré.

En parallèle, les travaux d'implémentation sous IFRS17 sont en phase d'avancement avec l'accomplissement d'un exercice en dry run.

6 Informations financières liées aux facteurs ESG

6.1 Approche générale et cadre de référence

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier relatif à l'information financière liée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), Tunis Re présente dans la présente note les éléments jugés matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

Dans le cadre du rapport ESG 2024, la Société a élaboré une double matérialité comprenant la matérialité d'impact et la matérialité financière conformément aux exigences de la directive européenne CSRD. Cette démarche s'est appuyée sur le guide publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, inspiré des standards GRI, et a nécessité une approche méthodique et progressive, mobilisant l'ensemble des parties prenantes et des directions métiers.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et afin d'assurer la conformité avec les normes internationales IFRS S1 et IFRS S2, la présente note se concentre sur la matérialité financière de la double matérialité. Cette focalisation permet de structurer l'information financière liée à la durabilité et de répondre aux exigences de reporting attendues par le CMF et les investisseurs, tout en préparant une montée en maturité progressive de la collecte et de la communication des données ESG.

Selon les recommandations du CMF relatives à l'information financière liée aux facteurs ESG, les informations sont structurées autour de **quatre sections principales** :

1. **Gouvernance des enjeux ESG** : présentation des structures de gouvernance, des rôles et responsabilités, ainsi que de l'organisation du pilotage des enjeux ESG.
2. **Stratégie ESG** : description des principales orientations de la Société et des enjeux ESG susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa performance et ses perspectives.
3. **Gestion des risques et opportunités ESG** : identification et analyse des risques et opportunités jugés matériellement significatifs, avec un lien explicite avec l'activité d'assurance
4. **Indicateurs ESG** : présentation des indicateurs considérés comme matériellement significatifs, accompagnée de l'application du principe « Comply or Explain ».

Cette structuration assure une présentation claire et cohérente des informations financières ESG, alignée sur les attentes du régulateur et sur les standards internationaux, tout en respectant le principe de matérialité financière.

6.2 Gouvernance des enjeux ESG

Tunis Re a progressivement structuré un dispositif de gouvernance dédié aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), afin d'assurer une supervision rigoureuse des risques et opportunités susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

Ce dispositif s'articule autour :

- Du **Conseil d'Administration** ;
- Du **Comité des Risques, de Conformité et de Durabilité**, émanant du Conseil d'Administration ;
- Du **Comité Interne ESG**.

1. Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assure la supervision stratégique des enjeux ESG. Il veille à leur intégration progressive dans l'orientation générale de la Société et s'assure de la cohérence entre stratégie, gestion des risques et exigences réglementaires.

2. Comité des Risques, de Conformité et de Durabilité

Les attributions du Comité des Risques ont été élargies afin d'intégrer explicitement les dimensions de durabilité.

Le **Comité des Risques, de Conformité et de Durabilité** :

- Valide le plan d'action ESG pluriannuel ;
- Assure le suivi régulier de sa mise en œuvre ;
- Supervise l'intégration des risques ESG dans la cartographie globale des risques ;
- Examine les travaux relatifs au reporting ESG ;
- Évalue les incidences financières potentielles identifiées.

Un point d'avancement ESG est inscrit à l'ordre du jour de ses réunions, permettant un suivi structuré et documenté.

3. Comité Interne ESG

Tunis Re a créé un **Comité Interne ESG**, présidé par le Directeur Général et composé des responsables des pôles support, technique, marketing et conformité.

Ce comité joue un rôle central dans le pilotage opérationnel de la démarche ESG.

Il est notamment chargé de :

- L'identification et l'évaluation des enjeux ESG ;
- L'analyse de leur matérialité financière ;
- L'élaboration du **plan d'action ESG 2025-2028** ;
- Le suivi de l'application des actions prévues ;
- La coordination des travaux de reporting.

Le Comité Interne ESG agit à travers un pilote de projet désigné, chargé de consolider l'ensemble des actions engagées, d'assurer le suivi des indicateurs et de centraliser les informations relatives à l'avancement des différentes étapes du reporting.

6.3 Stratégie ESG

La stratégie ESG de Tunis Re s'inscrit dans une démarche progressive d'intégration des enjeux de durabilité au cœur du modèle d'affaires. Elle vise à renforcer la résilience financière de la Société tout en accompagnant la transformation durable du secteur de l'assurance et de la réassurance.

Elle repose sur deux orientations structurantes :

1. Intégration des risques climatiques et environnementaux dans le modèle de réassurance

En tant que réassureur, Tunis Re est exposée de manière directe et significative aux risques liés au changement climatique et aux transitions économiques en cours.

Ces expositions concernent notamment :

- L'augmentation de la fréquence et de la sévérité des catastrophes naturelles ;
- Les risques de transition associés à la décarbonation des économies (évolution des modèles énergétiques, transformation des secteurs fortement émetteurs) ;
- Le renforcement des exigences réglementaires et prudentielles internationales en matière de durabilité ;
- Les attentes croissantes des marchés financiers et des partenaires institutionnels.

Ces facteurs sont susceptibles d'avoir une incidence sur :

- La sinistralité future et la volatilité des résultats techniques ;
- Les hypothèses actuarielles utilisées dans l'évaluation des engagements ;
- La politique de tarification et de sélection des risques ;
- La stratégie de rétrocession ;

Cette approche vise à anticiper les impacts financiers futurs et à transformer les risques émergents en opportunités stratégiques.

Dans ce cadre, Tunis Re vise à mettre en œuvre plusieurs actions structurantes, notamment :

- **Jouer pleinement son rôle fédérateur au sein du secteur tunisien de l'assurance**, à travers un dialogue technique renforcé avec les cédantes, afin de les sensibiliser et de les inciter à intégrer progressivement les critères ESG dans leurs propres politiques de souscription. Cette dynamique vise à diffuser une culture commune du risque climatique et à renforcer la résilience globale du marché.
- **Intégrer progressivement les critères ESG dans les décisions d'investissement**, à travers l'adoption d'une grille d'exclusion ciblant les activités fortement émettrices ou controversées, ainsi qu'une réorientation graduelle du portefeuille vers des actifs plus responsables et résilients.
- **Actualiser le guide de souscription**, en intégrant systématiquement les dimensions climatiques (risques physiques et risques de transition) dans l'analyse des risques et en adoptant des

politiques restrictives concernant le charbon thermique ainsi que certains projets pétroliers et gaziers à forte intensité carbone. L'objectif est d'améliorer la qualité du portefeuille tout en accompagnant les assurés engagés dans une trajectoire de transition.

- **Renforcer les travaux de modélisation des risques climatiques**, en collaboration avec les fonctions actuarielles et techniques, afin d'intégrer des scénarios prospectifs et d'en évaluer les incidences financières à moyen et long terme.
- **Soutenir les projets liés aux énergies renouvelables et promouvoir des produits innovants**, notamment paramétriques, contribuant à la résilience face aux événements climatiques extrêmes et à l'accompagnement d'une économie bas carbone.

2. Renforcement de la performance durable et de la gouvernance interne

Dans le cadre de sa stratégie ESG, Tunis Re vise à structurer sa performance durable interne autour des dimensions environnementale, sociale et de gouvernance, selon une approche progressive et intégrée.

Sur le plan environnemental, la Société entend réduire l'empreinte écologique de ses activités à travers :

- L'optimisation de la consommation énergétique des locaux et l'intégration progressive de solutions d'énergie renouvelable ;
- La rationalisation de l'usage du papier et la digitalisation accrue des processus ;
- L'adoption de pratiques d'achats responsables et la sensibilisation des collaborateurs aux éco-gestes ;
- Le suivi régulier des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place d'indicateurs de performance environnementale.

Ces mesures visent à améliorer l'efficacité opérationnelle tout en contribuant à la transition vers une économie bas carbone.

Sur le plan social, Tunis Re ambitionne de renforcer la qualité de son capital humain, en considérant les ressources humaines comme un levier central de performance durable. À ce titre, la Société vise à :

- Promouvoir un environnement de travail inclusif, fondé sur l'égalité des chances et la non-discrimination ;
- Améliorer les conditions de travail et le bien-être des collaborateurs ;
- Développer les compétences à travers des programmes de formation, notamment en matière d'ESG et de gestion des risques émergents ;
- Encourager la mobilisation et l'engagement des équipes autour des valeurs d'éthique et de responsabilité.

Cette orientation contribue à la stabilité des effectifs, à l'attractivité de la Société et à la consolidation de sa culture organisationnelle.

Sur le plan de la gouvernance, Tunis Re vise à renforcer la transparence, la conformité et l'intégration des enjeux ESG dans les mécanismes de pilotage interne, notamment à travers :

- Renforcer la protection des données et les dispositifs de cybersécurité, à travers l'amélioration continue des systèmes d'information, la mise à jour régulière des protocoles de sécurité et la mise en place d'une veille permanente face aux nouvelles menaces numériques, afin de garantir la confidentialité des informations sensibles et la continuité des activités.
- Développer une culture interne de sécurité numérique en assurant la formation régulière du personnel aux enjeux digitaux, aux risques cyber et aux bonnes pratiques en matière de protection des données, de manière à responsabiliser l'ensemble des collaborateurs.
- Intégrer progressivement des critères ESG dans l'évaluation et la sélection des fournisseurs, en tenant compte des dimensions éthiques, sociales et environnementales, afin de promouvoir une chaîne de valeur plus responsable et de réduire les risques indirects.
- Assurer la publication annuelle d'un rapport ESG structuré, présentant les principaux indicateurs, les avancées réalisées et les perspectives d'amélioration, dans une logique de transparence et de redevabilité vis-à-vis des parties prenantes.
- Participer activement aux initiatives sectorielles liées au référentiel du marché financier tunisien, afin de contribuer à l'harmonisation des pratiques, d'anticiper les évolutions réglementaires et de renforcer le positionnement institutionnel de la Société en matière de durabilité.

6.4 Gestion des risques et opportunités ESG

Dans le cadre de son engagement ESG, Tunis Re a développé une approche structurée pour identifier et analyser les risques et opportunités jugés matériellement significatifs, en lien direct avec ses activités de réassurance. Cette démarche vise à aligner la performance économique de l'entreprise avec les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, tout en renforçant sa résilience face aux évolutions réglementaires et aux attentes des parties prenantes.

1. Identification et validation des IROs

Tunis Re a d'abord engagé la **phase d'analyse de matérialité en interne**, permettant de recenser les **Impacts, Risques et Opportunités (IROs)** pertinents pour l'entreprise.

L'**identification interne des IROs** a été réalisée par le **Comité interne ESG**, à partir de plusieurs sources :

- **Analyse interne** : rapports d'activité, stratégies, politiques internes, incidents passés et indicateurs clés ; ainsi que **dialogues avec les responsables de toutes les directions** (souscription, rétrocession et financière) pour s'assurer de la prise en compte des enjeux opérationnels et stratégiques.
- **Référentiels et bonnes pratiques sectorielles** : examen des normes et standards internationaux, tels que les **GRI Standards**,
- Ces IROs préliminaires ont ensuite été **validés par le Comité des risques, conformité et durabilité**, garantissant leur pertinence et leur alignement avec la stratégie et les obligations réglementaires.
- Une fois cette étape interne complétée, Tunis Re a entamé la **phase de dialogue avec les parties prenantes**. Ce processus a permis de :
 - Approuver les IROs identifiés par les parties prenantes externes et internes ;
 - Hiérarchiser les enjeux selon leur matérialité financière

À l'issue de ce dialogue, l'entreprise a défini **huit enjeux ESG jugés pertinents**, constituant la base de sa stratégie ESG et de son reporting.

2. Risques ESG significatifs pour Tunis Re

Risques climatiques et environnementaux

- Événements extrêmes (inondations, tempêtes, sécheresses) pouvant entraîner une augmentation des sinistres et des coûts d'indemnisation.
- Non-développement ou non-adoption de couvertures de réassurance bas carbone et liées aux risques climatiques, pouvant entraîner une perte de parts de marché face à des concurrents internationaux plus rapides à proposer ces solutions spécialisées. Cette situation limiterait la capacité de Tunis Re à soutenir ses cédantes dans la protection de leurs portefeuilles face aux événements climatiques extrêmes et à participer activement à la transition vers une économie bas carbone, réduisant ainsi son positionnement comme leader de la réassurance durable.
- Non-conformité aux réglementations environnementales ou à la transition énergétique, exposant Tunis Re à des sanctions et à des risques réputationnels.

Risques sociaux et RH

- Conditions de travail insuffisamment inclusives ou discriminatoires pouvant provoquer une baisse de motivation, un turnover élevé, une perte de talents ou un désengagement des équipes dans les projets stratégiques.
- Insuffisance de formation et de développement des compétences pour les collaborateurs, pouvant limiter l'adaptabilité face aux évolutions réglementaires et technologiques et réduire la performance opérationnelle.
- Difficultés dans la gestion de la santé et du bien-être au travail, y compris le stress, la sécurité physique ou mentale, pouvant générer des arrêts prolongés, des accidents ou un climat social dégradé
- Manque de soutien aux communautés locales ou programmes d'insertion non mis en œuvre, entraînant une réputation affectée, un risque de non-conformité aux exigences légales et sociales, et une diminution de la contribution au développement économique local.

Risques liés aux clients et partenaires

- Violation de la confidentialité des données clients et partenaires ou cyberattaques pouvant compromettre la confiance et la crédibilité de Tunis Re.
- Non-conformité aux réglementations sur la protection des données, entraînant des sanctions juridiques ou financières.

Risques de gouvernance et de conduite d'affaires

- Manque de transparence ou de contrôle dans la prise de décision, générant des inefficacités opérationnelles et une perte de confiance des parties prenantes.

- Absence de politique anti-corruption claire, exposant l'entreprise à des sanctions légales et à des pertes de crédibilité.
- Conseil d'administration non diversifié limitant l'innovation et la qualité stratégique des décisions.

3. Opportunités ESG significatives pour Tunis Re

Opportunités environnementales

- Nouveaux produits de réassurance climatique : Développement de solutions sur mesure pour couvrir les risques climatiques croissants (inondations, sécheresses, tempêtes) et soutenir les cédantes face à ces risques.
- Leadership en durabilité : Positionner Tunis Re comme un acteur de référence dans l'adaptation aux changements climatiques, renforçant l'attractivité auprès des clients, investisseurs et partenaires sensibles aux enjeux ESG.
- Partenariats stratégiques : Renforcer les collaborations avec les cédantes et autres acteurs du secteur pour co-développer des solutions climatiques innovantes, créant synergies et croissance à long terme.
- Innovation et différenciation : Concevoir des produits de réassurance innovants pour les risques liés à la transition énergétique, à la pollution ou à la gestion des déchets, permettant de se démarquer sur le marché.
- Réduction des coûts à long terme : Diminution des coûts pour les cédantes grâce à l'adoption de pratiques énergétiques plus efficaces et durables, ce qui réduit la fréquence et l'ampleur des sinistres climatiques

Opportunités sociales et RH

- Mise en place de politiques d'inclusion et de diversité, stimulant l'innovation, l'engagement et la performance des employés.
- Contribution au développement des communautés locales et insertion professionnelle des jeunes, femmes et personnes à mobilité réduite, renforçant la réputation de Tunis Re comme acteur socialement responsable.

Opportunités liées aux clients et partenaires

- Renforcement de la confiance et de la fidélité des clients grâce à une protection robuste des données et à la transparence des pratiques.
- Positionnement compétitif comme leader en matière de cybersécurité et de protection des informations sensibles.

Opportunités de gouvernance et conduite d'affaires

- Amélioration de la transparence et de la prise de décision stratégique, renforçant la crédibilité auprès des investisseurs et des régulateurs.
- Mise en place de pratiques anti-corruption et de reporting ESG rigoureux, contribuant à la réputation éthique et responsable de Tunis Re.

- Diversification des compétences et perspectives au sein du conseil d'administration, favorisant l'innovation et une gestion proactive des risques complexes.

6.5 Indicateurs ESG

Conformément aux récentes communications du Conseil du Marché Financier relatives au renforcement du reporting extra-financier des sociétés cotées, la société présente dans cette note un premier ensemble d'**indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)**.

Ces indicateurs sont établis en référence aux **normes IFRS S1 « General Requirements for Disclosure of Sustainability-related Financial Information »** et **IFRS S2 « Climate-related Disclosures »**, publiées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB).

Dans ce cadre, les indicateurs présentés sont structurés en deux catégories :

- **Indicateurs ESG communs (transversaux)** : ils couvrent les informations générales applicables à l'ensemble des organisations, notamment celles relatives à la gouvernance, aux politiques ESG, aux ressources humaines, ainsi qu'aux impacts environnementaux des opérations.
- **Indicateurs ESG spécifiques au secteur de l'assurance** : ils concernent plus particulièrement les activités techniques de la société, notamment l'intégration des critères ESG dans les processus de souscription, l'exposition aux risques climatiques et environnementaux, ainsi que les éléments liés à la gestion des sinistres et aux politiques d'exclusion sectorielle.

La présentation de ces indicateurs s'inscrit dans une **démarche progressive de mise en conformité avec les exigences du Conseil du Marché Financier**, conformément au principe « *comply or explain* », certaines informations pouvant être complétées et affinées au cours des prochains exercices.

1. Indicateurs communs

A. Indicateurs Environnementaux

Indicateur financier	Définition / Contenu	Formule de calcul	Montant
Coût total de la consommation énergétique	Montant total des charges liées à la consommation d'énergie des bureaux et infrastructures de la société.	Σ (Consommation d'énergie par source $\times$ Prix unitaire)	97 056 Dinars
Coût total de la consommation d'eau	Montant total des charges liées à la consommation d'eau des installations.	Volume d'eau consommé $\times$ Tarif unitaire	7 376 Dinars
Coût net de gestion des déchets	Charges liées à la gestion des déchets de bureau (papier, équipements informatiques...).	Coût de traitement – Économies du recyclage	6 696 Dinars
Part des investissements énergétiques verts	Part des investissements destinés aux solutions énergétiques propres (ex. panneaux solaires, efficacité énergétique des bureaux).	Économies du recyclage / Coût total de gestion des déchets	400 000 Dinars

B. Indicateurs Sociaux

Indicateur financier	Définition / Contenu	Formule de calcul	Montant
Investissement moyen en formation par collaborateur	Dépenses consacrées au développement des compétences.	Dépenses de formation / Nombre de collaborateurs	246 004 Dinars
Taux d'investissement en formation	Part de la formation dans la masse salariale.	Dépenses de formation / Masse salariale	246 004 Dinars / 9 119 685 Dinars x 100 = 2,69%
Coût des accidents de travail	Charges liées aux accidents et incidents professionnels.	Somme des coûts directs et indirects	0
Coût de la structure d'encadrement	Part de la masse salariale des cadres dans les coûts RH.	Masse salariale des cadres / Masse salariale totale	82%
Ratio de coût de l'encadrement féminin	Part de la masse salariale des femmes cadres dans les coûts d'encadrement.	Masse salariale femmes cadres / Masse salariale cadres	57%

C. Indicateurs Gouvernance

Indicateur financier	Définition / Contenu	Formule de calcul	Montant
Dépenses liées à l'intégration des facteurs ESG	Ressources financières allouées à la gouvernance et à la stratégie ESG.	Dépenses ESG annuelles (formation...)	45 700
Coût de la gouvernance indépendante*	Rémunérations et charges liées aux administrateurs indépendants.	Rémunération des membres indépendants	40 000
Exposition financière au risque de non-conformité	Risque financier lié aux manquements (amendes, sanctions, pertes de réputation).	Montant des sanctions + amendes...	0

2. Indicateurs ESG liés à l'activité d'assurance et réassurance

A. Exposition aux risques environnementaux

Indicateur	Unité	Logique de calcul / Contenu	Montant
Probable Maximum Loss (PML) lié aux catastrophes naturelles	TND	Perte maximale probable modélisée (cat models), ventilée par segment (consumer/commercial), type d'événement et type de risque	Brut : 247 MDT - Net : 23,9 MDT
Pertes annuelles liées aux catastrophes naturelles (modélisées / non modélisées)	TND	Total des sinistres payés liés aux catastrophes naturelles	Néant - Aucun paiement de sinistres au titre de catastrophes naturelles survenues en 2025
Marchés/régions/événements exclus de la couverture	Narratif	Liste des zones ou risques pour lesquels la couverture est refusée	La couverture des périls naturels est accordée dans le cadre des polices d'assurances dommages à la demande des souscripteurs et aucune exclusion n'est prévue par les produits de réassurance.
% de risques catastrophes transférés via réassurance (rétro)	%	Risques transférés / pertes projetées	Le pourcentage de transfert de risque en matière de catastrophes naturelles dépend de l'intensité de l'événement ; ce pourcentage peut atteindre un niveau de 98%.

B. Politiques conçues pour encourager les comportements responsables

Indicateur	Unité	Logique	Montant
Produits incitant à un comportement responsable	Narratif	Produits verts, bonus-malus, assurance énergies renouvelables	Assurance construction : Tarification préférentielle pour les bâtiments certifiés verts Assurance RC : inclusion des clauses de prévention contre les dommages environnementaux accidentels
Primes liées à l'efficacité énergétique et technologies bas carbone	TND	Primes nettes émises sur produits green	1000000 TND

C. Performance des contrats / produits d'assurance

Indicateur	Unité	Logique	Montant
Ratio réclamations/plaintes	Ratio	Nombre de plaintes / 1 000 sinistres	Inférieur à 5%
Taux de rétention clients	%	Clients conservés sur période	96,4%
Délai moyen règlement sinistres	Jours	Moyenne jours entre déclaration et premier paiement	15 jours
Transparence information client	Narratif	Communication claire des garanties	L'activité de la réassurance se fait entre des professionnels qui connaissent le champ de couverture des cessions. En plus, presque la totalité des affaires (traités et cessions facultatives) sont assorties de documents contractuels précisant des informations claires sur les garanties.

D. Intégration des critères ESG dans la gestion des investissements

Indicateur	Unité	Réponse / Valeur	Méthodologie / Commentaires
Intégration ESG dans l'investissement des primes	Narratif	Approche transitoire : intégration progressive de critères ESG dans le processus d'investissement. - Identification des expositions sensibles (secteurs/émetteurs) et revue qualitative lors des décisions d'investissement. - Prise en compte des risques de réputation et de conformité dans l'analyse. - Trajectoire : formalisation d'une politique ESG (exclusions/limites, gouvernance, suivi) et mise en place d'un reporting périodique.	Indicateur qualitatif : À ce stade, l'approche est décrite sur la base des pratiques et contrôles existants (analyse). Certaines dimensions (scoring externe, engagement actionnarial, objectifs chiffrés) seront intégrées lorsque les données et outils seront disponibles.

Risques ESG dans le portefeuille d'investissement	Narratif	Principaux risques ESG du portefeuille : E : exposition à des secteurs à intensité carbone/énergétique (transport/immobilier/industrie) et risque de transition. S : risque réputationnel/ pratiques commerciales, relation client selon émetteurs/secteurs. G : risques de gouvernance et de conformité (notamment secteurs financiers/holdings), dispositifs de contrôle et transparence. Mesures : veille qualitative, limites internes/alertes et justification des décisions.	Indicateur qualitatif : Une consolidation sera faite via (i) collecte de données publiques/rapports, (ii) identification des fonds/OPCVM avec approche ESG, (iii) mise en place d'une watchlist et d'un suivi périodique.
Part des actifs sous gestion intégrant des critères ESG	% du portefeuille total	23%	Calcul proxy sur base Prix de Revient : FN0301-18 = Somme (P Revient des classes d'actifs où un screening ESG est immédiatement applicable : actions + obligations privées + titres participatifs + fonds/OPCVM éligibles) / Somme (P Revient total). Périmètre transitoire : les poches monétaires/immobilières seront intégrées dès formalisation des méthodes (contreparties, risque pays, métriques immobilières).

7 NOTE SUR LES PARTIES LIEES

Aucune transaction particulière n'a été effectuée avec les parties liées.

8 NOTE SUR LES EVENEMENTS POSTERIEURS

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le conseil d'administration du 26/03/2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

ANALYSE DES ETATS FINANCIERS EXERCICE 31/12/2025

(Les montants sont exprimés en dinars)

NOTE I- ACTIFS INCORPORELS :

Le montant net des immobilisations incorporelles au 31/12/2025 est de 7 401 935 dinars contre un montant net au 31/12/2024 de 6 334 962 dinars soit une augmentation de 1 066 973 DT détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Recherche et Développement	4 283 571	3 857 944	425 627
Logiciel	6 179 721	4 964 913	1 214 808
Toal brut	10 463 292	8 822 858	1 640 435
Amortissement logiciel	3 061 358	2 487 896	573 462
VALEUR COMPTABLE NETTE	7 401 935	6 334 962	1 066 973

NOTE II- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION :

Le montant net des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2025 est de 2 121 773 dinars contre un montant net au 31/12/2024 de 1 869 622 dinars soit une variation de 252 151 dinars.

Désignation	Installations techniques & machines	Autres installations, outillage & mobilier	Total
Valeur brute au 01/01/2025	3 977 343	506 374	4 483 717
Acquisitions de la période	741 402	85 940	827 342
Cessions de la période	120 137	7 488	127 626
Valeur brute au 31/12/2025	4 598 608	584 826	5 183 434
Amortissement au 01/01/2025	2 244 806	369 288	2 614 095
Dotations	543 748	29 696	573 444
Cessions et régularisation	119 418	6 460	125 877
Amortissement au 31/12/2025	2 669 136	392 525	3 061 661
VCN au 01/01/2025	1 732 536	137 086	1 869 622
VCN au 31/12/2025	1 929 472	192 301	2 121 773

Note II-1 : Installations techniques & machines :

Désignation	Installations & aménagement	Matériel de transport	Matériel électrique & électronique	Matériel inform.	Autres	Total
Valeur brute au 01/01/2025	239 077	1 117 753	335 438	2 271 463	13 612	3 977 343
Acquisitions de la période	32 000	412 971	-	296 432	-	741 402
Cessions de la période	-	70 893	-	49 244	-	120 137
Valeur brute au 31/12/2025	271 077	1 459 831	335 438	2 518 650	13 612	4 598 608
Amortissement au 01/01/2025	172 316	718 811	183 727	1 156 457	13 496	2 244 806
Dotation	14 442	200 123	37 482	291 585	116	543 748
Cessions et régularisation	-	70 893	-	48 525	-	119 418
Amortissement au 31/12/2025	186 758	848 041	221 209	1 399 517	13 612	2 669 136
VCN au 01/01/2025	66 760	398 943	151 711	1 115 006	116	1 732 536
VCN au 31/12/2025	84 318	611 790	114 229	1 119 134	- 0	1 929 472

Note II-2 : Autres installations, outillage & mobilier

Désignation	Mobilier de bureau	Autres installations & outillage	Total
Valeur brute au 01/01/2025	502 420	3 955	506 374
Acquisitions de la période	27 106	58 834	85 940
Cessions de la période	7 134	354	7 488
Valeur brute au 31/12/2025	522 392	62 435	584 826
Amortissement au 01/01/2025	368 637	651	369 288
Dotation	25 666	4 031	29 696
Cessions et régularisation	6 460	-	6 460
Amortissement au 31/12/2025	387 843	4 682	392 525
VCN au 01/01/2025	133 782	3 304	137 086
VCN au 31/12/2025	134 548	57 753	192 301

NOTE III- PLACEMENTS :

Les placements totalisent au 31/12/2025, un montant Net de 601 288 636 dinars contre un montant Net au 31/12/2024 de 548 234 861 dinars soit une variation de 53 053 776 dinars détaillée comme suit :

Désignation	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Terrains et Constructions	III-1	24 859 931	25 079 622	- 219 691
Autres placements financiers	III-2	434 343 059	380 775 487	53 567 572
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	III-3	142 085 646	142 379 751	- 294 105
Total		601 288 636	548 234 861	53 053 776

Note III-1 Terrains & constructions :

Les terrains et constructions totalisent au 31/12/2025 un montant net de 24 859 931 DT, contre un montant de 25 079 622 DT au 31/12/2024, soit une variation de -219 691 DT détaillée comme suit :

III-1-1 Terrains & constructions d'exploitation :

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Terrains et Constructions	6 554 663	6 554 663	-
Amortissements des constructions	1 979 675	1 826 160	153 515
VCN	4 574 989	4 728 504	- 153 515

III-1-2 Terrains & constructions hors exploitation :

DESIGNATION	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Terrains et Constructions	21 817 662	21 817 662	-
Amortissements des constructions	1 532 719	1 466 543	66 176
VCN	20 284 942	20 351 118	- 66 176

Note III-2 AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les autres placements financiers totalisent au 31/12/2025 un montant brut de 440 312 432 DT contre un montant brut de 389 441 050 DT au 31/12/2024 soit une variation positive de 50 871 382 DT.

Il est à noter que Tunis Re n'a pas de participation dans des parties liées ou des entreprises avec lien de participation.

Les autres placements financiers se détaillent comme suit :

Désignation	Note	Brut	Provisions	Net
Actions & autres titres à revenus variables	III-2-1	60 736 391	5 969 372	54 767 019
Obligations & autres titres à revenus fixes	III-2-2	224 141 523	-	224 141 523
Prêts aux personnels	III-2-3	1 390 108	-	1 390 108
Autres	III-2-4	154 044 410	-	154 044 410
Total		440 312 432	5 969 372	434 343 059

III-2-1 Actions & autres titres à revenus variables :

La rubrique « Actions et autres titres à revenus variables » se détaille au 31/12/2025 comme suit :

Désignation	Note	31/12/2025		31/12/2024	
		Coût d'acquisition	Provisions	Coût d'acquisition	Provisions
Actions cotées	A	17 465 082	2 878 714	19 458 092	4 936 764
OPCVM obligataires	A	9 136 047	13 420	5 675 097	-
OPCVM mixtes	A	7 088 630	-	6 824 913	-
FCPR	A	10 470 000	1 000 151	10 530 000	876 969
Participations étrangères	B	5 289 638	795 496	5 289 638	1 336 528
Participations tunisiennes	C	11 286 994	1 281 592	11 286 994	1 515 302
Total		60 736 391	5 969 372	59 064 734	8 665 563

A. Actions cotées et titres d'OPCVM :

Cette rubrique fait ressortir une provision d'un montant total de 3 892 285 dinars. La plus-value latente non comptabilisée est de 7 244 671 dinars.

B. Participations étrangères :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2025 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social en USD	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Africa Re	Lagos - Nigéria	300 000 000	5 410 159	1,00%	29 521 386	-	24 111 227
Arab Re	Liban	75 000 000	2 185 887	2,39%	9 443 613	-	7 257 726
Titre	Siège social	Capital social en EUR	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
Aveni Re	Côte d'Ivoire	24 391 843	3 690 948	6,25%	2 895 452	795 496	-
TOTAL			11 286 994		41 860 452	795 496	31 368 954

Cette rubrique fait ressortir une plus-value latente non comptabilisée au 31/12/2025 d'un montant de 31 368 954 dinars.

C. Participations Tunisiennes :

Cette rubrique est détaillée au 31/12/2025 comme suit :

Titre	Siège social	Capital social	Montant investi	Part	Juste valeur	Provisions	Plus value latente
AI AMANA	Montplaisir Tunis	20 145 010	1 285 710	6,38%	1 648 023	-	362 313
TAKAFUL							
Attakafoulya	15, rue de Jérusalem Tunis	10 000 000	800 000	8,00%	1 067 200	-	267 200
COTUNACE	14, rue borjine Montplaisir Tunis	26 500 000	1 476 176	6,53%	3 830 818	-	2 354 642
I-CTAMA	3, rue Fatma Ennachi Menzah V Ariana	5 000 000	1 000 000	20,00%	354 800	645 200	-
SDA	13, rue Lénine Imm Maghrebiana Tunis	219 050	7 500	3,42%	-	7 500	-
BTS	56, Avenue Mohamed V Tunis	40 000 000	100 000	0,25%	91 360	8 640	-
STAR PAPIER	3, rue Bab Laalouj Tunis	880 000	144 600	16,43%	-	144 600	-
AGRO FRESH	Masjed Issa Route de sahline Monastir	572 000	285 000	49,83%	-	285 000	-
AMS	Tunis	26 828 020	190 652	0,47%	-	190 652	-
TOTAL			5 289 638		6 992 201	1 281 592	2 984 155

Cette rubrique enregistre une moins-value provisionnée pour un montant de 1 281 592 dinars et une plus-value latente non comptabilisée de 2 984 155 dinars.

Les provisions et les plus-values latentes se détaillent comme suit :

Catégorie	Provisions	Reprises sur provisions	Dotations aux provisions	Plus value latente
Actions cotées	2 878 714	2 341 339	283 290	4 648 743
participation Tunisienne	1 281 592	233 710	-	2 984 155
Participation étrangère	795 496	541 033	-	31 368 953
OPCVM Mixtes	-	-	-	1 565 985
OPCVM Obligataires	13 420	-	13 420	187 073
FCPR	1 000 151	15 018	138 200	842 869
TOTAL	5 969 372	3 131 100	434 910	41 597 779

III-2-2 Obligations & autres titres à revenus fixes :

La rubrique « Obligations & autres titres à revenus fixes » se détaille au 31/12/2025 comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
ORDINAIRE			
Emprunts Obligataires	131 514 613	127 740 105	3 774 508
BTA	4 046 910	4 046 910	-
Comptes à Terme court et moyen Terme	78 800 000	79 600 000	- 800 000
Comptes à Terme Long Terme	-	8 100 000	- 8 100 000
Total ORDINAIRE	214 361 523	219 487 015	- 5 125 492
RE TAKAFUL			
Titre participatif	-	300 000	- 300 000
Placements conformes aux normes sharaïques	9 780 000	7 860 000	1 920 000
Total RE TAKAFUL	9 780 000	8 160 000	1 620 000
TOTAL GENERAL	224 141 523	227 647 015	- 3 505 492

Pour l'activité Retakaful, la défalcation entre adhérents et opérateur se présente comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Placements conformes aux normes sharaïques	4 780 000	5 000 000	9 780 000
Total	4 780 000	5 000 000	9 780 000

III-2-3 Prêts au personnel :

Les prêts au personnel totalisent au 31/12/2025 un montant de 1 390 108 DT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2025
Solde des Prêts aux Personnels non échus au 31-12-2023	1 344 819
Prêts accordés en 2023	431 893
Remboursement de l'année	386 604
Solde des Prêts aux Personnels non échus	1 390 108

III-2-4 Autres :

Les autres placements totalisent au 31/12/2025 un montant de 154 044 410 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Placements interbancaires en devises	139 649 208	90 041 549	49 607 659
Cautionnement	76 323	226 323	- 150 000
Placements en devises Retakaful	14 318 880	11 116 611	3 202 269
Total	154 044 410	101 384 483	52 659 927

Les placements interbancaires en devises Retakaful sont affectés pour leur totalité au fonds des Adhérents.

III-3 : Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Totalisent au 31/12/2025 un montant de	142 085 646
contre un montant au 31/12/2024 de	142 379 751
soit une variation de	-294 105

Le détail de ces créances est comme suit :

Par nature :

Désignation	31/12/2025
ORDINAIRE	
Prime non acquise	42 462 139
Sinistre à payer	88 468 424
Autres	2 032 541
Sous total ORDINAIRE	132 963 104
RE TAKAFUL	
Prime non acquise	1 459 479
Sinistre à payer	7 663 096
Autres	- 33
Sous total RE TAKAFUL	9 122 542
TOTAL	142 085 646

Par monnaie

Désignation	31/12/2025
ORDINAIRE	
TND	95 871 421
Autres monnaies	37 091 683
Sous total ORDINAIRE	132 963 104
RETAKAFUL	
TND	7 305 391
Autres monnaies	1 817 151
Sous total RETAKAFUL	9 122 542
TOTAL	142 085 646

Par zone :

Désignation	31/12/2025
ORDINAIRE	
Tunisie	95 989 182
Etranger	36 973 922
Sous total ORDINAIRE	132 963 104
RETAKAFUL	
Tunisie	7 305 391
Etranger	1 817 151
Sous total RETAKAFUL	9 122 542
TOTAL	142 085 646

Les créances pour espèce déposées auprès des entreprises cédantes Retakaful sont affectées pour leurs totalités au fonds des Adhérents.

ANNEXE 8
MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF
31/12/2025

Désignation	Valeur brute				Amortissements & provisions						V.C.N à la clôture	
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminution		A la clôture	
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov
ACTIFS INCORPORELS	8 822 858	3 829 094	2 188 659	10 463 292	2 487 896	-	573 462	-	-	-	3 061 358	-
Invest. de recherche & développement	3 857 944	2 489 931	2 064 304	4 283 571	-	-	-	-	-	-	-	-
Logiciel	4 964 913	1 339 163	124 355	6 179 721	2 487 896	-	573 462	-	-	-	3 061 358	-
ACTIFS CORPORELS	4 483 717	827 342	127 626	5 183 434	2 614 095	-	573 444	-	125 877	-	3 061 661	-
Inst. générales agenc. & aménagement	235 690	32 000	-	267 690	171 559	-	14 273	-	-	-	185 831	-
Rayonnage métallique	3 387			3 387	757	-	169	-	-	-	927	-
Matériel de transport	1 117 753	412 971	70 893	1 459 831	718 811	-	200 123	-	70 893	-	848 041	-
Matériel électrique & électronique	335 438			335 438	183 727	-	37 482	-	-	-	221 209	-
Matériel informatique	2 271 463	296 432	49 244	2 518 650	1 156 457	-	291 585	-	48 525	-	1 399 517	-
Autres	13 612			13 612	13 496	-	116	-	-	-	13 612	-
Mobilier	502 420	27 106	7 134	522 392	368 637	-	25 666	-	6 460	-	387 843	-
Climatisation	3 847	58 834	354	62 327	597	-	4 020	-	-	-	4 617	-
MATERIELS & OUTILLAGES INDUSTRIELS	108			108	54	-	11	-	-	-	65	-
PLACEMENTS	560 193 126	721 137 021	670 559 745	610 770 403	3 292 703	8 665 563	219 691	434 910	-	3 131 100	3 512 394	5 969 372
Terrains & const. d'exploit. et hors exploit.	28 372 325	-	-	28 372 325	3 292 703	-	219 691	-	-	-	3 512 394	-
Autres placements financiers	389 441 050	500 340 970	449 469 588	440 312 432	-	8 665 563	-	434 910	-	3 131 100	-	5 969 372
Actions, autres titres à revenu variable	59 064 734	20 501 720	18 830 062	60 736 391	-	8 665 563	-	434 910	-	3 131 100	-	5 969 372
Obligations & autres titres à revenu fixe	227 647 015	205 380 000	208 885 492	224 141 523	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prêts	1 344 819	431 893	386 604	1 390 108	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	101 384 483	274 027 357	221 367 430	154 044 410	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées	142 379 751	220 796 052	221 090 157	142 085 646	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	573 499 701	725 793 458	672 876 030	626 417 129	8 394 693	8 665 563	1 366 597	434 910	125 877	3 131 100	9 635 413	5 969 372

ANNEXE 10 - WINDOW RETAKAFUL

Désignation	Valeur brute				Amortissements & provisions						V.C.N à la clôture	
	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminution		A la clôture	
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov
PLACEMENTS	27 965 900	78 994 166	73 738 644	33 221 422	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains & const. d'exploit. et hors exploit.	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres placements financiers	19 276 611	63 861 618	59 039 350	24 098 880	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions, autres titres à revenu variable	-			-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sukuks, et autres titres à revenu assimilé	8 160 000	35 480 000	33 860 000	9 780 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres plac. conformes aux normes shariâiques	11 116 611	28 381 618	25 179 350	14 318 880	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées	8 689 289	15 132 547	14 699 295	9 122 542	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	27 965 900	78 994 166	73 738 644	33 221 422	-	-	-	-	-	-	-	-

ANNEXE 9
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
31/12/2025

EN DINARS

Catégorie	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours	28 372 325	24 859 931	35 452 930	10 592 999
Actions et autres titres à revenu variable autres que les OPCVM	34 041 714	29 085 913	68 087 764	39 001 851
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	9 136 047	9 122 627	9 309 700	187 073
Autres parts d'OPCVM	17 558 630	16 558 479	18 967 333	2 408 854
Obligations et autres titres à revenu fixe	224 141 523	224 141 523	224 141 523	-
Prêts hypothécaires	-	-	-	-
Autres prêts et effets assimilés	1 390 108	1 390 108	1 390 108	-
Dépôts auprès des cédantes	142 085 646	142 085 646	142 085 646	-
Autres dépôts	154 044 410	154 044 410	154 044 410	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes	-	-	-	-
TOTAL	610 770 403	601 288 636	653 479 414	52 190 777
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des	NA	NA	NA	NA
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques	NA	NA	NA	NA

ANNEXE 11 - WINDOW RETAKAFUL
ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS
31/12/2025

EN DINARS

Catégorie	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente	Origine des fonds
Placements Immobiliers et placements immobiliers en cours					Adhérents
Actions et autres titres à revenu variable autres que les FCP					Adhérents
Parts dans les FCP islamiques dét. des titres à revenu fixe					Adhérents
Autres parts des FCP islamiques					Adhérents
Sukuks, bons et autres titres à revenu assimilé	4 780 000	4 780 000	4 780 000		Adhérents
Sukuks, bons et autres titres à revenu assimilé	5 000 000	5 000 000	5 000 000		Opérateur
Autres prêts et effets assimilés					Adhérents
Dépôts auprès des cédantes	9 122 542	9 122 542	9 122 542		Adhérents
Autres dépôts	14 318 879	14 318 879	14 318 879		Adhérents
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes					Adhérents
TOTAL	33 221 421	33 221 421	33 221 421	-	
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	NA	NA	NA	NA	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	NA	NA	NA	NA	

NOTE IV- PARTS DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :

Les parts des réassureurs dans les provisions techniques totalisent au 31/12/2025 un montant de 203 019 364 DT contre un montant de 219 963 543 DT au 31/12/2024 soit une variation de -16 944 179 DT détaillée comme suit :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provision pour primes non acquises	54 872 850	52 110 612	2 762 238
Provision pour sinistres	148 146 513	167 852 931	- 19 706 418
Totaux	203 019 364	219 963 543	- 16 944 179

Les provisions pour Primes Non Acquises et pour Sinistres Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Note IV-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
ORDINAIRE		
Incendie	4 779 980	1 945 448
Accident et risques divers	273 688	627 787
Risques techniques	33 095 097	31 255 469
Transport	2 280 447	2 340 145
Aviation	14 054 508	15 854 557
Vie	-	-
Sous total ORDINAIRE	54 483 719	52 023 405
RE TAKAFUL		
Incendie	296 984	28 276
Accident et risques divers	9 333	10 306
Risques techniques	82 814	48 625
Transport	-	-
Aviation	-	-
Sous total RE TAKAFUL	389 131	87 207
TOTAL	54 872 850	52 110 612

Note IV-2 Provisions pour sinistres :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024
ORDINAIRE		
Incendie	62 122 908	83 970 653
Accident et risques divers	5 254 839	4 754 179
Risques techniques	11 027 056	14 719 674
Transport	44 834 185	43 639 404
Aviation	20 495 112	14 307 672
Sous total ORDINAIRE	143 734 100	161 391 582
RE TAKAFUL		
Incendie	2 481 549	4 244 719
Accident et risques divers	854 139	871 732
Risques techniques	1 071 593	1 034 538
Transport	5 132	310 360
Sous total RE TAKAFUL	4 412 413	6 461 349
TOTAL	148 146 513	167 852 931

NOTE V- CREANCES :

Les créances totalisent au 31/12/2025 un montant net de 106 740 562 DT contre un montant net de 141 081 586 DT au 31/12/2024 soit une variation de – 34 341 024 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Provisions	VCN	
Créances nées des opérations d'acceptation					
Créances sur les cédantes		83 128 540	12 978 125	70 150 415	71 341 999
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		3 077 115	-	3 077 115	2 998 676
Sous total 1		V-1	86 205 655	12 978 125	73 227 530
Créances nées des opérations de rétrocession					
Créances sur les rétrocessionnaires		24 544 535	687 276	23 857 259	58 038 330
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)		627 079	-	627 079	373 556
Sous total 2		V-2	25 171 614	687 276	24 484 338
Autres créances					
Personnel		98 001		98 001	76 085
Etat, organismes de sécurité sociales & collect. ivités Publiques		5 268 828		5 268 828	4 625 696
Débiteurs divers		3 661 865		3 661 865	3 627 245
Sous total 3		V-3	9 028 695	-	9 028 695
TOTAL		120 405 963	13 665 401	106 740 562	141 081 586

V-1 Créances nées des opérations d'acceptations :

Ordinaire		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		62 072 959			62 072 959
Tunisiennes	Brut	34 039 504			34 039 504
	Provisions	- 7 146			- 7 146
Etrangères	Brut	38 783 230			38 783 230
	Provisions	- 10 742 629			- 10 742 629
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		2 738 689			2 738 689
Tunisiennes		871 608			871 608
Etrangères		1 867 081			1 867 081
TOTAL		64 811 648	-	-	64 811 648

Retakaful		Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les cédantes		8 077 456			8 077 456
Tunisiennes	Brut	1 671 970			1 671 970
	Provisions	-			-
Etrangères	Brut	8 633 836			8 633 836
	Provisions	- 2 228 350			- 2 228 350
Avances sur acceptations (soldes débiteurs)		338 426			338 426
Tunisiennes		5 969			5 969
Etrangères		332 456			332 456
TOTAL		8 415 882	-	-	8 415 882

Les créances nées des opérations d'acceptation Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

V-2 Créances nées des opérations de rétrocession :

Désignation	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Créances sur les rétrocessionnaires	23 857 259			23 857 259
Tunisiennes Brut	- 1 787 330			- 1 787 330
Provisions	- 79			- 79
Etrangères Brut	26 331 865			26 331 865
Provisions	- 687 197			- 687 197
Avances sur rétrocessions (soldes débiteurs)	627 079			627 079
Tunisiennes	- 2 878 931			- 2 878 931
Etrangères	3 506 010			3 506 010
TOTAL	24 484 338	-	-	24 484 338

V-3 Autres créances :

Ordinaire	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Personnel	98 001			98 001
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	4 860 022			4 860 022
Etat retenue à la source : IS	2 441			2 441
Autres impôts et taxes	4 857 581			4 857 581
Débiteurs divers	568 400			568 400
Brut	568 400			568 400
Provisions	-			-
TOTAL	5 526 424	-	-	5 526 424

Retakaful	Moins d'un an	Entre un et cinq ans	Plus de cinq ans	Total
Etat, impôt et taxe organismes de sécurité sociale & collectivité publiques	408 806			408 806
Etat retenue à la source : IS	408 806		-	408 806
Autres impôts et taxes	-			-
Débiteur divers	3 093 465	-	-	3 093 465
Brut	3 093 465			3 093 465
Provision				-
TOTAL	3 502 271	-	-	3 502 271

Les autres Créances Retakaful se défalquent entre Adhérents et opérateur comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités publiques	396 657	12 150	408 806
Débiteurs divers	-	3 093 465	3 093 465
TOTAL	396 657	3 105 615	3 502 271

NOTE VI- AUTRES ELEMENTS D'ACTIF :

Les autres éléments d'actifs totalisent au 31/12/2025 un montant de 101 832 005 DT contre un montant de 105 865 883 DT au 31/12/2024 soit une variation de -4 033 878 DT. Les autres éléments d'actifs se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse	3 807 165	5 373 432	- 1 566 267
Charges reportées	22 394 775	23 795 062	- 1 400 287
Comptes de régularisation actif	42 188 594	42 770 373	- 581 780
Ecart de conversion	33 441 471	33 927 015	- 485 544
Totaux	101 832 005	105 865 883	- 4 033 878

Note VI-1 Avoirs en banques, TGT, chèques & caisse :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ordinaire			
Avoirs en Caisse en TND	835	1 696	- 861
Avoirs en Banques en TND	- 51 718	1 132 678	- 1 184 395
Avoirs en banques en USD	1 089 407	1 012 510	76 897
Avoirs en banques en EUR	1 106 788	1 129 680	- 22 892
Avoirs en banques en GBP	52 539	29 510	23 029
Chèques Remis à l'Encaissement	10 657	10 657	-
Sous total Ordinaire	2 208 507	3 316 731	- 1 108 223
Retakaful			
Avoirs en Banques en TND	13 673	288 203	- 274 530
Avoirs en banques en USD	758 606	1 617 297	- 858 691
Avoirs en banques en EUR	826 380	151 202	675 178
Sous total Retakaful	1 598 658	2 056 702	- 458 044
TOTAL	3 807 165	5 373 432	- 1 566 267

La différence du solde de la trésorerie figurant au bilan (3 807 165 DT) avec celui de l'Etat de Flux de trésorerie (3 796 508 DT) représente le montant des chèques remis à l'encaissement 10 657 DT. Ce montant n'est pas pris en compte dans l'Etat de Flux, puisqu'il n'est pas réellement encaissé au 31/12/2025.

Les Avoir en banques, CCP, chèques & caisse Retakaful se défalquent entre adhérents et opérateur comme suit :

RUBRIQUES	Adhérents	Opérateur	Combiné
Avoir en banques, CCP, chèques & caisse	1 584 899	13 759	1 598 658

Note VI-2 Charges reportées :

Elles représentent les frais d'acquisition reportés relatifs aux PNA.

Les charges reportées ont atteint 22 394 775 dinars au 31/12/2025 contre 23 795 062 DT à la même période en 2024 soit une variation de – 1 400 287 DT détaillé comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
ORDINAIRE			
Frais d'acquisition reportés	20 917 775	21 739 737	- 821 962
Autres charges à repartir	-	-	-
Sous total ORDINAIRE	20 917 775	21 739 737	- 821 962
Retakaful			
Frais d'acquisition reportés	1 477 000	2 055 325	- 578 325
Autres charges à repartir	-	-	-
Sous total Retakaful	1 477 000	2 055 325	- 578 325
TOTAL	22 394 775	23 795 062	- 1 400 287

Les charges reportées Retakaful sont des éléments techniques et sont affectées à 100% au fonds des Adhérents.

Note VI-3 Comptes de régularisation actif :

Le détail de ces comptes se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE

Désignation	31/12/2025
Intérêts acquis et non échus plts	9 140 209
Estimation d'éléments techniques Acc	20 582 800
Estimation d'éléments techniques Rétro	-
Autres comptes de régularisation	9 558 747
<i>Produits à recevoir</i>	0
<i>Charges constatées d'avance</i>	9 558 747
TOTAL	39 281 755

- Activité RETAKAFUL

Désignation	Adhérents	Opérateur	combiné
Loyers acquis & non échus	240 567	28 596	269 164
Estimations d'éléments techniques Accp	2 352 430	-	2 352 430
Autres comptes de régularisation	-	285 244	285 244
Produits à recevoir	-	285 244	285 244
Charges constatées d'avance	-	-	-
TOTAL	2 592 997	313 841	2 906 838

A. Estimation d'éléments techniques acceptation :

Désignation	Ordinaire	Retakaful	Total
INCENDIE	11 808 664	1 250 076	13 058 740
ACC. RISQUES DIVERS	1 628 227	128 429	1 756 657
RISQUE TECHNIQUES	3 735 989	552 817	4 288 806
TRANSPORTS	2 454 855	350 734	2 805 589
AVIATION	619 223		619 223
VIE	335 842	70 374	406 215
Total	20 582 800	2 352 430	22 935 230

VI-4 Ecart de conversion :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ordinaire	28 528 797	29 263 026	- 734 230
Retakaful	4 912 674	4 663 989	248 685
Total général	33 441 471	33 927 015	- 485 544

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
Avances acceptation	1 203 379	1 337 742	- 134 363
Avances rétrocession	251 757	61 212	190 545
Solde à reporter acceptation	24 741 139	24 576 252	164 886
Solde à reporter rétrocession	2 299 794	3 287 789	- 987 994
Dépôts espèces	32 728	31	32 697
TOTAL	28 528 797	29 263 026	- 734 230

- Activité RETAKAFUL :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
Avances acceptation	198 175	182 220	15 955
Solde à reporter acceptation	4 710 801	4 481 769	229 032
Dépôts espèces	3 699	-	3 699
TOTAL	4 912 674	4 663 989	248 685

Les écarts de conversion Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds de l'opérateur.

Le total des actifs arrêté au 31/12/2025 est de 1 022 404 274 dinars contre 1 023 350 457 dinars au 31/12/2024 soit une variation de -946 183 dinars (0,1%).

Composition des actifs en monnaie étrangère

<u>Actif:</u>	<u>devise:</u>	<u>montant:</u>	<u>contre-valeur:</u>
AC336- AUTRES PLACEMENTS			154 044 410
PLACEMENT DEVISE USD	USD	26 955 000	78 193 760
PLACEMENT DEVISE EUR	EURO	17 190 000	58 005 936
PLACEMENT DEVISE GBP	GBP	880 000	3 449 512
PLACEMENT DEVISE USD TAKAFUL	USD	4 715 000	13 677 744
PLACEMENT DEVISE EUR TAKAFUL	EURO	190 000	641 136
CAUTIONNEMENTS	TND	76 323	76 323
AC34-CREANCES POUR ESPECES DEPOSEES AUPRES DES CEDANTES			142 085 646
	TND	103 176 811	103 176 812
	USD	6 664 197	19 332 215
	XAF	1 146 419 700	5 929 283
	DZD	218 675 175	4 920 191
	AED	2 506 866	1 988 197
	MAD	4 972 855	1 587 435
	GBP	342 957	1 344 364
	OMR	169 134	1 270 320
	LYD	1 993 067	1 073 666
	EGP	8 812 205	533 183
	EUR	116 920	394 549
	KWD	19 310	182 653
	JOD	20 482	83 429
	SYP	396 047 817	76 437
	GNF	98 371 469	32 463
	MRO	4 111 296	30 054
	DJF	1 552 304	25 295
	BHD	2 976	22 997
	MGA	35 087 887	22 105
	NOK	66 000	19 088

	IRT	172 042	11 805
	BIF	9 827 354	9 572
	KRW	3 214 766	6 413
	FNG	125 369	4 135
	MRU	56 173	4 106
	SDG	637 251	3 067
	KES	119 603	2 678
	SAR	2 126	1 651
	INR	9 000	289
	TRY	3 632	244
	JPY	11 968	222
	PHP	621	30
	AUD	14	29
	VND	147 040	16
	CNY	31	13
	BRL	5	3
	YER	123	2
	NPR	42	1
	CHF	-	0
	FRF	-	0
	BDT	12	0
	ITL	- 558	- 1
	DEM	- 51	- 89
	ETB	- 87 716	- 1 626
	KRO	- 8 275	- 1 651
AC51 PART DES REASS. DANS LES PROV. TECHNIQUES		-	203 019 364
AC510 PNA		-	54 872 850
	TND	54 872 850	54 872 850

AC531PROVISIONS SINISTRES		-	148 146 513
	CAD	4 638	9 861
	EUR	1 237 639	4 176 291
	FRF	84	41
	GBP	112 734	441 905
	TND	139 461 483	139 461 483
	USD	1 398 067	4 055 653
	XAF	247 500	1 280
AC65 CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION		-	86 205 655
COMPTES COURANTS		-	83 128 540
	AED	3 407 324	2 702 348
	AOK	36 536	-
	BDT	22 838 056	538 658
	BHD	3 340	25 802
	BIF	238 821	233
	BWP	277 539	60 876
	CAD	- 20 666	- 43 938
	CFA	488 430	252 600
	CHF	85	314
	DEM	1 404	2 434
	DJF	10 228 090	166 667
	DZD	25 309 458	569 463
	EGP	75 654	4 577
	ETB	39 211 680	727 063
	EUR	1 691 633	5 708 248
	FNG	799 502	26 371
	FRF	58 973	28 801
	GBP	- 493 201	- 1 933 300
	GHC	25 654 068	693

	GHS	14 232	3 910
	GMD	303 217	11 873
	GNF	50 654 266	16 716
	GRD	331 429	3 297
	INR	425 418	13 663
	IQD	238 091	524
	IRT	2 564 364	175 956
	ITL	- 2 734 274	- 4 788
	JOD	229 928	936 530
	JPY	6 441	120
	KES	33 059 255	740 164
	KWD	129 438	1 224 264
	LBP	200 855	6
	LKR	8 437 492	78 637
	LSM	22 067	3 837
	LYD	4 448 132	2 396 209
	MAD	1 616 117	515 897
	MGA	57 719 086	36 363
	MRO	40 904 196	299 010
	MRU	3 202 378	234 094
	MUR	13 382 210	835 585
	MVR	157 249	29 383
	MWK	3 992 093	6 643
	MZM	14 939	1
	MZN	11 005 960	497 403
	NAD	1 197 992	208 354
	NGN	169 907 090	338 285
	NNI	126 052	25 100
	NOK	8	2
	NPR	22 274 109	446 841

	OMR	48 027	360 719
	PHP	339	17
	PKR	139 883 391	1 439 120
	QAR	202 521	161 826
	RWF	24 801 716	49 058
	SAR	1 442 391	1 120 247
	SCR	254 519	51 974
	SDG	143 033 025	688 418
	SDP	135 320	1
	SFR	2 163	376
	SGD	20 575	46 239
	SYP	203 365 861	39 250
	SZL	100 441	17 468
	TAS	18 271	21 371
	TND	22 788 558	22 788 558
	TRY	61 021 530	4 102 111
	TZS	945 740 603	1 106 517
	UGS	4 712 431	3 765
	USD	9 374 336	27 194 011
	VND	689 176 435	75 809
	XAF	1 140 461 089	5 898 465
	YER	2 689 629	32 585
	ZAR	1 739	302
	ZMK	67 937 451	8 832
	ZMW	74 671	9 713
AVANCES			3 077 115
	USD	1 112 021	3 225 863
	EUR	- 71 576	- 241 528

	GBP	281	1 103
	TND	91 677	91 677
AC66 CREANCES NEES DES OPERATIONS DE RETROCESSION			25 171 614
COMPTES COURANTS			24 544 535
	BEL	- 16 634	- 1 398
	DZD	17 908	403
	EUR	229 861	775 641
	FRF	- 13 451	- 6 569
	GBP	396 543	1 554 409
	LYD	17 584	9 473
	TND	22 968 202	22 968 202
	USD	- 260 480	- 755 626
AVANCES			627 079
	EUR	408 497	1 378 432
	GBP	17 251	67 623
	TND	- 2 856 624	- 2 856 624
	USD	702 419,21	2 037 648
AC71 AVOIR EN BANQUES, CHEQUES ET CAISSE			3 807 165
DEPOTS EN DINARS			- 37 210
DEPOTS EN DEVICES			3 833 719
	USD	637 048	1 848 013
	EUR	572 892	1 933 168
	GBP	13 403	52 539
CHEQUES A ENCAISSER			10 657
		10 657	10 657

		-	-
		-	-
AC731 INTERETS ACQUIS ET NON ECHUS			9 409 373
	USD	448 717	1 301 684
	GBP	68 036	229 581
	EUR	4 045	15 856
	TND	7 862 251	7 862 251
AC733 AUTRES COMPTES DE REGULARISATION			9 843 991
	USD		
	EUR		
	GBP		
	TND	9 843 991	9 843 991

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS

CAPITAUX PROPRES :

NOTE I CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT

Les capitaux propres avant résultat au 31/12/2025 totalisent un montant de 248 553 470 DT contre un montant de 236 969 040 DT au 31/12/2024, soit une augmentation de 11 584 430 DT.

Le tableau ci-après résume les mouvements des capitaux propres & réserves avant affectation du résultat :

Désignation	31/12/2023	31/12/2024	Variation	31/12/2025	Variation
I-1 Capital social :					
Capital social	100 000 000	100 000 000	-	100 000 000	-
I-2 Réserves et primes liées au capital :					
Réserve légale	17 053 641	19 740 160	2 686 519	22 736 169	5 682 527
Réserve générale	13 975 000	14 975 000	1 000 000	15 975 000	2 000 000
Fonds social	2 480 524	2 516 687	36 163	2 495 327	14 803
Prime d'émission	50 504 378	50 504 378	-	50 630 167	125 790
Réserves pour réinvestissement exonéré	8 942 641	10 942 641	2 000 000	11 442 641	2 500 000
I-3 Rachats d'actions propres	- 223 825	- 223 825	-	-	223 825
I-4 Résultat reporté :					
Résultat reporté	35 152 149	38 513 999	3 361 850	45 274 166	10 122 017
TOTAL AVANT RESULTAT	227 884 508	236 969 040	9 084 532	248 553 470	11 584 430
I-5 Résultat de l'exercice :					
Résultat de l'exercice	18 578 225	21 406 176	2 827 951	26 980 208	8 401 983
Total	246 462 733	258 375 215	11 912 482	275 533 678	19 986 413

Les réserves non distribuables correspondent aux réserves légales ainsi que les réserves pour réinvestissement exonéré.

NOTE I-1

Le capital social au 31/12/2025 est de 100 000 000 dinars divisés en 20 000 000 actions ordinaires de valeur nominale 5 dinars chacune.

NOTE I-2

Le fonds social enregistre en 2025 une augmentation de 14 803 dinars, résultat des mouvements suivants :

Désignation	Montant
Ressources	
Report de l'exercice précédent	2 516 687
Dotation de l'exercice	550 000
Intérêts sur prêts	28 153
Total ressources	3 094 840
Emplois	
Restauration	191 062
Subvention de scolarité	31 500
Subvention de garderie	41 500
Bons de fin d'année	52 000
Dons Aïd	96 500
Prime d'assurance auto	18 452
Cadeaux employé exemplaire	3 000
Cadeaux départ à la retraite	2 000
Cadeaux mariage & naissance	1 500
Aides décès	2 000
Amicale de Tunis Re	160 000
Total emplois	599 513
Solde	2 495 327

NOTE I-3

En 2025, Tunis Re a cédé, au cours du premier semestre, l'intégralité des 44 765 actions propres qu'elle détenait, au prix unitaire de 7,810 dinars, correspondant au cours du marché.

Le compte « actions propres » a été crédité pour un montant de 223 825 dinars, correspondant à la valeur nominale des actions cédées, tandis que la différence entre le prix de cession et la valeur nominale, soit 125 790 dinars, a été affectée au compte « prime d'émission ».

Il est à noter que cette opération n'a eu aucun effet sur le cours de l'action.

NOTE I-4

Le résultat reporté enregistre une augmentation de 6 760 167 dinars résultant de l'affectation du résultat 2025.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Résultat reporté activité Ordinaire	59 275 173	52 504 624	6 770 549
Résultat reporté activité Retakaful	- 14 001 006	- 13 990 624	- 10 382
Total	45 274 166	38 513 999	6 760 167

Le résultat reporté de l'activité Retakaful se décompose entre adhérents et opérateur comme suit :

Désignation	Adhérent	Opérateur	Combiné
Déficit des adhérents des exercices antérieurs reportés	- 17 738 147	-	- 17 738 147
Résultat reporté	-	3 737 141	3 737 141
Total	- 17 738 147	3 737 141	- 14 001 006

NOTE I-5

Le résultat de l'exercice clos au 31/12/2025 est bénéficiaire de 26 980 208 dinars contre 21 406 176 dinars en 2024, soit une variation de 5 574 032 DT, sa défalcation entre Ordinaire et Retakaful est la suivante :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Résultat de l'exercice activité Ordinaire	28 672 032	21 416 558	7 255 474
Résultat de l'exercice activité Retakaful	- 1 691 824	- 10 382	- 1 681 442
Résultat consolidé global	26 980 208	21 406 176	5 574 032

Le résultat de l'activité Retakaful se décompose comme suit :

Désignation	Adhérent	Opérateur	Combiné
Surplus ou déficit de l'exercice	- 971 838	-	- 971 838
Résultat de l'exercice	-	719 986	- 719 986
Total	- 971 838	- 719 986	- 1 691 825

Le capital de Tunis Re est composé de 20.000.0000 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune. Le résultat par action au 31/12/2025 est de 1,349 dinars pour chaque action constituant le capital social contre 1,070 dinars par action en 2024.

Les capitaux propres totalisent avant affectation du résultat 275 533 678 dinars contre 258 375 216 dinars au 31/12/2024 Soit une augmentation de 17 158 462 dinars (6,64%).

Le tableau de variation des capitaux propres au 31/12/2025, se présente ainsi :

TABLEAU D'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
31/12/2025

DESIGNATION	Capital Social	Réserves Légales	Réserves Générales	Réserves pour reinv. Exon.	Primes d'Emission	Fonds Social	Rachat Actions Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'Exercice	Total Capitaux Propres	EN DINARS
Solde au 31/12/2021	100 000 000	12 621 473	11 975 000	6 721 568	50 504 378	2 403 938	-223 825	23 189 665	16 723 879	223 916 077	
Affectation du résultat 31/12/2021	0	1 995 677	1 000 000	611 994	0	450 000	0	12 666 208	-16 723 879	0	
Distribution des dividendes 2021								-7 000 000		-7 000 000	
Correction rachat actions propres								15 668		15 668	
Rachat actions propres										0	
Mouvements Fonds Social						-407 937				-407 937	
Augmentation de capital										0	
Résultat au 31/12/2022									19 858 272	19 858 272	
Solde au 31/12/2022	100 000 000	14 617 151	12 975 000	7 333 562	50 504 378	2 446 001	-223 825	28 871 542	19 858 272	236 382 079	
Affectation du résultat 31/12/2022	0	2 436 491	1 000 000	1 609 079	0	550 000	0	14 262 702	-19 858 272	0	
Distribution des dividendes 2022								-8 000 000		-8 000 000	
Correction rachat actions propres								17 906		17 906	
Rachat actions propres										0	
Mouvements Fonds Social						-515 477				-515 477	
Augmentation de capital										0	
Résultat au 31/12/2023									18 578 225	18 578 225	
Solde au 31/12/2023	100 000 000	17 053 641	13 975 000	8 942 641	50 504 378	2 480 524	-223 825	35 152 149	18 578 225	246 462 733	
Affectation du résultat 31/12/2023	0	2 686 519	1 000 000	2 000 000	0	550 000	0	12 341 706	-18 578 225	0	
Distribution des dividendes 2023								-9 000 000		-9 000 000	
Correction rachat actions propres								20 144		20 144	
Rachat actions propres										0	
Mouvements Fonds Social						-513 837				-513 837	
Augmentation de capital										0	
Résultat au 31/12/2024									21 406 176	21 406 176	
Solde au 31/12/2024	100 000 000	19 740 160	14 975 000	10 942 641	50 504 378	2 516 687	-223 825	38 514 000	21 406 176	258 375 215	
Affectation du résultat 31/12/2024	0	2 996 009	1 000 000	500 000		550 000	0	16 360 167	-21 406 176	0	
Distribution des dividendes 2024								-9 600 000		-9 600 000	
Correction rachat actions propres										0	
Rachat/vente actions propres					125 790		223 825			349 615	
Mouvements Fonds Social						-571 360				-571 360	
Augmentation de capital										0	
Résultat au 31/12/2025									26 980 208	26 980 208	
Solde au 31/12/2025	100 000 000	22 736 169	15 975 000	11 442 641	50 630 167	2 495 327	0	45 274 167	26 980 208	275 533 678	

ANNEXE 8 - WINDOW RETAKAFUL
TABLEAU DE VARIATION DES ACTIFS NETS DU FONDS DES ADHERENTS
31/12/2025

	EN DINARS				
	Actifs nets N-1 avant affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit N	Actifs nets N avant affectation
Déficit ou surplus des adhérents des exercices antérieurs	- 16 819 385	- 918 762			- 17 738 147
Provisions d'équilibrage pour fonds des adhérents	-				-
Qardh Hassan non remboursé	-				-
Surplus ou déficit de l'exercice N-1	918 762	918 762			-
Surplus ou déficit de l'exercice N				- 971 838	- 971 838
TOTAL	- 17 738 147	-	-	- 971 838	- 18 709 985

ANNEXE 9 - WINDOW RETAKAFUL
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES DE L'OPERATEUR
31/12/2025

	EN DINARS				
	Capitaux propres N-1	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit N	Actifs nets N avant affectation
Capital social					-
Primes liés au capital					-
Réserves légales					-
Autres réserves					-
Résultats reportés	2 828 761	908 380			3 737 141
Résultat de l'exercice N-1	908 380	- 908 380			-
Résultat de l'exercice N				- 719 986	- 719 986
TOTAL	3 737 141	-	-	- 719 986	3 017 155

PASSIFS :

Cette rubrique totalise au 31/12/2025 un montant de 746 870 595 DT contre un montant de 764 975 240 DT au 31/12/2024 soit une variation de – 18 104 645 DT expliquée dans les notes suivantes :

NOTE II- PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES & CHARGES :

Les provisions pour autres risques et charges totalisent au 31/12/2025 un montant de 9 532 182 DT contre un montant de 7 407 508 DT au 31/12/2024 soit une variation de 2 124 674 DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Autres provisions	5 555 717	3 431 044	2 124 674
Ordinaire	2 674 090	1 136 319	1 537 771
Re Takaful	2 881 627	2 294 725	586 902
Provisions pour risques	3 976 465	3 976 465	-
Ordinaire	3 276 465	3 276 465	-
Re Takaful	700 000	700 000	-
Total	9 532 182	7 407 508	2 124 674

La provision pour pertes et charges a été constituée au titre de la différence positive des écarts de conversion actif & passif comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ecart de conversion Actif	33 441 471	33 927 015	- 485 544
Ecart de conversion Passif	27 885 754	30 495 972	- 2 610 218
Provisions pour pertes et charges	5 555 717	3 431 044	2 124 674

Les provisions pour risques sont constituées d'autres provisions pour risques

Les provisions pour risques et charges se décomposent entre opérateur et adhérents Retakaful comme suit :

Désignation	Adhérents	Opérateur	Combiné
Autres provisions	-	2 881 627	2 881 627
Provisions pour risques	700 000	-	700 000
Total	700 000	2 881 627	3 581 627

NOTE III- PROVISIONS TECHNIQUES ACCEPTATIONS :

Les provisions techniques acceptations totalisent au 31/12/2025 un montant de 494 167 191 DT contre un montant de 505 161 120 DT au 31/12/2024 soit une variation de -10 993 929 DT.

Le détail de ces provisions se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions pour primes non acquises	113 062 926	117 689 398	- 4 626 472
Provisions pour sinistres	381 104 265	387 471 722	- 6 367 457
Total	494 167 191	505 161 120	- 10 993 929

Note III-1 Provisions pour Primes Non Acquises :

Les provisions pour primes non acquises se présentent comme suit :

Désignation	2025	2024
Activité Ordinaire		
Incendie	23 728 626	24 754 256
Accident et risques divers	4 041 013	5 319 413
Risques techniques	42 308 637	41 260 313
Transport	6 711 593	6 979 239
Aviation	14 680 351	16 362 422
Vie	15 569 880	15 052 875
Sous total Ordinaire	107 040 100	109 728 518
Activité Retakaful		
Incendie	3 235 546	3 848 711
Accident et risques divers	601 878	933 141
Risques techniques	1 436 459	2 056 127
Transport	427 443	660 080
Aviation	-	-
Vie	321 499	462 821
Sous total Retakaful	6 022 826	7 960 881
Total	113 062 926	117 689 398

Les provisions pour primes non acquises Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Note III-2 Provisions pour Sinistres :

Le détail des provisions pour sinistres par branche au 31/12/2025 se présente ainsi :

Désignation	2025	2024
Activité Ordinaire		
Incendie	149 482 185	166 849 804
Accident et risques divers	53 682 942	49 685 181
Risques techniques	35 343 364	37 597 389
Transport	76 102 453	73 783 840
Aviation	24 170 730	20 916 242
Vie	4 959 403	4 892 682
Sous total Ordinaire	343 741 078	353 725 138
Activité Retakaful		
Incendie	13 223 802	13 951 861
Accident et risques divers	14 519 423	13 180 150
Risques techniques	5 660 136	3 883 136
Transport	3 193 486	1 759 487
Aviation	-	-
Vie	766 341	971 950
Sous total Retakaful	37 363 187	33 746 584
Total	381 104 265	387 471 722

Les Provisions pour Sinistres Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

Compte tenu du comportement de la sinistralité de la période, Tunis Ré a procédé à un renforcement des provisions techniques complémentaires en prenant en compte un historique de 5 ans pour toutes les branches sauf la branche automobile avec un historique de 9 ans et en effectuant une projection sur une période de 3 ans.

NOTE IV- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES RETRO-CESSIONNAIRES :

Cette rubrique totalise au 31/12/2025 un montant de 91 640 669 DT contre 114 894 725 DT en 2024 et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Activité Ordinaire	
Solde débiteur :	- 1 286 102 410
- Depot primes liberes	- 302 445 927
- Depot sinistres liberes	- 983 656 483
Solde créditeur :	1 373 252 459
- Solde d'ouverture	13 214 142
- Depot primes constituées	317 015 182
- Depot sinistres constituées	1 043 023 135
Solde Ordinaire	87 150 049
Activité Retakaful	
Solde débiteur :	- 40 742 110
- Depot primes liberes	- 6 708 848
- Depot sinistres liberes	- 34 033 263
Solde créditeur :	45 232 731
- Solde d'ouverture	-
- Depot primes constituées	7 084 709
- Depot sinistres constituées	38 148 022
Solde Retakaful	4 490 621
Solde consolidé	91 640 669

Les Dettes pour dépôts en espèce reçus des rétrocessionnaires Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

NOTE V- AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31/12/2025 un montant de 103 024 439 DT contre un montant de 85 041 876 DT au 31/12/2024 soit une variation de 17 982 564 DT.

Les autres dettes sont détaillées comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dettes nées des opérations d'acceptation			
Dettes sur les cédantes	21 601 916	24 955 742	- 3 353 825
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	357 918	276 780	81 138
Sous total (Note V-1)	21 959 834	25 232 521	- 3 272 687
Dettes nées des opérations de rétrocession			
Dettes sur les rétrocessionnaires	54 709 797	38 052 574	16 657 223
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	- 3 367 375	- 5 501 874	2 134 499
Sous total (Note V-2)	51 342 422	32 550 700	18 791 722
Dettes diverses			
Personnel	1 471 701	1 353 491	118 210
Etat, organismes de sécurité sociales & collectivités Publiques	16 496 882	9 627 780	6 869 102
Créditeurs divers	11 753 600	16 272 539	- 4 518 939
FGIC créditeurs	-	4 844	- 4 844
Sous total (Note V-3)	29 722 184	27 258 655	2 463 529
Total	103 024 439	85 041 876	17 982 564

V-1 Dettes nées des opérations d'acceptation :

Désignation	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Activité Ordinaire				
Dettes sur les cédantes	19 895 353			19 895 353
Tunisiennes	1 167 095			1 167 095
Etrangères	18 728 258			18 728 258
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	1 870 196			1 870 196
Tunisiennes	2 067 084			2 067 084
Etrangères	- 196 887			- 196 887
Sous total Ordinaire	21 765 550	-	-	21 765 550
Activité Retakaful				
Dettes sur les cédantes	1 706 563			1 706 563
Tunisiennes	312 832			312 832
Etrangères	1 393 731			1 393 731
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	- 1 512 279			- 1 512 279
Tunisiennes	- 219 392			- 219 392
Etrangères	- 1 292 887			- 1 292 887
Sous total Retakaful	194 284	-	-	194 284
Activité consolidée				
Dettes sur les cédantes	21 601 916			21 601 916
Tunisiennes	1 479 927	-		1 479 927
Etrangères	20 121 989			20 121 989
Avances sur acceptations (soldes créditeurs)	357 918			357 918
Tunisiennes	1 847 692			1 847 692
Etrangères	- 1 489 775			- 1 489 775
Total consolidé	21 959 834	-	-	21 959 834

Les Dettes nées des opérations d'acceptations Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

V-2 Dettes nées des opérations de rétrocession :

Désignation	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Activité consolidée				
Dettes sur les rétrocessionnaires	54 709 797			54 709 797
Tunisiennes	7 674 547	-		7 674 547
Etrangères	47 035 250			47 035 250
Avances sur rétrocessions (soldes créditeurs)	- 3 367 375			- 3 367 375
Tunisiennes	- 3 816 036			- 3 816 036
Etrangères	448 660			448 660
Total consolidé	51 342 422	-	-	51 342 422

Les Dettes nées des opérations de rétrocession Retakaful sont des éléments techniques et sont affectés à 100% au fonds des Adhérents.

V-3 Autres dettes :

Désignation	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Activité Ordinaire				
Personnel	1 471 701	-	-	1 471 701
Avance sur salaire	-	-	-	-
Retenue amicale	863			863
Retenue assurance groupe	31 568			31 568
Dettes provisionnées pour congé à payer	1 439 271	-	-	1 439 271
Etat, organismes de sécurité sociale &, collectivités publiques	16 278 989	-	-	16 278 989
Etat retenue à la source : Impôts sur les sociétés	11 598 890	-	-	11 598 890
Contribution sociale solidaire	3 648 580	-	-	3 648 580
Impôt sur le revenu	699 460	-	-	699 460
Etat retenue à la source sur tiers	2 128	-	-	2 128
TVA Collectée	286 169	-	-	286 169
Report TFP	43 761	-	-	43 761
Créditeurs divers	11 753 600	-	-	11 753 600
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	- 127 024	-	-	- 127 024
Dividendes	149	-	-	149
Dividendes C.I	3	-	-	3
Tantièmes	73 544	-	-	73 544
Retenue dépassement portable	1 546	-	-	1 546
Autres comptes créditeurs	4 066	-	-	4 066
Autres comptes créditeurs - Charges d'exploitation	11 801 316	-	-	11 801 316
FGIC Séminaire	-	-	-	-
Sous total Ordinaire	29 504 290	-	-	29 504 290
Activité Retakaful				
Etat, organismes de sécurité sociale &, collectivités publiques	217 894	-	-	214 560
Etat retenue à la source : Impôts sur les sociétés	89 578	-	-	89 578
Etat retenue à la source : Intérêts sur Rétro	124 982	-	-	124 982
Etat retenue à la source sur tiers	3 333			3 333
Créditeurs divers	- 0	-	-	- 0
Sous total Retakaful	217 894	-	-	217 894
Total consolidé	29 722 184	-	-	29 722 184

Les Autres dettes Retakaful se décomposent comme suit :

Désignation	Adhérents	Opérateur	Combiné
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	- 82 633	300 527	217 894
Créditeurs divers	- 0	0	- 0
Total	- 82 633	300 527	217 894

NOTE VI- AUTRES PASSIFS :

Les autres passifs totalisent au 31/12/2025 un montant de 48 506 114 DT contre un montant de 52 470 011 DT au 31/12/2024 soit une variation de -3 963 897 DT détaillés comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Comptes de régularisation passif	20 620 360	21 974 039	- 1 353 679
Ecart de conversion	27 885 754	30 495 972	- 2 610 218
Totaux	48 506 114	52 470 011	- 3 963 897

Note VI-1 Comptes de régularisation passif :

Les comptes de régularisations présentent au 31/12/2025 un montant total de 20 620 360 DT détaillé comme suit

Désignation	Montant
Avctivité Ordinaire	
Report de commissions reçues des réassureurs	11 006 079
Estimation d'éléments techniques	736 066
Autres comptes de régularisation passif	958 487
Solde Ordinaire	12 700 632
RE TAKAFUL	
Report de commissions reçues des réassureurs	16 474
Estimation d'éléments techniques	24 628
Autres comptes de régularisation passif	7 878 627
Sous total RE TAKAFUL	7 919 728
Solde consolidé	20 620 360

Les Comptes de régularisation passif Retakaful se décomposent entre adhérents et opérateur comme suit :

Désignation	Adhérents	Opérateur	Combiné
Report de commissions reçues des réassureurs	16 474	-	16 474
Estimation d'éléments techniques	24 628	-	24 628
Autres comptes de régularisation Passif	7 873 071	5 556	7 878 627
Total	7 914 172	5 556	7 919 728

Note VI-2 Ecart de conversion

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ordinaire	25 854 706	28 126 707	- 2 272 001
Retakaful	2 031 047	2 369 264	- 338 217
Total général	27 885 753	30 495 971	- 2 610 218

Le détail de ces écarts se présente comme suit :

- Activité ORDINAIRE :

Ordinaire	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
Avances acceptation	1 711 917	2 207 864	- 495 948
Avances rétrocession	294 763	467 150	- 172 386
Soldes à reporter acceptation	21 827 159	22 230 745	- 403 587
Soldes à reporter rétrocession	1 939 311	2 972 096	- 1 032 786
Dépôts espèces	81 557	248 852	- 167 295
TOTAL	25 854 706	28 126 707	- 2 272 001

- Activité RETAKAFUL :

Retakaful	31/12/2025	31/12/2024	Ecart
Avances acceptation	123 079	173 955	- 50 876
Soldes à reporter acceptation	1 907 969	2 195 310	- 287 341
Dépôts espèces	-	-	-
TOTAL	2 031 047	2 369 264	- 338 217

L'Ecart de conversion Retakaful est un élément technique et il est affecté à 100% au fonds de l'opérateur.

Le total des capitaux propres & des passifs s'élève au bilan du 31/12/2025 à 1 022 404 274 dinars contre 1 023 350 456 dinars au 31/12/2024 soit une variation de -946 183 DT (-0,1%).

Composition des passifs en monnaie étrangères

<u>Passif:</u>	<u>devise:</u>	<u>montant:</u>	<u>contre-valeur:</u>
PA3 PROVISIONS TECHNIQUES ACC			494 167 191
PA310 PNA			113 062 926
	TND	92 429 493	92 429 493
	USD	2 892 380	8 390 505
	TRY	51 226 376	3 443 642
	AED	2 530 742	2 007 132
	EUR	461 533	1 557 398
	XAF	142 961 298	739 396
	DZD	31 918 200	718 160
	LYD	873 002	470 286
	OMR	50 709	380 862
	MAD	1 041 099	332 340
	GBP	69 086	270 811
	PKR	23 709 471	243 923
	NAD	1 346 758	234 227
	EGP	3 268 472	197 759
	KWD	20 312	192 118

	NGN	88 682 466	176 567
	TZS	143 122 787	167 454
	NPR	7 263 851	145 720
	MUR	2 307 063	144 053
	MZN	2 894 522	130 815
	KES	5 301 108	118 686
	JOD	26 124	106 406
	SYP	299 648 824	57 832
	MRU	676 482	49 451
	MWK	29 272 807	48 710
	SAR	48 296	37 510
	MGA	56 735 046	35 743
	SCR	170 728	34 864
	MRO	4 537 928	33 172
	DJF	1 571 212	25 603
	BHD	2 978	23 006
	QAR	21 612	17 270
	MVR	85 410	15 959
	BWP	68 566	15 039
	KRW	7 350 020	14 663
	IRT	197 896	13 579
	GNF	28 695 070	9 469
	ZMW	68 812	8 951
	LKR	881 042	8 211
	GMD	164 154	6 428
	SDG	434 523	2 091
	SZL	10 973	1 908
	YER	144 237	1 747
	CHF	327	1 202
	ETB	51 310	951

	LSM	4 543	790
	UGS	632 697	506
	JPY	15 227	283
	ZAR	654	114
	PHP	621	30
	AUD	15	29
	DEM	10	16
	VND	147 040	16
	ITL	7 632	13
	CNY	32	13
	BRL	5	3
	NOK	2	0
	FRF	1	0
	BDT	12	0
	LBP	10	-
PA331 SAP		-	381 104 265
	AED	26 748 128	21 213 941
	BEL	- 9 496	- 798
	BHD	4 354	33 638
	BWP	889	195
	CAD	5 503	11 700
	CHF	779	2 864
	DEM	99	171
	DZD	242 647 520	5 459 569
	EGP	35 883 356	2 171 122
	ETB	866 909	16 074
	EUR	3 534 080	11 925 400
	FNG	125 369	4 135
	FRF	1 816	887
	GBP	1 508 124	5 911 694

	GNF	69 676 399	22 993
	INR	10 052	323
	IQD	222 616 149	489 533
	ITL	2 641 157	4 625
	JOD	879 731	3 583 277
	KES	31 529 060	705 904
	KWD	370 973	3 508 777
	LBP	209 200	7
	LKR	4 303 942	40 113
	LYD	2 667 585	1 437 028
	MAD	5 410 510	1 727 143
	MGA	35 311 720	22 246
	MRO	2 509 467	18 344
	MRU	7 859 103	574 500
	MUR	2 402 253	149 997
	NPR	6 927 031	138 963
	OMR	239 257	1 796 991
	PKR	57 706 822	593 688
	QAR	956 782	764 526
	SAR	4 109 069	3 191 350
	SCR	413	84
	SDG	9 227 418	44 412
	SYP	103 601 854	19 995
	TND	219 784 499	219 784 499
	TRY	51 641 971	3 471 580
	USD	24 562 849	71 254 369
	XAF	4 061 001 132	21 003 498
	XPF	110	3
	YER	395 372	4 790
	ZMW	875	114

PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des rétrocessionnaires	TND	91 640 669	91 640 669
PA621 DETTES NEES DES OPERATIONS D'ACCEPTATION		-	21 959 834
COMPTES COURANTS ACC		-	21 601 919
	AED	3 297 938	2 615 595
	BHD	2 203	17 018
	BIF	- 7 376 865	- 7 185
	BWP	16	3
	CAD	23 012	48 925
	CFA	- 203 378	- 105 181
	DAL	128 908	290 044
	DEM	1 496	2 593
	DKK	- 0	- 0
	DZD	59 842 095	1 346 447
	EGP	7 042 574	426 111
	ESP	736 273	15 002
	ETB	505 952	9 381
	EUR	92 281	311 391
	FRF	342 628	167 331
	GBP	660 217	2 587 984
	GNS	4 780 874	4 733
	INR	8 926 706	286 699
	IRR	22 914 358	1 581
	JOD	145 119	591 090
	JPY	702 635	13 054
	KES	2 740 262	61 352
	KRO	- 8 486	- 1 693
	KRW	98 999 662	197 504

	KWD	32 155	304 128
	LKR	175 069	1 632
	LYD	3 874 943	2 087 432
	MGA	- 284 620 637	- 179 311
	MGR	8 014 611	505 129
	MRO	- 16 487 031	- 120 520
	MRU	4 603 309	336 502
	MWK	35 612 614	59 259
	MZN	69 391	3 136
	NAD	884	154
	NGN	- 711 065	- 1 416
	NOK	- 0	- 0
	NPR	33 410 294	670 244
	OMR	2 820	21 180
	PKR	9 680 036	99 588
	QAR	218 245	174 391
	SAR	393 259	305 428
	SDD	- 282 671	- 14
	SDG	18 416 826	88 640
	SYP	100 151 647	19 329
	SZL	- 11 979	- 2 083
	TAS	- 48 320	- 56 517
	TND	- 1 479 931	1 479 931
	TRL	- 44 680	-
	TRY	8 944 939	601 315
	TZS	469 477 266	549 288
	USD	1 754 560	5 089 803
	XAF	128 311 055	663 625
	YER	534 456	6 475
	ZMW	118 339	15 393

	ZWD	15 950 435	-
AVANCES SUR ACC		-	357 914
	USD	516 409	1 498 051
	EUR	- 882 053	- 2 976 400
	GBP	13 223	51 834
	FRF	- 64 611	- 31 554
	TND	1 815 984	1 815 984
PA622 DETTES NÉES DES OPERATIONS DE RETROCESSION		-	51 342 422
COMPTES COURANTS RETRO		-	54 709 797
	BEL	1 798	151
	CAD	- 15 843	- 33 684
	DZD	3 839 904	86 398
	EUR	679 723	2 293 659
	FRF	35 042	17 114
	GBP	- 357 069	- 1 399 674
	LYD	3 693	1 989
	TND	33 572 848	33 572 848
	USD	6 953 358	20 170 997
		-	
AVANCES SUR RETRO		-	3 367 375
	EUR	- 1 031 284	- 3 479 965
	GBP	565 283	2 215 852
	TND	- 5 558 287	- 5 558 287
	USD	1 191 018	3 455 024

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE.

NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Les primes acquises nettes ont augmenté de 2 669 729 DT soit 1,5% passants de 178 763 178 DT à 181 432 907 DT.

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 243 176 372 DT contre 241 268 891 DT au 31/12/2024, soit une variation de 1%. La répartition par marché se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	Struct	31/12/2024	Struct	Evolution
Tunisie	101 381 298	42%	96 653 983	40%	5%
Maghreb	10 828 128	4%	10 218 999	4%	6%
Pays arabes	43 397 986	18%	44 710 595	19%	-3%
Afrique	32 447 006	13%	28 887 220	12%	12%
Europe	1 151 148	0%	1 190 195	0%	-3%
Asie & reste du monde	53 970 805	22%	59 607 899	25%	-9%
TOTAL	243 176 372	100%	241 268 891	100%	1%

Les primes rétrocédées sont de 69 132 176 dinars contre un montant de 59 899 472 dinars au 31/12/2024, soit une augmentation de 15%. La répartition par branches se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	Struct	31/12/2024	Struct	Evolution
INCENDIE	27 649 007	40%	20 923 124	35%	32%
ARD	1 086 424	2%	2 141 395	4%	-49%
RISQUES TECHNIQUES	12 843 147	19%	13 265 573	22%	-3%
TRANSPORTS	7 533 207	11%	7 624 603	13%	-1%
AVIATION	19 906 011	29%	15 833 708	26%	0%
VIE	114 380	0%	111 070	0%	3%
Total	69 132 176	100%	59 899 472	100%	15%

Le montant des primes nettes est de 174 044 196 dinars contre 181 369 419 dinars en 2024 soit une variation de -4%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 7 388 710 dinars contre 606 241 DT en 2024. Cette variation s'explique par ce qui suit :

-2

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions pour primes non acquises acceptation			
Ordinaire	2 688 417	- 2 877 918	5 566 336
Retakaful	1 938 055	- 1 159 607	3 097 662
Total	4 626 472	- 4 037 525	8 663 997
Parts des réassureurs dans les provision pour primes non acquises			
Ordinaire	- 2 460 314	- 1 422 774	- 1 037 540
Retakaful	- 301 924	- 8 510	- 293 414
Total	- 2 762 238	- 1 431 284	- 1 330 954
Provisions pour primes non acquises nettes			
Ordinaire	5 148 732	- 1 455 144	6 603 876
Retakaful	2 239 979	- 1 151 097	3 391 076
Total	7 388 710	- 2 606 241	9 994 951

NOTE II – PRODUITS DE PLACEMENT ALLOUES TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT :

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 10 695 272 DT au 31/12/2025 contre un montant de 8 836 623 DT au 31/12/2024 soit une variation de 1 858 649 DT.

Ce montant se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ordinaire	9 553 029	7 955 167	1 597 862
Intérêts sur dépôts chez les cédantes	3 335 362	2 998 022	337 340
Revenus des comptes en devises	4 183 218	4 625 012	- 441 794
Rémunération des flux techniques	2 034 449	332 133	1 702 316
Retakaful	1 142 243	881 456	260 787
Intérêts sur dépôts chez les cédantes	325 013	106 852	218 161
Revenus des comptes en devises	476 981	467 744	9 237
Rémunération des flux techniques	340 248	306 860	33 389
TOTAL	10 695 272	8 836 623	1 858 649

NOTE III – AUTRES PRODUITS TECHNIQUES :

Les autres produits techniques sont composés des produits de changes qui représentent un produit affecté à l'activité technique.

Ces produits totalisent 12 018 583 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Produits de changes Ordinaire	10 859 387	11 014 955	- 155 567
Produits de changes Retakaful	1 159 196	1 503 136	- 343 940
Total	12 018 583	12 518 090	- 499 507

NOTE IV – CHARGES DE SINISTRES :

Les charges de sinistres ont diminué de -24 401 994 DT passant de 104 744 086 DT à 80 342 093 DT.

Note IV-1 Sinistres payés :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation
	Acceptation	Rétrocession	Net		
INCENDIE	51 553 068	20 483 819	31 069 249	39 602 232	- 8 532 983
ARD	13 744 360	238 996	13 505 364	13 624 668	- 119 304
RISQUES TECHNIQUES	11 925 451	4 336 708	7 588 743	7 076 724	512 019
TRANSPORTS	12 875 488	4 334 723	8 540 765	11 828 352	- 3 287 587
AVIATION	676 542	- 1 986 643	2 663 186	3 457 640	- 794 454
VIE	3 635 825	-	3 635 825	4 639 604	- 1 003 779
TOTAL	94 410 734	27 407 602	67 003 132	80 229 220	-13 226 088

Note IV-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation
	Acceptation	Rétrocession	Net		
INCENDIE	- 18 095 678	-23 610 915	5 515 236	12 430 848	- 6 915 611
ARD	5 337 034	483 066	4 853 968	7 053 548	- 2 199 580
RISQUES TECHNIQUES	- 477 025	- 3 655 563	3 178 538	3 522 992	- 344 453
TRANSPORTS	3 752 612	889 553	2 863 058	5 454 998	- 2 591 940
AVIATION	3 254 488	6 187 441	- 2 932 952	2 883 762	- 49 190
VIE	- 138 888	-	- 138 888	1 063 757	924 868
Total	- 6 367 457	-19 706 418	13 338 960	24 514 866	-11 175 906

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2025 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2020 et antérieur	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	19 254 827	1 392 888	8 174 524	24 432 801	32 402 903	8 752 791
Provisions pour sinistres	- 24 740 417	- 5 254 232	- 9 686 721	- 21 177 221	- 4 238 223	58 729 357
Total des Charges des Sinistres	- 5 485 590	- 3 861 344	- 1 512 197	3 255 580	28 164 680	67 482 148
Primes acquises	7 248 041	3 680 365	7 517 106	12 659 895	86 134 703	130 562 734
% Sinistres/Primes Acquises	-76%	-105%	-20%	26%	33%	52%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2024 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2019 et antérieur	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	21 245 771	5 500 063	9 217 121	11 581 413	39 228 156	20 796 585
Provisions pour sinistres	- 14 621 032	- 2 319 197	-10 714 697	- 11 138 103	12 934 332	72 970 291
Total des Charges des Sinistres	6 624 739	3 180 866	- 1 497 576	443 310	52 162 488	93 766 876
Primes acquises	5 456 884	932 758	5 580 678	6 391 553	89 171 447	129 698 046
% Sinistres/Primes Acquises	121%	341%	-27%	7%	58%	72%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2023 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2018 et antérieur	2019	2020	2021	2022	2023
Règlements cumulés	11 608 719	9 702 279	17 162 523	11 909 944	46 922 055	26 370 303
Provisions pour sinistres	- 15 956 375	-13 499 068	-28 657 983	1 117 308	2 189 014	69 543 176
Total des Charges des Sinistres	- 4 347 656	- 3 796 789	-11 495 460	13 027 252	49 111 069	95 913 479
Primes acquises	6 924 716	1 309 702	4 242 176	6 592 540	77 165 001	118 046 648
% Sinistres/Primes Acquises	-63%	-290%	-271%	198%	64%	81%

NOTE V – FRAIS D'EXPLOITATION :

Note V-1 Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition composés des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2025, 58 263 463 DT contre 58 091 751 DT en 2024 d'où une variation de 171 712 DT soit 0,3%.

Note V-2 Frais d'administration :

Le total des charges par nature soit 21 527 656 dinars se répartit comme suit :

Ordinaire	
Total des frais de fonctionnement	22 421 563
Charges non incorporables	3 000 157
Reste a affecter	19 421 406
Frais de gestion du fonds FPC	313 632
Frais de gestion retakaful opérateur	2 247 807
Frais de gestion des placements	1 078 066
Frais d'administration Ordinaire	15 781 901

Retakaful	
Commission WAKALA	5 744 489
Frais bancaires adhérents	1 265
Frais d'administration Retakaful	5 745 755

Total des frais d'administration	21 527 656

Les charges non incorporables et les frais de gestion des fonds FPC et Retakaful sont des charges non techniques et figurent parmi les autres charges non techniques (poste CHNT3)

Les frais d'administration au 31/12/2025 sont défalqués par nature comme suit :

Nature du compte comptable	Frais d'administration des contrats	Frais de gestions des placements	TOTAL	Clés d'affectation
Services extérieurs	1 679 080	117 661	1 796 741	Combinaison de clé
Autres services extérieurs	2 819 763	172 612	2 992 375	Combinaison de clé
Charges divers ordinaires	-	-	-	Combinaison de clé
Charges de personnel	9 890 144	695 151	10 585 296	Combinaison de clé
Impôts, taxes & versements assimilés	390 782	26 971	417 753	Combinaison de clé
Dotation aux amortissements d'exploitation	1 002 131	65 670	1 067 802	Combinaison de clé
Intérêts sur dépôts rétro	-	2 557 947	2 557 947	Affectation directe
Pertes de changes	-	18 551 828	18 551 828	Affectation directe
Sous total Ordinaire	15 781 901	22 187 841	37 969 742	
Wakala	5 744 489	-	5 744 489	Affectation directe
Autres services extérieurs	1 265	-	1 265	Combinaison de clé
Moudharaba	-	285 244	285 244	Affectation directe
Intérêts sur dépôts rétro	-	116 388	116 388	Affectation directe
Pertes de changes	-	2 516 859	2 516 859	Affectation directe
Sous total Retakaful	5 745 755	2 918 491	8 664 246	
TOTAL	21 527 656	25 106 332	46 633 988	

Les combinaisons de clés sont explicitées au niveau de la note 3-3-7 de la partie présentation.

Note V-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2025 un montant de 430 224 DT contre un montant de 5 104 073 DT en 2024 soit une variation de 326 151 DT.

5

NOTE VI – AUTRES CHARGES TECHNIQUES :

Les autres charges techniques sont composées des pertes de changes qui représentent une charge affectée à l'activité technique majorées des charges de placements.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Ordinaire	22 187 841	11 831 521	10 356 320
Intérêts sur dépôts rétro	2 557 947	1 644 633	913 314
Autres charges de placement	1 078 066	799 343	278 722
Pertes de changes	18 551 828	9 387 545	9 164 283
Retakaful	2 918 491	1 927 757	990 735
Intérêts sur dépôts rétro	116 388	100 953	15 435
Moudharaba	285 244	219 896	65 348
Pertes de changes	2 516 859	1 606 907	909 952
Total general	25 106 332	13 759 278	11 347 055

Le résultat technique s'élève à **30 081 932 DT** au 31/12/2025 contre un montant de 14 023 745 DT au 31/12/2024 dégageant une variation de 16 058 187 DT (115%) et représentant 30% du capital social de Tunis Re.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 89 de la NCT 26, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

Il convient de souligner en outre que la branche vie n'est pas considérée comme une activité significative dans l'activité de Tunis Re et sa part ne dépasse pas 4% du chiffre d'affaires en 2025. Néanmoins, la diminution de 69% provient essentiellement de l'effet change.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE
31/12/2025

RUBRIQUES	NON MARINES			RISQUE TECH.	TOTAL NON MARINES	MARINES		TOTAL MARINES	TOTAL NON VIE	VIE	TOTAL GENERAL
	INCENDIE	ARD				TRANSPORT	AVIATION				
PRIMES ACQUISES	115 537 793	34 211 471	35 168 042	184 917 305	31 493 002	22 454 679	53 947 681	238 864 986	8 937 859	247 802 844	
	113 898 998	32 601 808	35 596 697	182 097 503	30 992 719	20 772 608	51 765 328	233 862 831	9 313 541	243 176 372	
	1 638 794	1 609 663	428 655	2 819 802	500 282	1 682 071	2 182 353	5 002 155	375 683	4 626 472	
CHARGES DE PRESTATIONS	33 457 390	19 081 394	11 448 426	63 987 209	16 628 100	3 931 031	20 559 131	84 546 340	3 496 937	88 043 277	
	51 553 068	13 744 360	11 925 451	77 222 878	12 875 488	676 542	13 552 031	90 774 909	3 635 825	94 410 734	
	- 18 095 678	5 337 034	477 025	13 235 669	3 752 612	3 254 488	7 007 100	6 228 569	138 888	6 367 457	
SOLDE DE SOUSCRIPTION	82 080 403	15 130 077	23 719 616	120 930 095	14 864 902	18 523 648	33 388 550	154 318 645	5 440 922	159 759 567	
	29 207 744	6 373 393	10 402 020	45 983 157	7 942 807	140 703	8 083 510	54 066 666	4 196 797	58 263 463	
	10 328 316	2 841 862	3 713 933	16 884 111	3 296 626	965 564	4 262 190	21 146 301	381 355	21 527 656	
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	39 536 060	9 215 255	14 115 953	62 867 268	11 239 433	1 106 267	12 345 700	75 212 968	4 578 151	79 791 119	
	- 70 382	1 684 193	21 158	1 733 417	24 621	937 029	912 408	2 645 825	253 348	2 392 477	
SOLDE FINANCIER	42 473 961	4 230 629	9 624 821	56 329 411	3 650 089	16 480 353	20 130 442	76 459 853	1 116 118	77 575 971	
	24 545 767	1 441 497	10 969 330	36 956 593	7 592 905	21 706 059	29 298 964	66 255 558	114 380	66 369 938	
	20 483 819	238 996	4 336 708	25 059 523	4 334 723	1 986 643	2 348 080	27 407 602	-	27 407 602	
Part des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	- 23 610 915	483 066	3 655 563	26 783 412	889 553	6 187 441	7 076 994	19 706 418	-	19 706 418	
				-							
Part des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats											
	2 369 775	464 878	2 303 599	5 138 252	209 409	82 563	291 973	5 430 224	-	5 430 224	
	2 907 187	890 044	1 082 850	4 880 080	780 496	-	780 496	5 660 576	83 913	5 744 489	
SOLDE DE RETROCESSION	22 395 901	- 635 488	6 901 737	28 662 150	1 378 724	17 422 699	18 801 422	47 463 572	30 467	47 494 039	
RESULTAT TECHNIQUE	20 078 060	4 866 117	2 723 084	27 667 261	2 271 365	942 346	1 329 020	28 996 280	1 085 651	30 081 932	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROVISIONS ACCEPTATIONS												
Provisions pour primes non acquises clôture	26 964 173	4 642 891	43 745 096	75 352 160	7 139 036	14 680 351	21 819 387	97 171 547	15 891 380	113 062 926		
Provisions pour primes non acquises ouverture	28 602 967	6 252 554	43 316 441	78 171 961	7 639 318	16 362 422	24 001 740	102 173 702	15 515 697	117 689 398		
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	162 705 987	68 202 365	41 003 500	271 911 852	79 295 939	24 170 730	103 466 669	375 378 521	5 725 743	381 104 265		
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	180 801 666	62 865 331	41 480 525	285 147 521	75 543 327	20 916 242	96 459 569	381 607 090	5 864 632	387 471 722		
PROVISIONS RETROCESSIONS												
Provisions pour primes non acquises clôture	5 076 964	283 021	33 177 911	38 537 896	2 280 447	14 054 508	16 334 955	54 872 850	-	54 872 850		
Provisions pour primes non acquises ouverture	1 973 724	638 093	31 304 094	33 915 911	2 340 145	15 854 557	18 194 701	52 110 612	-	52 110 612		
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	64 604 458	6 108 977	12 098 649	82 812 084	44 839 317	20 495 112	65 334 429	148 146 513	-	148 146 513		
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	88 215 372	5 625 911	15 754 212	109 595 496	43 949 764	14 307 672	58 257 435	167 852 931	-	167 852 931		

ANALYSE DE L'ETAT DE RESULTAT

RESULTAT TECHNIQUE

Le résultat technique de la période arrêté au 31/12/2025 s'établit comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Résultat technique Non Vie	28 996 280	10 464 145	18 532 136
Résultat technique Vie	1 085 651	3 559 600	- 2 473 949
Résultat technique Global	30 081 932	14 023 745	16 058 187

NOTE I PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements totalisent au 31/12/2025 un montant de 38 390 791 DT contre un montant au 31/12/2024 de 35 071 874 DT soit une variation de 3 318 917 DT. Ces revenus se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Revenus des placements	34 516 989	34 087 211	429 778
Reprise de correction de valeurs sur placements	3 150 693	617 040	2 533 654
<i>Reprise sur provision</i>	3 131 100	597 393	2 533 707
<i>Amortissement BTA</i>	19 593	19 647	- 54
Profits provenant de la réalisation des placements	723 109	367 624	355 485
Totaux	38 390 791	35 071 874	3 318 917

La reprise de correction de valeurs sur les placements est composée uniquement par une reprise sur provision.

NOTE II PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES A L'ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat vie totalisent au 31/12/2025 un montant de **694 795** DT contre un montant de 647 687 DT au 31/12/2024 soit une variation de 47 108 DT.

NOTE III CHARGES DES PLACEMENTS

Ces charges totalisent au 31/12/2025 un montant de 2 647 143 DT contre un montant de 686 183 DT au 31/12/2024, soit une variation de 1 960 959 DT.

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
charges d'intérêts servis sur les dépôts reçus des rétrocessionnaires	-	-	-
Correction de valeur sur placement	434 910	585 635	- 150 725
Pertes provenant de la réalisation des placements	2 212 233	100 549	2 111 684
Totaux	2 647 143	686 183	1 960 959

III-2 La correction de valeur sur placement de 434 910 DT n'est autre que la dotation aux provisions de la période :

Provisions	31/12/2025
sur portefeuille actions cotées	283 290
sur portefeuille OPCVM OBLIGATION	13 420
sur portefeuille FCPR	138 200
TOTAL	434 910

NOTE IV PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES, TRANSFERES DE L'ETAT DE RESULTAT NON-VIE :

Les produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat non-vie totalisent au 31/12/2025 un montant de -10 000 477 **DT** contre un montant de -8 188 936 **DT** au 31/12/2024 soit une variation de 1 811 541 DT.

NOTE V AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES :

Les autres produits non techniques totalisent au 31/12/2025 un montant de 16 599 761 DT contre un montant de 16 216 495 DT au 31/12/2024 soit une variation de 383 266 DT.

Les autres produits non techniques sont détaillés comme suit :

Désignation	Ordinaire	Retakaful	Global
Autres produits non techniques	555 668	285 244	840 912
Autres gains	62 065	-	62 065
Reprise sur provisions pour risques & charges	1 136 319	2 294 725	3 431 044
Reprise sur provisions pour créances douteuses	10 766 440	1 499 300	12 265 740
TOTAL	12 520 492	4 079 269	16 599 761

NOTE VI AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES :

Les autres charges non techniques totalisent au 31/12/2025 un montant de 22 886 580 DT contre un montant de 20 399 072 DT au 31/12/2024 soit une variation de 2 487 508 DT.

Les autres charges non techniques sont détaillées comme suit :

Désignation	Ordinaire	Retakaful	Global
Charge non incorporable	1 090 728	13 295	1 104 022
Unite de gestion des fonds	313 632	-	313 632
Frais d'administration à la charge de l'opérateur	2 247 807	-	2 247 807
Dotation aux provisions	14 111 141	5 109 977	19 221 118
Totaux	17 763 309	5 123 272	22 886 580

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS :

ANNEXE 11
VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE PLACEMENT
31/12/2025

EN DINARS

	Revenu et frais financiers concernant les placements dans les Eses liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers	-	1 402 957	1 402 957	PRNT11 + PRV21
Revenu des participations	-	2 268 915	2 268 915	PRNT11 + PRV21
Revenu des autres placements	-	-	-	PRN12 + PRV22
Autres revenus financiers	-	16 599 713	16 599 713	PRNT2
Total produits des placements	-	20 271 585	20 271 585	
Intérêts	-	-	-	CHNT11 + CHV9
Frais externes	-	-	-	CHNT3
autres frais	-	22 886 569	22 886 569	CHNT3
Total charges des placements	-	22 886 569	22 886 569	

ANNEXE 13 - WINDOW RETAKAFUL
VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DE PLACEMENT
31/12/2025

EN DINARS

	Revenu et frais financiers concernant les placements dans les Eses liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers	-	-	-	PRNT11 + PRV21
Revenu des participations	-	-	-	PRNT11 + PRV21
Revenu des autres placements	-	-	-	PRN12 + PRV22
Autres revenus financiers	-	4 079 269	4 079 269	PRNT2
Total produits des placements	-	4 079 269	4 079 269	
Charges de gestion des placements	-	-	-	CHNT11 + CHV9
Commissions Moudharaba	-	5 123 272	5 123 272	CHNT3
Total charges des placements	-	5 123 272	5 123 272	

NOTE VII IMPOTS SUR LE RESULTAT :

Désignation	31/12/2025
Résultat comptable	48 843 489
Réintégrations des charges non déductibles	20 726 912
Déductions des réintégrations de l'exercice précédent	17 003 687
Déduction des produits non imposables	7 018 212
<u>Bénéfice brut fiscal</u>	<u>45 548 502</u>
Investissements exonérés	-
IS 40%	18 219 401
Contribution solidaire sociale 4%	1 821 940
Contribution au budget de l'état 4%	1 821 940
RESULTAT NET	26 980 208

NOTE VIII PERTES EXTRA-ORDINAIRES :

Ce poste enregistre un montant de 3 643 880 TND qui n'est autre que la contribution de 8% du résultat imposable pour alimenter les caisses sociales et le budget de l'état.

NOTE IX RESULTAT NET DE L'EXERCICE :

Le résultat net de l'exercice clos au 31 décembre 2025 est bénéficiaire de 26 980 208 DT contre 21 406 176 DT au 31/12/2024 soit une variation de 5 574 032 DT (26%) et représente 26,98% du capital social de la société.

ANALYSE DE L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FOND RETAKAFUL

NOTE I – PRIMES ACQUISES :

Les primes acquises nettes ont augmenté de 4 % passant de 22 374 232 DT à 23 238 940 DT.

Note I-1 Primes :

Les primes acceptées ont atteint 23 713 294 DT contre 26 499 955 DT au 31/12/2024, soit une variation de -11 %. La répartition par marché se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	Struct	31/12/2024	Struct	Evolution
Tunisie	4 317 886	18%	4 140 762	16%	4%
Maghreb	376 930	2%	321 559	1%	17%
Pays arabes	12 654 634	53%	11 574 837	44%	9%
Afrique	601 384	3%	429 864	2%	40%
Asie & reste du monde	5 762 460	24%	10 032 932	38%	-43%
TOTAL	23 713 294	100%	26 499 954	100%	-11%

Les primes rétrocédées sont de 2 714 333 dinars contre un montant de 2 974 627 dinars au 31/12/2024, soit une variation de -9%. La répartition par marchés se présente comme suit :

Désignation	31/12/2025	Struct	31/12/2024	Struct	Evolution
INCENDIE	1 795 267	66%	1 650 316	55%	9%
ARD	66 314	2%	41 959	1%	58%
RISQUES TECHNIQUES	568 044	21%	972 676	33%	-42%
TRANSPORTS	282 497	10%	306 456	10%	-8%
VIE	2 211	0%	3 218	0%	-31%
Total	2 714 333	100%	2 974 625	100%	-9%

Le montant des primes nettes est de 20 998 961 dinars contre 23 525 329 dinars en 2024 soit une variation de - 2 526 368 DT, soit -11%.

Note I-2 Variation de la Provision pour Primes Non Acquises :

La variation de la provision pour Primes Non Acquises nette est de 2 239 979 dinars contre 151 097 en 2024. Cette variation s'explique comme suit :

– 1

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Provisions pour primes non acquises acceptation	1 938 055	- 1 159 607	3 097 662
Parts des réassureurs dans les provision pour primes non acquises	- 301 924	- 8 510	- 293 414
Total	2 239 979	-1 151 097	3 391 076

NOTE II – PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits de placement alloués totalisent un montant total de 2 301 439 DT au 31/12/2025 contre un montant de 2 384 592 DT au 31/12/2024 soit une variation de -83 153 DT.

Ce montant se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Intérêts sur dépôts chez les cédantes	325 013	106 852	218 161
Revenus des comptes en devises	476 981	467 744	9 237
Rémunération des flux techniques	340 248	306 860	33 389
Revenus des placements	1 142 243	881 456	260 787
Produits de changes	1 159 196	1 503 136	- 343 940
TOTAL	2 301 439	2 384 592	- 83 153

NOTE IV – CHARGES DE SINISTRES :

Les charges de sinistres ont augmenté de 453 431 DT passant de 10 696 257 DT au 31/12/2024 à 11 149 689 DT au 31/12/2025

Note IV-1 Sinistres payés :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation
	Acceptation	Rétrocession	Net		
INCENDIE	2 942 984	668 333	2 274 651	3 357 853	- 1 083 202
ARD	1 318 433	22 536	1 295 897	822 063	473 834
RISQUES TECHNIQUES	1 048 769	131 774	916 995	770 060	146 935
TRANSPORTS	863 249	214 543	648 706	861 391	- 212 685
AVIATION	-	-	-	-	-
VIE	347 901	-	347 901	951 546	- 603 645
TOTAL	6 521 336	1 037 186	5 484 150	6 762 913	- 1 278 763

Note IV-2 Variation de la Provision pour Sinistres A Payer :

Désignation	31/12/2025			31/12/2024	Variation
	Acceptation	Rétrocession	Net		
INCENDIE	- 728 059	-1 763 170	1 035 110	1 025 614	9 496
ARD	1 339 273	- 17 594	1 356 867	2 935 094	- 1 578 227
RISQUES TECHNIQUES	1 777 000	37 055	1 739 945	817 941	922 004
TRANSPORTS	1 433 999	- 305 227	1 739 226	- 141 374	1 880 601
AVIATION	-	-	-	-	-
VIE	- 205 609	-	- 205 609	- 703 930	498 321
Total	3 616 603	-2 048 936	5 665 539	3 933 345	1 732 194

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2025 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2020 et antérieur	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	887 701	307 510	612 598	1 511 941	2 893 101	308 485
Provisions pour sinistres	- 991 132	- 268 001	- 1 377 062	- 1 876 786	997 908	7 131 676
Total des Charges des Sinistres	- 103 431	39 509	- 764 464	- 364 845	3 891 009	7 440 161
Primes acquises	177 011	159 997	450 358	1 893 758	10 227 052	12 743 173
% Sinistres/Primes Acquises	-58%	25%	-170%	-19%	38%	58%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2024 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2019 et antérieur	2020	2021	2022	2023	2024
Règlements cumulés	1 383 244	79 831	214 047	877 372	3 936 470	682 941
Provisions pour sinistres	- 8 709 252	- 1 450 091	- 1 331 621	- 1 822 677	- 6 850 796	- 6 408 231
Total des Charges des Sinistres	561 358	338 322	- 189 079	766 761	2 958 549	7 774 113
Primes acquises	337 506	66 973	66 600	418 173	9 950 933	14 500 157
% Sinistres/Primes Acquises	166%	505%	-284%	183%	30%	54%

Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer 2023 :

ANNEE D'INVENTAIRE	2018 et antérieur	2019	2020	2021	2022	2023
Règlements cumulés	481 079	483 307	265 483	675 007	3 925 192	1 966 318
Provisions pour sinistres	272 812	- 689 026	- 1 138 746	- 481 515	- 1 055 559	11 765 187
Total des Charges des Sinistres	753 891	- 205 719	- 873 263	193 492	2 869 633	13 731 505
Primes acquises	485 429	205 062	94 337	533 931	5 887 406	12 695 738
% Sinistres/Primes Acquises	155%	-100%	-926%	36%	49%	108%

NOTE V – FRAIS D'EXPLOITATION :

Note V-1 Frais d'acquisition :

Les frais d'acquisition composées des commissions, courtages & participations bénéficiaires ont atteint au 31/12/2025 un montant de 6 746 161 DT contre 7 407 103 DT en 2024 d'où une variation de -660 943 DT.

Note V-2 Frais d'administration :

Il s'agit de la commission Wakala à la charge des adhérents et des frais directement affectés au compte de résultat des adhérents.

Rubriques	MONTANT
Wakala	5 744 489
Frais affectés aux adhérents	1 265
Frais d'administration Retakaful	5 745 755

Les frais d'administration sont défalqués comme suit :

Nature du compte comptable	Frais d'administration des contrats	Frais de gestions des placements	Total
Wakala	5 744 489	-	5 744 489
Autres services extérieurs	1 265	-	1 265
Moudharaba	-	285 244	285 244
Intérêts sur dépôts rétro	-	116 388	116 388
Pertes de changes	-	2 516 859	2 516 859
Total	5 745 755	2 918 491	8 664 246

Note V-3 Commissions reçues des rétrocessionnaires :

Les commissions reçues des rétrocessionnaires totalisent au 31/12/2025 un montant de 47 879 DT contre un montant de 50 655 DT en 2024 soit une variation de -2 776 DT (-5%).

NOTE VI – CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS :

Les charges de gestions des placements se composent de la Moudharaba et des intérêts sur les dépôts chez les rétrocessionnaires et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Moudharaba	285 244	219 896	65 348
Intérêts sur dépôts rétro	116 388	100 953	15 435
Total general	401 632	320 849	80 783

NOTE VII – AUTRES CHARGES TECHNIQUES :

Les autres charges techniques sont composées des pertes de changes qui représentent une charge affectée à l'activité technique et qui ont totalisé au 31/12/2025 un montant de 2 516 859 DT contre un montant de 1 606 907 au 31/12/2024 soit une variation de 909 952 dinars.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE :

Etant donné que l'activité vie n'est pas significative au sein de la société TUNIS Ré et conformément au paragraphe 99 de la NCT 43, un seul tableau englobe l'état de résultat technique par catégorie d'assurance.

Conformément au paragraphe 85 de la NC-43, le comité de supervision sharaïque, représenté par M. Mohamed Anouar Ghadhoun, atteste de la conformité des opérations Retakaful.

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE - ACTIVITE RETAKAFUL
31/12/2025

RUBRIQUES	NON MARINES			MARINES		VIE	TOTAL GENERAL
	INCENDIE	ARD	RISQUE TECH.	TRANSPORT	AVIATION		
PRIMES ACQUISES Primes émises Variation des PPNA	12 964 973	3 976 939	4 845 790	3 490 700	-	372 947	25 651 349
	12 351 809	3 645 676	4 226 121	3 258 063	-	231 625	23 713 294
	613 164	331 263	619 669	232 637	-	141 322	1 938 055
CHARGES DE PRESTATIONS Prestations et frais payés Charges des provisions pour prestations diverses	2 214 925	2 657 705	2 825 769	2 297 248	-	142 292	10 137 939
	2 942 984	1 318 433	1 048 769	863 249	-	347 901	6 521 336
	- 728 059	1 339 273	1 777 000	1 433 999	-	205 609	3 616 603
SOLDE DE SOUSCRIPTION	10 750 048	1 319 234	2 020 021	1 193 452	-	230 655	15 513 410
Frais d'acquisition	3 288 176	659 384	1 484 244	1 198 453	-	115 904	6 746 161
Autres charges de gestion nettes	2 907 313	890 727	1 083 014	780 503	243	83 954	5 745 755
CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES	6 195 489	1 550 111	2 567 258	1 978 957	243	199 858	12 491 916
Produits nets de placements	- 32 148	- 313 574	- 72 580	7 852	- 180 877	- 25 726	- 617 053
Participation aux résultats							
SOLDE FINANCIER	4 522 411	- 544 452	- 619 817	- 777 653	- 181 120	5 072	2 404 442
Part des rétrocessionnaires dans les primes acquises	1 526 559	67 288	533 855	282 497	-	2 211	2 412 409
Part des rétrocessionnaires dans les prestations payées	668 333	22 536	131 774	214 543	-	-	1 037 186
Part des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	- 1 763 170	- 17 594	37 055	- 305 227	-	-	- 2 048 936
Part des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats							
Commissions reçues des rétrocessionnaires	27 084	8 964	17 615	- 5 784	-	-	- 47 879
SOLDE DE RETROCESSION	2 594 311	53 382	347 411	378 965	-	2 211	3 376 280
RESULTAT TECHNIQUE	1 928 100	- 597 834	- 967 228	- 1 156 618	- 181 120	2 861	- 971 838

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROVISIONS ACCEPTATIONS							
Provisions pour primes non acquises clôture	3 235 546	601 878	1 436 459	427 443	-	321 499	6 022 826
Provisions pour primes non acquises ouverture	3 848 711	933 141	2 056 127	660 080	-	462 821	7 960 881
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	13 223 802	14 519 423	5 660 136	3 193 486	-	766 341	37 363 187
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	13 951 861	13 180 150	3 883 136	1 759 487	-	971 950	33 746 584
PROVISIONS RETROCESSIONS							
Provisions pour primes non acquises clôture	296 984	9 333	82 814	-	-	-	389 131
Provisions pour primes non acquises ouverture	28 276	10 306	48 625	-	-	-	87 207
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	2 481 549	854 139	1 071 593	5 132	-	-	4 412 413
Provisions pour sinistre à payer à l'ouverture	4 244 719	871 732	1 034 538	310 360	-	-	6 461 349

L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

AU 31/12/2025

(endinars)

NOTE X

Les flux de trésorerie provenant à l'exploitation ont atteint	14 061 316
contre en 31/12/2024	5 285 399
soit une variation de	8 775 917

Ils résultent des mouvements suivants :

X-1 Encaissements des cédantes	114 324 032
contre en 31/12/2024	102 115 377
soit une variation de	12 208 655

X-2 Versements aux cédantes	26 515 394
contre en 31/12/2024	52 941 459
soit une variation de	- 26 426 064

X-3 Encaissements des rétrocessionnaires	39 367 665
contre en 31/12/2024	22 824 579
soit une variation de	16 543 086

X-4 Versements aux rétrocessionnaires	47 512 898
contre en 31/12/2024	45 366 609
soit une variation de	2 146 289

X-5 Encaissements en capital provenant des placements courants ont atteint	412 492 339
contre en 31/12/2024	396 812 547
soit une variation de	15 679 792

X-6 Des décaissements en capital provenant des placements courant	467 114 267
contre en 31/12/2024	403 372 609

soit une variation de		63 741 658
X-7 Produits financiers reçus		13 663 639
contre en 31/12/2024		18 841 099
soit une variation de	-	5 177 460
X-8 Encaissements des fournisseurs et du personnel		21 309 079
contre en 31/12/2024		16 767 454
soit une variation de		4 541 625
X-9 Décaissements aux fournisseurs et au personnel		29 643 876
contre en 31/12/2024		38 322 594
soit une variation de	-	8 678 718
Les décaissements au personnel sont relatifs aux prêts		
X-10 Décaissements à l'état au titre des impôts et taxes		16 309 003
contre en 31/12/2024		12 072 386
soit une variation de		4 236 617
Ces décaissements sont relatifs aux retenues à la source et aux diverses taxes et impôts.		
Les flux provenant de la Gestion des Fonds ont atteint		-
contre en 31/12/2024		-
soit une variation de		-

NOTE XI

Les flux de trésorerie provenant aux activités d'investissement ont atteint	-	5 616 751
contre en 31/12/2024	-	1 426 438
soit une variation de	-	4 190 313
qui s'explique par les mouvements suivants :		
XI-1 Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles		-

contre en 31/12/2024	-
soit une variation de	-
XI-2 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	5 188 399
contre en 31/12/2024	1 334 227
soit une variation de	3 854 172
XI-6 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	428 352
contre en 31/12/2024	92 211
soit une variation de	336 141

NOTE XII

Les flux provenant des activités de financement ont atteint	-	9 599 993
contre en 31/12/2024	-	8 999 994
soit une variation de	-	600 000
qui s'explique par les mouvements suivants :		

XII-3 Dividende & autres distributions	9 599 993
contre en 31/12/2024	8 999 994
soit une variation de	600 000

NOTE XIII

XII-1 L'incidence des variations des taux de change sur les liquidités	-	410 839
contre en 31/12/2024	-	169 298
soit une variation de	-	241 541

NOTE XIV

La trésorerie totalise à la clôture	3 796 508
contre en 31/12/2024	5 362 775
soit une variation de	- 1 566 267

NOTE XV

La composition des liquidités de Tunis-Re se présente comme suit :

Liquidité en dinars	-	37 210
contre en 31/12/2024		1 422 576
soit une variation de	-	1 459 787
Liquidité en devises		3 833 719
contre en 31/12/2024		3 940 199
soit une variation de	-	106 480

NOTES COMPLEMENTAIRES

NOTE I- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – VIE

	Raccordement
Primes	PRV1 1° colonne
Charges de prestations	CHV1 1° colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHV2 1° colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42
Autres charges de gestion nettes	CHV43 +CHV5 - PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1° colonne
Solde financier	
Primes cédés et / ou rétrocédées	PRV1 2° colonne
Part des réassurances et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2° colonne
Commission reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHV44 2° colonne
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Montant des rachats	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

NOTE II- TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCES AUX ETATS FINANCIERS – NON VIE

	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	PRNV11 1° colonne
Variation des primes non acquises	PRNV12 1° colonne
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	PRNV11 1° colonne
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1° colonne
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV 42
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 +CHNV5 - PRNV2
Produits nets de placements	PRNT3
Participation aux résultats	CHNV3 1° colonne
Solde financier	
Part des réassurances et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2° colonne
Part de réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2° colonne
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 +CHNV2 +
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV6 2° colonne
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	CHNV3 2° colonne
	CHNV44
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Résultat technique	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autre provisions techniques clôture	
Autre provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

Annexe 16 : Modèle de Tableau de rattachement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers

	Rattachement
Primes	PRF11 (1ère colonne)
Charges de prestations	CHF11 (1ère colonne)
Charges des provisions d'assurance takaful familial et des autres provisions techniques ☐	CHF2 + CHF6 (1ère colonne)
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHF7 – PRF3 (1ère colonne)
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32
Autres charges de gestion nettes	CHF31 + CHF32
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRF2 – CHF4
Solde financier	
Primes cédées et / ou rétrocédées	PRF1 (2ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations ☐	CHF1 (2ème colonne)
Part de réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions ☐	CHF2 (2ème colonne)
Commission reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires	CHF 34 (2ème colonne)
Solde de rétakaful et / ou de rétrocession	
surplus ou déficit du fonds	
Informations complémentaires	
Montant des rachats	
Commissions techniques brutes de l'exercice	
Provisions techniques brutes à la clôture	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

Annexe 17 : Modèle de Tableau de raccordement du surplus ou déficit par catégorie d'assurance aux états financiers

	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	PRG11 (1ère colonne)
Variation des primes non acquises	PRG12 (1ère colonne)
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	CHG11 (1ère colonne)
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHG12 + CHG6 (1° colonne)
Solde de souscription	
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG 32
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 – PRG3
Charges d'acquisition et de gestion nettes	
Produits nets de placements	PRG2 – CHG4
Solde financier	
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises ☐	PRG1 (2ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées ☐	CHG11 (2ème colonne)
Part des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations pour prestations ☐	CHG12 + CHG2 + CHG 6 (2ème colonne)
Commissions reçues des réassureurs rétakaful et / ou des rétrocessionnaires ☐	CHG34
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	
Surplus ou déficit du fonds	
Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	
Provisions pour primes non acquises ouverture	
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	
Autres provisions techniques clôture	
Autres provisions techniques ouverture	
A déduire :	
Provisions devenues exigibles	

RAPPORT GENERAL

Tunis, le 10 Avril 2026

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « TUNIS RE »

12, Avenue du Japon, Tunis 1073

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs,

I-Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » qui comprennent le bilan combiné, l'état de résultat technique de l'assurance vie combiné, l'état de résultat technique de l'assurance non vie combiné, l'état de résultat combiné, l'état de surplus ou déficit du fonds Window RéTakaful Familial, l'état de surplus ou déficit du fonds Window RéTakaful Général, l'état des flux de trésorerie, le tableau des engagements reçus et donnés et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Ces états font apparaître un total bilan net de 1 022 404 274 dinars, un résultat net bénéficiaire de 26 980 208 dinars, un résultat technique vie bénéficiaire 1 085 651 dinars, un résultat technique non-vie bénéficiaire de 28 996 280 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Question clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

- Evaluation des provisions techniques :

Risque identifié

Les provisions techniques, figurant au bilan au 31 décembre 2025 pour un montant de 494 167 191 dinars, représentent le poste le plus important du passif au regard d'un total bilan de 1 022 404 274 dinars.

Le calcul des provisions techniques relève d'une obligation légale et requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des taux de frais de gestion retenus.

Les méthodes d'estimation des provisions techniques sont précisées dans la note III aux états financiers.

Compte tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions techniques, nos travaux ont consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, principalement à :

- Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la détermination des provisions techniques ;
- Apprécier la pertinence des méthodes de calculs utilisés pour l'estimation des provisions techniques et leur conformité au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Effectuer des procédures analytiques afin d'identifier et d'analyser toute variation inhabituelle et/ou inattendue significative ;
- Apprécier le caractère approprié des hypothèses retenues pour le calcul ;
- Documenter les données utilisées dans le modèle de provisionnement ;

- Mettre en œuvre des procédures visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations ;
- Valider les cadrages comptabilité/gestion ;
- Vérifier les notes aux états financiers y afférents

- **Evaluation des placements :**

Risque identifié

Les placements figurent à l'actif du bilan pour un montant net de 601 288 636 dinars au 31 décembre 2025.

La norme comptable tunisienne NCT31 dispose qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation de ces placements à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur valeur comptable font l'objet de provision alors que les plus-values par rapport à cette valeur ne sont pas constatées. La valeur d'usage est déterminée sur la base de plusieurs facteurs et fait appel au jugement professionnel pour les hypothèses utilisées.

Le poids de ces actifs dans le bilan et le degré de jugement nécessaire à leur évaluation nous ont conduits à les considérer comme un point clé de l'audit.

Synthèses de nos réponses :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Apprécier les méthodologies retenues pour l'évaluation des placements au regard des normes comptables en vigueur et des dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ;
- Evaluer et tester la conception et l'efficacité des contrôles clés sur les méthodes de valorisation des placements ;
- Réaliser des procédures analytiques sur les évolutions significatives de l'exercice ;
- Procéder au rapprochement avec les rapports obtenus des intermédiaires en bourse ;
- Contrôler les mouvements de l'exercice ;

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à

apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des

éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Emna RACHIKOU

FMBZ KPMG TUNISIE

RAPPORT SPECIAL

SOCIETE « TUNIS RE »

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les Conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations nouvellement conclues en 2025 et régies par lesdites dispositions.

B- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la Société Tunisienne de Réassurance « TUNIS RE » envers ses dirigeants tels que visés par l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée suivant le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 3 juin 2022. Cette rémunération englobe (sur une base de 12 mois)

a- Un salaire mensuel :

- Salaire net mensuel de **20 000DT**

- Cotisations sociales à la charge de l'employé **3.976,583 DT**

- Une retenue sur impôt sur le revenu de **13.250,271 DT**

- Charges sociales patronales de **7.012,425 DT**

- Contribution sociale et solidaire **157,296 DT**

b- Une prime d'intéressement au titre de l'année **2024** et servie en **2025** :

- Prime d'intéressement nette de **123.600,690 DT**

- Une retenue sur impôt sur le revenu de **83.092,901 DT**

- Contribution sociale et solidaire de **1 038,660 DT**

c- Les avantages en nature comportent :

- **500** litres de carburant par mois avec voiture de fonction.

- La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de **150 DT** par trimestre soit **600 DT** pour l'année 2025.

d- Conformément aux dispositions de la convention collective du secteur des assurances, le Directeur Général bénéficie, au même titre que l'ensemble du personnel de la société, d'avantages liés à la retraite comprenant une indemnité de départ à la retraite fixé à six mois de salaire ainsi que de la couverture prévue dans le cadre d'un contrat collectif d'assurance vie, également exprimée en mois de salaire

2. Le conseil d'administration a fixé lors de sa réunion du 3 Avril 2020 le cadre de rémunération de son Président, sa rémunération est égale à la valeur annuelle des jetons de présence tel que décidé par l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale réunie en date du **25 Avril 2025** a décidé d'octroyer une rémunération annuelle du Président du conseil à l'équivalent de deux jetons de présence soit **20 000 DT** brut à laquelle s'ajoute **10 000 DT** au titre de jeton de présence en tant que membre président du comité des placements.

3. L'Assemblée Générale Ordinaire du **25 Avril 2025** a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire annuel net de **10 000** Dinars par administrateur et par membre du comité émanant du conseil.

Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève à **120 000 DT** pour les membres des Comités émanant du Conseil et un montant **130 000 DT** pour les membres du Conseil.

En dehors des conventions et opérations précitées, ainsi que celles considérées courantes et réalisées dans des conditions normales, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrants dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 10 Avril 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Emna RACHIKOU

FMBZ KPMG TUNISIE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunis International Bank -TIB -

Siège Social : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 23 avril 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mohamed Jamil GOUIDER cabinet C.M.G et M Bassem JEDDOU cabinet LEJ Audit.

BILAN

Arrêté au 31.12.2025

(Unités en US Dollars)

Désignation		Notes	2025	2024
AC 1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3	73 585 119	102 666 933
AC 2	Créances sur les établissements bancaires et financiers	4	332 607 682	321 487 677
AC 3	Créances sur la clientèle	5	17 924 531	18 535 239
AC 4	Portefeuille titres commercial	6	34 241 389	32 445 039
AC 5	Portefeuille titres d'investissement	7	123 699 655	111 543 619
AC 6	Valeurs immobilisées	8	1 401 364	1 132 358
AC 7	Autres actifs	9	8 947 194	9 782 347
TOTAL ACTIFS			592 406 934	597 593 212
PA 2	Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	163 709 810	170 586 000
PA 3	Dépôts de la clientèle	11	234 793 257	238 532 552
PA 5	Autres passifs	12	15 580 777	17 332 136
TOTAL PASSIFS			414 083 844	426 450 688
CP 1	Capital		50 000 000	50 000 000
CP 2	Réserves		36 965 342	35 597 442
CP 4	Autres capitaux propres		1 000 000	1 000 000
CP 5	Résultats reportés		78 295 083	74 028 975
CP 6	Résultat de l'exercice		12 062 665	10 516 107
TOTAL CAPITAUX PROPRES			178 323 090	171 142 524
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			592 406 934	597 593 212

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
Arrêté au 31.12.2025
(Unités en US Dollars)

Désignation		Notes	2025	2024
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>				
HB 1	Cautions, Avals et autres garanties données		9 445 035	6 792 372
HB 2	Crédits documentaires		2 422 203	416 216
TOTAL PASSIFS EVENTUELS			11 867 238	7 208 588
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES			0	0
<u>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT RECUS</u>				
HB 7	Garanties reçues		27 627 510	28 097 102
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS			27 627 510	28 097 102

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025
(Unités en US Dollars)

Désignation		Notes	2025	2024
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			<u>33 685 795</u>	<u>30 597 033</u>
PR 1	Intérêts et revenus assimilés	14	15 681 766	20 019 457
PR 2	Commissions perçues	15	2 832 437	3 153 208
PR 3	Gain sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	3 239 017	4 311 014
PR 4	Revenus du portefeuille d'investissement	17	11 932 575	3 113 354
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			<u>-3 580 029</u>	<u>-3 684 107</u>
CH 1	Intérêts encourus et charges assimilées	18	-3 311 810	-3 442 442
CH 2	Commissions encourues		-268 219	-241 665
PRODUIT NET BANCAIRE			30 105 766	26 912 926
CH4/PR5	Dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		-400 000	-363 105
CH 6	Frais de personnel	19	-4 918 209	-4 304 107
CH 7	Charges générales d'exploitation	20	-2 385 314	-2 151 224
CH 8	Dotations aux amortissements		-209 751	-251 162
RESULTAT D'EXPLOITATION			22 192 492	19 843 328
CI 10	Impôts sur les bénéfices		-10 129 827	-9 327 221
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			12 062 665	10 516 107
CP 11	Perte provenant des éléments extraordinaires		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			12 062 665	10 516 107

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025
(Unités en US Dollars)

Désignation	Notes	2025	2024
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (Hors revenus investissement)		19 349 356	19 773 743
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-3 580 029	-3 684 107
Dépôts/Retraits des dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		-6 876 191	-7 871 668
Prêts et avances /Remboursement prêts et avances accordées à la clientèle		1 010 708	8 198 050
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		-3 739 295	26 956 897
Titres de placements		44 851	-23 856
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-19 184 708	-24 493 164
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-25 608 895	5 670 186
FLUX DE TRESORERIE NET D'EXPLOITATION		-38 584 203	24 526 081
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		11 644 138	3 163 530
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement		-9 433 540	-727 157
Acquisition / cessions sur immobilisations		-478 757	-68 168
FLUX DE TRESORERIE NET D'INVESTISSEMENT		1 731 841	2 368 205
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes versés et autres distributions		-5 250 000	-4 240 000
FLUX DE TRESORERIE NET DE FINANCEMENT		-5 250 000	-4 240 000
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-42 102 362	22 654 286
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		143 052 840	120 398 553
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	22	100 950 478	143 052 840

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRESENTATION DE LA BANQUE

Tunis International Bank (TIB) a été créée en juin 1982 comme une banque opérant essentiellement avec les non résidents sous la loi 2009-64 du 12 août 2009 et sous le contrôle et la supervision de la Banque Centrale de Tunisie. La banque est soumise à l'impôt au taux de 40% pour ses activités avec les résidents et non-résidents à partir de l'exercice 2024.

Le siège de la banque est sis à 18, avenue des Etats Unis d'Amérique 1002 Tunis Belvédère – Tunisie.

La TIB est une filiale de Burgan Bank (Kuwait), membre du Groupe KIPCO (Kuwait).

2. REFERENTIEL COMPTABLE D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de Tunis International Bank sont préparés et présentés conformément au système comptable des entreprises approuvé par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

2.1. Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont arrêtés au 31/12/2025 en appliquant les principes et conventions comptables prévues par le décret n° 96-2459 du 30/12/1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Les états financiers ont été préparés en US Dollars considéré comme monnaie fonctionnelle de la banque.

2.2. Principes et méthodes comptables pertinents appliqués

(a) Conversion des opérations en monnaies étrangères

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le taux de change à la date de clôture, soit le taux de change du 31 décembre de chaque année. Toutes les différences de changes (gains ou pertes) sont comptabilisées dans l'état de résultat. Les éléments de l'état de résultat (produits et charges) libellés en monnaies étrangères sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle au cours de change du jour de la transaction.

(b) Portefeuille titres

b-1 Règles de présentation du portefeuille titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille commercial soit dans la rubrique portefeuille d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

Portefeuille titres commercial :

Titres de transaction

Il s'agit de titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Portefeuille d'investissement :

Titres d'investissements

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Titres de participation

Actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice.

Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

b-2 Règles d'évaluation du portefeuille titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Titres de transaction

Ces titres sont évalués à la valeur de marché. La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

Titres de placement

Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Titres d'investissements

Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

b-3 Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte du principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les obligations sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

(c) Les règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions sont pris en compte dans le résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre. Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2025 ne sont pas pris en considération dans le résultat de l'année 2025 et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables. Les produits courus et non échus au 31 décembre 2025 sont en revanche inclus dans le résultat.

En application des dispositions prévues aussi bien par les normes comptables sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 de Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au cours de l'exercice et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés pendant l'exercice en cours sont en revanche inclus dans le résultat de l'exercice.

(d) Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte en diminution du résultat de l'exercice pour leurs montants se rapportant à la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'exercice. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31 décembre 2025 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

Les charges qui se rapportent à la période concernée par cette situation et qui n'ont pas été décaissées jusqu'au 31 décembre 2025 sont diminuées du résultat.

(e) Les règles d'évaluation des créances

Provision individuelle :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque a été effectuée sur la base de la situation arrêtée au 31 décembre 2025 et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation a été accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations ont conduit la Banque à déterminer un montant de provisions requises, un montant de la dotation aux provisions relative à l'exercice en cours et un montant des produits réservés.

Provision collective :

En application de la circulaire aux banques n° 2012-02 du 11 janvier 2012, la Banque a comptabilisé des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions ont été déterminées en appliquant les règles prévues par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, la circulaire n° 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire n° 2022-02 du 04 mars 2022, la circulaire n° 2023-02 du 24 février 2023, circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024 et la circulaire n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes par nature du débiteur et par secteur d'activité ;
- Le calcul d'un taux de migration moyen, pour chaque groupe de contrepartie, estimé sur un historique de 7 ans le plus récent ; y compris l'année de référence et compte non tenue de l'année 2020 ;
- La majoration des taux de migration historiques telle que prévue par la circulaire n° 2025-01 ;
- L'application d'un taux de provisionnement standards tel que prévu par la circulaire n° 2025-01 sur le risque additionnel par groupe et l'application de ce taux à l'encours des engagements 0 et 1 du groupe considéré.

(f) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté au niveau du bilan, si et seulement si, la banque dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et envisage soit de les éteindre sur une base nette soit de réaliser l'actif et éteindre le passif simultanément.

(g) Actifs immobilisés et amortissements

Les actifs immobilisés sont évalués au coût moins les amortissements cumulés. Les dépenses d'amélioration qui augmentent la durée de vie utile des immobilisations sont activées et amortis. Les actifs immobilisés sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile estimée.

2.3. Informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

La Banque intègre les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans sa stratégie et dans son dispositif global de gestion des risques afin de soutenir une croissance durable et responsable.

La supervision des enjeux ESG est assurée par le Conseil d'Administration, notamment à travers les Comités des risques et de conformité, qui veillent à l'intégration des considérations ESG dans:

- la stratégie de financement de la Banque ;
- les processus de gestion et de suivi des risques ;
- les politiques internes et le respect des exigences réglementaires.

Dans ce cadre, la Banque poursuit le développement de financements contribuant à la transition vers une économie durable. Elle s'engage notamment à augmenter progressivement la part des financements verts dans son portefeuille et à réduire son exposition aux activités fortement émettrices de carbone.

Sur la base des informations disponibles et de l'environnement économique et réglementaire actuel, la Banque considère que ces facteurs n'ont pas d'incidence significative sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

Compte tenu de la nature de ses activités et des secteurs financés, aucune incidence financière significative liée au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) n'a été identifiée à la date de clôture.

La Banque poursuit ses efforts afin de renforcer l'intégration des facteurs ESG dans ses activités et d'améliorer progressivement la qualité et la transparence des informations publiées dans ce domaine.

2.4. Evénements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni en Février 2026. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.

3. CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de ce poste accuse au 31.12.2025 un montant de 73 585 KUSD contre 102 667 KUSD au 31.12.2024 et se décompose comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Caisse	437 166	364 110	73 056	20%
Comptes ordinaires Banque Centrale	15 640 653	14 106 823	1 533 830	11%
Créances sur la Banque Centrale de Tunisie	57 507 300	88 196 000	-30 688 700	-35%
Total	73 585 119	102 666 933	-29 081 814	-28%

4. CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 332 608 KUSD contre 321 488 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Comptes ordinaires	35 238 144	40 681 659	-5 443 515	-13%
Prêts au jour le jour et à terme	129 003 196	119 379 386	9 623 810	8%
Prêts syndiqués (*)	166 239 833	159 046 122	7 193 711	5%
Intérêts courus	2 126 509	2 380 510	-254 001	-11%
Total	332 607 682	321 487 677	11 120 005	3%

(*) Cette rubrique inclue des créances douteuses et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Prêts syndiqués brut	166 239 833	159 046 122	7 193 711	5%
Prêts syndiqués douteux	4 110 915	4 135 888	-24 973	-1%
Agios réservés	-159 457	-184 430	24 973	-14%
Provision spécifique sur créances douteuses	-3 951 458	-3 951 458	0	0%
Total	166 239 833	159 046 122	7 193 711	5%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Comptes ordinaires	35 238 144	-	-	35 238 144
Prêt au jour le jour	128 316 878	686 318	-	129 003 196
Prêts syndiqués	4 130 610	106 639 675	55 469 548	166 239 833
Intérêts courus	2 126 509	-	-	2 126 509
Total	169 812 141	107 325 993	55 469 548	332 607 682

5. CREANCES SUR LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 17 925 KUSD contre 18 535 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Créances sur la clientèle à court terme	9 217 109	4 924 329	4 292 780	87%
Créances sur la clientèle à moyen terme	8 158 383	9 891 184	-1 732 801	-18%
Comptes ordinaires débiteurs	2 161 860	4 902 865	-2 741 005	-56%
Intérêts courus	51 299	80 981	-29 682	-37%
Créances échues et non payées	1 436 188	1 306 911	129 277	10%
Agios réservés	-92 319	-52 646	-39 673	100%
Provision spécifique sur créances douteuses	-1 343 869	-1 254 265	-89 604	7%
Provision collective	-1 664 120	-1 264 120	-400 000	32%
Total	17 924 531	18 535 239	-610 708	-3%

La ventilation des créances sur la clientèle selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Crédits à la clientèle	5 756 533	3 242 420	6 712 419	15 711 372
Comptes débiteurs de la clientèle	2 161 860	-	-	2 161 860
Intérêts courus	51 299	-	-	51 299
Total	7 969 692	3 242 420	6 712 419	17 924 531

6. PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 34 241 KUSD contre 32 445 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Titres de transaction	630 298	527 965	102 333	19%
Titres de placement (*)	33 611 091	31 917 074	1 694 017	5%
Total	34 241 389	32 445 039	1 796 350	6%

(*) La répartition des titres de placements entre titres cotés et titres non cotés se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Titres cotés	2 165 916	1 634 779	531 137	32%
Titres non cotés	31 445 175	30 282 295	1 162 880	4%
Total	33 611 091	31 917 074	1 694 017	5%

7. PORTFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 123 700 KUSD contre 111 544 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Titres obligataires	62 342 207	49 234 303	13 107 904	27%
Autres titres de l'Etat	9 745 548	10 916 249	-1 170 701	-11%
Participation dans AGB	49 155 151	49 155 151	-	0%
Autres participations	804 708	874 312	-69 604	-8%
Intérêts courus sur obligations	1 652 041	1 363 604	288 437	21%
Total	123 699 655	111 543 619	12 156 036	11%

(*) La Banque détient 30% du capital de Gulf Bank Algeria (AGB) installée en Algérie. Les titres d'AGB ne sont pas cotés en bourse.

La ventilation des titres obligataires et des autres titres de l'Etat selon la durée résiduelle se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an	Total
Titres obligataires	2 995 719	9 504 218	49 842 270	62 342 207
Autres titres de l'Etat	-	6 861 051	2 884 497	9 745 548
Total	2 995 719	16 365 269	52 726 767	72 087 755

8. VALEURS IMMOBILISEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 1 401 KUSD contre 1 132 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	VB 2025	Amort.	VCN 2025	VCN 2024	Variation	%
Terrain	700 000	-	700 000	700 000	-	0%
Construction	3 075 978	-2 883 086	192 892	236 704	-43 812	-19%
Fournitures et équipements	5 922 123	-5 446 284	475 839	177 165	298 674	169%
Installations	559 025	-526 392	32 633	18 489	14 144	76%
Total	10 257 126	-8 855 762	1 401 364	1 132 358	269 006	24%

9. AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 8 947 KUSD contre 9 782 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Crédits au personnel	2 353 691	1 966 338	387 353	20%
Charges payées d'avance	499 120	677 820	-178 700	-26%
Comptes d'attente et de régularisation	6 094 383	7 138 189	-1 043 806	-15%
Total	8 947 194	9 782 347	-835 153	-9%

10. DEPOTS ET AVOIRS DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 163 710 KUSD contre 170 586 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Avoirs des banques	7 872 785	295 753	7 577 032	2562%
Emprunts au jour le jour banques résidentes	85 356 285	80 948 128	4 408 157	5%
Emprunts au jour le jour banques non résidentes	70 480 740	89 342 119	-18 861 379	-21%
Total	163 709 810	170 586 000	-6 876 190	-4%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle et la nature de la relation se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte ordinaire	7 872 785	-	-	7 872 785
Emprunts au jour le jour banques	155 837 025	-	-	155 837 025
Total	163 709 810	-	-	163 709 810

11. DEPOTS DE LA CLIENTELE

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 234 793 KUSD contre 238 533 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Dépôts à vue	177 905 194	159 662 649	18 242 545	11%
Dépôts à terme	54 438 381	76 618 026	-22 179 645	-29%
Autres sommes dues à la clientèle	2 449 682	2 251 877	197 805	9%
Total	234 793 257	238 532 552	-3 739 295	-2%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée hors dettes rattachées se présente comme suit :

Description	Inférieure à 3 mois	Plus 3 mois et moins 1 an	Plus d'un an et moins de 5 ans	Total
Compte à vue	177 905 194	-	-	177 905 194
Compte à terme	47 785 533	6 652 848	-	54 438 381
Autres sommes dues à la clientèle	-	2 449 682	-	2 449 682
Total	225 690 727	9 102 530	-	234 793 257

12. AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 15 581 KUSD contre 17 332 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Créditeurs divers	263 919	187 552	76 367	41%
Charges à payer	10 570 201	9 785 141	785 060	8%
Agios, crédits à régulariser & divers	4 746 657	7 359 443	-2 612 786	-36%
Total	15 580 777	17 332 136	-1 751 359	-10%

13. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social s’élève au 31 décembre 2025 à 50 000 KUSD composé de 5 000 000 actions ordinaires de 10 \$ chacune libérée en totalité.

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital Social	Réserve légale	Réserve générale	Réserve spéciale d'investissement	Ecart de réévaluation	Réserve fond social	Résultats reportés	Résultat	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2024	50 000 000	7 556 427	25 576 633	400 524	1 000 000	2 063 858	74 028 976	10 516 107	171 142 525
Affectation du résultat 2024	-	-	-	-	-	-	10 516 107	-10 516 107	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	12 062 665	12 062 665
Réserve légale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve générale	-	-	1 000 000	-	-	-	-1 000 000	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-5 000 000	-	-5 000 000
Variation fond social	-	-	-	-	-	367 900	-250 000	-	117 900
Capitaux propres au 31/12/2025	50 000 000	7 556 427	26 576 633	400 524	1 000 000	2 431 758	78 295 083	12 062 665	178 323 090

14. INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 15 682 KUSD contre 20 019 KUSD au 31.12.2024 et se détaillent comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Intérêts sur placements interbancaires	5 345 782	6 079 159	-733 377	-12%
Intérêts sur crédits aux établissements bancaires	8 940 925	11 991 423	-3 050 498	-25%
Intérêts sur crédits à la clientèle	1 395 059	1 948 875	-553 816	-28%
Total	15 681 766	20 019 457	-4 337 691	-22%

15. COMMISSIONS PERÇUES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 2 832 KUSD contre 3 153 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Commissions sur opérations liées aux moyens de paiement	1 522 837	1 297 451	225 386	17%
Commissions sur opérations de crédit	758 674	1 296 654	-537 980	-41%
Commissions sur engagements par signature	180 384	163 392	16 992	10%
Autres commissions	370 542	395 711	-25 169	-6%
Total	2 832 437	3 153 208	-320 771	-10%

16. GAIN SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPERATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 3 239 KUSD contre 4 311 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Gains de change	1 524 570	1 563 730	-39 160	-3%
Dividendes sur portefeuille-titres commercial	1 291 828	1 880 086	-588 258	-31%
Reprises de provisions sur titres commercial	759 377	785 360	-25 983	-3%
Dotations aux provisions sur titres commercial	-86 448	-	-86 448	100%
(+/-) value sur portefeuille-titres commercial	-250 310	81 838	-332 148	-406%
Total	3 239 017	4 311 014	-1 071 997	-25%

17. REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 11 933 KUSD contre 3 113 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Dividendes AGB	7 477 544	-	7 477 544	100%
Intérêts et revenus assimilés	4 455 031	3 113 354	1 341 677	43%
Total	11 932 575	3 113 354	8 819 221	283%

18. INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 3 312 KUSD contre 3 442 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Intérêts sur opérations avec la clientèle	1 584 189	1 341 909	242 280	18%
Intérêts sur opérations avec les établissements bancaires	1 727 621	2 100 533	-372 912	-18%
Total	3 311 810	3 442 442	-130 632	-4%

19 FRAIS DE PERSONNEL

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 4 918 KUSD contre 4 304 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Rémunération du personnel	3 728 063	3 382 493	345 570	10%
Charges sociales	904 871	659 816	245 055	37%
Indemnités de départ à la retraite	275 000	255 000	20 000	8%
Autres charges de personnel	10 275	6 798	3 477	51%
Total	4 918 209	4 304 107	614 102	14%

20. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique accuse au 31.12.2025 un montant de 2 385 KUSD contre 2 151 KUSD au 31.12.2024 et se détaille comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Coûts liés aux locaux	241 580	280 388	-38 808	-14%
Charges informatique	401 681	344 384	57 297	17%
Communication	305 874	253 914	51 960	20%
Frais de publicités	132 927	101 720	31 207	31%
Frais du conseil et assemblées	327 944	333 325	-5 381	-2%
Impôts et taxes	28 545	35 153	-6 608	-19%
Autres frais administratifs	946 763	802 340	144 423	18%
Total	2 385 314	2 151 224	234 090	11%

21. LIQUIDITE ET EQUIVALENT DE LIQUIDITE

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint au 31 décembre 2025, 100 950 KUSD détaillés comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Caisse et avoirs auprès de la BCT	73 585 119	102 666 934	-29 081 815	-28%
Avoirs auprès des établissements bancaires	35 238 144	40 681 659	-5 443 515	-13%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	-7 872 785	-295 753	-7 577 032	2562%
Total	100 950 478	143 052 840	-42 102 362	-29%

22. NOTE RELATIVE AUX PARTIES LIEES

BILAN	Burgan Bank	AGB	Autres parties liées	Total
Actifs				
Créances sur les établissements bancaires et financiers	24 863	-	50 460 872	50 485 735
Portefeuille titres commercial	-	-	2 053 800	2 053 800
Portefeuille d'investissement	-	49 155 151	-	49 155 151
Portefeuille titres géré par une partie liée	-	-	200 276	200 276
Créances sur la clientèle	-	-	1 003 907	1 003 907
Total	24 863	49 155 151	53 718 855	102 898 869
Passifs				
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	31 857 054	-	18 474 314	50 331 368
Dépôts de la clientèle	-	-	16 452	16 452
Autres passifs	23 295	-	5 358	28 653
Total	31 880 349	-	18 496 124	50 376 473
Hors Bilan				
Cautions, Avals et autres garanties données	-	347 738	3 502 534	3 850 272
Total	-	347 738	3 502 534	3 850 272

ETAT DE RESULTAT	Burgan Bank	AGB	Autres parties liées	Total
Intérêts et revenus assimilés	5 693	-	2 204 357	2 210 050
Gain sur portefeuille-titres commercial	-	-	65 664	65 664
Revenus du portefeuille d'investissement	-	7 477 544	90 000	7 567 544
Intérêts encourus et charges assimilées	-437 484	-	-476 168	-913 652
Pertes sur portefeuille-titres commercial	-	-	-131 401	-131 401
Impôts sur les bénéfices	-	-1 121 632	-	-1 121 632
Total	-431 791	6 355 912	1 752 452	7 676 573

23. OPERATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises de la Banque s'élèvent au 31 décembre 2025 à 22 012 KUSD détaillés comme suit :

Description	2025	2024	Variation	%
Devise achetée non encore reçue	10 998 573	10 828 505	170 068	2%
Devises vendues non encore livrées	11 013 337	10 823 513	189 824	2%
Total	22 011 910	21 652 018	359 892	2%

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

1. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la « TUNIS INTERNATIONAL BANK », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicable en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la

date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des axes d'améliorations a été remis à la Direction Générale de la banque.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 23 Mars 2026

**Mohamed Jamil
GOUIDER**

Bassem JEDDOU

CMG

LEJ AUDIT

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires de la Tunis International Bank,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2025 :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2025 concernant les articles cités ci-dessus.

B- Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025 :

Nous vous informons que nous n'avons pas été informés de conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025.

C- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :

C-1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tel que spécifié par le nouvel article 200 II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit:

- Le conseil d'administration réuni le 29 avril 2024 a désigné un nouveau Directeur général. La rémunération du Directeur général a été fixée par une décision du comité de nomination et de rémunération réuni le 04 juin 2024 et autorisée par une décision du Conseil d'administration réuni le 02 juillet 2024. Cette rémunération inclut un salaire annuel fixe, des primes et autres avantages.

Conformément à la politique de la banque, le Directeur général bénéficie également d'une allocation de retraite.

- Les jetons de présence des membres du Conseil d'administration sont déterminés par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

C-2- Les obligations et engagements envers les dirigeants, au 31 décembre 2025, se détaillent comme suit :

	Charge de l'exercice 2025* (En milliers USD)	Passif au 31 décembre 2025* (En milliers USD)
Avantages accordés aux dirigeants à court terme (y compris les membres du Conseil d'administration)	421	332
Prestations pour départ à la retraite	15	78
Total	436	410

(*) Hors charges de sécurité sociale.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations, rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis le 23 Mars 2026

Mohamed Jamil
GOUIDER

Bassem JEDDOU

CMG

LEJ AUDIT

FCP GAT VIE CROISSANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds GAT VIE CROISSANCE

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 431 221 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 90 054 DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE, au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT VIE CROISSANCE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94 117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. À ce titre, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place et du suivi d'un système de contrôle interne, ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 mars 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
<u>Actif</u>			
Portefeuille Titres	AC1	1 914 117	1 553 720
Actions, Valeurs Assimilées et droits rattachés	AC1-a	1 619 936	1 182 402
Obligations et Valeurs Assimilées	AC1-b	294 181	371 318
Placements monétaires & disponibilités	AC2	525 456	591 738
Placements Monétaires	AC2-a	324 952	192 537
Disponibilités	AC2-b	200 504	399 201
<u>Total Actif</u>		2 439 573	2 145 458
<u>Passif</u>			
Opérateurs Créditeurs	PA1	4 026	3 430
Autre Créditeurs Divers	PA2	4 326	4 168
Total Passif		8 352	7 598
<u>Actif Net</u>			
<u>Capital</u>	CP1	2 341 167	2 049 140
<u>Sommes capitalisables</u>	CP2	90 054	88 720
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		90 054	88 720
<u>Actif Net</u>		2 431 221	2 137 860
<u>Actif Net et Passif</u>		2 439 573	2 145 458

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille titres	PR1	107 768	98 741
Dividendes		80 809	68 153
Revenus des Obligations et Valeurs Assimilées		26 959	30 588
Revenus des placements monétaires	PR2	38 655	33 258
Total Revenus des placements		146 423	131 999
Charges de gestion et de placement	CH1	-45 250	-38 385
Revenus nets des placements		101 173	93 614
Autres charges	CH2	-8 201	-6 052
Autres produits		-	-
Résultat d'exploitation		92 972	87 562
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 918	1 158
Sommes capitalisables de l'exercice		90 054	88 720
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2 918	-1 158
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		309 190	101 303
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		43 474	82 140
Frais de négociation des titres		-1 412	-3 470
Résultat net de l'exercice		444 224	267 535

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	444 224	267 535
Résultat d'exploitation	92 972	87 562
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	309 190	101 303
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	43 474	82 140
Frais de négociation des titres	-1 412	-3 470
Transactions sur le capital	-150 863	2 170
Souscriptions	52 883	175 632
Capital	47 051	159 095
Régularisation des sommes non capitalisables	3 690	8 630
Régularisation des sommes capitalisables	2 142	7 907
Droits d'entrée	-	-
Rachats	-203 746	-173 462
Capital	-179 393	-157 553
Régularisation des sommes non capitalisables	-16 372	-5 115
Régularisation des sommes capitalisables	-7 981	-10 794
Droits de sortie	-	-
Variation de l'Actif Net	293 361	269 705
Actif Net		
Au début de l'exercice	2 137 860	1 868 155
A la fin de l'exercice	2 431 221	2 137 860
Nombre de parts		
Au début de l'exercice	1 725 462	1 727 721
A la fin de l'exercice	1 616 222	1 725 462
Valeur Liquidative	1,504	1,239
Taux de rendement	21,39%	14,62%

Notes aux états financiers

au 31 décembre 2025

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT VIE CROISSANCE est un fonds commun de placement catégorie mixte et de type capitalisation, bénéficiant d'une procédure simplifiée, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE CROISSANCE a été créé à l'initiative conjointe de la société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°94-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE CROISSANCE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT VIE CROISSANCE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titres.

3.3. *Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018. Le « Fonds commun de placement FCP GAT VIE CROISSANCE » ne dispose

pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4. *Evaluation des placements monétaires*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. *Traitement des opérations de pension livrée*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT**AC1- Note sur le portefeuille titres****AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 619 936 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
Actions et droits rattachés			1 146 464	1 530 458	62,95%
TN0001800457	BIAT	1 240	104 075	137 011	5,64%
TN0003400058	AMEN BANK	2 760	97 879	137 280	5,65%
TN0007300015	ARTES	7 100	51 154	82 133	3,38%
TN0004700100	ATL	7 266	28 912	44 323	1,82%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	1 461	77 687	97 526	4,01%
TN0002200053	BT	12 262	69 955	77 508	3,19%
TN0005700018	PGH	5 550	83 344	101 765	4,19%
TN0001100254	SFBT	3 994	53 078	50 001	2,06%
TN0006660013	SOTRAPIL	1 613	20 586	36 305	1,49%
TN0006560015	SOTUVER	2 200	27 658	30 384	1,25%
TN0001400704	SPDIT	500	6 000	6 322	0,26%
TN0007270010	TPR	11 324	58 878	130 181	5,35%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	18 999	36 318	35 528	1,46%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	4 300	32 726	37 647	1,55%
TN0007610017	SAH	9 220	86 613	127 273	5,23%
TN0007670011	DELICE HOLDING	9 080	84 740	116 805	4,80%
TN0007440019	TELNET HOLDING	4 550	32 527	31 013	1,28%
TN0007550015	CITY CARS	1 550	16 737	30 523	1,26%
TN0007720014	UNIMED	5 400	42 007	51 095	2,10%
TNDKJ8O68X14	MAGHREBIA VIE AA	4 500	28 766	29 588	1,22%
TNNGTFLC2986	SOCIETE TUNISIENNE D'AUTOMOBILES	2 270	55 789	84 532	3,48%
TN0007740012	SAM AA	11 904	50 918	55 567	2,29%
TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	5	6	6	0,00%
TN823JXM7T75	TJARIDA4/21 300425	11	111	142	0,01%
Titres OPCVM			89 781	89 478	3,68%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	839	89 781	89 478	3,68%
Total			1 236 245	1 619 936	66,63%

AC1-b Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 294 181 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% de l'actif Net
Obligations			282 000	294 181	12,10%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	1 000	40 000	40 666	1,67%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	1 350	81 000	85 664	3,52%
TNY1F6BOX6F5	EO CIL 2023-1 10,55%	1 350	81 000	84 746	3,49%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	800	80 000	83 105	3,42%
Total			282 000	294 181	12,10%

Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+ / - Value latentes	Valeur au 31/12/2025	+ / - Value réalisées
Solde au 31/12/2024	1 463 901	15 318	74 501	1 553 720	-
Acquisition de l'exercice	258 153	-	-	258 153	-
Actions et droits rattachés	258 153	-	-	258 153	-
Obligations et valeurs assimilées		-	-	-	-
Cessions de l'exercice	-129 809	-	-	-129 809	43 474
Actions et droits rattachés	-129 809	-	-	-129 809	43 474
Obligations et valeurs assimilées		-	-	-	-
Remboursement de l'exercice	-74 000	-	-	-74 000	-
Actions et droits rattachés	-	-	-	-	
Obligations et valeurs assimilées	-74 000	-	-	-74 000	-
Variation des plus ou moins- values latentes	-	-	309 190	309 190	-
Variation des intérêts courus	-	-3 137	-	-3 137	-
Solde au 31/12/2025	1 518 245	12 181	383 691	1 914 117	43 474

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 324 952 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif net
BTC					92 301	92 662	3,81%
TNINWHV0PEH1	BTC 52S 08-12-2026		8,25%	08/12/2026	92 301	92 662	3,81%
Prise en pension					232 187	232 290	9,55%
TN0008000580	PL BNA 0.232M 8% 30122025	BNA	8,00%	29/01/2026	232 187	232 290	9,55%
Total					324 488	324 952	13,37%

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 200 504 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
DEPOTS A VUE	1 476	2 109
AVOIRS EN BANQUE	199 028	427 068
SOMME A RÉGLER	-	-29 976
Total	200 504	399 201

PA1 Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève à 4 026 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	3 782	3 221
Dépositaire	244	209
Total	4 026	3 430

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 326 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Autres opérateurs créditeurs (CAC)	3 532	3 462
Publications CMF	203	203
Etat retenue à la source	386	328
Autres créditeurs (CMF)	205	175
Total	4 326	4 168

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024	
Montant	2 049 140
Nombre de parts	1 725 462
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées	
Montant	47 051
Nombre de parts émises	38 940
Nombre de porteurs de parts entrant	-
Rachats effectués	
Montant	-179 393
Nombre de parts rachetées	-148 180
Nombre de porteurs de parts sortant	-
Autres effets sur le capital	
Résultats antérieurs incorporés au capital	88 720
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-2 921
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	-12 682
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	43 474
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	309 190
Frais de négociation des titres	-1 412
Capital au 31/12/2025	
Montant	2 341 167
Nombre de parts	1 616 222
Nombre de porteurs de parts	1

CP2 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2025 se détaille ainsi :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	92 972	87 562
Régularisation du résultat d'exploitation	-2 918	1 158
Sommes capitalisables	90 054	88 720

PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 107 768 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des actions	80 809	68 153
Revenus des obligations et valeurs assimilées	26 959	30 588
Total	107 768	98 741

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 38 655 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur les comptes de dépôts	17 867	16 763
Revenus des prises en pension	12 511	12 224
Revenus des BTC	8 277	4 271
Total	38 655	33 258

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 45 250 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	42 508	36 058
Rémunération du dépositaire	2 742	2 327
Total	45 250	38 385

CH2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent à 8 201 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération des CAC	5 659	3 825
Redevance CMF	2 305	1 955
Publicité & publications	200	201
Services bancaires & Assimilés	12	15
Impôts, taxes & versements assimilés	25	56
Total	8 201	6 052

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,091	0,077	0,072	0,040
Charges de gestion des placements	-0,028	-0,022	-0,019	-0,013
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,063	0,054	0,053	0,028
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,005	-0,004	-0,003	-0,004
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,058	0,051	0,049	0,024
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,002	0,001	0,004	0,004
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0,056	0,051	0,054	0,027
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,191	0,059	0,017	-0,038
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,027	0,048	0,004	0,017
Frais de négociation des titres	-0,001	-0,002	-0,001	-0,003
Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation	0,217	0,104	0,020	-0,024
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	0,275	0,155	0,070	-0,001
Droits d'entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE	0,217	0,104	0,020	-0,024
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,008	0,002	0,004	0,000
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,209	0,106	0,025	-0,024

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000
Nombre de parts	1 616 222	1 725 462	1 727 721	1 475 275
Valeur Liquidative	1,504	1,239	1,081	1,003
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,96%	1,96%	1,96%	1,44%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,36%	0,31%	0,35%	0,44%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,03%	4,48%	5,05%	2,71%
Actif Net Moyen	2 304 427	1 954 790	1 689 439	1 293 871

Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

6.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP GAT Vie Croissance est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,55% HTVA sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT Vie Croissance durant l'exercice 2025, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 42 508 DT.

6.2. Rémunération du dépositaire

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Vie Croissance. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Vie Croissance ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaire, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT Vie Croissance durant l'exercice 2025, une rémunération pour un montant total TTC de 2 742 DT.

FCP GAT VIE MODERE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 Décembre 2025

I. Rapport sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement GAT VIE MODERE

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP GAT VIE MODERE, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 349 196 DT, y compris des sommes capitalisables de l'exercice qui s'élèvent à 58 848 DT.

A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP GAT VIE MODERE, au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport sur la gestion du fonds incombe au conseil d'administration du gestionnaire du fonds, la société GAT Investissement S.A. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport sur la gestion du fonds établi par le gestionnaire et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport sur la gestion du fonds par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport sur la gestion du fonds et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport sur la gestion du fonds semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la

présence d'une anomalie significative dans le rapport sur la gestion du fonds, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance du gestionnaire pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire, la société GAT Investissement S.A, est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds FCP GAT VIE MODERE à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction du gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la direction du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds FCP GAT VIE MODERE.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94 117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne. À ce titre, nous rappelons que la responsabilité de la conception, de la mise en place et du suivi d'un système de contrôle interne, ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 24 mars 2026

Le Commissaire Aux Comptes :

Les Commissaires aux Comptes Associés M.T.B.F

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	31/12/2024
ACTIF			
Portefeuille titres		993 705	903 026
Actions, valeurs assimilées et droits attachés	AC1-a	591 268	440 064
Obligations et valeurs assimilées	AC1-b	402 437	462 962
Placements monétaires et disponibilités		360 727	322 004
Placements monétaires	AC2-a	221 268	96 269
Disponibilités	AC2- b	139 459	225 735
Total Actif		1 354 432	1 225 030
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA1 -a	1 824	1 564
Autres créditeurs divers	PA1 -b	3 412	3 794
Total Passif		5 236	5 358
ACTIF NET			
Capital	CP1	1 290 348	1 161 802
Sommes capitalisables	CP2	58 848	57 870
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		58 848	57 870
Actif Net		1 349 196	1 219 672
Total Passif et Actif Net		1 354 432	1 225 030

ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Revenus du portefeuille titres	PR1	61 450	61 356
Dividendes		26 846	24 208
Revenus des obligations et valeurs assimilées		34 604	37 148
Revenus des placements monétaires	PR2	24 200	18 942
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		85 650	80 298
Charges de gestion des placements	CH1	-20 658	-18 260
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		64 992	62 038
Autres produits		-	-
Autres charges	CH2	-5 129	-4 994
Résultat d'exploitation		59 863	57 044
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 015	826
Sommes capitalisables de l'exercice		58 848	57 870
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 015	-826
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		108 994	22 692
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		18 207	20 806
Frais de négociation des titres		-487	-1 545
Résultat net de l'exercice		186 577	98 997

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025
(Exprimé en dinar tunisien)

Libellé	31/12/2025	31/12/2024
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	186 577	98 997
Résultat d'exploitation	59 863	57 044
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	108 994	22 692
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	18 207	20 806
Frais de négociation des titres	-487	-1 545
Transactions sur le capital	-57 053	52
Souscriptions	16 426	121 219
Capital	14 948	112 626
Régularisation des sommes non capitalisables	730	2 616
Régularisation des sommes capitalisables	748	5 977
Droits d'entrée	-	-
Rachats	-73 479	-121 167
Capital	-66 926	-111 507
Régularisation des sommes non capitalisables	-3 191	-1 047
Régularisation des sommes capitalisables	-3 362	-8 613
Droits de sorties	-	-
Variation de l'actif net	129 524	99 049
Actif net		
Au début de l'exercice	1 219 672	1 120 623
A la fin de l'exercice	1 349 196	1 219 672
Nombre de Parts		
Au début de l'exercice	1 022 442	1 024 537
A la fin de l'exercice	977 509	1 022 442
Valeur liquidative	1,380	1,193
Taux de rendement	15,67%	9,05%

Note 1. PRESENTATION DU FONDS

FCP GAT VIE MODERE est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par :

- Le code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et ses textes d'application ;
- Règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du ministre des Finances en date du 29 avril 2010 tel que modifié et complété par les textes subséquents.

FCP GAT VIE MODERE a été créé à l'initiative conjointe de la Société GAT INVESTISSEMENT S.A et de ATTIJARI BANK et a obtenu l'agrément de constitution d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) par décision du Conseil du Marché Financier (CMF) n°95-2021 du 22 décembre 2021.

Le prospectus visé par le Conseil du Marché Financier en date du 27 avril 2022 est mis à la disposition du public.

Le dépositaire de ce fonds est ATTIJARI BANK, le gestionnaire étant GAT INVESTISSEMENT S.A.

Il a pour objet principal la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds.

Le montant du fonds est de cent mille dinars (100.000 DT) réparti en cent mille (100.000) parts de même catégorie et de même rang d'un montant nominal d'un dinar (1 DT) chacune.

La durée de vie du fonds est de 99 ans à compter de la date de constitution.

FCP GAT VIE MODERE n'est pas doté de la personnalité morale et est par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt. Cependant, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par le fonds sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt.

Note 2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de FCP GAT VIE MODERE relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2025, ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Note 3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP GAT VIE MODERE sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon.

Les intérêts sur les placements et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 décembre 2025.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentés dans la note sur le portefeuille titres.

3.3. Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2025, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres. Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018. Le « Fonds commun de placement FCP GAT VIE MODERE » ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.4. *Evaluation des placements monétaires*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5. *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6 *Traitement des opérations de pension livrée*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « Revenus des placements monétaires ».

Note 4. NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET L'ETAT DE RESULTAT

AC1- Note sur le portefeuille titres

AC1-a Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de cette rubrique s'élève à 591 268 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Description	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif net
Actions et droits rattachés			415 635	545 516	40,43%
TN0001800457	BIAT	760	63 733	83 975	6,22%
TN0003400058	AMEN BANK	1 275	46 995	63 417	4,70%
TN0002200053	BT	7 800	40 636	49 304	3,65%
TN0005700018	PGH	3 350	46 731	61 426	4,55%
TN0001100254	SFBT	1 194	17 446	14 948	1,11%
TN0006560015	SOTUVER	188	2 304	2 596	0,19%
TN0007270010	TPR	5 550	33 656	63 803	4,73%
TN0007610017	SAH	5 708	50 200	78 793	5,84%
TN0007670011	DELICE HOLDING	4 858	45 218	62 493	4,63%
TN0007440019	TELNET HOLDING	7 334	52 246	49 989	3,71%
TN0007740012	SAM AA	3 162	16 457	14 760	1,09%
TN3022JYIH65	SFBT DA 1/12 280524	11	13	12	0,00%
Titres OPCVM			44 918	45 752	3,39%
TN0001600287	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	429	44 918	45 752	3,39%
Total			460 553	591 268	43,82%

AC1-b Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique s'élève à 402 437 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Description	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif Net
TN8DSPQCBC06	ATL 2022_TF_A	500	20 000	20 333	1,51%
TN7PM93UZP50	EMP NAT TV 4èT Cat B	1 000	80 000	80 749	5,98%
TN3C6DVEWM76	EMP NAT 1erT 2023 CAT B	1 500	150 000	159 832	11,85%
TN99P72UERY9	EO TLF 2023-1 10.55%	450	27 000	28 555	2,12%
TNMEZPU3I4U2	TJL 2023-1 TF 10.7%	1 000	60 000	61 027	4,52%
TNNEAGRSF0D0	ENDA TAMWEEL CAT B 11%	500	50 000	51 941	3,85%
Total			387 000	402 437	29,83%

Les mouvements du portefeuille titres

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/--Values latentes	Valeur au 31/12/2025	+/--Values réalisées
Solde au 31/12/2024	864 343	16 962	21 721	903 026	-
Acquisition de l'exercice	86 387	-	-	86 387	-
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	<i>86 387</i>	-	-	<i>86 387</i>	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-
Cessions de l'exercice	-44 177	-	-	-44 177	18 207
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	<i>-44 177</i>	-	-	<i>-44 177</i>	<i>18 207</i>
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	-	-	-	-	-
Remboursement de l'exercice	-59 000	-	-	-59 000	-
<i>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</i>	-	-	-	-	-
<i>Obligations et valeurs assimilées</i>	<i>-59 000</i>	-	-	<i>-59 000</i>	-
Variation des plus ou moins-values latentes	-		108 994	108 994	-
Variation des intérêts courus	-	-1 525	-	-1 525	-
Solde au 31/12/2025	847 553	15 437	130 715	993 705	18 207

AC2-a Placements monétaires

Le solde de cette rubrique s'élève à 221 268 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Code ISIN	Désignation	Cédant	Taux	Échéance	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2025	% Actif Net
<u>BTC</u>					92 300	92 661	6,87%
TNINWHV0PEH1	BTC 52S 08-12-2026		8,25%	08/12/2026	92 300	92 661	6,87%
<u>Pensions livrées</u>					128 550	128 607	9,53%
TN0008000580	PL BNA 0.128M 8% 30122025	BNA	8,00%	29/01/2026	128 550	128 607	9,53%
Total					220 850	221 268	16,40%

AC2-b Disponibilités

Le solde de cette rubrique s'élève à 139 459 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Dépôts à vue	696	722
Avoirs en banque	138 763	243 875
Sommes à régler	-	-18 862
Total	139 459	225 735

PA1 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à 1 824 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Gestionnaire	1 689	1 448
Dépositaire	135	116
Total	1 824	1 564

PA2 Autres créditeurs divers

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 412 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Honoraires CAC	2 919	3 344
Publication CMF	204	203
Etat retenue à la source	176	150
Redevance CMF	113	97
Total	3 412	3 794

CP1 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2024	
Montant	1 161 802
Nombre de parts	1 022 442
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées	
Montant	14 948
Nombre de parts émises	12 878
Nombre de porteurs de parts entrant	-
Rachats effectués	
Montant	66 926
Nombre de parts rachetées	57 811
Nombre de porteurs de parts sortant	-
Autres effets sur le capital	
Résultats antérieurs incorporés au capital	57 870
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	-1 599
Régularisation des sommes non capitalisables de l'exercice	-2 461
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	18 207
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	108 994
Frais de négociation de titres	-487
Montant du capital au 31/12/2025	1 290 348
Nombre de parts	977 509
Nombre de porteurs	1

CP2 Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice augmenté ou diminué des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts. Le solde de ce poste au 31 décembre 2025 se détaille ainsi :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Résultat d'exploitation	59 863	57 044
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 015	826
Sommes capitalisables	58 848	57 870

PR1 Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent à 61 450 DT au titre de l'exercice 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Revenus des actions	26 846	24 208
Revenus des obligations et valeurs assimilées	34 604	37 148
Total	61 450	61 356

PR2 Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 24 200 DT au 31 décembre 2025. Ils se présentent comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts sur les comptes de dépôts	11 110	8 468
Revenus des prises en pension	7 720	7 142
Revenus des BTC	5 370	3 332
Total	24 200	18 942

CH1 Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent à 20 658 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération du gestionnaire	19 128	16 907
Rémunération du dépositaire	1 530	1 353
Total	20 658	18 260

CH2 Autres Charges

Les autres charges s'élèvent à 5 129 DT au 31 décembre 2025. Le détail se présente comme suit :

Description	31/12/2025	31/12/2024
Rémunération des CAC	3 606	3 615
Redevance CMF	1 286	1 137
Publications et publicités	200	201
Services bancaires et assimilés	12	15
Impôts, taxes et versements assimilés/ rémunérations	25	26
Total	5 129	4 994

Note 5. Données par part et ratios pertinents

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	Du 06/04/2022 au 31/12/2022
Revenus des placements	0,088	0,079	0,074	0,047
Charges de gestion des placements	-0,021	-0,018	-0,016	-0,010
REVENUS NET DES PLACEMENTS	0,066	0,061	0,058	0,037
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,005	-0,005	-0,005	-0,005
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0,061	0,056	0,053	0,032
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	0,001	0,005	0,003
SOMMES CAPITALISABLES DE L'EXERCICE	0,060	0,057	0,058	0,035
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,112	0,022	0,006	-0,009
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,019	0,020	0,014	-0,012
Frais de négociation des titres	0,000	-0,002	-0,001	-0,002
Plus (ou moins) values réalisées sur titres et frais de négociation	0,130	0,041	0,019	-0,022
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	0,191	0,097	0,072	0,010
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
RÉSULTAT NON CAPITALISABLE DE L'EXERCICE	0,130	0,041	0,019	-0,022
Régularisation du résultat non capitalisable	-0,003	0,002	0,004	0,000
Sommes non capitalisables de l'exercice	0,127	0,043	0,023	-0,022
Nombre de parts	977 509	1 022 442	1 024 537	850 892
Valeur Liquidative	1,380	1,193	1,094	1,013
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion / Actif Net Moyen	1,61%	1,61%	1,61%	1,18%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,40%	0,44%	0,48%	0,54%
Résultat capitalisable de l'exercice / Actif Net Moyen	4,66%	5,02%	5,41%	3,59%
Actif Net Moyen	1 285 862	1 136 587	1 005 535	756 831

Note 6. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

6.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP GAT Vie MODERE est confiée à l'établissement gestionnaire « GAT Investissement » chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fonds. En contrepartie de ses services, GAT Investissement perçoit une rémunération calculée au taux de 1,25% HT sur la base de l'actif net décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le gestionnaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE MODERE durant l'exercice 2025, des frais de gestion, en tant que gestionnaire dudit fonds, pour un montant total TTC de 19 128 DT.

6.2. Rémunération du dépositaire

Attijari Bank assure les fonctions du dépositaire pour le FCP GAT Vie MODERE. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP GAT Vie MODERE ;
- Contrôler la régularité des décisions, le calcul de la valeur liquidative, ainsi que les ratios de composition du portefeuille.

En rémunération de ses services de dépositaires, Attijari Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT de l'actif net, décomptée jour par jour et réglée mensuellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

Le dépositaire a facturé, au fonds FCP GAT VIE MODERE durant l'exercice 2025, une rémunération pour un montant total TTC de 1 530 DT.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Boulevard qualité de la vie, Immeuble la Renaissance,
ZITOUNA TAKAFUL Building Les Jardins de Carthage 1090.

La Société ZITOUNA TAKAFUL publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, tels qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 Avril 2026 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU & M Mohamed Hédi KAMMOUN.

Actifs du Bilan Combiné arrêté au 31/12/ 2025 (Exprimé en dinars)	Note	31/12/2025			31/12/2024		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
AC1 Actifs incorporels	1	0	655 331	655 331	0	586 425	586 425
AC12 Concessions, brevets, licences, marques		0	655 331	655 331	0	586 425	586 425
AC2 Actifs corporels d'exploitation	2	0	3 405 150	3 405 150	0	3 526 358	3 526 358
AC21 Installations techniques et machines		0	2 434 060	2 434 060	0	2 609 238	2 609 238
AC22 Autres installation, outillage et mobilier		0	971 090	971 090	0	917 120	917 120
AC3 Placements	3	328 078 797	61 416 897	389 495 694	262 555 614	53 164 068	315 719 682
AC31 Terrains et constructions		0	8 982 019	8 982 019	0	8 982 019	8 982 019
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		0	8 982 019	8 982 019	0	8 982 019	8 982 019
AC32 Placements dans les entreprises et participations		6 370 860	11 044 472	17 415 332	9 875 031	10 021 969	19 897 000
AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation		337 527	11 044 472	11 381 999	375 031	10 021 969	10 397 000
AC324 Sukuks, Bons et autres titres à revenus assimilés émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises		6 033 333	0	6 033 333	9 500 000	0	9 500 000
AC33 Autres placements financiers		321 300 498	41 390 406	362 690 904	252 290 546	34 160 080	286 450 626
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		3 046 505	36 408 226	39 454 731	3 090 000	28 060 000	31 150 000
AC333 Autres prêts		150 000	0	150 000	150 000	0	150 000
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		317 810 000	4 908 000	322 718 000	248 767 500	6 025 900	254 793 400
AC336 Autres		293 993	74 180	368 173	283 046	74 180	357 226
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		407 439	0	407 439	390 038	0	390 038
AC5 Part des réassurances dans les provisions techniques	4	21 115 797	0	21 115 797	19 801 701	0	19 801 701
AC510 Provisions pour primes non acquises		5 427 887	0	5 427 887	4 803 463	0	4 803 463
AC520 Provisions d'assurance (Takaful familial)		970 783	0	970 783	973 194	0	973 194
AC530 Provisions pour sinistre (Takaful familial)		311 867	0	311 867	272 928	0	272 928
AC531 Provisions pour sinistre (Takaful général)		14 405 260	0	14 405 260	13 752 115	0	13 752 115
AC6 Créances	5	34 008 976	18 814 144	52 823 120	39 173 396	17 794 647	56 968 044
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		27 080 996	0	27 080 996	31 532 996	0	31 532 996
AC611 Primes acquises et non émises		-2 292 472	0	-2 292 472	-1 473 819	0	-1 473 819
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		26 842 372	0	26 842 372	26 612 353	0	26 612 353
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		2 531 096	0	2 531 096	6 394 462	0	6 394 462
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		944 251	0	944 251	3 144 971	0	3 144 971
AC63 Autres créances		5 983 730	16 428 588	22 412 317	4 495 429	14 519 977	19 015 406
AC631 Personnel		0	29 604	29 604	0	49 807	49 807
AC632 Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques		5 983 730	14 814 227	20 797 957	4 495 429	13 130 858	17 626 287
AC633 Débiteurs divers		0	1 584 756	1 584 756	0	1 339 312	1 339 312
AC66 Créances sur le Fonds des adhérents		0	2 385 557	2 385 557	0	3 274 670	3 274 670
AC7 Autres éléments d'actif	6	17 990 059	1 722 956	19 713 015	17 893 829	3 196 852	21 090 682
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		2 790 981	897 331	3 688 312	3 199 074	2 324 458	5 523 532
AC721 frais d'acquisition reportés		12 013 640	0	12 013 640	11 721 780	0	11 721 780
AC731 Profit et loyers acquis non échus		3 181 688	36 263	3 217 951	2 969 226	48 428	3 017 654
AC733 Autres comptes de régularisation		3 750	789 363	793 113	3 750	823 966	827 716
Total de l'actif		401 193 629	86 014 479	487 208 108	339 424 541	78 268 350	417 692 891

Actifs nets/Capitaux propres et passif du bilan combiné arrêté au 31/12/ 2025 (Exprimé en dinars)	Note	31/12/2025			31/12/2024		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des Adhérents	7						
AN1 Déficit du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		0	0	0	0	0	0
AN2 Provisions D'équilibrage du fonds des Adhérents		4 097 697	0	4 097 697	3 234 015	0	3 234 015
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		1 792 332	0	1 792 332	1 727 363	0	1 727 363
AN5 Autres Actifs Nets		3 090 000	0	3 090 000	3 090 000	0	3 090 000
Total des Actifs Nets des Adhérents		8 980 029	0	8 980 029	8 051 378	0	8 051 378
Capitaux propres des Actionnaires	8						
CP1 Capital social ou fonds équivalent		0	30 000 000	30 000 000	0	30 000 000	30 000 000
CP2 Réserves		0	2 007 728	2 007 728	0	1 538 371	1 538 371
CP4 Autres Capitaux propres		0	34 855 659	34 855 659	0	26 678 303	26 678 303
CP5 Résultat reporté		0	746 966	746 966	0	846 930	846 930
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		0	67 610 353	67 610 353	0	59 063 604	59 063 604
CP6 Résultat de l'exercice		0	7 379 895	7 379 895	0	8 540 196	8 540 196
Total capitaux propres avant affectation		0	74 990 248	74 990 248	0	67 603 800	67 603 800
Total actifs nets et capitaux propres		8 980 029	74 990 248	83 970 277	8 051 378	67 603 800	75 655 178
Passifs							
PA1 Autres passifs financiers	9	0	1 053 721	1 053 721	0	1 098 218	1 098 218
PA14 Dettes envers des établissements bancaires et financiers		0	1 053 721	1 053 721	0	1 198 218	1 098 218
PA2 Provisions pour autres risques et charges	10	5 500 000	1 000 000	6 500 000	5 500 000	1 000 000	6 500 000
PA23 Autres provisions		5 500 000	1 000 000	6 500 000	5 500 000	1 000 000	6 500 000
PA3 Provisions techniques brutes	11	357 470 771	0	357 470 771	297 203 922	0	297 203 922
PA310 Provisions pour primes non acquises		41 723 425	0	41 723 425	39 278 992	0	39 278 992
PA320 Provisions d'assurance (Takaful familial)		202 950 435	0	202 950 435	156 790 277	0	156 790 277
PA330 Provisions pour sinistre (Takaful familial)		4 962 614	0	4 962 614	3 555 018	0	3 555 018
PA331 Provision pour sinistre (Takaful général)		107 664 048	0	107 664 048	94 933 196	0	94 933 196
PA361 Autres provisions techniques (Takaful général)		170 249	0	170 249	2 646 440	0	2 646 440
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	12	15 287 481	0	15 287 481	14 555 651	0	14 555 651
PA6 Autres dettes	13	12 767 815	7 808 827	20 576 643	13 213 376	7 295 805	20 509 181
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		604 054	0	604 054	1 351 323	0	1 351 323
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		4 362 841	0	4 362 841	4 443 197	0	4 443 197
PA63 Autres dettes		4 006 138	7 808 827	11 814 965	3 620 756	7 295 805	10 916 561
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		0	851 978	851 978	0	484 939	484 939
PA632 Personnel		0	3 379 529	3 379 529	0	3 307 000	3 307 000
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques		2 572 875	1 746 100	4 318 975	2 124 409	1 682 338	3 806 747
PA634 Créiteurs divers		1 433 264	1 831 221	3 264 484	1 496 347	1 821 529	3 317 876
PA65 Surplus à distribuer		1 409 226	0	1 409 226	523 430	0	523 430
PA66 Dettes envers l'opérateur du Fonds		2 385 557	0	2 385 557	3 274 670	0	3 274 670
PA7 Autres passifs	14	1 187 533	1 161 683	2 349 216	900 214	1 270 528	2 170 741
PA710 Report de commissions reçues des réassurances		1 187 533	0	1 187 533	900 214	0	900 214
PA712 Autres comptes de régularisation passif		0	1 161 683	1 161 683	0	1 270 528	1 270 528
Total du passif		392 213 600	11 024 231	403 237 832	331 373 163	10 664 550	342 037 713
Total des Actifs nets/capitaux propres et du passif		401 193 629	86 014 479	487 208 108	339 424 541	78 268 350	417 692 891

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Familial (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025

			Note	31/12/2025			31/12/2024
				Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRF1	Primes	+	15	61 694 762	1 799 881	59 894 881	33 122 416
PRF11	Primes émises et acceptées	+		61 694 762	1 779 881	59 894 881	33 122 416
PRF2	Produits de placements	+	16	15 164 259	0	15 164 259	12 475 364
PRF21	Revenus des placements	+		15 164 259	0	15 164 259	12 475 364
CHF1	Charge de sinistres		17	19 822 695	205 748	19 616 948	7 219 573
CHF11	Montants payés	-		18 415 099	166 809	18 248 290	6 040 631
CHF12	Variation de la provision pour sinistres	-		1 407 596	38 939	1 368 657	1 178 941
CHF2	Variation des autres provisions techniques	-		46 160 158	-2 410	46 162 568	30 436 737
CHF3	Frais d'exploitation	-	18	4 382 832	941 492	3 441 340	2 311 625
CHF31	Frais d'acquisition	-		3 684 337	0	3 684 337	3 036 767
CHF33	Frais d'administration à la charge du fond des adhérents	-		698 495	0	698 495	183 069
CHF34	Commissions reçues des réassureurs	+		0	941 492	-941 492	-908 211
CHF4	Charges de Gestion de placements		19	4 661 647	0	4 661 647	3 806 334
CHF41	Charges de gestion des placements			4 607 999	0	4 607 999	3 806 334
CHF411	Commission Moudharaba			4 516 145	0	4 516 145	3 713 824
CHF412	Autres charges de gestion de placements			91 854	0	91 854	92 510
CHF42	Correction de valeur sur placement			53 647	0	53 647	0
CHF5	Autres charges techniques	-	20	-424 014	0	-424 014	499 977
CHF8	Impôt sur le résultat		21	1 027 661	0	1 027 661	710 799
RTF	Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Familial			1 228 043	-655 053	572 990	612 735

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Général (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025

				31/12/2025			31/12/2024
				NOTE	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes
PRG1	Primes acquises (-)	+	22	93 018 435	11 225 518	81 792 917	77 215 767
PRG11	Primes émises et acceptées	+		95 492 869	11 849 941	83 612 928	81 158 043
PRG12	Variation de la provision pour primes non acquises	-		2 444 434	624 423	1 820 011	3 942 276
PRG2	Produits de placements	+	23	9 914 392	0	9 914 392	8 679 194
CHG1	Charge de sinistres		24	53 476 580	1 878 134	51 598 446	49 747 663
CHG11	Montants payés	-		40 745 728	1 224 990	39 520 739	31 391 741
CHG12	Variation de provision pour sinistres	-		12 730 852	653 144	12 077 708	18 355 922
CHG2	Variation des autres provisions techniques	-	25	-2 476 191	0	-2 476 191	230 423
CHG3	Frais d'exploitation		26	30 871 734	2 761 464	28 110 270	24 163 350
CHG31	Frais d'acquisition	-		26 612 073	0	26 612 073	24 682 865
CHG32	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	+/-		291 860	0	291 860	2 018 429
CHG33	Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents	-		4 551 521	0	4 551 521	3 900 043
CHG34	Commissions reçues des réassureurs	+		0	2 761 464	2 761 464	2 401 129
CHG4	Charges de gestion des placements		27	3 496 706	0	3 496 706	3 018 075
CHG41	Charges de gestion des placements	-		3 469 354	0	3 469 354	3 018 075
CHG411	Commissions Moudharaba	-		2 960 675	0	2 960 675	2 580 102
CHG412	Autres Charges de gestion de placements	-		508 680	0	508 680	437 972
CHG42	Correction de valeur sur placement	-		27 352	0	27 352	0
CHG5	Autres charges techniques	-	28	6 927 676	0	6 927 676	6 952 740
CHG8	Impôt sur le résultat		29	2 831 059	0	2 831 059	668 083
RTG	Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Général			7 805 263	-6 585 921	1 219 342	1 114 627

L'état de Résultat de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful (Exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2025 au 31/12/2025

			Note	31/12/2025	31/12/2024
PR1	Commission Wakala	+	30	29 071 091	26 526 933
PR2	Commission Moudharaba		31	6 283 042	5 289 014
PR3	Produits des placements	+	32	1 004 430	1 147 466
PR31	Revenus des placements			1 004 430	1 147 466
Sous Total 1				36 358 562	32 963 412
PR34	Profit provenant de la réalisation des placements			248 394	0
Sous Total 2				248 394	0
CH1	Charges des placements		33	1 738 686	115 632
CH11	Charges de gestion des placements			326 415	115 632
CH12	Correction de valeur sur placement			1 412 271	0
Sous Total 3				1 738 686	115 632
PR5	Autres produits d'exploitation	+	34	1 020 841	949 431
CH4	Charges générales d'exploitation		35	24 960 792	23 363 522
CH5	Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur Immobilisation		36	1 263 762	894 398
	Résultat d'exploitation avant Impôts			9 664 558	9 539 291
CH7	Impôt sur le résultat	-	37	2 285 227	842 978
	Résultat d'exploitation après Impôts			7 379 331	8 696 313
PR6	Gains extraordinaires	+		842	3
CH8	Pertes extraordinaires	-		278	156 119
	Résultat extraordinaire			564	-156 116
Résultat net de l'exercice				7 379 895	8 540 196

Annexe 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

		2025			2024		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful Combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful Combiné
HB1	Engagements reçus						
HB2	Engagements donnés						
	HB 21 Avals, cautionset garanties de crédit données	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
	HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
	HB 23 Autres engagements sut titres, actifs ou revenus	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
	HB 24 Autres engagements donnés	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
HB 3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
HB 4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
HB 5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul
HB 6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul	Nul

Annexe 7 : Modèle de l'Etat des flux de trésorerie Combiné

	Exercice 2025			Exercice 2024		
	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements des primes reçues des adhérents	223 996 264	0	223 996 264	178 844 516	0	178 844 516
Sommes versées pour paiement des sinistres	-53 008 572	0	-53 008 572	-38 530 471	0	-38 530 471
Décaissements de primes pour les cessions	-9 212 723	0	-9 212 723	-2 683 459	0	-2 683 459
Encaissements des sinistres pour les cessions	1 207 208	0	1 207 208	1 190 835	0	1 190 835
Commissions reçues sur les cessions	2 258 063	0	2 258 063	2 918 929	0	2 918 929
Commissions versées aux intermédiaires	-30 392 723	0	-30 392 723	-7 908 974	0	-7 908 974
Encaissement WAKALA	0	29 797 587	29 797 587	0	21 772 726	21 772 726
Décaissement WAKALA	-29 797 587	0	-29 797 587	-21 772 726	0	-21 772 726
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-12 366	-20 558 097	-20 570 463	-50 282	-18 480 946	-18 531 228
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-107 590 768	-28 978 000	-136 568 768	-1 151 949 892	-60 930 900	-1 212 880 792
Encaissements liés à la cession de placements financiers	8 911 283	14 027 899	22 939 182	1 048 951 953	59 864 476	1 108 816 429
Taxes sur les assurances versées au Trésor Produits financiers reçus	-18 478 062	-4 135 478	-22 613 540	-17 483 502	-4 367 037	-21 850 538
Produit financier reçu	19 367 057	1 290 508	20 657 565	18 336 213	920 616	19 256 829
Encaissement MOUDHARABA	0	7 379 391	7 379 391	0	5 953 162	5 953 162
Décaissement MOUDHARABA	-7 379 391	0	-7 379 391	-5 953 162	0	-5 953 162
Impôts sur les bénéfices payés Autres mouvements	-275 776	-149 753	-425 530	-789 788	-31 864	-821 652
Autres mouvements	0	984 930	984 930	-280 878	-528 642	-809 520
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-408 092	-341 014	-749 106	2 839 312	4 171 592	7 010 904
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	-1 086 114	-1 086 114	0	-1 608 754	-1 608 754
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	0	96 272	96 272
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	0	0	0	0	-945 000	-945 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	0	-1 086 114	-1 086 114	0	-2 457 481	-2 457 481
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	0	0	0	0	0	0
Encaissement provenant de la cession de placements	0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant d'emprunts	0	0	0	0	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0	0	0	0	0
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0	0	0	0	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités						
Variation de trésorerie	-408 092	-1 427 128	-1 835 220	2 839 312	1 714 111	4 553 422
Trésorerie de début d'exercice	3 199 074	2 324 458	5 523 532	359 762	610 348	970 109
Trésorerie de fin d'exercice	2 790 982	897 330	3 688 312	3 199 074	2 324 458	5 523 532

IV- Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2025

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE, DE SES OPERATIONS ET DE SES ACTIVITES

1. Présentation générale

ZITOUNA TAKAFUL a été fondée en 2011 avec l'ambition d'établir un modèle d'assurance conforme aux principes de la finance islamique et résolument tourné vers l'excellence. Adossée au groupe Majda Tunisia Holding et dotée d'un capital porté à 30 000 DT, la société s'est progressivement imposée comme un acteur majeur du secteur Takaful en Tunisie.

Son positionnement repose sur une offre de solutions d'assurance complète et structurée, destinée aux particuliers, aux professionnels, aux PME, aux grandes entreprises ainsi qu'aux institutions. L'objectif est d'accompagner chaque catégorie de clients dans une gestion maîtrisée de leurs risques, à travers des produits fiables, transparents et rigoureusement conçus.

La dimension éthique demeure au cœur de son modèle. L'ensemble des opérations et produits commercialisés est placé sous le contrôle d'un Comité Charia'a indépendant, garantissant une conformité stricte avec les principes de la finance islamique. Cette gouvernance assure un haut niveau d'intégrité, de crédibilité et de cohérence vis-à-vis des valeurs portées par les assurés.

Capitalisant sur une dynamique de croissance robuste, **ZITOUNA TAKAFUL** a également renforcé sa présence territoriale à travers un réseau de plus de cinquante agences réparties sur les principales zones urbanisées du pays. Cette implantation stratégique permet d'offrir une proximité effective avec les clients, d'assurer une qualité de service homogène et de répondre avec agilité aux exigences d'un marché en constante évolution.

2. Contrats de gestion et commissions

ZITOUNA TAKAFUL gère les opérations d'assurance Takaful sur la base du contrat « Wakala ». En contrepartie, **ZITOUNA TAKAFUL** perçoit en tant que mandataire une commission « Wakala » calculée sur la base des cotisations. Le taux de cette commission est stipulé dans les règlements intérieurs des fonds ainsi que dans les conditions particulières des contrats d'assurances Takaful.

Les commissions Wakala perçues au titre l'exercice 2025 s'élèvent à 29 071 091TND

ZITOUNA TAKAFUL assure également la gestion des opérations de placement des cotisations sur la base du contrat de commande « Moudharaba ». En contrepartie, **ZITOUNA TAKAFUL** perçoit en tant qu'agent une commission « Moudharaba » calculée sur la base des revenus de placement. Le taux de cette commission est stipulé dans les règlements intérieurs des fonds ainsi que dans les conditions particulières des contrats d'assurances Takaful.

Les commissions Moudharaba perçues au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 6 283 042TND

Les taux de commission appliqués en 2025 sont les suivants :

- Taux de commission Wakala : 28%
- Taux de commission Moudharaba : 25%

3. Concentration des engagements en matière d'investissements, placements et dépôts.

Conformément aux exigences réglementaires en vigueur et en stricte adhésion aux principes fondateurs de la finance islamique, **ZITOUNA TAKAFUL** adopte une politique d'investissement rigoureuse et méthodiquement encadrée. Cette approche vise à garantir que l'ensemble des engagements financiers qu'il s'agisse des participations, des FCPR, des placements ou des dépôts respecte les normes de la Charia tout en assurant une gestion prudente, éthique et performante des ressources confiées par les participants.

Les décisions d'allocation sont ainsi guidées par des critères de conformité, de sécurité et de rentabilité maîtrisée, excluant toute opération contraire aux principes de la finance islamique, tels que l'intérêt (riba), l'incertitude excessive (gharar) ou les activités non licites. Chaque investissement fait l'objet d'une validation préalable du Comité Charia'a, garant de la pertinence et de la légitimité des supports sélectionnés.

Par cette démarche, **ZITOUNA TAKAFUL** assure non seulement la protection des contributions des adhérents, mais également une gestion transparente et responsable, permettant d'optimiser durablement la valeur créée, dans le respect des valeurs éthiques qui fondent son modèle.

II. PRESENTATION DES FONDS DES ADHERENTS, LEURS ACTIVITES ET LE REGLEMENT DE CHAQUE FONDS

1. Règlement intérieur des fonds

ZITOUNA TAKAFUL gère actuellement deux fonds des adhérents distincts, conformément aux principes de l'assurance Takaful : le Fonds Familial et le Fonds Général.

Ce document fondamental établit l'ensemble des conditions de fonctionnement du fonds, définit clairement les droits et obligations des adhérents, précise les méthodes de calcul et les critères de distribution des excédents techniques, et détermine les règles de gouvernance assurant une gestion transparente et conforme aux principes de la finance islamique.

Ce fonds est spécifiquement conçu pour répondre aux besoins de protection des personnes et des familles face aux aléas de la vie.

Ce document contractuel prévoit notamment les conditions d'adhésion, les règles de mutualisation des risques, et les mécanismes de solidarité entre les participants, conformément aux principes du Takaful.

2. Branches d'assurance Takaful par fonds

Les activités de Zitouna Takaful sont organisées autour de deux fonds principaux qui couvrent des branches d'assurance complémentaires, répondant ainsi à l'ensemble des besoins de nos adhérents.

Fonds des adhérents Familial

Le Fonds Familial propose une gamme complète de solutions de protection pour les personnes et leurs proches (prévoyance, épargne retraite, épargne éducation, etc.)

Fonds des adhérents Général

Le Fonds Général couvre l'ensemble des risques liés aux biens et aux responsabilités à travers les catégories suivantes :

1. Assurance automobile : responsabilité civile et dommages subis par les véhicules terrestres à moteur.
2. Assurance Transport : marchandises transportées, corps de véhicules (autres que terrestres), corps de véhicules aériens, corps de véhicules maritimes et responsabilité civile résultant de l'emploi des véhicules aériens et maritimes.
3. Assurance contre l'incendie et les éléments naturels
4. Assurance construction : responsabilité civile des intervenants dans la construction et dommages aux ouvrages.
5. Assurances de responsabilité civile générale
6. Assurance des risques agricoles : grêle, mortalité du bétail, incendie des récoltes, cultures sous serres et responsabilité civile de l'agriculteur et corps de navire de pêche.
7. Assurance des autres dommages aux biens
8. Assurance -Assistance
9. Assurance protection juridique
10. Assurance contre les pertes pécuniaires diverses
11. Assurance de groupe
12. Assurance contre les accidents corporels :

3. Règles de distribution des surplus et réserves constituées

Le surplus d'assurance est la différence entre la somme des cotisations nettes des annulations, leurs revenus de placement et tous les autres revenus d'une part et la somme des sinistres réglés, les provisions techniques, les réserves, la rémunération des actionnaires en contre partie de la gestion des opérations d'assurance Takaful et les opérations de placement et tous les autres frais relatifs au fonds des adhérents d'autre part.

Conformément au règlement N°1 /2022 du 24 juin 2022 portant sur la gestion financière et comptable des sociétés d'assurance Takaful, le surplus ou le déficit d'assurance annuel du fonds des adhérents est calculé de façon séparée au titre des opérations d'assurances takaful familial et des opérations d'assurances takaful général et ce ; selon les états financiers préparés conformément aux normes comptables en vigueur.

Le surplus annuel d'assurance de chaque fonds est affecté premièrement pour résorber le déficit d'assurance antérieur reporté, et le montant du reliquat est alloué obligatoirement comme suit :

La constitution d'une réserve d'équilibrage des pourcentages d'indemnisation pour combler le déficit du fonds des adhérents calculée sur la base d'au moins 30% du reliquat du surplus d'assurance annuel. Cette constitution cesse d'être obligatoire quand la réserve constituée atteint 50% des cotisations nettes des annulations de l'année comptable.

La distribution au minimum de 50% du montant du reliquat aux adhérents. Cependant, la société d'assurances Takaful peut réduire ce pourcentage de distribution si les équilibres financiers du fonds des adhérents le requièrent.

La distribution du montant du surplus se fait comme suit :

- La réduction des cotisations d'assurance future pour les adhérents du « Fonds Takaful Family » titulaires d'un contrat d'assurance en vigueur à la date de mise en distribution.
- Un paiement direct (chèque/espèces) pour les autres adhérents du « Fonds Takaful Family », n'ayant plus aucune relation contractuelle avec la société d'assurances. Ces montants demeureront à leur disposition pendant 15 ans.

A l'expiration de ce délai, les montants non réclamés par leurs bénéficiaires seront transférés au compte courant du trésor ouvert auprès de la Banque Centrale de Tunisie et ce, dans un délai ne dépassant pas le 15 février de l'année suivant celle au cours de laquelle ce délai aura expiré.

La gestion des excédents techniques constitue un élément fondamental du modèle Takaful, reflétant les principes de partage équitable et de transparence qui animent notre institution.

Fonds des adhérents Familial

Le surplus technique annuel est déterminé après déduction de l'ensemble des charges techniques, des commissions de gestion Wakala et Moudharaba, et après constitution rigoureuse des provisions techniques conformément à la réglementation en vigueur.

Ce surplus est ensuite réparti selon les modalités suivantes :

- Critères d'exclusion : les contrats « d'épargne » ainsi que les contrats résiliés, sinistrés ou échus au cours de l'exercice concerné par le surplus n'ouvrent pas droit à la distribution du surplus
- Critère d'éligibilité : une ancienneté minimale de cinq est exigée

À la clôture de l'exercice 2025, les parts de surplus non distribuées s'élèvent à **463 497 TND**.

Fonds des adhérents Général

Pour le Fonds Général, le surplus technique est également calculé après déduction de l'ensemble des charges et commissions, et après constitution des provisions techniques réglementaires.

Sa répartition s'effectue selon les modalités suivantes :

- Les contrats de la branche Santé Groupe de type « Gestion pour compte » ainsi que les contrats résiliés ou échus au 31/12 de l'année concerné par le surplus, n'ouvrent pas droit à la distribution du surplus
- Critère d'éligibilité : une ancienneté minimale de cinq est exigée et le ratio S/P de l'adhérent, calculé sur l'ensemble des quatre années antérieures jusqu'à l'année N inclusivement, ne doit pas excéder 70 %

À la clôture de l'exercice 2025, les parts de surplus non distribuées s'élèvent à **923 315 TND**.

4. Règles d'attribution et de remboursement du Qardh Hassen

Le Qardh Hassen (prêt sans intérêt) constitue un mécanisme essentiel de solidarité entre l'opérateur Takaful et les fonds des adhérents. En cas d'incapacité du fonds des adhérents à honorer ses engagements, l'entreprise d'assurance Takaful s'engage à prêter au fonds un prêt sans intérêt qui sert à combler le déficit enregistré et ce après l'épuisement de tous les traités de réassurance et la provision d'équilibrage des pourcentages d'indemnisation.

Au 31/12/2025, aucun Qardh Hassen n'a été accordé.

5. Règles de détermination de la commission Wakala

La commission Wakala représente la rémunération de **ZITOUNA TAKAFUL** pour la gestion des opérations d'assurances Takaful en contrepartie d'une commission de mandat «Wakala», calculée sur la base des cotisations émises.

Pour l'exercice 2025, le taux de commission Wakala a été fixé à 28%.

6. Règles de détermination de la commission Moudharaba

La commission Moudharaba constitue la rémunération de **ZITOUNA TAKAFUL** en tant que gestionnaire des placements des cotisations. Cette commission est calculée sur la base d'un pourcentage des revenus des placements.

Pour l'exercice 2025, le taux de commission Moudharaba a été fixé à 25%(hors TVA de 19%).

7. Fatwas émises par le Comité de supervision Sharaïque au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice, le Comité de Supervision Sharaïque a joué un rôle déterminant dans l'orientation et la validation de nos activités, en émettant plusieurs Fatwas (avis religieux) qui ont guidé nos décisions stratégiques et opérationnelles.

L'ensemble de ces Fatwas a été rigoureusement pris en compte dans la gestion quotidienne des fonds des adhérents et dans l'établissement des états financiers de l'exercice, garantissant ainsi la pleine conformité de nos activités aux principes de la finance islamique, tant dans leur esprit que dans leur mise en œuvre concrète.

III. PRESENTATION DU COMITE DE SUPERVISION SHARAÏQUE, DE SON ROLE ET DE SES RESPONSABILITES

1. Composition du Comité

Le Comité de Supervision Sharaïque de notre Zitouna Takaful est composé des membres suivants :

- Monsieur Mounir Tlili, Président
- Monsieur Jilani BELLAGHA, Membre
- Monsieur Abdessatar KHOULDI Membre

2. Fréquence des réunions et rémunération

Le Comité de Supervision Sharaïque se réunit de manière régulière, avec une fréquence trimestrielle, afin d'examiner l'ensemble des activités de l'entreprise et d'évaluer leur conformité aux principes de la finance islamique. Ces réunions périodiques constituent un cadre essentiel permettant d'assurer un suivi rigoureux, une transparence accrue et une cohérence continue des opérations avec les normes sharaïques.

En complément de ces séances programmées, des réunions extraordinaires peuvent être convoquées chaque fois que la situation l'exige. Ces sessions exceptionnelles interviennent notamment lors de la validation de nouveaux produits, de l'examen de structures contractuelles innovantes ou lorsqu'une question urgente se pose concernant la conformité sharaïque d'une opération, d'un processus ou d'un partenariat.

3. Responsabilités du Comité de Supervision Sharaïque

Le Comité de Supervision Sharaïque est chargé de s'assurer que toutes les activités, opérations et contrats de Zitouna Takaful sont conformes aux principes de la shariaa. À cette fin, le Comité :

- Examine et évalue régulièrement les politiques, procédures et pratiques de l'entreprise
- Effectue des audits sharaïques périodiques
- Formule des recommandations pour corriger toute non-conformité identifiée

Le Comité examine et approuve tous les nouveaux produits et services avant leur lancement pour garantir leur conformité aux principes de la finance islamique. Cette validation comprend :

- L'examen détaillé de la structure du produit
- La vérification des contrats et documents associés
- L'analyse de la conformité avec les principes fondamentaux de la finance islamique tels que l'interdiction du riba (intérêt), du gharar (incertitude excessive) et du maysir (spéculation)

- Le Comité émet également des rapports périodiques destinés au Conseil d'Administration et aux autres organes de gouvernance, comprenant :
 - Un rapport annuel de conformité sharaïque
 - Des rapports trimestriels sur les activités du Comité
- Des avis sharaïques (fatwas) sur des questions spécifiques soulevées par la direction ou les parties prenantes

Toutes les décisions du Comité de Supervision Sharaïque sont contraignantes pour l'entreprise, conformément aux principes de gouvernance sharaïque et à la réglementation applicable aux institutions financières islamiques.

IV. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2025 :

A/ Le secteur des assurances :

Les faits saillants ayant marqué l'activité du secteur des assurances :

- Renforcement du cadre réglementaire des pratiques commerciales
Adoption du règlement n°01/2025 du 14 mars 2025, établissant un cadre réglementaire encadrant les pratiques commerciales dans le secteur des assurances, et création, à cet effet, d'une Direction Générale de la Protection des Assurés au sein du Comité Général des Assurances (CGA) ;
- Mise en place d'un système d'échange automatisé des données
Entrée en vigueur du règlement n°02/2025, organisant la transmission électronique des données entre les compagnies d'assurances et le CGA, via une nouvelle plateforme numérique sécurisée, permettant la collecte automatisée des informations exigées par la réglementation en vigueur ;
- Réglementation de l'externalisation des services
Adoption du règlement n°03/2025, encadrant l'externalisation des services liés à l'exécution des contrats d'assurance, notamment les prestations d'assistance et de gestion des indemnités, afin de garantir une meilleure traçabilité, qualité de service et responsabilité des acteurs sous-traitants ;
- Modification du cadre de reporting et de solvabilité
Révision du règlement n°01/2021 relatif aux obligations d'information à l'égard du CGA. L'amendement de l'article 08 introduit désormais un nouveau "rapport de solvabilité", intégrant un axe d'analyse prospective destiné à renforcer l'évaluation anticipée des risques ;
- Nouvelle réglementation du travail et interdiction de la sous-traitance de main-d'œuvre
Promulgation de la loi n°2025-9 du 21 mai 2025, interdisant la sous-traitance directe de main-d'œuvre, avec des conséquences significatives sur l'organisation interne des entreprises, y compris les compagnies d'assurances ;
- Mesures fiscales issues de la loi de finances 2025 :
 - Nouvelle taxe de 1 % sur les primes émises (non refacturée aux assurés), destinée à financer le Fonds de Protection Sociale des travailleuses du secteur agricole ; cette contribution est exigible mensuellement à compter du 1er janvier 2025 (article 15 de la loi de finances 2025),
 - Obligation déclarative imposée aux compagnies d'assurances de transmettre à l'administration fiscale certaines informations concernant les prestataires médicaux et paramédicaux, telles que le matricule fiscal, le montant et la date des actes (article 70 de la même loi).

B/ ZITOUNA TAKAFUL :

- En 2025, le chiffre d'affaires de Zitouna Takaful s'établit à 160 MDT, contre 128 MDT en 2024, traduisant une progression de 25 % et un taux de réalisation de 101 % par rapport à l'objectif annuel fixé.
- Le fonds Takaful General enregistre une progression de 7 %, son chiffre d'affaires passant de 91 MDT en 2024 à 97 MDT en 2025.
- Le fonds Takaful Family affiche, quant à lui, une croissance soutenue de 71 %, avec un chiffre d'affaires en hausse de 36 MDT en 2024 à 62 MDT en 2025. Cette performance s'explique principalement par la dynamique exceptionnelle des produits d'épargne.
- Au 31 décembre 2025, l'Opérateur enregistre un résultat net de 7,4 MDT, soit une diminution de 14 % par rapport à l'exercice 2024. Ce résultat s'explique principalement par les éléments suivants :

- Dotations aux provisions et charges exceptionnelles : 1,5 MDT ont été constitués pour dépréciation des placements, répartis entre les titres Zitouna Tamkeen (0,8 MDT) et les FCPR (0,7 MDT). À cela s'ajoute une charge exceptionnelle de 0,8 MDT correspondant à la déchéance fiscale constatée sur le fonds Moucharaka 1 au titre de l'exercice 2018. Ces charges, non admises fiscalement en déduction, ont contribué à l'augmentation de l'assiette de l'impôt sur les bénéfices.
- Hausse des charges d'exploitation : la mise en œuvre de la réforme du Code du travail a généré un surcoût de 0,7 MDT.
- Réorientation des investissements vers des actifs bénéficiant d'avantages fiscaux, assortis de minimum d'impôt : Une progression significative du taux effectif d'imposition, qui passe de 9 % à 24 %, soit une hausse de 15 points.
- Un réinvestissement de 7 MDT, dont 3,5 MDT non soumis au minimum d'impôt, a contribué à atténuer partiellement la charge de l'impôt de l'exercice 2025.
- Le fonds Takaful General clôture l'année 2025 avec un résultat technique net de 1,2 MDT contre 1,1 MDT en 2024.
- Le fonds Takaful Family clôture l'année 2025 avec un résultat technique net de 0,58 MDT contre 0,61 MDT en 2024.
- Au 31/12/2025, le total des sinistres réglés s'élève à 64 MDT, contre 41 MDT l'année précédente, soit une hausse de 58 %.
- Les provisions techniques Takaful General ont atteint 150 MDT au 31/12/2025, contre 137 MDT un an plus tôt avec un taux d'évolution de 9% par rapport à 2024.
- Les provisions techniques Takaful Family ont atteint 208 MDT au 31/12/2025, en hausse par rapport au 160 MDT, enregistrées en 2024 avec un taux d'évolution de 30% par rapport à 2024.
- Le taux global de recouvrement, toutes années confondues atteint 95 %, enregistrant une progression d'un point par rapport au niveau de 94 % constaté à la même période de l'année 2024.
- Au 31 décembre 2025, l'encours global des placements de ZITOUNA enregistre une croissance annuelle de 23 %, passant de 316 MDT en 2024 à 389 fin 2025.
- Le revenu total des placements de la Compagnie totalise, au 31/12/2025, un montant de 26 432 MDT contre 22 432 MDT au 31/12/2024
- Nouvel organigramme : La société a adopté une nouvelle structuration organisationnelle, matérialisée par la mise en place d'un organigramme actualisé. Cette révision vise à renforcer la cohérence des attributions, à clarifier les lignes de responsabilité et à optimiser le pilotage des différentes fonctions. L'actualisation s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la gouvernance interne et n'entraîne aucun impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

V. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A. Normalisation Comptables :

Les états financiers de ZITOUNA TAKAFUL sont préparés en conformité avec les directives énoncées par :

- La loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises notamment par les normes comptables sectorielles (NCT 26, NCT 27, NCT 28, NCT 29, NCT 30 et NCT 31) publiées par l'arrêté du ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.
- L'arrêté du ministre des Finances du 27 mars 2018, portant approbation les normes comptables NCT 43 et NCT 44 relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful.

B. Base de mesure et principes comptable pertinents appliqués

Les états financiers de la Société ZITOUNA TAKAFUL sont préparés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

B.1 Actifs Incorporels

La société " Assurances ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels constitués de logiciels informatiques et évalués au prix d'acquisition historique. Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

B.2 Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°5 et 6 du Système Comptable des Entreprises sont pris en compte à leur coût d'acquisition. La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation selon les taux suivants :

Immeuble	5%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33%
Mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

B.3 Les Placements Financiers :

L'enregistrement Comptable des titres s'effectue conformément aux dispositions de la Norme Comptable relative aux placements. Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice en respectant le principe des normes shari'iques et le principe de la séparation entre l'actif du fonds des adhérents et l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful. L'enregistrement comptable des Produits de Placement répond à la fois à :

1. L'hypothèse sous-jacente du cadre conceptuel « la comptabilité d'engagement », prise en compte lorsqu'ils sont acquis même s'ils rapportent à des opérations non encore dénouées sur le plan financier.
2. La séparation entre l'actif des fonds des adhérent et l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.
3. La Séparation des Opérations rattachés aux fonds des adhérents Takaful Familial et ceux relatifs à l'assurance Takaful Général.

L'entreprise d'assurance Takaful et/ou Retakaful perçoit une commission « Moudharaba » au taux de **25%** sur les produits financiers générés par les placements des Fonds Général et Familial.

B.4 Créances :

Cette rubrique est alimentée des créances nées d'opérations d'assurance directe, des créances nées d'opérations de réassurance et des autres créances :

- **Les créances nées d'opération d'assurance directe** : Enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.
- **Les créances nées d'opération de réassurance** : Enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- **Les autres créances** : Enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

B.5 Les Provisions techniques

L'estimation des provisions techniques répond aux méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

- Les Provisions pour primes non acquises :

Sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

- Les primes acquises et non émises :

Les primes acquises et non émises sont des primes afférentes à l'exercice 2025 courant mais n'ayant pu être émise.

- **Les primes à annuler :**

Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

- **Les Provisions d'assurance takaful familial :**

La provision mathématique d'assurance familial correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés, Elles sont déterminées contrat par contrat sur l'appui de tables de mortalité admises en Tunisie.

- **Les Provisions pour sinistres à payer :**

Les Provision pour sinistres à payer représentent la dette de l'entité d'assurance envers ses assurés pour les sinistres survenus à la date de clôture de l'entreprise déclarés ou non déclarés mais non encore décaissés.

B.6 Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente. Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

B.7- Affectation des charges :

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général :

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques.

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

VI. NOTES SUR LE BILAN COMBINE

Note N°1 : Actifs incorporels

AC1 – Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique s'établit à **655 331 Dinars** au 31/12/2025, comparé à **586 425 Dinars** au 31/12/2024, ce qui représente une augmentation de **68 906 Dinars** :

Libellés	Valeur brute 31/12/2024	Acquisition 2025	Valeur Brute 31/12/2025	Total Amort 31/12/2024	Dotation 2025	Total Amort 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025
Logiciel	2 077 418	129 936	2 207 354	1 863 763	137 642	2 001 405	205 949
Logiciel en cours	372 771	76 611	449 382	-	-	-	449 382
Logo et Charte Graphique	17 700	-	17 700	17 700	-	17 700	-
Total	2 467 889	206 548	2 674 437	1 881 464	137 642	2 019 105	655 331

Note N°2 : Actifs corporels

AC2 – Actifs corporels d'exploitation :

Le solde net de cette rubrique s'établit à **3 405 150 Dinars** au 31/12/2025, comparé à **3 526 358 Dinars** au 31/12/2024, ce qui représente une diminution de **121 208 Dinars** :

Libellés	Valeur brute 31/12/2024	Acquisition 2025	Valeur Brute 31/12/2025	Total Amort 31/12/2024	Dotation 2025	Total Amort 31/12/2025	Valeur nette 31/12/2025
AAI	1 613 781	355 049	1 968 831	1 058 485	154 769	1 213 253	755 577
Matériel Informatique	2 393 761	83 565	2 477 327	1 380 645	397 657	1 778 301	699 025
Matériel de Transport (IJARA)	1 850 514	250 127	2 100 641	809 689	311 495	1 121 184	979 458
Mobilier et Matériel de Bureau	1 527 583	207 263	1 734 845	627 658	241 718	869 376	865 469
Autres Immo. Corporels	44 610	108 908	153 519	27 416	20 482	47 897	105 621
Total	7 430 250	1 004 912	8 435 162	3 903 892	1 126 120	5 030 012	3 405 150

Note N°3 : Placements

AC3 – Placements :

Au terme de l'exercice clos au 31/12/2025, les placements affichent un solde net de **389 495 694 Dinars** enregistrant ainsi une progression significative par rapport à leur niveau de **315 719 682 Dinars** à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation substantielle de **73 776 012 Dinars** au 31/12/2025, ils se détaillent comme suit :

Libellés	Valeur brut	Provision	Valeur nette 2025	Valeur nette 2024	Variation
Placements Fonds des Adhérents					
Actions Zitouna Tamkeen	2 375 030	- 2 037 503	337 527	375 031	- 37 504
Wakala Bel Istithmar	4 833 333	-	4 833 333	6 500 000	- 1 666 667
Obligation WIFAK BANK	1 200 000	-	1 200 000	3 000 000	- 1 800 000
FCPR ZITOUNA	3 090 000	- 43 495	3 046 505	3 090 000	- 43 495
Emprunt National	150 000	-	150 000	150 000	-
Placements Bancaires	317 810 000	-	317 810 000	248 767 500	69 042 500
Créances auprès des Entreprises Cédantes	407 439	-	407 439	390 037	17 402
Autres	293 993	-	293 993	283 046	10 947
Total Placements Fonds des Adhérents	330 159 795	- 2 080 998	328 078 797	262 555 614	65 523 183
Placements de l'opérateur du fonds					
Terrain	8 982 019	-	8 982 019	8 982 019	-
Actions ZITOUNA PAIMENT	2 640 000	-	2 640 000	2 640 000	-
Actions ZITOUNA CAPITAL	375 000	-	375 000	375 000	-
Actions MAJDA SMART SOLUTIONS	1 275 000	-	1 275 000	1 275 000	-
Actions ZITOUNA TAMKEEN	7 504 969	- 750 497	6 754 472	5 731 969	1 022 503
FCPR ZITOUNA	37 070 000	- 661 774	36 408 226	28 060 000	8 348 226
Placements Bancaires	4 908 000	-	4 908 000	6 025 900	- 1 117 900
Autres	74 180	-	74 180	74 180	-
Total Placements de l'opérateur du fonds	62 829 168	- 1 412 271	61 416 897	53 164 068	8 252 829
Total Placements	392 988 963	- 3 493 269	389 495 694	315 719 682	73 776 012

Note N°4 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à **21 115 797 Dinars** au 31/12/2025, comparée à **19 801 701 Dinars** au 31/12/2024, ce qui représente une augmentation de **1 314 096 Dinars** :

Libellés	Montant 2025	Montant 2024	Variation
Provisions pour primes non acquises	5 427 887	4 803 463	624 423
Provisions d'assurance Takaful Familial	970 783	973 194	- 2 410
Provisions pour sinistres Takaful Familial	311 867	272 928	38 939
Provisions pour sinistres Takaful Général	14 405 260	13 752 115	653 144
Total	21 115 797	19 801 701	1 314 096

Note N°5 : Créances

AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directes :

Les créances issues d'opérations d'assurances directes atteignent un montant net de **27 080 996 Dinars** au 31/12/2025, comparée à **31 532 996 Dinars** au 31/12/2024, ce qui représente une diminution de **4 452 000 Dinars** :

Libellés	Montant 2025	Montant 2024	Variation
Primes acquises et non émises	1 436 236	1 559 159	-122 923
Primes à annuler	-3 728 708	-3 032 978	-695 730
Créances nées d'opérations d'assurance directe	36 787 996	35 021 809	1 766 187
Provisions sur créances	-9 945 623	-8 409 456	-1 536 167
IDA	1 744 839	4 602 586	-2 857 747
Hors IDA	947 140	1 936 621	-989 481
Provision sur créance IDA et Hors IDA	-160 883	-144 745	-16 138
Total	27 080 996	31 532 996	-4 452 000

AC63 Autres créances :

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les autres créances se subdivisent en deux composantes distinctes, à savoir **5 983 730 Dinars** pour le Fonds des adhérents et **16 428 588 Dinars** pour l'opérateur, se détaillant comme suit :

Libellés	Montant 2025	Montant 2024	Variation
Fonds des Adhérents			
Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	5 983 730	4 495 429	1 488 301
Total Fonds des Adhérents	5 983 730	4 495 429	1 488 301
Opérateur du fonds			
Personnel	29 604	49 807	-20 203
Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	14 814 227	13 130 858	1 683 369
Débiteurs divers	1 584 756	1 339 312	245 444
Total opérateur du fonds	16 428 588	14 519 977	1 908 610
Total	22 412 317	19 015 406	3 396 911

AC66 Créances sur le Fonds des adhérents :

Cette rubrique est alimentée par les créances de l'opérateur envers le Fonds des adhérents. Le solde au 31/12/2025 s'élève à **2 385 557 Dinars** contre **3 274 670 Dinars** au 31/12/2024.

Note N°6 : Autres éléments d'actif

AC71 Avoir en banque, CCP, Chèques et caisse :

Au 31/12/2025, le solde de cette rubrique s'établit à **3 688 312 Dinars**, comparée à **5 523 532 Dinars** enregistrés au 31/12/2024. Il se détaille comme suit :

Libellés	Montant 2025	Montant 2024	Variation
Fonds des adhérents			
Comptes courants bancaires	2 082 759	2 948 507	-865 747
Caisse	174 742	24	174 718
Valeurs à L'Encaissement	533 480	250 543	282 937
Total Fonds des adhérents	2 790 981	3 199 074	-408 092
Opérateur			
Comptes courants bancaires	447 549	1 962 053	-1 514 504
Caisse	2 501	7 275	-4 774
Valeurs à L'Encaissement	447 280	355 130	92 150
Total opérateur	897 331	2 324 458	-1 427 128
Total	3 688 312	5 523 532	-1 835 220

AC721 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés correspondent aux frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice **2025**, cette rubrique présente un solde de **12 013 640 Dinars** contre **11 721 780 Dinars** au 31/12/2024. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient de frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition enregistrés en comptabilité (ligne spécifique de l'état de surplus ou déficit du Fonds Takaful Général) aux primes émises.

AC731 Profits et loyers acquis et non échus :

Cette rubrique est alimentée principalement par les profits des placements bancaires BZ (WAKALA BIL ISTITHMAR) acquis à l'exercice 2025 et non encore échus. Le Fonds des adhérents et l'opérateur ont accumulé respectivement des Profits et loyers acquis et non échus de **3 181 688 Dinars** et de **36 263 Dinars**.

AC733 Autres comptes de régularisation Actif :

Cette rubrique est alimentée des charges constatées d'avance au titre de l'exercice **2025**. Ces charges s'élèvent à **793 113 Dinars**, comparées à **827 716 Dinars** au titre de l'exercice **2024**.

Note N°7 : Actifs Nets des adhérents

Les évolutions des actifs nets des adhérents sont présentées de la manière suivante, détaillant les divers mouvements et ajustements intervenus au cours de la période considérée :

Libellés	Actifs Nets 2024 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2025	Actifs Nets 2025 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	-	-	-	-	-
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	3 234 015	863 681	-	-	4 097 697
Qardh Hassan non remboursé	-	-	-	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice 2024	1 727 362	-1 727 362	-	-	-
Réinvestissement Exonérés	3 090 000	-	-	-	3 090 000
Surplus à Distribuer	-	863 681	-863 681	-	-
Surplus ou déficit de l'exercice 2024	-	-	-	1 792 332	1 792 332
Total	8 051 377	-	-	1 792 332	8 980 029

Note N°8 : Capitaux propres des Actionnaires

Le capital social de la société **ZITOUNA TAKAFUL** est composé de **30 000 000 actions** ordinaires d'une valeur nominale de **1 Dinar** chacune.

Les capitaux propres et réserves totalisent au 31/12/2025 un montant net de **74 990 248** Contre **67 603 801** dinars au 31/12/2024, enregistrant une variation de **7 386 447** dinars :

Libellés	Capitaux propres 2024 Avant Affectation	Affectations et imputations	Augmentatio n de capital	Autre Mouvements	Dividendes	Résultat 2025	Capitaux Propres 2025 avant Affectation
Capital Social	30 000 000	-	-	-	-	-	30 000 000
Réserves Légales	1 538 371	469 357	-	-	-	-	2 007 728
Fonds social Zitouna	118 303	170 804	-	6 552	-	-	295 658,931
Résultats reportés	846 930	-99 964	-	-	-	-	746 966
Résultat de l'exercice 2024	8 540 196	-8 540 196	-	-	-	-	-
Réinvestissement Exonérés	26 560 000	8 000 000	-	-	-	-	34 560 000
Résultat de l'exercice 2025	-	-	-	-	-	7 379 895	7 379 895
TOTAL	67 603 801	-	-	6 552	-	7 379 895	74 990 248

Note N°9 : Autres Passifs Financiers

PA14 Dettes envers des établissements bancaires et financiers

Les Dettes envers des établissements bancaires et financiers correspondent aux montants restant à payer au 31/12/2025 en contre partie des acquisitions du matériel roulant à travers des contrats de financement IJARA.

Note N°10 : Provisions pour autres risques et charges

PA23 Autres provisions :

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31/12/2025 à **5 500 000 Dinars** pour le fonds des adhérents et **1 000 000 Dinars** pour l'opérateur.

Note N°11 : Provisions techniques brutes

PA310 : Provisions pour Primes Non acquises :

La provision pour primes non acquises est destinée à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.

Cette provision est évaluée et comptabilisée séparément pour chacune des catégories d'assurance Dans une première phase, le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions ou rétrocessions puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées ou rétrocedées. Cette provision est calculée sur la base de la méthode du prorata temporis et porte sur la prime commerciale c'est à dire la prime de risque majorée des différents chargements. La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2025 un montant de **41 723 426 Dinars**.

PA320 : Provisions d'assurance Takaful Familial :

Cette rubrique est alimentée par le solde du compte provisions mathématiques Takaful Familial soit un montant au 31/12/2025 de **202 950 435 Dinars**. Les provisions mathématiques Takaful Familial

correspondent à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'Entreprise Takaful et l'adhérent.

PA330 : Provisions pour sinistre Takaful Familial :

La provision pour sinistre Takaful familial constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés et bénéficiaires pour les sinistres, rachats, arrivées à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision pour sinistre Takaful familial présente un solde au 31/12/2025 de **4 962 614 Dinars**.

PA331 : Provisions pour sinistre Takaful Général :

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres matériels automobile est déterminée concurremment selon trois méthodes et la méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

- La méthode « dossier par dossier »
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- La méthode des cadences des règlements.

ZITOUNA TAKAFUL a retenu pour l'exercice 2025 la méthode « dossier par dossier » qui dégage le montant le plus élevé. Le montant des provisions pour sinistres à payer, net de recours, au 31/12/2025 s'élève à **107 664 048 Dinars**.

PA361 : Autres provisions techniques :

Cette rubrique est alimentée par le solde du compte risques en cours qui affiche un solde au 31/12/2025 de **170 249 Dinars**.

Note N°12 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique s'élève à **15 287 481 Dinars** au 31/12/2025.

Note N°13 : Autres Dettes**PA6 – Autres Dettes :**

Cette rubrique présente au 31/12/2025 un solde de **20 576 643 Dinars** contre **20 509 181 Dinars** au 31/12/2024. Elle se détaille comme suit :

Libellés	Montant 2025	Montant 2024	Variation
Fonds des Adhérents			
Dette nées d'opération d'assurance directe	604 054	1 351 323	-747 270
Dette nées d'opération de réassurance	4 362 841	4 443 197	-80 356
Etat, Organisme de sécurité sociale	2 572 875	2 124 409	448 466
Créditeurs divers	1 433 264	1 496 347	-63 083
Surplus à distribuer	1 409 226	523 430	885 796
Dettes envers l'opérateur du fonds	2 385 557	3 274 670	-889 113
Total Fonds des Adhérents	12 767 817	13 213 376	-445 560
Opérateur du fonds			
Dépôt et Cautionnement reçus	851 978	484 939	367 039
Personnel	3 379 529	3 307 000	72 529
Etat, Organisme de sécurité sociale	1 746 100	1 682 338	63 762
Créditeurs divers	1 831 221	1 821 528	9 693
Total Opérateur du fonds	7 808 827	7 295 805	513 022
Total	20 576 643	20 509 181	67 463

Note N°14 : Autres passifs

PA710 Report de commissions reçues des réassurances :

Cette rubrique est alimentée des commissions reçues auprès des réassureurs et qui se rattachent aux exercices ultérieurs. Les commissions reçues des réassureurs reportées s'élèvent au 31/12/2025 à **1 187 533 Dinars**.

PA712 Autres comptes de régularisation Passif :

Cette rubrique est alimentée des charges à payer au titre de l'exercice 2025 qui s'élèvent à **1 161 683 Dinars**.

VI- NOTES SUR L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

Notes N°15- Primes

PRF11 : Primes émises et acceptées :

Les primes émises et acceptées présentent un solde net au 31/12/2025 de **59 894 881 Dinars** :

Primes acquises / Branches	Primes émises	Annulation	Variation des Primes A Annuler	Variation des Primes Acquisées Non Emises	Cessions	Opérations Nettes au 31/12/2025
PREVOYANCE	4 913 866	-13 974	232 424	54 659	-1 303 762	3 883 213
MIXTE	16 608 137	-360 224	-228 770	-676	-496 118	15 522 349
EPARGNE	40 926 976	-281 529	-156 127	-	-	40 489 320
Total	62 448 979	-655 726	-152 473	53 983	-1 799 881	59 894 881

Notes N°16- Les Produits des Placements

PRF2 : Produits de placements

Les revenus de placements présentent un solde brut au 31/12/2025 de **15 164 259 Dinars**, contre **12 475 364 dinars** au 31/12/2024 soit une augmentation de **2 688 895 dinars**.

Notes N°17- Charges de sinistres

CHF11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2025 un solde net de **18 248 290 Dinars**.

CHF12 : Variation de la provision pour sinistres

La variation de la provision pour sinistres présente au 31/12/2025 un solde net de **1 368 657 Dinars**.

CHF2 : Variation des Autres provisions

La variation des autres provisions présente au 31/12/2025 un solde net de **46 162 568 Dinars**

Notes N°18- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation Takaful Familial totalisent **3 441 340 Dinars** en 2025 contre **2 311 625 Dinars** en 2024, soit une augmentation de **1 129 715 Dinars** s'analysant comme suit :

Libellé	opérations Brutes 2025	cessions 2025	opérations nettes 2025	opérations nettes 2024	variations nettes
Frais d'acquisition	3 684 337	-	3 684 337	3 036 768	647 569
Frais d'administration	698 495	-	698 495	183 069	515 426
Commissions reçues des réassureurs	-	-941 492	-941 492	-908 212	-33 280
Total	4 382 832	-941 492	3 441 340	2 311 625	1 129 715

CHF31 : Frais d'acquisition :

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2025 de **3 684 337 Dinars**. Les commissions d'acquisition et les frais d'acquisition indirectement imputables sont respectivement de **1 581 939 Dinars** et **2 102 398 Dinars**.

CHF33 : Frais d'administration :

Les frais d'administration présentent au 31/12/2025 un solde de **698 495 Dinars** contre **183 069 dinars** au 31/12/2024 soit une augmentation de **515 426 dinars**.

CHF34 : Commissions reçues des réassureurs :

Les commissions acquises au titre des opérations de cessions sont arrêtées au 31/12/2025 à **941 492 Dinars**.

Notes N°19- Charges de Gestion des placements

CHF411 : Commission Moudharaba :

La commission Moudharaba relative aux produits Takaful « Familial » présente un solde au 31/12/2025 de **4 516 145 Dinars**.

CHF412 : Autres Charges de gestion de placements :

Les autres charges de gestion de placements présentent un solde au 31/12/2025 de **53 647 Dinars**.

Notes N°20- Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui, exceptionnellement, ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2025 de **424 014 Dinars**.

Notes N°21 : Impôts sur le résultat

L'impôt dû sur le surplus du Fonds Takaful Familial s'élève au 31/12/2025 à **1 027 661 Dinars**.

VII- NOTES SUR L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT FONDS TAKAFUL GENERAL

Notes N°22 : Primes Acquises

PRG1 : Primes Acquises :

Les primes acquises présentent un solde net au 31/12/2025 de **81 792 917 Dinars** qui se détaillent comme suit :

Branches	Primes	Annulations et Ristournes	Primes A Annuler	Primes Acquisées Non émises	Variation PPNA 2025	Prime Acquisées	Cessions	Opérations nettes au 31/12/2025
AUTO	66 345 290	1 039 088	556 764	-322 448	-1 759 420	62 667 571	366 998	62 300 573
TRANSPORT	2 610 038	11 646	-15 436	35	37 744	2 651 606	1 763 946	887 661
INCENDIE	4 874 844	49 903	141 276	1 073	-83 673	4 601 065	2 523 147	2 077 918
CONSTRUCTION	857 477	-	-61 939	-	-139 315	780 101	539 329	240 772
RC	658 068	48 201	6 717	-	-80 780	522 370	180 198	342 171
RISQUE AGRICOLE	24 915	-	-	-	-2 613	22 302	19 507	2 795
RDS	2 663 314	53 134	-39 080	-	61 662	2 710 922	2 885 240	-174 318
ASSISTANCE	5 359 736	98 259	38 560	-9 490	-267 659	4 945 768	2 299 370	2 646 398
MALADIE	10 921 125	191 515	-94 445	124 290	-151 447	10 796 898	647 783	10 149 115
ACCIDENT	3 399 635	39 664	10 840	29 634	-58 934	3 319 831	-	3 319 831
Total	97 714 442	1 531 410	543 257	-176 906	-2 444 435	93 018 434	11 225 518	81 792 917

Notes N°23 : Produits de placements

PRG2 : Produits de placements

Les revenus de placements du fonds Takaful Général présentent un solde brut au 31/12/2025 de **9 914 392 Dinars** contre **8 679 194 Dinars** au 31/12/2024 soit une augmentation de **1 235 198 Dinars**.

Notes N°24 : Charges de sinistres

CHG11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2025 un solde net de **39 520 739 Dinars** contre **31 391 741 Dinars** au 31/12/2024, marquant une augmentation nette de **8 128 998 Dinars**.

CHG12 : Variation des provisions pour sinistres :

Le montant net de la variation des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2025 s'élève à **12 077 708 Dinars** contre **18 355 922 Dinars** au 31/12/2024 soit une diminution de **6 278 214 Dinars**.

Notes N°25 : Variation des autres provisions techniques

CHG2 : Variation des autres provisions techniques

Le montant porté au niveau de cette rubrique correspond à la variation des provisions pour risques en cours qui s'élève à **2 476 191 Dinars** au 31/12/2025.

Notes N°26 : Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation Takaful Général totalisent **28 110 270 DT** en 2025 contre **24 163 350 DT** en 2024, soit une augmentation de **3 946 920 DT** s'analysant comme suit :

Libellé	opérations Brutes 2025	cessions 2024	opérations nettes 2025	opérations nettes 2024	variations nettes
Frais d'acquisition	26 612 073	-	26 612 073	24 682 865	1 929 208
variation des frais d'acquisition Reporté	-291 860	-	-291 860	-2 018 429	1 726 569
Frais d'administration	4 551 521	-	4 551 521	3 900 043	651 478
Commissions reçues des réassureurs	-	-2 761 464	-2 761 464	-2 401 129	-360 335
Total	30 871 734	-2 761 464	28 110 270	24 163 350	3 946 920

CHG31 : Frais d'acquisition :

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2025 de **26 612 073 Dinars**. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **5 430 988 Dinars** et **21 135 573 Dinars**.

CHG33 : Frais d'administration :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2025 est de **4 551 521 Dinars** contre **3 900 043 Dinars** au 31/12/2024 soit une augmentation de **651 478 Dinars**.

CHG34 : Commissions reçues des réassureurs :

Les commissions acquises au titre des opérations de cessions Général sont arrêtées au 31/12/2025 à **2 761 464 Dinars** contre **2 401 129 Dinars** au 31/12/2024.

Notes N°27 : Charges de gestion des placements

CHG411 : Commissions Moudharaba :

La commission Moudharaba relative aux produits Takaful « Général » présente un solde de **2 960 675 Dinars** au 31/12/2025.

CHG412 : Autres charges de gestion des placements :

Les autres charges de gestion de placements présentent un solde de **508 680 Dinars** au 31/12/2025.

Notes N°28 : Autres charges techniques

CHG5 : Autres charges techniques :

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition.

Les autres charges techniques présentent un solde au 31/12/2025 de **6 927 676 Dinars** contre **6 952 740 dinars** au 31/12/2024.

Notes N°29 : Impôts sur le résultat

L'impôt dû sur le surplus du Fonds Général s'élève au 31/12/2025 à **2 831 059 Dinars**.

VIII- NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL :

Notes N°30 : Commission Wakala

Les commissions Wakala présentent un solde brut au 31/12/2025 de **29 071 091 Dinars** contre **26 526 933 Dinars** au 31/12/2024 soit une augmentation de **2 544 158 Dinars**.

Notes N°31 : Commission Moudharaba

Les commissions Moudharaba présentent un solde brut au 31/12/2025 de **6 283 042 Dinars** contre **5 289 014 Dinars** au 31/12/2024 soit une augmentation de **994 028 Dinars**.

Notes N°32 : Produits des placements

Les revenus de placements présentent un solde brut au 31/12/2025 de **1 004 430 Dinars** contre **1 147 466 Dinars** au 31/12/2024 soit une diminution de **143 036 Dinars**.

Notes N°33 : Charges de gestion des placements

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2025 de **326 415 Dinars** contre **115 632 Dinars** au 31/12/2024 soit une augmentation de **210 783 Dinars**.

Notes N°34 : Autres Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation atteignent un total de **1 020 841 Dinars** à la clôture de l'exercice 2025 et comprennent notamment la récupération au titre de la TFP de l'année 2025, la facturation des loyers au profit des agents d'assurances.

Notes N°35 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un montant de **24 960 792 Dinars** au 31/12/2025, répartis comme suit :

Libellé	2025	2024	Variation
Services extérieurs	3 582 762	3 323 407	259 355
Autres Services extérieurs	2 085 275	3 048 624	-963 349
Charges diverses ordinaires	2 590 039	2 804 905	-214 866
Charges de personnel	15 387 516	13 992 698	1 394 818
Impôts, Taxe et versements assimilés	1 315 200	193 888	1 121 312
Total	24 960 792	23 363 522	1 597 270

Notes N°36 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Les dotations aux amortissements au titre de l'exercice 2025 concernant les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à **1 263 762 Dinars**.

Notes N°37- Impôt sur le résultat

L'impôt dû sur le résultat de l'exercice 2025 s'élève à **2 285 227 Dinars**.

IX. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement

Notes N°38 : Flux de trésorerie combinés provenant de l'exploitation

Les flux de trésorerie combinés provenant de l'exploitation se sont élevés jusqu'au 31 Décembre 2025 à **-749 106 dinars** contre **7 010 904 dinars** jusqu'au 31 Décembre 2024.

Notes N°39 : Flux de trésorerie combinés provenant des activités d'investissement

Les flux de trésorerie combinés provenant des activités d'investissement totalisent **-1 086 114 dinars** au 31 Décembre 2025 contre **-2 457 481 dinars** au 31 Décembre 2024.

XI-Note Reporting Environnemental, Social et de Governance (ESG)

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ ET CONTEXTE DU REPORTING

Conformité aux normes ISSB

ZITOUNA TAKAFUL déclare que la présente note de durabilité a été préparé en s'inspirant des Normes Internationales d'Information Financière sur la Durabilité (IFRS S1 et IFRS S2). Cette publication marque notre premier exercice D'information conformément au communiqué du CMF relatif aux informations ESG

à fournir par les sociétés faisant appel public à l'épargne dans les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025.

Dispositions transitoires et proportionnalité

La compagnie a choisi de concentrer ses divulgations qualitatives sur les risques et opportunités liés au climat (IFRS S2). De même, les autres thématiques de durabilité sont abordées sous un angle qualitatif et narratif. Pour l'établissement de cette note, la Direction a utilisé l'ensemble des informations raisonnables et vérifiables disponibles sans coût ni effort indu, compte tenu de la taille de l'entité, du contexte du marché tunisien et de la maturité de la compagnie sur le sujet.

2. GOUVERNANCE ET SURVEILLANCE DES RISQUES

Surveillance par les organes de Direction (IFRS S1, §25-26)

Le Conseil d'Administration assure la surveillance globale des risques et opportunités liés à la durabilité. Dans la structure actuelle, la compagnie ne dispose pas de comité spécialisé "ESG" ; cette responsabilité est intégrée aux prérogatives de la Direction Générale qui rendra compte périodiquement au Conseil.

Rôle du Shari'ah Board dans la gouvernance éthique

Un pilier central de notre gouvernance est le Shari'ah Board. En application de l'IFRS S1 (§25.c), nous soulignons que ce comité exerce une supervision religieuse rigoureuse à travers son contrôle de la conformité des investissements et des produits aux principes du Takaful.

3. STRATÉGIE ET ANALYSE DE LA RÉSILIENCE

Identification des risques et opportunités (IFRS S1, §32 ; IFRS S2, §8-10)

La compagnie reconnaît que les facteurs de durabilité peuvent influencer sa viabilité financière.

- **Risques Physiques Climatiques** : L'aggravation des phénomènes météorologiques extrêmes en Tunisie (inondations urbaines, sécheresses prolongées) peuvent impacter directement la sinistralité du Fonds Takaful, particulièrement dans les branches Automobile et Multirisque Habitation. Ces facteurs seront pris en considération, d'une manière ciblée, au niveau de la tarification et, le cas échéant, du provisionnement au fur et à mesure de la disponibilité des données à l'échelle macro et micro économique.
- **Biodiversité et Dépendances** (IFRS S1, §33) : La Compagnie n'exerce pas d'activité ayant un impact direct sur les écosystèmes naturels. Toutefois, la dégradation de la biodiversité peut avoir des effets indirects sur le portefeuille assurantiel, notamment dans les branches agricoles et santé. À ce stade, aucun indicateur spécifique relatif à la biodiversité n'est suivi ni mesuré.
- **Opportunités environnementales** (IFRS S2, §27) : Dans le cadre de sa stratégie de contribution à la transition énergétique nationale, la Compagnie va lancer une réflexion de développement d'une activité d'assurance dédiée aux projets à fort impact environnemental, notamment dans le domaine des énergies renouvelables. Cette orientation stratégique constitue une opportunité de croissance durable.

Résilience du Modèle Takaful : Le modèle de mutualisation des risques renforce la résilience de la compagnie. En effet, la solidarité entre participants permet une meilleure absorption des chocs systémiques.

Analyse de scénarios (IFRS S2, §22)

La Compagnie n'a pas réalisé d'analyse quantitative de résilience fondée sur des scénarios climatiques (par exemple +/-1,5°C ou +/-2°C). Cette absence est liée au manque de données locales suffisamment détaillées et à l'absence de capacités techniques actuellement disponibles pour ce type de modélisation.

4. GESTION DES RISQUES DE DURABILITÉ

Intégration au cadre de gestion globale (IFRS S1, §43-44 ; IFRS S2, §25)

Les risques de durabilité ne sont pas gérés d'une manière ciblée mais intégrés au cadre de Gestion des Risques de l'Entreprise (ERM). La Compagnie utilise les outils de tarification actuarielle pour prendre en compte l'évolution des risques physiques d'une manière globale.

Sur le volet social et de gouvernance, la gestion des risques s'appuie sur le respect strict des normes de la Finance Islamique, qui interdit toute exposition à des actifs spéculatifs. Les enjeux liés à la parité et au capital humain sont identifiés comme des risques sociaux et de gouvernance, à prendre en considération dans la gestion des risques de durabilité.

5. PARAMÈTRES ET MÉTRIQUES DE PERFORMANCE

Indicateurs Environnementaux (IFRS S2, §29-31)

Dans le cadre des exigences d'information, les émissions de Scope 1, Scope 2 et Scope 3 ne sont pas mesurées, compte tenu de l'état actuel des capacités de suivi et de l'absence de données exploitables.

En revanche, la Compagnie met en œuvre des initiatives concrètes de réduction de son empreinte environnementale :

- Convention avec TUNISIE Recyclage pour la récupération des déchets non organiques.
- Installation de poubelles de tri sélectif dans les locaux.

Ces mesures traduisent l'engagement de Zitouna Takaful à maîtriser ses impacts environnementaux.

Indicateurs de Gouvernance et Sociaux (IFRS S1, §45)

La Compagnie considère le bien-être et le développement de ses collaborateurs comme des leviers essentiels de performance et de gouvernance. Cette orientation se traduit par un ensemble de dispositifs structurés :

- **Formation continue** : un suivi systématique des heures de formation par salarié permet d'assurer le développement des compétences et l'adaptation aux évolutions.
- **Cohésion sociale** : l'amicale du personnel et un fonds social dédié renforcent la solidarité interne et la stabilité organisationnelle.
- **Bien-être au travail** : une salle de détente est mise à disposition des équipes afin de favoriser la récupération et la qualité de vie au travail.
- **Santé préventive** : une médecine du travail proactive contribue à réduire les risques professionnels et à maintenir la disponibilité opérationnelle des collaborateurs.
- **Équité et parité** : la gestion de la diversité et de la non-discrimination est intégrée aux processus RH, considérée comme un facteur de bonne gouvernance et de réputation durable.

Ces mesures, qualitatives à ce stade, traduisent l'engagement de la Compagnie à intégrer les enjeux sociaux et de gouvernance dans son dispositif de durabilité.

À ce stade, la Compagnie considère que la fourniture d'informations qualitatives relatives aux processus de ressources humaines, à l'engagement en matière de non-discrimination et au respect des obligations légales et réglementaires constitue une base suffisante pour éclairer les utilisateurs des états financiers. L'absence d'indicateurs quantitatifs consolidés reflète l'état actuel des capacités de suivi et l'évaluation de la matérialité. Cette approche demeure évolutive : la Compagnie réexaminera régulièrement la pertinence d'intégrer des mesures quantitatives, en fonction du développement des outils de suivi et de l'importance des enjeux identifiés.

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET MATÉRIELITÉ (IFRS S1, §17-19, §74-83)

Les informations publiées reflètent le jugement exercé par la Direction pour déterminer les thématiques considérées comme matérielles pour les utilisateurs principaux des états financiers. À ce stade, seules les informations relatives au climat et à la gouvernance éthique sont jugées pertinentes. La biodiversité et le changement climatique sont mentionnés dans la note comme facteur externe pouvant influencer indirectement la sinistralité future.

Aucune donnée quantitative n'a été présentée dans cette note. Les informations disponibles se limitent à des constats **qualitatifs**, en l'absence de mesures ou de suivis exploitables. L'absence de données comparatives est conforme à l'exemption prévue pour une première année de reporting (IFRS S1, §E3).

V- Annexes

Annexe 8 : Modèle du tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

Libellés	Actifs Nets 2024 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2025	Actifs Nets 2025 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	0	0	0	0	0
Provisions d'Equilibrage pour fonds des adhérents	3 234 015	863 681	0	0	4 097 697
Qardh Hassan non remboursé	0	0	0	0	0
Surplus ou déficit de l'exercice 2023	1 727 362	-1 727 362	0	0	0
Réinvestissement Exonérés	3 090 000	0	0	0	3 090 000
Surplus à Distribuer	0	861 681	-863 681	0	0
Surplus ou déficit de l'exercice 2024	0	0	0	1 792 332	1 792 332
Total	8 051 377	0	-863 681	1 792 332	8 980 029

Annexe 9 : Modèle du tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/ou rétakaful

Libellés	Capitaux propres 2024 Avant Affectation	Affectations et imputations	Augmentation de capital	Autre Mouvements	Dividendes	Résultat 2025	Capitaux Propres 2025 avant Affectation
Capital Social	30 000 000	0	0	0	0	0	30 000 000
Primes liées au capital	0	0	0	0	0	0	0
Réserves Légales	1 538 371	469 357	0	0	0	0	2 007 728
Fonds social Zitouna	118 303	170 804	0	6 552	0	0	295 659
Résultats reportés	846 930	-99 965	0	0	0	0	746 966
Résultat de l'exercice 2024	8 540 196	-8 540 196	0	0	0	0	0
Réinvestissement Exonérés	26 560 000	8 000 000	0	0	0	0	34 560 000
Résultat de l'exercice 2025	0	0	0	0	0	7 379 895	7 379 895
TOTAL	67 603 801	0	0	6 552	0	7 379 895	74 990 248

Annexe 10: Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								VCN à la clôture
	Ouverture	Acquisition	Cession	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs Incorporels	2 467 889	276 890	70 342	2 674 437	1 881 464	0	137 642	0	0	0	2 019 105	0	655 331
Frais de recherche et développement			0	0									
Concessions, brevets, licences, marques	2 450 189	276 890	70 342	2 656 736	1 863 763	0	137 642	0	0	0	2 001 405	0	655 331
Fonds de commerce	17 700	0	0	17 700	17 700	0	0	0	0	0	17 700	0	0
Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Actifs corporels d'exploitation	7 430 250	1 004 912	0	8 435 162	3 903 892	0	1 126 120	0	0	0	5 030 012	0	3 405 150
Insatallations techniques et machines	5 858 056	688 742	0	6 546 798	3 248 818	0	863 920	0	0	0	4 112 738	0	2 434 060
Autres installations, outillage et mobilier	1 572 193	316 171	0	1 888 364	655 074	0	262 200	0	0	0	917 274	0	971 090
Acomptes versés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Placements	317 719 681	79 225 949	3 956 667	392 988 963	0	1 999 999	0	1 493 270	0	0	0	3 493 269	389 495 694
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	8 982 019	0	0	8 982 019	0	0	0	0	0	0	0	0	8 982 019
Placements dans les entreprises liées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TITRES PARTICIPATIF	6 500 000	0	1 666 667	4 833 333	0	0	0	0	0	0	0	0	4 833 333
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parts	9 496 969	1 773 000	0	11 269 969	0	0	0	0	0	0	0	0	11 269 969
Bons et obligations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres palcements financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Actions, autres titres à revenu variable	34 050 030	9 500 000	490 000	43 060 030	0	1 999 999	0	1 493 270	0	0	0	3 493 269	39 566 761
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 000 000	0	1 800 000	1 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 200 000
Prêts hypothécaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres prêts	150 000	0	0	150 000	0	0	0	0	0	0	0	0	150 000
Dépôt auprès des étab. Bancaires et financiers	254 793 400	67 924 600	0	322 718 000	0	0	0	0	0	0	0	0	322 718 000
Autres	357 226	10 947	0	368 173	0	0	0	0	0	0	0	0	368 173
Créances pour espèces déposées	390 037	17 402	0	407 439	0	0	0	0	0	0	0	0	407 439
Placements des contrats en UC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Y compris transfert immobilisations en cours

Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	Valeur brute				Origine des Fonds placés (Fonds des adhérents ou entreprise Takaful)
	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente	
Placements Immobilier et Placement Immobilier en Cours	8 982 019	8 982 019	8 982 019	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
Actions et autres titres revenu variable autres que les parts d'OPCVM	11 794 969	11 794 969	0	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
	0	0	0	0	Fonds des Adhérents
	2 375 030	337 527	0	0	Fonds des Adhérents
Parts d'OPCVM étenant uniquement des titres à revenu fixe	0	0	0	0	
Autres parts d'OPCVM	37 070 000	37 026 505	0	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
	3 090 000	2 428 226	0	0	Fonds des Adhérents
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 033 333	5 282 836	0	0	Fonds des Adhérents
Prêts hypothécaires	0	0	0	0	
Autres prêts et effets assimilés	368 173	368 173	0	0	Fonds des Adhérents
	150 000	150 000	0	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
Dépôts auprès des entreprise cédantes	407 439	407 439	0	0	Fonds des Adhérents
Autres dépôts	4 908 000	4 908 000	0	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
	317 810 000	317 810 000	0	0	Fonds des Adhérents
<i>Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus</i>	0	0	0	0	
Total	392 988 963	389 495 694	0	0	
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	270 539 521	268 539 522	0	0	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	17 353 470	17 353 470	0	0	

Annexe N° 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N-2	2021	2022	2023		
Règlements cumulés	22 620 946	24 696 741	16 904 736		
Provisions pour sinistres	8 181 889	13 537 306	26 764 522		
Total charges des sinistres	30 802 835	38 234 048	43 669 257		
Primes acquises	56 239 267	63 614 981	70 482 914		
% sinistres / primes acquises	54,77%	60,10%	61,96%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N-1	2021	2022	2023	2024	
Règlements cumulés	24 159 407	27 546 829	25 555 274	20 245 199	
Provisions pour sinistres	6 542 210	10 465 383	21 719 660	30 054 145	
Total charges des sinistres	30 701 616	38 012 211	47 274 934	50 299 344	
Primes acquises	56 239 267	63 614 981	70 482 914	86 837 083	
% sinistres / primes acquises	54,59%	59,75%	67,07%	57,92%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N	2021	2022	2023	2024	2025
Règlements cumulés	25 437 108	30 031 809	30 499 874	34 766 047	22 642 588
Provisions pour sinistres	5 293 021	7 650 923	16 081 907	19 172 972	37 185 744
Total charges des sinistres	30 730 129	37 682 733	46 581 781	53 939 019	59 828 331
Primes acquises	56 239 267	63 614 981	70 482 914	86 837 083	93 018 435
% sinistres / primes acquises	54,64%	59,24%	66,09%	62,12%	64,32%

Annexe N° 13 : Ventilations des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Raccordement
Revenu des placements immobiliers	0	0	
Revenu des participations	0	0	
Revenu des autres placements	16 984 270	0	PRG2 + PRF2
Autres revenus financiers (commissions,honoraires)		0	
Total produits des placements	16 984 270	0	
Charges de gestion de placement	681 533	0	CHF41+CHG41
Commission Moudharaba	7 476 820	0	CHF411+CHG411
Total charges des placements	8 158 353	0	

Annexe 14: Ventilation de surplus ou déficit par catégorie d'assurance(assurance takaful Familial)

	PREVOYANCE	EPARGNE	Total
Primes	5 186 976	56 507 787	61 694 762
Charges de prestations	-469 919	-19 352 776	-19 822 695
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	201 818	-46 361 976	-46 160 158
Solde de souscription	4 918 875	-9 206 965	-4 288 091
Frais d'acquisition	-2 264 131	-1 420 206	-3 684 337
Autres charges de gestion nettes	-1 811 058	1 536 577	-274 481
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-4 075 189	116 371	-3 958 818
Produits nets de placements	1 168 770	9 333 843	10 502 612
Solde financier	1 168 770	9 333 843	10 502 612
Primes cédées et / ou rétrocédées	-1 724 308	-75 573	-1 799 881
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	176 878	28869,273	205 748
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	-434	-1 976	-2 410
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	937 113	4 379	941 492
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	-610 751	-44 301	-655 053
Résultat technique	1 401 704	198 947	1 600 651
Informations complémentaires			
Montant des rachats	0	4 249 395	4 249 395
Provisions techniques brutes à la clôture	18 873 888	184 076 547	202 950 435
Provisions techniques brutes à l'ouverture	19 075 706	137 714 571	156 790 277

Annexe 15: Ventilation de surplus ou déficit par catégorie d'assurance(assurance takaful général)

	AUTO	TRANS	INCENDIE	DIVERS	Total
Primes acquises	62 667 571	2 651 606	4 601 065	23 098 193	93 018 435
Primes émises	64 426 991	2 613 862	4 684 738	23 737 278	95 462 869
Variation des primes non acquises	-1 759 420	37 744	-83 673	-639 085	-2 444 434
Charges de prestation	-42 374 465	-25 282	1 593 212	-10 193 854	-51 000 389
Prestations et frais payés	-29 346 636	-444 344	-571 180	-10 383 568	-40 745 728
Charges des provisions pour prestations et diverses	-13 027 829	419 061	2 164 393	189 714	-10 254 661
Solde de souscription	20 293 106	2 626 324	6 194 278	12 904 338	42 018 046
Frais d'acquisition	-16 114 053	-968 586	-3 356 527	-5 881 047	-26 320 213
Autres charges de gestion nettes	-6 579 257	-654 631	-1 167 415	-3 077 894	-11 479 197
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-22 693 309	-1 623 217	-4 523 942	-8 958 941	-37 799 410
Produits nets de placements	5 022 689	73 938	537 099	783 959	6 417 686
Solde financier	5 022 689	73 938	537 099	783 959	6 417 686
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-368 164	-1 864 359	-2 623 320	-6 369 674	-11 225 518
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	40 461	230 431	95 636	858 461	1 224 990
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	67 536	219 068	-165 345	531 886	653 144
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	0	563 588	1 173 591	1 024 285	2 761 464
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	-260 167	-851 272	-1 519 439	-3 955 042	-6 585 921
Résultat technique	2 362 317	225 774	687 996	774 314	4 050 401
<i>Informations complémentaires</i>					
Provisions pour primes non acquises clôture	30 486 442	712 154	3 185 931	7 338 899	41 723 426
Provisions pour primes non acquises ouverture	28 727 022	749 898	3 102 258	6 699 814	39 278 992
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	109 057 806	855 661	8 621 035	8 987 203	127 521 705
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	94 141 276	969 410	8 140 583	8 559 144	111 810 413
Autres provisions techniques clôture	80 465	0	0	89 784	170 249
Autres provisions techniques ouverture	0		2 545 086	101 353	2 646 440

Annexe 16: Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

Entreprises d'assurance Takaful et/ou de Rétakaful Familial

	Raccordement	Ass Familial et Capit
Primes	PRF1-1° colonne	61 694 762
Charges de prestations	CHF1- 1° colonne	18 415 099
Charges des provisions d'assurance Familial et des autres provisions techniques	CHF2+ CHF6-1° colonne	47 567 753
Ajustement ACAV (Assurance à capital Variable)	CHF7 - PRV3 -1°colonne	0
Solde de souscription		-4 288 090
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	3 684 337
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 - PRF 4	274 481
Charges d'acquisition et de gestion nettes		3 958 818
Produits nets de placements	PRF2 - CHF4	10 502 612
Solde financier		10 502 612
Primes cédées et/ ou rétrocédées	PRF1 2° colonne	1 799 881
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 2° colonne	166 809
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 2° colonne	36 527
Commissions reçus des réassureurs et/ ou des rétrocessionnaires	CHF34 2° colonne	941 492
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		655 053
Résultat technique		1 600 651
Informations complémentaires		
Montant des rachats		4 249 395
Intérêts techniques bruts de l'exercice		0
Provisions techniques brutes à la clôture		202 950 435
Provisions techniques brutes à l'ouverture		156 790 277
<u>A déduire</u>		
Provisions devenues exigibles		0

Annexe 17: Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers :
Entreprises d'assurance Takaful et/ou de Rétakaful General

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRG11 1° colonne	95 462 869
Variation des primes non acquises	PRG12 1° colonne	2 444 434
Charges de prestations		93 018 435
Prestations et frais payés	CHG11 1° colonne	40 745 728
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 + CHG6 1° colonne	10 254 661
Solde de souscription		42 018 046
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG32	26 320 213
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 - PRG3	11 479 197
Charges d'acquisition et de gestion nettes		37 799 410
Produits nets de placements	PRG2-CHG4	6 417 686
Solde financier		6 417 686
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 2° colonne	11 225 518
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 2° colonne	1 224 990
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 + CHG2 + CHG 6 2° colonne	653 144
Commissions reçus des réassureurs et/ ou des rétrocessionnaires	CHG34	2 761 464
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		6 585 921
Résultat technique		4 050 401
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		41 723 426
Provisions pour primes non acquises ouverture		39 278 992
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		127 521 705
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		111 810 413
Autres provisions techniques clôture		170 249
Autres provisions techniques ouverture		2 646 440
A déduire		
Provisions devenues exigibles		0

Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers exercice clos au 31/12/2025

Messieurs les actionnaires de la Société ZITOUNA Takaful,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 Avril 2023, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « ZITOUNA Takaful » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025 faisant apparaître un total combiné de **487 208 108 dinars**, l'état de résultat de l'entreprise Takaful faisant apparaître un résultat de **7 379 895 dinars**, l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful Familial faisant apparaître un surplus de **572 990 dinars**, l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful Général faisant apparaître un surplus de **1 219 342 dinars**, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive combinée de fin de période de **3 688 312 dinars**, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3- Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers « XI- Reporting Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG) », laquelle présente et explicite les informations relatives aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, conformément au communiqué publié par le conseil du Marché Financier en date du 16 février 2026.

Notre opinion n'a pas été modifiée à cet égard.

4- Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de

détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

A ce titre, nous invitons la compagnie à veiller au respect de l'article 31 bis de l'arrêté du ministère des finances du 27 février 2001 tel que modifié par l'arrêté du ministère des finances en date du 01 mars 2016 portant adaptation du catalogue des actifs représentatifs des engagements techniques aux entreprises Takaful.

1- Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 23 avril 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

ECC-MAZARS

Emna RACHIKOU

Mohamed Hédi KAMMOUN

**II- Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et opérations visées par
l'article 200 et suivants et l'article 475 du code
des sociétés commerciales**

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos au 31/12/2025

Messieurs les actionnaires de la Société ZITOUNA Takaful,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations réalisées en 2025 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

- Lors de sa réunion du 12/03/2026, le Conseil d'Administration a approuvé les trois conventions suivantes réalisées en 2025 :
 - La convention conclue avec EXCELLIA SOLUTIONS relative à la mise à disposition de la compagnie ZITOUNA TAKAFUL une plateforme « DILITRUST GOUVERNANCE » pour la dématérialisation des processus métiers des directions juridiques et les réunions d'instances de gouvernance d'entreprise.

Le montant des prestations facturé en 2025 par EXCELLIA SOLUTIONS s'élève à 70 402 dinars.

- La convention conclue avec ZITOUNA PAIEMENT ayant pour objet la réalisation des prestations suivantes :
 - Mise en place d'un service de paiement permettant aux clients adhérents de ZITOUNA TAKAFUL de régler leurs cotisations d'assurance.
 - Mise en œuvre d'une solution de paiement par Wallet.
 - Mise à la disposition d'une solution permettant la réalisation des services de paiement.

Au cours de l'exercice 2025, aucune opération n'a été facturée par ZITOUNA PAIEMENT.

- Les conventions BANKATAKAFUL, conclue avec BANQUE ZITOUNA, encadrant de manière précise les modalités de distribution des produits Family MOUSSENEED, DIRASSA et DIRASSA PLUS, en

définissant notamment les conditions financières y afférentes.

À ce titre, elles instaurent une structure de rémunération fondée sur un système de commissions différenciées selon la nature des produits commercialisés, prévoyant l'application d'une commission de 1,2 % pour les produits relevant de la catégorie épargne et d'une commission de 10 % pour les produits de prévoyance.

- Au cours de l'exercice 2025, la société a procédé à l'acquisition d'une voiture de tourisme pour un montant total de 250 000 dinars moyennant un contrat IJARA auprès de la BANQUE ZITOUNA avec les conditions suivantes :
 - Taux de financement : 11 % avec zéro autofinancement.
 - Durée : 60 mois (5 ans).
 - Commission bancaire : Franco.

B. Conventions et opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025:

- Lors de sa réunion du 07/03/2024, le Conseil d'Administration a approuvé la décision du comité de placement N°27/01-2024 concernant l'octroi d'un financement à la société ZITOUNA TAMKEEN selon les conditions suivantes :
 - Nature du financement : WAKALA BIL ISTITHMAR.
 - Montant de financement : 5 MDT.
 - Taux de financement : TMM+2% .
 - Durée : 36 mois.
 - Périodicité de remboursement : Remboursement annuel constant (1/3) à partir de la 1ère année.
 - Libération des fonds : A la demande.
- Au cours de l'exercice 2024 la société a procédé à l'acquisition de quatre voitures de tourisme pour un montant total de **252 000 dinars** moyennant un contrat IJARA auprès de la BANQUE ZITOUNA avec les conditions suivantes :
 - Taux de financement : 11,5% avec zéro autofinancement.
 - Durée : 60 mois (5 ans).
 - Commission bancaire : Franco.
- Au cours de l'exercice 2023 la société a procédé à la location d'un immeuble bâti auprès de son actionnaire la société MAJDA TUNISIA.

Cet immeuble objet de location est composé de :

- Sept (07) étages et un rez-de-chaussée, soit un espace total couvert de 4 880 m2.
- 31 places parking au sous-sol de l'immeuble.

Les caractéristiques de la location de l'immeuble se présentent comme suit :

- Date début : 01 août 2023.
 - Durée : 05 ans.
 - Loyer annuel : 1 342 000 Dinars (1 596 980 Dinars TTC).
 - Taux d'augmentation annuel : 5% à partir du 1er août 2027.
 - Les frais de gestion s'élèvent à 15 Dinars/m2 soit en totalité (73 200 Dinars HT) payables en avance au même temps que le loyer .
- Au cours de l'exercice 2023 la société a procédé à l'acquisition de cinq voitures de tourisme pour un montant total de **653 953 Dinars** moyennant un contrat IJARA auprès de la BANQUE ZITOUNA avec les conditions suivantes :
 - Taux de financement : 11,5% avec zéro autofinancement.
 - Durée : 60 mois (5 ans).
 - Commission bancaire : Franco.
 - Lors de sa réunion du 09/03/2023, le Conseil d'Administration a approuvé la décision du comité de placement N°23/01-2023 relative à la souscription de 550 parts au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « ZITOUNA MOUCHARKA III », pour un montant total de 5 500 000 Dinars.
 - Le Conseil d'Administration a approuvé, à la date du 19/12/2022, la décision du comité de placement N°22/04-2022 relative à la souscription de 50 parts au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « ZITOUNA MOURAFIK II », pour un montant total de 500 000 Dinars.
 - Au cours de l'exercice 2022 la société a procédé à l'acquisition de sept voitures de tourisme pour un montant total de 782 765 Dinars moyennant un contrat IJARA auprès de la BANQUE ZITOUNA avec les conditions suivantes :
 - Taux de financement : 11% avec zéro autofinancement .
 - Durée : 60 mois (5 ans).
 - Commission bancaire : Franco.
- Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration N°48 du 22/03/2022.
- Lors de sa réunion du 13/03/2021, le Conseil d'Administration a approuvé la décision du comité de placement N°15/01-2021 relative à la souscription de 475 parts au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « ZITOUNA MOUCHARKA II », pour un montant total de 4 750 000 Dinars.
 - Le Conseil d'Administration a approuvé, à la date du 13/03/2021, la décision du comité de placement N°15/01-2021 relative à la souscription de 100 parts au Fonds Commun de Placement à Risque

(FCPR) « MOURAFIK », pour un montant total de 1 000 000 Dinars.

La mise en place et la gestion de ce Fonds sont assurées par la société ZITOUNA CAPITAL.

- Souscription en date du 25/03/2020 de 300 parts au FCPR « ZITOUNA MOUCHARAKA I », pour un montant total de 3 000 000 Dinars. La mise en place et la gestion de ce fonds sont assurées par la société ZITOUNA CAPITAL.
- En date du 21/03/2019, la société a souscrit 200 parts au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « ZITOUNA MOUCHARAKA I » pour un montant total de 2 000 000 Dinars. La mise en place et la gestion de ce Fonds sont assurées par la société ZITOUNA CAPITAL.
- La société a souscrit aux titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2017 » émis par la BANQUE ZITOUNA pour un montant de 8 500 000 Dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)
Participants- General	3 300 000
Participants- Family	5 200 000
Total	8 500 000

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- Durée de 7 ans.
- Prix d'émission de 100 dinars par titre.
- Une rémunération annuelle prévue à 8% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 6,25% et un complément variable de 1,75%.
- Ces titres portent jouissance en profits à partir du 30/06/2017 et sont remboursables à la fin des 7 ans.
- Ces titres n'ont généré aucun produit en 2025, étant donné qu'ils sont arrivés à échéance en 2024
- Une convention d'assistance conclue avec la BANQUE ZITOUNA en vertu de laquelle la ZITOUNA TAKAFUL couvre les cartes électroniques délivrées par la BANQUE ZITOUNA à sa clientèle en contrepartie d'une prime sur laquelle la BANQUE ZITOUNA perçoit une commission calculée au Taux de 20% TTC.
- La société a conclu une convention de bancassurance avec la BANQUE ZITOUNA en date du 01/06/2012. Cette convention prévoit la commercialisation dans les agences de la banque du produit TAKAFUL TAMOUIL moyennant une commission de 10% prélevée sur les primes d'assurance réalisées. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 26/12/2012. Une commission annuelle complémentaire de 10%, calculée sur la base des contributions totalement recouvrées est applicable à partir du 01/01/2019.
- La société a convenu avec la BANQUE ZITOUNA de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » et donneront lieu au versement au profit de

la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an. Le produit total enregistré au titre de 2025 relatif à ces dépôts s'élève à 174 954 dinars.

- La société a conclu une convention cadre avec la BANQUE ZITOUNA qui est entrée en vigueur le 01/12/2012, et qui est destinée à régir les modalités d'application des contrats « TAKAFUL INCENDIE LOGEMENT » liés au financement immobilier par la banque.
- La société a conclu avec la BANQUE ZITOUNA une convention, en date du 25/10/2013, dont l'objet est la mise en place dans les locaux de la banque d'un service desk pour la commercialisation des produits Takaful (autre que les produits BANCATAKAFUL) et ce moyennant le paiement par la société de frais de gestion au taux de 11,8%. Ce taux est appliqué sur le montant de la contribution nette au titre de chaque contrat commercialisé.

C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- La rémunération revenant au Directeur Général, en cette qualité, comprennent :
 - a) Des avantages à court terme composés :
 - D'un salaire annuel net de 360 000 Dinars tel que fixé par décision du Conseil d'Administration du 17/03/2025,
 - D'un bonus annuel brut conformément à la 14ème décision du Conseil d'Administration du 5 novembre 2019,
 - Des avantages en nature comprenant la mise à disposition d'un véhicule de fonction, la prise en charge des frais de télécommunication et des tickets-restaurant, ainsi que les cotisations sociales patronales au titre des régimes légal et complémentaire, et celles afférentes à une assurance groupe ;
 - L'éligibilité à l'ensemble des dispositifs d'intéressement, avantages sociaux, prestations ou conditions particulières, qu'ils soient pécuniaires ou en nature, individuels ou collectifs, applicables au personnel salarié
 - De jetons de présence et indemnités qui peuvent lui être attribués en sa qualité d'administrateur.
 - b) Des avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux primes d'assurances au titre du contrat de retraite complémentaire MOURAFIK et de l'indemnité de départ à la retraite.
- Le Conseil d'Administration du 12/03/2026 a décidé d'attribuer au Directeur Général un bonus annuel brut au titre de l'exercice 2025 de 519 000 Dinars.

- Faisant référence à la septième résolution adoptée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 25 avril 2025, ainsi qu'à la décision du Conseil d'Administration du 12 mars 2026, le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des comités qui en émanent, au titre de l'exercice 2025, a été arrêté à 873 540 dinars.

C.2- Les obligations et engagements de la société ZITOUNA TAKAFUL envers ses dirigeants tels qu'elles ressortent des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 se présentent comme suit:

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs	Charges de l'exercice	Passifs
Avantages à court terme	1 645 984	519 000	873 540	608 000
Avantages postérieurs à l'emploi	65 568	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Païement en actions	-	-	-	-
Total des obligations et engagements vis-à-vis des Dirigeants	1 711 552	519 000	873 540	608 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 23 avril 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

ECC-MAZARS

Mohamed Hédi KAMMOUN

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI

Siège social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie - UBCI publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2026. Ces états financiers consolidés sont accompagnés du rapport des Commissaires aux comptes, Mr Fehmi LAOURINE et Mr Tarek SAHLI.

GROUPE UBCI

BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	111 657	87 571	24 086	27,5%
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	712 965	687 472	25 493	0,3%
AC3 - Créances sur la clientèle	3	3 514 826	3 290 048	224 778	6,8%
AC4 - Portefeuille-titres commercial	4	451 670	165 383	286 287	173,1%
AC5 - Portefeuille d'investissement	5	554 567	631 164	(76 597)	(12,1%)
AC6 - Valeurs immobilisées	6	154 223	153 809	414	0,3%
AC7 - Autres actifs	8	171 099	163 502	7 597	4,6%
AC8 - Actifs d'impôts différés	7	4 871	3 436	1 434	42,0%
Total des actifs		5 675 878	5 182 385	493 493	9,5%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	9	566 311	292 723	273 588	93,5%
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	10	179 478	188 259	(8 781)	(4,7%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	11	3 885 978	3 768 399	117 578	3,1%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	12	158 055	54 838	103 217	188,2%
PA5 - Autres passifs	13	243 805	314 608	(70 803)	(22,5%)
Total des passifs		5 033 627	4 618 827	414 800	9,0%
Intérêts des minoritaires dans les réserves		7 342	5 882	1 460	24,8%
Intérêts des minoritaires dans le résultat		1 263	735	528	71,8%
Intérêts minoritaires		8 605	6 617	1 988	30,0%
Capitaux propres					
CP1 - Capital		100 008	100 008	-	-
CP3 - Réserves consolidées et assimilées		462 241	401 948	60 293	15,0%
CP6 - Résultat consolidé		71 397	54 985	16 412	29,8%
Total des Capitaux propres du groupes	14	633 646	556 941	76 705	13,8%
Total passifs, intérêts minoritaires et capitaux propres consolidés		5 675 878	5 182 385	493 493	9,5%

GROUPE UBCI

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDÉ

Arrêté au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	15	976 085	836 322	139 763	16,71%
HB2 - Crédits documentaires	16	564 689	529 008	35 681	6,74%
HB3 - Actifs donnés en garantie	17	512 000	274 000	238 000	86,86%
Total des passifs éventuels		2 052 774	1 639 330	413 444	25,22%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	18	214 439	374 869	(160 430)	(42,80%)
HB5 - Engagements sur titres (Participations non libérées)	19	8	8	0	-
Total des engagements donnés		214 447	374 877	(160 430)	(42,80%)

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	20	2 911 759	1 882 025	1 029 734	54,71%
Total des engagements reçus		2 911 759	1 882 025	1 029 734	54,71%

GROUPE UBCI
ÉTAT DE RESULTAT CONSOLIDÉ
Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025
(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	22	391 541	368 935	22 606	6,1%
PR2 - Commissions (en produits)	23	77 201	78 093	(892)	(1,1%)
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	24	62 364	25 714	36 650	142,5%
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	25	43 577	47 648	(4 071)	(8,5%)
Total produits d'exploitation bancaire		574 683	520 390	54 293	10,4%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	26	(207 108)	(188 966)	(18 143)	9,6%
CH2 - Commissions encourues		(12 309)	(9 767)	(2 542)	26,0%
Total charges d'exploitation bancaire		(219 417)	(198 783)	(20 635)	10,4%
Produit Net Bancaire		355 266	321 657	33 608	10,4%
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	27	(20 611)	(17 320)	(3 291)	19,0%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	28	3 600	2 821	779	27,6%
PR7 - Autres produits d'exploitation		3 779	4 479	(700)	(15,6%)
CH6 - Frais de personnel		(149 094)	(135 890)	(13 205)	9,7%
CH7 - Charges générales d'exploitation		(69 327)	(75 161)	5 834	(7,8%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(23 113)	(10 241)	(12 872)	125,7%
Résultat d'exploitation		100 500	90 345	10 153	11,2%
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(2 010)	2 703	(4 713)	174,4%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	29	(25 830)	(37 329)	11 498	(30,8%)
Résultat des activités ordinaires		72 659	55 720	16 939	30,4%
Intérêts des minoritaires		(1 262)	(735)	(527)	70,6%
Résultat net consolidé de l'exercice		71 397	54 985	16 412	29,8%
Résultat net de l'exercice après modification comptable		71 397	54 985	16 412	29,8%
Résultat consolidé par action	30	3,570	2,749		

GROUPE UBCI

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025

(Unité : en 1 000 DT)

Notes	Jusqu'au 31/12/2025	Jusqu'au 31/12/2024	Variation	%
Activités d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	504 126	472 112	32 014	6,8%
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(222 451)	(196 917)	(25 534)	13,0%
Dépôts / retraits de dépôts accordés à des établissements financiers	-	(815)	815	(100,0%)
Dépôts / retraits de dépôts des établissements bancaires et financiers	(10 920)	(66 871)	55 951	(83,7%)
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle	(245 981)	(350 968)	104 987	(29,9%)
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle	120 941	390 995	(270 054)	(69,1%)
Acquisition / Cession des titres de placement	(268 339)	(144 816)	(123 523)	85,3%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(289 512)	(193 042)	(96 470)	49,9%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(4 647)	18 085	(22 732)	(125,7%)
Impôts sur les sociétés	(28 948)	(43 586)	14 638	(33,6%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	(445 731)	(115 823)	(329 908)	284,8%
Activités d'investissement				
Revenus encaissés du portefeuille d'investissement	53 628	40 333	13 295	33,0%
Aquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	70 598	(30 191)	100 789	(333,8%)
Aquisitions / cessions sur immobilisations	(23 326)	(31 859)	8 533	(26,8%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	100 900	(21 717)	122 617	(564,6%)
Activités de financement				
Augmentation / diminution des ressources spéciales	102 447	(20 866)	123 313	(591,0%)
Dividendes versés	6 020	(25 551)	31 571	123,6%
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	108 467	(46 417)	154 884	333,7%
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités	(236 364)	(183 957)	(52 407)	28,5%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	121 791	305 748	(183 957)	(60,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	(114 573)	121 791	(236 364)	(194,1%)

GROUPE UBCI
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉ
ARRÊTES AU 31 décembre 2025
(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

A- Notes sur les bases retenues pour l'élaboration et la présentation des états financiers consolidés

1- Principes comptables d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

1.1- Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit notamment de :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- Les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) ;
- Les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37) ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ; et
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et sont libellés en milliers de Dinars Tunisiens.

1.1- Périmètre, méthodes et retraitement des comptes consolidés

1.2.1- Périmètre

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'UBCI et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif.

1.2.2- Méthodes de consolidation

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe exerce le contrôle exclusif sur une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- Soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- Soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- Soit des statuts ou d'un contrat ;
- Soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- Soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du Conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

1.2.3- Retraitement des comptes consolidés :

1.2.3.1- Homogénéisation des méthodes comptables

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

1.2.3.2- Élimination des soldes et transactions intra-groupe

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

2- Autres principes comptables d'évaluation et de présentation

2.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

Les engagements du groupe sont composés des rubriques suivantes :

- Crédits sur ressources ordinaires;
- Comptes débiteurs de la clientèle ;
- Crédits sur ressources spéciales ;
- Autres crédits à la clientèle ; et
- Engagements par signature.

2.1.1- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

2.1.2- Comptabilisation des prêts auprès de la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

2.1.3- Classification des engagements

Les engagements du groupe sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraît assuré.

Les actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les engagements incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesure de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

Les actifs préoccupants (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

Les actifs compromis (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours ainsi que les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels et des circulaires n° 07-2020 et n° 08-2020 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien des particuliers, les reports d'échéances accordés par la société mère UBCI à ces clients et dont la période varie entre trois et sept mois n'ont pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considérés comme restructuration de crédits.

2.1.4- Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société mère UBCI comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

2.1.5- Provisions sur les engagements

2.1.5.1- Provisions individuelles

Les provisions individuelles sont déterminées selon les taux prévus par la réglementation de la BCT après déduction des garanties considérées comme déductibles pour la détermination du risque net.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties prises en compte sont celles considérées comme juridiquement valables :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des actifs financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Taux de la provision
1	0%
2	20%
3	50%
4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

2.1.5.2- Provisions collectives

La société mère UBCI des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2024-01 du 19 janvier 2024.

Le montant des dotations aux provisions complémentaires constituées, au 31 décembre 2025, s'élèvent à un montant de 7 470 KDT.

Compte tenu de ces dotations, les provisions collectives constituées par la banque jusqu'au 31 décembre 2025, s'élèvent à 60 396 KDT.

2.1.5.3- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré une nouvelle obligation pour les banques de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la société mère UBCI s'élevaient, au 31 décembre 2024, à 19 004 KDT. Au 31 décembre 2025, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à 22 424 KDT.

2.1.6- Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts courus au titre de la période de report des échéances effectué en 2020 en application des dispositions des circulaires BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08 ont été pris en compte au résultat de l'exercice par la société mère UBCI.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement

Le groupe a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

2.3- Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

2.3.1- Composition du portefeuille titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Le portefeuille d'investissement

Titres d'investissement : Ce sont des titres acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titres d'investissement.

Titres de participation : Ce sont les titres qui sont exclus de la consolidation.

2.3.2- Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission. A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.

Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les titres d'investissement : Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3- Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée

2.4- Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

2.5- Comptabilisation des valeurs immobilisées

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties selon la méthode d'amortissement linéaire. Les taux d'amortissement pratiqués se présentent comme suit :

Rubrique	Taux d'amortissement
-Immeubles	5%
-Fonds de commerce	5%
-Travaux	10%
-Coffres forts	5%
-Matériel roulants	20%
-Équipements de bureaux	20%
-Matériels informatiques	25%
-Matériels informatiques – les grandes machines d'exploitation	20%
-Logiciels informatiques	33 % & 20%
-GLOBAL BANCAIRE FLEX CUBE	14,2%

2.6- Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

2.7- Provisions pour engagements de retraite

La société mère UBCI a opté jusqu'au 30 juin 2021 pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l'indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus en application de la politique interne de la banque.

En l'absence de norme comptable tunisienne spécifique à l'évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque évaluait lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 « avantages du personnel » traitant des avantages au personnel

Au 31 décembre 2021, ces engagements sont couverts par un contrat d'assurance avec la société CARTE VIE.

La cotisation initiale ainsi que les cotisations annuelles payées par la société mère UBCI sont comptabilisées en charge de l'exercice parmi les « charges de personnel ».

2.8- Impôts sur les sociétés

Le taux d'impôt sur les sociétés du groupe UBCI est de 40% pour les filiales faisant partie des institutions financières ainsi que la société mère.

Les comptes consolidés du groupe sont établis selon les règles de la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode, le groupe prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs, des événements et transactions passés ou en cours.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

3- Faits marquants de l'exercice

Clôture du contrôle fiscal 2020-2023 de la société mère UBCI

La banque a reçu en date du 23 décembre 2024, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2020 à 2023.

Une notification préliminaire a été adressée à la banque en date du 16 Juin 2025 portant sur un redressement de 2 216 KDT.

Conformément aux dispositions des articles 44 et 45 du Code des Droits et des Procédures Fiscaux, la banque a formulé sa réponse sur les chefs de redressement notifiés en les acceptant. Au 31 Décembre 2025, les montants exigibles à ce titre, s'élevant à 1 816 KDT, sont couverts par des provisions pour risques et charges.

Dans le cadre des dispositions de l'article 74 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2025, un arrangement a été conclu avec l'administration fiscale en date du 16 Juin 2025 portant sur :

Le dépôt des déclarations fiscales rectificatives et le paiement des montants exigibles au titre du principal et de la pénalité fiscale administrative s'élevant respectivement à 1 501 KDT et 630 KDT.

Au 31 Décembre 2025, tous les montants dus ont été payés.

B- Sociétés retenues dans le périmètre de consolidation

En application des dispositions prévues par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et des normes comptables tunisiennes, le périmètre de consolidation du groupe UBCI se présente comme suit :

1- Le périmètre et les méthodes de consolidation

Société	% d'Intérêt		% de Contrôle		Méthode de consolidation	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
UBCI	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	I.G	I.G
Union capital	80,00%	80,00%	80,00%	80,00%	I.G	I.G
Global Invest SICAR (G.I.S)	85,90%	85,90%	86,06%	86,06%	I.G	I.G
UNION INVEST SICAR (UCDS)	99,90%	99,90%	99,90%	99,90%	I.G	I.G
U T P SICAF	42,29%	42,29%	42,41%	42,41%	I.G	I.G
HANNIBAL SICAV	95,26%	47,58%	95,26%	54,27%	I.G	I.G
UNIVERS SICAV	64,85%	57,83%	65,86%	57,83%	I.G	I.G

IG : Intégration globale.

2- Participation dont le taux de détention directe est supérieur ou égal à 20% et non retenue dans le périmètre de consolidation

La société mère UBCI détient une participation directe égale à 20% dans le capital de la société SCHNEIDER, exclue du périmètre de consolidation pour absence d'influence.

C- Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

1- Actifs

Note 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2025 un montant de 111 657 KDT contre 87 571 KDT au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Caisse	44 752	43 878	874	2,0%
Comptes ordinaires BCT	66 905	43 693	23 212	53,1%
Total en KDT	111 657	87 571	24 086	27,5%

Note 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2025 un montant de 712 965 KDT contre 687 472 KDT au 31 décembre 2024 et se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Banque Centrale de Tunisie	460 831	303 261	157 570	52,0%
Banques de dépôts	-	67 131	(67 131)	(100,0%)
Pension livrée	2 999	109 999	(107 000)	(97,3%)
Avoirs chez les correspondants	42 444	31 695	10 749	33,9%
Organismes financiers spécialisés	206 667	174 375	22 292	12,8%
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	24	1 011	(987)	(97,6%)
Total en KDT	712 965	687 472	25 493	3,7%

Note 3- Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2025 à 3 514 826 KDT contre 3 290 048 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Prêts et comptes rattachés	(i)	3 589 636	3 341 509	248 125	7,4%
dont leasing		288 726	259 942	28 784	11,1%
Comptes débiteurs de la clientèle		172 832	169 693	3 139	1,8%
TOTAL BRUT		3 762 468	3 511 202	251 266	7,2%
Provisions et Agios réservés	(ii)	(247 642)	(221 154)	(26 488)	(12,0%)
dont Agios réservés		(18 190)	(13 236)	(4 952)	(37,4%)
Total Net		3 514 826	3 290 048	224 778	6,8%

(i) Cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Crédits accordés à la clientèle	3 269 978	3 047 773	222 206	7,3%
<i>dont leasing</i>	288 726	259 942	28 784	11,1%
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	63 708	90 814	(27 106)	(29,8%)
Créances douteuses	240 304	193 770	46 531	24,0%
Créances rattachées	15 646	9 152	6 494	71,0%
Total Prêts et comptes rattachés	3 589 636	3 341 509	248 125	7,4%

(ii) Cette rubrique s'analyse comme suit

:

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Provisions individuelles	(169 056)	(154 992)	(14 064)	9,1%
Provisions collectives sur crédits à la clientèle	(60 396)	(52,926)	(7 470)	(14,1%)
Agios réservés	(18 190)	(13,236)	(4 954)	(37,4%)
Total Prêts et comptes rattachés	(247 642)	(221 154)	(26 486)	12, 0%

Note 4- Portefeuille titre commercial

Le solde de ce poste s'élève à 451 670 KDT au 31 décembre 2025 contre 165 383 KDT au 31 décembre 2024. Il se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Portefeuille titre commercial	410 643	-	410 643	-
Titres de transaction	4 944	156 002	(151 058)	(96,8%)
Titres de placement	156	1 591	(1 435)	(90,2%)
Part dans les OPCVM	18 000	7 810	10 190	130,5%
Créances rattachées	17 927	(21)	17 948	85466,7%
Total portefeuille-titres commercial	451 670	165 383	286 288	173,1%

Note 5- Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2025 à 554 567 KDT contre 631 164 KDT au 31 décembre 2024 et s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Titres de participation	75 529	36 022	39 507	109,7%
Certificats de dépôts	(56)	-	(56)	-
Titres d'investissement	463 501	569 944	(106 443)	(18,7%)
Créances rattachées/ Titres d'investissement	19 254	28 852	(9 598)	(33,3%)
Provisions / Dépréciation titres de Participation	(3 661)	(3 654)	(7)	(0,2%)
Total net portefeuille d'investissement	554 567	631 164	(76 597)	(12,2%)

Note 6- Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées ont atteint 154 223 KDT au 31 décembre 2025 contre 153 809 KDT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Immobilisations incorporelles	176 508	75 299	101 209	134,4%
Immobilisations corporelles	191 932	270 220	(78 288)	(29,0%)
Valeurs brutes en fin de période	368 440	345 519	22 921	6,6%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(87 845)	(72 116)	(15 729)	(21,8%)
Amortissement des immobilisations corporelles	(125 163)	(119 594)	(5 569)	(4,7%)
Provisions pour dépréciation	(1 209)	-	(1 209)	-
Valeurs nettes en fin de période	154 223	153 809	414	0,3%

Note 7- Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés se sont élevés à 4 871 KDT au 31 décembre 2025 contre 3 436 KDT au 31 décembre 2024.

Note 8- Autres actifs

Les Autres Actifs ont atteint 171 099 KDT au 31 décembre 2025 contre 163 502 KDT au 31 décembre 2024 et s'analysent comme suit

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Débiteurs divers	106 415	105 003	1 412	8,1%
Comptes de régularisation	33 582	30 258	3 324	11,0%
Comptes de Stock	141	151	(10)	(6,6%)
Fonds d'indemnités de départ à la retraite	29 259	25 145	4 114	30,3%
Impôt exigible	2 793	2 691	102	3,8%
Créances prises en charge par l'Etat	79	79	-	-
Ecart d'acquisition net (goodwill)	151	151	-	-
Charges à répartir	158	24	134	558,3%
Moins : provisions sur autres actifs	(1 479)	-	(1 479)	-
Valeurs nettes des autres actifs	171 099	163 502	7 597	10,8%

2- Notes passifs

Note 9- Banque Centrale de Tunisie et CCP

Le solde de ce poste est de 566 311 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 292 723 KDT au 31 décembre 2024 détaillé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
BCT compte ordinaire	52 617	291 825	(239 208)	(82,0%)
Emprunts au jour le jour et à terme	512 000	-	512 000	-
Dettes rattachées	1 694	898	796	88,6%
Total Banque Centrale de Tunisie et CCP	566 311	292 723	273 588	93,5%

Note 10- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste a atteint 179 478 KDT au 31 décembre 2025 contre 188 259 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Banques non-résidentes	48 387	188 018	(139 631)	(74,3%)
Banques de dépôt	119 659	159	119 500	75157,2%
Organismes financiers spécialisés	11 413	42	11 371	27073,8%
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires	19	40	(21)	(52,5%)
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	179 478	188 259	(8 781)	(4,7%)

Note 11- Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de cette rubrique a atteint 3 885 978 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 3 768 399 KDT au 31 décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Comptes à vue	2 133 224	2 003 643	129 581	6,5%
Comptes d'épargne	1 114 154	1 032 550	81 604	7,9%
DAT/BC et autres produits financiers	441 403	543 666	(102 263)	(18,8%)
DAT/BC échus non remboursés	10 855	9 615	1 240	12,9%
Autres sommes dues à la clientèle	107 665	113 886	(6 221)	(5,5%)
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	73 500	56 500	17 000	30,1%
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance	5 177	8 539	(3 362)	(39,4%)
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT	3 885 978	3 768 399	117 579	3,1%

Note 12- Emprunts et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique a atteint 158 055 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 54 838 KDT au 31 décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Emprunt Obligataire	109 500	-	109 500	-
Ressources spéciales / extérieures	41 878	48 845	(6 967)	(14,3%)
Ressources Étatiques	3 913	3 913	-	-
Premier logement	1 526	1 608	(82)	(5,1%)
Dettes rattachées	1 238	472	766	(162,3%)
Total des emprunts et ressources spéciales	158 055	54 838	103 217	188,2%

Note 13- Autres passifs

Le solde de cette rubrique a atteint 243 805 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 314 608 KDT au 31 décembre 2024. Il s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Provisions	24 857	51 927	(27 070)	(52,1%)
Fonds IDR	27 230	23 176	4 054	17,4%
Comptes de régularisation	91 592	143 724	(52 132)	(36,2%)
Créditeurs divers	100 126	95 780	4 346	4,5%
Total des autres passifs en KDT	243 805	314 607	(70 802)	(22,5%)

Note 14- Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2025, le capital social du groupe s'élève à 100 008 KDT correspondant au capital de la société mère UBCI. Il est composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérées en totalité.

Le total des capitaux propres du groupe, avant affectation du résultat de l'exercice 2025 s'élève à 633 646 KDT. Les contributions de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit :

Société	Capital	Réserves consolidées	Modifications comptables	Résultat en instance d'affectation	Résultat consolidé	Capitaux propres 2025
UBCI	100 008	423 026	4	4 091	66 584	593 713
UNION CAPITAL		2 458	-	-	1 510	3 968
GIS		686	-	-	265	951
UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR		102	-	-	672	774
UBCI DEVELOPPEMENT SICAR		-	-	-	-	-
UTP		1 024	-	-	539	1 563
SICAV HANNIBAL		29 940	-	-	1 793	31 733
SICAV UNIVERS		910	-	-	34	944
Total des capitaux propres du groupe	100 008	458 146	4	4 091	71 397	633 646

3- Notes des engagements hors bilan

Note 15- Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2025 un montant de 976 085 KDT contre un solde de 836 322 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
En faveur d'établissements bancaires et financiers	567 571	543 749	23 822	4,38%
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	408 514	292 574	115 940	39,63%
-Cautions fiscales (a)	266	19 465	(19 199)	(98,63%)
-Cautions pour marchés (b) :	189 285	149 726	39 560	26,42%
• En devises	9 549	-	9 549	100,00%
• En dinars	179 737	149 726	30 011	20,04%
-Cautions douanières (c)	32 908	43 541	(10 633)	(24,42%)
-Cautions diverses (d) :	172 792	68 599	104 233	152,03%
• En devises	84 347	-	84 347	100,00%
• En dinars	88 445	68 599	19 886	29,00%
-Obligations cautionnées (e)	13 262	11 282	1 980	17,55%
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	976 085	836 322	139 762	16,71%

Note 16- Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique a atteint 564 689 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 529 008 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	-	5 737	(5 737)	(100,00)%
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	564 689	523 271	41 418	(7 ,9%)
-Ouverture de crédits documentaires	364 235	364 832	(597)	(0,2%)
-Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	200 454	158 439	42 015	26,5%
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	564 689	529 008	35 681	6 ,7%

Note 17- Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement, figurant au passif, auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique a atteint 512 000 KDT au 31 Décembre 2025 contre 274 000 KDT au 31 Décembre 2024, détaillé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Effets financiers donnés en garantie	292 000	-	292 000	-
BTA donnés en garantie	220 000	274 000	(54 000)	(19,7%)
Total	512 000	274 000	238 000	(19,7%)

Note 18- Engagements de financement en faveur de la clientèle

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 Décembre 2025, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 214 439 KDT contre 374 869 KDT au 31 Décembre 2024

Note 19- Engagements sur titres (participations non libérées)

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
FRDCM	8	8	-	-
Total en KDT	8	8	-	-

Note 20- Garanties reçues

Le solde de cette rubrique a atteint 2 911 759 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 1 882 025 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	615 704	177 703	438 001	246,5%
Garanties reçues des banques :	733 252	526 473	206 779	39,3%
- Garanties reçues des banques résidentes	165 681	-	165 681	-
- Garanties reçues des banques non-résidentes	567 571	526 473	41 098	7,8%
Nantissement titres	34 967	42 283	(7 316)	(17,3%)
Garanties reçues de la clientèle	1 527 837	1 135 566	392 271	34,5%
Total des garanties reçus en KDT	2 911 759	1 882 025	1 029 735	54,7%

Note 21- Operations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usage, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2025 comme suit :

	31/12/2025
Achat au comptant	32 277
Vente au comptant	32 245
Total en KDT	64 522

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usage, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2025 comme suit :

	31/12/2025
Achat au comptant	227 612
Vente au comptant	94 289
Total en KDT	321 901

4- Notes état de résultat

Note 22- Intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève à 391 541 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 368 935 KDT au 31 décembre 2024. Ce poste s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	18 667	37 107	(18 440)	(49,7%)
Produits sur opérations de crédit	353 917	308 521	45 396	14,7%
Revenus assimilés	18 957	23 307	(4 350)	(18,7%)
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT	391 541	368 935	22 606	6,1%

Note 23- Commissions (en produits)

Le solde de cette rubrique s'élève à 77 201 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 78 093 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde se détaille comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	53 556	56 590	(3 034)	(5,3%)
Commissions de tenues de comptes	3 700	6 221	(2 521)	(40,5%)
Commissions sur opérations de change manuel	226	173	53	30,6%
Autres commissions	19 719	15 109	4 610	30,5%
Total des commissions en KDT	77 201	78 093	(892)	(1,1%)

Note 24- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève à 62 364 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 25 714 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Pertes sur portefeuille titres commercial	(364 875)	(7 854)	(357 021)	(4521,6%)
Gains/opération BTA-BTC	36 081	3 426	32 655	953,2%
Gains de change	390 442	30 142	360 300	1189,0%
Pertes sur opérations BTA-BTCT	(52)	-	(52)	-
Gain sur emprunt national	206	-	206	-
Revenus sur portefeuilles titres de transaction	562	-	562	-
Total en KDT	62 364	25 714	36 650	142,5%

Note 25- Revenus du portefeuille d'investissement

Ce poste totalise au 31 décembre 2025 un montant de 43 577 KDT contre 47 648 KDT au 31 décembre 2024 et se détaille comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Revenus nets sur portefeuille titres d'investissements	40 750	46 786	(6 036)	(13,0%)
Dividendes sur portefeuille titres de participation	2 827	862	1 965	227,9%
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	43 577	47 648	(4 071)	(8,5%)

Note 26- Intérêts encourus et charges assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève à (207 108) KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de (188 966) KDT au 31 décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	(57 003)	(25 116)	(31 887)	(127,0%)
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	(143 000)	(150 614)	7 614	5,1%
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	(4 775)	(2 305)	(2 470)	(107,1%)
Charges assimilées	(2 330)	(10 931)	8 601	78,7%
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	(207 108)	(188 966)	(18 142)	(9,6%)

Note 27- Dotations aux provisions et résultats des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passifs

Le solde de cette rubrique s'élève à (20 611) KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de (17 320) KDT au 31 décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Dotations aux provisions	(35 384)	(23 478)	(11 906)	(50,4%)
Reprises sur provisions	15 981	17 438	(1 457)	(8,4%)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions	(5)	(694)	689	99,3%
Pertes sur créances irrécouvrables	(66)	(160)	94	58,8%
Créances radiées	(1 771)	(10 467)	8 696	83,1%
Récupération sur créances radiées	634	41	593	1443,9%
Total en KDT	(20 611)	(17 320)	(3 291)	(19,0%)

Note 28- Dotations aux provisions et résultats des, corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 600 KDT au 31 décembre 2025 contre un solde de 2 821 KDT au 31 décembre 2024. Ce solde s'analyse comme suit :

Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%

Étalement Prime / Titres d'investissement	3 529	3 646	(116)	(3,2%)
Dotations/Reprises de provisions	71	(17)	88	(517,6%)
Plus ou moins-value de cession sur titres de participation	-	(807)	807	100,0%
Total en KDT	3 600	2 821	779	27,6%

Note 29- Impôt sur les sociétés

Le solde de cette rubrique s'élève à (25 830) KDT en 2025 contre un solde de (37 329) KDT en 2024. Il s'analyse comme suit :

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation	%
Impôt exigible	(27 266)	(37 512)	10 246	27,3%
Impôt différé	1 436	183	1253	684,6%
Total en KDT	(25 830)	(37 329)	11 499	30,8%

Note 30- Résultat consolidé par action

Le résultat consolidé par action au titre de l'exercice 2025 est déterminé comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	%
Résultat net consolidé (en KDT)	71 397	54 985	16 412	29.8%
Nombre d'actions ordinaires en circulation	20 001 529	20 001 529	-	-
Résultat consolidé de base par action (en dinars)	3,570	2,749	0,821	29,8%

Note 31- Liquidités et équivalents de liquidités

Au 31 décembre 2025, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de (114 573) KDT et se détaillent comme suit :

	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation	%
Caisses	44 752	43 878	874	2,0%
Banque Centrale (comptes ordinaires)	66 906	43 693	23 213	53,1%
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	42 444	31 700	10 744	33,9%
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	460 831	302 409	158 422	52,4%
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	-	67 131	(67 131)	(100,0%)
Pension livrée	2 999	109 999	(107 000)	(97,3%)
Banque Centrale compte courant	(52 617)		(52 617)	100,0%
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	(512 000)	(289 000)	(223 000)	(77,1%)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	(119 500)	(179 500)	60 000	33,4%
Banques non-résidentes et organismes financiers spécialisés	(48 388)	(8 518)	(39 870)	4,68%
Total liquidités et équivalents de liquidités	(114 573)	121 791	(236 364)	(194,1%)

NOTE 32 – CONTROLE EN COURS

En date du 16 Juillet 2024, la société mère a reçu une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Les travaux de vérification sociale sont clôturés. La société mère a reçu une première notification à laquelle elle a fait opposition en apportant les justifications nécessaires. A la date d'arrêté des présents états financiers et sur la base des informations disponibles à cette date, l'éventuel impact financier lié à ce contrôle a été convenablement couvert par une provision.

NOTE 33 – PASSIFS EVENTUELS

Une affaire a été intentée contre le secteur bancaire, en lien avec le report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19, mettant en cause la conformité du traitement des intérêts intercalaires au regard des dispositions de la loi relative à la concurrence et aux prix.

À la date d'arrêté des états financiers, aucune décision n'avait été notifiée à la banque, de sorte que le risque final demeure tributaire de l'issue définitive de cette affaire. Toutefois, un suivi continu est mis en place afin d'évaluer si les conditions nécessaires à la comptabilisation d'un passif éventuel sont réunies, notamment en ce qui concerne la probabilité d'une sortie de ressources économiques, conformément aux normes comptables tunisiennes.

NOTE 34 –INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, la société mère présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Mode de gouvernance de la société mère

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration supervise globalement les risques auxquels la société est exposée, y compris les risques ESG et climatiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, la performance ou les perspectives.

Ses responsabilités incluent notamment :

- ✓ L'approbation des orientations stratégiques ESG ;
- ✓ Le suivi de la réglementation et la mise en conformité ;
- ✓ Le contrôle des exclusions éventuelles dans le financement ;

Les enjeux climatiques sont actuellement pris en compte dans le cadre général de gestion des risques, et la banque prévoit de renforcer progressivement leur supervision spécifique par le Conseil d'Administration à mesure de l'évolution du dispositif ESG.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre des orientations du Conseil d'Administration et de la prise en considération des critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions de gestion des risques, de conformité/RSE et d'audit interne, dont le périmètre intègre progressivement les enjeux ESG.

La direction RSE coordonne les parties prenantes internes, assure avec diligence et continuera de veiller à le suivi des procédures et des actions RSE, la mise à jour documentaire et la production du reporting ESG, et contribue à l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

2. Stratégie ESG de la société mère

UBCI exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires et intègre progressivement les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

La banque est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, notamment à travers les financements accordés à une clientèle directement affectée par les changements climatiques, ainsi que par ses prises de participations, directes et indirectes.

Cette exposition résulte essentiellement des risques physiques et des risques de transition liés aux enjeux environnementaux et climatiques

Dans ce contexte, une démarche progressive a été engagée, visant principalement à :

- Intégrer les critères ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de gestion des risques, en tenant compte des risques climatiques et sociaux.
- Catégoriser les projets et créances selon leur niveau de risque ESG et climatique.
- Soutenir le financement des entreprises et des investissements productifs en tenant compte des principes de finance durable.
- Renforcer la transparence et la qualité du reporting ESG et extra-financier.
- Encourager la montée en compétences des équipes sur les enjeux RSE, ESG et changements climatiques.
- Améliorer la prise en compte des enjeux de durabilité dans les analyses sectorielles et le suivi des données ESG.

3. Gestion des risques et opportunités ESG par la société mère

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

À la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant, à ce stade, une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance de l'UBCI. Cette analyse fera l'objet de suivis et d'actualisations périodiques.

4. Indicateurs ESG de la société mère

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, l'UBCI ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs ou qualitatifs formalisés, en l'absence d'enjeux ayant une incidence financière significative.

La banque prévoit toutefois, à mesure de la montée en maturité de ses données et systèmes, de définir progressivement des indicateurs complémentaires, tant qualitatifs que quantitatifs, relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier structuré de déploiement du dispositif de suivi et de Reporting ESG.

NOTE 35 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**GROUPE UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET DE
L'INDUSTRIE « UBCI »**

**RAPPORT DES COMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - exercice clos au 31 décembre 2025**

Tunis, le 13 avril 2026

Mesdames, messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie (UBCI)

I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe Union Bancaire pour le Commerce et l'Investissement (UBCI) qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître des capitaux propres positifs de 633 646 KDT, y compris le résultat consolidé bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 71 397 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe UBCI au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité de la société mère, la groupe est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu de l'importance des montants et de la complexité du processus de classification, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau d'appréciation élevé ainsi que le jugement requis pour l'évaluation des garanties à retenir.

Au 31 décembre 2025, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 3 514 826 KDT, représentant 62% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 231 440 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'informations sur ces postes des états financiers consolidés sont présentées respectivement dans les notes aux états financiers consolidés n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents » et n° 3 « Créances sur la clientèle ».

Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important et compte tenu de l'importance des engagements de la clientèle, nous considérons que l'évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre groupe et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- La fiabilité des informations fournies par le groupe au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- Les procédures et contrôles définis par le groupe en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à classer et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire ; et
- Les mécanismes de contrôle et de calcul des provisions collectives et additionnelles

mis en place par le groupe.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91-24 (telle que modifiée et complétée par les textes subséquents) relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements ; et
- Nous avons examiné les valeurs des garanties retenues lors du calcul des provisions et apprécié les hypothèses et jugements retenus par le groupe.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

3.2 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par le groupe s'élèvent au titre de l'exercice 2025 à 468 742 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

La note aux états financiers consolidés n° 2.1 « Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », au niveau de la partie principes et méthodes comptables, décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information du groupe, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions et les spécificités des règles de leur comptabilisation, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Réponses d'audit apportées

Nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation, par nos experts en technologie de l'information, des contrôles informatisés en place ;
- La réalisation de tests pour vérifier le fonctionnement effectif des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables avec notamment les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, l'évolution des encours, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ; et
- La vérification du caractère approprié et suffisant des informations correspondantes fournies dans les notes aux états financiers consolidés.

4. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les situations décrites au niveau de :

- La note n° 32 « Contrôle en cours » qui décrit que la société mère a reçu en juillet 2024, une notification de vérification sociale au titre de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.

Les procédures de vérification par la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale demeurent en cours. En conséquence, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, la société mère a constaté les provisions jugées nécessaires.

- La note n° 33 « Passifs éventuels » qui décrit l'affaire intentée par le Conseil de la Concurrence à l'encontre du secteur bancaire, portant sur le traitement du report des échéances durant la période de la pandémie de COVID-19. À la date du présent rapport, la société mère n'a pas reçu de décision à ce sujet et le risque final ne peut être raisonnablement estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

5. Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous sommes conformes aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II-Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimée ci- dessus.

Tunis, le 13 avril 2026

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young

Fehmi LAOURINE

**Société DATN - Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue du Lac Léman, immeuble Hannibal Lease, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 28 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux Comptes M. Tarek SAHLI et M. Nouredine BEN ARBIA.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2025 (exprimé en dinar tunisien)

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
ACTIFS			
	<u>Notes</u>		
Liquidités et équivalents de liquidités	5	10 957 723	22 051 036
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	630 759 352	612 474 051
Créances sur la clientèle, autres opérations	7	4 287 378	5 139 326
Portefeuille-titres de placement	8	14 089 053	5 610 100
Portefeuille d'investissement	9	10 990 658	11 063 389
Valeurs Immobilisées	10	106 364 773	87 464 085
Autres actifs	11	10 150 522	10 435 861
TOTAL DES ACTIFS		787 599 459	754 237 848
		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
PASSIFS			
	<u>Notes</u>		
Concours bancaires	12	196 447	361 867
Dettes envers la clientèle	13	6 795 766	10 652 490
Emprunts et dettes rattachées	14	590 096 220	527 700 766
Fournisseurs et comptes rattachés	15	48 330 047	86 533 254
Autres passifs	16	14 631 814	11 684 725
TOTAL DES PASSIFS		660 050 293	636 933 102
INTERETS MINORITAIRES	17	21 293 526	17 401 915
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		55 000 000	55 000 000
Réserves		20 070 612	16 465 761
Résultats reportés consolidés		19 677 959	15 798 625
Résultat consolidé		11 507 069	12 638 444
Total des capitaux propres	18	106 255 640	99 902 831
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		787 599 459	754 237 848

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 Décembre 2025
(Exprimé en dinars)

	<u>31/12/2025</u>	<u>31/12/2024</u>
ENGAGEMENTS DONNES	130 076 157	146 721 006
Engagements de Financement en Faveur de la Clientèle	20 485 743	31 673 563
Garanties réelles	10 980 000	18 980 000
Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	98 610 414	96 067 443
ENGAGEMENTS RECUS	657 689 082	665 090 416
Cautions Reçues	473 727 629	469 153 449
Avals reçus	47 625 812	58 823 990
Garanties Reçues	6 291 188	6 291 188
Intérêts à Echoir sur Contrats Actifs	130 044 453	130 821 789
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	87 801 415	71 880 000
Emprunts obtenus non encore encaissés	87 700 000	71 880 000
Effets escomptés sur la clientèle	101 415	-

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Intérêts et produits assimilés de leasing	19	91 541 609	82 833 740
Revenus des opérations de location longue durée	20	17 745 538	15 247 537
Revenus des opérations de location opérationnelle	21	8 396 807	7 933 299
Intérêts et charges assimilées	22	(55 927 784)	(48 460 500)
Coût des opérations de location longue durée	23	(10 931 329)	(9 348 299)
Coût des opérations de location opérationnelle	24	(883 200)	(880 952)
Produits des placements	25	692 654	1 028 303
Autres produits d'exploitation	26	315 251	484 793
Produits nets		<u>50 949 546</u>	<u>48 837 921</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	27	16 004 298	15 159 043
Dotations aux amortissements	28	3 427 321	3 365 702
Autres charges d'exploitation	29	6 270 703	5 850 823
Total des charges d'exploitation		<u>25 702 322</u>	<u>24 375 569</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>25 247 224</u>	<u>24 462 353</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	30	3 893 350	1 804 703
Dotations nettes aux autres provisions	31	1 131 914	876 317
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>20 221 959</u>	<u>21 781 333</u>
Autres pertes ordinaires	32	(5 974)	(8 934)
Autres gains ordinaires	33	216 329	194 719
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES AVANT IMPOT		<u>20 432 315</u>	<u>21 967 118</u>
Impôts sur les bénéfices		(6 121 148)	(6 573 540)
Contribution sociale de solidarité		(673 785)	(714 136)
Autre contribution		(487 494)	-
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES APRES IMPOT		<u>13 149 888</u>	<u>14 679 443</u>
Contribution conjoncturelle		-	(543 789)
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		<u>13 149 888</u>	<u>14 135 653</u>
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(1 642 819)	(1 497 209)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		<u>11 507 069</u>	<u>12 638 444</u>
Résultat par action		1,046	1,152

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	34	526 226 530	484 505 025
Décaissements pour financement de contrats de leasing	35	(454 911 656)	(426 045 629)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	36	(31 656 831)	(25 138 230)
Intérêts payés	37	(57 623 893)	(49 155 108)
Impôts et taxes payés	38	(24 708 000)	(22 799 305)
Autres flux liés à l'exploitation		(5 342 574)	16 718 086
		<u>(48 016 423)</u>	<u>(21 915 162)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	(13 606 540)	(8 108 865)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	40	5 689 086	5 516 114
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-	(3 000 012)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	41	59 181	-
		<u>(7 858 274)</u>	<u>(5 592 763)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à la cession d'actions propres		-	407 169
Dividendes et autres distributions	42	(5 144 158)	(4 546 754)
Encaissements provenant des emprunts	14	416 880 000	334 570 000
Remboursements d'emprunts	14	(366 789 039)	(295 186 043)
		<u>44 946 803</u>	<u>35 244 372</u>
Variation de trésorerie		<u>(10 927 894)</u>	<u>7 736 446</u>
Trésorerie au début de l'exercice	5 et 12	21 689 169	13 952 723
Trésorerie à la clôture de l'exercice	5 et 12	10 761 276	21 689 169

INTERMEDIAIRES DE GESTION CONSOLIDEE
(exprimé en dinars)

PRODUITS			CHARGES			SOLDES		
	Décembre 2025	Décembre 2024		Décembre 2025	Décembre 2024		Décembre 2025	Décembre 2024
Inérêts de leasing	89 486 584	80 220 602	Inérêts et charges assimilés	55 927 784	48 460 500			
Revenu des opérations de location longue durée	17 745 538	15 247 537						
Revenus des opérations de location opérationnel	8 396 807	7 933 299	Coût des opérations de location opérationnelle	883 200	880 952			
Inérêts de retard	1 731 551	1 892 860	Coût des opérations de location longue durée	10 931 329	9 348 299			
Variation des produits réservés	(1 464 572)	(992 188)						
Produits accessoires	1 788 046	1 712 467						
Autres produits d'exploitation	315 251	484 793						
Inérêts et produits assimilés de leasing	117 999 206	106 499 370	Total des inérêts et charges assimilés	67 742 314	58 689 751	Margin commerciale (PNB)	50 256 892	47 809 619
Margin commerciale (PNB)	50 256 892	47 809 619	Autres charges d'exploitation	5 499 956	5 130 832			
Sous total	50 256 892	47 809 619		5 499 956	5 130 832	Valeur Ajoutée brute	44 756 936	42 678 787
Valeur Ajoutée brute	44 756 936	42 678 787	Impôts et taxes	770 747	719 991			
Produits des placements	692 654	1 028 303	Charges de personnel	16 004 298	15 159 043			
Sous total	45 449 590	43 707 089	Sous total	16 775 045	15 879 034	Excédent brut d'exploitation	28 674 545	27 828 055
Excédent brut d'exploitation	28 674 545	27 828 055	Dotations aux amortissements et aux résorptions	3 427 321	3 365 702			
Reprises sur provisions :			Dotations aux provisions :					
- Suite au recouvrement des créances	6 094 435	5 543 748	- Pour dépréciation des créances	9 566 512	7 230 457			
- Suite à la radiation de créances	3 919 228	-	- Collectives	385 170	312 928			
- des comptes d'actifs	-	120	- Pour dépréciation des titres	-	4 677			
- Pour dépréciation des actions cotées	87 084	121 883	- Pour risques et charges	1 133 670	560 000			
- Pour risques et charges	23 366	-	- Pour dépréciation des immobilisations	-	36 693			
- Pour dépréciation des titres de participations	18 519	-	- Pour dépréciation des autres actifs	86 533	54 049			
- des autres actifs	570	-	- Pour dépréciation des titres de participation	-	342 901			
Encaissement sur créances radiées	194 814	227 413	- Pour dépréciation des titres immobilisés	41 250	-			
Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	338 851	-	Créances abandonnées et radiées	4 488 996	32 479			
Autres produits ordinaires	216 329	194 719	Autres pertes ordinaires	5 974	8 934			
Sous total	39 567 741	33 915 939	Impôts sur les bénéfices	6 121 148	6 573 540			
			Autre contribution	487 494	-			
			Contribution sociale de solidarité	673 785	714 136	Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	13 149 888	14 679 443
			Sous total	26 417 954	19 236 497			
			Contribution conjoncturelle	-	543 789			
Résultat courant des sociétés intégrées après impôt	13 149 888	14 679 443						

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation du groupe

1.1. Structure juridique des sociétés du groupe

Le groupe « HL » est composé des quatre sociétés suivantes :

- ◆ La société Hannibal Lease « **HL** » a été créée en juillet 2001 et ayant comme objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

Le capital social de la société Hannibal Lease s'élève à la clôture de l'exercice, à la somme de D : 55.000.000 divisé en 11.000.000 actions de D : 5 chacune.

Les titres de la société sont admis à la côte de la bourse depuis juillet 2013.

- ◆ La société « **AMILCAR LLD** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2010. Elle a pour objet principal la location de voitures.

Le capital social de la société « **AMILCAR LLD** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 5.000.000, divisé en 50.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

- ◆ La société « **NIDA** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en mai 2007. Elle a pour objet la promotion, le développement et l'hébergement des centres d'appels.

Le capital social de la société « **NIDA** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 24.750.000, divisé en 24.750.000 actions de D : 1 chacune, libérées à hauteur de D : 22.687.500.

- ◆ La société d'investissement à capital risque « **HL SICAR** » est une société anonyme de droit tunisien constituée en 2025. Elle a pour objet la participation, pour son propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

Le capital social de la société « **HL SICAR** » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 1.000.000, divisé en 10.000 actions de D : 100 chacune, totalement libérées.

1.2. Participations et organigramme du groupe

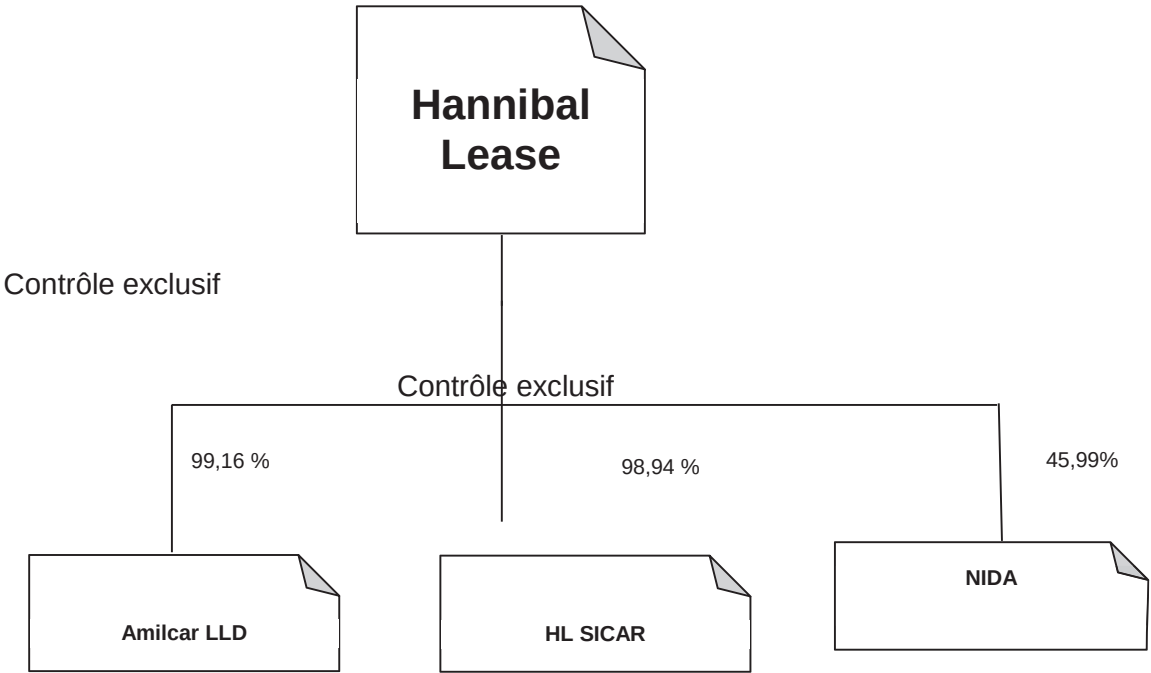
Les participations de la société Hannibal Lease dans les filiales, se détaillent comme suit :

- ✓ Hannibal Lease détient 49.580 titres sur les 50.000 actions formant le capital de la société «**AMILCAR LLD** », soit un pourcentage de participation de 99,16%.
- ✓ Hannibal Lease détient 11.382.653 titres sur les 24.750.000 actions formant le capital de la société « **NIDA** », soit un pourcentage de participation de 45,99%.
- ✓ Hannibal Lease détient 9.894 titres sur les 10.000 actions formant le capital de la société « **HL SICAR** », soit un pourcentage de participation de 98,94%.

Périmètre de consolidation

	2025		2024	
	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Pourcentage de contrôle
Amilcar LLD	99,16%	99,16%	99,16%	99,16%
Société NIDA	45,99%	45,99%	45,99%	45,99%
HL SICAR	98,94%	98,94%	-	-

Organigramme du groupe



L'effet de l'intégration de la filiale HL SICAR, créée en 2025, a impacté négativement le résultat consolidé d'un montant de 36 751 DT.

Les sociétés Amilcar LLD et NIDA SA ont une activité de leasing opérationnel. Cette situation a été discutée avec la Banque Centrale de Tunisie et un projet d'amendement de loi est envisagé depuis 2019 afin d'autoriser les établissements de leasing à élargir leurs périmètres d'activité et d'offrir des services de leasing opérationnel.

Malgré la détention d'Hannibal Lease de 43.32% du Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND" et 34,06% du Fonds d'amorçage "Health Tech Fund", elle n'exerce aucun contrôle sur le fonctionnement des fonds ainsi que de leurs gestions, il s'agit de fonds d'amorçage qui n'ont pas la qualité de personne morale et leur capital peut varier en fonction des souscriptions.

Note 2 : Méthodes et modalités de consolidation

2.1. Méthode de consolidation

La méthode de consolidation appliquée est déterminée en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par la société Hannibal Lease, ainsi que de son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Société	Degré de contrôle	Méthode retenue
AMILCAR LLD	Contrôle exclusif	Intégration globale
NIDA	Contrôle exclusif	Intégration globale
HL SICAR	Contrôle exclusif	Intégration globale

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

2.2. Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

2.3. Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

▪ Traitement des participations dans les entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

Toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

▪ **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de sa filiale, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans la filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de la filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net de la filiale consolidée, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net de la filiale consolidée sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle.

Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément. Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale.

Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Toutefois, Hannibal Lease n'est pas solidairement responsable des passifs de ses filiales et n'a aucun engagement en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle pourrait être éventuellement responsable.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition: l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.

- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés: les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

▪ **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

▪ **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

Note 3 : Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés), et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38).
- Les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et la circulaire n°2018-06 du 5 juin 2018.

Note 4 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

4-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

4-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

4-3 Sommaire des principales méthodes comptables

4-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location, sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux de bailleur.

Pour le cas spécifique de Hannibal Lease :

- a) la valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- b) les coûts directs initiaux (frais de dossier et enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Hannibal Lease vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice, sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

4-3-2 Les caractéristiques des contrats de location longue durée :

Le contrat de location longue durée (LLD) permet à une personne ou à une entreprise de louer un bien, souvent un véhicule, sur une période prolongée (généralement entre 1 et 5 ans), moyennant un loyer mensuel. La quasi-totalité des risques et les avantages inhérents restent à la charge du loueur.

Les contrats de la location longue durée (LLD), inclut des prestations comme l'entretien du véhicule, les pneumatiques, le carburant, etc., et lisser leur coût tout au long de l'année au choix du client.

Par contre, et contrairement aux contrats de leasing, La location longue durée (LLD ne propose pas d'option d'achat en fin de contrat, même si le client a la possibilité d'acquérir le véhicule d'occasion qu'il a utilisé en Location Longue Durée (LLD). Les contrats de location longue durée sont résiliables par les clients ou par la société de location.

4-3-3 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

4-3-3-1 Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,

- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créances, et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

4-3-3-2 Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que modifiée par la circulaire n°2025-01 du 29 Janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur

sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par Hannibal Lease.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

La méthodologie adoptée par Hannibal Lease se présente comme suit :

1. Regroupement des engagements classés A et B1 par groupes homogènes par secteur d'activité :
 - a. Agriculture
 - b. Autres industries
 - c. Autres services y compris les agences de location de voitures
 - d. BTP
 - e. Commerce
 - f. Industries agroalimentaires y compris les oléifacteurs
 - g. Industries mécaniques et électriques
 - h. Industries pharmaceutiques
 - i. Promotion immobilière
 - j. Santé
 - k. Télécom et TIC
 - l. Tourisme y compris les agences de voyage
2. La détermination pour chaque groupe de créances i, d'un taux de migration moyen du groupe sur les années 2018 à 2025 TMM_{gi} (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TM_{gi}(N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Engagements 0 et 1 de l'année } (N-1) \text{ du groupe } i} \times 100$$

$$TMM_{gi} = \sum_{N=1}^n TM_{gi}(N)/n$$

Avec :

- TM_{gi} (N) : Taux de migration de l'année N du groupe de contreparties i.
- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année (N-1) du groupe i devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année (N).
- Les TM_{gi} (N) doivent être ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais.
- TMM_{gi} : Taux de migration moyen du groupe de contreparties i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMM_{gi}.

Les TM_{gi} ainsi déterminés sont ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais consistant en un comportement exceptionnel d'une ou plusieurs relations ou à un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

3. Majoration des taux de migration historiques

Les taux de migration historiques du groupe de contreparties « gi » ont été majorés par les taux « Δgi » déterminés selon une méthode basée sur les écarts types.

L'approche adoptée repose sur une analyse statistique des taux de migration observés sur les sept dernières années, avec exclusion de l'année 2020. Conformément aux principes méthodologiques définis par la BCT, la même logique de classification a été appliquée aux secteurs, en utilisant les écarts types des taux de migration (10 ans) comme base de calcul des majorations, et en appliquant la classification des secteurs en trois catégories :

- Secteurs à haut risque : majoration égale à 3 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à risque moyen : majoration égale à 2 fois l'écart-type des taux de migration.
- Secteurs à faible risque : majoration égale à 1 fois l'écart-type des taux de migration

Les principales bases de cette méthode :

- Alignement avec les recommandations de la BCT en adoptant la même catégorisation des secteurs ; et
- Approche fondée sur des données historiques propres à Hannibal Lease, garantissant une meilleure représentativité des risques réels encourus par notre établissement ainsi que les spécificités du produit leasing ; et
- Prise en compte de la volatilité sectorielle via une mesure statistique objective (écart-type).

Conformément au principe de prudence et dans une logique de cohérence méthodologique, tous les taux recalculés ont été appliqués, qu'ils soient inférieurs ou supérieurs aux taux proposés par la BCT, afin d'assurer :

- Une application cohérente et systématique de la méthodologie à l'ensemble des secteurs sans ajustement subjectif ;
- Une approche prudente et transparente, alignée avec les principes de gestion des risques et de conformité réglementaire.

4. Détermination du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. La période retenue étant 2018-2025 (l'année 2020 étant exclue par la circulaire n°2025-01) :

$$TP_{gi}(N) = \frac{\text{Montant des provisions sur le Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)}{\text{Risque additionnel du groupe } i \text{ de l'année } (N)} \times 100$$

$$TPM_{gi} = \sum_{N=1}^n TP_{gi}(N) / n$$

Avec :

- TPgi (N) : Taux de provisionnement de l'année N du groupe de contreparties i
- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de contreparties i
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TPMgi

Il est à noter que les TPgi historiques ont été ajustés afin d'éliminer les effets exceptionnels pouvant engendrer un biais. En effet, les biais sont constitués essentiellement par des relations ayant un comportement exceptionnel au cours de cette année ou un domaine d'activité particulier différent de ceux des autres relations du même secteur.

Par référence aux taux de provisionnement moyen « TPMgi » observés durant la période retenue (2018-2025), HL a retenu des taux de provisionnement désignés « TPRgi » inférieurs aux taux de provisionnement standards édictés au niveau de l'annexe III de la circulaire n°2025-01.

5. Calcul des provisions collectives du groupe i « PCgi », selon la formule suivante :

$$\text{Provision collective du groupe } i : PC_{gi} = \text{Engts } 0 \text{ et } 1_{gi} \times (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TPR_{gi}$$

6. Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

$$\text{Provision collective globale : Somme des provisions collectives par groupe : } \sum_{i=1}^n PC_{gi}$$

4-3-3-3 Provisions additionnelles :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- ✓ A : Ancienneté dans la classe B4 ;
- ✓ N : Année d'arrêté des états financiers ;
- ✓ M : Année de la dernière migration vers la classe B4.

4-3-4 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Les intérêts des contrats de location-financement correspondant aux marges financières brutes (intérêts) sont présentés au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Ils sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

4-3-5 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

- **Placements à court terme**

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds d'amorçage, confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4-3-6 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage.

Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par Hannibal Lease d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4-3-7 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	4% & 5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%

- Installations générales 10,0%
- Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier 25% & 33%
- Autres matériels 10,0%

4-3-8 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères :

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change en résultant sont comptabilisées, conformément à la norme 15 relatives aux opérations en monnaie étrangères, dans les comptes de résultat de l'exercice.

4-3-9 Taxe sur la valeur ajoutée :

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée aux sociétés du groupe est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

4-3-10 Impôt différé

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

NOTE 5 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Banques	10 954 789	22 049 850
- Caisses	2 934	1 186
<u>Total</u>	<u>10 957 723</u>	<u>22 051 036</u>

NOTE 6 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Créances sur contrats mis en force	674 703 798	648 419 610
Encours financiers	621 966 257	597 860 209
Impayés	53 863 857	52 812 839
Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées	454 246	458 695
Intérêts échus différés	(3 206 798)	(3 027 194)
Valeurs à l'encaissement	1 626 236	315 060
Créances sur contrats en instance de mise en force	6 188 404	13 123 550
Total brut des créances leasing	680 892 202	661 543 160
A déduire couverture		
Provisions pour dépréciation des encours	(8 585 133)	(7 101 527)
Provisions pour dépréciation des impayés	(27 272 204)	(29 382 687)
Provisions collectives	(8 131 444)	(7 746 274)
Provisions additionnelles	(419 362)	(239 636)
Produits réservés	(5 724 706)	(4 598 985)
Total net des créances leasing	630 759 352	612 474 051

6.1 Encours financiers

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2024	610 983 759
Addition de la période	
- Investissements	359 095 272
- Relocations	14 168 579
Retraits de la période	
- Remboursement du capital	(317 606 608)
- Relocations	(12 296 092)
- Cessions à la valeur résiduelle	(1 069 591)
- Transfert en immobilisations corporelles	(5 705 243)
- Cessions anticipées	(18 475 481)
- Radiation de créances	(939 935)
Solde au 31 décembre 2025	628 154 661

6.2 Impayés

L'analyse des impayés se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Clients ordinaires (1)	25 941 426	20 209 868
Inférieur à 1 mois	8 029 613	7 585 481
Entre 1 à 3 mois	7 894 794	8 183 918
Entre 3 et 6 mois	2 002 905	1 225 455
Entre 6 mois et 1 année	3 304 323	1 119 805
Supérieur à 1 année	4 709 791	2 095 209
Clients litigieux (2)	27 922 431	32 602 971
Total (1)+(2)	53 863 857	52 812 839

6.3 : Analyse et classification des créances sur la clientèle

Encours financiers Impayés Contrats en instance de mise en force
CREANCES LEASING
Avances reçues (*)
ENCOURS GLOBAL
ENGAGEMENTS HORS BILAN
TOTAL ENGAGEMENTS
Produits réservés Provisions sur encours financiers Provisions sur impayés Provisions additionnelles
TOTAL DE LA COUVERTURE
ENGAGEMENTS NETS

ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
A	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
518 624 477	82 019 951	1 595 223	908 348	18 818 258	621 966 257
2 407 777	11 599 796	682 547	1 134 966	38 038 770	53 863 857
6 188 404	-	-	-	-	6 188 404
527 220 659	93 619 747	2 277 770	2 043 314	56 857 028	682 018 518
(6 276 626)	-	-	-	(396 128)	(6 672 754)
520 944 033	93 619 747	2 277 770	2 043 314	56 460 900	675 345 764
20 185 743	300 000	-	-	-	20 485 743
541 129 776	93 919 747	2 277 770	2 043 314	56 460 900	695 831 506
-	-	(87 071)	(143 798)	(5 493 837)	(5 724 706)
-	-	-	(91 811)	(8 493 322)	(8 585 133)
-	-	(78 961)	(364 523)	(26 828 721)	(27 272 204)
-	-	-	-	(419 362)	(419 362)
-	-	(166 032)	(600 132)	(41 235 241)	(42 001 405)
541 129 776	93 919 747	2 111 738	1 443 181	15 225 659	653 830 101

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)	0,33%	0,29%	8,11%
	8,74%		

Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2024	8,47%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés	7,29%	29,37%	73,03%
	69,10%		

Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2024	71,26%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 7 : Créances sur la clientèle, autres opérations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Clients Amilcar LLD et NIDA SA	4 661 161	5 398 370
Montant brut	4 661 161	5 398 370
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des autres clients	(373 783)	(259 044)
Total	4 287 378	5 139 326

NOTE 8 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Actions cotées	7 433 501	2 197 184
- Certificats de dépôts	5 000 000	3 000 000
- Billets de trésorerie	-	500 000
- Titres SICAV	1 655 552	-
Total brut	14 089 053	5 697 184
- Provisions pour dépréciation des actions cotées	-	(87 084)
Total net	14 089 053	5 610 100

Le portefeuille des actions cotées se présente comme suit :

Libellé	Nombre d'action Participation HL	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Total	Cours moyen de décembre	pourcentage de détention
Délice Holding	300 000	5,000	8,171	2 451 377	12,788	0,273%
CITY CARS	66 070	1,000	14,960	988 388	19,620	0,367%
AIR LIQUIDE	26 636	25,000	149,938	3 993 736	150,370	1,627%
Total				7 433 501		

Les titres SICAV se présentent comme suit :

Libellé	Nombre de titres chez HL	Coût Moyen Pondéré	Valeur liquidative
FIDELITY SICAV PLUS	10 127	163,479	1 655 552
Total			1 655 552

NOTE 9 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Titres immobilisés	11 356 290	11 406 290
Montant brut	11 356 290	11 406 290
A déduire :		
- Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(365 632)	(342 901)
Total	10 990 658	11 063 389

Les titres immobilisés s'analysent au 31 Décembre 2025 comme suit :

Emetteur	% détention	Valeur nominale	Coût unitaire d'acquisition	Montant Total	Provisions	Date de souscription
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100,000	100,000	10 000	-	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100,000	100,000	10 000	-	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	100,000	102,889	11 112	-	2005-2008
- FCPR TANMYA	1,67%	1 000,000	1 000,000	500 000	-	2023
- FCPR Relance +	1,82%	1 000,000	1 000,000	500 000	-	2024
- Fonds d'amorçage " Health Tech Fund "	34,06%	100,000	100,000	1 000 000	-	2024
- Fonds d'amorçage "CAPITAL'ACT SEED FUND"	43,32%	100,000	101,325	6 000 032	(41 250)	2019-2023-2024
- Société immobilière ECHARIFA (*)	19,00%	100,000	100,000	3 325 146	(324 382)	2010-2012
<u>Total</u>				<u>11 356 290</u>	<u>(365 632)</u>	

Note 10 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Valeur brute					Amortissements					Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
	Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Dotation de la période	Transfert	Cessions	Mise en rebut		
Ecart d'acquisition	478 190	485 476	-	-	-	963 666	47 034	-	-	-	334 529	629 137
<u>Total écart d'acquisition</u>	<u>478 190</u>	<u>485 476</u>	-	-	-	<u>963 666</u>	<u>47 034</u>	-	-	-	<u>334 529</u>	<u>629 137</u>
Logiciels	767 379	8 212	89 175	-	-	864 766	73 217	-	-	-	764 893	99 874
Logiciels en cours	68 868	43 354	(32 175)	-	-	80 047	-	-	-	-	-	43 354
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	793 040	-	(57 000)	-	-	736 040	-	-	-	-	-	736 040
<u>Total des immobilisations incorporelles</u>	<u>1 629 287</u>	<u>51 566</u>	-	-	-	<u>1 680 853</u>	<u>73 217</u>	-	-	-	<u>764 893</u>	<u>879 268</u>
Terrain	14 180 751	23 832	-	-	-	14 204 583	-	-	-	-	-	14 204 583
Terrain hors exploitation	250 000	-	-	-	-	250 000	-	-	-	-	-	-
Immeubles	47 317 953	150 306	-	-	-	47 468 259	2 298 005	2 931	-	-	25 224 188	22 244 071
Matériel de transport	25 009 891	1 297 125	-	(2 109 225)	-	24 197 791	2 683 944	-	(1 481 488)	-	10 254 363	13 943 428
Equipements de bureau	1 498 778	20 053	-	(740)	(2 155)	1 515 935	78 504	-	(542)	(2 155)	1 093 365	422 570
Matériel informatique	999 766	116 356	-	-	(2 728)	1 113 394	84 588	-	-	(2 728)	976 110	137 284
Installations générales	4 722 196	110 082	-	-	-	4 832 277	400 063	(2 931)	-	-	2 741 764	2 090 513
Autres matériels	286 605	2 766	-	-	-	289 371	9 165	-	-	-	255 308	34 062
Matériel de Transport à Statut Juridique Particulier	27 086 425	13 725 391	-	(6 045 655)	-	34 766 161	5 364 348	-	(3 564 953)	-	8 824 074	25 942 088
Immobilisations en cours	5 353 191	4 106 113	-	-	-	9 459 303	-	-	-	-	-	9 459 303
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations	3 419 337	7 253 885	-	-	-	10 673 222	-	-	-	-	-	10 673 222
Immeubles hors exploitation (*)	-	5 705 243	-	-	-	5 705 243	-	-	-	-	-	5 705 243
<u>Total des immobilisations corporelles</u>	<u>130 124 893</u>	<u>32 511 152</u>	-	(8 155 621)	(4 883)	<u>154 475 540</u>	<u>10 918 617</u>	-	(5 046 983)	(4 883)	<u>49 369 172</u>	<u>104 856 368</u>
TOTAUX	132 232 370	33 048 194	-	(8 155 621)	(4 883)	157 120 059	11 038 868	-	(5 046 983)	(4 883)	50 468 593	106 364 773

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportées et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Les immeubles et terrains hors exploitation sont acquis dans le cadre de compromis et de protocoles de recouvrement de créances. Ils ne sont pas amortissables.

Il s'agit d'immeubles et de terrains acquis par la société en vue de leur vente ou location et non pas pour leur utilisation continue dans le cadre normal de son cycle d'exploitation. La société a l'intention de céder lesdits immeubles dans un avenir proche, le temps habituel et nécessaire pour une vente d'actifs de même nature.

NOTE 11 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Charges reportées	2 173 280	1 879 996
- Dépôts et cautionnements versés	144 927	136 927
- Fournisseurs, avances et acomptes	143 467	105 267
- Prêts au personnel	2 432 651	2 389 541
- Personnel, avances et acomptes	161 567	120 125
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	389 807	363 006
- Etat, crédit de TVA	2 258 197	2 120 581
- Etat, compte d'attente TVA	1 074 108	1 692 909
- Produits à recevoir des tiers	533 120	581 723
- Débiteurs divers	306 948	155 294
- Compte d'attente	67 594	40 861
- Charges constatées d'avances	426 854	907 622
- Prestataires de services débiteurs	63 783	-
- Stocks de pièces de rechanges	211 870	208 435
Total brut	10 388 172	10 702 287
A déduire :		
- Provisions	(237 650)	(266 426)
Montant net	10 150 522	10 435 861

NOTE 12 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Banques, découverts	196 447	361 867
Total	196 447	361 867

NOTE 13 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Avances et acomptes reçus des clients de leasing	6 672 754	10 605 178
- Clients Amilcar LLD et Nida SA, avances et acomptes	123 012	41 312
- Dépôts et cautionnements reçus	-	6 000
Total	6 795 766	10 652 490

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Banques locales	350 982 162	260 728 644
- Banques étrangères	47 625 812	58 823 991
- Emprunts obligataires	150 662 000	169 820 000
- Certificats de dépôts	2 500 000	3 500 000
- Dettes de Leasing	25 665 819	20 746 807
<u>Total emprunts</u>	<u>577 435 794</u>	<u>513 619 441</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	1 641 758	1 870 162
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	630 894	795 281
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 416 154	11 461 137
- Charges constatées d'avance sur certificats de dépôt	(28 380)	(45 255)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>12 660 426</u>	<u>14 081 325</u>
<u>Total</u>	<u>590 096 220</u>	<u>527 700 766</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 14 : Emprunts et dettes rattachées (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période	
					Solde	Echéances à plus d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>						
HL 2017/3	40 000 000	5 706 000	-	(5 706 000)	-	-
HL 2018 SUB	20 000 000	1 390 000	-	(1 390 000)	-	-
HL 2018/2	30 000 000	3 924 000	-	(1 962 000)	1 962 000	1 962 000
HL 2020/1	15 000 000	3 000 000	-	(3 000 000)	-	-
HL 2020/2	40 000 000	8 000 000	-	(8 000 000)	-	-
HL 2020/3	30 000 000	12 000 000	-	(6 000 000)	6 000 000	6 000 000
HL 2021/1 SUB	15 000 000	7 200 000	-	(3 000 000)	4 200 000	3 000 000
HL 2022/1	30 000 000	23 300 000	-	(6 000 000)	17 300 000	6 000 000
HL 2022 SUB	10 500 000	6 300 000	-	(2 100 000)	4 200 000	2 100 000
HL 2023/1	40 000 000	32 000 000	-	(8 000 000)	24 000 000	16 000 000
HL 2023/2 SUB	15 000 000	12 000 000	-	(3 000 000)	9 000 000	6 000 000
HL 2024/01	40 000 000	40 000 000	-	(8 000 000)	32 000 000	24 000 000
HL 2024 SUB	15 000 000	15 000 000	-	(3 000 000)	12 000 000	9 000 000
HL 2025/1	40 000 000	-	40 000 000	-	40 000 000	32 000 000
<u>Total des emprunts obligataires</u>		169 820 000	40 000 000	(59 158 000)	150 662 000	101 600 000
						49 062 000
<u>CREDITS BANCAIRES ETRANGERS</u>						
BIRD 12 MDT (2015)	12 000 000	3 999 999	-	(1 333 333)	2 666 666	1 333 333
BIRD 8 MDT (2016)	8 000 000	3 111 112	-	(888 889)	2 222 223	1 333 334
BAD 3 MDT (2016-2025)	3 000 000	428 572	-	(428 572)	-	-
KFW 12 MEUR (2021)	36 211 042	35 510 653	-	(5 918 442)	29 592 211	23 673 769
KFW 5,060 MEUR (2023)	17 088 126	15 773 654	-	(2 628 942)	13 144 712	10 515 769
<u>Total des crédits des banques étrangères</u>		58 823 991	-	(11 198 179)	47 625 812	36 856 206
						10 769 606
<u>CREDITS BANCAIRES LOCAUX</u>						
BH 4 MDT (2018-1)	1 925 412	418 188	-	(418 188)	-	-
BH 4 MDT (2018-2)	1 928 587	422 263	-	(422 263)	-	-
BT 3MDT (2018)	1 416 665	749 998	-	(333 334)	416 665	333 334
STB 5MDT (2020-1)	5 000 000	250 000	-	(250 000)	-	-
STB 5MDT (2020-2)	5 000 000	750 000	-	(750 000)	-	-
BARAKA 42,5 MDT (2020)	42 500 000	1 078 705	-	(1 078 705)	-	-
BIAT 40 MDT (2020)	40 000 000	6 000 000	-	(6 000 000)	-	-
BIAT 0,930 MDT (2020)	930 000	139 500	-	(139 500)	-	-
BIAT 2,6 MDT (2020)	2 600 000	390 000	-	(390 000)	-	-
BIAT 0,361 MDT(2020)	361 000	57 000	-	(57 000)	-	-
BIAT 0,885 MDT (2020)	885 000	135 000	-	(135 000)	-	-

DESIGNATION	Montant du crédit
BIAT 1,250 MDT (2020)	1 250 000
BIAT 0,750 MDT (2020)	750 000
BIAT 3,254 MDT (2020)	3 254 000
Amen 10 MDT (2021)	10 000 000
BIAT 25MDT (2021)	25 000 000
CITIBANK	39 000 000
ABC	11 000 000
BIAT 2MDT (2021) Amilcar LLD	2 000 000
BTE 5MDT (2022)	5 000 000
STB 5MDT (2022)	5 000 000
ATB 1MDT (2022)	1 000 000
BIAT 25MDT (2022 - 2)	15 000 000
BIAT 2MDT (2022- 1) Amilcar LLD	1 000 000
BIAT 2MDT (2022- 2) Amilcar LLD	1 000 000
BIAT 2MDT (2022- 3) Amilcar LLD	1 000 000
Crédit BH NIDA	5 780 000
Crédit BH 2 NIDA	2 200 000
BT 7,5MDT (2023)	7 500 000
STB 5MDT (2023)	5 000 000
BARAKA 11 MDT (2023-1)	11 000 000
BTE 10MDT (2023)	10 000 000
BARAKA 17 MDT (2023-2)	17 000 000
BIAT 10MDT (2023 - 1)	10 000 000
BIAT 10MDT (2023 - 2)	10 000 000
ATTIJARI 5MDT (2023)	5 000 000
BIAT 1,5MDT (2023) Amilcar LLD	1 500 000
AMENBANK 15 MDT (2024)	15 000 000
AMENBANK 10 MDT (2024)	10 000 000
BT 10MDT (2024)	10 000 000
BARAKA 5 MDT (2024)	5 000 000
BARAKA 6,75 MDT (2024)	6 750 000
ATTIJARI 10MDT (2024)	10 000 000
BTL 5 MDT (2024)	5 000 000
BTE 10 MDT (2024)	10 000 000
ATB 5 MDT (2024)	5 000 000
BIAT 10MDT (2024 - 1)	10 000 000
BIAT 10MDT (2024 - 2)	10 000 000
BIAT 6MDT (2024-1)	6 000 000
BIAT 6MDT (2024-2)	6 000 000
BIAT 8MDT 2024	8 000 000
BIAT 0,5MDT (2024) Amilcar LLD	500 000
BIAT 1 MDT (2024) Amilcar LLD	1 000 000
AMENBANK 0,82 MDT (2024) Amilcar LLD	820 000

Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période	
			Solde	Échéances à plus d'un an
197 368	-	(197 368)	-	-
118 421	-	(118 421)	-	-
513 789	-	(513 789)	-	-
4 583 946	-	(2 182 118)	2 401 829	2 401 829
10 000 000	-	(5 000 000)	5 000 000	5 000 000
41 000 000	110 200 000	(101 200 000)	50 000 000	50 000 000
11 000 000	11 000 000	(22 000 000)	-	-
800 000	-	(400 000)	400 000	400 000
2 795 075	-	(1 039 200)	1 755 875	1 142 612
2 500 000	-	(1 000 000)	1 500 000	1 000 000
508 475	-	(203 390)	305 085	203 390
10 138 852	-	(2 760 879)	7 377 973	4 318 193
561 658	-	(208 476)	353 182	123 484
586 625	-	(216 997)	369 628	129 505
612 351	-	(226 083)	386 268	135 487
963 300	-	(642 227)	321 073	-
855 558	-	(244 444)	611 114	366 670
5 250 000	-	(1 500 000)	3 750 000	2 250 000
3 250 000	-	(750 000)	2 500 000	1 500 000
7 427 970	-	(3 685 426)	3 742 544	-
6 741 572	-	(1 963 884)	4 777 688	2 607 944
7 263 605	-	(6 169 816)	1 093 789	-
8 393 626	-	(1 766 253)	6 627 373	4 655 936
8 374 599	-	(1 760 968)	6 613 631	4 648 093
3 750 000	-	(1 000 000)	2 750 000	1 750 000
1 199 329	-	(272 728)	926 601	621 852
13 500 000	-	(3 000 000)	10 500 000	7 500 000
8 833 333	-	(2 000 000)	6 833 333	4 833 333
9 000 000	-	(2 000 000)	7 000 000	5 000 000
4 148 908	-	(1 588 141)	2 560 767	793 758
5 221 913	-	(2 260 680)	2 961 232	445 938
9 207 649	-	(1 735 748)	7 471 900	5 544 668
4 500 000	-	(1 000 000)	3 500 000	2 500 000
9 745 607	-	(1 625 343)	8 120 264	6 311 504
5 000 000	-	(1 000 000)	4 000 000	3 000 000
9 628 884	-	(1 637 178)	7 991 706	6 167 081
9 872 886	-	(1 678 665)	8 194 221	6 323 359
6 000 000	-	(1 031 756)	4 968 244	3 802 545
6 000 000	-	(1 043 477)	4 956 523	3 793 574
8 000 000	-	(1 383 489)	6 616 511	5 064 079
472 692	-	(110 493)	362 199	238 746
1 000 000	-	(231 406)	768 594	515 788
820 000	2 180 000	(394 151)	2 605 849	2 175 866

DESIGNATION	Montant du crédit
AMENBANK 8 MDT (2025)	8 000 000
BARAKA 8 MDT (2025)	8 000 000
BARAKA 30 MDT (2025)	30 000 000
BTL 10 MDT (2025)	10 000 000
BTL 5 MDT (2025)	5 000 000
WIFAK 10 MDT (2025)	10 000 000
BTk 10 MDT (2025)	10 000 000
BIAT 10MDT (2025-1)	10 000 000
BIAT 10MDT (2025-2)	10 000 000
BIAT 5MDT (2025-1)	10 000 000
BIAT 5MDT (2025-2)	5 000 000
BIAT 2,5MDT (2025-1)	5 000 000
BIAT 2,5MDT (2025-2)	2 500 000
BIAT 2MDT (2025-1)	2 500 000
BIAT 2MDT (2025-2)	2 000 000
AMENBANK 10 MDT (2025)	2 000 000
AMENBANK 6 MDT (2025)	10 000 000
AMENBANK 3 MDT (2025-1)	6 000 000
AMENBANK 3 MDT (2025-2)	3 000 000
BT 5MDT (2025-1)	3 000 000
BT 5MDT (2025-2)	5 000 000
BT 5MDT (2025-3)	5 000 000
QNB 20 MDT (2025)	5 000 000
	20 000 000
<u>Total des crédits des banques locales</u>	
<u>Autres emprunts</u>	
Certificats de Leasing	-
Certificats de dépôt	2 500 000
Emprunt leasing	
<u>Total des autres emprunts</u>	
<u>Total général</u>	

NOTE 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	1 528 730	1 837 722
- Effets à payer	-	420 000
- Factures non parvenues	1 541	231
<u>Sous total</u>	<u>1 530 271</u>	<u>2 257 954</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>		
- Fournisseurs d'immobilisation	527 803	1 309 047
- Fournisseurs, retenue de garantie	778 710	471 922
- Fournisseurs, Assurances décennales	2 651	2 651
<u>Sous total</u>	<u>1 309 164</u>	<u>1 783 620</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>		
- Factures d'achats de biens de leasing	1 158 426	3 886 065
- Effets à payer	44 332 186	78 605 615
<u>Sous total</u>	<u>45 490 612</u>	<u>82 491 680</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>48 330 047</u>	<u>86 533 254</u>

NOTE 16 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Personnel, rémunérations dues	950	1 050
- Personnel, provisions pour congés payés	569 447	497 442
- Personnel, autres charges à payer	1 000 000	1 100 000
- Etat, retenues sur salaires	290 093	272 020
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	351 321	496 365
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	9 111	3 700
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	5 075	-
- Etat, contribution conjoncturelle	-	543 789
- Etat, contribution sociale de solidarité	673 785	714 136
- Etat, autre contribution	487 494	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	100 898	696 578
- Etat, autres impôts et taxes à payer	304 299	257 199
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	15 117	13 559
- Etat, TVA à payer	3 093 293	1 134 576
- CNSS	759 618	660 179
- CAVIS	98 913	102 987
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	118 009	106 531
- Actionnaires, dividendes à payer	5 348	4 358
- Créiteurs divers	477 674	237 983
- Prestataires Assurances	-	37 843
- Diverses Charges à payer	971 290	737 213
- Produits constatés d'avance	2 789 727	2 667 171
- Provisions pour risques et charges	2 510 350	1 400 046
<u>Total</u>	<u>14 631 814</u>	<u>11 684 725</u>

NOTE 17 : Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Amilcar LLD			
- Dans le capital		42 000	10 500
- Dans les réserves		48 190	45 903
- Dans le résultat	(A)	13 524	12 787
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de NIDA SA			
- Dans le capital		12 496 141	10 753 725
- Dans les réserves		7 053 776	5 094 578
- Dans le résultat	(A)	1 628 949	1 484 422
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de HL SICAR			
- Dans le capital		10 600	-
- Dans les réserves		-	-
- Dans le résultat	(A)	346	-
		21 293 526	17 401 915
(A) Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires		1 642 819	1 497 209

NOTE 18 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Capital social	(A)	55 000 000	55 000 000
- Réserve légale	(B)	5 500 000	5 500 000
- Réserve spéciale pour réinvestissement		14 387 979	10 887 979
- Réserve pour fonds social		169 823	64 972
- Complément d'apport		12 810	12 810
- Résultats reportés		19 677 959	15 798 625
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>94 748 571</u>	<u>87 264 387</u>
Résultat net des sociétés intégrés		13 149 888	14 135 653
Part revenant aux intérêts minoritaires		(1 642 819)	(1 497 209)
<u>Résultat consolidé de l'exercice (1)</u>		<u>11 507 069</u>	<u>12 638 444</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>106 255 640</u>	<u>99 902 831</u>
Nombre d'actions (2)		11 000 000	10 967 934
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,046	1,152

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2025, à 55.000.000 DT composé de 11.000.000 actions d'une valeur nominale de 5 dinars libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint :

NOTE 18 : CAPITAUX PROPRES (suite)

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 31 DECEMBRE 2025
(exprimé en dinars)

Solde au 31 décembre 2023
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2024
Affectations des résultats des filiales
Subventions reçues
Amortissement des subventions
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023
Sortie du périmètre de société mise en équivalence
Encaissement de dividendes sur actions propres
Prélèvement sur fonds social
Cession d'actions propres
Résultat de l'exercice 2024
Solde au 31 décembre 2024
Affectations approuvées par l'A.G.O du 30 Avril 2025
Affectations des résultats des filiales
Amortissement des subventions
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024
Prélèvement sur fonds social
Résultat de l'exercice 2025
Solde au 31 décembre 2025

Capital social	Réserve légale	Réserve pour réinvestissement	Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	Réserve pour fonds social	Actions propres	Complément d'apport	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
55 000 000	5 011 083	7 887 979	1 042 891	43 380	(404 891)	10 532	9 763 611	13 065 086	91 419 671
	488 917	3 000 000	82 255	200 000			6 514 576	(10 203 493)	-
							2 779 338	(2 861 593)	-
							(4 835)		(4 835)
							(9 111)		(9 111)
							(4 400 000)		(4 400 000)
			(1 125 146)				1 125 146		-
				(178 408)			29 901		29 901
					404 891	2 279			(178 408)
								12 638 444	407 169
									12 638 444
55 000 000	5 500 000	10 887 979	-	64 972	-	12 810	15 798 625	12 638 444	99 902 831
		3 500 000		300 000			6 064 928	(9 864 928)	-
							2 773 516	(2 773 516)	-
							(9 111)		(9 111)
				(195 149)			(4 950 000)		(4 950 000)
								11 507 069	(195 149)
									11 507 069
55 000 000	5 500 000	14 387 979	-	169 823	-	12 810	19 677 959	11 507 069	106 255 640

NOTE 19 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Intérêts de leasing	89 486 584	80 220 602
- Intérêts de retard	1 731 551	1 892 860
- Préloyer	115 045	74 713
- Frais de dossier	526 691	545 843
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	442 033	420 308
- Frais de rejet	704 278	671 603
Total des produits	93 006 181	83 825 929
- Transferts en produits de la période		
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	865 325	932 475
Intérêts de retard antérieurs	35 762	70 589
- Produits réputés réservés en fin de période		
Intérêts inclus dans les loyers	(2 334 052)	(1 955 288)
Intérêts de retard	(31 607)	(39 964)
Variation des produits réservés	(1 464 572)	(992 188)
Total des intérêts et des produits de leasing	91 541 609	82 833 740

NOTE 20 : Revenus des opérations de location longue durée

L'analyse des revenus des opérations de location longue durée se présente ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Location longue durée	15 305 123	13 286 802
- Location courte durée	60 890	-
- Plus values de cession du matériel de transport	2 367 418	1 948 235
- Moins values de cession du matériel de transport	(68 293)	-
- Remboursement des assurances sur les épaves	80 400	12 500
Total	17 745 538	15 247 537

NOTE 21 : Revenus des opérations de location opérationnel

Les revenus des opérations de location opérationnelle s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Revenu de loyer	5 313 127	5 138 774
- Revenu de charges de service	1 210 053	1 174 915
- Revenu autres services	1 130 256	988 197
- Revenu Facilities	743 372	631 413
Total	8 396 807	7 933 299

NOTE 22 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Intérêts des emprunts obligataires	16 724 701	17 384 737
- Intérêts des crédits des banques locales	31 758 817	23 597 394
- Intérêts des crédits des banques étrangères	3 716 147	4 424 715
- Intérêts des crédits de leasing	2 508 191	1 727 812
- Intérêts des autres opérations de financement	280 252	487 908
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	929 550	811 913
<u>Total des charges financières des emprunts</u>	<u>55 917 657</u>	<u>48 434 479</u>
- Intérêts des comptes courants	10 373	27 764
- Autres charges financières	(246)	(1 743)
<u>Total des autres charges financières</u>	<u>10 127</u>	<u>26 021</u>
<u>Total général</u>	<u>55 927 784</u>	<u>48 460 500</u>

NOTE 23 : Coût des opérations de location longue durée

Le coût des opérations de location longue durée s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Dotations aux amortissements du parc automobile	7 668 651	6 818 475
- Achats de pièces de rechange	931 280	805 143
- Primes d'assurances	1 754 372	1 371 134
- Remboursement assurances	(1 024 951)	(1 324 818)
- Entretien	1 386 530	1 488 299
- Vignettes	215 448	190 067
<u>Total</u>	<u>10 931 329</u>	<u>9 348 299</u>

NOTE 24 : Coût des opérations de location opérationnelle

Le coût des opérations de location opérationnelle s'analyse ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Nettoyage Batiment	66 582	66 652
- Service Sécurité	90 822	221 538
- Maintenance Batiment	292 808	210 520
- Steg Espace Commun	77 752	79 076
- Travaux et services à la demande	355 236	303 166
<u>Total</u>	<u>883 200</u>	<u>880 952</u>

NOTE 25 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Dividendes	254 335	81 362
- Plus values sur cession des actions	17 884	186 652
- Plus values sur cession des titres SICAV	6 167	4 523
- Revenus des comptes créditeurs	327 590	315 187
- Revenus des certificats de dépôt	172 098	465 801
- Moins values sur cession des titres SICAV	(78)	(1 194)
- Moins values sur cession des titres cotés	(95 958)	(24 029)
- Plus values latentes sur titres SICAV	1 436	-
<u>Total</u>	<u>692 654</u>	<u>1 028 303</u>

NOTE 26 : Autres produits d'exploitation

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Produits locatifs	-	42 587
- Commissions d'assurance	117 362	42 128
- Récupération dégâts et produits des prolongations	178 078	380 267
- Quote part subvention d'investissement	19 811	19 811
<u>Total</u>	<u>315 251</u>	<u>484 793</u>

NOTE 27 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Salaires et complément de salaires	12 931 081	12 356 388
- Cotisations de sécurité sociales	2 321 045	2 099 747
- Autres charges sociales	752 173	702 908
<u>Total</u>	<u>16 004 298</u>	<u>15 159 043</u>

NOTE 28 : Dotations aux amortissements

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	73 217	56 930
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	3 249 966	3 274 362
- Dotations aux amortissements d'écart d'acquisition	47 034	14 669
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	57 104	19 742
<u>Total</u>	<u>3 427 321</u>	<u>3 365 702</u>

NOTE 29 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Achat de matières et fournitures	1 055 461	1 171 739
<u>Total des achats</u>	<u>1 055 461</u>	<u>1 171 739</u>
- Locations	208 420	71 885
- Entretien et réparations	216 888	161 816
- Primes d'assurances	491 144	454 057
- Etudes, recherches et services extérieurs	9 566	14 744
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>926 018</u>	<u>702 502</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	526 372	537 028
- Publicités, publications, relations publiques	690 368	506 047
- Déplacements, missions et réceptions	297 564	275 829
- Frais postaux et de télécommunications	334 963	338 425
- Services bancaires et assimilés	306 450	277 741
- Autres	925 773	951 254
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>3 081 489</u>	<u>2 886 323</u>
- Rémunération du président du conseil d'administration	160 000	160 000
- Rémunération du comité d'audit	37 500	25 000
- Rémunération du comité de risques	37 500	25 000
- Prime du comité d'investissement	22 500	22 500
- Jetons de présence	190 000	148 750
<u>Total des charges diverses</u>	<u>447 500</u>	<u>381 250</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	386 491	364 289
- T.C.L.	280 219	251 853
- Droits d'enregistrement et de timbres	67 111	77 461
- Autres impôts et taxes	36 926	26 388
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>770 747</u>	<u>719 991</u>
- Transfert de charges	(10 512)	(10 983)
<u>Total général</u>	<u>6 270 703</u>	<u>5 850 823</u>

NOTE 30 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées se détaillent ainsi :

	31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	9 386 785	7 230 237
- Dotations aux provisions collectives	385 170	312 928
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(6 094 435)	(5 543 748)
- Dotation aux provisions additionnelles	179 727	220
- Créances abandonnées	216 535	32 479
- Créances radiées	4 272 461	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(3 919 228)	-
- Reprises des agios réservés suite à la radiation de créances	(338 851)	-
- Encaissement sur créances radiées	(194 814)	(227 413)
<u>Total</u>	<u>3 893 350</u>	<u>1 804 703</u>

NOTE 31 : Dotations nettes aux autres provisions

Le détail des dotations nettes aux autres provisions est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciations des immobilisations	-	36 693
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres immobilisés	41 250	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres cotés	-	4 677
- Dotations aux provisions pour dépréciations des titres de participations	-	342 901
- Dotations aux provisions pour divers risques et charges	1 133 670	560 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	54 049
- Dotations aux provisions pour dépréciations des autres clients	85 963	-
- Reprises sur provisions pour divers risques et charges	(23 366)	-
- Reprises sur provisions pour dépréciations des comptes d'actifs	-	(120)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	(87 084)	(121 883)
- Reprise sur provision des titres de participations	(18 519)	-
<u>Total</u>	<u>1 131 914</u>	<u>876 317</u>

NOTE 32 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Moins values sur cession d'immobilisations	78	-
- Mise en rebut d'immobilisations corporelles	-	464
- Pénalités	3 441	8 083
- Autres	2 455	387
<u>Total</u>	<u>5 974</u>	<u>8 934</u>

NOTE 33 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	201 000	115 742
- Apurement de comptes	2 757	2 473
- Autres	12 572	76 505
<u>Total</u>	<u>216 329</u>	<u>194 719</u>

Note 34 : Encaissements reçus des clients

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 6	52 812 839	44 785 543
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 6	(53 863 857)	(52 812 839)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 6	315 060	296 008
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 6	(1 626 236)	(315 060)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en début de période	- Note 13	(41 312)	(90 565)
- Autres Clients, avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	123 012	41 312
- Autres Clients en début de période	+ Note 7	5 398 370	4 419 288
- Autres Clients en fin de période	- Note 7	(4 661 161)	(5 398 370)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 13	(10 605 178)	(6 869 304)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 13	6 672 754	10 605 178
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en début de période	+ Note 6	458 695	622 318
- Intérêts à recevoir sur contrats rééchelonnées en fin de période	- Note 6	(454 246)	(458 695)
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 13	(6 000)	(6 000)
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 13	-	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 6	(3 027 194)	(3 661 552)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 6	3 206 798	3 027 194
- TVA collectée		81 896 186	75 811 283
- TVA collectée sur avances et acomptes		618 802	(608 290)
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 6 & 19	407 093 192	376 513 704
- Revenus bruts de l'exercice (loyers AMILCAR)	+ Note 20	15 366 013	13 286 802
- Revenus bruts de l'exercice (loyers NIDA)	+ Note 21	8 396 807	7 933 299
- Autres produits d'exploitation	+ Note 19, 21 & 26	3 834 848	4 090 120
- Créances radiées	- Note 30	(4 272 461)	-
- Créances abandonnées	- Note 30	(216 535)	(32 479)
- Encours financiers radiés	+ Note 4	939 935	-
- Encaissement sur créances radiées		194 814	227 413
- Plus/Moins values sur relocation	- Note 6	(1 872 487)	(1 192 628)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 6	1 069 591	366 697
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 6	18 475 481	13 918 648
Encaissements reçus des clients		526 226 530	484 505 025

NOTE 35 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 15	82 491 680	68 825 357
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 15	(45 490 612)	(82 491 680)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 6	359 095 272	375 951 266
- TVA sur Investissements	+	58 820 392	63 760 686
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 16	-	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 16	(5 075)	-
Investissements dans les contrats de leasing		454 911 656	426 045 629

NOTE 36 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 11	(120 125)	(105 394)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 11	161 567	120 125
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 11	(105 267)	(111 708)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 11	143 467	105 267
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 11	(136 927)	(119 482)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 11	144 927	136 927
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 15	2 257 954	1 905 750
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 15	(1 530 271)	(2 257 954)
- Prestataires de services débiteurs en début de période	- Note 11	-	-
- Prestataires de services débiteurs en fin de période	+ Note 11	63 783	-
- Personnel, rémunérations dues en début de période	+ Note 16	1 050	1 448
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	- Note 16	(950)	(1 050)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 16	497 442	422 445
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 16	(569 447)	(497 442)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+ Note 16	1 100 000	1 050 000
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	- Note 16	(1 000 000)	(1 100 000)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 16	272 020	260 863
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 16	(290 093)	(272 020)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 16	496 365	383 722
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 16	(351 321)	(496 365)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 16	660 179	626 131
- C.N.S.S en fin de période	- Note 16	(759 618)	(660 179)
- CAVIS en début de période	+ Note 16	102 987	98 403
- CAVIS en fin de période	- Note 16	(98 913)	(102 987)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 16	106 531	84 203
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 16	(118 009)	(106 531)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 16	737 213	788 456
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 16	(971 290)	(737 213)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	994 560	1 068 594
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(951 451)	(732 764)
- TVA, payée sur biens et services	+	5 270 336	1 686 332
- Charges de personnel	+ Note 27	16 004 298	15 159 043
- Autres charges d'exploitation	+ Note 23,24 et 29	10 416 582	9 261 599
- Impôts et taxes	- Note 29	(770 747)	(719 991)
- Charges à répartir	+ Note 11	69 768	138 165
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		31 656 831	25 138 230

NOTE 37 : Intérêts payés

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 11	1 210 170	1 037 558
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en début de période	- Note 14	(45 255)	(57 156)
- Intérêts courus sur certificat de dépôt en fin de période	+ Note 14	28 380	45 255
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 16	3 700	20 972
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 16	(9 111)	(3 700)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 14	11 461 137	11 499 558
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 14	(10 416 154)	(11 461 137)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 14	2 665 443	3 090 615
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 14	(2 272 651)	(2 665 443)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 22	55 927 784	48 460 500
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 22	(929 550)	(811 913)
<u>Intérêts payés</u>		<u>57 623 893</u>	<u>49 155 108</u>

NOTE 38 : Impôts et taxes payés

		31 Décembre 2025	31 Décembre 2024
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 16	696 578	3 214 326
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 16	(100 898)	(696 578)
- Etat, contribution conjoncturelle en début de période	+ Note 16	543 789	617 057
- Etat, contribution conjoncturelle en fin de période	- Note 16	-	(543 789)
- Etat, autre contribution en début de période	+ Note 16	-	-
- Etat, autre contribution en fin de période	- Note 16	(487 494)	-
- Etat, contribution sociale de solidarité en début de période	+ Note 16	714 136	768 528
- Etat, contribution sociale de solidarité en fin de période	- Note 16	(673 785)	(714 136)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en début de période	- Note 11	(363 006)	(362 634)
- Etat, crédit d'impôt sur les sociétés en fin de période	+ Note 11	389 807	363 006
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 16	257 199	613 679
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 16	(304 299)	(257 199)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 16	13 559	11 007
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 16	(15 117)	(13 559)
- TVA payée		15 984 357	11 248 141
- Impôts et taxes	+ Note 29	770 747	719 991
- Autre contribution		487 494	-
- Contribution Conjoncturelle		-	543 789
- Contribution sociale de solidarité		673 785	714 136
- Impôts sur les bénéfices		6 121 148	6 573 540
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>24 708 000</u>	<u>22 799 305</u>

NOTE 39 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 10	51 566	131 148
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 10	13 080 518	9 673 179
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 15	1 783 620	88 158
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 15	(1 309 164)	(1 783 620)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>13 606 540</u>	<u>8 108 865</u>

NOTE 40 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Cessions d'immobilisations corporelles	+ Note 10	3 108 638	3 439 637
- Mises en rebut d'immobilisations corporelles	+ Note 10	-	464
- Pertes suite à la mise en rebut d'immobilisations corporelles	- Note 32	-	(464)
- Moins value sur cessions d'immobilisations	- Note 20 et 32	(68 371)	-
- Remboursement des assurances sur les épaves	+ Note 20	80 400	12 500
- Produits nets sur cessions d'immobilisations	+ Note 20 et 33	2 568 418	2 063 977
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>5 689 085</u>	<u>5 516 114</u>

NOTE 41 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	+ Note 7	50 000	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+ Note 25	9 181	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>		<u>59 181</u>	<u>-</u>

NOTE 42 : Dividendes et autres distributions

		<u>31 Décembre 2025</u>	<u>31 Décembre 2024</u>
- Dividendes	+ Note 18	4 950 000	4 400 000
- Encaissement de dividendes sur actions propres	- Note 18	-	(29 901)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 16	4 358	2 604
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 16	(5 348)	(4 358)
- Prélèvements sur fonds social	+ Note 18	195 148	178 408
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>5 144 158</u>	<u>4 546 754</u>

NOTE 43 : Contrôle fiscal

Au cours de l'exercice 2024, la société Hannibal Lease a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire portant sur l'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité au titre de l'exercice 2018, ainsi que sur les acomptes provisionnels de l'exercice 2019.

Un avis de redressement lui a été notifié en novembre 2024, réclamant un complément d'impôts et taxes de 2.713.262 DT, dont 1.356.631 DT de pénalités et générant un crédit d'impôt sur les sociétés pour un montant de 633.094 DT.

La société a formulé, dans les délais, une opposition aux résultats de cette vérification. Toutefois, l'administration fiscale n'a pas retenu les observations et arguments présentés. La société a reformulé son opposition en avril 2025 et a saisi la commission de conciliation pour l'examen du dossier.

Afin de bénéficier de la remise des pénalités prévues par les dispositions de l'article 69 de la Loi de Finances pour l'année 2026, Hannibal Lease a renoncé à la procédure de conciliation.

En date du 16 mars 2026, la société a fait l'objet d'un arrêté de Taxation d'Office et a souscrit un calendrier de paiement du principal soit 1.356.631 DT et ce, par tranches trimestrielles, sur une période de 5 ans.

À la date d'arrêté des états financiers, Hannibal Lease a constitué les provisions nécessaires couvrant les risques liés à ce redressement.

NOTE 44 : Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)

En application du communiqué du CMF du 25 décembre 2025 relatif aux informations ESG à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, et de sa communication du 13 février 2026 portant des précisions relatives auxdites informations, le Groupe Hannibal Lease présente les informations relatives aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) susceptibles d'avoir une incidence financière sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

1. Mode de gouvernance

1.1 Rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration supervise globalement les risques auxquels le groupe est exposé, y compris les risques ESG et climatiques susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière, la performance ou les perspectives.

Ses responsabilités incluent notamment :

- ✓ L'approbation des orientations stratégiques ESG ;
- ✓ le suivi de la réglementation et la mise en conformité ;
- ✓ le contrôle des exclusions éventuelles dans le financement.

Les enjeux climatiques sont actuellement pris en compte dans le cadre général de gestion des risques, et le groupe prévoit de renforcer progressivement leur supervision spécifique par le Conseil d'Administration à mesure de l'évolution du dispositif ESG.

1.2 Rôle de la Direction Générale

La Direction Générale assure la mise en œuvre des orientations du Conseil et prend en compte les critères ESG dans le pilotage opérationnel, en s'appuyant sur les politiques internes et les dispositifs de suivi existants.

1.3 Rôle des comités et des fonctions de contrôle

Le dispositif de gouvernance mobilise les fonctions de gestion des risques, de conformité/RSE et d'audit interne, dont le périmètre intègre progressivement les enjeux ESG.

Le Responsable RSE coordonne les parties prenantes internes, assure le suivi des procédures et des actions RSE, la mise à jour documentaire et la production du reporting ESG, et contribue à l'intégration des enjeux de durabilité dans les processus opérationnels.

2. Stratégie ESG

Hannibal Lease exerce ses activités dans le respect des exigences réglementaires et intègre progressivement les considérations ESG dans sa stratégie et son modèle d'affaires.

La société est principalement exposée aux facteurs ESG de manière indirecte, notamment à travers :

- les actifs financés (véhicules, équipements) ;
- les secteurs d'activité de sa clientèle ;
- la performance environnementale et sociale des biens financés sur leur cycle de vie ;
- la localisation des actifs et des clients, exposant à des risques physiques tels que inondations, vagues de chaleur et événements climatiques extrêmes.

Dans ce contexte, une démarche progressive a été engagée, visant principalement à :

- intégrer les critères ESG dans les processus d'octroi, de suivi et de gestion des risques ;
- catégoriser les projets selon leur niveau de risque environnemental et social ;
- accompagner le financement des entreprises et des investissements productifs ;
- améliorer la maîtrise de l'impact environnemental des activités internes ;
- renforcer la transparence et la qualité du reporting extra-financier.

3. Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités ESG seront appréciés dans le cadre global de la gestion des risques, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité.

À la date d'arrêté des états financiers consolidés au 31/12/2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant, à ce stade, une incidence financière significative sur la situation financière ou la performance du Groupe Hannibal Lease. Cette analyse fera l'objet d'un suivi et d'une actualisation.

4. Indicateurs ESG

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, et compte tenu du niveau de maturité des données et des systèmes d'information, le Groupe Hannibal Lease ne publie pas encore d'indicateurs ESG quantitatifs ou qualitatifs formalisés, en l'absence d'enjeux ayant une incidence financière significative.

A l'état actuel des choses, Le Groupe Hannibal Lease ne dispose pas d'informations permettant d'estimer l'impact de l'exposition de sa clientèle au MACF.

La société prévoit toutefois, à mesure de la montée en maturité de ses données et systèmes, de définir progressivement des indicateurs complémentaires, tant qualitatifs que quantitatifs, relatifs aux risques de durabilité, ainsi qu'un calendrier structuré de déploiement du dispositif de suivi et de reporting ESG.

NOTE 45 : Etat de résultat consolidé défalqué par pôle d'activité

	2025						2024				
	Location	Location	location	SICAR	Autres*	Total	Location	Location	location	Autres*	Total
	Financement	longue durée	opérationnelle				Financement	longue durée	opérationnell		
Intérêts et produits assimilés de leasing	91 541 609					91 541 609	82 833 740				82 833 740
Revenus des opérations de location longue durée		17 745 538				17 745 538		15 247 537			15 247 537
Revenus des opérations de location opérationnel			8 396 807			8 396 807			7 933 299		7 933 299
Intérêts et charges assimilés	- 52 558 051	- 3 251 160	- 118 573			- 55 927 784	- 46 019 027	- 2 237 278	- 204 195		- 48 460 500
Coût des opérations de location longue durée		- 10 931 329				- 10 931 329		- 9 348 299			- 9 348 299
Coût des opérations de location opérationnelle			- 883 200			- 883 200			- 880 952		- 880 952
Produits des placements	690 132	1 121	-	1 399		692 653	853 861	125	174 317		1 028 303
Autres produits d'exploitation	117 362	178 078	19 811			315 251	84 716	380 267	19 811		484 793
Charges de personnel	- 13 796 196	- 925 145	- 1 282 958			- 16 004 298	- 13 125 245	- 816 425	- 1 217 373		- 15 159 043
Dotations aux amortissements	- 1 400 915	- 55 690	- 1 923 682		- 47 034	- 3 427 321	- 1 385 848	- 56 020	- 1 909 164	- 14 669	- 3 365 701
Autres charges d'exploitation	- 4 985 268	- 567 610	- 700 001	- 17 822		- 6 270 702	- 4 455 863	- 588 709	- 806 251		- 5 850 823
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	- 3 893 350					- 3 893 350	- 1 804 703				- 1 804 703
Dotations nettes aux autres provisions	- 1 069 317	- 62 597	-			- 1 131 914	- 813 882	- 62 435	-		- 876 317
Autres pertes ordinaires	- 1 097	- 4 877	-			- 5 974	- 2 616	- 6 318	-		- 8 934
Autres gains ordinaires	213 289	2 757	283			216 329	85 072	2 473	107 174		194 719
Impôts sur les bénéfices	- 4 874 937	- 416 263	- 812 015	- 17 933		- 6 121 148	- 5 437 893	- 401 550	- 734 097		- 6 573 540
Contribution sociale de solidarité	- 487 494	- 62 439	- 121 802	- 2 049		- 673 785	- 543 789	- 60 232	- 110 115		- 714 136
Autre contribution	- 487 494					- 487 494					-
Contribution conjoncturelle	-					-	- 543 789				- 543 789
Part provenant aux intérêts minoritaires	-	- 13 524	- 1 628 949	- 346		- 1 642 819	-	- 12 787	- 1 484 422		- 1 497 209
Total	9 008 273	1 636 861	945 721	- 36 751	- 47 034	11 507 069	9 724 735	2 040 348	888 031	- 14 669	12 638 444

NOTE 46 : Indicateurs d'activités consolidés

INDICATEURS D'ACTIVITE GROUPE HANNIBAL LEASE 2025 ET 2024

(en milliers de dinars)

INDICATEURS	Location Financement		Location Longue durée		Location opérationnelle	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Montant des Mises en Force	366 025	370 396				
Encours Financiers	625 301	603 592				
Revenus Bruts de Leasing	402 151	384 555				
Revenus Nets de Leasing	92 016	83 707				
Produits Nets de Leasing	39 546	38 335				
Revenues des opérations de location longue durée			17 746	15 248		
Revenues des opérations de location opérationnelle					8 397	7 933
Total Charges d'exploitation	20 615	19 394	12 545	10 847	4 794	4 821
Ressources d'emprunts	547 165	488 501	28 177	26 474	995	1 824
Trésorerie Nette	14 104	20 886	843	142	1 014	741

Revenus Nets de Leasing : Intérêts sur créances de leasing

Produits Nets de Leasing : Revenus nets de leasing+Autres produits d'exploitation+ Produits des placements - Charges Financières

NOTE 47 : Évènements postérieurs à la clôture

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 26 Mars 2026. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2025

Messieurs les actionnaires du Groupe Hannibal Lease

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Hannibal Lease qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés, arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2026, font apparaître un total du bilan de 787.599.459 DT, un bénéfice net de 11.507.069 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 10.761.276 DT.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé d'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Dépréciation des créances

Risque identifié

En tant qu'établissement financier, la société Hannibal Lease est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Il en résulte une exposition de la société concernant le risque d'insolvabilité de ses clients qui l'oblige à

distinguer ses actifs du bilan et du hors bilan en actifs « courants » et actifs « classés ». Les actifs classés doivent obéir à des règles spécifiques en matière de comptabilisation des provisions et des produits comptabilisés mais non encaissés.

Au 31 décembre 2025, les créances s'élèvent à 680.892 KDT, les provisions constituées en couverture des risques rattachés à ces créances s'élèvent à 44.408 KDT et les agios réservés ont atteint 5.725 KDT.

La société comptabilise les provisions sur créances de leasing dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, sont remplis. Ces critères sont décrits dans la note 4-3-2 des états financiers consolidés.

Compte tenu de l'exposition de la société au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des agios réservés comme un point clé dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons, à partir d'entretiens avec la direction et de l'examen des procédures de contrôle mises en place par la société, pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et la constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la société repose principalement sur l'antériorité de la créance.

Nos travaux ont consisté à :

- Rapprocher la situation des engagements aux données comptables ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la société par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;
- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ; et
- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées.

Rapport de gestion du groupe

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 26 mars 2026.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes dans le rapport de gestion du groupe par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si les dirigeants sociaux ont l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité des sociétés du groupe à poursuivre leur exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer

l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ; et
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport d'audit parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés.

Tunis, le 3 Avril 2026

Les commissaires aux comptes

Société DATN
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Tarek SAHLI

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Banque Zitouna

Siège social : 2, Avenue Qualité de vie – 2015 Le Kram

La Banque Zitouna publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 24 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Madame Emna RACHIKOU (KPMG TUNISIE) & Mr Bessem JEDDOU (LEJ AUDIT). Ces états annulent et remplacent ceux publiés au bulletin officiel N°7594 du 20 avril 2026.

BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	7-1-1	273 969	822 753
Créances sur les établissements bancaires et financiers	7-1-2	1 317 656	144 098
Créances sur la clientèle	7-1-3	5 869 074	5 814 826
Portefeuille-titre commercial		-	-
Portefeuille d'investissement	7-1-4	253 620	202 400
Titres mis en équivalence	7-1-5	19 118	17 170
Valeurs immobilisées	7-1-6	127 176	125 363
Ecart d'acquisition net (GOODWILL)	7-1-7	4 701	4 990
Autres actifs	7-1-8	302 264	341 344
<i>Total de l'actif</i>		8 167 578	7 472 944
PASSIF			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7-2-1	8 022	4 381
Dépôts et avoirs de la clientèle	7-2-2	7 009 373	6 378 940
Dettes de financements et Ressources spéciales	7-2-3	22 471	12 613
Autres passifs	7-2-4	320 636	329 085
<i>Total du passif</i>		7 360 502	6 725 019
INTERETS MINORITAIRES			
Part des minoritaires dans les réserves consolidés		67 330	62 030
Part des minoritaires dans le résultat consolidé		-3 622	-3 422
<i>Total des intérêts minoritaires</i>		63 708	58 608
CAPITAUX PROPRES			
Capital		265 000	265 000
Réserves consolidées		423 275	355 427
Autres capitaux propres		847	-2 852
Résultat consolidé de l'exercice		54 246	71 742
<i>Total des capitaux propres</i>		743 368	689 317
<i>Total passif et capitaux propres</i>		8 167 578	7 472 944

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE
AU 31 DECEMBRE 2025

(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre 2025	Au 31 Décembre 2024
1. PASSIFS EVENTUELS			
- Cautions, avals et autres garanties données	8-1	215 269	184 212
- Crédits documentaires	8-2	96 069	66 221
Total des Passifs éventuels		311 338	250 433
2. ENGAGEMENTS DONNES			
- Engagements de financement en faveur de la clientèle	8-3	749 162	884 063
- Engagements sur titres	8-4	-	14 800
Total des Engagements donnés		749 162	898 863
3. ENGAGEMENTS RECUS			
- Garanties reçues	8-5	4 698 603	4 584 148
Total des Engagements reçus		4 698 603	4 584 148

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre		Variation	En%
		2 025	2024		
1. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE					
- Profits et revenus assimilés	9-1	615 038	582 587	32 451	6
- Commissions (en produits)	9-2	87 969	85 304	2 665	3
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	9-3	30 078	20 299	9 779	48
- Revenus du portefeuille d'investissement	9-4	887	654	233	36
Total produits d'exploitation bancaire		733 972	688 844	45 128	7
2. CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE					
- Charges encourues et assimilées	9-5	-244 241	-261 300	17 059	-7
- Commissions encourues		-8 796	-8 020	-776	10
Total charges d'exploitation bancaire		-253 037	-269 320	16 283	-6
PRODUIT NET BANCAIRE		480 935	419 524	61 411	15
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	9-6	-114 555	-74 345	-40 210	54
- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	9-7	-1 306	-2 969	-1 663	56
- Autres produits d'exploitation		8 005	10 715	-2 710	-25
- Frais de personnel	9-8	-178 822	-155 605	-23 217	15
- Charges générales d'exploitation	9-9	-91 229	-84 475	-6 754	8
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	9-10	-22 476	-22 328	-148	1
RESULTAT D'EXPLOITATION		80 552	90 517	-9 965	-11
- Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		1 849	2 091	-242	-12
- Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	9-11	849	377	472	125
- Impôt sur les bénéfices	9-12	-32 626	-24 665	-7 961	32
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		50 624	68 320	-17 696	-26
- Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		50 624	68 320	-17 696	-26
Part de résultat revenant aux minoritaires		3 622	3 422	200	6
Résultat net de l'exercice, Part du groupe		54 246	71 742	-17 496	-24
RESULTAT DE BASE PAR ACTION (DT)	9-13	0,2047	0,2707	-0,0660	-24

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
(Montants exprimés en milliers de dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2025	2024
ACTIVITES D'EXPLOITATION			
- Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenu du portefeuille d'investissement)		710 109	676 945
- Charges d’exploitations bancaires décaissées		-284 284	-306 571
-Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à des établissements financiers		-1 300 238	-15 951
-Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		125 856	-55 249
-Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		-169 719	-839 924
-Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		693 615	879 136
-Titres de placement / Titres de transaction		0	0
-Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-219 622	-241 877
-Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-52 083	187 734
-Impôts sur les sociétés		-14 432	1 671
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-510 798	285 911
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 624	4 323
- Acquisitions cessions sur portefeuille d'investissement		-478 209	-448 421
-Acquisitions cessions sur immobilisations		-21 296	-19 318
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-493 881	-463 416
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- Emission / Remboursement d'emprunts		61 149	25 247
-Augmentation / diminution ressources spéciales		0	0
-Dividendes versés		-121 209	-87 845
-Encaissement suite à l'émission d'actions		519 284	458 698
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		459 224	396 100
-Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-545 455	218 595
-Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		861 202	642 607
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	10	315 747	861 202

Notes aux états financiers consolidés :

Note 1. Présentation de la société mère

La société mère "Banque Zitouna" est une Société Anonyme au capital de 265.000.000 DT, créée en 2009, et régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

La société mère "Banque Zitouna" est une Banque commerciale universelle. Son capital social est divisé en 265.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital de la société mère se présente, au 31 décembre 2023, comme suit :

	Nombre d'actions	% du capital
MAJDA TUNISIA S.A	264 999 993	100%
AUTRES ACTIONNAIRES	7	0%
Total Général	265 000 000	100%

Note 2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du "Groupe Banque Zitouna" (le Groupe) sont préparés et présentés en respectant :

- Les principes comptables généralement admis prévus par le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie ;
- Les principes comptables édictés par les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie ; et
- Les principes comptables applicables aux institutions financières islamiques, telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

Le respect de la réglementation en vigueur est établi selon l'ordre suivant :

- Loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises ;
- Décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Les normes comptables du secteur bancaire (NCT 21 à NCT 25) ;
- La norme comptable relative aux contrats de locations (NCT 41) ;
- Les normes comptables NCT 35 à NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1er décembre 2003 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes ainsi que la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 et la circulaire BCT n° 2019-08 du 14 octobre 2019 ;
- Les normes de comptabilité financière applicables aux institutions financières islamiques telles que publiées par l'Organisation de Comptabilité et d'Audit des Institutions Financières Islamiques (AAOIFI).

En cas de divergence entre les différentes sources, l'établissement des états financiers consolidés respecte dans tous les cas les concepts et les principes prévus par le cadre conceptuel ainsi que la hiérarchie susvisée.

Note 3. Données comparatives

L'obligation pour la Banque mère de publier des états financiers consolidés a pris naissance avec la création en mars 2019 de sa filiale Zitouna Capital, autrement dit avec la genèse, en 2019, de l'entité comptable dénommée "Groupe Banque Zitouna", une entité qui n'avait pas d'existence en 2018.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les états financiers consolidés du groupe sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

4-1. Principes de consolidation

4-1-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable.

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entreprises est reprise sous la rubrique "Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées".

4-1-2. Méthodes de consolidation

Les entités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières

et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Cette présomption est réfutable si le groupe n'a pas, en substance, un pouvoir effectif de participation aux politiques opérationnelles et financières d'une entité. Les participations inférieures au seuil de 20% sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Titres mis en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Titres mis en équivalence".

Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

Les résultats de cession réalisés sur les titres consolidés sont enregistrés au compte de résultat dans la rubrique "Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement".

4-1-3. Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

(a) Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

(b) Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation

Coût d'acquisition des titres

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs de l'entreprise acquise, sont amortis linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Ecart d'évaluation

La quote-part du groupe dans les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs, passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants.

(c) Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entité comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

(d) Déconsolidation

Les titres conservés par le groupe dans une filiale déconsolidée, sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

4-2. Règles de prise en compte des produits

Les revenus sont les produits provenant de l'exploitation du groupe. Un revenu ne peut être comptabilisé qu'au moment de sa réalisation. La prise en compte du revenu n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- Une réalisation du revenu au moment de la transaction ;
- Une réalisation du revenu lors de l'exécution du contrat ;
- Une réalisation du revenu lors du recouvrement des prestations de services

Dans ce cadre :

- Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financements, sont prises en compte dans le résultat du groupe au moment de leur perception.
- Les commissions relatives aux engagements par signature (lettres de crédits, lettres de garantie, etc.) sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'elles sont courues ;
- Les profits, relatifs à des créances courantes, sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus ;
- Les profits échus et non encore encaissés, relatifs à des créances douteuses (incertaines, préoccupantes ou compromises), sont constatés en profits réservés et présentés en déduction des "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte dans le résultat de la banque à mesure de leur encaissement. Ainsi, les profits pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés mais doivent être provisionnés.
- Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés dans des comptes d'attente du passif courant (Nafaa Elaam), en attendant leur liquidation par le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale de la banque mère, sous la supervision du Comité de Contrôle de Conformité des normes bancaires islamiques.

4-3. Rémunération des comptes

A la date de chaque arrêté, les profits encaissés relatifs à des opérations de financement et d'investissement dont l'origine des fonds au départ était des comptes Tawfir, des comptes participatifs, des comptes à vue, des contrats Istithmar et/ou du capital libre de la Banque mère, sont répartis entre la banque mère et les détenteurs des comptes d'investissements en fonction de la contribution de chaque intervenant dans ces financements et de la clé de répartition contractuelle.

Par ailleurs, les exigences de l'article 47 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018 ainsi que les principes islamiques de solidarité des exercices et de sauvegarde des intérêts des déposants, tels que prévus par la norme FAS 11 de l'AAIOFI (en vigueur jusqu'au 1^{er} janvier 2021), mettent à la charge de la banque mère l'obligation de constituer deux types de réserves spécifiques : une Réserve d'Equilibre des Profits (PER) et une Réserve pour Risque d'Investissement (IRR).

- Réserve d'Equilibre des Profits (PER) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à servir aux déposants, avant prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que "Moudhareb". Les montants logés sous cette rubrique, sont repartis proportionnellement

entre la banque mère et les déposants. La quote-part des déposants est rattachée aux dépôts et avoirs de la clientèle.

- Réserve pour Risque d'Investissement (IRR) : Cette réserve est prélevée de la masse des profits à distribuer aux déposants, après prélèvement de la quote-part de la Banque mère en tant que "*Moudhareb*". Les montants, logés sous cette rubrique, sont du droit des déposants et doivent, par conséquent, être rattachés aux dépôts et avoirs de la clientèle.

4-4. Titres participatifs

Les titres participatifs sont des titres subordonnés conformément aux dispositions de l'article 370 du Code des Sociétés Commerciales. Ils sont assimilés à des fonds propres.

Les titres participatifs sont émis sous forme d'un contrat "*Moudharaba*". Les titulaires des titres participatifs ont droit à une rémunération annuelle comportant une avance et un complément variable.

La partie variable est calculée conformément au système de partage des profits et suivant une clé de répartition fixée annuellement.

La Banque mère est autorisée d'utiliser les techniques de lissage de profit à travers le compte de Réserve d'Equilibre des Profits (PER).

4-5. Règles de prise en compte des charges

Toutes les charges ayant concouru à la réalisation des revenus relatifs à l'exercice comptable, doivent être déterminées et rattachées à ce même exercice.

Le rattachement des charges aux produits s'effectue, entre autres, par le biais des comptes de régularisation qui sont utilisés pour répartir les charges et les produits dans le temps de manière à rattacher à chaque exercice seulement les charges et les produits qui le concernent.

4-6. Règles d'évaluation des créances

4-6-1. Provision à base individuelle

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 de la Banque Centrale de Tunisie, une évaluation de l'ensemble des créances de la Banque mère est effectuée sur la base de la situation, à la date d'arrêt, et compte tenu des événements postérieurs à cette date.

Cette évaluation est accompagnée d'une appréciation de l'ensemble des garanties déductibles au sens de la circulaire n°91-24 de la Banque Centrale de Tunisie relative aux règles prudentielles.

Ces deux opérations conduisent la banque à déterminer un montant de provisions requis, un montant de la dotation aux provisions et un montant de produits réservés.

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT après déduction des garanties considérées comme valables.

(a)Prise en compte des garanties :

Les garanties qui ont été considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de l'Etat tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT.

(b) Taux de provision :

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe 2- Actifs incertains	20%
Classe 3- Actifs préoccupants	50%
Classe 4- Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des Banques et assurances.

4-6-2. Provision à base collective

En application de l'article 10 bis (nouveau) de la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021, la circulaire 2022-02 du 24 février 2023, la circulaire 2023-02 du 24 février 2023, la circulaire 2024-01 du 19 janvier 2024 et la circulaire 2025-01 du 29 janvier 2025, la banque doit constituer par prélèvement sur le résultat, des provisions générales dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier (classes 0 et 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La BCT a imposé aux établissements de crédit à travers la circulaire BCT n° 2025-01 une nouvelle méthodologie référentielle de détermination des provisions collectives pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

Les apports de cette nouvelle méthodologie se résument en :

- La modification de la méthodologie du calcul du taux de migration moyen ;
- La révision à la hausse des taux de provisionnement minimums retenus par la BCT.

La formule de calcul est désormais comme suit :

Provision collective du groupe i : $PC_{gi} = Engts\ 0\&1_{gix} (TMM_{gi} + \Delta_{gi}) \times TP_{gi}$

Provision collective globale : ΣPC_{gi}

TMM : Taux de migration moyen par groupe de créances observé au cours des années antérieures.

TPR : Taux de provision à retenir par la Direction Générale sur la base des taux de provisionnements moyens avec des minimums exigés par la BCT.

Δ : taux d'aggravation.

4-6-3. Provisions additionnelles

Selon l'article 10 quater de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée par les textes subséquents, les Banques et les établissements financiers doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe 4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe 4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- Des produits réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des banques et des établissements financiers ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- Des provisions constituées conformément au paragraphe 4-6-1 supra.

4-6-4. Valeur des biens IJARA

La valeur des biens octroyés à la clientèle via la "*technique Ijara*" est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions à caractère individuel et des provisions additionnelles et ce compte tenu d'une décote annuelle sur le coût d'acquisition. Cette décote diffère selon la nature du bien financé et se détaille comme suit :

	Dossiers classés Avant 2025	Dossiers classés en 2025
Matériel standard	Valeur d'origine avec une décote de 30% par an d'âge	Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
Matériel spécifique	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge	Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
Immeubles	Valeur d'origine avec une décote de 0% par an d'âge	Valeur d'origine avec une décote de 0% par an d'âge

Par ailleurs, la valeur du bien est considérée nulle en cas d'épave ou de vol.

Suite de l'examen des règles de provisionnement, notamment pour les financements Ijara Akarat (Immeubles), il est déterminé de réviser l'approche liée à l'évaluation des biens octroyés par la technique Ijara. Désormais, la décote annuelle sur le coût d'acquisition ne sera plus appliquée pour les financements Ijara Akarat, et la valeur du bien sera déterminée en utilisant la valeur marchande justifiée par une expertise. Cette révision prend en considération les éléments suivants :

- Les biens immobiliers démontrent une valorisation croissante, contrairement aux biens mobiliers qui subissent une dépréciation au fil du temps.

- Les biens sont la propriété de la banque.

Par conséquent, la décision est prise de ne plus effectuer de décote pour les financements Ijara Akarat (immeubles) lors de l'évaluation des garanties déductibles en vue du calcul des provisions pour les nouveaux clients classés.

Cette modification s'applique aux dossiers classés à partir de 2022. Toutefois, il est important de noter que la décote reste applicable pour les dossiers classés avant 2022 avec une décote de 10% , afin de maintenir la cohérence des méthodes appliquées aux stocks des clients classés.

4-7. Règles d'évaluation des titres

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, l'évaluation des titres détenus par le Groupe est effectuée comme suit :

- Les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.
- Les titres de placement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
- La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des

plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :

- Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance.
- L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

4-8. Portefeuille encaissement et comptes exigibles après encaissement

Les éléments détenus par la banque mère pour le compte de tiers, en attente d'encaissement figurent au niveau des états financiers consolidés. La Banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont compensés pour le besoin de la présentation des états financiers.

4-9. Convention de prééminence du fond sur la forme

Les opérations effectuées par la banque sont comptabilisées conformément à leur nature et réalité financière sans tenir compte uniquement de leur apparence juridique. C'est le cas des opérations de Mourabaha, d'Ijara et de ventes Khadamet.

4-10. Les immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement aux taux suivants :

• Immeubles	05%
• Agencement et Aménagement	10%
• Matériel et mobilier de bureau	10%
• Matériel de transport	20%
• Matériel informatique	20%
• Droits d'usage	04%
• Logiciels informatiques	33%

4-11. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d'arrêté utilisé pour l'ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

4-12. Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) des entités retenues dans le périmètre de consolidation sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments

de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par les conventions collectives sectorielles.

4-12-1. Avantages à court terme

La Banque comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

4-12-2. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des contributions d'assurance Takaful appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de du Groupe nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel des entités consolidées, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies.

4-13. Impôt sur les bénéfices

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

4-13-1. Impôts courants

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

4-13-2. Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera

de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, Impôts sur le résultat, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat consolidé.

4-14. Cotisations au Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

Les articles 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ont institué le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB) et ont prévu l'obligation des banques d'y adhérer.

Par ailleurs, l'article 17 du décret n° 2017-268 du 1^{er} février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, a fixé la cotisation annuelle de chaque banque adhérente à 0,3% TTC de l'encours de ses dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent.

Vu la spécificité des dépôts de la banque mère et afin de se conformer aux normes bancaires islamiques et spécifiquement le principe de partage des pertes et profits, la cotisation au FGDB relative aux dépôts d'investissements est supportée par les déposants par prélèvement des profits leur revenant. Cette charge est affectée à la rubrique CH1 "Charges encourues et assimilées" de l'état du résultat.

Pour la cotisation au FGDB relative aux dépôts autres que les dépôts d'investissement, la charge est affectée à la rubrique CH7 "Charges générales d'exploitation" de l'état de résultat.

4-15. Résultat de base par action

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la banque mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant

l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

4-16. Application de l'article 412-III de la loi N°41 de l'année 2024

Les dispositions de l'article 412-III de la loi N°41 de l'année 2024 stipule que les banques devront réduire les taux d'intérêt fixes appliqués aux crédits en cours de remboursement dont la durée initiale de remboursement est supérieure à 7 ans, cette réduction s'applique si la valeur totale des intérêts contractuels payés par le client au cours des trois années précédant la demande de réduction dépasse 8 % de l'encours du capital restant dû.

Les dispositions dudit article sont appliquées et mises en place à la date d'arrêté des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2025.

Note 5. Note sur le Reporting ESG Banque Zitouna Exercice clos le 31 décembre 2025

Préambule

Le présent rapport constitue la première publication de Banque Zitouna relative aux informations financières en matière de durabilité, élaborée en référence à la norme IFRS S1 - Obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité. Il s'inscrit dans le cadre des orientations du Conseil du Marché Financier (CMF) pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, marquant une étape fondatrice dans notre démarche de transparence ESG (Environnemental, Social et de Gouvernance).

Ce document reflète notre engagement à intégrer les enjeux de durabilité au cœur de notre stratégie, de notre gouvernance et de notre gestion des risques. En tant que premier exercice dans un contexte réglementaire tunisien en pleine évolution, ce rapport adopte une approche progressive, conformément au principe de « Comply or Explain ». Il privilégie des informations qualitatives détaillées pour décrire notre feuille de route, tout en posant les jalons pour un reporting quantitatif futur plus mature.

5-1. Gouvernance

La Banque est convaincue qu'une gouvernance robuste et éclairée représente le socle indispensable à une gestion efficace des risques et opportunités liés à la durabilité. Nous avons initié une structuration de notre cadre de gouvernance pour assurer une supervision et un pilotage rigoureux des enjeux ESG, garantissant leur intégration à tous les niveaux de décision et leur contribution à la création de valeur à long terme.

(i) Organes de Gouvernance au niveau du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration assume la responsabilité ultime de la supervision de la stratégie de durabilité de la banque. Il s'assure de son alignement avec la stratégie globale et veille à ce que les risques et opportunités ESG soient adéquatement identifiés et gérés. Pour l'assister dans ses

missions, le Conseil s'appuie sur des comités spécialisés dont l'activité témoigne d'un engagement soutenu.

(i)-a Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration a démontré son implication active en tenant six (6) réunions. Le taux de présence des administrateurs, avoisinant les 100%, atteste de l'engagement fort de ses membres dans la supervision stratégique de la Banque, y compris sur les enjeux de durabilité.

(i)-b Comités Spécialisés du Conseil

Les comités spécialisés jouent un rôle crucial dans l'examen approfondi des sujets relevant de leur compétence, y compris l'intégration progressive des dimensions ESG.

- **Comité d'Audit (CPAI) :** Il supervise l'intégrité des informations financières et non financières publiées, ainsi que l'efficacité des contrôles internes liés éventuellement au prochain processus de reporting ESG.
- **Comité des Risques (CGR) :** Chargé de la supervision de l'exposition globale de la banque aux risques, y compris les éventuels risques climatiques et ESG.
- **Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR) :** Il veille à l'intégration de compétences ESG au sein du Conseil et de la Direction, et examinera à terme l'alignement des politiques de rémunération avec les objectifs de performance en matière de durabilité.
- **Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques :** Reflétant la spécificité de nos activités, le comité s'assure de la conformité de nos produits et opérations avec les principes de la finance islamique, qui intègrent intrinsèquement des considérations éthiques et sociales.

(ii) Structures de Pilotage au niveau de la Direction Générale

Pour traduire la vision stratégique en actions concrètes, la banque s'appuie sur des comités de direction et des directions opérationnelles dédiées, garantissant une expertise pointue et une responsabilité claire dans le déploiement de notre feuille de route ESG.

(ii)-a Comités de Direction et de Pilotage

Ces comités assurent le pilotage opérationnel et la mise en œuvre des décisions stratégiques, en intégrant les considérations de performance, de risque et de conformité.

- **Comité Exécutif :** Sa mission réside dans l'examen et la définition de la stratégie, du développement, de l'organisation et du pilotage global de la Banque.
- **Comité des Directeurs :** Il assure une meilleure gestion de l'activité opérationnelle de la Banque, axée sur la performance et sur les mécanismes de direction et de leadership.
- **Comité Stratégique :** Il est chargé d'assurer le pilotage du plan de transformation stratégique, de suivre les projets, de prendre les décisions relatives aux risques identifiés et d'arbitrer les points de conflits.

- **Comité de Gestion des Risques** : Il assure le relais entre le Comité des Risques du Conseil d'Administration et le Management, en veillant au respect des politiques de gestion des risques (financement, marchés, opérationnels) et d'adéquation des fonds propres.
- **Comité de Coordination du Contrôle Interne** : Sa mission est de superviser le contrôle permanent à l'échelle de toute la banque et de fixer les mécanismes de coordination et de reporting entre les différents intervenants.
- **Comité de Compliance** : Il pilote et supervise le système de contrôle de la conformité de la Banque, s'assurant du respect des lois, réglementations, politiques internes et normes d'éthique professionnelle.
- **Comité de Recouvrement** : Sa mission s'articule autour du suivi et de la gestion du recouvrement des impayés de financement et des comptes.

(ii)-b Directions Opérationnelles dédiées à la Durabilité

- **Direction Expérience client et Durabilité** : Le département Durabilité a pour mission de définir et piloter la stratégie ESG. Il supervise la mise en œuvre des initiatives RSE et en évalue la pertinence par rapport aux objectifs fixés, tout en promouvant la finance durable auprès des clients et partenaires externes. Il conduit également les démarches visant à obtenir ou maintenir des certifications et labels ESG/RSE.
- **Département Risque Opérationnels, RCSA et PCA** : Le périmètre de ce département a été formellement élargi pour inclure la responsabilité de l'ensemble du dispositif futur de gestion des risques ESG. Il sera chargé de développer les méthodologies d'identification, d'évaluation et de suivi des risques climatiques, environnementaux et sociaux.
- **Direction des Investissements à Impacts** : Cette direction est spécifiquement chargée de développer et de promouvoir notre offre de finance durable. Elle coordonne, avec les entités concernées, la conception de produits financiers verts et responsables, et assure l'alignement de notre politique de financement avec les objectifs de durabilité.

(ii)-c Gouvernance Groupe et Synergies

Dans le cadre de notre stratégie « More Business », nous structurons une gouvernance Groupe robuste pour assurer une intégration cohérente des activités de nos filiales. L'objectif est de décloisonner les métiers, de développer des synergies croisées et de maximiser la création de valeur à l'échelle du groupe, y compris sur les aspects ESG. Les mécanismes de supervision, de contrôle et de pilotage des filiales sont renforcés pour assurer une vision consolidée et une meilleure maîtrise des risques.

5-2. Stratégie

Notre stratégie de durabilité constitue le quatrième pilier de notre plan stratégique global 2025/2030. Elle vise à inscrire durablement la banque dans une trajectoire de performance responsable, alignée sur les exigences réglementaires, les attentes sociétales et les meilleures pratiques internationales. Cette stratégie n'est pas un complément, mais une composante intégrale

de notre modèle d'affaires, conçue pour renforcer notre résilience et créer de nouvelles sources de croissance.

(i) Articulation avec la Stratégie Globale et le Modèle d'Affaires

L'intégration de l'ESG est un levier de transformation pour l'ensemble de nos activités. Notre démarche repose sur une analyse de double matérialité visant à identifier et prioriser les enjeux les plus pertinents :

- **Matérialité d'impact** : L'impact de nos activités sur l'environnement et la société.
- **Matérialité financière** : L'impact des enjeux ESG sur la performance financière, les perspectives et la pérennité de la banque.

Cette analyse, qui sera menée via un diagnostic ESG approfondi et une consultation de nos parties prenantes, constituera le fondement de notre feuille de route ESG. Elle nous permettra de concentrer nos efforts là où nous pouvons avoir le plus d'impact positif et là où les risques et opportunités financiers sont les plus significatifs.

(ii) Opportunités liées à la Durabilité

Notre stratégie est conçue pour répondre aux principaux risques et saisir les opportunités découlant de la transition vers une économie plus durable.

L'ESG devient un levier business à part entière. Notre ambition est de nous positionner comme un acteur de référence de la finance durable en Tunisie. Cela se traduit par notre ambition de :

- **Développement de produits verts et durables** : Nous sommes actuellement en train de mettre à niveau notre offre pour lancer progressivement une gamme de produits financiers compétitifs (financements verts, obligations durables, etc.) destinée aux particuliers, professionnels et entreprises, afin de soutenir activement le financement de la transition énergétique et écologique.
- **Financement d'investissements à impacts** : Nous sommes en train d'adapter et de mettre en œuvre notre politique de financement pour soutenir activement les projets dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, créant ainsi de nouvelles sources de revenus tout en contribuant aux objectifs nationaux de durabilité.

(iii) Stratégie de Transition et Capital Humain

La réussite de notre transformation repose sur l'engagement de nos collaborateurs. Le sixième pilier de notre stratégie est consacré au capital humain, reconnaissant que l'ensemble de nos équipes constitue les principaux acteurs du changement.

- **Montée en compétences** : Nous prévoyons de renforcer notre dispositif de formation pour adapter les compétences de nos équipes aux nouveaux métiers de la finance durable et aux enjeux ESG.
- **Gestion des talents et performance** : Nous optimisons notre modèle de gestion de la performance pour qu'il soit plus transparent et équitable. Un dispositif de gestion des Hauts Potentiels est mis en place pour fidéliser les talents clés.

- **Bien-être et expérience collaborateur** : La promotion du bien-être au travail est prévue comme un axe structurant pour favoriser l'engagement et l'alignement du capital humain avec notre vision de banque responsable.

Ces orientations stratégiques sont susceptibles d'avoir une incidence sur nos perspectives financières, notamment via la croissance des revenus issus de la finance durable, et sur nos hypothèses comptables, en particulier concernant l'évaluation des risques de crédit sur les secteurs en transition.

5-3. Gestion des Risques et Opportunités

La Banque ambitionne de lancer un processus structuré pour identifier, évaluer, gérer et suivre les risques et opportunités liés à la durabilité. Ce processus est en cours de déploiement et vise à être pleinement intégré dans notre cadre global de gestion des risques.

(i) Processus d'Identification et d'Évaluation

L'identification des risques et opportunités ESG matériellement significatifs est la première étape de notre démarche. Elle s'appuie sur :

- **Le diagnostic ESG approfondi** : Une analyse complète de nos opérations, produits et services pour évaluer notre exposition aux enjeux ESG.
- **L'analyse de matérialité** : Un processus de hiérarchisation des enjeux en fonction de leur incidence potentielle sur notre situation financière, notre performance et nos perspectives.
- **La veille réglementaire et sectorielle** : Un suivi constant des évolutions normatives et des tendances de marché pour anticiper les risques et opportunités émergents.

Les principaux risques à identifier incluent les risques de transition (liés à l'évolution vers une économie bas-carbone, pouvant affecter la solvabilité d'emprunteurs dans des secteurs à forte intensité carbone) et les risques physiques (liés aux impacts directs du changement climatique sur les actifs financés ou nos propres opérations).

(ii) Processus de Gestion et d'Atténuation des Risques

Pour gérer les risques identifiés, notamment dans notre cœur de métier qu'est le financement, nous mettons en place des politiques et des procédures spécifiques.

(ii)-a .Alignement de la Politique de Financement

Nous procédons à un alignement de notre politique de financement sur les enjeux de durabilité. Ce processus inclut :

- **Définition de l'appétence au risque ESG** : Nous avons entamé les travaux pour définir des critères clairs sur les types de risques acceptés et fixons des limites d'exposition sectorielles et individuelles pour les activités les plus sensibles.

- **Adaptation des règles d'octroi de financement :** Les conditions d'octroi (quotités, garanties) et les processus d'étude et d'approbation sont en cours d'adaptation pour intégrer une analyse des risques ESG des projets et des emprunteurs.

(ii)-b. Mise en place de Référentiels Techniques et de Partenariats

Pour sécuriser nos financements dans le domaine de la transition énergétique, nous établissons un cadre de maîtrise du risque technique :

- **Référentiel interne :** Nous développons des exigences techniques minimales pour les équipements financés (panneaux solaires, onduleurs, etc.) et des critères stricts d'évaluation et de sélection des prestataires techniques (EPC, bureaux d'études) basés sur leurs capacités, leur expérience et leurs certifications.
- **Cadre conventionnel :** Nous établissons des conventions avec des partenaires techniques de premier plan pour sécuriser les phases de construction et d'exploitation des projets financés. Ces partenariats visent à réduire le risque de performance, garantir la conformité réglementaire et, in fine, sécuriser le remboursement de nos financements.

5-4. Indicateurs et Objectifs

(i) Indicateurs et Objectifs Qualitatifs Actuels

Nos objectifs à court et moyen termes sont principalement de nature qualitative et visent à construire les fondations de notre performance en matière de durabilité :

- **Finalisation du diagnostic ESG et de l'analyse de matérialité :** Objectif de finalisation au cours du premier semestre 2027 pour disposer d'une cartographie précise et hiérarchisée des enjeux.
- **Définition d'une feuille de route ESG intégrée :** Sur la base du diagnostic, élaboration d'un plan d'action détaillé avec des objectifs clairs, des responsabilités définies et un calendrier de mise en œuvre (fin 2026).
- **Lancement d'une gamme de produits verts et durables :** Objectif de mise sur le marché des premiers produits au cours de l'année 2027.
- **Obtention de certifications et labels ESG :** Identification des labels pertinents pour notre marché et lancement du processus de certification d'ici 2027 pour renforcer notre crédibilité et notre positionnement.

(ii) Indicateurs Quantitatifs (2025)

Bien que notre système de reporting soit en cours de structuration, nous sommes en mesure de communiquer les indicateurs suivants pour l'exercice 2025 :

- **Indicateurs de Gouvernance :**
 - Conseil d'Administration : six (6) réunions avec un taux de présence des administrateurs, avoisinant les 100%.
 - Comité d'Audit (CPAI) : Ce comité a tenu six (6) réunions en 2025, avec un taux de présence de ses membres de 100%.

- Comité des Risques (CGR) : Ce comité a tenu sept (7) réunions au cours de l'exercice 2025, avec un taux de présence de 100%.
- Comité des Nominations et des Rémunérations (CNR) : Ce comité a tenu sept (7) réunions en 2025, avec un taux de présence de 100%.
- Comité de Contrôle de Conformité des Normes Bancaires Islamiques : Ce comité a tenu quatre (4) réunions au cours de l'exercice 2025
- **Indicateur Environnemental (Financements Verts) :** Un montant de 219 millions de dinars a été alloué au financement de projets liés aux énergies renouvelables.
- **Indicateur Social (Formation) :** Nos collaborateurs ont bénéficié en moyenne de 3,3 jours de formation par employé, démontrant notre investissement dans le capital humain.

(iii) Feuille de Route pour le Développement d'Indicateurs Quantitatifs

Nous avons établi un calendrier prévisionnel pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs clés :

- **Bilan des émissions de gaz à effet de serre (Bilan Carbone) :** Lancement de la démarche pour quantifier nos émissions directes (Scope 1 et 2) en 2026, avec pour objectif de publier les premiers résultats dans le rapport de l'exercice 2027.
- **Mise en place d'un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) :** Déploiement d'un SGES d'ici fin 2027 pour structurer la collecte de données, le suivi des actions et le reporting sur nos impacts environnementaux et sociaux.
- **Indicateurs de financement durable :** Développement d'indicateurs pour suivre le volume des financements alloués aux projets verts et à impact.
- **Indicateurs sociaux :** Suivi d'indicateurs relatifs à la diversité, et au bien-être au travail, à intégrer dans nos rapports futurs.

Note 6. Périmètre de consolidation :

6-1. Entités incluses dans le périmètre :

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, 16 entités au 31 décembre 2025 :

- **14** filiales traitées par intégration globale ;
- **2** entreprises associées traitée par mise en équivalence.

Les entités retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au groupe se présentent comme suit :

	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Banques et Etablissements financiers			
Banque Zitouna	IG	100,00%	100,00%
Autres services financiers			
Zitouna Capital	IG	50,44%	50,44%
FCPR Moucharaka I	IG	82,24%	82,24%
FCPR Moucharaka II	IG	80,92%	80,34%
FCPR Moucharaka III	IG	81,67%	81,67%
FCPR Moucharaka IV	IG	82,29%	82,29%
FCPR Moucharaka V	IG	81,94%	81,94%
FCPR Mourafik I	IG	66,18%	66,18%
FCPR Mourafik II	IG	98,75%	98,75%
FCPR Mourafik III	IG	99,00%	99,00%
FCPR Mourafik IV	IG	95,67%	95,67%
FCPR Noumou	IG	77,78%	77,78%
Zitouna Paiement	IG	53,00%	53,00%
Excellia	IG	40,00%	40,00%
Zitouna Tamkeen	IG	79,30%	77,73%
Zitouna Takaful	ME	25,00%	25,00%
Zitouna Academy	ME	20,00%	20,00%

IG : Intégration globale

ME : Mise en équivalence

6-2. Entités exclues du périmètre :

Les entités exclues du périmètre de consolidation se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Observations
Zitouna LLD (Location de longue durée)	30%	30%	La société n'est pas opérationnelle et présente des difficultés de mise en exploitation.
Zitouna Finance	20%	20%	La banque Zitouna n'exerce aucune influence notable sur Zitouna Finance

Les participations au capital de ces entités ont été comptabilisées comme si elles constituaient un placement.

Note 7. Notes relatives au bilan consolidé :

7-1. Actif

7-1-1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 273 969 KDT contre 822 753 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -67% soit -548 784 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Caisse	75 388	73 533	1 855	3
Comptes ordinaires BCT	198 522	749 173	-550 651	-74
Chèques Postaux	59	47	12	26
Total	273 969	822 753	-548 784	-67

7-1-2. Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 1 317 656 KDT contre 144 098 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 814% soit 1 173 558 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En%
Créances sur les établissements Bancaires	(i)	1 171 452	65 341	1 106 111	1693
Créances sur les établissements Financiers	(ii)	146 204	78 757	67 447	86
Total		1 317 656	144 098	1 173 558	814

(i) Les créances sur les établissements bancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Moudharaba interbancaire	1 129 232	25 344	1 103 889	4356
Financement Mourabaha	0	0	0	0
Comptes correspondants NOSTRI	41 777	39 767	2 009	5
Comptes correspondants LORI	0	0	0	0
Créances rattachées sur Moudharaba interbancaire	443	230	213	93
Créances rattachées sur financement Mourabaha	0	0	0	0
Créances rattachées sur COMPTES CORRESPONDANTS	0	0	0	0
Total	1 171 452	65 341	1 106 111	1693

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Certificats de leasing	0	0	0	0
Financement Wakala Bil Istethmar	125 471	56 791	68 680	121
Créances sur les autres établissements Financiers	2	2	0	0
Financement Mourabha	19 243	20 000	-757	-4
Financement Ijara	0	0	0	0
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers	1 488	1 964	-476	-24
Total	146 204	78 757	67 447	86

7-1-3. Créances sur la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 5 869 074 KDT contre 5 814 826 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 1% soit 54 248 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Portefeuille Mourabaha (*)	(i)	3 710 081	3 980 078	-269 997	-7
Portefeuille ventes Khadamet	(ii)	2 317	2 097	220	10
Financement Wakala Bel Istithmar	(iii)	609 655	454 900	154 755	34
Financement Istesnaa (*)		10 490	3 373	7 117	211
Comptes débiteurs de la clientèle	(iv)	5 046	5 146	-100	-2
Portefeuille Ijara	(v)	715 195	718 828	-3 633	-1
Report d'échéance COVID19		19 672	24 317	-4 645	-19
Autres financements à la clientèle	(vi)	944 126	628 276	315 850	50
Arrangements et Rééchelonnements Mourabha	(vii)	37 434	53 830	-16 396	-30
Arrangements et Rééchelonnements Ijara	(vii)	103 160	105 265	-2 105	-2
Produits constatés d'avance sur sur report d'échéance	(viii)	0	0	0	0
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	(ix)	132 213	127 677	4 536	4
Total brut		6 289 389	6 103 787	185 602	3
Provisions à base individuelle	(x)	(178 319)	(104 986)	(73 333)	70
Provisions collectives	(x)	(103 092)	(96 998)	(6 094)	6
Provisions additionnelles	(x)	(69 721)	(44 557)	(25 164)	56
Produits réservés	(xi)	(69 183)	(42 420)	(26 763)	63
Total net		5 869 074	5 814 826	54 248	1

(*) Données retraitées à des fins comparatives

(i) Portefeuille Mourabaha :

Le portefeuille Mourabaha enregistre l'ensemble des opérations de financements de biens à court, long et moyen terme, octroyés à la clientèle via la "technique Mourabaha".

(ii) Ventes Khadamet :

Le portefeuille Khadamet enregistre l'ensemble des opérations de financements de services à court et moyen terme, octroyés à la clientèle via la technique "ventes Khadamet".

(iii) Financement Wakala Bel Istithmar :

Il s'agit des opérations par laquelle la Banque mandate ses clients pour investir, en son nom et pour son compte, ses fonds dans des actifs, pendant une période déterminée, et ce, avec ou sans restriction.

(iv) Portefeuille Ijara :

Le portefeuille Ijara enregistre l'ensemble des opérations par lesquelles la Banque procède à l'acquisition d'actifs et leur appropriation puis leur location au profit des professionnels en leur accordant l'option d'achat.

(v) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit des comptes débiteurs non rémunérés des clients ordinaires (relevant des classes 0 et 1). L'octroi de cet avantage aux clients n'est pas automatique. Il est soumis à une autorisation préalable auprès de la direction générale. Aucun profit n'est constaté sur les débits en comptes.

(vi) Autres financements à la clientèle :

Le solde de cette rubrique s'élève, au 31/12/2025, à 944 126 KDT et se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Encours des créances douteuses (*)	(a)	768 364	493 240	275 124	56
Valeurs impayées des créances saines		175 762	135 036	40 726	30
Total		944 126	628 276	315 850	50

(*) Hors créances rattachées.

(a) La défalcation de l'encours des créances douteuses selon la classe de risque se présente comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Créances de la classe 2	62 713	41 875	20 838	50
Créances de la classe 3	106 388	119 444	-13 056	-11
Créances de la classe 4	599 263	331 921	267 342	81
Total	768 364	493 240	275 124	56

(vii) Arrangements et rééchelonnements :

Il s'agit de l'encours des créances restructurées dans le cadre des opérations de renégociation visées par l'article 12 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.

(viii) Produits constatés d'avance :

Il s'agit des profits non acquis sur opérations Mourabaha comptabilisés suite à la révision des taux de rendement effectif des financements ayant bénéficié des moratoires généralisés ou sur demande dans le cadre des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises et aux particuliers prévues par les différentes circulaires de la BCT en réponse à la pandémie COVID-19 (Cf. paragraphe 4-7 de la note 4).

(ix) Créances rattachées aux créances de la clientèle :

Figurent sous cet intitulé les profits courus et non échus à la date de reporting sur l'ensemble des opérations de financement.

(x) La reconstitution du stock des provisions au 31/12/2025 se détaille comme suit :

Libellé	Stock au 31/12/2024	Dotation 2025	Reprise 2025	Stock au 31/12/2025
Provision pour créances douteuses	104 986	86 472	-13 139	178 319
Provisions additionnelles	44 557	28 061	-2 897	69 721
Provision collective	96 997	6 095	0	103 092
Total Général	246 540	120 628	-16 036	351 132

(xi) Produits réservés :

Figurent sous cet intitulé les profits courus (échus et non échus) dont la constatation en produits se trouve être différée jusqu'à encaissement effectif, en raison du caractère douteux pesant sur le recouvrement des créances s'y rapportant.

7-1-4. Portefeuille d'investissement

Le solde de la rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Titres de participation non consolidés	(i)	268 129	209 878	58 251	28
Titres participatifs acquis		-	2 000	-2 000	-100
Créances rattachées aux titres d'investissement		-	-	-	-
Total brut		268 129	211 878	56 251	27
Provision pour dépréciations de titres		(14 509)	(9 479)	(5 030)	53
Total net		253 620	202 400	51 221	25

(i) Les titres de participation non consolidés se détaillent comme suit :

Société	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisition / Libération	Cession	Valeur brute au 31/12/2025
ZITOUNA FINANCE	1 000,00	-	-	1 000,00
Zitouna Tamkeen	5 000,00	-	-	5 000,00
Fcp Al Kaouthar	10,00	-	-	10,00
Zitouna LLD	150,00	-	-	150,00
APTBEF	1,00	-	-	1,00
TDF III	1 000,00	-	-	1 000,00
SIBTEL	53,00	94,00	-	147,00
CARTHAGO SANITAIRE	2 500,00	-	2 500,00	-
STE PROINJECT	1 500,00	-	1 500,00	-
STE UNIPACK	1 500,00	-	1 500,00	-
CLSB	5 000,00	-	5 000,00	-
BIWARE	2 000,00	-	-	2 000,00
IMPACT	9 983,51	-	-	9 983,51
MAGHREB PAPIER DECOUPE	3 660,00	-	-	3 660,00
MAGHREB STONE PAPER	2 550,00	-	-	2 550,00
METHANIA INDUSTRIES	5 000,03	-	-	5 000,03
NAEHCO	1 200,00	-	-	1 200,00
NOUR AGRICULTURE	1 000,00	-	-	1 000,00
PRIMED	4 000,00	-	-	4 000,00
SOLUTION COMPOSITES	2 010,26	-	-	2 010,26
STEP	4 700,00	-	-	4 700,00
PARTICIPATION APEX ZDR	2 860,00	-	-	2 860,00
PARTICIPATION BERG LIFE	7 000,00	-	-	7 000,00
SAIPH	10 000,13	-	-	10 000,13
PARTICIPATION STE ACTIFS PRECIEUX	2 400,00	-	-	2 400,00
PELLET & PALLET INDUSTRY P&PI	2 000,00	-	-	2 000,00
POLYMED	2 000,00	-	-	2 000,00
PRINTEC	5 000,00	-	-	5 000,00
SOCIETE DTS SA	2 500,00	-	-	2 500,00
SOCIETE SAVOL SA	4 600,00	-	-	4 600,00
STE EL OUCHMA ETIQUETTES	3 500,00	-	-	3 500,00
STE ORIENT TEA KYUFI	2 000,00	-	-	2 000,00
TUNISIA EXPRESS SA	2 500,00	-	-	2 500,00
autres participation	51,00	-	-	51,00
AUTO SERVICES TUNISIE AST	990,00	-	-	990,00
FONDINOR	12 000,00	-	-	12 000,00
MAS METAL	7 000,00	-	-	7 000,00
MEDITERRANEAN FEED COMPANY	9 950,00	-	-	9 950,00
TUNIFERT	1 860,01	-	-	1 860,01
VILAVI	7 200,00	-	-	7 200,00
ABCO	7 000,00	-	-	7 000,00
ATTAOUFIK DATTES	7 200,28	-	-	7 200,28
BOUZID FOOD COMPANY	2 900,00	-	-	2 900,00
CENTRALE LAITIERE	7 500,00	-	-	7 500,00
CLINIQUE EL YSRI	3 500,00	-	-	3 500,00
GOLDEN FATMA FOOD	3 550,02	-	-	3 550,02
LA GRIFFE INTERNATION	2 300,01	700,00	-	3 000,01
LUMIERE LOGISTIQUE	10 000,00	-	-	10 000,00
NATILAIT	7 500,00	-	-	7 500,00

Société	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisition / Libération	Cession	Valeur brute au 31/12/2025
OMEGA MAGHREB	3 500,00	-	-	3 500,00
SIPA	2 150,00	-	-	2 150,00
STE D'INJECTION DU PL	3 550,00	-	-	3 550,00
TUNICAST	10 000,00	-	-	10 000,00
ALUFOND	-	7 500,00	-	7 500,00
STE MEDDEB DES PROD ALIMENTAIRES	-	10 700,00	-	10 700,00
SEPAC INTERNATIONAL	-	4 200,00	-	4 200,00
LA ROSE DES SABLE	-	7 600,35	-	7 600,35
ECOLE CANADIENNE DE TUNIS	-	3 100,00	-	3 100,00
SOCIETE DES EAUX DE BARGOU	-	10 255,00	-	10 255,00
LABORATOIRES TERIAK	-	20 000,00	-	20 000,00
M.M.J POWER	-	4 600,00	-	4 600,00
Total	209 878	68 749	10 500	268 129

7-1-5. Titres mis en équivalence

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 19 118 KDT contre 17 170 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 11% soit 1 948 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Titres mise en équivalence	19 118	17 170	1 948	11
Total net	19 118	17 170	1 948	11

7-1-6. Valeurs immobilisées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 127 176 KDT contre 125 363 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 1% soit 1 813 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	33 310	30 475	2 835	9
Droit d'usage	4 722	4 671	51	1
Fonds de commerce	938	938	0	0
Logiciels en cours	7 118	6 736	382	6
Sous-total (I)	(i) 46 088	42 820	3 268	8
Immobilisations corporelles				
Terrains	14 816	17 825	(3 009)	-17
Constructions	53 102	53 189	(87)	0
Agencements et aménagements	78 053	73 230	4 823	7

Matériels de transport		9 574	7 494	2 080	28
Matériels et équipements de bureau		12 176	11 745	431	4
Serveurs		19 229	14 898	4 331	29
Matériels informatiques		39 296	36 274	3 022	8
Autres matériels		2 257	2 223	34	2
Constructions en cours		338	977	(639)	-65
Agencements et aménagements en cours		7 477	3 188	4 289	135
Sous-total (II)	(ii)	236 318	221 043	15 275	7
Total brut (I) + (II)		282 406	263 863	18 543	7
Amortissements des immobilisations incorporelles		(26 169)	(24 038)	(2 131)	9
Amortissements des immobilisations corporelles		(128 647)	(114 048)	(14 599)	13
Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles		(65)	(65)	0	0
Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		(349)	(349)	-	0
Total net		127 176	125 363	1 813	1

(i) Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente, au 31/12/2025, comme suit :

	Logiciels	Droit d'usage	Fond de commerce	Logiciels en cours	Total
Coût d'acquisition					
+ En début de l'exercice (a)	30 475	4 671	938	6 736	42 820
+ Acquisitions	2 097	51		1 120	3 268
± Transferts	738	0		(738)	0
± Reclassements					0
- Sorties					0
A la clôture de l'exercice (1)	33 310	4 722	938	7 118	46 088
Amortissement					
+ En début de l'exercice (b)	22 174	1 677	187	0	24 038
+ Dotation de l'exercice	2 952	183	47	0	3 182
- Régularisations sur Sorties	(981)	(70)	0	0	(1 051)
A la clôture de l'exercice (2)	24 145	1 790	234	0	26 169
Provisions pour dépréciation					
+ En début de l'exercice (c)	0	0	0	64	64
+ Dotation de l'exercice	0	0	0	0	0
- Reprises de l'exercice	0	0	0	0	0
A la clôture de l'exercice (3)	0	0	0	64	64
VNC au 31/12/2025[(1)-(2)-(3)]	9 165	2 932	704	7 054	19 855
VNC au 31/12/2024 [(a)-(b)-(c)]	8 301	2 994	751	6 672	18 718

	Agencements et aménagements											Total
	Terrains	Constructions	Agencements et aménagements	Matériels de transport	Matériels et équipements de bureau	Serveurs informatiques	Matériels informatiques	Autres matériels	Constructions en cours	Agencements et aménagements en cours		
Coût d'acquisition												
+ En début de l'exercice (a)	17 825	53 189	73 230	7 494	11 745	14 898	36 274	2 223	977	3 188	221 043	
+ Acquisitions			2 945	2 938	706	4 331	5 114	37		6 570	22 641	
± Transferts		0	2							(2)	0	
± Reclassements		639	2 279						(639)	(2 279)	0	
- Sorties	(3 009)	(726)	(403)	(858)	(275)		(2 092)	(3)			(7 366)	
A la clôture de l'exercice (1)	14 816	53 102	78 053	9 574	12 176	19 229	39 296	2 257	338	7 477	236 318	
Amortissement												
+ En début de l'exercice (b)		26 528	42 121	4 002	7 114	8 215	25 164	904	0	0	114 048	
+ Dotation de l'exercice	0	2 657	6 317	1 246	906	2 124	5 443	117			18 810	
- Régularisations sur Sorties	0	(349)	(402)	(809)	(228)	0	(2 420)	(3)			(4 211)	
A la clôture de l'exercice (2)	-	28 836	48 036	4 439	7 792	10 339	28 187	1 018			128 647	
Provisions pour dépréciation												
+ En début de l'exercice (c)	0	0	0	0	0	0	0	0	337	12	349	
+ Dotation de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
- Reprises de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
A la clôture de l'exercice (3)	0	0	0	0	0	0	0	0	337	12	349	
VNC au 31/12/2025[(1)-(2)-(3)]	14 816	24 266	30 017	5 135	4 384	8 890	11 109	1 239	1	7 465	107 322	
VNC au 31/12/2024 [(a)-(b)-(c)]	17 825	26 661	31 109	3 492	4 631	6 683	11 110	1 319	640	3 176	106 646	

7-1-7. Ecart d'acquisition net

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 4 701 KDT contre 4 990 au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -6% soit -289 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Ecart d'acquisition	4 701	4 990	-289	-6
Total	4 701	4 990	-289	-6

7-1-8. Autres actifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 302 264 KDT contre 341 344 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -11% soit -39 080 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Débiteurs divers	(i)	53 192	41 489	11 703	28
Biens acquis dans le cadre des opérations de financement	(ii)	92 353	107 959	-15 606	-14
Comptes de régularisation	(iii)	102 407	165 643	-63 236	-38
Non valeurs	(iv)	238	430	-192	-45
Siège, succursale et agences		428	970	-542	-56
Biens récupérés destinés à la vente		32 067	8 044	24 023	299
Actif d'impôt différé		25 733	17 897	7 836	44
Total brut		306 418	342 432	-36 014	-11
Provision pour dépréciations des autres actifs		(4 154)	(1 088)	(3 066)	282
Total net		302 264	341 344	-39 080	-11

(i) Les débiteurs divers sont analysés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dépôts et cautionnements versés	159	144	15	10
Avances sur commandes	639	1 758	-1 119	-64
Retenue à la source	302	220	82	37
TVA déductible	2 206	2 183	23	1
Autres Impôts et taxes à récupérer	0	0	0	0
Avance sur impôt IS	19 418	17 300	2 119	12
Autres débiteurs divers	30 468	19 884	10 584	53
Total	53 192	41 489	11 704	28

(ii) Les biens acquis dans le cadre des opérations de financement se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Biens Mourabaha	43 124	62 358	-19 234	-31
Biens Ijara	49 053	45 513	3 540	8
Biens Khadamet	176	88	88	100
Total	92 353	107 959	-15 606	-14

(iii) Les comptes de régularisation sont analysés comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Débits à régulariser et divers	32 916	116 713	-83 797	-72
Fournisseurs Mourabha	62 098	40 264	21 834	54
Charges payées ou comptabilisées d'avance	7 393	8 667	-1 274	-15
Total	102 407	165 644	-63 237	-38

(iv) Les non-valeurs, constituées des frais préliminaires et des frais d'émission des titres participatifs, se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Charges à répartir sur plusieurs exercices	85	84	1	1
Frais préliminaires	153	346	-193	-56
Frais d'émission des Titres participatifs	0	0	0	0
Total	238	430	-192	-45

7-2. Passif

7-2-1. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 8 022 KDT contre 4 381 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 83% soit 3 641 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dépôts et avoirs des établissements Bancaires	(i)	3	1 318	-1 315	-100
Dépôts des établissements Financiers	(ii)	8 019	3 063	4 956	162
Total		8 022	4 381	3 641	83

(i) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes de correspondants NOSTRI	3	1 318	-1 315	-100
Total	3	1 318	-1 315	-100

(ii) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Dépôts des établissements Financiers	7 385	2 555	4 830	189
Comptes Istethmar	800	500	300	60
Dettes rattachées aux contrats Istithmar	-166	8	-174	-2175
Total	8 019	3 063	4 956	162

7-2-2. Dépôts de la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 7 009 373 KDT contre 6 378 940 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 10% soit 630 433 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes à vue	(i)	1 737 311	1 535 225	202 086	13
Comptes d'épargne	(ii)	3 820 816	3 478 365	342 451	10
Autres produits financiers	(iii)	696 818	659 310	37 508	6
Comptes dépôts participatifs	(iv)	436 972	414 722	22 250	5
Autres sommes dues à la clientèle	(v)	307 669	278 685	28 984	10
Dettes rattachées aux dépôts de la clientèle		9 787	12 633	-2 846	-23
Total		7 009 373	6 378 940	630 433	10

(i) Les comptes à vue représentent les comptes en dinars et les comptes réglementés non rémunérés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes chèques entreprises	682 870	622 289	60 581	10
Comptes chèques particuliers	797 819	668 416	129 403	19
Comptes réglementés en devises	253 310	239 453	13 857	6
Comptes réglementés en dinars	3 312	5 067	-1 755	-35
Total	1 737 311	1 535 225	202 086	13

La composition des dépôts à vue selon le secteur d'activité de la clientèle, s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Compagnies d'assurances	1 679	830	849	102
Entreprises publiques	4 927	3 672	1 255	34
Autres clientèles commerciales	676 291	617 012	59 279	10
Non-résidents	256 585	244 494	12 091	5
Clients particuliers	797 829	669 217	128 612	19
Total	1 737 311	1 535 225	202 086	13

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Hissab Tawfir	3 662 621	3 337 669	324 952	10
Comptes épargne Auto	30 642	27 091	3 551	13
Comptes épargne Immobilier	97 743	83 855	13 888	17
Comptes épargne hajj	29 810	29 750	60	0
Total	3 820 816	3 478 365	342 451	10

(iii) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Contrats Wakala Bel Istithmar	581 606	558 155	23 451	4
Contrats Istithmar	115 212	101 155	14 057	14
Total	696 818	659 310	37 508	6

(iv) Les dépôts participatifs représentent les comptes participatifs entreprises et les comptes réglementés (les comptes en devises et les comptes en dinars convertibles) rémunérés :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes participatifs entreprises	283 204	263 260	19 944	8
Comptes en dinars convertibles	16 924	20 983	-4 059	-19
Comptes en devise	136 844	130 479	6 365	5
Total	436 972	414 722	22 250	5

(v) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes indisponibles	52 149	51 491	658	1
Autres comptes	49 877	95 308	-45 431	-48
Réserve d'Equilibre de Profit (PER)	7 551	-	7 551	100
Réserve pour Risque d'Investissement (IRR)	100	100	0	0
Gage de sérieux (<i>Hamech El Jedeya</i>) (*)	13 282	18 571	-5 289	-28
Autres provisions constituées par la clientèle	184 710	113 215	71 495	63
Total	307 669	278 685	28 984	10

(*) Le gage de sérieux est le montant payé par le client à la demande de la Banque, afin de vérifier s'il est sérieux dans sa demande pour acheter ou louer le bien objet de financement et afin de s'assurer qu'il peut indemniser le dommage réel en cas de non-aboutissement.

7-2-3. Dettes de financements et ressources spéciales

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 22 471 KDT contre 12 613 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 78% soit 9 858 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Emprunts et ressources spéciales	21 178	11 973	9 205	77
Dettes rattachées aux Emprunts et ressources spéciales	1 293	640	653	102
Total	22 471	12 613	9 858	78

7-2-4. Autres passifs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 320 636 KDT contre 329 085 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -3% soit -8 449 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes de régularisation	(i)	131 526	143 131	-11 605	-8
Créditeurs divers	(ii)	168 007	144 324	23 683	16
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	4 094	29 471	-25 377	-86
Siège, succursale et agences		0	0	0	0
Provisions pour risques et charges	(iv)	13 347	10 084	3 263	32
Provisions sur engagements Hors Bilan douteux		3 662	2 075	1 587	76
Total		320 636	329 085	-8 449	-3

(i) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Charges à payer	25 756	24 902	854	3
Charges à payer sur titres participatifs	-428	213	-641	-301
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 140	1 491	649	44
Crédits à régulariser et divers	36 713	48 886	-12 173	-25
Compensation à régler	67 246	67 634	-388	-1
Compte d'ajustement devise	99	5	94	1880
Total	131 526	143 131	-11 605	-8

(ii) Les créditeurs divers se détaillent comme suit

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Fournisseurs Murabaha	0	0	0	0
Fournisseurs Ijara	54 420	47 303	7 117	15
Fournisseurs Khadamet	183	92	91	99
Autres Fournisseurs	17 731	22 743	-5 012	-22
Organismes de prévoyance sociale	11 821	9 990	1 831	18
Etat impôts et taxes	57 050	51 175	5 875	11
Autres Crédoiteurs divers	26 802	13 021	13 781	106
Total	168 007	144 324	23 683	16

(iii) Les comptes exigibles après encaissement se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Comptes exigibles après encaissement	450 434	456 777	-6 343	-1
Portefeuille encaissement	-446 340	-427 306	-19 034	4
Total	4 094	29 471	-25 377	-86

(iv) Les provisions sont analysées comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variation	En %
Provision pour affaires litigieuses	5 206	3 845	1 361	35
Provision pour passifs et charges	8 141	6 239	1 902	30
Total	13 347	10 084	3 263	32

7-3. Capitaux propres

Le tableau de bouclage des capitaux propres se présente comme suit

Entité intégrée globalement	Cap. Propres avant rlt à base individuelle	Elimination des titres	Part dans les sociétés mises en équivalence	Neutralisation des dividendes	Fiscalité différé	Ecart d'acquisition	PV sortie capital	Incidence de la variation des % d'intérêts	Annulation provision ZT	Correction CP	Part revenant aux minoritaires	Cap. Propres avant rlt à base consolidée
Banque Zitouna	682 806	0,000	9 529,619	3 389,483	5 338,125	0,000	1 788,435	49,412	6 140,425	0,000	0,000	709 041
Zitouna Capital	4 208	-499,400	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-2 085,156	1 623
Zitouna Moucharaka	38 181	-32 470,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-5 811,955	-5 747,335	-5 848
Zitouna Moucharaka II	63 320	-48 550,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-3 690,000	-11 377,171	-297
Zitouna Moucharaka III	30 000	-24 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-5 500,000	0
Zitouna Moucharaka IV	35 000	-28 800,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-6 200,000	0
Zitouna Moucharaka V	36 000	-29 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-6 500,000	0
Zitouna Mourafik	32 408	-22 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-2 655,305	-10 063,533	-2 811
Zitouna Mourafik II	39 855	-39 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-498,186	-143
Zitouna Mourafik III	50 120	-49 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-501,203	119
Zitouna Mourafik IV	34 475	-33 150,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-1 492,426	-167
FCPR Noumou	13 500	-10 500,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-3 000,000	0
Excellia	3 231	-3 400,020	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-1 938,864	-2 108
Zitouna Paiement	10 839	-12 720,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-5 094,477	-6 975
Zitouna Tamkeen	23 426	-31 719,986	0,000	0,000	11 323,192	4 990,318	0,000	0,000	0,000	-4 000,000	-7 331,471	-3 312
Solde au 31/12/2025	1 097 369	-367 309,41	9 529,62	3 389,48	16 661,32	4 990,32	1 788,44	49,41	6 140,43	-16 157,26	-67 329,82	689 122

Le tableau de passage des résultats à base individuelle vers le résultat consolidé se présente comme suit :

Entité intégrée globalement	Résultat à base individuelle	Elimination des opérations réciproques n'impactant pas le résultat	Neutralisation des opérations réciproques n'impactant pas le résultat	Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	Elimination des dividendes	Fiscalité différée	PV sortie capital	Incidence de la variation des % d'intérêts	Dot. Amrt Ecarts d'acquisition	Amulation prov sur TP	Correction CP	Résultat à base consolidée (1)	% d'intérêt (2)	Résultat part du groupe
Banque Zitouna	54 563,5	9 946,3	-9 946,3	1 848,7	-3 389,5	7 112,1	-1 788,4	-49,4	0,0	7 278,2	0,0	65 575,2	100,00%	65 575
Zitouna Capital	4 007,0	-7 213,4	7 213,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,5	4 003,5	50,44%	2 019
Zitouna Moucharaka	-4 390,9	390,2	-390,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 154,5	-3 236,4	82,24%	-2 662
Zitouna Moucharaka II	-294,8	1 046,4	-1 046,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-1 135,0	-1 429,8	80,34%	-1 149
Zitouna Moucharaka III	314,7	-726,6	726,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3,7	311,0	81,67%	254
Zitouna Moucharaka IV	732,8	-1 294,8	1 294,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	732,8	82,29%	603
Zitouna Moucharaka V	1 153,5	-1 727,6	1 727,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1 153,5	81,94%	945
Zitouna Mourafik	1 396,7	702,4	-702,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 284,7	-1 888,0	66,18%	-1 249
Zitouna Mourafik II	3 192,3	7,1	-7,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 566,5	-374,2	98,75%	-370
Zitouna Mourafik III	-232,7	-204,0	204,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,8	-239,5	99,00%	-237
Zitouna Mourafik IV	-273,8	-2,4	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-273,8	95,67%	-262
FCPR Noumou	-79,9	13,0	-13,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-79,9	77,78%	-62
Excellia	-1 225,2	-6 100,4	6 100,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-160,6	-1 385,8	40,00%	-554
Zitouna Paiement	-3 689,0	859,0	-859,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-3 689,0	53,00%	-1 955
Zitouna Tamkeen	-9 193,2	4 304,9	-4 304,9	0,0	0,0	926,9	0,0	0,0	-289,3	0,0	0,0	-8 555,6	77,73%	-6 650
Solde au 31/12/2025	45 981,0	0	0	1 848,7	-3 389,5	8 039,0	-1 788,4	-49,4	-289,3	7 278,2	-7 006,3	50 624,0		54 246

Note 8. Notes relatives aux engagements hors bilan :

8-1. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 215 269 KDT contre 184 212 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 17% soit 31 058 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
En faveur de la clientèle				
Garanties émises	8 207	5 127	3 081	60
Cautions pour marchés	149 672	135 434	14 238	11
Cautions diverses	57 390	43 651	13 739	31
Total	215 269	184 212	31 058	17

8-2. Crédits documentaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 96 069 KDT contre 66 221 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 45% soit 29 848 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Ouverture de crédits documentaires	85 902	52 142	33 760	65
Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur	10 167	14 079	-3 912	-28
Total	96 069	66 221	29 848	45

8-3. Engagements de financement donnés

Ce sont les accords de financement que la Banque mère s'est engagée à mettre à la disposition de ses clients. Ils s'élèvent, au 31/12/2025 à 749 162 KDT contre 884 063 KDT au 31/12/2024.

8-4. Engagements sur titres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025, à 0 KDT contre 14 800 KDT au 31/12/2024 et se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Titres à recevoir	-	14 800	-14 800	-100
Total	-	14 800	-14 800	-100

8-5. Garanties reçues

Les garanties reçues s'élèvent, au 31/12/2025 à 4 698 603 KDT et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Garanties reçues des banques	-	-	-	0
Garanties reçues de l'ETAT	250 440	175 256	75 184	43
Garanties reçues de la clientèle	4 448 163	4 408 892	39 271	1
Total	4 698 603	4 584 148	114 455	2

8-6. Opérations en devises

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan représentent les opérations d'achat et de vente de devises au comptant et sont défalquées au 31/12/2025 et au 31/12/2024 comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Achat au comptant	11 920	32 089	-20 169	-63
Vente au comptant	-10 213	-29 281	19 068	-65
Total	1 707	2 808	-1 101	-39

Note 9. Notes relatives à l'état de résultat :

9-1. Profits et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 615 038 KDT contre 582 587 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 6% soit 32 451 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	70 091	47 291	22 800	48
Produits sur opérations de financement	(ii)	537 956	528 406	9 550	2
Revenus assimilés	(iii)	6 991	6 890	101	1
Total		615 038	582 587	32 451	6

(i) Les produits sur opérations interbancaires se détaillent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Moudharaba interbancaire		60 713	42 133	18 580	44
Produits sur certificats de leasing		0	2	-2	-100
Produits sur financement Mourabha		2 123	1 100	1 023	93
Produits sur financement Wakala		7 255	4 056	3 199	79
Total		70 091	47 291	22 800	48

(ii) Les produits sur opérations de financement se présentent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Produits sur opérations de Mourabha (*)		381 784	403 735	-21 951	-5
Produits sur financement Ijara		103 864	94 706	9 158	10
Produits sur opérations de vente Khadamet		233	222	11	5
Produits sur opérations de fin Wakala Bel Istithmar		51 130	29 598	21 532	73
Produits sur financement Istesnaa (*)		945	145	800	552
Total		537 956	528 406	9 550	2

(*) Données retraitées à des fins comparatives

(iii) Les revenus assimilés sont constitués des commissions sur avals, cautions et acceptations bancaires.

9-2. Commissions

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 87 969 KDT contre 85 304 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 3% soit 2 665 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	31 214	29 080	2 134	7
Commissions Banque assurances	3 263	3 085	178	6
Commissions de tenue de comptes	11 709	10 390	1 319	13
Commissions sur activités de commerce international	5 607	5 274	333	6
Commissions sur activités monétiques	13 028	11 164	1 864	17
Commissions sur les opérations téléinformatiques	2 541	2 312	229	10
Commissions sur les financements	20 607	23 999	-3 392	14
Total	87 969	85 304	2 665	3

9-3. Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 30 078 KDT contre 20 299 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 48% soit 9 779 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Gains de change	52 308	29 344	22 964	78
Pertes de change	-22 230	-9 045	-13 185	146
Total	30 078	20 299	9 779	48

9-4. Revenus du portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 887 KDT contre 654 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 36% soit 233 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Produits sur titres participatifs acquis	98	170	-72	-42
Dividendes reçus sur titres de participations	789	484	305	63
Total	887	654	233	36

9-5. Charges encourues et assimilées

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 244 241 KDT contre 261 300 KDT au 31/12/2024 enregistrant une baisse de -7% soit -17 059 KDT. Elle s'analyse comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Charges sur opérations trésorerie et interbancaire		2 195	1 825	370	20
Charges sur opérations avec la BCT		0	0	0	0
Charges sur les dépôts de la clientèle	(i)	241 833	258 610	-16 777	-6
Charges sur titres participatifs		213	865	-652	-75
Résorptions des frais d'émission des T.P		0	0	0	0
Total		244 241	261 300	-17 059	-7

(i) Les charges sur les dépôts de la clientèle se détaillent comme suit :

		31/12/2025	31/12/2024	Variations	
				Montant	(%)
Dépôts participatifs	(1)	15 299	14 691	608	4
Comptes Tawfir	(2)	163 478	183 341	-19 863	-11
Comptes Istithmar	(3)	5 874	6 112	-238	-4
Comptes Istithmar Mouajah		57 182	54 466	2 716	5
Total		241 833	258 610	-16 777	-6

(1) Les dépôts participatifs sont constitués des dépôts participatifs des entreprises, des comptes participatifs réglementés en devises et en dinars convertibles.

(2) Les comptes Tawfir sont les comptes spéciaux d'épargne rémunérés selon le principe de partage de pertes et profits.

(3) Les comptes Istithmar sont les placements de la clientèle pour une durée supérieure à 3 mois rémunérés selon le principe de partage des pertes et profits.

Les indicateurs des profits servis aux comptes Istithmar, comptes Tawfir et comptes dépôts participatifs, issus de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la Banque mère, se présentent comme suit :

Nature de Dépôt	Taux de profit
COMPTES PARTICIPATIFS ENTREPRISES	2,00%
COMPTE ETRANGER EN TNC	5,58%
COMPTES TAWFIR	4,24%
COMPTES EPARGNE AUTO	2,40%
COMPTES EPARGNE IMMOBILIER	2,40%
COMPTES TAWFIR HAJJ	2,40%
COMPTES PPR EN DINARS CONVERTIBLES	5,58%
COMPTES PPR EN DINARS CONVERTIBLES	5,58%
COMPTES PPR EN DINARS CONVERTIBLES	5,58%
Comptes d'invest : 03 mois < Maturité < 06 mois	5,24%
Comptes d'invest : 06 mois < Maturité < 12 mois	5,60%
Comptes d'invest : 12 mois < Maturité < 24 mois	6,07%
Comptes d'invest : Maturité ≥ 24 mois	6,52%

9-6. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 114 555 KDT contre 74 345 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 54% soit 40 210 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Dotations aux provisions sur créances douteuses	86 472	46 248	40 224	87
Dotations aux provisions sur engagements hors Bilan	1 587	42	1 545	3679
Dotations aux provisions additionnelles	28 060	21 259	6 801	32
Dotations aux provisions collectives	6 095	14 288	-8 193	-57
Total dotations aux provisions sur créances	122 214	81 837	40 377	49
Reprises de provisions sur créances douteuses	-13 139	-12 565	-574	5
Reprises sur provisions sur engagements hors bilan	0	-401	401	-100
Reprises de provisions additionnelles	-2 897	-3 243	346	-11
Total reprises de provisions sur créances	-16 036	-16 209	173	-1
Abandon de créances	1 774	1 720	54	3
Abandon de créances radiées	267	7 528	-7 261	-96
Provisions pour dépréciation des autres éléments D'actifs	3 066	27	3 039	11256
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 480	2 705	2 775	103
Reprise sur provisions pour dépréciation des autres éléments D'actifs	0	-126	126	-100
Reprise sur provisions pour risques et charges	-2 210	-3 137	927	-30
Total net	114 555	74 345	40 210	54

9-7. Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur le portefeuille investissement

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Dotation aux provisions sur portefeuille d'investissement	4 186	5 688	-1 502	-26
Plus-value sur cession TP	-3 774	-2 500	-1 274	51
Reprises de provisions sur titre d'investissement	845	0	845	100
Dilution de la part d'intérêt	49	-219	268	-122
Total	1 306	2 969	-1 663	-56

9-8. Frais de personnel

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 178 822 KDT contre 155 605 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 15% soit 23 217 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Salaires	141 301	125 561	15 740	13
Charges sociales	30 994	26 311	4 683	18
Dotations aux provisions pour congés payés	3 042	1 067	1 975	185
Indemnité de départ à la retraite	1 643	1 335	308	23
Prime assurance takaful mourafik	1 842	1 331	511	38
Total	178 822	155 605	23 217	15

9-9. Charges générales d'exploitation

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2025 à 91 229 KDT contre 84 475 KDT au 31/12/2024 enregistrant une hausse de 8% soit 6 754 KDT. Elle s'analyse comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Frais divers de gestion	41 551	33 812	7 739	23
Impôts et taxes	8 468	7 096	1 372	19
Missions, voyages et déplacement	1 012	891	121	14
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	9 329	8 818	511	6
Travaux, fournitures et services extérieurs	16 265	21 915	-5 650	-26
Frais Marketing et événementiel	6 005	4 488	1 517	34
Autres charges d'exploitation	2 402	1 798	604	34
Fonds de garanties	6 197	5 657	540	10
Total	91 229	84 475	6 754	8

9-10. Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Cette rubrique se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
+ Dotations aux amortissements sur immobilisations	22 282	21 370	912	4
+ Dotations aux provisions sur immobilisations	-	-	-	-
- Reprises de provisions sur immobilisations	-	-	-	-
+ Dotations aux résorptions des charges reportées	194	958	-764	-80
Total	22 476	22 328	148	0

9-11. Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires

Le détail de cette rubrique se présente comparativement, en 2025 et en 2024, comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Autres éléments du solde en gains et pertes	849	377	472	125
Total	849	377	472	125

9-12. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices se détaille comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
+ Charge d'impôt courante	40 665	27 572	13 093	47
+ Charge d'impôt différé	2 357	978	1 379	141
- Produit d'impôt différé	-10 396	-3 885	-6 511	168
Total	32 626	24 665	7 961	32

9-13. Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servies à sa détermination se présentent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	
			Montant	(%)
Résultat net attribuable aux actionnaires	54 246	71 742	-17 496	-24
Nombre d'actions ordinaires	265 000 000	265 000 000	-	0%
Résultat de base par action (en DT)	0,2047	0,2707	-0,0660	-24

Le résultat de base par action est calculé conformément aux modalités décrites au niveau de la note 4-15 supra.

Note 10. Notes relatives à l'état des flux de trésorerie :

10-1. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint, au 31/12/2025 un solde de 315 747 KDT contre 861 202 KDT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

	31/12/2025	31/12/2024
Caisse	75 388	73 533
Banque Centrale (Compte Ordinaire)	198 522	749 173
Chèques Postaux	59	47
Banque résidentes (Compte Ordinaire)	22 556	2 952
Banques non-résidentes (Compte Ordinaire)	19 222	35 497
Total	315 747	861 202

**RAPPORT D'AUDIT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA BANQUE ZITOUNA

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025, nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers consolidés du Groupe « Banque Zitouna » (Le Groupe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan consolidé de **8.167.578 mDT** et un résultat net, part du groupe bénéficiaire de **54 246 mDT**.

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Banque mère en date du 17 mars 2025. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états.

I- Rapport sur l'audit des états financiers consolidés :

Opinion :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Groupe, comprenant le bilan consolidé et l'état des engagements hors bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé, hormis la Zakat par action, et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés du Groupe, annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion :

2- Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société mère conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés :

3- Le Conseil d'Administration de la Banque mère est responsable, de l'établissement de l'arrêté et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction de la Banque mère qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas

échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Banque mère ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés :

- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des commissaires aux comptes contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II-Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé, en application des dispositions de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la direction et au Conseil d'Administration de la Banque mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne du Groupe. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au sein de la Banque mère a été remis à la Direction Générale de cette dernière.

2- Contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous n'avons pas pu consulter les rapports des commissaires aux comptes des filiales au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Tunis, le 06 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

FMBZ KPMG TUNISIE

LEJ AUDIT

Emna RACHIKOU

Bessem JEDDOU

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ELABORES CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Tunis International Bank -TIB -

Siège Social : 18, avenue des états Unis d'Amérique 1002 Tunis-Belvédère

Tunis International Bank - TIB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, élaborés conformément au référentiel IFRS, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 23 avril 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes M. Mohamed Jamil GOUIDER cabinet C.M.G et M Bassem JEDDOU cabinet LEJ Audit.

CONSOLIDATED BALANCE SHEET
As at December 31, 2025
(Amounts in US Dollars)

	Notes	2025	2024
ASSETS			
Bank demand and call deposits	3	51 315 300	55 152 105
Time deposits	4	186 465 229	207 559 645
Financial assets designated at fair value through P&L		630 298	527 966
Financial assets at fair value through other comprehensive income	5	40 058 399	37 105 187
Financial assets measured at amortized cost	6	71 452 891	59 654 427
Investments in associated companies	7	106 371 172	107 682 864
Loans and advances, net	8	185 115 149	178 126 817
Accrued interest and other assets	9	11 207 165	12 665 326
Property and equipment, net	10	1 401 364	1 132 358
TOTAL ASSETS		654 016 967	659 606 695
LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY			
LIABILITIES		417 423 073	428 656 637
Deposits from banks and financial institutions	11	163 709 810	170 586 000
Deposits from customers	12	234 973 776	238 726 481
Accrued interest and other liabilities	13	18 739 487	19 344 156
SHAREHOLDERS' EQUITY	14	236 593 894	230 950 058
Share capital		50 000 000	50 000 000
Reserves		38 174 790	36 206 897
Foreign currency translation reserve		-31 602 101	-35 304 194
Retained earnings		180 021 205	180 047 355
TOTAL LIABILITIES AND SHAREHOLDERS' EQUITY		654 016 967	659 606 695

CONSOLIDATED INCOME STATEMENT
For the year ended December 31, 2025
(Amounts in US Dollars)

	Notes	2025	2024
TOTAL INCOME		39 539 267	39 207 420
Interest income	15	15 681 766	20 019 457
Other income, net	16	9 984 957	9 793 669
Share of results of associated companies		13 872 544	9 394 294
INTEREST EXPENSES		3 311 810	3 442 442
Interest expenses	17	3 311 810	3 442 442
OPERATING INCOME		36 227 457	35 764 978
Salaries and benefits	18	4 918 208	4 304 107
General and administrative expenses	19	2 863 285	2 644 050
NET OPERATING INCOME		28 445 964	28 816 821
(BEFORE WRITE DOWN AND PROVISIONS)			
Allowance for doubtful loans		400 000	363 105
NET INCOME FOR THE YEAR BEFORE TAX		28 045 964	28 453 716
Tax expenses		9 291 698	9 008 320
NET INCOME FOR THE YEAR		18 754 265	19 445 396
Number of shares		5 000 000	5 000 000
Earning per share	20	3,75	3,89

STATEMENT OF CONSOLIDATED COMPREHENSIVE INCOME
For the year ended December 31, 2025
(Amounts in US Dollars)

	2025	2024
PROFIT FOR THE YEAR	18 754 265	19 445 396
Net fair value (loss) gain from financial assets at fair value through other comprehensive income	967 894	675 042
Other comprehensive (loss) income for the year	967 894	675 042
TOTAL COMPREHENSIVE INCOME FOR THE YEAR	19 722 159	20 120 438

CONSOLIDATED CASH FLOW STATEMENT
For the year ended December 31, 2025
(Amounts in US Dollars)

	2025	2024
OPERATING ACTIVITIES		
Net income of the year	18 754 265	19 445 396
Adjustments for :		
Depreciation	209 751	251 162
Social fund	-250 000	-240 000
Share of profit from associates companies	-7 516 631	-9 394 294
Operating profit before changes in operating assets and liabilities	11 197 385	10 062 264
Changes in operating assets and liabilities		
Time deposits	21 094 416	-21 870 231
Loans and advances	-6 988 333	10 499 298
Accrued interest and other assets	1 458 161	-2 043 253
Deposits from banks and financial institutions	-6 876 191	-7 871 668
Deposits from customers	-3 752 705	27 072 883
Accrued interest and other liabilities	-5 102 092	-8 842 842
Net cash provided by operating activities	11 030 641	7 006 451
INVESTING ACTIVITIES		
Sales of financial assets designated at fair value through P&L	-	704 340
Purchase of financial assets at fair value through other comprehensive income	-	-739 993
Sales of financial assets at fair value through other comprehensive income	199 211	90 983
Purchase of financial assets measured at amortized cost	-22 229 500	-18 218 343
Sale of financial assets measured at amortized cost	12 641 600	17 491 186
Purchase of fixed assets net	-478 757	-68 168
Net cash used by investing activities	-9 867 446	-739 995
FINANCING ACTIVITIES		
Dividends paid	-5 000 000	-4 000 000
Net cash used by financing activities	-5 000 000	-4 000 000
Increase / Decrease in cash and cash equivalents	-3 836 805	2 266 456
Cash and cash equivalents as of 1st January	55 152 105	52 885 649
Cash and cash equivalents as of 31 December	51 315 300	55 152 105

CONSOLIDATED STATEMENT OF CHANGES IN SHAREHOLDERS' EQUITY
For the year ended December 31, 2025
(Amounts in US Dollars)

	Share Capital	Statutory Reserve	General Reserve	Revaluation Reserve	Investment FV reserve	Foreign Currency reserve	Retained Earnings	Total
Balance at December 31, 2023	50 000 000	7 556 427	24 658 734	1 000 000	1 316 693	-34 188 379	170 871 014	221 214 489
Net income for the period							19 445 396	19 445 396
Other comprehensive income					675 042			675 042
<i>Total comprehensive income</i>					<i>675 042</i>		<i>19 445 396</i>	<i>20 120 438</i>
Transfer to general reserve			1 000 000				-1 000 000	-
Dividends distributed							-4 000 000	-4 000 000
Transfer to social fund							-240 000	-240 000
Deferred Tax							-1 195 661	-1 195 661
Share of changes recognized directly in associate's equity						-1 115 815	-3 833 393	-4 949 208
Balance at December 31, 2024	50 000 000	7 556 427	25 658 734	1 000 000	1 991 735	-35 304 194	180 047 356	230 950 058
Net income for the period							18 754 265	18 754 265
Other comprehensive income					967 894			967 894
<i>Total comprehensive income</i>					<i>967 894</i>		<i>18 754 265</i>	<i>19 722 159</i>
Transfer to general reserve			1 000 000				-1 000 000	-
Dividends distributed							-5 000 000	-5 000 000
Transfer to social fund							-250 000	-250 000
Share of changes recognized directly in associate's equity						3 702 093	-12 530 416	-8 828 323
Balance at December 31, 2025	50 000 000	7 556 427	26 658 734	1 000 000	2 959 629	-31 602 101	180 021 205	236 593 894

NOTES TO CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

1. CORPORATE INFORMATION

The consolidated financial statements of Tunis International Bank for the year ended December 31, 2025 were authorised for issue in accordance with resolution of the Board of Directors on February 2026.

Tunis International Bank S.A. (TIB) was established in June 1982 in Tunisia as a fully licensed Bank operating mainly with non-residents under the current Tunisian law 2009-64 of August 12th, 2009 and under the supervision of the Central Bank of Tunisia. The main activity of the Bank is corporate and private banking and Money Market operations. The Bank is subject to 40% corporate tax for activities with residents and non-residents. The Bank's registered address is 18, avenue des Etats Unis d'Amerique P.O. Box 81 – Le Belvedere 1002, Tunis, Tunisia.

TIB is a subsidiary of Burgan Bank (Kuwait), member of KIPCO Group (Kuwait).

2. ACCOUNTING POLICIES

2.1. Basis of preparation

The consolidated financial statements have been prepared in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS) as adopted by the International Accounting Standards Board (IASB).

The consolidated financial statements are prepared under the historical cost convention, except for financial assets classified at fair value through profit or loss, fair value through other comprehensive income and financial assets measured at amortized cost.

The consolidated financial statements have been presented in US Dollars being the functional currency of the Bank.

2.2. Principles of consolidation

TIB has an associated company located in Algeria. For the preparation of the consolidated financial statement of the Bank, TIB has consolidated its shares in AGB using equity method. The associated company included in the consolidated financial statements of TIB is the following:

Name of associated company	Country	Year of incorporation
Algeria Gulf Bank	Algeria	2003

An associated company is one in which the Bank exercises significant influence (but not control) over its operations, generally accompanying, directly or indirectly, a shareholding of between 20% and 50% of the equity share capital.

Under the equity method, the investment in an associate is initially recognised at cost and adjusted thereafter for the post-acquisition change in the Bank's share of net assets of the investee. The Bank recognises in the consolidated statement of income its share of the total recognised profit or loss of the associate from the date that influence or ownership effectively commences until the date that it effectively ceases.

Distributions received from an associate reduce the carrying amount of the investment. Adjustments to the carrying amount may also be necessary for changes in the Bank's share in the associate arising from changes in its equity that have not been recognised in the associate's profit or loss. The Bank's share of those changes is recognised directly in equity.

Whenever impairment requirements of IAS 36 indicate that investment in an associate may be impaired, the entire carrying amount of the investment is tested by comparing its recoverable amount with its carrying value. Goodwill is included in the carrying amount of an investment in an associate and, therefore, is not separately tested for impairment.

Unrealised gains on transactions with an associate are eliminated to the extent of the Bank's share in the associate. Unrealised losses are also eliminated unless the transaction provides evidence of impairment in the asset transferred. An assessment of an associate is performed when there is an indication that the asset has been impaired, or that impairment losses recognised in prior years no longer exist.

2.3. Significant accounting judgments and estimates

In the process of applying the Bank's accounting policies, management has used its judgment and made estimates in determining the amounts recognised in the consolidated financial statements. The most significant use of judgment and estimates are as follows:

Impairment allowances on loans and advances

The Bank reviews its non-performing portfolio at each reporting date to assess whether an allowance for impairment should be recorded in the income statement. In particular, judgement by management is required in the estimation of the amount and timing of future cash flows when determining the level of allowance required. Such estimates are based on assumptions about a number of factors and actual results may differ, resulting in future changes to the allowance.

In addition to specific allowances, the Bank also makes a collective impairment allowance against exposures which, although not specifically identified as requiring a specific allowance, have a collectively risk of default, based on historical experience, from the existing overall credit portfolio over its remaining life. In determining the level of collective allowances, management also refers to the composition of the portfolio, industry, collateral values, significant increase in credit risk, rating model, macro-economic variables and the Tunisian Central Bank requirements.

2.4. Summary of significant accounting policies

(a) Foreign currency translation

Translation of foreign currency transactions

Monetary assets and liabilities denominated in foreign currencies are translated at the functional currency rate of exchange ruling at the balance sheet date. All differences are recognised in the consolidated income statement. Income and expenses items incurred in foreign currencies are translated, into the functional currency monthly using the functional currency rate of exchange prevailing at that date.

Translation of financial statements of foreign operations

Assets and liabilities of foreign operations are translated at exchange rates prevailing at the balance sheet date. Income and expense items are translated at average exchange rates for the relevant period. All resulting exchange differences are taken directly to a ***foreign currency translation reserve*** the consolidated statement of changes in equity table.

(b) Financial Instruments

Recognition

A financial asset or a financial liability is recognised when the Bank becomes a party to the contractual provisions of the instrument. All regular way purchase and sale of financial assets are recognised using settlement date accounting. Changes in fair value between the trade date and settlement date are recognised in the consolidated statement of income or in other comprehensive income in accordance with the policy applicable to the related instrument. Regular way purchases or sales are purchases or sales of financial assets that require delivery of assets within the time frame generally established by regulations or conventions in the market place.

Classification and measurement

Initial classification and measurement of financial instruments

The classification of financial instruments at initial recognition depends on the business model for managing the instruments and on their contractual cash flow characteristics. Financial instruments are initially measured at their fair value, except in the case of financial assets and financial liabilities recorded at FVTPL, transaction costs are added to, or subtracted from this amount. When the fair value of financial instruments at initial recognition differs from the transaction price, the Bank accounts for the Day 1 profit or loss.

Business model assessment

The Bank determines its business model at the level that best reflects how it manages groups of financial assets to achieve its business objective. The Bank's business model is not assessed on an instrument-by-instrument basis, but at a higher level of aggregated portfolios and is based on observable factors such as:

How the performance of the business model and the financial assets held within that business model are evaluated and reported to the entity's key management personnel;

The risks that affect the performance of the business model (and the financial assets held within that business model) and, in particular, the way those risks are managed;

The expected frequency, value and timing of sales are also important aspects of the Bank's assessment.

The business model assessment is based on reasonably expected scenarios without taking 'worst case' or 'stress case' scenarios into account. If cash flows after initial recognition are realised in a way that is different from the Bank's original expectations, the Bank does not change the classification of the remaining financial assets held in that business model, but incorporates such information when assessing newly originated or newly purchased financial assets going forward.

Contractual cashflow characteristics

The Bank also assesses the characteristics of the contractual cashflow of the financial asset to identify whether the contractual cashflow is Solely for purpose of Payment of Principal and Interest (SPPI test).

‘Principal’ for the purpose of this test is defined as the fair value of the financial asset at initial recognition and may change over the life of the financial asset. The most significant elements of ‘interest’ within a lending arrangement are typically the consideration for the time value of money and credit risk. The Bank also considers relevant factors such as the currency in which the financial asset is denominated, and the period for which the interest rate is set during its assessment of the SPPI test.

The Bank reclassifies when and only when its business model for managing those assets changes. The reclassification takes place from the start of the first reporting period following the change.

Subsequent classification and measurement categories of financial assets

The Bank classifies all of its financial assets as either:

- Financial asset carried at amortised cost;
- Financial asset at fair value through other comprehensive income (FVOCI);
- Financial asset at fair value through profit or loss (FVTPL).

Financial asset carried at amortised cost:

A financial asset is carried at amortised cost if it meets both of the following conditions:

- It is held within a business model whose objective is to hold assets to collect contractual cash flows; and
- Its contractual terms give rise on specified dates, to cash flows that are solely payments of principal and interest on the principal amount outstanding.

Financial assets carried at amortised cost are subsequently measured at amortised cost using the effective interest method. Interest income, foreign exchange gains and losses, impairment and gain or loss on derecognition is recognised in the consolidated statement of income.

Cash and cash equivalents, Treasury bills and bonds with CBT and others, due from banks and other financial institutions, loans and advances to customers, certain investment securities and certain other assets are classified as financial asset carried at amortised cost.

Financial asset at fair value through other comprehensive income:

****) Debt instruments carried at FVOCI***

A debt instrument is carried at FVOCI if it meets both of the following conditions:

- It is held within a business model whose objectives are both to hold asset to collect contractual cash flows and selling financial assets; and
 - Its contractual terms give rise on specified dates, to cash flows that are solely payments of principal and interest on the principal amount outstanding.
-

Debt instruments carried at FVOCI are subsequently measured at fair value with gains and losses arising due to changes in fair value recognised in OCI. Interest income and foreign exchange gains and losses and gain or loss on derecognition is recognised in consolidated statement of income in the same manner as financial assets carried at amortised cost.

*****.) Equity instruments carried at FVOCI***

Upon initial recognition, the Bank may elect to classify irrevocably some of its equity investments as equity instruments at FVOCI when they meet the definition of Equity under “IAS 32 Financial Instruments: Presentation” and are not held for trading. Such classification is determined on an instrument-by instrument basis.

Equity instruments carried at FVOCI are subsequently measured at fair value with gains and losses arising due to changes in fair value recognised in OCI and is not recycled to consolidated statement of income on derecognition.

Dividend income on equity instruments carried at FVOCI is recognised in consolidated statement of income, when the right of the payment has been established, except when the Bank benefits from such proceeds as a recovery of part of the cost of the instrument, in which case, such gains are recorded in OCI.

Financial assets carried at FVTPL:

Financial assets carried at FVTPL is initially recorded in the consolidated statement of financial position at fair value. The financial assets classified under this category are either designated by management upon initial recognition or are mandatorily required to be measured at fair value under IFRS 9.

Management designates an instrument as financial asset carried at FVTPL where even though it meets the classification criteria of financial asset carried at amortised cost or financial asset carried at FVOCI, this designation eliminates, or significantly reduces, the inconsistent accounting treatment that would otherwise arise. Such designation is determined on an instrument-by instrument basis.

Financial assets carried at FVTPL are subsequently measured at fair value. The changes in fair value are recorded in the consolidated statement of income. Interest earned or incurred on instruments designated at FVTPL is accrued in interest income using the effective interest rate method, considering any discount/premium and qualifying transaction costs being an integral part of instrument.

Dividend income from equity instruments measured at FVTPL is recorded in the consolidated statement of income as other operating income when the right to the payment has been established.

Subsequent classification and measurement categories of financial liabilities

Financial liabilities, other than financial guarantees and loan commitments, are measured at amortised cost or at FVTPL when they are held for trading and derivative instruments or the fair value designation is applied.

Due to banks, due to other financial institutions, deposits from customers, other borrowed fund and certain other liabilities are classified as financial liabilities carried at amortised cost.

Financial guarantees and loan commitments

In the ordinary course of business, the Bank issues financial guarantees, consisting of letters of credit, guarantees and acceptances.

Financial guarantees are initially recognised as off-balance sheet at fair value. Subsequent to initial recognition, the Bank's liability under each guarantee is measured at the amount initially recognised less cumulative amortisation recognised in the consolidated statement of income, which is the higher of ECL under IFRS 9 and provision required by the Central Bank of Tunisia instructions.

Undrawn loan commitments and letters of credits are commitments under which, over the duration of the commitment, the Bank is required to provide a loan with pre-specified terms to the customer.

Similar to financial guarantee contracts, under IAS 39, a provision was made if they were an onerous contract and the higher of ECL under IFRS 9 and provision required by the Central Bank of Tunisia instructions.

De-recognition

****) De-recognition of financial assets and financial liabilities other than substantial modification of terms and conditions***

A financial asset (or where applicable, a part of a financial asset or part of a group of similar financial assets) is derecognised where:

- The rights to receive cash flows from the asset have expired, or
- The Bank has transferred its rights to receive cash flows from the asset or has assumed an obligation to pay the received cash flows in full without material delay to a third party under a 'pass-through' arrangement; and either (a) the Bank has transferred substantially all the risks and rewards of the asset, or (b) the Bank has neither transferred nor retained substantially all the risks and rewards of the asset, but has transferred control of the asset.

When the Bank has transferred its rights to receive cash flows from an asset or has entered into a pass-through arrangement, it evaluates if and to what extent it has retained the risks and rewards of ownership. When it has neither transferred nor retained substantially all of the risks and rewards of the asset, nor transferred control of the asset, the Bank continues to recognise the transferred asset to the extent of the Bank's continuing involvement. In that case, the Bank also recognises an associated liability. The transferred asset and the associated liability are measured on a basis that reflects the rights and obligations that the Bank has retained.

Continuing involvement that takes the form of a guarantee over the transferred asset is measured at the lower of the original carrying amount of the asset and the maximum amount of consideration that the Bank could be required to repay.

A financial liability is derecognised when the obligation under the liability is discharged or cancelled or expires. Where an existing financial liability is replaced by another from the same lender on substantially different terms, or the terms of an existing liability are substantially modified, such an exchange or modification is treated as a de-recognition of the original liability and the recognition of a new liability. The difference in the respective carrying amounts is recognised in the consolidated statement of income.

******) De-recognition of financial assets due to substantial modification of terms and conditions***

The Bank de-recognises a financial asset, such as loans and advances to customers, when the terms and conditions have been renegotiated to the extent that, substantially, it becomes a new loan, with the difference recognised as a de-recognition gain or loss, to the extent that an impairment loss has not already been recorded. The newly recognised loans are classified as Stage 1 for ECL measurement purposes, unless the new loan is deemed to be purchased or originated credit-impaired (POCI).

When assessing whether or not to de-recognise a financing receivable, amongst others, the Bank considers the following factors:

- Change in currency of the loan
- Introduction of an equity feature
- Change in counterparty
- If the modification is such that the instrument would no longer meet the SPPI criterion

If the modification does not result in cash flows that are substantially different, the modification does not result in de-recognition. Based on the change in cash flows discounted at original effective interest rate, the Bank records a modification gain or loss, to the extent that an impairment loss has not already been recorded.

Fair value measurement

The Bank measures financial instruments, such as, derivatives, investment securities etc., at each reporting date.

Fair value is the price that would be received to sell an asset or paid to transfer a liability in an orderly transaction between market participants at the measurement date. The fair value measurement is based on the presumption that the transaction to sell the asset or transfer the liability takes place either:

- In the principal market for the asset or liability, or
- In the absence of a principal market, in the most advantageous market for the asset or liability.

The principal or the most advantageous market must be accessible to by the Bank.

The fair value of an asset or a liability is measured using the assumptions that market participants would use when pricing the asset or liability, assuming that market participants act in their economic best interest.

A fair value measurement of a non-financial asset considers a market participant's ability to generate economic benefits by using the asset in its highest and best use or by selling it to another market participant that would use the asset in its highest and best use.

The Bank uses valuation techniques that are appropriate in the circumstances and for which sufficient data are available to measure fair value, maximising the use of relevant observable inputs and minimising the use of unobservable inputs.

All assets and liabilities for which fair value is measured or disclosed in the consolidated financial statements are categorised within the fair value hierarchy, described as follows, based on the lowest level input that is significant to the fair value measurement as a whole:

- Level 1 - Quoted (unadjusted) market prices in active markets for identical assets or liabilities
 - Level 2 - Valuation techniques for which the lowest level input that is significant to the fair value measurement is directly or indirectly observable
-

- Level 3 - Valuation techniques for which the lowest level input that is significant to the fair value measurement is unobservable

For financial instruments quoted in an active market, fair value is determined by reference to quoted market prices. Bid prices are used for assets and offer prices are used for liabilities. The fair value of investments in mutual funds, unit trusts or similar investment vehicles are based on the last published net assets value.

For unquoted financial instruments fair value is determined by reference to the market value of a similar investment, discounted cash flows, other appropriate valuation models or brokers' quotes. For financial instruments carried at amortised cost, the fair value is estimated by discounting future cash flows at the current market rate of return for similar financial instruments.

For assets and liabilities that are recognised in the consolidated financial statements on a recurring basis, the Bank determines whether transfers have occurred between Levels in the hierarchy by re-assessing categorisation (based on the lowest level input that is significant to the fair value measurement as a whole) at the end of each reporting period.

For the purpose of fair value disclosures, the Bank has determined classes of assets and liabilities on the basis of the nature, characteristics and risks of the asset or liability and the level of the fair value hierarchy as explained above.

(c) Impairment of financial assets

The Bank records impairment of financial assets as the higher of expected credit loss "ECL" computed under IFRS 9 or the provisions as required by Central Bank of Tunisia instructions. Financial assets consist of loans and advances to customers, non-cash credit facilities, investment in debt securities measured at amortised cost or FVOCI and on balances and deposits with banks. Equity investments are not subject to ECL.

Expected credit losses under IFRS 9

The Bank performs an assessment at the end of each reporting period of whether there has been a significant increase in credit risk since initial recognition by considering the change in the risk of default occurring over the remaining life of the financial instrument. ECLs are estimated based on the present value of all cash shortfalls over the remaining expected life of the financial asset, i.e., the difference between:

- The contractual cash flows that are due to the Bank under the contract; and
- The cash flows that the Bank expects to receive, discounted at the effective profit rate of the financing facility.

The Bank applies a three-stage approach to classify and measure the ECL on the financial assets classified as credit facilities, as described below:

Stage 1: 12-month ECL

For financial assets classified as credit facilities where there has not been any significant increase in credit risk since their initial recognition or those credit facilities which are determined to have a low credit risk at the reporting date, the Bank classifies these facilities under Stage 1 and measures the loss allowance which is a result of defaults that are expected to arise over the next 12 months (12-month ECL) on these financial assets.

Stage 2: Lifetime ECL – not credit impaired

For financial assets classified as credit facilities where there has been a significant increase in credit risk since initial recognition but are not credit impaired, the Bank classifies these facilities under Stage 2 and measures loss allowance which is a result of defaults that are expected to arise over the lifetime (Lifetime ECL) on these financial assets.

Stage 3: Lifetime ECL – credit impaired

For financial assets classified as credit facilities which are in default and credit impaired, the Bank classifies these facilities under Stage 3 and measures loss allowance at an amount equal to 100% of net exposure i.e. exposure after deduction of eligible collaterals.

Staging of credit facilities

The Bank continuously monitors all financial assets classified as credit facilities and applies a series of absolute thresholds and other criteria to determine the staging. All financial assets classified as credit facilities that are more than 30 days past due are deemed to have significant increase in credit risk since initial recognition and are classified under Stage 2. All rescheduled credit facilities are classified under the Stage 2 unless it qualifies for Stage 3. The Bank also applies other criteria to determine a significant increase in credit risk for financial assets, such as:

- Deterioration in the customer rating of the borrower indicating default;
- A material decreases in the underlying collateral value where the recovery of the loan is expected from the sale of the collateral;
- A material deterioration in the customer's financial position in the opinion of the Bank causing concerns on the repayment ability;
- A material covenant breach in a committed facility;
- Filing for bankruptcy or liquidation;
- Downgrade in the facility's credit rating by 2 grades.

The transfer of credit facility from Stage 2 to Stage 1 is made after a curing period of 12 months from the satisfaction of all conditions that triggered classification of the credit facility to Stage 2.

Definition of default

The Bank considers a financial asset to be in default and therefore Stage 3 (credit impaired) when:

- The borrower is past due for more than 90 days on its credit obligation to the Bank;
- The borrower is facing significant financial difficulty;
- The borrower is assessed as credit impaired based on internal qualitative and quantitative assessment;
- Other indicators such as breach of covenants, customer being deceased etc;

The Bank assess whether objective evidence of impairment exists on an individual basis for each individually significant asset and collectively for others not deemed individually significant.

Measurement of ECLs

ECLs are probability weighted estimates of credit losses and are measured as the present value of all cash shortfalls discounted at the effective interest rate of the financial instrument. Cash shortfall represent the difference between cashflows due to the Bank in accordance with the contract and the cashflows that the Bank expects to receive. The key elements in the measurement of ECL includes exposure at default, probability of default and loss given default.

The Exposure at Default ("EAD") is an estimate of the exposure at a future default date, considering expected changes in the exposure after the reporting date, including expected

drawdowns on committed facilities, repayments of principal and interest, whether scheduled by contract or otherwise.

The Probability of Default ("PD") is an estimate of the likelihood of default over a given time horizon. Through-The-Cycle PD (TTC PD) are generated from the rating tool based on internal / external credit ratings. The Bank converts the TTC PD to Point In Time (PIT) PD term structure using appropriate models and techniques.

The Loss Given Default ("LGD") is an estimate of the loss arising in the case where a default occurs at a given time. It is based on the difference between the contractual cash flows due and those that the lender would expect to receive, including from the realisation of any eligible collateral after hair-cuts.

Incorporation of forward-looking information

The Bank incorporates forward-looking economic inputs that are relevant to the region in which the Bank is located, for both its assessment of significant increase in credit risk and its measurement of ECL. Qualitative overlays are made as and when necessary to correctly reflect the impact of the movement in the relevant economy on the Bank. Incorporating forward-looking information based on three probability-weighted scenarios increases the degree of judgement required. The methodologies and assumptions including any forecasts of future economic conditions are reviewed regularly.

(d) End of service benefits

Provision is made under the Tunisian Labour Law, employee contracts and the Bank internal procedure. This liability, which is unfunded, represents the amount payable to each employee and is a reliable approximation of the present value of the obligation as at the reporting date.

(e) Cash and cash equivalents

Cash and cash equivalents comprise cash and those balances of the demand and call deposits with banks including Central Banks and financial institutions.

(f) Offsetting

Consolidated financial assets and consolidated financial liabilities are only offset and the net amount reported in the balance sheet when there is a legally enforceable right to set off the recognised amounts and the Bank intends to either settle on a net basis, or to realise the asset and settle the liability simultaneously.

(g) Interest income and expenses

The Bank recognises interest income and expenses on an accrual basis. The Bank does not recognise interest income on loans or other income earning assets which are classified as non-performing.

Loans and other income earning assets are classified as non-performing when these are classified as doubtful or loss, respectively class 2, 3 and 4 following the regulations issued by Central Bank of Tunisia, or when in the opinion of management, collection of interest and/or principal is doubtful.

When a loan is classified as non-performing, any interest income previously recognised but not yet collected is reversed. Interest on non-performing loans and other income earning assets under Central Bank of Tunisia guidelines is recognised in the consolidated statement of income only to the extent of cash received.

(h) Fixed assets and depreciation

Fixed assets are stated at cost less accumulated depreciation. Expenditures which extend the future useful life of assets or provide further economic benefits are capitalised and depreciated. Fixed assets are depreciated using the straight-line method over their estimated useful life.

3. BANK DEMAND AND CALL DEPOSITS

	2025	2024
Cash	437 166	364 111
Due from Banks	50 878 796	54 788 482
Less: Expected credit losses	(662)	(488)
	51 315 300	55 152 105

31 December 2025	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	20 476 949			20 476 949
Standard quality	30 401 847			30 401 847
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	50 878 796	-	-	50 878 796

31 December 2024	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	35 476 348			35 476 348
Standard quality	19 312 134			19 312 134
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	54 788 482	-	-	54 788 482

31 December 2025	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
<i>Opening ECL allowance</i>	488			488
Impact due to transfer between stages				-
ECL allowance for the year	174		-	174
Amounts written off				-
Foreign exchange adjustments				-
Closing ECL allowance	662	-	-	662

4. TIME DEPOSITS

	2025	2024
Up to 3 months	185 824 177	207 106 166
From 3 months to 1 year	686 318	469 219
Less: Expected credit losses	(45 266)	(15 740)
	186 465 229	207 559 645

31 December 2025	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	29 066 400			29 066 400
Standard quality	157 444 095			157 444 095
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	186 510 495	-	-	186 510 495

31 December 2024	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	40 000 000			40 000 000
Standard quality	167 575 385			167 575 385
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	207 575 385	-	-	207 575 385

31 December 2025	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
<i>Opening ECL allowance</i>	15 740			15 740
Impact due to transfer between stages				-
ECL allowance for the year	29 526			29 526
Amounts written off				-
Foreign exchange adjustments				-
Closing ECL allowance	45 266	-	-	45 266

5. FINANCIAL ASSETS AT FAIR VALUE THROUGH OTHER COMPREHENSIVE INCOME

A - By nature	2025	2024
Listed securities	7 141 055	5 165 627
Unlisted securities	32 917 344	31 939 560
	40 058 399	37 105 187
B - By currency	2025	2024
US Dollars	16 538 111	16 151 310
Pound Sterling	10 055 840	9 370 300
Euros	3 516 600	3 112 800
Bahrain Dinars	3 133 301	3 131 640
Tunisian Dinars	2 510 170	2 410 609
Kuwaiti Dinars	4 303 742	2 927 890
Jordanian Dinars	635	638
	40 058 399	37 105 187

6. FINANCIAL ASSETS MEASURED AT AMORTIZED COST

A - By nature	2025	2024
Governments bonds and debt securities	56 931 826	49 979 009
Other bonds and debts securities	15 155 929	10 171 543
Less: Expected credit losses	(634 864)	(496 125)
	71 452 891	59 654 427
B - By currency	2025	2024
USD	52 574 323	44 184 093
EUR	19 513 432	15 966 459
Less: Expected credit losses	(634 864)	(496 125)
	71 452 891	59 654 427

Tunis International Bank - Consolidated Financial Statements
Year ended December 31, 2025

C - By maturity

	2025	2024
Up to 3 months	2 995 719	7 297 798
From 3 months to 1 year	16 365 269	2 073 525
Over 1 year	52 726 767	50 779 229
Less: Expected credit losses	(634 864)	(496 125)
	71 452 891	59 654 427

31 December 2025	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	5 987 133			5 987 133
Standard quality	62 741 133	3 359 489		66 100 622
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	68 728 266	3 359 489	-	72 087 755

31 December 2024	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	5 980 268			5 980 268
Standard quality	43 254 035	10 916 249		54 170 284
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities				-
Total	49 234 303	10 916 249	-	60 150 552

31 December 2025	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
<i>Opening ECL allowance</i>	344 703	151 422		496 125
Impact due to transfer between stages				-
ECL allowance for the year	143 380	(4 641)		138 739
Amounts written off				-
Foreign exchange adjustments				-
Closing ECL allowance	488 083	146 781	-	634 864

7. INVESTMENTS IN ASSOCIATED COMPANIES

The Bank has a participation in Algeria Gulf Bank (AGB), a Bank incorporated in Algeria. The shares of AGB are not listed in any public exchange.

Summarised financial information of AGB is set out below:

	2025	2024
Total assets	3 501 169 424	3 034 863 325
Total liabilities	(3 174 615 048)	(2 703 936 642)
Net assets	326 554 376	330 926 683
Revenues	214 952 825	166 562 722
Profit for the year	46 241 813	31 314 315

8. LOANS AND ADVANCES, NET

	2025	2024
Bank and financial institutions	171 034 468	163 751 152
Corporate businesses, private and others	20 151 217	20 325 251
	191 185 685	184 076 403
Allowances for loan losses	(6 070 536)	(5 949 586)
	185 115 149	178 126 817

31 December 2025	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	11 931 611			11 931 611
Standard quality	161 268 307	12 690 440		173 958 747
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities			5 295 327	5 295 327
Total	173 199 918	12 690 440	5 295 327	191 185 685
31 December 2024	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
<i>Internal rating grade</i>				
High quality	4 206 184			4 206 184
Standard quality	164 632 733	10 031 764		174 664 497
Past due but not impaired				-
Impaired Facilities			5 205 722	5 205 722
Total	168 838 917	10 031 764	5 205 722	184 076 403

31 December 2025	<i>Stage 1</i>	<i>Stage 2</i>	<i>Stage 3</i>	<i>Total</i>
Opening ECL allowance	594 992	148 872	5 205 722	5 949 586
Impact due to transfer between stages				-
ECL allowance for the year	111 294	(79 949)		31 345
Amounts written off				-
Foreign exchange adjustments			89 605	89 605
Closing ECL allowance	706 286	68 923	5 295 327	6 070 536

8.1 Geographical analysis

	2025	2024
Middle East/Africa	185 115 149	178 126 817
	185 115 149	178 126 817

8.2 Maturity analysis

	2025	2024
Up to 3 months	12 049 004	24 273 258
From 3 months to 1 year	109 882 095	90 752 541
Over 1 year	63 184 050	63 101 018
	185 115 149	178 126 817

8.3 Allowances for loan losses

	2025	2024
Specific provision	5 295 327	5 205 722
General provision	775 209	743 864
	6 070 536	5 949 586

The movements of allowance for loan losses are as follows:

	Specific allowance	General allowance	Total
Balance at 31 December 2024	5 205 722	743 864	5 949 586
Allowances of the year	-	31 345	31 345
Exchange adjustment	89 605	-	89 605
Balance at 31 December 2025	5 295 327	775 209	6 070 536

In line with Central Bank instruction addressed to all banks in order to build up collective provision to cover potential risks arising from the ongoing, local as well as international, economic and financial environment. TIB has made a collective provision allocation amounting to 737 KUS\$. This amount has been calculated using, the maximum between, the model indicated in the CBT circular N°2012-02 of January 11th, 2012 followed by the circular N°2012-8 of March 2nd, 2012, the circular N°2012-20 of December 6th, 2012 and the circular N°2021-01 of January 11th, 2021, the circular N°2023-02 of February 24th, 2023, the circular N°2024-01 of January 19th, 2024 and the circular N°2025-01 of January 29th, 2025 and ECL as per IFRS9.

8.4 Non-performing loans

	Loans and advances	Interest suspended	Provisions	Collateral held against NPL
Bank and financial institutions	3 951 458	159 457	3 951 458	-
Corporate businesses, private and other	1 343 869	92 319	1 343 869	500 693
	5 295 327	251 775	5 295 327	500 693

9. ACCRUED INTEREST AND OTHER ASSETS

	2025	2024
Accrued interest receivable	3 830 440	3 825 095
Prepayments	6 592 909	7 816 007
Deferred tax assets	783 816	1 024 224
	11 207 165	12 665 326

10. PROPERTY AND EQUIPMENT

	Net value 2025	Net value 2024
Land	700 000	700 000
Building	192 892	236 704
Office furniture and other fixed assets	508 472	195 654
Total net	1 401 364	1 132 358

11. DEPOSITS FROM BANKS AND FINANCIAL INSTITUTIONS

	2025	2024
Repayable on demand	7 872 785	295 753
Up to 3 months	155 837 025	170 290 247
	163 709 810	170 586 000

12. DEPOSITS FROM CUSTOMERS

	2025	2024
Up to 3 months	228 320 928	234 491 437
From 3 months to 1 year	6 652 848	4 235 044
	234 973 776	238 726 481

13. ACCRUED INTEREST AND OTHER LIABILITIES

	2025	2024
Accrued interest payable	307 858	324 664
Provision for non-cash credit facilities	208 118	7 903
Waiting for settlement	726 297	3 181 513
Accrued expenses	10 570 201	9 785 141
Retirement benefits provision	1 624 488	2 122 744
Deferred tax liabilities	2 939 875	1 994 347
Other liabilities	2 362 650	1 927 844
	18 739 487	19 344 156

14. SHAREHOLDERS' EQUITY

		<u>2025</u>	<u>2024</u>
Share capital		50 000 000	50 000 000
Reserves	(a)	38 174 790	36 206 897
Foreign currency translation reserve	(b)	(31 602 101)	(35 304 194)
Retained earnings		161 266 940	160 601 959
Part of reserve in associated company		74 945 578	84 437 613
Net profit of the period		18 754 265	19 445 396
		<u>236 593 894</u>	<u>230 950 058</u>

a- Reserves are detailed as follows :

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Statutory Reserves	7 556 427	7 556 427
General reserve	26 658 734	25 658 734
Revaluation reserve	1 000 000	1 000 000
Fair value Reserve	2 959 629	1 991 736
	<u>38 174 790</u>	<u>36 206 897</u>

b- The foreign currency translation reserve represents the net foreign exchange gain (loss) arising from translating the financial statements of the associated companies from their functional currencies into United States Dollars.

15. INTEREST INCOME

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Interest on interbank placements	5 345 782	6 079 159
Interest on loans and advances	10 335 984	13 940 298
	<u>15 681 766</u>	<u>20 019 457</u>

16. OTHER INCOME

	2025	2024
Investment income (16.1)	5 627 949	5 076 731
Foreign exchange	1 524 571	1 563 730
Fees and commissions	2 832 437	3 153 208
	9 984 957	9 793 669

16.1 Investment income

	2025	2024
Interest on financial assets at amortized cost	4 455 031	3 113 354
Dividends from financial assets at fair value through OCI	1 273 659	1 836 689
Dividends from financial assets at fair value through P&L	18 169	43 397
Gains on financial assets at fair value through P&L	50 162	161 602
Losses on financial assets at amortized cost	-82 500	-
Investment fees	-86 572	-78 311
	5 627 949	5 076 731

17. INTEREST EXPENSES

	2025	2024
Interest expenses on deposits and collaterals	1 584 189	1 341 909
Interest expenses on interbank deposits	1 727 621	2 100 533
	3 311 810	3 442 442

18. SALARIES AND BENEFITS

	2025	2024
Wages and salaries	3 728 063	3 382 492
Social security costs	901 542	657 162
Pension costs	275 000	255 000
Other	13 603	9 453
	4 918 208	4 304 107

19. GENERAL AND ADMINISTRATIVE EXPENSES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Depreciation	209 751	251 162
Premises costs	241 580	280 387
IT costs	401 681	344 384
Communication	305 874	253 914
Marketing & Advertising costs	132 927	101 720
Board fees	270 000	250 250
Tax	28 545	35 153
Administration costs	1 272 927	1 127 080
	<u>2 863 285</u>	<u>2 644 050</u>

20. EARNINGS PER SHARE

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Net profit attributable to ordinary equity holders	18 754 265	19 445 396
Weighted average number of ordinary shares	5 000 000	5 000 000
Basic earnings per share	<u>3,75</u>	<u>3,89</u>

21. COMMITMENTS AND CONTINGENCIES

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Forward exchange contracts purchases	10 998 573	10 828 505
Forward exchange contracts sales	11 013 336	10 823 513
Letters of credit, guarantees and acceptances	11 867 238	7 208 588
	<u>33 879 147</u>	<u>28 860 606</u>

22. FAIR VALUE HIERARCHY

IFRS 7 specifies a hierarchy of valuation techniques based on whether the inputs to those valuation techniques are observable or unobservable. Observable inputs reflect market data obtained from independent sources; unobservable inputs reflect the Bank's market assumptions. These two types of inputs have created the following fair value hierarchy:

- **Level 1** – Quoted prices in active markets for identical assets or liabilities. This level includes listed equity securities and debt instruments on exchanges.
- **Level 2** – Inputs other than quoted prices included within Level 1 that are observable for the asset or liability, either directly (that is, as prices) or indirectly (that is, derived from prices).
- **Level 3** – Inputs for the asset or liability that are not based on observable market data (unobservable inputs). This level includes equity investments and debt instruments with significant unobservable components.

This hierarchy requires the use of observable market data when available. The Bank considers relevant and observable market prices in its valuations where possible.

	<u>Level 1</u>	<u>Level 2</u>	<u>Level 3</u>	<u>TOTAL</u>
Financial assets designated at FV through P&L				
Equity Securities	630 298	-	-	630 298
Debt Securities	-	-	-	-
Financial assets at fair value through OCI				
Equity Securities	7 141 055	32 917 344	-	40 058 399
Debt Securities	-	-	-	-
Financial assets measured at amortized cost				
Equity Securities	-	-	-	-
Debt Securities	71 452 891	-	-	71 452 891
Investments in associated companies				
Equity Securities		106 371		106 371
	-	172	-	172
Debt Securities	-	-	-	-
	<u>79 224 244</u>	<u>139 288</u>		<u>218 512</u>
		<u>516</u>	<u>-</u>	<u>760</u>

23. INTEREST RATE RISK

Interest rate risk arises from the possibility that changes in interest rates will affect future profitability or the fair values of financial instruments.

The Bank's interest sensitivity position is based on maturity dates and contractual repricing arrangements. As at **31 December 2025** it was as follows:

	Up to 3 months	3 month to 1 year	Over 1 year	Non-interest bearing items	TOTAL
Bank demand and call deposits	50 878 134	-	-	437 166	51 315 300
Time deposits	185 778 911	686 318	-	-	186 465 229
Financial assets designated at fair value through P&L	-	-	-	630 298	630 298
Financial assets at fair value through other comprehensive income	-	-	-	40 058 399	40 058 399
Financial assets measured at amortized cost	2 995 719	16 365 269	52 091 903	-	71 452 891
Investments in associated companies	-	-	-	106 371 172	106 371 172
Loans and advances, net	12 049 003	109 882 095	63 184 050	-	185 115 149
Accrued interest and other assets	-	-	-	11 207 165	11 207 165
Property and equipment	-	-	-	1 401 364	1 401 364
Total assets	251 701 767	126 933 682	115 275 953	160 105 564	654 016 967
Deposits from Banks and financial institutions	163 709 810	-	-	-	163 709 810
Deposits from customers	228 320 928	6 652 848	-	-	234 973 776
Accrued interest and other liabilities	-	-	-	18 739 487	18 739 487
Shareholders' equity	-	-	-	236 593 894	236 593 894
Total liabilities and shareholders' equity	392 030 738	6 652 848	-	255 333 381	654 016 967

Currency wise interest rates are as follows:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	%	%
US Dollars		
Assets	1.95 – 10.06	4.20 – 11.20
Liabilities	1.75 – 5.95	2.00 – 5.95
Kuwaiti Dinars		
Assets	–	–
Liabilities	4.62 – 5.00	4.75 – 5.00
Tunisian Dinars		
Assets	7.49 – 10.05	7.97 – 10.50
Liabilities	2.00 – 8.04	2.00 – 8.50
Euros		
Assets	1.85 – 8.42	2.89 – 9.73
Liabilities	1.00 – 3.50	0.50 – 4.50
British Pounds		
Assets	–	–
Liabilities	0.15 – 5.65	0.15 – 5.90

24. CURRENCY RISK

Currency risk is the risk that the value of a financial instrument will fluctuate due to changes in foreign exchange rates. The Bank considers the US Dollar as its functional currency. Positions are monitored on a daily basis and hedging strategies are used to ensure positions are maintained within established limits.

The Bank had the following net exposures denominated in foreign currencies as of 31 December 2025:

	<u>2025 - 000'USD</u>	
	<u>Long position</u>	<u>Short position</u>
Euros	-	-46
Tunisian Dinar	-	-272
Saudi Riyals	41	-
Canadian Dollar	53	-
Kuwaiti Dinar	559	-
Bahraini Dinar	-	-153
Libyan Dinar	4	-
Algerian Dinar	4	-
Swiss Francs	42	-
Arab Emirate Dirham	53	-
Pound Sterling	15	-
Other	6	-
	<u>777</u>	<u>-471</u>

25. LIQUIDITY RISK

The maturity profile of the assets and liabilities at **31 December 2025** was as follows:

	Up to 3 months	3 month to 1 year	1 year to 5 years	Undated	TOTAL
Bank demand and call deposits	51 315 300	-	-	-	51 315 300
Time deposits	185 778 911	686 318	-	-	186 465 229
Financial assets designated at fair value through P&L	630 298	-	-	-	630 298
Financial assets at fair value through other comprehensive income	-	-	-	40 058 399	40 058 399
Financial assets measured at amortized cost	2 995 719	16 365 269	52 091 903	-	71 452 891
Investments in associated companies	-	-	-	106 371 172	106 371 172
Loans and advances, net	12 049 003	109 882 095	63 184 050	-	185 115 149
Accrued interest and other assets	-	-	-	11 207 165	11 207 165
Property and equipment	-	-	-	1 401 364	1 401 364
Total assets	<u>252 769 232</u>	<u>126 933 682</u>	<u>115 275 953</u>	<u>159 038 100</u>	<u>654 016 967</u>
Deposits from Banks and financial institutions	163 709 810	-	-	-	163 709 810
Deposits from customers	228 320 928	6 652 848	-	-	234 973 776
Accrued interest and other liabilities	-	-	-	18 739 487	18 739 487
Shareholders' equity	-	-	-	236 593 894	236 593 894
Total liabilities and shareholders' equity	<u>392 030 738</u>	<u>6 652 848</u>	<u>-</u>	<u>255 333 381</u>	<u>654 016 967</u>

26. RELATED PARTY BALANCES & TRANSACTIONS

Assets	December 2025			Total
	Major shareholder "BB"	Associated companies "AGB"	Others Related Parties	
Bank demand and call deposits	24 863	-	167 982	192 845
Time deposits	-	-	50 000 000	50 000 000
Financial assets designated at fair value through P&L	-	-	430 022	430 022
Financial assets at fair value through other comprehensive income	-	-	2 420 404	2 420 404
Investment managed by a related party	-	-	200 276	200 276
Investments in Associated Companies	-	106 371 172	-	106 371 172
Loans and advances, net	-	-	1 000 180	1 000 180
Accrued Interest receivable	-	-	296 617	296 617
	24 863	106 371 172	54 515 481	160 911 516

Liabilities

Deposits from Banks and financial institutions	31 857 054	-	18 474 314	50 331 368
Deposits from customers	-	-	16 452	16 452
Accrued Interest payable	23 295	-	5 358	28 653
	31 880 349	-	18 496 124	50 376 473

Off-Balance sheet

Letters of credit, guarantees and acceptances	-	347 738	3 502 534	3 850 272
	-	347 738	3 502 534	3 850 272

Income Statement	December 2025			Total
	Major shareholder "BB"	Associated companies "AGB"	Others Related Parties	
Interest Income	5 693	-	2 204 357	2 210 050
Other Income, net	-	13 872 544	155 664	14 028 208
Interest Expense	-437 484	-	-476 168	-913 652
	-431 791	13 872 544	1 883 853	15 324 606

Key management compensation

Remuneration paid or accrued in relation to key management, including Directors and other Senior Officers was as follows:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Short term employee benefits - including salary & bonus	1 055 465	969 636
Accrual for end of services indemnity	52 773	52 920
	<u>1 108 238</u>	<u>1 022 556</u>

27. SEGMENTAL INFORMATION

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Assets		
North America	30 711 134	28 195 851
Europe	79 835 527	89 207 224
Middle East/ Africa	543 470 306	542 203 620
	<u>654 016 967</u>	<u>659 606 695</u>
Liabilities		
Europe	7 273 616	-
Middle East/ Africa	410 149 457	428 656 637
	<u>417 423 073</u>	<u>428 656 637</u>
	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Investment Income		
Middle East/ Africa	4 610 071	3 549 364
North America	511 194	703 386
Europe	506 684	823 981
	<u>5 627 949</u>	<u>5 076 731</u>
Interest Income		
Europe	2 182 413	2 854 422
Middle East/ Africa	13 499 353	17 165 035
	<u>15 681 766</u>	<u>20 019 457</u>
Other Income		
Middle East/ Africa	4 357 008	4 716 938
	<u>4 357 008</u>	<u>4 716 938</u>

28. CREDIT RISK

Credit risk is the risk that one party to a financial instrument will fail to discharge an obligation and cause the other party to incur a financial loss. The Bank manages credit risk by setting limits for individual counterparties, and groups of counterparties and for geographical and industry segments. The Bank also monitors credit exposures, and continually assesses the creditworthiness of counterparties. In addition, the Bank obtains security where appropriate, enters into master netting agreements and collateral arrangements with counterparties, and limits the duration of exposures.

For details of the composition of the assets by geographic segment refer to note 27.

Credit risk in respect of derivative financial instruments is limited to those with positive fair values.

29. CONCENTRATIONS

Concentrations arise when a number of counterparties are engaged in similar business activities, or activities in the same geographic region, or have similar economic features that would cause their ability to meet contractual obligations to be similarly affected by changes in economic, political or other conditions. Concentrations indicate the relative sensitivity of the Bank's performance to developments affecting a particular industry or geographic location.

The distribution of assets and liabilities by geographic region is disclosed in note 27.

30. MARKET RISK

Market risk is defined as the risk of loss in the value of on or off-balance sheet financial instruments caused by a change in market.

Independent Auditor's Report
To the Shareholders of Tunis International Bank,
Report on the Audit of the Consolidated Financial Statements

Opinion

We have audited the accompanying consolidated financial statements of Tunis International Bank which comprise the consolidated balance sheet as at December 31st, 2025, the consolidated income statement, the consolidated statement of comprehensive income, the consolidated statement of cash flows, the consolidated statement of changes in shareholders' equity for the year then ended, a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

In our opinion, the consolidated financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Tunis International Bank as at December 31st, 2025 and of the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards (IFRS).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with International Standards on Auditing (ISAs).

Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* sections of our report. We are independent of the Group in accordance with the requirements of the IESBA Code of Ethics for Professional Accountants, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements.

We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Other Information in the Annual Report

The Board of Directors is responsible for the other information in the annual report. The other information comprises all information included in the annual report, but does not include the consolidated financial statements, the stand-alone financial statements of the Bank and our auditor's report thereon.

Our opinion on the consolidated financial statements does not cover the other information in the annual report and we do not express any form of assurance conclusion thereon.

In connection with our audit of the consolidated financial statements, our responsibility is to read the other information in the annual report and, in doing so, consider whether the other information is materially inconsistent with the consolidated financial statements or our knowledge obtained in the audit, or otherwise appears to be materially misstated. If, based on the work we have performed, we conclude that there is a material misstatement of this other information, we are required to report that fact. We have nothing to report in this regard.

Responsibilities of the Board of Directors for the Consolidated Financial Statements

The Board of Directors is responsible for the preparation of the consolidated financial statements that give a true and fair view in accordance with IFRS, and for such internal control as the Board of Directors determines is necessary to enable the preparation of consolidated financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the consolidated financial statements, the Board of Directors is responsible for assessing the Group's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concerns basis of accounting unless the Board of Directors either intends to liquidate the Group or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Group's financial process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Consolidated Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the consolidated financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with ISAs will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these consolidated financial statements.

As part of an audit in accordance with ISAs, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit, we also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the consolidated financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
 - Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Group's internal control.
 - Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by the management.
 - Conclude on the appropriateness of the Board of Directors' use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Group's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the consolidated financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence
-

obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Group to cease to continue as a going concern.

- Evaluate the overall presentation, structure and content of the consolidated financial statements, including the disclosures, and whether the consolidated financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.
- Obtain sufficient appropriate audit evidence regarding the financial information of the entities or business activities within the Group to express an opinion on the consolidated financial statements. We are responsible for the direction, supervision and performance of the Group audit. We remain solely responsible for our audit opinion.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

We also provide the Board of Directors or its relevant committee with a statement that we have complied with relevant ethical requirements regarding independence, and to communicate with them all relationships and other matters that may reasonably be thought to bear on our independence, and where applicable, related safeguards.

Tunis, March 23rd, 2026

Mohamed Jamil GOUIDER

Bassem JEDDOU

CMG

LEJ AUDIT